


THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

PROCÈS-VERBAUX

—

TOME X

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

—

TOME X

—



CHARTRES
IMPRIMERIE GARNIER
15, Rue du Grand-Cerf, 15

—

1901



BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président	MM. Durand (Roger), Inspecteur départemental de la Société française d'Archéologie.
Vice-Président	Bellier de la Chavignerie.
Id.	Clerval (l'abbé).
Id.	Sainsot (l'abbé).
Secrétaire	Champagne (Georges).
Vice-Secrétaire	Denizart.
Id	Lorin.
Bibliothécaire-Archiviste . .	Langlois (l'abbé).
Conservateur du Musée . . .	Rousseau-Renvoizé.
Trésorier	Maugars.

COMMISSION DE PUBLICATION

Président	M. Roger DURAND.
Secrétaire	M. l'abbé LANGLOIS.
Membres	MM. DAUZAT.
	SAINSOT (l'abbé).
	CHAMPAGNE (Georges).
	DENIZART (Raoul).
	MAYEUX (Albert).
	MERLET (René).
	MÉTAIS (l'abbé).
	ROBIN-MASSÉ.
	ROUSSEAU-RENVOIZÉ.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'EURE-ET-LOIR

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES D'HONNEUR

M. Brelet, Préfet d'Eure-et-Loir.
Mgr Mollien, Évêque de Chartres.
MM. Fessard, Maire de Chartres.
Dauzat, Inspecteur d'Académie.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Achard (Julien), du *Journal de Dreux*, 10, rue de Flandre, Dreux.
Alberque, curé de Coudray-au-Perche.
Alleaume, docteur en médecine, 10, rue de Bonneval, Chartres.
Amblard, rue Delacroix, 4, Chartres.
Antoine, maître répétiteur au Lycée, Chartres.
Appay, propriétaire, à Lèves.
Arjuzon (le Vicomte d'), château de Saint-Rémy-sur-Avre.
Armancourt (le comte d'), 3, rue des Vieux-Rapporteurs, Chartres.
Aubouin (l'abbé), curé de Thivars.
Audigier, 82, rue de Passy, Paris (16e arr.).
Auger (l'abbé), curé de Courville.
Augis (l'abbé), curé de la Ferté-Villeneuil.
Aymery (le comte d'), à Tansonville, près Illiers.
Badreau, instituteur à Poisvilliers.
Balandra, professeur honoraire, 39, rue de Châteaudun, Chartres.

MM. Barbery (l'abbé), curé de Saint-Ouen-Marchefroy, par Berchères-sur-Vesgre.
Barois, professeur honoraire, 14, place Billard, Chartres.
Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou, Paris (8e arr.).
Baulant, notaire, 15, rue des Grenets, Chartres,
Baulny (de), château de la Forêt, par Arrou.
Bay, instituteur au Coudray.
Béalé, ancien négociant, à Brou.
Beauchet (l'abbé), curé de Saint-Aignan, 12, place de l'Étape-au-Vin, Chartres.
Beaudouin (l'abbé), curé de Chapelle-Guillaume, par La Bazoche-Gouet.
Beaunier (André), (membre correspondant), 20, rue d'Edimbourg, Paris.
Bégué, entrepreneur, 15, rue des Vieux-Capucins, Chartres.
Belaue (l'abbé), curé de Lumeau, par Orgères.
Bellanger (l'abbé), curé d'Yèvres, par Brou.
Bellier de la Chavignerie, propriétaire, 13, rue Sainte-Même, Chartres.
Belnoue (l'abbé), 17, faubourg Saint-Maurice, Chartres.
Benoist, conducteur principal honoraire des ponts et chaussées, 25, rue Chanzy, Chartres.
Benoit, instituteur honoraire, à Auneau.
Bernier, ancien notaire, à Châteauneuf-en-Thymerais.
Besnard (Alfred), notaire honoraire, Saint-Denis (Seine).
Besnard (Gustave), notaire, 20, rue du Cheval-Blanc, Chartres.
Béthouart, ingénieur civil, 5, rue Chanzy, Chartres.
Biet, instituteur, à Cintray, par Chartres.
Billard (l'abbé), chapelain de la Providence, 1, rue Saint-Eman, Chartres.
Bineau, chef de bureau, à la Mairie, à Chartres.
Blondel, avocat, 48, boulevard de la Courtille, Chartres.
Boileau, instituteur, à Allaines, par Janville.
Boissieu (de), propriétaire, 5, rue Chantault, Chartres.
Bonnard (Louis), 73, boulevard de Courcelles, Paris (8e arr.).
Bonnet (Raoul), publiciste, 59, route de Clamart (villa Jeanne, 11), Vanves.
Bonvallet, commis greffier au Tribunal civil, 7, rue Régnier, Chartres.
Bonvallet (Félix), instituteur honoraire, rue du Grand-Cerf, 19, Chartres.

MM. Bordier (l'abbé), curé de Saint-Georges-sur-Eure.
Bouchard, ancien directeur d'Ecole publique, rue d'Eichtal, Le Mans.
Bouchard, docteur en médecine, 2, place Saint-Aignan, Chartres.
Bouchelet, commissaire-priseur, rue de Châteaudun, Chartres.
Boulard (l'abbé), curé de Dammarie.
Boulmert (l'abbé), curé de Rouvray-St-Florentin, par Voves.
Bourcier, propriétaire, rue d'Amilly, Chartres.
Bourdel, ancien inspecteur des Domaines, 6, rue de la Bienfaisance, Paris (8e arr.).
Bourgeois (Henri), conseiller général, 7, rue Philippe-Desportes, Chartres.
Bourgine (l'abbé), curé-doyen de La Loupe.
Bouthemard, entrepreneur, 18, rue de Chèvres, Chartres.
Bouvet (l'abbé), Directeur au Grand-Séminaire, Chartres.
Briault, professeur au Lycée, 11, rue de Varize, Chartres.
Brosseron, ancien libraire, 7, rue Nicole, Chartres.
Buisson, (archiviste honoraire), 24, rue Muret, Chartres.
Buisson (Gabriel), conservateur à la Bibliothèque municipale, 15, rue des Lisses, Chartres.
Cadou, propriétaire, à la Guillerie, par Tillières (Eure).
Cantenot (l'abbé), à l'Institut catholique, Paris.
Castel, ancien notaire, rue des Capucins, Dreux.
Cavalier, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 13, rue de Turin, Paris (8e arr.).
Chamberland, professeur au Lycée, Reims (Marne).
Champagne, directeur d'assurances, avenue Terrier, Dreux.
Chantegrain, Directeur d'École, à Maintenon.
Chapelain de Coubeyres, château de Moncaubet, par Clairac (Dordogne).
Chapron, ingénieur civil, à la Fonderie, Chartres.
Chasles (Henri), propriétaire, 31, rue de la Baume, Paris (8e arr.)
Chanoy (du), propriétaire, 22, rue Lavoisier, Paris (8e arr.).
Chauveau (Adelphe), propriétaire, 9, rue Chanzy, Chartres.
Chauveau (l'abbé), curé-doyen de Senonches.
Chédeville (Stanislas-Joseph), entrepreneur, rue de Chèvres, 18, Chartres.
Chedieu, avocat, à la Cour d'appel, 252, boulevard Saint-Germain, Paris (7e arr.).
Chesnel, docteur en médecine, 12, rue des Grenets, Chartres.

MM. Chevallier-Letartre, directeur d'Assurances, 11, rue de Beauvais, Chartres.

Chevauché, notaire à Gallardon.

Chichy (l'abbé), secrétaire de l'Evêché de Saint-Dié (Vosges).

Choinet, directeur du Didot-Bottin, 15, quai Voltaire, Paris (7e arr.).

Choppin, Conseiller honoraire à la Cour, 16, rue Pigalle, Paris (9e arr.).

Chouet, instituteur, à Epernon.

Cibois (l'abbé), curé d'Authon-du-Perche.

Cintrat, instituteur à Ermenonville-la-Grande, par Bailleau-le-Pin.

Claireaux (l'abbé), curé-doyen de N.-D., à Nogent-le-Rotrou.

Clerval (l'abbé), supérieur de la Maîtrise, Chartres.

Coche-Spitzer, maire de Coulombs, par Nogent-le-Roi.

Collet (l'abbé), curé de Charonville.

Corby, ancien notaire, rue Gabriel-Lelong, Chartres.

Corrard, ancien professeur, 3, rue des Petites-Filles-Dieu, Chartres.

Coulombeau (l'abbé), professeur à l'Inst. N.-D., Chartres.

Courage, quincaillier, 19, rue de la Tonnellerie, Chartres.

Courcival (de), au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe).

Couronnet (Théophile), fabricant de tissus, rue des Tanneurs, Nogent-le-Rotrou.

Courtial, directeur d'Assurances, 2, rue Régnier, Chartres.

Coutanceau, ingénieur civil, 28, rue Porte-Morard, Chartres.

Crancée (l'abbé), professeur, au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, Chartres.

Crépy (de), trésorier général, rue de l'Etroit-Degré, Chartres.

Curet (l'abbé), curé de Fains-la-Folie, par Voves.

Damar, Directeur des Contributions directes, rue Chantault, Chartres.

Dehors, percepteur, à Dreux.

Delacroix (Georges), propriétaire, 38, rue de Bonneval, Chartres.

Delaunay, conseiller municipal, 40, rue Chanzy, Chartres.

Denis, professeur à l'Ecole normale, 1, rue d'Illiers, Chartres.

Denisart, artiste peintre, 8, cloître Notre-Dame, Chartres.

Denos, chef de bureau de l'état-civil, 4, place du Marché-aux-Chevaux, Chartres.

Deroy, peintre dessinateur, à Maintenon.

Deschanel (Paul), président de la Chambre des Députés, Paris (7e arr.).

MM. DESGORGES, conducteur des travaux de la ville, 9, rue des Changes, Chartres.
DESLANDRES, percepteur à Verneuil (Eure).
DESVIGNES (l'abbé), curé de la Suze (Sarthe).
DEVAUX (Lucien), propriétaire, rue Dorée, Nogent-le-Rotrou.
DIDOT, libraire-éditeur, 56, rue Jacob, Paris (6e arr.).
DION (le comte de), à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).
DOMAIN (l'abbé), curé de Trizay-Coutretot-Saint-Serge, par Nogent-le-Rotrou.
DONGRADI, docteur en médecine, 8, rue du Grand-Cerf, Chartres.
DORÉ-BONVALLET, ancien entrepreneur, 11, rue des Bouchers, Chartres.
DUBOIS, député, à Dreux.
DUCHESNE, horloger, place Châtelet, Chartres.
DUCHON, libraire, 47, rue du Soleil-d'Or, Chartres.
DUDEFOY, propriétaire, 1, boulevard Chasles, Chartres.
DUHOUX, négociant, 17, rue Marceau, Chartres.
DULAU et Cie, libraires, 37, Soho-Square, London.
DULONG DE ROSNAY (Joseph), au château de Frazé.
DUPARC, avoué, rue Régnier, Chartres.
DUPONT, notaire, place Métezeau, à Dreux.
DURAND (l'abbé), curé de Saint-Laurent, à Nogent-le-Rotrou.
DURAND (Georges), imprimeur, 11, rue Fulbert, Chartres.
DURAND (Roger), imprimeur, 12, rue Serpente, Chartres.
ESCOFFIER, ancien receveur de rentes, 1, rue des Vieux-Rapporteurs, Chartres.
FALIGAN (l'abbé), 1er vicaire, rue Rotrou, Dreux.
FAMIN, propriétaire, 8, rue de l'Ortie, Chartres.
FAURE (Louis), marbrier à Dreux.
FAURÉ-ROUILLI, administrateur du domaine, à Eclimont, par Gallardon.

Mme FAUVEAU, horlogerie-bijouterie, 30 et 32, place des Halles, Chartres.

MM. FAVROT (l'abbé), curé de Hautes-Follis, par Laval (Mayenne).
FOIRET, notaire, 3, rue au Lin, à Chartres.

Mgr FOUCAULT, évêque de Saint-Dié (Vosges).

MM. FOUJU (Gustave), 33, rue de Rivoli, Paris (4e arr.).
FOULON (Jules), dentiste-médecin, 50, rue du Grand-Cerf, Chartres.
FRANÇOIS (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, 34, rue de Bonneval, Chartres.
FRANQUEVILLE (de), au château de Franqueville.
FRITEL (Louis), sculpteur, 28, boulevard Guillaume, Chartres.

MM. Gabriel, ancien commissaire de surveillance des chemins de fer de l'Etat, 14, rue du Petit-Change, Chartres.

Gallas (Désiré), propriétaire, 10, rue du Petit-Change, Chartres.

Galopin (Gabriel), facteur des postes, à Meslay-le-Vidame.

Gatineau (l'abbé), curé de Coulombs, par Nogent-le-Roi.

Mme Gaudeffroy, propriétaire, à Lormaye, par Nogent-le-Roi.

MM. Gaullier (l'abbé), chanoine honoraire, à la Chapelle-Montligeon (Orne).

Gaullier, ancien notaire, 2, place du Théâtre, Chartres.

Gautier (l'abbé), curé, à Meslay-le-Grenet, par Bailleau-le-Pin.

Gautron (l'abbé), curé, à Moutiers-en-Beauce, par Ymonville.

Genet (l'abbé), curé, à Epernon.

Germond, professeur honoraire, 3, rue Daniel-Boutet, Chartres.

Gierzynski (Henri), docteur en médecine, à Ouarville.

Gilbert, président à la Cour, 12, rue Vauban, Dijon.

Gilbert, pharmacien, 24, rue des Grenets, Chartres.

Gillard (Gabriel), docteur en médecine, 44, rue du Mont-Valérien, à Suresnes.

Girault, conducteur principal des ponts et chaussées, 12, rue de l'Epervier, Chartres.

Giroux (l'abbé), économe des Séminaires, Chartres.

Godard (Paul), au château de Rigeard, par Chartres.

Godet (l'abbé), curé de la Cathédrale de Chartres.

Got, instituteur, à Yermenonville, par Maintenon.

Gouju (l'abbé), curé de Saint-Prest.

Goupillon (Arthur), ingénieur civil, 50, rue Saint-Brice, Chartres.

Goussard (l'abbé), directeur de la *Voix de Notre-Dame*, Chartres.

Goussencourt (le baron de), au château de Saint-Eman, par Illiers.

Gouvion de Saint-Cyr (le marquis de), au château de Reverseaux, par Voves.

Grandet, au château de Vauventriers, par Chartres.

Mme Grosvenor (la comtesse), à Londres (Angleterre).

MM. Grund (Ernest), libraire, 9, rue Mazarine, Paris.

Grossier, secrétaire des « Amis de la Beauce », 19, rue Monsieur-le-Prince, Paris (7e arr.).

Guérin (l'abbé), curé-doyen de Saint-Pierre, 29, rue Saint-Pierre, Chartres.

Guérin, 41, rue de Bonneval, Chartres.

MM. Guérineau, instituteur, à Dammarie.
Guillen, papetier, 20, place des Halles, Chartres.
Guillon, instituteur, à Souancé.
Guillon, instituteur, à Coudreceau.
Guillon (l'abbé), curé de Ver-les-Chartres, par Chartres.
Guittet (Henri), architecte, 6, rempart Châtelet, Chartres.
Hais, instituteur, à Pierres, par Maintenon.
Hallier, général de brigade en retraite, 70, rue de Bonneval, Chartres.
Hardouin, négociant, 22, rue de la Pie, Chartres.
Harmand (Adrien), château de Beauregard, par La Bazoche-Gouet.
Haudié, directeur particulier d'Assurances, 74, rue des Petites-Filles-Dieu, Chartres.
Havard (l'abbé), curé-doyen de Brezolles.
Haye (l'abbé), curé de Jouy.
Hecquard (l'abbé), curé de Villiers-en-Desœuvre, par Bueil (Eure).
Hermeline (l'abbé), curé de Denonville.
Hermier, employé des postes, à Dreux.
Hervé, conseiller municipal, rue du Pélican, Chartres.
Hervé, directeur de la Société générale (succursale de Chartres), 15, rue Sainte-Même, Chartres.
Hetté (Jules), secrétaire de la Mairie, Voves.
Hornung, brasseur, 29, rue du Grand-Faubourg, Chartres.
Houdard, instituteur, à Saint-Loup, par Meslay-le-Vidame.
Hoyau (Auguste), professeur honoraire, rue de la Pie, Chartres.
Hubert, notaire, rue Sainte-Même, Chartres.
Hubert (l'abbé), directeur au Grand-Séminaire, rue du Cardinal-Pie, Chartres.

Mlle Hue, 11, rue Chantault, Chartres.

MM. Huet (l'abbé), curé d'Umpeau, par Béville-le-Comte.
Huguet, (l'abbé Adrien), curé de Fontaine-la-Guyon.
Isambert (Gustave), député, à Saint-Denis-les-Ponts, par Châteaudun.

Mlle Janssens (de), à Romainville, près Cloyes.

MM. Janssens (le comte de), à Romainville, près Cloyes.
Jarry (Eugène), 8, place de l'Étape, Orléans.
Jousset de Bellême, propriétaire à Nogent-le-Rotrou.
Jubault (l'abbé), curé de Meaucé, par La Loupe.
Juteau, docteur en médecine, 18, rue des Grenets, Chartres.
Juteau (l'abbé), curé de Saint-Jean-de-la-Chaise, Châteaudun.

MM. Kainlis (baron de), château de Mormoulins, par Nogent-le-Roi.
Labiche (Emile), sénateur, à Béville-le-Comte.
Labiche (Emile), président du Tribunal civil, 11, rue d'Aligre, Chartres.
Lafond (le comte), au château d'Abondant.
Laigneau (Joseph), 5, Villa d'Arcueil, à Vanves (Seine).
Laigneau (l'abbé), curé de Montboissier, par Bonneval.
Lajoie, conseiller municipal, 37, rue de la Foulerie, Chartres.
Langlois (l'abbé), 1er vicaire à Saint-Aignan, 6, rue des Vieux-Rapporteurs, Chartres.
Lasserre, professeur au Lycée Marceau, Chartres.
Laurent, propriétaire, à la Ferté-Vidame.
Lavo (Alfred), ingénieur, 1, rue du Bourgneuf, Chartres.
Le Bel (l'abbé), professeur à l'Institution N.-D., Chartres.
Le Canu (Allain), 36, quai de Béthune, Paris (4e arr.).
Lecesne, ancien imprimeur, à Châteaudun.
Lecœur (Eugène), pharmacien à Vimoutiers (Orne).
Le Court (le commandeur Henri), au château de Lierremont, par Trouville (Calvados).
Ledru (Emile), propriétaire à Épernon.
Mme Lefebvre (Auguste), 18, rue du Massacre, Chartres.
MM. Lefèvre-Pontalis (Amédée), ancien député, à Aunay, près Châteaudun.
Legendre (l'abbé), curé de Champrond-en-Gâtine.
Léger (Gaston), négociant, 1 et 3, rue des Changes, Chartres.
Léger, ingénieur civil, 28, rue Porte-Morard, Chartres.
Lehr, pasteur protestant, 20, rue Saint-Thomas, Chartres.
Mme Lejeune, 3, rue du Dragon, Paris.
MM. Lelong (Albert), secrétaire du Comice agricole, 8, boulevard de la Courtille, Chartres.
Lelong (Diogène), négociant, 9 et 11, place Marceau, Chartres.
Lelong (Paul), 9 et 11, place Marceau, Chartres.
Lelong (Marcel), docteur en médecine, 42, boulevard Chasles, Chartres.
Leloup, secrétaire de l'Inspection académique, 12, rue Saint-Lucien, Beauvais.
Leloup-Fiévet, entrepreneur, 15, rue de Châteaudun, Chartres.
Leménestrel, ancien imprimeur, à Dreux.
Mlle Lepoivre, rue de Beauvais, Chartres.
MM. Leroy-Meignan, propriétaire, 7, rue Félibien, Chartres.
Lestrade, notaire à Prunay-le-Gillon.
Lethier (l'abbé), curé de Lucé, par Chartres.

MM. Lévis-Mirepoix (le marquis de), au château de Montigny-le-Gannelon, par Cloyes.
Lhopital, instituteur honoraire, à Villiers-le-Morhier.
Lhopiteau (Gustave), député, 79, rue d'Amsterdam, Paris (8e arr.).
Lhuillier, pharmacien, 1, rue Delacroix, Chartres.
Lordereau, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue de Bonneval, Chartres.
Lorin, peintre-verrier, 38, rue de la Tannerie, Chartres.
Lorpin (l'abbé), curé de Gohory, par Brou.
Lory, notaire, 26, rue du Cheval-Blanc, Chartres.
Lucas (Edgard), notaire honoraire, à Châteaudun.
Maignan, instituteur, à Chauffours, par Bailleau-le-Pin.
Maintrieu, directeur d'assurances, 10, rue des Grenets. Chartres.
Malenfant, sculpteur sur bois, à Charonville, par Illiers.
Mallet, percepteur, à Palaiseau.
Marchéville (de), 138, boulevard Haussmann, Paris (8e arr.).
Marchon-Gougis, négociant, 4, rue des Ecuyers, Chartres.
Marcoult, tapissier, 17, rue des Changes, Chartres.
Marcy (le vicomte de), 3, impasse du Cheval-Blanc, Chartres.
Marquis (l'abbé), curé d'Illiers.
Martin (l'abbé), curé de Faverolles, par Nogent-le-Roi.
Martin (l'abbé Gustave), professeur à l'Institution Notre-Dame, Chartres.
Massot (l'abbé), curé de Digny.
Maugars, directeur d'assurances, 9, rue au Lin, Chartres.
Mauger, inspecteur primaire honoraire, 10, rue du 14-Juillet, Chartres.
Maunoury, docteur en médecine, 20, rue de Bonneval, Chartres.
Maupeou (le marquis de), au château d'Eguilly, par Illiers.
Mayeux (Alfred), architecte, 2, place Saint-Sulpice, Paris (6e arr.).

Mme Mélin (Georges), 4, rue Colin-d'Harleville, Chartres.

MM. Mély (Fernand de), avocat, 26, rue de la Trémoille, Paris (8e arr.).
Merlet (René), archiviste départemental, 14, rue de Beauvais, Chartres.
Métais (l'abbé), secrétaire-archiviste de l'Évêché, Chartres.
Mianville (Maurice de), propriétaire, à la Villette-Saint-Prest.
Milochau (Emile), ancien député, à Béville-le-Comte.
Moissenet, directeur de la Banque de France (Chartres), 32, rue de Bonneval, Chartres.

MM. MONTMARIN (le comte de), lieutenant-colonel au 13e cuirassiers, 10, rue de Beauvais, Chartres.
MONTUEL (de), au château de Montuel, par Brezolles.
MOREAU, instituteur, à Broué, par Bû.
MORILLON, 78, rue d'Hauteville, Paris (10e arr.).
MORIN, instituteur, à Orrouer, par Courville.
MOUTON (Armand), architecte diocésain, 15, rue Chanzy, Chartres.
MOUTON (Henry), chaufournier, 30, rue Chanzy, Chartres.
MULLER, 128, rue de Puteaux, à Paris (Seine).
Mme NANCY, 23, rue du Cheval-Blanc, Chartres.
NERVÉ (l'abbé), curé d'Orrouer, par Courville.
NOAILLES (le duc de), maire de Maintenon.
NOEL, propriétaire, à Imbermais, par Dreux.
ONILLON (l'abbé), chapelain de Saint-Paul, 1, rue Avedam, Chartres.
OUELLARD, propriétaire, 45, rue de Reverdy, Chartres.
PARDOS (l'abbé), curé de la Bazoche-Gouet.
PASQUIER (l'abbé Victor), professeur à l'Institution Notre-Dame, Chartres,
PEDOUX (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, Nogent-le-Rotrou.
Mme PEIGNÉ (Rémy), à Dreux.
MM. PELÉ (Armand), négociant, à Courville.
PERIER, avocat au Conseil d'État, 1, rue Magellan, Paris (8e arr.).
PERRIER, propriétaire, à Nogent-le-Roi.
PERCHELLET (Henri), 26, rue Gréneta, Paris (2e arr.).
Mme PERSON, 41, avenue de Poissy, à Maisons-Laffitte (S.-et-O.).
M. PESCHOT (l'abbé), curé de Langey, par Courtalain.
Mme PETROT-GARNIER, 14, place des Halles, Chartres.
MM. PETROT-LEMARIÉ, ancien commissaire-priseur, 29, rue de Bonneval, Chartres,
PETIT, notaire, à Voves.
PEULVEY, ancien entrepreneur, 17, place des Épars, Chartres.
PIÉBOURG (père), ancien architecte de la Ville, 47, rue de Châteaudun, Chartres.
PIÉBOURG (Alfred), architecte de la Ville, 15, boulevard Chasles, Chartres.
PIERRE, conseiller général, à Châteauneuf-en-Thymerais.
PINCHON (Emile) (l'abbé), curé de Saint-Lubin-de-la-Haye.
PINCHON (René), à Dreux.
PINTARD, cultivateur, 163, rue de Chartres, à Mainvilliers, par Chartres.

MM. Pontoi-Pontcarré (le marquis de), à Villebon, par Courville.
Ponton-d'Amécourt (le baron de), à Saint-Calais (Sarthe).
Possesse (le comte de), à Dangeau.
Poulin d'Arsigny (le comte), 9, rue de Solférino, Paris (7e arr.).
Poyet (Georges), contrôleur des contributions directes, 26, rue des Gaults, Dreux.
Prunelé (le comte de), au château de Saint-Germain, commune de Fresnay-l'Évêque, par Janville.
Provost (l'abbé), chanoine, 18, rue Saint-Pierre, Chartres.
Quintart, propriétaire, à la Villette, par Saint-Prest.
Ramet (André), propriétaire à Lormaye, Nogent-le-Roi.
Raveneau-Morin, château d'Arbouville, par Brezolles.
Réal, directeur de *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 15, rue Collin-d'Harleville, Chartres.
Redaud, notaire, à Denonville.
Reiset (le comte de), 101, rue Miromesnil, Paris (8e arr.)
Renard (l'abbé), supérieur du Grand-Séminaire, Chartres.
Renault, instituteur, à Barjouville, par Chartres.
Renouf, bijoutier, 30, rue du Grand-Cerf, Chartres.
Reviers de Maulny (le comte de), à la Chapelle-Guillaume, par La Bazoche-Gouet.
Mme Reviers de Maulny (la comtesse de), à Douy, par Châteaudun.
MM. Ricois, propriétaire, château de Moresville, commune de Flacey, par Bonneval.
Rilly (le comte de), château d'Oysonville, par Sainville.
Rivière, instituteur, à Béville-le-Comte.
Robé (l'abbé), chanoine titulaire, 14, cloître N.-D., Chartres.
Robin, docteur en médecine, à Béville-le-Comte.
Robinet, professeur de sciences au Lycée, 68, rue de Bonneval, Chartres
Roger (l'abbé), chapelain de Saint-Paul, 31 *bis*, rue Muret, Chartres.
Rorthays (comte Em. de), directeur du *Journal de Chartres*, 16, place de la Poissonnerie, Chartres.
Rotier, 4, rue des Carmélites, Blois.
Rousseau, boucher, 6, rue du Cygne, Chartres.
Rousseau, graveur, 6, place Saint-Michel, Chartres.
Rousseau (Albert), receveur de rentes, 5, rue Sainte-Même, Chartres.
Rousseau (Irénée), directeur de l'École de la rue de la Cathédrale, Chartres.
Rousseau-Renvoizé (Marcel), architecte, tertre Saint-Aignan, Chartres.

MM. Rousselot, maître répétiteur au Lycée, 11, rue Régnier, Chartres.
Roy, proviseur du Lycée, 14, rue Saint-Michel, Chartres.
Sainsot (l'abbé), curé-doyen de Terminiers.
Saint-Blanquat (le baron de), à Dreux.
Sainte-Beuve (dom de), bénédictin de Solesmes.
Saint-Laumer (Léon de), 8, rue Montgoutier, à Poitiers (Vienne).
Saint-Laumer (Raoul de), maire de Barjouville, par Chartres.
Saint-Pierre, libraire, 14, place des Halles, Chartres.
Samson (l'abbé), curé, à Luigny, par Beaumont-les-Autels.
Sautton (Eugène), à Voves.
Savigny (Georges), négociant, 1, place Châtelet, Chartres.
Seigneury (Aldéric), pharmacien, à Dreux.
Selleret, directeur de l'imprimerie Garnier, 15, rue du Grand-Cerf, Chartres.
Semen, négociant, 23, rue des Bons-Enfants, Paris (1er arr.).
Sénéchal (l'abbé), curé de Villemeux.
Sevin, ancien instituteur, à la Ferté-Vidame.
Sonntag (l'abbé), curé du Coudray, par Chartres.
Souancé (le vicomte de), 72, rue Sainte-Blaise, Alençon.
Stein, archiviste-paléographe, 38, rue Gay-Lussac, Paris (5e arr.).
Tachot, propriétaire, à Thivars.
Taillefer, docteur en médecine, à Châteauneuf-en-Thymerais.
Tardiveau (l'abbé), curé de Blandanville, par Illiers.
Tellot (Henri), propriétaire, à Dreux.
Temple de Rougemont (le comte du), 11, rue des Lisses, Chartres.
Thevert (l'abbé), curé de Soulaires, par Jouy.
Thibault, menuisier, 8, rue de la Tuilerie, Chartres.
Thiverny (l'abbé), professeur à la Maitrise, Chartres.
Thomas, boucher, 24, rue du Cygne, Chartres.
Tissier (l'abbé), directeur de l'Institution N.-D., Chartres.
Touzeau (l'abbé), curé de Bréchamps, par Nogent-le-Roi.
Trémault (de), propriétaire, à Vendôme.
Truphème, professeur au Lycée, 32, boulevard de la Courtille, Chartres.
Vallet de Lubriat, 17, rue Muret, Chartres.
Vangeon (l'abbé), curé de Nogent-le-Phaye, par Chartres.
Vassort (l'abbé), curé de Levainville, par Gallardon.
Vaurabourg (l'abbé), curé de Berchères-l'Évêque.

VERRET (l'abbé), supérieur du Séminaire de Saint-Cheron, Chartres.

VIDON, entrepreneur de serrurerie, 5, rue de Beauvais, Chartres.

VILLEMONT (l'abbé), curé de Grandville-Gaudreville, par Baudreville.

VILLETTE (l'abbé), professeur à l'Institution N.-D., Chartres.

VILLETTE (Gabriel), receveur municipal, 21, rue Saint-Thomas, Chartres.

VINET, sénateur, à Garancières-en-Beauce, par Paray-Douasville,

WATRIN, avoué honoraire, 42, rue du Grand-Cerf, Chartres.

YVON, notaire, 9, rue Noël-Parfait, Chartres.

SOCIÉTÉS OU REVUES CORRESPONDANTES

ÉCHANGE

Alençon	Société historique et archéologique de l'Orne.
Id.	Revue Normande.
Amiens	Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
Angers	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
Id.	Société d'études scientifiques d'Angers.
Angoulême. . . .	Société archéologique et historique de la Charente.
Autun.	Société Eduenne.
Beauvais	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Blois	Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher.
Bourg	Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Id.	Société historique, littéraire et scientifique du Cher.
Brives	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Bruxelles	Analecta Bollandiana.
Id.	Institut international de Bibliographie de Bruxelles.
Caen	Société française d'Archéologie.
Id.	Société des Antiquaires de Normandie.
Châlons-s-Marne . .	Société d'agriculture, de commerce, sciences et arts de la Marne.
Châlons-s-Saône . .	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
Chartres.	Journal de Chartres.
Id.	Progrès d'Eure-et-Loir.
Id.	Dépêche d'Eure-et-Loir.
Id.	Croix d'Eure-et-Loir.

Châteaudun . . . . Société dunoise d'archéologie, histoire, science et arts.
Costa-Rica (Amér.) Museu nacional do Costa-Rica.
Corbeil . . . . . . Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix.
Constantine (Alg.) . Société archéologique du département de Constantine.
Dunkerque. . . . . Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts de Dunkerque.
Evreux . . . . . . Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Fontainebleau . . . Société historique et archéologique du Gâtinais.
Langres . . . . . . Société historique et archéologique de Langres.
Le Mans. . . . . . Revue historique et archéologique du Maine.
Lille. . . . . Commission historique du département du Nord.
Lyon . . . . Société littéraire historique et archéologique de Lyon.
Maredsous (Belg.) . Revue bénédictine.
Mortagne . . . . . Société percheronne d'histoire et d'archéologie.
Montauban. . . . . Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Moulins . . . . . . Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
Moutiers. . . . . . Académie de la Val-d'Isère.
Nancy. . . . . . . Société d'archéologie Lorraine.
Id. . . . . . . Académie Stanislas.
Nantes . . . . . . Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Nîmes. . . . . . . Académie de Nîmes.
Noyon. . . . . . . Comité archéologique et historique de Noyon.
Orléans . . . . . . Société archéologique de l'Orléanais.
Id. . . . . . . Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.
Id. . . . . . . Académie de Sainte-Croix d'Orléans.
Paris . . . . Académie des inscriptions et belles-lettres (*Comptes rendus*, *Mémoires*, *Antiquités de la France*).
Id. . . . . . . Le Beauceron de Paris.
Id. . . . . . . Société des Antiquaires de France.
Id. . . . . . . Société philotechnique.

Paris	Annales du Musée Guimet.
Id.	Le Carnet historique et littéraire.
Id.	L'amateur d'Autographes.
Id.	Société de l'Histoire de France.
Id.	Répertoire des Revues (*D. Jordell*).
Poitiers	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet	Société archéologique de Rambouillet.
Rio-de-Janeiro (A.).	Museu nacional do Rio-de-Janeiro.
Romans	Bulletin d'histoire ecclésiastique et archéologique de Romans (Drôme).
Rouen	Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
St-Dié.	Société philomatique Vosgienne.
St-Pétersbourg (R.).	Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.
Senlis	Comité archéologique de Senlis.
Sens.	Société archéologique.
Stokholm (Suède) .	Akademiens manadsblad Kongl. vitterhets historie och Antiquitets.
Toulouse.	Société archéologique du Midi de la France.
Tours	Société archéologique de la Touraine.
Troyes	Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
Valence	Bull. d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
Vannes	Société polymathique du Morbihan.
Vendôme.	Société archéologique, scientifique, littéraire du Vendômois.
Versailles	Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Id.	Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Id.	Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
Vitry-le-François .	Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

ACQUISITIONS

Paris	Revue de l'Art chrétien.
Id.	Revue des Questions historiques.

Paris . . . . Annuaire de la Société de secours des Amis des sciences.

Chartres. . . . . . Archives historiques du diocèse de Chartres.

Id. . . . . . . Astrologue de la Beauce et du Perche.

Id. . . . . . . Messager de la Beauce et du Perche.

Mortagne . . . . . Documents sur la province du Perche.

DONS A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

Paris . . . . Bibliothèque d'Archéologie Africaine. (*Ministre de l'I. P.*).

Id. . . . . Bulletin Historique et Philologique (*id.*).

Id. . . . . Bulletin Archéologique (*id.*).

Id. . . . . Bulletin du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements (*id.*).

Id. . . . . Annuaire des Bibliothèques et des Archives (*id.*).

Id. . . . . Bibliographie des travaux scientifiques (*id.*).

Id. . . . . Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes (*id.*).

Id. . . . . Bulletin des sciences économiques et sociales (*id.*).

Id. . . . . Bulletin de Géographie historique et descriptive (*id.*)

Id. . . . . Catalogue gén. des Manuscrits des Biblioth. de France (*id.*).

Id. . . . . Discours et Programmes des Congrès des Sociétes savantes (*id.*).

Id. . . . . Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (*id.*).

Id. . . . . Journal des Savants (*id.*).

Id. . . . . Revue des Etudes Grecques (*id.*).

Id. . . . . Revue des Etudes historiques (*id.*).

Id. . . . . Journal de l'Imprimerie et de la Librairie (*don R. Durand.*)

Id. . . . . Bulletin de l'Alliance française (*don R. Durand.*)

Id. . . . . La Correspondance historique et archéologique (*don M. Langlois.*)

Id. . . . . La Révolution Francaise (*don M. Langlois*).

Id. . . . . Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire (*don M. Langlois.*)

Id. . . . . Bull. de la Société des Agriculteurs de France (*don d'Armancourt.*)

Id.	Bull. de la Société nationale d'Acclimatation (*don d'Armancourt.*)
Id.	Catalogues mensuels des librairies Champion, Cheronnet, Claudin, Cornuau, Daragon, Dorbon, Dourliac, Dumont, Foucault, Gâteau, Geoffroy, Gibert, Gonfreville, Goupy, Herluison, Jorel, Jouan, Lebodo, Lechanteux, Leclerc, Leroux, Lortie, Mathias, Mounastre, Péguillet, Picard, Randon, Rapilly, Rosenthal, Sacquet, Saffroy, Simon, Voisin, Welter (*dons*).
Lyon	Bulletin historique du diocèse de Lyon (*don J.-B. Martin.*)
Chartres.	Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture (*don S. d'H.*)
Id.	Bulletin de la Société d'Apiculture d'Eure-et-Loir (*don S. d'A.*)
Id.	Conseil général d'Eure-et-Loir (*don Préfecture.*)
Id.	Compte administratif et budget de la ville de Chartres (*don Municipalité.*)
Id.	Annuaire d'Eure-et-Loir (*don Imprimerie Garnier.*)
Id.	Bulletin de l'Association commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir (*don A. i. et c. d'E.-et-L.*)

DONS PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

Paris	Archives Nationales, Bibliothèque Mazarine, Bibliothèque Ste-Geneviève, Bibliothèque de l'Université.
St-Germain-en-Laye	Musée national.
Chartres.	Bibliothèque Municipale.
Châteaudun	Bibliothèque Municipale.
Dreux	Bibliothèque Municipale.
Nogent-le-Rotrou. .	Bibliothèque Municipale.
Chartres.	Lycée Marceau, Collège de Jeunes Filles, Ecole Normale d'Instituteurs, Institution Notre-Dame, Petit Séminaire de Saint-Cheron, Cercle des Officiers, Bibliothèque de l'Evêché.
Nogent-le-Rotrou. .	Collège, Petit Séminaire.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
D'EURE-ET-LOIR

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 6 JANVIER 1898

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Buisson, Chamberland, Chevrier, Corrard, Denos, R. Durand, Gérondeau, Lehr, de Lubriat, abbés Métais, Langlois, Sainsot, Vaurabourg.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. l'abbé Sainsot aurait à faire une observation à l'occasion du procès-verbal :

Il regrette que dans la liste des ouvrages offerts à la Société il ne soit fait aucune mention spéciale lorsqu'un de ces ouvrages a été offert par l'auteur.

Il regrette de plus qu'il ne soit pas fait de compte rendu d'un ouvrage offert dans ces conditions.

Il est répondu à M. l'abbé Sainsot que si la mention qu'il réclame ne figure pas toujours dans la liste annexée au procès-verbal, il en est par contre toujours fait une mention spéciale dans le corps du procès-verbal avec des remerciements adressés à l'auteur et même au donateur : les procès-verbaux en font foi.

Quant aux comptes rendus des ouvrages offerts dont plusieurs, malgré tout, figurent également aux procès-verbaux il ne faut s'en prendre qu'aux membres eux-mêmes s'ils ne sont pas faits plus régulièrement.

Admission d'un membre nouveau.

Le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce la nouvelle perte que la Société vient de faire dans la personne de M. l'abbé Reinert.

Puis il donne la liste des ouvrages envoyés ou offerts à la Société.

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Langlois pour son offre de la Bibliographie d'Eure-et-Loir.

Il donne ensuite lecture d'une lettre circulaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, annonçant qu'elle célébrera le dimanche 23 janvier le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Il est décidé qu'on adressera à cette occasion une lettre de félicitations à la Société voisine, et M. Amblard accepte de représenter la Société archéologique d'Eure-et-Loir à cette cérémonie.

Lecture du compte rendu suivant de M. Fouju sur l'excursion de l'École d'Anthropologie de Paris aux environs de Dreux.

« Notre département eut, cette année encore, l'honneur d'une excursion dirigée par M. A. de Mortillet, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris. Cette excursion, dont le but était l'étude de quelques monuments mégalithiques des environs de Dreux, eut lieu le premier dimanche de juillet et fut favorisée par un temps magnifique.

Le programme adressé au bureau de notre société ainsi qu'aux archéologues s'intéressant aux études préhistoriques comprenait : la visite de la collection Doré-Delente ; la visite du dolmen de Cocherelle, commune de Montreuil ; du dolmen et du polissoir de la Ferme-Brûlée, commune de Sorel et, pour terminer la journée, la visite des caves d'Ezy situées à la limite de notre département, sur le territoire du département de l'Eure.

Une trentaine de personnes parmi lesquelles plusieurs membres de la Société d'Anthropologie de Paris, de la commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise, des savants étrangers et quelques dames répondirent à l'appel du professeur et formèrent le groupe des excursionnistes parisiens. Ils arrivèrent à Dreux vers 10 heures. Nos collègues de la société archéologique d'Eure-et-Loir, M. Tellot, M. Dehors et M. Champagne de Dreux, M. Durand de Chartres les attendaient à la gare ainsi que plusieurs membres de la société normande d'Études Préhistoriques : M. Izambert de Louviers, M. Védie et M. le Dr Oursel d'Evreux, M. Plaisance de Saint-André, M. Deslandres de Verneuil, etc.

Nous devions visiter, avant le déjeuner, la collection Doré-Delente. Mais cette collection, par suite d'un don généreux fait à notre société, venant d'être transportée à Chartres, les excursionnistes ont visité, grâce à l'amabilité de nos collègues de Dreux, deux autres collections très importantes : la collection Tellot et la collection Lanctin.

Comme nous devions voir beaucoup de choses en peu de temps, nous nous mettons en marche, sitôt les présentations faites, pour nous rendre chez M. Tellot.

Il faudrait plus d'une journée pour admirer, selon leur valeur, tous les objets qui forment la collection Tellot dont la renommée a franchi, depuis longtemps, les limites de notre département et des départements voisins. Silex taillés, objets en bronze, meubles, tableaux, miniatures, médailles, faïences, etc., nos yeux sans se lasser allaient de l'un à l'autre. Nous avons vu, dans cettte collection, de nombreux objets présentant un réel intérêt que nous voudrions voir décrits et figurés dans les Bulletins de notre Société.

Parmi les objets se rapportant à l'archéologie préhistorique, nous avons remarqué, dans une grande vitrine du rez-de-

chaussée, de nombreuses haches taillées et polies, des marteaux avec trou d'emmanchure, assez rares dans notre pays et datant, selon les connaisseurs, de la fin de la période néolithique.

Au premier étage, une belle série de haches polies intactes, d'un travail soigné, beaucoup en roches précieuses et étrangères à notre région. Nous en avons vu de toutes les grandeurs, depuis la petite hache amulette mesurant à peine 2 centimètres jusqu'à la hache en silex mesurant près de 40 centimètres de longueur. Puis, des pointes de flèche et toute l'industrie néolithique ; grattoirs, tranchets, couteaux recueillis sur la station du camp Harrouard, commune de Sorel.

L'époque du bronze est représentée par des moules de haches complets et plusieurs haches d'une forme spéciale, peu commune, pouvant dater de la fin de cette époque.

Nous sommes obligés de nous retirer et nous le faisons à regret après avoir remercié vivement M. Tellot de nous avoir laissé admirer les richesses de sa collection.

Quelques minutes après nous nous présentions chez M. Lanctin qui nous attendait.

Tout d'abord, dans la cour, entouré de gazon et de fleurs, un petit polissoir provenant de la forêt de Dreux, attire nos regards. Il est en grès, comme presque tous les polissoirs de notre département et mesure environ 0 m 80 de large sur 1 m 20 de longueur. Il porte plusieurs rainures et cuvettes.

En nous rapprochant de l'habitation, sous un auvent et sur des tablettes disposées en étagères, nous voyons des centaines de haches taillées et polies, des ébauches, des pics, des tranchets, des percuteurs, etc. Pièces de rebut, nous dit M. Lanctin, mais pièces de rebut qui feraient les délices de plus d'un d'entre nous.

Nous entrons dans l'habitation et dans une grande salle du rez-de-chaussée, sous des vitrines placées le long des murs et au centre de la salle, nous admirons, en effet, des pièces de choix.

Haches acheuléennes ayant la patine blanche des plateaux, pointes et racloirs provenant de l'argile, des haches polies très-belles, des scies, dont une remarquable par sa forme à encoches, des pointes de flèches, etc. Le gisement de la

Hutte, découvert par M. l'abbé Haret, a donné à M. Lanctin une belle série d'instruments moustériens taillés dans la perfection. Nous retrouvons aussi, chez M. Lanctin, l'industrie du camp Harrouard mais, en plus des silex, nous admirons des fragments de poterie d'une pâte grossière à peine cuite, quelques-uns ornés de dessins en creux.

Les amateurs de faïence ont pu voir, accrochées autour de la salle et au-dessus des vitrines, de nombreuses assiettes à emblèmes patriotiques toutes différentes les unes des autres.

Nous prenons congé de Madame et de M. Lanctin en les remerciant de leur bonne réception et nous nous dirigeons vers l'Hôtel du Grand-Cerf, où notre déjeuner avait été commandé.

Le menu, pour un déjeuner d'excursionnistes, importe peu ; le voyage développant l'appétit, il suffit que les plats soient confortables, le vin frais et le service actif. Ce sont des conditions essentielles qui, jointes à un prix modéré, aident à laisser dans la mémoire un bon souvenir d'une excursion : sous ce rapport nous n'avons eu que des éloges à adresser à notre restaurateur.

Au dessert, une surprise nous était réservée par M. Champagne qui nous a montré, avant qu'il aille rejoindre à Chartres la collection Doré-Delente, le crâne provenant de la briqueterie de Beaudeval, commune de Bréchamps, canton de Nogent-le-Roi. Ce crâne trouvé sous une épaisse couche d'argile est beaucoup plus complet que celui déjà connu de Marcilly-sur-Eure [1] faisant également partie de la collection Doré-Delente.

M. de Mortillet, prenant la parole, nous a fait remarquer les caractères distinctifs de cette race ancienne désignée sous le nom de Néanderthaloïde tels que : arcades orbitaires proéminentes, front bas et fuyant. Se conformant à l'usage et avant que nous nous levions de table, notre professeur rendit hommage à la mémoire de nos collègues disparus, ensuite il nous proposa de boire à la santé des vivants. A M. le comte de Reiset dont nous devons aller voir les magnifiques collections et qui, le premier, signala à la commission des Gaules, le dolmen et le polissoir de la

[1] 1884. L'Homme, tome I, p. 48-50.

Ferme-Brûlée situés sur ses propriétés; à M. Tellot et à M. Lanctin qui, par de patientes recherches, ont pu former des collections locales très-importantes; à M. Champagne, notre zélé collègue, l'organisateur si ce n'est le promoteur de cette excursion; aux membres des diverses sociétés présentes, aux savants russes et américains ainsi qu'aux dames qui ne craignent pas de nous accompagner dans ces courses scientifiques.

La visite des collections réunies au château du Breuil par notre éminent collègue, M. le comte de Reiset, était encore une surprise réservée aux excursionnistes. Nous nous hâtons de prendre place dans les voitures qui doivent nous transporter aux monuments à visiter et nous quittons la coquette ville de Dreux, précédés et flanqués par des cyclistes excursionnistes.

Nous côtoyons la Blaise sur un parcours d'environ trois kilomètres, puis nous tournons à gauche, nous traversons l'aquedue conduisant à Paris les eaux prises aux sources de l'Avre et nous arrivons au premier monument, le dolmen de Cocherelle [2].

Ce grand dolmen, défiguré par des placages de maçonnerie qui l'ont converti en un abri assez grand pour former deux pièces séparées par une cloison, a été décrit et figuré plusieurs fois. Vu du côté du petit chemin, sous lequel s'enfoncent les deux énormes tables renversées dont il est formé, le visiteur se rend mieux compte de l'importance qu'il devait avoir alors que ces tables étaient élevées sur leurs supports.

Pendant que nous étions près du dolmen de Cocherelle, nos collègues de Dreux nous firent remarquer, sur le haut d'un côteau voisin, ce qui reste encore de l'ancienne chapelle de N.-D. de la Ronce, placée sur les confins du diocèse de Chartres.

Nous remontons en voiture, nous traversons l'Avre et nous nous trouvons sur le territoire du département de l'Eure sur lequel nous empièterons, çà et là, au courant de l'excursion.

[1] Consulter : 1847. Lefèvre, *Annuaire du département d'Eure-et-Loir*, p. 231. 1864, De Boisvillette, *Statistique archéologique*, p. 37, et fig. 124. 1884, *L'Homme*, T, I, p. 667.

Nous arrivons bientôt au château du Breuil, belle résidence formée de l'ancien manoir abbatial restauré et nous sommes reçus par M. le comte de Reiset qui nous fit immédiatement entrer dans les magnifiques salles où sont exposées, dans un ordre parfait, les richesses archéologiques et artistiques formant les collections du château. Ce ne sont que des pièces dignes de nos grands musées et pour chacune d'elles, M. de Reiset, bravant la fatigue, nous donne quelques mots d'explication. Chaque objet rappelle à son heureux possesseur une anecdote, un souvenir. Avant d'être ministre plénipotentiaire, M. le comte de Reiset était archéologue et de ses voyages à l'étranger où l'appelaient ses délicates fonctions diplomatiques, il avait soin, lorsque l'occasion s'offrait, de rapporter quelques souvenirs archéologiques précieux. Nous visitons ensuite les dépendances de l'abbaye renfermant encore de nombreuses collections, puis l'ancienne église dont les bas-côtés et la nef ont été restaurés avec beaucoup de soins et rendus au culte. Le chœur seul est resté en ruine et ces ruines, en partie couvertes de lierre, vues derrière l'autel, à travers deux petits guichets garnis l'un d'un verre bleu, l'autre d'un verre rouge, ont un aspect tout-à-fait féérique.

Avant de quitter cette demeure si hospitalière nous déposons nos signatures sur un registre spécial et nous partons, accompagnés par M. le comte de Reiset qui désire nous conduire lui-même au dolmen de la Ferme Brûlée.

Quoique ce monument soit en partie ruiné, il offre encore, au milieu des arbustes qui l'entourent, un aspect assez imposant et il est surprenant que l'auteur de la statistique archéologique d'Eure-et-Loir n'en ait pas eu connaissance. La première indication qui semble en avoir été fournie, sans qu'elle soit bien précise, se trouverait dans le dictionnaire des communes du département d'Eure-et-Loir, de M. E. Lefèvre.

On le voit à peu de distance de la Ferme-Brûlée, au milieu de quelques jeunes arbres, entre le chemin vicinal et la rivière qui justement à cet endroit, décrit un léger circuit. Il est placé parallèlement au cours de la rivière et, vu son état actuel, il est difficile de dire de quel côté devait être l'entrée. Les pierres qui le forment, presque toutes en poudingue sont placées sur une longueur de 7 m 60. Sur le côté regardant le

chemin on voit encore quatre supports en place, le plus grand mesurant 1 m 15 de hauteur; sur le côté regardant la rivière, deux supports, dont un renversé, l'écartement entre les supports est d'environ 2 m 20 de largeur. Une table brisée, dont le plus grand bloc mesure 3 m 80 de long sur 1 m 70 de large, repose inclinée, en forme de berceau, sur quelques supports debout. Sept autres blocs de dimensions assez grandes gisent à l'intérieur et autour du dolmen et peuvent provenir de tables brisées ou de supports renversés.

Parmi ces blocs, existe un fragment de polissoir en grès qui a pu entrer dans la construction du monument. Le fait, assez rare, de polissoirs entrant dans la construction d'un dolmen a déjà été observé dans la Charente, dans le Loir-et-Cher et dans notre département. Nous avons la table du dolmen de Neuvy-en-Dunois qui a servi de polissoir ainsi qu'une des tables renversées du grand dolmen de Quincampoix, près de Saint-Avit [1].

Le polissoir du dolmen de la Ferme-Brûlée mesure dans ses plus grandes dimensions : 1 m 90, sur 1 m 40. Il porte trace de dix rainures, dont huit groupées dans un angle à proximité de trois grandes cuvettes, une autre cuvette se trouve isolée ainsi que deux petites rainures. La plus longue rainure mesure 0 m 53 et la plus petite 0 m 20; les cuvettes mesurent 0 m 37 sur 0 m 16; 0 m 32 sur 0 m 13; 0 m 29 sur 0 m 12 et 0 m 27 sur 0 m 10.

Ce monument, existant sur les propriétés de M. de Reiset, a été signalé, récemment, comme étant sur le territoire de Marcilly-sur-Eure (Eure). Nous avons fait constater qu'il est bien sur le territoire de la commune de Sorel (E.-et-L.), la rivière servant de limite aux deux départements.

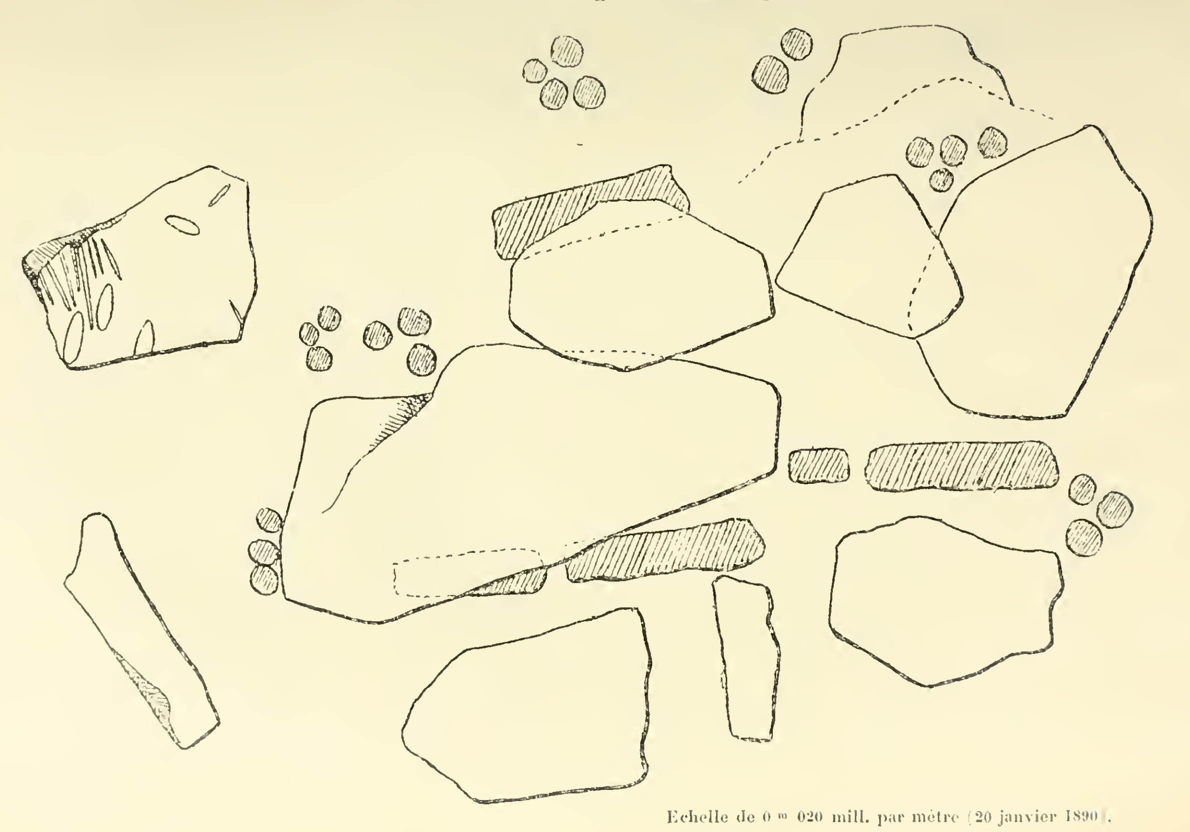
Nous revenons gagner nos voitures laissées sur le chemin et nous sommes obligés de faire nos adieux à un certain nombre d'excursionnistes forcés de rentrer à Dreux pour ne pas manquer la correspondance des trains, ainsi qu'à M. le comte de Reiset qui insiste pour que nous retournions au Breuil où une collation nous attendait. Nous nous séparons avec regret et nous continuons notre route.

[1] Consulter : 1856, Lefèvre, *Dictionnaire des communes d'E.-et-L.*, p. 203; 1884, *L'Homme*, T. I, p. 668. 1896, *L'Anthropologie*, T. VII, p. 618. 1896, *Bulletin de la Société Normande d'Etudes préhistoriques*, T. IV, p. 62, planche.



Dolmen de la Ferme-Brûlée (20 janvier 1890).

PLAN DU DOLMEN DE LA FERME-BRULÉE



Echelle de 0 m 020 mill. par mètre (20 janvier 1890).

Nous passons au pied du côteau au haut duquel existe le camp Harrouard ; un peu plus loin, sur notre gauche et de l'autre côté de la rivière, nous laissons, dans les prés du Fourché, commune de Marcilly-sur-Eure, un petit polissoir à demi enterré et caché par les ronces. Plus loin encore, après avoir traversé Sorel, nous passons tout près de deux grandes pierres plates qui, à l'origine, ont dû n'en faire qu'une. Elles sont près le Buisson-de-Croth, commune de Croth, Eure, et elles sont appelées : le Gravier de Gargantua.

Nous traversons le village de Croth et nous arrivons au pied du côteau où se trouvent les caves d'Ezy, dernière étape de notre excursion.

Nous renvoyons les voitures, maintenant inutiles, et nous gravissons la colline pour voir de près ce que sont ces caves et quels en sont les habitants.

En ces derniers temps, plusieurs revues scientifiques : la Revue de l'Ecole d'Anthropologie, la Nature et tout récemment la Revue Encyclopédique Larousse[1] ont attiré l'attention sur les caves d'Ezy. Outre les habitations, curieuses en ce sens qu'elles sont presque toutes creusées dans la craie, à flanc de côteau, échelonnées les unes au dessus des autres, et pouvant donner ainsi une idée de ce que pouvaient être les habitations primitives, les habitants, d'après ces revues savantes, étaient eux-mêmes retournés peu à peu à l'état primitif, et même plus : à l'animalité. Ivrognes, débauchés, maraudeurs, ils avaient fini, placés en dehors de tout chemin fréquenté, par se passer de vêtements.

Nous avons visité ces habitations, nous sommes entrés dans plusieurs, nous en avons questionné les habitants et ce que nous avons vu, comme ce que nous avons entendu, nous a laissé une impression pénible, différente de ce à quoi nous nous attendions. A part quelques caves abandonnées où les gens se cachent pour satisfaire leurs besoins, celles qui sont habitées sont propres, autant que peuvent l'être des habitations semblables, n'ayant d'autre ouverture pour laisser passage à l'air et à la lumière que la porte, le plus souvent très-basse.

Beaucoup, parmi les visages que nous avons aperçus ne respirent pas la joie de vivre, mais ils sont dignes. Aucun

[1] *Revue encyclopédique Larousse*, n° 220, 20 novembre 1897.

des gens que nous avons interrogés n'a eu un mot déplacé et cependant nous venions troubler leur solitude. Ils nous regardaient, indifférents, ne manifestant aucune surprise. Tout en se plaignant de leur triste situation, aucun d'eux n'a sollicité notre générosité, aucun enfant n'est venu nous tendre la main.

Ils travaillent quand ils peuvent et si parfois des chemineaux, des trimardeurs viennent parmi eux chercher un abri dans une cave abandonnée, c'est un abri momentané, ils ne séjournent pas, ils passent.

Quelques petits jardinets sont entretenus entre les habitations sur ce côteau aride.

En résumé, c'est la misère qui règne aux caves d'Ezy, mais combien d'autres misérables, dans les grands centres industriels, dans certaines cités ouvrières des quartiers éloignés de Paris, n'ont pas ce qu'ont les habitants des caves : le bon soleil et le grand air.

Avant de nous rendre au village d'Ezy, nous sommes allés voir les vestiges d'un camp situé sur la Côte-aux-Bernot, puis nous sommes descendus près la gare. Nous avons dîné et les excursionnistes, enchantés d'une journée si bien remplie et si instructive, sont rentrés dans la capitale en passant par Bueil et Mantes-la-Jolie. »

M. R. Durand donne connaissance de la pièce de vers suivante, que notre confrère, M. Bourdel, lui a envoyée pour être communiquée à la Société.

Facit indignatio versus.

Eh bien ! vous triomphez, Poètes symbolistes,
De l'École moderne ardents panégyristes.
Grâce à vous, animé par un souffle nouveau,
D'un art indépendant s'allume le flambeau.
Arrière, Parnassiens, imitateurs serviles
D'un passé qui s'éteint sous des gloires séniles,
Et dont le faux éclat et le goût suranné
Ne sont plus qu'un vain songe à l'oubli condamné.
Prenons garde pourtant. Parfois l'intolérance,
Fille d'un sot orgueil, en trahit l'impuissance.
Chaque siècle, dit-on, veut ses réformateurs.
Mais ce nom convient-il à ces jeunes frondeurs

Qui, rimant pour rimer, sans but et sans croyance,
Sous de pompeux décors masquent leur indigence?
Changer n'est pas toujours la preuve du progrès,
On ne fait trop souvent qu'aviver nos regrets.
Boileau l'a proclamé : les règles sont utiles,
C'est difficilement qu'on fait des vers faciles,
Et l'esprit qu'on retient captif, ainsi que l'eau,
S'échappe plus rapide et s'élève plus haut.
L'art de la poésie, en dépit des entraves,
De nos grands écrivains a fait d'humbles esclaves,
Et leur souple génie, en ses hardis excès,
Sans déserter la règle a conquis le succès.
Mais celui qu'au berceau la muse poétique
Au front n'a pas marqué de son doigt prophétique,
Vainement s'évertue en stériles essais...
Rimeur, on le devient : mais poète, jamais!...
Mais quand d'écrire en vers naît la douce manie,
Est-ce trop d'exiger, d'abord, qu'on s'ingénie
A connaître le code où l'art dicte ses lois,
Comme avant de chanter on consulte sa voix?
La règle est-elle donc un joug si redoutable
Qu'on ne puisse au talent la rendre profitable?
Si notre vers languit sous de trop lourds fardeaux,
Pense-t-on l'alléger avec des pieds nouveaux?
L'**hiatus** est un heurt dont le goût s'effarouche,
Et le fou qui le risque a besoin d'une douche.
Aisément on pardonne au libre **enjambement**,
Pourvu qu'en l'autre vers il ait son complément.
La **césure** a pour but un repos nécessaire :
L'**accent** donne à la voix un appui salutaire.
Voulant charmer l'oreille et non flatter les yeux,
La **rime** aime avant tout les sons harmonieux,
Complète la pensée, en double la richesse;
Dédaigne l'**assonance**, enfant de la paresse,
Et proteste, indignée, alors que, sans écho,
On prétend l'arracher à la moitié d'un mot.
Le **rythme** enfin s'impose à toute œuvre lyrique :
Son pouvoir sur nos sens est d'un effet magique,
Et notre âme, docile au doux balancement,
Se livre avec bonheur à son enchantement.
La **musique** a pour lui des grâces fraternelles,
Et le vers sans cadence est un oiseau sans ailes...

. . . .

Mais c'est assez prêcher... Salut aux nouveaux Preux !
A bientôt leurs chefs-d'œuvre et nous croirons en eux.

Des remerciements sont adressés à M. Bourdel.

M. R. Durand lit ensuite la notice destinée à la Pierre tombale de Jean du Bec.

A l'occasion d'inexactitudes qu'il a cru devoir signaler dans la gravure de cette pierre tombale, M. R. Durand attaque de nouveau le système de reproduction par la gravure sur bois. La reproduction par la photogravure ne donnerait pas lieu à de pareilles erreurs.

M. le Président répond à M. R. Durand que la question de reproduction des gravures des *Pierres tombales* a été jugée plusieurs fois par la Société dans le sens de la reproduction par la gravure sur bois, et tout dernièrement encore, au moment où allait commencer la publication du second volume. Il n'y a donc plus à revenir sur cette question.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire

M. le Dr Dongradi, rue du Grand-Cerf, 8, à Chartres ; présenté par MM. Denos et Lehr.

Ouvrages reçus dans le mois de Janvier

Revue de l'Art chrétien, 1897.
Los Cereales y oleaginosos, 1896.
Le chanoine Albanès, bio-bibliographie.
Bulletin d'histoire ecclésiastique.
La Révolution française, revue, 1897.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1897.
Revue des Études grecques, tome X, 1897.
Archives historiques du diocèse de Chartres, déc. 1897

Recueil des Mémoires et documents de l'académie de la Val-d'Isère, 1897.

Bulletin et Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France, 1897.

Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France, Aug. Prost, 1897.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1896.

Revue d'archéologie poitevine.

Institut de France. Prix de vertu. Discours prononcé par M. Jules Claretie, 1897.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1898

Président : M. L. Merlet. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. L. Merlet, Amblard, Bernier, Brosseron, Buisson, Chamberland, Champagne, Chevrier, Cintrat, Denos, R. Durand, Gérondeau, Lher, R. Merlet, Petrot-Garnier, abbés Crancée, Haye, Hermeline, Langlois, Métais.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. Champagne donne la note explicative des abréviations qui figurent sur les désignations des objets de la collection Doré-Delente.

Offre à la Société, par leurs auteurs, de deux ouvrages :

1° Le Commerce d'Importation en France au milieu du XVIe siècle, par M. Chamberland.

2° Notice sur Jacques du Lorens (1580-1665), poète, jurisconsulte et collectionneur, par M. Henry Lecourt.

Des remerciements sont adressés aux deux donateurs.

M. Amblard donne lecture du rapport suivant relatif au cinquantenaire de la Société archéologique de l'Orléanais.

« De tout temps des liens étroits ont uni les deux villes de Chartres et d'Orléans. Durant la période gallo-romaine, *Autricum,* la ville religieuse, *Genabum,* la cité commerçante, toutes deux du même pays des Carnutes, se complétaient pour ainsi dire l'une par l'autre. Dans les siècles qui suivent, chacune d'elles conserve le même caractère particulier : Orléans, avec la Loire qui coulait alors à pleins bords et lui donnait un débouché facile pour son trafic, reste toujours la cité commerçante ; Chartres, avec sa Cathédrale, son nombreux chapitre, son diocèse peut-être le plus étendu de France, restera toujours la ville religieuse. Toutes deux elles font partie d'une même province. Quand, plus tard, une nouvelle division territoriale viendra donner à chacune son autonomie, elles se rappelleront quand même leur communauté d'origine et garderont le souvenir de leur passé commun.

Aussi, deux Sociétés se fondant, l'une à Orléans, l'autre à Chartres, dans le même but de chercher, recueillir et étudier chacune les souvenirs et les vestiges de son passé, ne pouvaient rester indifférentes l'une à l'autre. Plusieurs occasions s'étaient déjà présentées pour elles d'affirmer leurs bons rapports réciproques, et quand la Société archéologique et historique de l'Orléanais, décidant de fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation, convia la Société archéologique d'Eure-et-Loir à cet anniversaire, ce fut avec empressement que celle-ci répondit à l'appel de son aînée. Vous avez bien voulu me charger de la représenter en cette circonstance et j'ai pensé que je ne pouvais mieux vous en exprimer mon remerciement qu'en venant vous entretenir pendant quelques instants de cette intéressante solennité.

Le 23 janvier 1848, un groupe d'érudits, au nombre desquels se trouvaient par exemple MM. Mantellier, Bimbenet, de Buzonnière et d'autres encore qui ont laissé après eux des travaux d'érudition locale justement estimés se réunissaient à Orléans chez M. l'abbé Desnoyers, alors grand vicaire comme aujourd'hui encore, et fondaient la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Cinquante années se sont écoulées depuis, et comme le disait M. Baguenault de Puchesse dans son discours d'ouverture : « Si un demi-siècle » ne compte guère dans la vie d'une nation ou d'une cité, il

» y a bien quelque mérite pour les institutions humaines » dont la faveur est si éphémère et que l'opinion changeante » exalte ou dénigre tour à tour à durer au delà d'une vul- » gaire destinée. »

De cette pléiade de savants, un seul a survécu : Mgr Desnoyers [1], qui portant allègrement le poids de ses 91 ans était le véritable héros de la fête.

Cette fête a débuté par une messe solennelle en musique que présidait de son trône épiscopal Mgr Touchet, évêque d'Orléans. Comme l'archéologie devait du commencement de la journée jusqu'à la fin avoir sa part dans le programme, on avait intercalé dans la messe de Clovis, de Gounod, un motet de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens au XIIIe siècle, puis un *Descende in hortum* d'Antoine Févin.

Ce compositeur, dont les œuvres sont très appréciées des musicographes, est né à Orléans en 1481 ; il fut élève d'Ockegeim et maître de chapelle de Louis XI à la basilique de Cléry.

Le *Descende in hortum* est emprunté au Cantique des Cantiques. Cette musique, d'une grande fraîcheur et d'une simplicité de composition à la portée de tous, admirablement chantée et accompagnée par la maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de son habile chef, M. l'abbé Laurent, impressionnait délicieusement l'auditoire.

La seconde partie du programme comprenait la séance solennelle à la Salle des Thèses, lieu de réunion de la Société archéologique de l'Orléanais.

Plusieurs d'entre nous connaissent certainement ce petit monument, véritable bijou de l'architecture de la période tertiaire ogivale, vous me permettrez cependant d'en faire une rapide description pour ceux qui n'ont pas eu occasion de l'admirer.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XVe siècle qu'il fut édifié. L'Université d'Orléans existait déjà depuis 1312, mais les désastres de la guerre de Cent ans, les ruines amoncelées dans Orléans après le siège de 1428 ne permirent pas de

[1] Les distinctions et les honneurs sont venus chercher dans sa modeste retraite M. l'abbé Desnoyers, qui depuis quelques années a été nommé chevalier de la Légion d'honneur et élevé à la dignité de protonotaire.

mettre plus tôt à exécution le projet de construction qu'on avait formé depuis longtemps.

La salle se compose de deux nefs séparées par trois colonnes octogones. Dans la nef de gauche on voit aux clefs de voûte les armes de Charles d'Orléans, de Philippe le Bel, de Clément V et du chapitre de Sainte-Croix ; dans celles de droite les armes des quatre nations de l'Université, normande, picarde, germanique et de France, de petits personnages représentant des anges, des docteurs, des scribes servent de consoles aux arcs des travées. Sur les piliers se voient encore gravés au couteau les noms de plusieurs écoliers plus ou moins disciplinés de cette époque.

Cette salle, qui tombait en ruines, fut acquise en 1876 par la Société archéologique de l'Orléanais. Restaurée par M. Lisch, architecte des monuments historiques, elle a été inaugurée en 1883 telle qu'on la voit maintenant avec ses peintures polychromes.

A une heure, la salle se trouvait remplie d'un public composé de ce que la population orléanaise comptait de notabilités savantes ou artistiques, empressé d'assister à cette fête, vrai régal de l'esprit et désireux d'apporter au fondateur de la Société le témoignage de sa profonde et respectueuse sympathie.

M. Baguenault de Puchesse, vice-président de la Société, ouvre la séance en l'absence de M. Vignat, son président empêché, assisté de Mgr l'évêque d'Orléans, du premier président de la Cour d'appel, de M. le général de division Gallet et de Mgr Desnoyers. Au premier rang, les délégués de plusieurs sociétés savantes, parmi lesquels M. le comte de Marsy.

M. le Président, après un tribut délicat d'hommages rendu à Mgr Desnoyers, nous montre la Société s'étant imposé comme barrière à ses travaux la date fatidique de 1789, allant rechercher en s'occupant exclusivement des affaires orléanaises d'autrefois, jusqu'aux époques gallo-romaine, gauloise et même jusqu'aux temps préhistoriques, les origines de notre civilisation moderne.

Elle a produit en cinquante années 40 volumes de publications variées, a consacré ses soins à la conservation de différents monuments.

Il donne un souvenir de regrets à tous ceux, anciens ou

nouveaux, qui sont disparus pendant cette longue période, et passe la parole à Mgr Desnoyers.

Le vénérable prélat, d'une voix claire et assurée, prononce une allocution dont un court résumé ne peut donner qu'une idée bien imparfaite.

Rappelant dans un style imagé cette vigoureuse composition de Raffet, intitulée, je crois, « la Revue nocturne, » où l'artiste, ressucitant de leurs tombeaux « tous les vieux soldats péris » fait défiler dans une course fantastique ces escadrons-fantômes devant Napoléon, vêtu de son costume légendaire et monté sur son cheval blanc, Mgr Desnoyers se voit lui aussi général d'une armée disparue, d'une armée de savants qui lui avaient fait l'honneur de le prendre pour chef.

Il vient aujourd'hui, mais en plein jour, passer cette vieille garde en revue, et dans une émouvante prosopopée, il évoque un par un ces dix-sept vaillants, morts au champ d'honneur de la science.

Mais une jeune garde a succédé à l'ancienne, et il peut la présenter avec fierté marchant résolument sur les traces de ses ancêtres.

Il termine en adressant à l'assistance le grand merci de son âme, en espérant « que les successeurs des anciens seront dignes du Dieu de Jeanne, dignes de la cité de 1428, dignes de la patrie de 1898. »

M. de Marsy rappelle les cordiales relations que la Société Française d'archéologie a toujours entretenues avec la Société archéologique de l'Orléanais. Il énumère les deuils survenus dans les deux Sociétés depuis le Congrès tenu à Orléans en 1894, puis les distinctions qui ont honoré celle de l'Orléanais. Il annonce ensuite qu'il prépare pour elle le récit d'un voyage fait à Orléans par un prêtre du Hainault, François Vinchant, en 1610, époque à laquelle moyennant un écu on prenait place pour aller à Paris dans un coche inauguré en 1571.

Puis ce fut le tour de M. Huet, Secrétaire de la Société, qui, dans un exposé humoristique, fait le compte-rendu des travaux de la Société. C'est un travail documenté qui demande à être lu en son entier, ce que pourra faire chacun de nous quand nous serons en possession du bulletin relatant cette séance.

M. Léon Dumuys fait ensuite, avec la clarté d'exposition qu'on lui connaît, une communication sur un petit reliquaire de Saint-Aignan, en cuivre et cristal de roche, monté sur roulettes, resté inconnu jusqu'à présent pour des motifs qu'expose M. Dumuys, et qui a pourtant figuré dans un inventaire de la fin du XVI[e] siècle dont il donne connaissance.

C'est un travail assez ordinaire au point de vue purement artistique, auquel il ne peut assigner de date précise, mais qui paraît remonter au XIV[e] siècle.

Cette communication est écoutée avec le plus grand intérêt et chacun peut après la séance examiner à loisir ce petit reliquaire qu'une autorisation spéciale de M[gr] Touchet avait fait mettre à la disposition de l'assistance.

Après M. Dupuys, M. Sorel, président de la Société de Compiègne, prend la parole et donne un aperçu des inscriptions dont sont couverts les registres déposés dans la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy, de 1872 à 1881, puis il offre à M[gr] Desnoyers le diplôme de membre correspondant de la Société de Compiègne.

M. Baguenault de Puchesse, avant de lever la séance, offre également à M[gr] Desnoyers un écrin renfermant une plaquette en bronze représentant son buste accompagnée de deux médailles en vieil argent, l'une de la salle des Thèses, l'autre commémorative de la séance du jour.

La séance levée, chacun veut féliciter le doyen de la Société Orléanaise. Nous lui avons pour notre part présenté les félicitations de la Société archéologique d'Eure-et-Loir en même temps que les nôtres propres. En nous remerciant dans une cordiale étreinte, il nous a rappelé qu'Eure-et-Loir avait été pour lui un vaste champ de récolte. Nous savions qu'il disait vrai et que bien des objets récoltés sur notre sol et qui ont pris le chemin d'Orléans, auraient pu figurer dans nos collections publiques.

La visite des musées sous la conduite des membres orléanais, et un banquet, le soir, auquel des raisons toutes particulières ne nous ont pas permis d'assister, clôturaient cette journée si bien remplie.

La date du 23 janvier 1898 marquera dans les annales de la Société de l'Orléanais. Quant à nous, sept années nous sépa-

rent encore du jour où nous pourrons, nous aussi, fêter le cinquantième anniversaire de notre fondation.

Nous aurons également un passé glorieux à rappeler, et quelqu'un de notre également vaillante phalange de la première heure sera bien encore là pour faire revivre la mémoire des de Boisvillette, des Paul Durand, des Lecocq, des Saint-Laumer, — je cite au hasard. Les jeunes non plus ne feront pas défaut. Notre Société, quoique certains en manifestent la crainte, n'a pas perdu le rang auquel elle a su se placer parmi les autres Sociétés ses émules. Ses publications, ses travaux qui lui ont valu à différentes reprises les encouragements de l'Administration supérieure sont là pour l'attester. Nous en avons eu nous-même la preuve pendant cette journée dont nous venons de vous entretenir où des membres de diverses Sociétés, et non des moins autorisés, nous manifestaient tout l'intérêt qu'ils portaient à nos travaux en même temps que leurs sympathies pour certains de nous qui ont su se faire un nom dans la science. La Société archéologique d'Eure-et-Loir peut donc attendre cette date avec confiance, elle ne restera pas, nous en avons l'assurance, moins mémorable pour elle que celle du 23 janvier vient de l'être pour la Société archéologique et historique de l'Orléanais. »

M. Chamberland fait ensuite une communication verbale sur « *Ives de Chartres et la question des Investitures.* »

Il commence par rappeler l'article de M. Lecocq ayant pour titre : *Un symbole d'Investiture au moyen âge* paru dans le Tome IIIe des Mémoires de la Société dans lequel se trouvent énumérés les différents symboles usités à cette époque.

A l'occasion de l'investiture par la boite, *per thecam*, M. le Président rappelle que le bas-relief sculpté en pierre formant le tympan de l'ancienne église de Mervilliers (canton de Janville), représentant une donation faite *per thecam*, signalé par M. Lecocq dans son article, est une pièce peut-être unique en France, datant du XIIe siècle. Il ne sait dans quel état de conservation il peut être à l'heure présente, mais si la Société ne peut s'en rendre acquéreur, il serait bien désirable qu'on en conservât le souvenir soit par le dessin, soit par la photographie.

M. R. Durand veut bien, sur la demande de la Société, en

prendre une épreuve photographique sitôt qu'il lui sera possible.

M. Chamberland ne se dissimule pas que la question qu'il entreprend de traiter est une question très grave en même temps que très délicate : il apportera dans cette étude toute la réserve et toute la prudence possibles, et fera appel pour l'éclairer sur certains points aux renseignements que pourront lui fournir des membres de la Société qui se sont occupés déjà de cette question.

Il a été amené à entreprendre cette étude par la lecture d'un article de M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, paru dans la *Revue des Questions historiques* (n° du 1er janvier 1898, p. 50-98) ayant pour titre « *Ives de Chartres et le droit canonique.* »

M. Fournier se propose surtout de montrer l'influence qu'ont eue sur le droit canonique les écrits et les actes d'Ives de Chartres.

Dans ce premier article, il expose les principes généraux admis par le grand canoniste et il en montre l'application à diverses parties plus ou moins générales (investiture, jugement de Dieu, admission dans le chapitre de Chartres des hommes de condition demi-libre, pouvoir des évêques, mariage).

M. Chamberland ne s'occupera que de la partie consacrée à l'investiture.

Ce qui domine la question, c'est le *droit de dispense* dont Ives a le premier formulé la théorie générale : l'Église peut et doit, quand de graves circonstances l'exigent, déroger à celles des lois canoniques qui ne sont pas la connaissance nécessaire des principes éternels de la foi et de la morale ou des bases fondamentales de la société chrétienne. Les canons relatifs aux investitures rentrent dans cette catégorie.

M. Fournier expose sommairement que la question des investitures — souvent mal comprise — est au fond une question de droit de propriété : l'investiture des évêchés par les princes n'est que la manifestation de ce droit de propriété qu'ils revendiquent. Les symboles employés, la crosse et l'anneau, provoquent des interprétations différentes, mais ils sont mal choisis. C'est d'ailleurs des abus presque inséparables de ce droit de propriété que dérivent tous les désordres

dont souffrait l'Eglise : simonie, suppression de la liberté des élections, vassalité des évêques à l'égard des séculiers. Aussi Grégoire VII s'attaque-t-il d'abord à l'investiture laïque. C'est en partie pour assurer l'efficacité de ses défenses qu'il rétablit la liberté des élections et que ses successeurs interdisent aux évêques de prêter aux laïques le serment féodal d'hommage.

M. Fournier analyse alors les idées d'Ives de Chartres. Pour Ives, l'investiture laïque n'est pas un acte hérétique et par suite absolument condamnable, car le laïque qui la donne et le clerc qui la reçoit ne sauraient sans folie s'imaginer qu'elle confère quelque pouvoir spirituel. Par suite, — et M. Fournier s'en étonne, — le mode d'investiture est en soi parfaitement indifférent. Les lois sur l'investiture sont donc contingentes ; elles peuvent être modifiées, suspendues en vertu du droit de dispense de l'Église, pour maintenir l'union du sacerdoce et du pouvoir civil, condition essentielle du salut de beaucoup d'âmes.

Cependant, l'investiture laïque est un mal, car elle porte atteinte à la liberté de l'Église ; c'est même un acte schismatique, depuis que les papes l'ont interdite. Aussi faudrait-il la supprimer radicalement, si c'était possible sans conflits. Mais, si c'est impossible, il suffit de protester et les papes peuvent même accorder des dispenses.

Ces idées expliquent la conduite d'Ives dans les affaires de Galon de Beauvais (édition Juret, 1610, p. 96 ; trad. de M. Merlet, p. 206) de Dambert de Sens (Juret, p. 110 ; Merlet, p. 118), de Raoul le Verd de Reims (Juret, p. 334 ; Merlet, p. 342).

Quant aux élections des évêques, Ives les veut absolument libres ; il trouve « sans doute » que l'influence de fait leur suffit, que les droits du roi et ceux des électeurs ne sont pas faciles à concilier et il ne fait pas « mention expresse » du droit des rois à concourir aux élections.

Comme conclusion, M. Fournier se demande si l'évêque de Chartres a bien saisi toute la portée de la querelle des investitures, s'il a senti que la liberté de l'Église universelle en était l'enjeu ; mais il proclame hautement sa sincérité, son désintéressement, sa modération exempte de faiblesse ; il le loue d'avoir compris et partagé les aspirations pacifiques

de ses contemporains et contribué pour une large part à rendre possible le concordat de Worms (1122).

M. Chamberland fait après cet exposé quelques observations, se réservant de revenir sur certaines questions délimitées, notamment celles des élections.

A propos des élections, M. L. Merlet peut affirmer qu'à Chartres l'élection de l'évêque a toujours été faite par le clergé.

M. l'abbé Métais dit que la nomination d'un évêque par le roi est un fait absolument exceptionnel. L'investiture royale pouvait correspondre à la remise actuelle de la barette par le chef de l'État aux cardinaux nommés par le Saint-Siège. De plus, le mot d'investiture changeait de signification à chaque époque. C'est un peu de là qu'est née la querelle des investitures.

M. Chamberland, d'accord en cela avec M. Merlet, fait également observer que les lettres où sont exposées les idées d'Ives donnent lieu à des difficultés assez graves de traduction et peut-être de texte : on peut craindre des interpolations, des omissions. Il serait utile de collationner non seulement le texte de l'édition Juret avec le manuscrit de Chartres qui est du XIIe siècle (n° 1929), mais encore les divers manuscrits existants.

Il dit aussi que les idées exposées par M. Fournier seraient éclairées et complétées par l'ouvrage de M. Imbart de la Tour sur les élections épiscopales en France du IXe au XIIe siècle. Il demande l'achat d'un ouvrage dans lequel se trouve un article souvent cité de M. A. Esmein, professeur à l'École pratique des Hautes Études et à la Faculté de droit de Paris intitulé : *La Question des Investitures dans les Lettres d'Ives de Chartres.*

Cette demande est prise en considération, et M. R. Durand est chargé de se procurer le susdit ouvrage.

Vu l'heure avancée, l'exposé des comptes du trésorier est remis à la prochaine réunion.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. l'abbé Seigné (Eugène), curé d'Oisonville; présenté par M. de Rilly et M. l'abbé Langlois.

l'abbé François, aumônier de l'Hôtel-Dieu; présenté par MM. les abbés Sainsot et Langlois.

Hernier (Alfred), employé des postes et télégraphes, à Dreux, présenté par MM. Dehors et G. Champagne.

Ouvrages reçus dans le mois de Février 1898.

Journal des Savants, novembre et décembre 1897.

Revue des Questions historiques, janvier 1898.

Bulletin de la Société Archéologique de la Corrèze, t. 19, livr. 4.

Revue populaire des Beaux-Arts, nos 4, 7.

Documents sur la province du Perche, octobre 1897.

Bulletin de la Société historique de l'Orne, t. 16, bulletins 2, 3, 4.

Archives historiques du diocèse de Chartres, nos 37-38.

Bulletin de la Société Dunoise, octobre 1897.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 21e vol.

Le Commerce d'importation en France au milieu du XVIe siècle, par M. Chamberland, don de l'auteur.

Sommaire-Mémento du cours d'histoire moderne, de 1610 à 1789, par M. Chamberland. — Don de l'auteur.

SÉANCE DU 3 MARS 1898

Présidence de M. Bellier de la Chavignerie; — M. Amblard, Secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Bernier, Brosseron, Chamberland, Champagne, Denos, R.

Durand, Gabriel, Gérondeau, Guillon, de Souancé, Lehr, Maugars, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, Dr Robin, abbés Hermeline, Langlois, Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

Lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le comte de Marsy, président de la Société Archéologique de France, demandant que ladite Société et celle d'Eure-et-Loir fassent l'échange de leurs publications.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président donne également lecture d'une lettre du Comité d'Eure-et-Loir pour l'Exposition universelle de 1900 sollicitant le concours de la Société archéologique d'Eure-et-Loir qui pourrait envoyer à cet effet mémoires, statistiques ou autres travaux publiés par elle depuis la dernière exposition, permettant d'apprécier les améliorations et les résultats obtenus.

Cette demande est prise en considération et la Société enverra comme elle l'avait fait en 1889 ses travaux parus depuis cette époque.

Un membre propose ensuite d'aménager la tour méridionale de la porte Guillaume pour une installation convenable de notre musée lapidaire.

Cette proposition est adoptée en principe et une commission de trois membres, composée de MM. l'abbé Sainsot, R. Durand et Gérondeau est chargée d'étudier les voies et moyens et de faire à ce sujet un rapport à la Société.

M. l'abbé Langlois signale l'intérêt historique et archéologique que pourrait présenter l'examen de la maison qu'il occupe sise rue des Vieux-Rapporteurs, et désignée sous le nom de « Maison de la Faulx » ou « Faux ».

M. Roger Durand veut bien se charger de cette étude.

M. Lehr lit ensuite la communication suivante :

« Membre d'une famille sénatoriale de Strasbourg, Elie Brackenhoffer n'était certes pas le premier venu. Il était né en 1618, avait reçu l'éducation la plus soignée. Il passa les années 1644 à 1647 à parcourir la France, l'Allemagne et l'Italie, et en rapporta de belles collections d'antiquités et de médailles. C'était alors un beau garçon plein de santé, dont le visage encadré de cheveux blonds était illuminé d'une paire d'yeux bleus singulièrement intelligents; c'est ainsi, du moins, que le représente une miniature du temps. Plus tard, il fut appelé aux plus hautes fonctions dans sa ville natale, qu'il disputa à Louis XIV en 1681 ; — elle ne détestait point la France, mais elle tenait à son indépendance. — Elie Brackenhoffer mourut en 1682.

Au cours de ses voyages, il a traversé deux fois notre contrée. Il notait au jour le jour ses impressions ; sa relation, qui remplit un gros volume et un cahier couverts d'une écriture très fine, révèle un esprit net, de remarquables facultés d'observation et un certain talent d'écrivain. On en jugera par les fragments dont nous donnons ici une traduction.

En septembre 1644, il se dirigeait vers Paris, venant de l'Ouest. Le 19, après s'être arrêté à *La Frette* [1], à l'*Ecu de France,* il atteint « ensuite *Nogent*, dans une jolie situation ; » c'est une longue et large rue; il y a là un grand nombre de » couteliers, dont les femmes poursuivent les étrangers, dès » leur arrivée, de leurs offres de couteaux. Ce bourg est à » quatre milles [2] au midi; nous avons eu un fort mauvais » chemin qui a donné beaucoup de mal aux chevaux. Nous » avons logé au *Chaisne d'Or ;* comme nous étions fatigués » par suite des difficultés de la route, un bon repas répara » nos forces.

» *Mardi, le 20. A Charon* [3]. 5 milles le matin. A *Saint-* » *Martin* à midi. L'après-midi, nous traversons *Courville,* » une jolie petite ville qui a un beau château avec de beaux » jardins entourés d'eau. Le soir, nous arrivons à Chartres [4].

[1] La Ferté-Bernard.

[2] Lieues de 25 au degré.

[3] Champrond-en-Gâtine.

[4] Repassant à Courville quelques mois plus tard, il nous apprend que le châ-

» *Chartres* (7 milles depuis le dîner) est la capitale de la
» *Beauce* ; une belle grande ville, tout entourée de murailles
» et de fossés profonds, mais sans eau. Elle est située sur une
» hauteur qui s'abaisse doucement sur les deux flancs et se
» perd en arrière. La ville a de belles et larges rues, de
» grandes places, est populeuse et assez bien pourvue de
» boutiquiers et de négociants. Les rues sont jolies et propres,
» les maisons bâties pour la plupart en pierres et élégantes.
» Ce qu'il y a de plus noble et de meilleur, c'est l'église, l'une
» des plus belles œuvres d'art et des plus renommées de
» toute la France ; elle mérite bien d'être vue. Elle est entou-
» rée d'une belle grande place. Sur le côté, elle a une entrée
» de trois portes précédées de plusieurs marches. Ces trois
» portes dont celle du milieu plus haute que les deux autres,
» sont partout richement décorées d'images et presque
» comparables aux portes de la cathédrale de Strasbourg. La
» tour, très haute, est plus belle que toute autre en France,
» complètement élevée en pierres sculptées et ornée le mieux
» du monde. L'église n'est pas moins belle à l'intérieur qu'à
» l'extérieur : haute, longue, large et claire. Le tour du
» chœur est dégagé ; c'est un morceau fort beau à voir,
» décoré tout autour, au dehors, des figures de marbre
» d'assez grande dimension et d'un travail soigné ; elles
» représentent la vie du Christ, divisée en beaucoup de par-
» ties. Dans l'église, on voit accroché par une chaîne à un
» pilier un gros boulet de fer. On m'a dit que lors du siège de
» la ville par Henri IV, ce boulet fut lancé dans l'église par
» la fenêtre, alla droit au crucifix qui se trouve dans le
» chœur ou auprès, tomba et devint sans force par miracle ;
» on l'a conservé là à titre de curiosité.

» A la vérité, les murailles sont ruinées par places à cause
» des guerres qu'elles ont subies. Cependant, elles consti-
» tuent encore une défense suffisante. Devant les portes il y
» a de grands ravelins, encore en assez bon état, qui ne
» semblent pas très anciens. Un bras de la rivière d'Eure
» entre en ville sous une grille ou une herse de fer. D'un
» certain côté, il y a beaucoup de vignes (où l'on faisait alors

teau appartenait à M. d'Orval, grand escuyer de la reine et qu'il était à moitié ruiné et abandonné.

» vendange) ; mais ailleurs, il y a de belles plaines cultivées, » qui (comme le disait mon camarade), ressemblent aux cam- » pagnes de Leipzig. Lorsque l'on chevauche à travers » champs dans cette direction, on arrive sur la hauteur : on » découvre de là toute la ville, on se rend compte de ses » dimensions et l'on jouit du tableau agréable de ses beaux » édifices. »

» Nous logeâmes dans le faubourg, *au Grand Dauphin* [1]. » Nous y fûmes très bien traités et avec beaucoup d'atten- » tions.

» Le *21 septembre,* nous sommes partis de là et nous avons » vu en chemin des villages dont les prés et les jardins » étaient entourés de haies vives comme en Allemagne. A » midi, à *Gué-de-Loray* [2], un bourg à 4 milles. Logé à *Saint-* » *Jacques.* L'après-midi, nous avons passé par *Hanville* [3], — un » château, *Saint-Arnoulph,* — un bourg fermé, — *Rochefort,* » bourg fermé près duquel il y a un beau château et une » maison de plaisance appartenant à Monsieur de Montbazon, » duc et pair de France. »

De là, ils se rendent à Paris, par Bonnelles, Orsay, Palaiseau, Bourg-la-Reine, sous la protection du messager, parce que la route était peu sûre. Brackenhoffer resta plusieurs mois à Paris, s'enquérant de tout, visitant les environs ; en bon protestant, il ne manqua pas d'aller à Charenton et d'y communier.

Le 25 février 1645, nous le retrouvons à *Gay-de-Lorré* (Gué-de-Longroy). Il s'était mis en route à 6 heures du matin, par un épais brouillard, qui l'avait accompagné jusqu'à Rochefort. Il y remarque « un piédestal de pierre sur- » monté d'une croix avec cette inscription : *Voicy la croix du* » *Grand Veneur de France.* » Il traverse *Saint-Arnoult* et *Ablis,* où il voit « un beau château entouré de murs et de » tourelles rondes, » et c'est ainsi, qu'après avoir parcouru 7 milles « sur un très bon chemin, à travers une belle et bonne campagne bien cultivée », il arrive à l'auberge du *Lion d'Or.*

Le lendemain, il va jusqu'à Courville et passe par Chartres

[1] Aujourd'hui *au Chapeau Rouge* (Grand-Faubourg).

[2] Gué-de-Longroy.

[3] Peut-être Bonville, commune de Bleury.

sans s'y arrêter, observe que l'Eure n'est pas navigable. « A » ce moment entrait dans la ville une mascarade que suivait » beaucoup de peuple. Les femmes de basse condition portent » sur les épaules des fichus de laine bleue garnis de franges, » presque comme les femmes de jardiniers de Strasbourg » portent leurs fourrures. Le peuple est très déférent et bien- » veillant, le *territoire* [1] est très bien bâti. Il est particuliè- » rement très planté en blé. Tout près de la ville il y a plu- » sieurs villages. C'est d'un aspect très riant. Et l'on voit des » vignes et des treilles aussi loin que porte le regard.

» Nous eûmes l'après-midi, pour notre voyage, un temps » charmant, agréable et doux, mais qui ne dura pas long- » temps. » Et arrivés à Courville, ils logèrent *à l'Homme de Bois*.

Le lundi 27, ils partent à six heures et arrivent à Nogent à midi, après avoir traversé Champrond, — « un bourg près duquel il y a un grand étang où la *Beausse* confine au *Berche (sic)* » — et Montlandon. Terminons ces extraits par ce jugement sur le Perche : « Le Perche est petit, pas particulièrement fertile, produit peu de céréales et est, par conséquent, maigre et médiocre. »

M. Chamberland, dans un exposé verbal, reprend la suite de son étude sur « Ives de Chartres et la question des Investitures » dont il a déjà entretenu la Société dans la dernière séance.

L'article de M. Esmein, dit-il, a pour titre *La Question des Investitures dans les Lettres d'Ives de Chartres,* il se trouve dans le tome I de la collection intitulée *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Études, Sciences religieuses, études de critique et d'histoire par les membres de la section des sciences religieuses.*

Cet article fait autorité : MM. Compain, Imbart de la Tour, P. Fournier le citent fort souvent. Il est en effet très précis et enrichi de citations très bien choisies.

M. Esmein fait le plus brillant éloge d'Ives de Chartres ; il voit en lui « la lumière de son temps, un esprit supérieur en politique, qui étonne parmi ses contemporains par la largeur

[1] En français dans le texte allemand.

de ses vues. » Il a donc étudié de près les idées de l'évêque. Voici le résumé de son travail :

La portée de la querelle des investitures a été souvent dissimulée pendant la lutte. La suppression de l'investiture laïque eût été « la séparation de l'Église et de l'État, » en ce sens que l'État eut ainsi perdu la sanction véritable des droits de contrôle qu'il avait conservés sur l'élection des évêques. » M. Esmein ne parle nulle part de la question de propriété que M. Fournier regarde comme fondamentale.

Grégoire VII n'attaqua d'abord que les abus de l'investiture; puis, désespérant de supprimer les abus, il attaqua les droits eux-mêmes.

Le pouvoir civil avait dans l'élection des évêques une part importante que M. Esmein indique avec précision. L'Église d'Occident n'avait que faiblement protesté contre ces droits. Ce fut Grégoire VII qui les battit en brèche; Urbain II complète son œuvre.

Ives de Chartres discute la question à fond dans sa lettre 61 (de la traduction de M. Merlet) que M. Esmein analyse avec un soin extrême. La théorie « sage et courageuse du grand canoniste diffère beaucoup de la théorie longtemps soutenue par Geoffroy de Vendôme, qui voit dans l'investiture par l'anneau et la crosse un sacrement de l'Église et par suite dans l'investiture laïque un acte hérétique. D'ailleurs, Geoffroy accorde dans l'opuscule intitulé : *De possessionum ecclesiasticarum investitura*, que l'investiture laïque par la crosse et l'anneau pourrait être acceptée, à la condition d'être reportée après la consécration. Les deux canonistes auraient donc au fond les mêmes principes. Ives serait seulement un homme plus pratique et plus sincère. » Ainsi M. Eismen n'a pas été frappé de la contradiction qui se trouverait dans les idées de Geoffroy, contradiction relevée par M. Compain et si forte que M. Imbart de la Tour ne veut pas voir dans Geoffroy l'auteur du *De possessionum...* (Encore un problème incident à résoudre).

M. Esmein trouve « singulier » qu'Ives et Geoffroy n'aient pas, pour appuyer leur théorie, fait observer que les seigneuries possédées par les ecclésiastiques créaient entre eux et les laïques un lien féodal tout naturel : c'est ce que

Pascal II a reconnu en ordonnant aux évêques de renoncer à toute prétention sur les droits régaliens.

Du reste, l'Empereur, qui préférait à la séparation de l'Église et de l'État la domination de l'Église par l'État, se fit accorder par la violence et la ruse, dans des circonstances tragiques, l'investiture des évêques par la crosse et l'anneau. Beaucoup d'évêques protestèrent avec vivacité. Ives, tout en invitant respectueusement le pape à se rétracter publiquement, excusa sa conduite et affirma même que le décret était de ceux auxquels il fallait obéir même sans les approuver. Il se rendit au concile provincial de Sens qui adressa au légat du pape une lettre collective fameuse, dont il fut « sûrement l'instigateur et probablement le rédacteur. » C'est la lettre 238 (de la traduction de M. Merlet), si souvent analysée, partout citée.

M. Chamberland fait des réserves sur les assertions contenues dans cette partie de l'étude de M. Esmein et présente quelques observations générales et particulières sur la façon d'entendre et d'expliquer les variations d'idées d'Ives de Chartres. Il évite d'ailleurs d'être trop affirmatif, car ces observations ont besoin d'être corroborées par des études de détail très précises.

L'heure avancée ne lui permettant pas de terminer l'exposé des considérations relatives à la question qu'il a entrepris de traiter, M. Chamberland en remet la fin à une prochaine séance.

M. l'abbé Sainsot donne ensuite lecture de la note suivante qui lui a été remise par M. Denisart.

« Dans son dernier numéro (mars 1898), la *Voix de Notre-Dame* annonce que le vitrail situé à droite de la chapelle Vendôme, dans la cathédrale, est enfin restauré et remis en place.

La revue précitée intitule cette verrière : le vitrail de la Sainte-Vierge. Ce titre est un peu inexact, car les scènes ne représentent pas tous les épisodes de la Vie de la Sainte Vierge. Il serait plus juste de l'intituler la *Glorification de la Sainte Vierge*.

Cette verrière a été donnée au XIII[e] siècle par la corpo-

ration des cordonniers, comme l'attestent les trois tableaux des médaillons inférieurs.

Mais si ce vitrail a été habilement nettoyé et restauré, on pourrait, sans être trop exigeant, trouver à redire, quant à la disposition des quatre médaillons renfermés dans des armatures rondes, dont l'ordre a été interverti lors de la mise en place.

Comme dans toutes les verrières des XIIe et XIIIe siècles, les premières scènes représentées partent de la base du vitrail pour se terminer au sommet de l'ogive.

Telle que la verrière se présente dans son état actuel :

Le premier et le plus inférieur des médaillons ronds représente la mort de la Sainte Vierge ; vient ensuite un petit médaillon à quatre lobes : Jésus-Christ, entre deux anges, reçoit l'âme de la Sainte Vierge ; puis un médaillon rond : la mise au tombeau ; médaillon à quatre lobes : anges thuriféraires ; médaillon rond : couronnement de la Sainte Vierge ; médaillon à quatre lobes : Assomption ; médaillon rond : Translation du corps de la Sainte Vierge ; puis, tout en haut de l'ogive, le dernier médaillon quadrilobé présente deux anges tenant la couronne au-dessus de la tête de Marie. L'ordre des petits médaillons intermédiaires a été respecté, mais celui des médaillons ronds a été interverti.

Le premier représente la mort de la Sainte Vierge, le deuxième, sa mise au tombeau, mais à la place de celui-ci devrait se trouver celui qui ne vient qu'en quatrième lieu : le corps de la Sainte Vierge porté au tombeau. Le troisième, le couronnement de la Vierge ; à sa place devrait se trouver la mise au tombeau, tandis que le couronnement devrait être tout en haut, c'est-à-dire au-dessous du médaillon quadrilobé représentant deux anges soutenant la couronne.

Une erreur semblable ne devrait pas pouvoir se produire lorsque des ouvriers viennent remettre en place une verrière. Ou les panneaux devraient être numérotés avec soin avant la pose, ou bien l'on pourrait charger quelqu'un de surveiller ce travail. Cela serait facile, en somme, et l'on éviterait ainsi de regrettables erreurs. »

Il sera fait part de ces observations à M. A. Mouton, repré-

sentant à Chartres de M. l'architecte diocésain pour qu'il soit remédié à l'erreur signalée par M. Denisart.

La séance est levée à cinq heures un quart.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. Louis Bonnard, Avoué à la Cour, avenue Victoria, 24, Paris ; présenté par MM. Védie et R. Durand.

Couronnet, fabricant de tissus, à Nogent-le-Rotrou ; présenté par M. l'abbé Langlois et M. Chamberland.

Ouvrages reçus dans le mois de Mars 1898.

Revue des Études historiques, 1897.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. 9.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, n°s 3-4.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1897.

Kougl Vitterhest historie och antiquitets akademiens Manadsblad. — Stockolm, 1894.

Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, 1896-1897.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, t. II.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances, 1897.

Mémoires de la Société Académique de l'Oise, t. XVI.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, 1897.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LVIII.

Société archéologique historique de l'Orléanais, t. XI.

SÉANCE DU 5 MAI 1898

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard,

Béalé, de Boissieu, Chamberland, Champagne, Corrard, R. Durand, Gabriel, Géroudeau, Lehr, Ch. Petrot, abbés de Sainte-Beuve, Langlois, Métais, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Amblard fait connaître qu'il a communiqué à M. Mouton la note de M. Denisart relative au vitrail de la Glorification de la Vierge récemment restauré. Les panneaux ont été replacés dans l'ordre dans lequel ils se trouvaient avant la restauration, mais M. A. Mouton a pris bonne note de l'observation présentée à la dernière séance et à la première occasion les sujets seront replacés dans leur ordre régulier.

Admission d'un membre nouveau.

Lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société.

La Société de « l'American Museum of Natural History » de New-York demande à faire l'échange de ses publications avec celles de notre Société.

Les études sur l'histoire naturelle ne rentrant pas dans le cadre de nos travaux, il ne sera pas donné suite à cette demande.

M. le Secrétaire donne lecture du travail suivant de M. R. Merlet sur le livre récemment paru de notre confrère M. Audigier « *Vers la Victoire* ».

« Il y a peut-être quelque hardiesse à prétendre que le sol fécond, mais triste et monotone de la Beauce, soit propre à inspirer à ceux qui l'habitent le goût de la poésie. Appliquée à la région pittoresque du Perche la même thèse ne trouvera pas, je crois, de contradicteur.

Le Perche, cette terre riante et boisée, qui forme, à l'occident, comme le littoral verdoyant des plaines dénudées de la Beauce, a conservé, en certains endroits, quelque chose de l'aspect mystérieux de l'antique forêt qui la couvrait autrefois tout entière. Les progrès de la culture ont divisé en parcelles éparses ce qui était primitivement une barrière presque infranchissable ; cependant, lorsque, du sommet de l'un des coteaux qui traversent la contrée en tous sens, on jette un regard sur le pays environnant, il

semble que les fragments de la forêt se soudent encore intimement les uns aux autres : les champs, les prés, souvent même les villages disparaissent derrière les rideaux d'arbres qui les enserrent de toutes parts. Parfois aussi, le panorama se transforme ; les vallées s'élargissent, et la végétation forestière cède la place à de vertes prairies qui s'étendent à perte de vue le long des rives sinueuses de quelque cours d'eau.

C'est dans une de ces vastes clairières qu'est bâtie la jolie ville de Nogent-le-Rotrou, qui dispute à Mortagne l'honneur de porter le titre de capitale du Perche. Nogent, avec sa ceinture de collines, ses eaux vives, ses frais pâturages, avec son donjon féodal, ses églises du Moyen Age, ses hôtels de la Renaissance, mérite de séduire les esprits qui aiment à rêver sur les beautés d'un paysage ou sur les ruines d'un temps qui n'est plus. N'est-ce pas à lui que revient la gloire d'avoir donné le jour à Rémi Belleau, l'un de nos plus élégants poètes du XVI[e] siècle, et, naguère encore, ne s'y pressait-on pas en foule autour d'une statue qu'un habile sculpteur nogentais venait de consacrer à la mémoire du gentil compagnon de Ronsard ?

Si aujourd'hui, Messieurs, je vous parle de Nogent, c'est que l'un de nos collègues, que les hasards de la carrière administrative ont rendu momentanément notre compatriote, travaille, depuis quelque temps déjà, à jeter un nouvel éclat sur cette ville, qui est un peu la nôtre, et dont il semble avoir fait sa patrie adoptive. M. Georges Audigier n'est pas un inconnu pour vous. Vous savez tous qu'il fut en réalité l'âme des fêtes si brillantes, organisées l'an dernier pour l'inauguration de la statue de Rémi Belleau : beaucoup d'entre vous se souviennent aussi sans doute des vers pleins d'à-propos qu'il nous lut comme souhaits de bienvenue, lorsque nous fîmes, il y a plusieurs années, une excursion archéologique au château des comtes du Perche.

M. Audigier, en effet, est un poète, et poète des plus délicats ; je n'en veux pour garant que son livre « Vers la Victoire, » qui vient de paraître à Paris, chez Ollendorff. — Nul mieux que lui n'a compris et n'a chanté Nogent :

> Nogent, au fier donjon, toi, dont le mur géant
> S'offre comme un miroir au soleil qui s'éveille,
> A la gloire du preux qui fut Rotrou le Grand,

Nogent, au fin castel, qui sait si bien défendre,
Même contre l'ennui, dans son jardin rosé,
La comtesse de Bar, Yolande de Flandre,
Qui file, en espérant le retour du croisé,

. . . .

Nogent, qui sais tanner et lisser les peaux fines,
Qui sais teindre et tisser les laines et les lins,
Qui fais étinceler les riches étamines
Et moudre l'or des blés à tes vingt-trois moulins,

Nogent ensoleillé, quand la tour Saint-Hilaire
Répond aux carillons de la tour Saint-Laurent,
Qui ris à tes poulains dont l'œil ardent s'éclaire,
Dont le galop joyeux bat le sol odorant.

En dépit des soucis de la politique, du monde et des affaires, je pense que notre poète a su se créer de nombreux loisirs, et je me l'imagine volontiers se livrant à de longues rêveries « sous le bruit du petit Ronne qui murmure, » ou bien encore dans les prairies de l'Huisne aux cent bras ;

Car que faire, *à Nogent*, à moins que l'on ne songe,

et comment douter de ce que j'avance, lorsqu'on a lu la jolie pièce intitulée la *Chanson de l'Huisne* :

En murmurant la chanson lente
De ses flots clairs comme des yeux,
L'Huisne coule toujours contente :
Elle brille en les prés soyeux.

Chaque soir, écartant la branche
Sans même éveiller les oiseaux,
Sa nymphe, délicate et blanche,
S'élève au-dessus des roseaux.

Pareil au halo de la lune,
Son regard qui tremble est très doux,
Et, dans la nuit pâlement brune,
Ses gestes sont légers et flous.

On la voit à peine. Elle chante
D'un ton délicieux et fin :
Sa voix discrète est plus touchante
Que la lyre d'un séraphin.

Elle dit : « Poète, je t'aime ! . . .
C'est pourquoi, je parle si bas :
Mon cœur est pur comme un baptême,
Mes paroles ne changent pas

. . . .

Dans la vie, hélas ! monotone
Si fort semblable au brouillard gris,
Fais comme moi ; malgré l'automne
Ne pleure pas, vois, je souris ! »

Ce ne sont pas seulement les charmes de la nature qui ont inspiré à M. Audigier de gracieuses compositions. En véritable artiste, il a le culte de tout ce qui est beau. De son séjour à Chartres, il a conservé le souvenir du monument qui est la parure de notre cité. Comment, d'ailleurs, aurait-il pu oublier cette merveilleuse cathédrale, qui, par la puissance de l'effort et par l'élévation des sentiments qu'elle révèle chez ceux qui l'ont édifiée, s'impose à l'imagination de tout homme épris d'idéal ?

Cette admiration du poète pour le chef-d'œuvre de l'époque gothique date déjà de loin ; témoin ce livre, que M. Audigier a fait paraître il y a plusieurs années [1], et dont je détache le sonnet suivant, consacré par lui à l'une des plus belles sculptures du porche septentrional, à la statue que les archéologues ont baptisée du nom de sainte Modeste.

Vierge du Moyen-Age, ô tranquille Modeste,
Que tu me plais, statue au long habillement,
Avec tes grands cheveux, ton sourire charmant,
Avec ta pose simple et ton candide geste !

Tu fus bien inspirée, en ton regard céleste,
Au temps où l'on savait travailler longuement,

[1] *La Fidèle Chanson*, Paris, Ollendorff, 1894, in-8°, p. 25.

Où la dame filait, où, fidèle au serment,
Le chevalier mourait pour l'Idéal qui reste.

Quel charme il t'a donné, cet artiste inconnu,
Pour qu'après six cents ans ton visage ingénu
Ait gardé sa fraîcheur sous la rouille murale !

Honneur à lui qui sut, de son ciseau vainqueur,
Pour rajeunir sans fin la vieille cathédrale,
Sculpter naïvement la grâce de ton cœur !

Vous savez, Messieurs, que, récemment encore, un écrivain, dont le talent, à mon avis, n'égale pas la réputation, a fixé sur notre basilique l'attention du monde lettré. Certes, d'autres que M. Huysmans, et longtemps avant lui, ont été profondément impressionnés par la magnificence de Notre-Dame de Chartres. Peu de gens, à la vérité, auront su lui créer une aussi éclatante réclame ; mais certains en auront mieux parlé, si même ils ne l'ont pas mieux comprise.

Je voudrais ici faire un simple rapprochement entre un passage du livre de M. Huysmans et un court fragment de l'œuvre de M. Audigier. — Chacun de vous, j'en suis sûr, s'est plus d'une fois arrêté, au pourtour de la cathédrale, devant le resplendissant vitrail, que nos aïeux, dans leur admiration naïve, ont décoré du nom de *Notre-Dame de la Belle-Verrière*. M. Huysmans, à diverses reprises, parle de cette vénérable image de la Vierge :

« Elle se découpait, dit-il, au milieu d'une croisée, semblable à une grande plante bleue, et ses illusoires feuillages grenat étaient soutenus par des tuteurs de fer noirs. » Sa physionomie, un tantinet cuivrée, presque Chinoise, » avec son long nez, ses yeux légèrement bridés, sa tête » couverte d'un bonnet noir, nimbé d'azur, regardait fixement devant elle ; et le bas du visage, au menton court, » à la bouche tirée par deux graves rides, lui donnait une » apparence de femme souffrante, un peu morose. Et là » encore..., elle assistait un bambin, vêtu d'une robe couleur » de raisin sec, un bambin à peine visible dans le fouillis » des tons foncés qui l'entouraient. »

On se demande, en lisant ces lignes, quelle impression a ressentie l'auteur en face de cette ravissante figure, pareille

à une apparition. Est-ce de l'admiration qu'il a éprouvée? N'est-ce pas plutôt de l'indifférence? Et combien je préfère à la description froide et maniérée de M. Huysmans les quelques vers consacrés à la même peinture par M. Audigier!

Sur la belle Verrière, où s'effeuillent des roses,
Où pâlit doucement l'or des apothéoses
Pour mieux faire valoir les tons les plus soyeux,

Au milieu des épis, des raisins, des framboises,
La Vierge est tout azur, — et tombent de ses yeux
Des myosotis doux, pareils à des turquoises.

Ce n'est pas que M. Audigier ne sacrifie volontiers, comme Huysmans, à ce que je me permettrai d'appeler le style moderne : mais, s'il le fait, c'est avec plus de tact ; et puis, l'on pardonne aisément à un poète certaines tournures de phrase, certaines épithètes hardies, qui paraissent choquantes dans un livre écrit en prose.

Comme Huysmans aussi, M. Audigier est un mystique; mais, en cela encore, combien sa tournure d'esprit me semble préférable à celle du romancier décadent! Son mysticisme, s'il est moins orthodoxe, est infiniment plus sincère. Lorsqu'on a lu le livre de M. Huysmans, on ne peut se défendre d'un sentiment de trouble, voire même de dégoût; et, j'en suis certain, malgré les professions de foi de l'auteur, ce n'est pas ce livre qui opérera jamais la conversion d'un sceptique. M. Audigier, au contraire, sans afficher les mêmes convictions, me paraît sentir plus vivement la grandeur des mystères de la religion chrétienne.

D'ailleurs, ne nous dépeint-il pas lui-même l'état de son âme dans cette poésie intime, dédiée à ses amis?

Sur bien des points, mes chers amis,
Nous ne pensons jamais de même :
Vous restez froids quand je frémis,
Chacun de vous a son système;
Mais, vous mettez la vérité,
Tous, au sommet de tous les faîtes,
Avec la beauté, la bonté :
Je vous aime tels que vous êtes.

Nos goûts sont différents, c'est sûr;
Pour vous, l'esprit libre est sceptique,
Et moi je dis que tout cœur pur
A besoin d'idéal mystique :
Ai-je tort ? Avez-vous raison ?

. . . .

La lumière a tant de rayons! ...
Il nous plaît tant qu'on nous adule !...
Pascal l'a dit, nous le croyons :
« Incrédule le plus crédule ! »
Inclinons-nous devant la foi
Sans troubler les deuils ni les fêtes,
Et tel que je suis, aimez-moi,
Je vous aime tels que vous êtes.

Quelques-unes des plus belles pages du livre de M. Audigier nous retracent les scènes sublimes de l'Évangile. Je regrette de ne pouvoir vous citer en entier le poème sur *La fuite en Égypte*, ou celui sur les *Sept paroles du Christ*. Il y a, dans ces stances, de grandes pensées exprimées en un langage souvent éloquent. Tel ce cantique de la Vierge, où se retrouve comme un harmonieux écho du chant triomphant du *Magnificat :*

Dans notre maison sans murailles,
Vous êtes mes délices, vous,
Le fruit béni de mes entrailles,
Jésus, dont le nom m'est si doux !
Dormez, dans la crèche rustique
Votre souffle est tranquille et pur :
Il est comme le parfum sur
La blanche fleur du lys mystique.

La plus belle étoile de Dieu
Sur votre front s'est arrêtée :
Dormez sous le firmament bleu,
Espérance que j'ai chantée.

. . . .

Mon âme semble être plus grande
Pour glorifier le Seigneur,
Dormez ! Je veux lui faire offrande
De tout mon immense bonheur.

Sous votre tête gracieuse,
La paille brille comme l'or,
Comme le soleil du Thabor,
Comme la pierre précieuse.

Jésus, ô mon fils bien-aimé,
Dans l'abandon, dans le mystère,
Voici que vous avez charmé
Les petits, les grands de la terre !
Vous êtes mes délices, vous,
Le fruit béni de mes entrailles :
Dans notre maison sans murailles,
Jésus, que votre nom m'est doux !

Ces quelques citations ne donnent qu'une idée imparfaite du talent souple et original de M. Audigier. Il se plaît à nous entretenir des sujets les plus divers. S'il professe de l'admiration pour le christianisme, il ne se montre pas indifférent aux religions de l'Orient ; il aime les épopées des peuples du Nord, comme il sait apprécier les productions de nos romanciers du Moyen Age. Il chante tour à tour l'amitié, la sagesse, la douleur et l'amour. — Ses poésies revêtent aussi des formes multiples, et l'on dirait que les difficultés mêmes ont pour lui de l'attrait. Il excelle à composer les pièces légères, telles que rondeaux, ballades et sonnets.

Mais je sens, Messieurs, qu'il est temps que je m'arrête. Ne serait-il pas d'ailleurs superflu d'analyser en détail l'œuvre de notre collègue ? Chacun de vous tiendra à connaître mieux que par un compte rendu, ce volume, dont vous garderez, je n'en doute pas, le plus agréable souvenir, et, lorsque, plus tard, les brillants emplois, qui lui sont réservés, auront entraîné M. Audigier loin de notre région, nous conserverons ainsi la mémoire de son passage parmi nous, certains que lui non plus n'oubliera jamais ni Chartres ni les Chartrains,

Ni les prés verts, où l'Huisne et la Ronne si tendre
S'en vont, liant les fleurs d'un long ruban d'argent. »

M. l'abbé Langlois lit ensuite la note suivante relative à

un livre de M. le D[r] Weese, ayant pour titre : *L'École Chartraine de Sculpture.*

« Le travail si intéressant de M. Lehr, sur le livre du Docteur Vöge, nous en fait espérer d'autres du même genre et du même auteur.

M. le Docteur Weese (un archevêque allemand), vient de publier une remarquable *Monographie des sculptures de la cathédrale de Bamberg* [1]. Dans celles qui datent de la seconde moitié du XIII[e] siècle, le savant archéologue a reconnu un caractère français très marqué, poussant plus loin ses recherches il en a retrouvé le prototype à Reims, et il compare une à une les statues de Bamberg à celles de Reims. Au point de vue de l'origine française de la sculpture médiévale cet ouvrage a une grande importance, il n'est pas impossible qu'il intéresse directement l'école de Chartres.

M. Marquet de Vasselot en a rendu compte dans *La Chronique des Arts* des 16 et 23 avril 1898 ; à noter le reproche qu'il adresse à M. Weese d'avoir adopté sans restrictions certaines théories du Docteur Vöge. »

M. l'abbé Langlois demande que la Société fasse l'achat du livre du D[r] Weese, M. Lehr pourrait alors en faire un rapport comme il l'a fait pour celui du D[r] Vöge.

Cette demande sera examinée.

Puis il lit la note bibliographique suivante sur le livre de M. Huysmans « *La Cathédrale de Chartres.* »

« Quand, par une calme et tiède soirée d'été, le voyageur, attardé dans la plaine beauceronne, aperçoit surgissant à l'horizon la silhouette imposante de la cathédrale, l'admiration envahit son âme, il éprouve un religieux saisissement, une sensation d'un caractère tout particulier venant sans doute de *la perspective dans une lumière atténuée ;* mieux que jamais son intelligence comprend et pénètre le chef-d'œuvre, avec lui la pensée se dégage du sol et s'élève vers les régions supérieures jusqu'à Dieu.

[1] A. Weese. Die Bamberger Domsculpturen. — Studien zur deutschen Kunstgeschichte. Strasbourg, Heiz. 1897, in-8°, 175 p., 33 planches.

Cette impression, l'artiste, qui est en Huysmans, a voulu la rendre dans son livre : *un tableau aux ombres nettement accusées*. Quoi qu'il en soit du procédé littéraire, les boutades du mystique Durtal sur notre bonne ville ne seront prises au sérieux par personne, et les archéologues chartrains trouveront toujours dans *La Cathédrale,* des pages qu'ils aimeront à relire, par exemple les incomparables descriptions des vitraux [1] et des portails [2].

Il a été très diversement apprécié l'auteur de *Là-Bas,* d'*En Route,* et de *La Cathédrale;* les critiques l'ont jugé, chacun à leur point de vue personnel; au fond, il semble que son œuvre, comme son état d'âme échappe à l'analyse.

L'ouvrage a eu un grand retentissement; traduit en plusieurs langues, il remporte un véritable succès de librairie en France, en Amérique, en Angleterre et en Allemagne. Autour de lui est née une abondante littérature de comptes rendus. Pour donner une idée du grand nombre d'articles que la presse lui a consacrés nous apportons ici le résultat d'un sondage provisoire, et nous devons dire que la tâche nous a été facilitée par une personne bien renseignée [3].

Il en a été parlé dans :

Figaro (*Le*), 29 janvier 1898, Rodenbach.
Temps (*Le*) 1er février 1898, Brisson Adolphe.
Echo de Paris (*L'*), 6 février 1898, Descaves Lucien.
Journal de Chartres (*Le*), 6 février 1898, *non signé.*
Charivari (*Le*), 7 février 1898, Girard Paul.
Gil Blas (*Le*), 11 février 1898, Baragnon Louis.
Illustration (*L'*). 12 février 1898, *non signé.*
Evènement (*L'*), 14 février 1898, Claretie Léo.
Eclair (*L'*), 15 février 1898, *non signé.*
Nouvelle Revue (*La*), 15 février 1898, Ledrain.
Monde Illustré (*Le*), 19 février 1898, *non signé.*
Journal des Débats (*Le*), 19 février 1898, Lalo Pierre.

[1] P. 30-36, 81, 163-165, 216, 389-395, 397, 402.

[2] Portail nord, p. 311, 313-334, 336-342; portail sud, p. 449-468.

[3] Des extraits parurent d'abord dans : *Le Correspondant* (10 février 1897), L'*Echo de Paris* (le mercredi de chaque semaine, pendant les derniers mois de 1897 et les premiers de 1898), *Les Annales politiques et littéraires* (6 février 1898).

Petite République (*La*), 22 février 1898, Sainte-Croix (C. de).
Soleil (*Le*), 24 février 1898, Canivet.
Figaro (*Le*), 24 février 1898, Gille Philippe.
Liberté (*La*), 24 février 1898, Perret Paul.
Gaulois (*Le*), 26 février 1898, *non signé.*
Univers (*L'*), 26 février 1898, Veuillot.
National (*Le*), 28 février 1898, Royaumont.
Jour (*Le*), 28 février 1898, Duval Georges.
France Chrétienne (*La*), 28 février 1898, Antonini.
Quinzaine (*La*), 1er mars 1898, Broussolle J.-C.
Mercure de France (*Le*), mars 1898, Valéry.
Voix de Notre-Dame de Chartres, mars 1898, *non signé.*
Revue Hebdomadaire (*La*), 5 mars 1898, Bordeaux.
Corporation (*La*), 5 mars 1898, Marolles (de).
Vie Parisienne (*La*), 5 mars 1898, *non signé.*
Temps (*Le*), 6 mars 1898, Deschamps Gaston.
Gaulois (*Le*), 6 mars 1898, Rod Edouard.
Correspondant (*Le*), 10 mars 1898, Mugnier (abbé).
Peuple Français (*Le*), 10 mars 1898, Vigneron Paul.
Petit Moniteur (*Le*), 10 mars 1898, Vigneron Paul.
Journal (*Le*), 10 mars 1898, Coppée François.
Sillon (*Le*), 10 mars 1898, Lyonnais.
Droits de l'Homme (*Les*), 13 mars 1898, *non signé.*
Vérité (*La*), 14 mars 1898, Loth Arthur.
Fronde (*La*), 16 mars 1898, *non signé.*
Journal (*Le*), 16 mars 1898, Silvestre Armand.
Evénement (*L'*), 18 mars 1898, Dupray Paul.
Temps Nouveaux (*Les*), 19 mars 1898, Grave.
Voltaire (*Le*), 23 mars 1898, Armon (d').
Justice (*La*), 23 mars 1898, Armon (d').
Simple Revue (*La*), 1er avril 1898, Créhanges André.
Hyperchimie (*L'*), avril 1898, F. J. C.
Revue de France (*La*), avril 1898, *non signé.*
Revue Blanche (*La*), 1er avril 1898, Gourmont (Remy de).
Revue des Revues (*La*), 1er avril 1898, *non signé.*
Plume (*La*), 1er avril 1898, Retté Adolphe.
Nouvelle Revue (*La*), 1er et 15 avril 1898, Pauhlan Fr.
Libertaire (*Le*), 2 avril 1898, Jouvion Emile.
Publiskers Circular, 2 avril 1898, *non signé.*
Indépendance Belge (*L'*), 3 avril 1898, *non signé.*
Univers (*L'*), 4 avril 1898, Ribet (chanoine J.).
Petit Dauphinois (*Le*), 5 avril 1898, Salom Paul.
Petit Moniteur de Rome (*Le*), 6 avril 1898, *non signé.*
Semaine des Constructeurs (*La*), 9 avril 1898, Lambin Emile.

Mémorial Diplomatique (*Le*), 10 avril 1898, Baragnon Louis-N.
Univers (*L'*), 16 avril 1898, Ségur (A. de).
Etudes des Pères Jésuites, 20 avril 1898, Noury (le Père Jean).

Le 28 janvier 1898, M. l'abbé Mugnier, premier vicaire à Sainte-Clotilde, a fait une conférence au cercle du Luxembourg, en faveur de *La Cathédrale*, sur *l'école naturaliste et l'art gothique*. M. l'abbé G. Périès, vicaire à la Sainte-Trinité, a répondu par une brochure intitulée : *La littérature Religieuse de M. Huysmans d'après son dernier livre « La Cathédrale »*. Paris, Lamulle et Poisson, 1898, in-8°, 15 p. »

M. l'abbé Sainsot communique à la Société le texte officiel des vœux émis [1] par le troisième Congrès international de Bibliographie, tenu à Paris (184, boulevard Saint-Germain), du 13 au 16 avril 1898 au sujet de la Bibliographie proprement dite.

1° Que, dans les différents Etats les pouvoirs publics accordent largement les crédits nécessaires à la confection *incessante,* d'inventaires et de catalogues, aussi complets et aussi détaillés que possible, de toutes les bibliothèques publiques.

2° De voir les *Sociétés savantes*, les revues périodiques et les Bibliographes répondre à l'exemple de coopération qui leur est adressé par l'Institut international de Bibliographie de Bruxelles, spécialement en lui envoyant les résultats de leurs travaux [2].

3° De voir encourager la publication de Bibliographies Locales suivant le type adopté par M. Langlois pour la *Bibliographie d'Eure-et-Loir*. »

La Société décide qu'elle s'abonnera à la publication de M. l'abbé Langlois « *La Bibliographie d'Eure-et-Loir*, » et qu'elle fera l'achat de la collection d'eaux-fortes de M. P. Gillard relatives au département d'Eure-et-Loir.

M. Chamberland, dans une communication verbale, donne la fin de son étude sur Ive de Chartres :

[1] Envoyé par M. Lehrs, de la bibliothèque Nationale, secrétaire général du Congrès.

[2] Tables de chaque volume.

M. Esmein, dit-il, fait une analyse détaillée de la lettre 191 (trad. Merlet), où l'évêque de Chartres explique et excuse sa conduite dans l'affaire de l'élection de l'archevêque de Reims, Raoul le Verd (1106). Il affirme que ses principes sur le serment de fidélité ou d'hommage féodal exigé des évêques par les rois concordaient bien avec ses idées sur l'investiture exposées dans les lettres 61, 235 et 238.

Voilà pourquoi M. Esmein trouve « étrange » que dans la lettre 104 écrite à propos de l'élection de Gualon à l'évêché de Beauvais, Ive refuse aux rois le droit de ratifier les élections des évêques, sans lequel l'investiture laïque n'aurait pas eu « d'importance véritable ». Il relève avec soin les « contradictions » qui existent entre cette lettre 104 et la célèbre lettre 61, puis il conclut qu'il y a là une « décision d'espèce » et qu'Ive « invoque des principes qui ne sont pas les siens », car il désire avant tout que sa chère église de Beauvais ait un bon évêque et que Gualon, son vertueux ami, triomphe d'un scandaleux concurrent, lequel est soutenu par le roi.

M. Chamberland s'est demandé si l'évêque de Chartres avait toujours eu les mêmes idées sur la question des droits du pouvoir civil : elles ont pu en effet se modifier à un moment donné de sa carrière. S'il en est ainsi les différences constatées ne seraient pas d'étranges contradictions, mais de simples variations. Or les divergences entre la lettre 61, écrite en 1096, et la lettre 104, écrite en 1101, peuvent s'expliquer par ce fait que le légat trouva téméraires certaines interprétations contenues dans la lettre 61 et que le pape lui-même (alors Urbain II) écrivit à l'évêque de Chartres une lettre si sévère qu'il proposa sa démission : c'est ce que montre la lettre 67. La démission ne fut pas acceptée, mais il est naturel de penser que les idées d'Ives de Chartres se modifièrent et la lettre 104 autorise précisément cette hypothèse.

Quant à la fameuse lettre 238, écrite en 1112, elle n'est pas la confirmation pure et simple de la lettre 61, écrite seize ans auparavant. Elle est beaucoup plus sévère pour l'investiture laïque par la crosse et l'anneau. En outre, c'est une lettre « collective », adressée au légat par l'archevêque de Sens et ses suffragants réunis en synode. Sans doute, Ive

de Chartres est un des signataires de cette lettre, mais il est difficile d'y chercher l'expression rigoureuse de sa pensée personnelle : d'autant plus difficile que cette lettre 238 diffère notablement de la lettre 235, bien personnelle celle-là et écrite vers la même date, dans les mêmes circonstances. Et M. Esmein, préoccupé de montrer l'invariabilité des principes d'Ive de Chartres, a été amené à donner de cette lettre 235 une interprétation forcée. Il me paraît difficile d'essayer d'accorder toutes ensemble les lettres 61, 104, 235 et 238. Et ce n'est pas du tout nécessaire, puisque la lettre 61 est inspirée par des principes qu'Ive a sans doute abandonnés après l'admonestation du Pape, et que la lettre 238 est une lettre collective : il suffit d'accorder les lettres 104 et 235, et rien n'est plus simple. Quelques-unes des difficultés de la question seraient donc amoindries ou supprimées ; mais il en reste.

Il serait sans doute impossible de suivre de près l'évolution de la pensée d'Ive de Chartres, car nous ne possédons qu'une partie de sa correspondance. Mais on pourrait peut-être trouver des renseignements précis sur les idées de l'archevêque de Sens et de ses divers suffragants, et déterminer ainsi dans quelle mesure la lettre 238 est l'expression de la pensée personnelle d'Ive de Chartres en l'année 1112. En tout cas, si le travail de M. Esmein renferme des morceaux excellents et définitifs, car ses analyses, — à une ou deux exceptions près, — sont très précises et très rigoureuses, son système ne paraît pas inattaquable. Une étude nouvelle de la question des investitures dans les lettres d'Ives de Chartres ne serait donc pas superflue.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire

M. Bonnet (Raoul) rue de Bagneux, 11, à Paris; présenté par M. Chamberland et M. l'abbé Langlois.

Ouvrages reçus dans le mois de Mai

Envoi du Ministère : Catalogue des manuscrits des bibliothèques de Paris et de province. — Dictionnaire topographique de la France (*Cantal*).

Revue de l'Art chrétien, t. 9, 2e liv.

Notizie Historiche di Castelnuovo in Napoli, per Ferdinando Colonna de' principi Stigliano.

Journal des Savants, janvier, février, mars et avril 1898.

Monuments grecs, nos 23 à 25, 2e vol.

Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, 1897, t. XXV.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1896, 3e livr.

Revue des Questions historiques, 32e année, avril 1898.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. 20, 1re livr.

Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences religieuses, t. I.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. XVII, 1er Bulletin.

Revue des Études grecques, t. X, no 40.

Archives historiques du diocèse de Chartres, nos 39 et 40.

Documents sur la province du Perche, 31e fascicule.

Études d'ethnographie préhistorique, fouilles à Brassempouy en 1896, par E. Piette et J. de la Porterie.

Mémoires de la Société Éduenne, t. XXV, 1897.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comptes rendus des séances de 1898, t. XXVI.

Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1897, 2e fascicule.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives, 1898.

Vers la Victoire, par Georges Audigier, Paris, Ollendorff, 1898. — Don de l'auteur.

SÉANCE DU 2 JUIN 1898

Président : M. l'Abbé Clerval. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. l'abbé Clerval, Amblard, Bealé,

Brosseron, Chamberland, Champagne, Corrard, Denos, R. Durand, Gérondeau, Lehr, Petrot-Garnier, abbés Métais, Sainsot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne la liste des ouvrages offerts ou adressés à la Société.

Il fait ensuite connaître qu'il a reçu une lettre-circulaire de la Société Française d'Archéologie dont il donne lecture, annonçant que le Congrès archéoloqique de France tiendra cette année sa soixante-cinquième session à Bourges. Cette session s'ouvrira le mercredi 6 juillet, à deux heures.

Il invite les membres de la Société qui voudraient adhérer à ce Congrès à en donner avis à M. Henri de Grossouvre, trésorier du Congrès à Bourges.

M. Amblard dit qu'il a l'intention d'y assister, et qu'il se présentera dans ce cas comme délégué de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

M. l'abbé Sainsot dit qu'il serait bon de faire dès maintenant des démarches en vue d'obtenir la session d'un prochain Congrès à Chartres.

M. Amblard répond qu'il a déjà fait à ce sujet des ouvertures à M. de Marsy, qui a paru prendre sa proposition en considération : il ne peut préjuger quelle sera sa décision mais il a l'intention de revenir avec insistance sur sa proposition quand il aura occasion de voir M. de Marsy au prochain Congrès.

M. Chamberland donne communication, au nom de M. Raoul Bonnet, de Paris, d'une lettre de Sergent-Marceau, adressée de Nice le 8 avril 1838 à notre compatriote M. Marescal, dans laquelle il est fait mention du don qu'il se propose de faire à la ville de Chartres de différents objets ayant appartenu au général Marceau, entre autres du sabre du général et d'un portrait de M[lle] de Château-Giron au sujet duquel il écrit les lignes suivantes :

« Je possède le portrait de M[lle] Le Prêtre, comtesse de » Château-Giron, que Marceau allait épouser; ce portrait » était placé sur son cœur depuis quatre années, où on l'y a

» trouvé après sa mort. Il a été donné à Emira par celle » qu'elle appelait *sa sœur*. Je le laisse après ma mort à la » ville de Chartres. Agathoph. ne l'ayant pas connue n'y » mettra pas autant d'intérêt, mais je l'engagerai à léguer » après lui *le sabre;* son fils aura assez du vase de cendres. » Vous pouvez annoncer ces dispositions à nos compatriotes. »

Le sabre de Marceau existe bien au Musée de la ville de Chartres, mais il n'est à la connaissance d'aucun des membres présents que le portrait de Mlle de Château-Giron signalé dans la lettre de Sergent y ait jamais figuré.

Il y aurait intérêt à savoir d'abord si le don en a été fait en même temps que celui du sabre, ce qui paraît facile à vérifier, le dépôt ayant dû en être officiellement constaté. Dans ce cas, que serait devenu ce portrait?

Dans le cas contraire, peut-être pourrait-on essayer de découvrir dans quelles mains il a pu rester et se transmettre par la suite.

Des recherches seront faites dans ce sens.

M. l'abbé Sainsot donne lecture de la Revue de l'année 1897.

1° ARCHÉOLOGIE

Au mois de novembre, on a trouvé a Anet, dans un terrain annexé au cimetière, un sarcophage en pierre que l'on croit être gallo-romain. Ce sarcophage est bien conservé, mais le couvercle a été brisé par les vignerons, lorsqu'ils défonçaient leurs vignes. Il était orienté et enfoncé seulement à un mètre dans le sol. Sa longueur est de deux mètres. Auprès de cet antique cerceuil, on a découvert deux corps avec leurs têtes tournées vers le nord, ce que l'on croit indiquer une sépulture antérieure à l'ère chrétienne; une épée rongée par la rouille était placée à gauche de ces corps. Les fouilles se poursuivaient; il n'a point été fait mention de nouvelles découvertes.

— Le nouvel architecte de nos monuments religieux a voulu signaler son entrée en fonctions par une entreprise qui lui fera le plus grand honneur, si, comme tout permet de l'espérer, elle est menée à bien. Il a commencé la restauration complète du portail méridional de la cathédrale de Chartres qui, depuis longues années, était deshonoré par une forêt d'étais nécessités par son peu de solidité. Les journaux chartrains, *Journal de Chartres*, *Croix d'Eure-et-Loir*, *Voix de Notre-Dame de Chartres*, ont donné d'intéressants détails sur les opérations préliminaires et sur la réouverture de la troisième porte de cette façade, qui avait été fermée, pendant la Révolution, pour établir la chapelle du Lazare. Il suffit de signaler ici ce fait; ceux qui voudront de plus

amples renseignements les demanderont aux feuilles indiquées ci-dessus.

On me permettra cependant de saisir aux cheveux l'occasion qui se présente de revenir sur une question que j'ai déjà, sans grand succès, soumise à la Société Archéologique, et qui me semble pourtant digne de son attention, car elle est de nature à produire des résultats dont elle aurait grandement à s'applaudir.

L'emmarchement du portail en question a été enlevé tout entier, et des fouilles, qui ont été poussées jusqu'aux murailles du monument, ont mis à nu les fondations qui soutiennent ce vaste portique. Sans doute les terres qu'on a enlevées avaient été rapportées, et elles n'offraient pas le même intérêt qu'un terrain primitif; mais est-il téméraire de supposer qu'elles renfermaient quelques débris remontant à l'époque où elles avaient été déposées en ce lieu? Il aurait été utile de s'en assurer, et une Société comme la nôtre aurait été tout-à-fait dans son rôle, en déléguant un de ses membres pour suivre ces travaux de terrassement. Si aucune découverte n'avait récompensé le zèle de ce surveillant volontaire, il aurait pu du moins nous faire un rapport sur la méthode employée par les maîtres de l'œuvre du moyen-âge, pour asseoir cette puissante construction.

De plus, puisqu'on a atteint les murs de la cathédrale dans une partie qui n'a point été visitée depuis plusieurs siècles, n'aurait-il pas été opportun de constater l'état de ces murs avant la construction des portiques? Il est très probable que des traces de portes ou de fenêtres et d'autres détails d'architecture nous auraient appris des particularités aujourd'hui tombées en oubli, et que notre délégué aurait relevées, pour l'instruction des archéologues présents et futurs.

La délégation que je propose pourrait rendre service, non seulement dans le cas qui vient de se présenter, mais dans toutes les circonstances où seraient en jeu la consolidation, la conservation ou la restauration d'un monument intéressant l'archéologie. Elle aurait pu par exemple servir à éviter l'erreur dans la pose des vitraux qui a été signalée dernièrement. Elle donnerait aussi autorité pour empêcher certains actes de vandalisme, pour mettre les monuments à l'abri d'injures volontaires, qui ne leur sont pas moins préjudiciables que les injures du temps, comme sont les coups de pierres des écoliers, l'inscription de leurs noms, sur les sculptures en pierre tendre, par des passants malavisés que le poète latin flétrit d'une épithète un peu dure mais trop bien méritée [1].

Comme la première fois, les objections ne manqueront pas de pleuvoir sur cette proposition; qu'on me permette de répondre à l'avance à celles qu'il est facile de prévoir.

On dira d'abord : « Nous n'avons pas qualité pour cela. » Il y a là, je crois, une erreur. Qui donc, en effet, peut être mieux qualifié qu'une Société Archéologique, pour s'occuper de questions où l'archéologie

[1] *Nomina stultorum semper parietibus insunt.* Les noms des imbéciles se lisent toujours sur les murailles.

est si grandement intéressée? Parmi les motifs qu'on met en avant pour provoquer l'établissement d'une Société de ce genre, la conservation des monuments tient toujours le premier rang. *Antiqua venerari*, dit la devise adoptée par la nôtre; or il ne s'agit pas d'un respect purement platonique, mais d'une protection effective, et nous n'accomplissons la promesse contenue dans cette devise que quand nous nous employons de tout notre pouvoir à étudier, a garantir, à conserver les édifices, les objets et ouvrages qui sont du domaine de l'archéologie.

On insistera en disant : « Si nous avons qualité dans l'espèce, nous ne pourrons pas en user, car nous aurons contre nous architectes, entrepreneurs, contre-maîtres et ouvriers. » — Qu'on remarque bien d'abord qu'il s'agit de surveiller non pas les ouvriers, mais certains résultats de leurs travaux. Que si, dans quelques cas, comme dans la pose des vitraux, il y a cependant une sorte de surveillance, celle-ci s'exerce, non pas sur la manipulation, sur l'habileté de l'opérateur, mais sur l'ordonnance, la disposition de certaines parties du travail qui exigent un goût cultivé et des connaissances techniques.

Si une Société demande, par le canal de son Président, la libre entrée d'un atelier de fouilles, il est de toute évidence qu'elle ne cherche pas à s'ingérer dans l'inspection ou la conduite de travaux qui ne sont pas de sa compétence, mais qu'elle veut seulement relever tout ce qui peut intéresser l'archéologie ou l'architecture. Dans ces conditions, il me semble bien difficile de lui répondre par une fin de non recevoir; et si son représentant sait remplir sa mission avec le tact et la discrétion nécessaires, tout le personnel des travailleurs lui prêtera un concours bienveillant, et se fera un plaisir de lui signaler tout ce qui sera de nature à attirer son attention. Notre défunt confrère, M. Lecocq, — on ne l'a point oublié, — exerçait une surveillance de cette nature pour son compte personnel ; or son ingérence n'était pas prise en mauvaise part, car on ne donnait, pour ainsi dire, pas un coup de pioche, dans un coin quelconque du vieux Chartres, sans qu'il en fût avisé, et il n'était guère de trouvaille antique qui ne fût soumise à son appréciation. On ne peut pas prétendre qu'il devait ces procédés bienveillants a son amabilité, car celle-ci était assez problématique; mais il avait fait comprendre que sa curiosité avait un but utile, et on le regardait comme le témoin obligé de toute découverte qui pouvait avoir un intérêt rétrospectif. Croit-on qu'un successeur de M. Lecocq dans cette partie ne rencontrerait pas des dispositions aussi favorables, surtout s'il pouvait se dire notre représentant attitré?

Reste encore une objection, qui sera la dernière que je refuterai ici, quoiqu'elle puisse bien n'être pas la dernière que l'on fera à ma proposition. « Pour remplir le rôle assigné ici au représentant de notre Société, il faut des connaissances spéciales, des loisirs nombreux et beaucoup de bonne volonté; or, comment espérer qu'il se rencontrera, parmi les membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, un personnage qui réunira ces différentes conditions? »

Je conviens que ce personnage est *rara avis in terris nostris*; mais

ce qui est rare n'est pas introuvable, et j'ai de bonnes raisons de croire que si l'on se donne la peine de chercher on trouvera certainement.

D'abord, parmi nos confrères chartrains, n'en est-il pas quelques-uns qui aient les connaissances spéciales dont on parle ? Tous les membres d'une société archéologique ne sont pas nécessairement des archéologues ; mais on conviendra qu'il serait bien extraordinaire qu'il ne s'en rencontrât pas plusieurs parmi eux. J'affirme que plus d'un de nos confrères pourrait faire des observations, archéologiques ou artistiques selon le cas, sans s'exposer à entendre un ouvrier lui dire avec quelque raison :

Et vous, pour en parler, vous y connaissez-vous ?

Ces connaisseurs ont-ils des loisirs assez nombreux pour accepter la mission proposée ? Disons d'abord qu'il ne s'agit point d'une surveillance, d'une inspection de tous les instants ; en dehors des rares occasions où l'on met à jour quelque objet curieux, il suffit de suivre de loin les opérations, d'y donner un coup d'œil en passant, plusieurs fois par jour, et de se tenir prêt pour le moment précis où se réaliserait une découverte. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'être libre de tout son temps, et des loisirs même assez restreints permettront de se rendre compte de la marche du travail. D'ailleurs les occasions d'exercer ce zèle seront toujours peu fréquentes, et dans certaines années cette délégation sera une véritable sinécure.

Quant à la bonne volonté, est-elle si rare qu'on semble vouloir le dire ? Si on s'adresse à un homme compétent en quelque partie, au nom de l'art qui lui est cher, dans l'intérêt d'une science qui lui est familière, on le verra rarement refuser son concours. Et puis notre Société a des dignitaires qui voudront faire preuve de dévouement pour que celle-ci soit toujours à la hauteur de sa mission, et qui tiendront à honneur de se montrer dignes de la confiance qu'on leur a témoignée en les faisant *primi inter pares*.

Toutes les objections ainsi mises à néant, j'espère que ma proposition, cette fois, ne restera pas sans effet.

— Les anciens disaient : « Tout vient à bien à qui sait attendre. » Si nous leur empruntons parfois ce proverbe, nous le redisons sans conviction, car nous ne savons plus attendre. Et pourtant cette maxime se vérifie tout aussi bien aujourd'hui qu'au temps passé. La réfection du portique signalée plus haut en est une première preuve, et voici qu'une seconde va nous être donnée prochainement.

Souventes fois il m'est arrivé de rompre des lances en faveur de la restauration des murailles intérieures de la cathédrale, de leur *ravallement*, selon l'expression technique. Il me semblait que quand les plus humbles églises de villages s'empressaient de faire peau neuve, quand on les voyait se draper fièrement dans leurs nouveaux atours, se réjouissant de voir leur *jeunesse renouvelée comme celle de l'aigle*, c'était une honte de laisser la cathédrale de Chartres, leur reine à toutes, vieillir dans sa poussière séculaire, s'éterniser dans ce vêtement presque sordide, qui était le fait du mauvais goût bien plus

encore que des années. On me laissait dire, et si on voulait bien ne pas contester l'utilité d'une restauration, on se retranchait derrière l'impossibilité de la réaliser. Persuadé que ce qui s'était fait ailleurs pouvait se faire à Chartres, je n'ai jamais admis cette impossibilité, et voici que l'événement va me donner raison. On annonce en effet comme probable le rajeunissement des murs intérieurs de notre cathédrale. C'est une bonne nouvelle que tous ses admirateurs, tous les amis de l'art voudront saluer avec bonheur. Maintenant du moins nous n'entendrons plus les étrangers nous dire : Elle est bien belle votre cathédrale, mais pourquoi est-elle si négligée ?

Des esprits de contradiction — il s'en rencontre partout — ne vont pas manquer de dire : « On fera perdre à la cathédrale son cachet, en la rajeunissant. » Le badigeon jaunâtre qu'il s'agit de faire disparaître est le cachet d'une époque de mauvais goût ; ce n'est assurément pas celui qu'elle avait reçu des mains des maîtres de l'œuvre, ses premiers auteurs. Applaudissons donc, sans restriction et sans arrière-pensée, au projet qui nous est signalé.

— Je demanderai la permission de consigner ici ce qui me reste à dire de la cathédrale, quoique l'archéologie y soit moins intéressée que les beaux-arts.

L'attention se porte de plus en plus sur l'incomparable monument qui fait la gloire de la cité chartraine ; les admirateurs lui viennent des quatre vents du ciel, et il en surgit non seulement parmi les étrangers mais même parmi les hétérodoxes et les mécréants. Naguère c'était un Strasbourgeois, M. Vöge, qui la prenait pour sujet d'une thèse peut-être un peu allemande d'allure et de forme, mais savamment étudiée et exposée consciencieusement. Hier c'était un juif, M. Benoît-Lévy qui, dans un petit traité sur l'*Architecture religieuse* [1], « reproduisait, comme spécimens de l'art ogival, la rose du transept nord et le vitrail où les tailleurs de pierre sont représentés à l'œuvre. Aujourd'hui, c'est un coryphée de la littérature moderne, M. Huysmans [2] qui abandonne les aventures passionnelles et les récits dramatiques pour s'essayer à la liturgie, à la mysticité et surtout à l'architecture religieuse, aux dépens de la basilique de Chartres.

La Cathédrale, — tel est le titre du livre en question, — est certainement une des œuvres littéraires de l'année dont la naissance a été le plus bruyamment célébrée, et comme la cathédrale, dont le nom est ainsi en vedette, n'est autre que notre église chartraine, celle-ci a bénéficié quelque peu du tapage qui s'est fait autour de ce favori de la réclame. Il y en a même qui ont été jusqu'à prétendre qu'elle allait grandir de cent coudées dans l'estime des amis de l'art, et que Notre-Dame de Chartres, qui voit sans cesse de nombreux cierges allumés

[1] *L'Architecture religieuse*, par E. Benoit-Lévy, président de la Société populaire des Beaux-Arts, membre de la Commission supérieure des Expositions rétrospectives des Beaux-Arts à l'Exposition de 1900. 64 p. in-18. Société Française d'Edition d'Art. Librairie Henry May, Paris.

[2] *La Cathédrale*, par J.-K. Huysmans, 488 p. in-16. Librairie Stock, Paris.

devant elle par la confiance ou la reconnaissance, devra à son tour une belle chandelle au littérateur semi-décadent, qui lui fait l'honneur de consacrer à glorifier son merveilleux sanctuaire sa plume à pointe de diamant.

Il y a là une exagération flagrante dont les Chartrains ne peuvent se faire complices. Huysmans n'a révélé la valeur de notre cathédrale, ni à ceux qui vivent à son ombre, ni aux vrais adeptes de la science archéologique. Ceux qui l'ont connue par Huysmans sont de la force des savants qui apprennent l'histoire dans Alexandre Dumas, et le nombre en est plus grand qu'on ne le pense communément.

En m'imposant la corvée de lire ce livre hybride, qui n'est ni chair ni poisson, car il est roman pour un tiers, traité d'architecture et d'archéologie pour un autre tiers, et ramassis de broutilles liturgiques, hagiographiques, mystiques, symboliques pour le reste, j'avais l'intention d'en donner un compte rendu de quelque étendue, vu la part si large qu'il a faite à notre cathédrale. Mais, après lecture, j'ai dû reconnaître qu'il faudrait un volume tout entier, pour relever les appréciations erronées, les interprétations hasardées ou fausses, les incohérences de toute nature, sans parler des fautes contre la syntaxe et contre le bon goût. Or écrire un volume ne serait guère dans mes moyens, et ce serait faire trop d'honneur à un ouvrage dont on ne parlera plus demain. Si néanmoins quelques-uns désirent connaître le fort et le faible de cette singulière nouveauté littéraire, je les renverrai à l'article qui a paru sur ce sujet dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*, au commencement de l'année, et à l'opuscule de M. l'abbé Péries, *La Littérature religieuse de M. Huysmans d'après son dernier livre « La Cathédrale »* [1].

Cet opuscule est petit pour le nombre de ses pages, surtout si on le compare au volumineux in-12 d'Huysmans ; mais il est bien de taille à renouveler le prodige de David renversant Goliath, et on pourrait très justement lui appliquer l'aphorisme célèbre de V. Hugo : « Ceci tuera cela ; » le petit livre du professeur tuera le vaste édifice du romancier.

Il y a de belles pages, dit-on ; je ne le conteste pas, je dirai même qu'il y a des dissertations savantes, des envolées superbes, des aperçus d'une profonde philosophie ; mais pourquoi tout cela est-il noyé dans des pages bizarres, échevelées ? Pourquoi tout cela est-il dit dans un jargon souvent inintelligible, avec accompagnement d'expressions triviales ?

On dit que l'auteur s'est peint lui-même dans ce Durtal qui rêve tout haut, et qui monologue des chapitres entiers. Je ne lui en fais pas compliment, car son héros est un ennuyé incurable, qui promène son inconstance et le vide de son âme à travers les 500 pages du volume, et qui par malheur communique son ennui à ceux qui commettent l'imprudence de vouloir le lire.

— On a commencé dans le cours de cette année la publication d'un

[1] 15 p. in-8°, Lamulle et Poisson, Paris, 1898.

album de planches lithographiées reproduisant la clôture du chœur de la cathédrale de Chartres [1]. L'auteur a ainsi réalisé, au moins en partie, un projet qui fut proposé à notre Société, il y a quelques années. D'après ce projet, on aurait reproduit intégralement, avec les médaillons du soubassement dont plusieurs sont si remarquables, les différentes scènes qui composent ce que nous appelons *le Tour du Chœur*. Cette reproduction aurait été faite par un procédé plus artistique que celui de notre Monographie, et un texte bien approprié aurait accompagné les illustrations. Je crois que, même après l'Album annoncé, il y aurait utilité à reprendre le projet en question ; on peut même dire que sa réalisation s'imposera, si on persiste à laisser inachevée la Monographie dont nous réclamons en vain la continuation.

— Une splendide publication, réunissant toutes les perfections connues aujourd'hui dans l'art typographique, *Les Grands Sanctuaires de la Vierge en France*, par le R. P. Fréd. Rouvier, S. J. (400 p. gr. in-8°, Mame, Tours), est annoncée comme devant paraître prochainement ; l'auteur, dit-on, a réservé à Notre-Dame de Chartres plusieurs de ses plus belles pages et de ses plus brillantes illustrations.

2° HISTOIRE

CARNUTES. — Dans un intéressant ouvrage intitulé l'*Anneau de César, Souvenirs d'un soldat de Vercingétorix* [2], M. Alfred Rambaud a consacré plusieurs pages à nos ancêtres. On les trouvera dans le chapitre qui a pour titre *Le Named des Carnutes*.

APOSTOLICITÉ DES ÉGLISES DE FRANCE. — L'Eglise de Chartres est citée comme étant de fondation apostolique dans le tableau qui termine un volume sur l'*Apostolicité de l'église de Viviers*, par M. l'abbé Constant, docteur en théologie [3].

Au point de vue de nos origines chartraines, cet ouvrage si consciencieux ne nous rendra que bien peu de services ; mais les prétentions de l'école soi-disant historique y sont appréciées à leur juste valeur, et nos traditions si audacieusement attaquées y sont défendues victorieusement. Ce livre est donc éminemment utile à la cause de l'apostolicité des Eglises de France, et quiconque le lira sans parti pris sera facilement convaincu que la science historique moderne n'offre pas autant de garanties qu'elle veut le faire croire ; si sûre qu'elle paraisse d'elle-même, elle nous présente souvent des affirmations qu'il est sage d'accepter sous bénéfice d'inventaire. Au lieu d'avancer, elle recule ; c'est une attitude qui n'est pas faite pour nous déplaire. Par contre, la vérité sur ce point particulier de notre histoire gagne chaque jour du terrain, et déjà on peut entrevoir le moment où aucun des enfants de l'Église catholique ne refusera de reconnaître à la terre de

[1] Auteur, M. Vinsot, lithographe, rue du Grand-Cerf, Chartres.

[2] 2 vol. in-18, illust., Hetzel, Paris, 1897.

[3] 254 p. in-8°. Imprim. du Patronage Saint-Pierre, Nice, 1897.

France l'honneur d'avoir été appelée une des premières à la lumière de l'Evangile.

Saint-Yves. — Au congrès scientifique international des catholiques tenu à Fribourg (Suisse), au mois d'août 1897, un professeur à la Faculté de Grenoble, M. P. Fournier, a lu une savante étude sur *L'Œuvre canonique de Saint Yves de Chartres et son influence* [1].

Rémy Belleau. — La fête littéraire préparée de longue main en l'honneur du poète qui fait la gloire de Nogent-le-Rotrou a eu lieu le 13 juin 1897. Elle avait été organisée par un comité présidentiel dans lequel on avait eu l'à-propos de faire entrer les poètes qui de nos jours ont quelque notoriété, F. Coppée, José-Maria de Hérédia, Sully-Prudhomme, tous trois académiciens, Armand Sylvestre, etc., M. Georges Audigier, le sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, y figurait comme poète et comme fonctionnaire. Le *clou* de la fête, — encore une expression du vocabulaire moderne, — fut l'inauguration de la statue de Rémy Belleau. Cette statue est l'œuvre du sculpteur Camille Gâté, compatriote du poète. L'attitude donnée au personnage prête beaucoup à la critique; mais l'emplacement ne pouvait être mieux choisi, car pour un chantre du printemps et de la verdure, le séjour des prés doit sembler plein d'à-propos.

Le Siège de Chartres par Condé en 1568. — S'il y a un fait glorieux dans nos annales chartraines, c'est assurément ce siège mémorable dans lequel quatre ou cinq mille soldats, aidés des bourgeois de la cité, ont repoussé toute une armée de huguenots, conduite par le célèbre général qui s'appelait Condé. Tous les historiens ont rendu justice à la vaillance déployée par les chartrains en cette circonstance, et depuis trois siècles les habitants de la vieille capitale beauceronne en honorent le souvenir, et le regardent comme une preuve incontestable que leurs arrière-grands-pères avaient encore dans les veines du sang de ces intrépides Carnutes qui tinrent tête à César.

Hélas! c'est une gloire qui a fait son temps; c'est une page qu'il faut arracher de notre histoire. Ce siège en effet n'a point prouvé l'héroïsme des chartrains, car *à vaincre sans péril on triomphe sans gloire*, et ils n'ont eu aucun mérite à repousser Condé, en raison de l'imbécillité et de l'ineptie avec laquelle celui-ci a entrepris, dirigé et finalement abandonné l'investissement d'une ville dont la prise pouvait entraîner la perte de Paris pour les Catholiques. C'est M. H. Lehr, pasteur à Chartres, qui a fait cette belle découverte, et il l'a consignée dans un petit écrit auquel il a donné le titre qu'on lit en tête de cet article.

Ce n'est pas d'après des documents nouveaux qu'il établit cette importante rectification historique, mais, avec un flair qui lui fait

[1] M. Fournier a fait sans doute une étude très approfondie des œuvres du saint évêque chartrain, car il vient aussi de publier *Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres*, 227 p. in-8°. Picart et fils, Paris, 1897.

honneur, il avait deviné que jusqu'à ce jour la vérité sur ce point était demeurée dans l'ombre, et, pour la mettre en lumière, il s'est livré à une étude approfondie de la topographie locale, de la composition des armées belligérantes, des ressources et munitions de chaque parti; il a discuté avec sagacité les données des différents historiens, et opposant à celles de Condé ses propres connaissances stratégiques, il a repris le siège de 1568 avec un talent hors de pair. Par ses patientes investigations, par ses réflexions que l'on devine longues et laborieuses, il a acquis la conviction intime que la gloire en cette occasion appartient au moins pour moitié à ces pauvres huguenots qui, affaiblis par leurs victoires précédentes, conduits par un général inexpérimenté, se sont retirés sans avoir été vaincus, et c'est avec un accent vraiment triomphal qu'il leur crie à travers les siècles : *Gloria victis !*

On ne me demandera pas de réfuter une pareille assertion ; elle mérite une exécution en règle, j'espère qu'avant longtemps cette satisfaction lui sera accordée. (D'ailleurs M. Lehr n'a pas toujours gardé vis-à-vis des Chartrains la courtoisie à laquelle ils avaient droit, ce qui est une manière un peu étrange de récompenser la bienveillance avec laquelle ceux-ci lui ont accordé le droit de bourgeoisie parmi eux) ; or comme dans nos joutes littéraires nous ne luttons jamais qu'à armes courtoises, je renonce a une lutte où je ne garderais peut-être pas tout mon sang-froid. Nos publications ont toujours été fermées à toute polémique, je ne veux pas être le premier à manquer à une règle si sage. Mais pourtant il ne m'est pas permis d'oublier que la Société Archéologique d'Eure-et-Loir se regarde, non sans quelque raison, comme le défenseur-né de toutes nos traditions chartraines, et, en son nom, je crois devoir protester ici contre cette manière de défigurer l'histoire, contre cette thèse paradoxale d'un écrivain qui a été parfois mieux inspiré.

L'Édit de Nantes [1]. — Dans la petite brochure qui porte ce titre, c'est encore M. Lehr que nous retrouvons la plume à la main. Cette année était le 3e centenaire de cette fameuse ordonnance qu'il appelle un « glorieux monument ». Les intellectuels du parti protestant ont tenu à ne pas le laisser passer inaperçu, et, comme part contributive à leurs travaux commémoratifs, M. Lehr a apporté cet opuscule où il nous livre ses opinions sur plusieurs points importants de l'histoire de France.

Naturellement il fait un pompeux éloge de l'Edit qu'il a entrepris de glorifier et il fulmine contre sa « criminelle révocation ». Il y a dans le nouvel écrit de M. le Pasteur plus d'une assertion contestable, plus d'une expression qui force la note, comme quand il dit que les Hugue-

[1] L'Édit de Nantes, par Henry Lehr, pasteur à Chartres, 30 p. in-18. Impr. Bridel, à Lausanne, 1898. Quoique ce soit un empiètement sur l'année suivante, j'ai cru devoir donner place à ce travail dans la Revue de 1897, parce qu'il a paru dès le commencement de l'année et aussi parce que la note qui le concerne perdrait, si elle attendait un an, une partie de son actualité.

nots étaient les fidèles sujets du roi, qu'ils sacrifiaient tous leurs intérêts et toute leur politique à leurs devoirs, qu'ils ne se firent pas les complices des grands qui abusèrent de la liberté que leur donnait le fameux Edit, que le parti huguenot avait le droit de tout exiger après ses victoires, qu'ils usaient de leurs droits en ayant toute une organisation militaire qui était un danger permanent pour le royaume, que ce parti était une minorité d'élite, que la déclaration des droits de l'homme est admirable, que la bureaucratie française a la main un peu trop lourde pour les églises protestantes.

L'histoire à l'usage des prétendus réformés peut admettre comme vraies ces affirmations et quelques autres de même nature, mais l'histoire impartiale, celle qui est écrite à l'usage des hommes qui l'étudient sans parti-pris, les repoussera comme des contre-vérités.

Je ne veux pas plus polémiquer à ce sujet qu'au sujet du siège de Chartres; aussi je me contenterai de renvoyer M. Lehr à un auteur qu'il ne récusera pas comme trop catholique, car il s'agit d'un universitaire bien noté dans le camp libre-penseur. M. Hanotaux, dans *La France en 1614*, prouve, avec son érudition bien connue, que l'Edit de Nantes fut rendu à contre-cœur par Henri IV, assez fin politique pour en prévoir les funestes effets, et il établit comment Louis XIV a dû, non pour des considérations religieuses, mais par nécessité politique, le révoquer aux applaudissements de la France.

Un avis charitable a M. Lehr pour terminer. Il semble oublier le proverbe qui dit : Ne réveillez pas le lion qui dort. Il prend vis-à-vis des catholiques en général, et des Chartrains en particulier, une attitude aggressive. A Chartres, catholique et Chartrain ne font qu'un. Les catholiques chartrains ont autrefois, quoi qu'il en puisse dire, fermé énergiquement la porte de leur ville à Condé, et un peu plus tard ils n'ont laissé entrer Henri IV dans leurs murs qu'après une résistance acharnée qui permettait à un de nos historiens de dire : « La défense fut admirable [1]. » Depuis ces temps reculés, ils ne se sont jamais montrés plus sympathiques aux fils de Calvin ; toute leur histoire est là pour le dire, et il n'y a pas apparence que, sous le pastorat de M. Lehr, les choses aient beaucoup changé à cet égard.

Les Chartrains par tempérament, les catholiques par principe ne sont pas batailleurs; il est permis à M. Lehr, qui n'est ni catholique, ni chartrain, d'être d'une humeur différente, mais qu'il sache bien, qu'aujourd'hui comme autrefois, les catholiques chartrains se défendent quand on les attaque. Ils n'ont plus, il est vrai, de boulets de canon à envoyer aux huguenots, comme au temps de Condé; mais attaqués par la plume, ils savent se défendre par la plume. Sur le terrain de l'histoire, M. Lehr court grand risque de n'être pas plus heureux en pays chartrain que ses coreligionnaires du XVI[e] siècle sur les champs de bataille. Il s'expose à se faire adresser des traits qui, pour n'être pas lancés par des arbalètes, n'en seront pas moins dangereux pour lui. Celui qui écrit ces lignes a les mains pleines de faits

[1] E. de Lépinois, *Histoire de Chartres*, II, 330.

où les huguenots ne jouent pas un beau rôle; tel celui-ci qu'il trouve dans les annales de sa paroisse. Les protestants de Terminiers s'étant montrés très remuants, le chapitre de Sainte-Croix d'Orléans envoya pour les calmer un vénérable chanoine qui était en même temps curé de Saint-Paterne. Les mutins, au lieu de se laisser toucher par ses pacifiques exhortations, se saisirent de sa personne et le pendirent haut et court à un orme du cimetière. M. Lehr demandera peut-être à voir la corde de ce pendu, comme il demande dans *Le Siège de Chartres par Condé* ce qu'est devenu le gril sur lequel des bandes huguenotes brûlèrent un pauvre moine dans l'abbaye de Josaphat; mais des plaisanteries de ce genre ne détruiront pas l'histoire, et ne l'empêcheront pas de flétrir les agissements de ceux dont il veut se faire le défenseur. Historiquement d'ailleurs il y a chose jugée, et toute son érudition sera impuissante à faire casser le jugement.

Un Jésuite chartrain du xviie siècle. — Dans sa *Bibliothèque chartraine*, M. L. Merlet dit, à propos de Poullin de Flins, que la famille Poullin n'apparaît dans le pays chartrain qu'au XVIIIe siècle. J'apporte une preuve du contraire en même temps qu'une bonne page pour le futur supplément de sa Bibliothèque. Un Père de la Société de Jésus, qui fut confesseur de Louis XVI sous le nom de R. P. Paulin, est né à Chartres. Or son nom véritable était Poullin, et plusieurs membres de sa famille s'appelaient Poullin de Lumina, parents sans doute de ceux qui signaient Poullin de Brustel, Poullin d'Arsigny, etc. Ce fut par raison d'euphonie ou de convenance que Poullin devint Paulin. Or ce savant religieux a laissé de précieux manuscrits qui se trouvent au ministère des Affaires Étrangères. Un de ses confrères, le R. P. Chérot, en a déjà tiré pour les *Etudes religieuses* des travaux très intéressants sur « *La Jeunesse de Condé*. » Il vient encore d'en extraire « *La Jeunesse de Louis XIV* » et « *Une grande Chrétienne au XVIIe siècle : Anne de Caumont*, 1574-1642. » Cette mine précieuse est loin d'être épuisée; espérons que celui qui l'exploite si utilement saura en tirer de nouveaux lingots littéraires dont profitera l'histoire du grand siècle.

Pétion. — La Revue qui s'appelle La Révolution française a publié (17e année, n° 1er, p. 54-57) un article qui nous intéresse et par son auteur et par l'un des personnage qui en sont le sujet. Cet article est signé Robin-Massé; il est donc l'œuvre d'un de nos confrères qui est parfois infidèle à la profession médicale, pour s'occuper d'érudition. Le sujet traité est la mort de Buzot et de Pétion. Des papiers, provenant sans doute de la famille Pétion, sont tombés récemment entre les mains de M. Robin-Massé. En les compulsant, il a acquis la preuve que les deux conventionnels se sont brûlés la cervelle, comme ils en avaient manifesté l'intention, sur la commune de Saint-Magne, canton de Castillon, département de la Gironde. Il y a une vingtaine d'années, M. Roullier, dans un article publié par l'*Union Agricole* et très richement documenté, était arrivé à une conclusion différente. Je crois pourtant, avec le Dr Robin, qu'aucun doute ne peut subsister sur la triste fin de ces deux personnages.

Chauveau-Lagarde. — On ne peut guère parler de la reine de France qui porta sa tête sur l'échafaud, sans saluer en passant la noble figure de celui qui osa prendre sa défense devant le tribunal révolutionnaire. Un nouvel historien de la royale victime de la Terreur, M. G. Lenôtre, vient de faire mieux ; il a inséré dans son ouvrage, intitulé *Marie-Antoinette, La captivité et la mort* (430 p. in-8°, Perrin, Paris, 1897), les notes que le célèbre avocat chartrain avait rédigées sur ce grand événement de sa vie. On y trouvera un précieux appoint pour l'histoire, car la loyauté bien connue de l'auteur est un sûr garant qu'il y aura rendu hommage à la vérité.

Senarmont. — Dans un beau volume qui porte pour titre *Grands Artilleurs* (436, p. in-12. Berger-Levrault, Paris), le capitaine Girod, de l'Ain, a donné place à deux notices consacrées aux généraux de Senarmont, père et fils, le premier, mort en 1806, des suites d'une blessure reçue à Valmy, le second, général de division, mort à l'ennemi devant Cadix.

Chateaudun. — Le général de Lipowski, commandant des *Francs-Tireurs* de Paris à la journée du 18 octobre 1870, vient de faire l'historique de sa vaillante petite troupe dans un volume qu'il intitule *Ablis* (8 octobre 1870) ; *Châteaudun* (18 octobre 1870) ; *Alençon* (15 janvier 1871). L'an dernier un ouvrage portant le même titre précédé de celui-ci : *Les défenseurs de Châteaudun*, avait paru sans nom d'auteur. Je ne pense pas que ce soit le même ouvrage. Quoi qu'il en soit, les principaux officiers des Francs-Tireurs de Paris ont publié une lettre collective pour présenter ce nouveau livre comme l'expression de la vérité en ce qui les concernait.

L'ouvrage de M. Ledeuil paru l'an dernier sur le même sujet ayant suscité des protestations, celui-ci a repris la plume et a écrit *Vérité et preuves* (Appendice à l'ouvrage « Les défenseurs de Châteaudun ». in-8°.

Loigny. — Le plus célèbre fait d'armes de cette guerre dans notre Beauce chartraine vient encore d'inspirer un petit travail dont on dit beaucoup de bien : *La bataille de Loigny (2 décembre 1870)*, par H. Morel (64 p. in-8°, librairie Bergès, Lille). Il y défend à juste titre le général de Sonis, car des envieux et des ennemis du vrai mérite ont rendu nécessaire la défense du héros de Loigny, défense facile d'ailleurs, les accusations tombant d'elles-mêmes.

C'est le même fait d'armes qui a inspiré l'excellente pièce de théâtre intitulée *Loigny et le drapeau du Sacré-Cœur*, par l'abbé Dubois, 121 p. in-8°. Impr. Franciscaine, Vanves. Les jeunes filles qui joueront cette pièce peuvent être assurées de faire applaudir les sentiments patriotiques dont elle est remplie.

Sainte Jeanne de Valois. — Cette illustre princesse, — qui nous appartient par sa naissance, puisqu'elle a vu le jour à Nogent-le-Roi, — vient d'être l'objet d'une étude pleine d'érudition sous ce titre : *Une fille de France. La bienheureuse Jehanne* par la comtesse de

Flavigny (229 p. in-12. Firmin Didot, Paris, 1896). Je me permettrai de faire à ce titre une légère critique. Pourquoi appeler *bienheureuse*, celle qui a droit d'être appelée *sainte*, puisqu'elle a été canonisée? Pourquoi aussi conserver la forme archaïque *Jehanne* depuis si longtemps abandonnée? Le vrai titre était *Sainte Jeanne de Valois*, en supprimant *Une fille de France*, qui semble n'avoir été placée ici que pour attirer l'attention par sa singularité.

La duchesse de Montmorency (1606-1666), par R. de Montlaur (in-8°, 2 portraits), Plon et Nourrit, Paris), fait revivre une des plus sympathiques figures de la noble famille qui a longtemps illustré notre province.

De Villebresme, — Une autre vieille famille, que nous pouvons aussi revendiquer comme nôtre, la famille de Villebresme, vient de recevoir un nouveau lustre de l'ouvrage suivant : *Souvenir du chevalier de Villebresme, mousquetaire du Roi* (1772-1816), publiés par le vicomte Maurice de Villebresme, 200 p. in-8°, Berger-Levrault, Paris, 1897.

Ce récit nous fait suivre le vieux brave partout où il s'est battu, en France, à Saint-Domingue et à l'armée des Princes.

LITTÉRATURE

Abbé Devoille. — Un romancier fécond, qui a écrit bon nombre de ses ouvrages au château de Louville, M. l'abbé Devoille, vient d'être l'objet d'un travail approfondi qui a paru dans les *Procès-Verbaux et mémoires de l'Académie des Sciences*, etc. de Besançon (année 1896), sous ce titre *Etude sur l'abbé Devoille littérateur*.

Mgr d'Hulst. — Le plus beau titre de gloire de M. l'abbé Devoille n'est pas telle ou telle de ses œuvres littéraires; c'est l'éducation qu'il a donnée à l'enfant qui devait être Mgr d'Hulst. Le nom du maître ne tardera pas à tomber dans l'oubli; le nom de l'élève vivra, et déjà on le rapproche des noms que notre siècle transmettra à la postérité. C'est ce que vient de faire M. Phillippet, dans l'opscule suivant : *Mgr d'Hulst et le Père Lacordaire. Impressions et récits. Souvenirs de prédications et de conférences par un cousin d'O'connell* (98 p. in-8°, Poussielgue, Paris). — Un petit volume lui a été consacré sous ce titre : *Mgr d'Hulst député*, par M. l'abbé Emile Cavé (in-12, Poussielgue, Paris).

Le nom de Mgr d'Hulst reparaît encore parfois dans les Revues qu'il a si souvent alimentées des productions de sa plume intarissable. Le *Bulletin de la Société générale d'Éducation* (35, rue de Grenelle, Paris), a publié ainsi dans le compte rendu du Congrès pédagogique de Versailles (25-27 août 1896) un *Rapport sur l'enseignement de la philosophie* que Mgr d'Hulst avait lu a ce Congrès, et où il traite ce sujet avec une incontestable compétence. — M. le chanoine Pagnelle de Follenay, ancien vice-recteur de l'Institut catholique, a donné au cercle

du Luxembourg une conférence sur l'*influence de Mgr d'Hulst à l'Institut* dont il fut le Recteur.

Perche. — Les récits humourisques du docte abbé Fret n'ont rien perdu de leur saveur originelle, et ils se font lire avec un plaisir toujours nouveau. C'est ce qui explique la réédition de l'opuscule suivant: *L'Aubergiste honnête homme ou Scènes de mœurs percheronnes*, par l'abbé L. J. Fret, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, revues et annotées par l'abbé A. P. Gourlier, de la même Société. 2e édition, 99 p. in-18. Impr. et libr. de N.-D. de Montligeon. La Chapelle de Montligeon (bibliothèque Percheronne et Normande).

Je signalerai aussi un volume qui me semble n'être chartrain que par son sous-titre : *Le Roman d'un Borgne, nouvelle du pays chartrain*, par E.-M. de Lyden.

4° MÉLANGES

F. de Mély. — La plume active et féconde de notre confrère ne cesse de mettre au jour des travaux d'érudion. A mon grand regret, et je crois que ce sentiment est partagé par beaucoup de membres de notre Société, ces travaux n'arrivent pas jusqu'à nous, malgré une promesse que nous avions accueillie avec empressement. Un heureux hasard m'a permis de relever l'indication suivante, que je me fais un devoir de signaler : Dans la séance du 7 avril 1897 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. de Mély a communiqué ses recherches sur *la Sainte Lance d'Allemagne*. Au XVIIIe siècle, on indiquait quatre lances au trésor des Insignes de l'Empire ; il n'y en a qu'une. La Sainte Lance dite de saint Maurice, aujourd'hui dans le trésor de l'Empereur d'Autriche, était appelée *Lance de la Passion* au moyen-âge, *Lance de saint Maurice* au XIe siècle, *Lance de Constantin* au Xe siècle. Faite pour accompagner la fausse donation de Constantin au Pape Sylvestre, elle fut donnée plutôt à Charlemagne au jour de son sacre, 25 décembre 800, avec les ornements impériaux qu'on disait tenir de Constantin.

Proust (Adrien). — Dans la séance du 16 janvier de l'Académie des Sciences morales et politiques, le docteur Proust a lu un mémoire sur *La défense de l'Europe contre la peste*. Les voyages qu'il a faits en Orient lors des différentes invasions du redoutable fléau donnent à notre savant confrère une compétence toute particulière sur ce sujet.

Abbé Verret. — La Revue du Clergé Français a publié (15 mai 1897) *Une excursion à la Germania*, qui a pour auteur le nouveau supérieur du Petit Séminaire de Nogent-le-Rotrou.

Bibliographie d'Eure-et-Loir. — A première vue, il semble que la bibliographie doit être aussi vieille que les livres ; cependant, à l'état de science, elle est relativement moderne, et c'est de nos jours

seulement qu'elle a conquis définitivement sa place au grand soleil de la littérature. En d'autres termes, la bibliographie, telle qu'on la pratique aujourd'hui, ne date que d'hier, et déjà cependant elle a pris une importance que ses plus chauds partisans n'auraient pas osé lui prédire. Il est facile d'en donner la raison. C'est qu'en effet la culture des choses de l'esprit, les recherches historiques, scintifiques, littéraires, l'étude des hommes et des choses du passé sont plus que jamais au goût du jour; or les livres étant les instruments indispensables de ces travaux intellectuels, il est tout naturel que la connaissance des livres prenne un développement considérable, et comme la bibliographie a justement pour but de favoriser cette connaissance, elle doit, par voie de conséquence, sembler plus nécessaire et voir grandir son importance. Ses progrès ont été tellement rapides que, en quelques années, celle qui n'était que l'humble auxiliaire des autres sciences est devenue une science elle-même.

Notre province beauceronne est rarement aux avant-postes, quand il s'agit d'innovations, intellectuelles ou autres ; pourtant elle n'a pas été la dernière a suivre le mouvement qui entraînait vers la bibliographie, et en ce moment elle est en passe d'arriver au premier rang, grâce à l'initiative et à la persévérence d'un de nos jeunes confrères. M. l'abbé Langlois, après avoir, sans grand succès, essayé de communiquer à notre Société son ardeur pour la bibliographie, s'est lancé seul dans l'arène ; il a inauguré, sous le nom de *Bibliographie d'Eure-et-Loir*, un système de fiches destinées a fournir les matériaux d'une grande Bibliothèque chartraine et à en favoriser le classement. Comme il se tient soigneusement au courant de tout ce qui s'imprime sur son sujet favori, il a dès l'abord fait profiter son œuvre de tous les progrès que les bibliographes de profession n'ont réalisée que lentement et après des tâtonnement plus ou moins heureux. Aussi les fiches qu'il nous donne sont-elles enrichies de tous les perfectionnements désirables, et contiennent-elles toutes les indications qu'on peut souhaiter sur un livre, sauf le prix de vente.

Ceux qui voudront connaître la méthode de M. l'abbé Langlois, ses avantages et son fonctionnement se trouveront amplement satisfaits en lisant l'Introduction dont il a fait précéder cette Revue d'un genre tout nouveau.

Je souhaiterais à son entreprise de trouver tout le succès qu'elle mérite, si ce n'était déjà chose faite ; c'est un succès peu commun en effet que d'avoir dès le premier jour obtenu autant de souscripteurs que de fiches, et ce succès a reçu une éclatante consécration a la Réunion des Sociétés savantes des départements, à Paris (séance du 15 avril dernier), où M. l'abbé Langlois a exposé et fait applaudir son système de fiches pour une bibliographie départementale. Honneur à notre jeune bibliographe chartrain !

5° BEAUX-ARTS

Le sculpteur Marchand. — Un archéologue de mérite, M. l'abbé Bossebœuf, en examinant au Louvre une statue de sainte Vierge, en marbre peint et doré, vient d'y reconnaître, à son monogramme tracé sur l'agrafe du manteau, l'œuvre de F. Marchand, *ymaigier* demeurant à Chartres en 1542, où il travaillait aux sculptures de la Cathédrale et au Jubé de Saint-Père. F. Marchand est bien connu des archéologues chartrains, et notre confrère, M. de Mély, lui a consacré quelques pages qu'on n'a point oubliées.

La statue en question était primitivement dans la chapelle du Coasnon, à Olivet (Loiret).

De Berny. — A la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1897, on a lu une notice sur le chevalier de Berny, dessinateur-calligraphe, né à Chartres, le 9 août 1722, mort à Strasbourg, le 22 janvier 1779.

Sergent-Marceau. — Des amateurs orléanais font des recherches sur l'œuvre du graveur chartrain, Sergent-Marceau. Il y a deux hommes dans Sergent, le Jacobin peu digne d'intérêt, et l'artiste qui mérite une place honorable parmi nos célébrités chartraines. C'est l'habile graveur que l'on veut mettre en relief, et ceux qui pourront fournir quelques renseignements pour concourir à ce projet sont instamment invités à le faire.

Bœswilwald. — L'architecte qui pendant tant d'années a travaillé à la restauration de notre cathédrale vient d'être l'objet d'un petit travail intitulé *Emile Bœswilwald et ses collaborateurs à Notre-Dame de Bayonne*, par Ch. Bernardou (43 p. in-8°, Lasserre. Bayonne.)

Salon de 1897. — Le nombre des exposants ou des objets exposés intéressant notre département semble s'accroître chaque année ; on en jugera par la liste suivante :

PEINTURE

Boutigny (Emile), né à Paris : 239. *Marceau.*

Chatrousse (Mme Just, née Luisa Léchelle), née a Madrid, de parents français : 372. *Portrait d'Emile Chatrousse, statuaire.*

Delavoipière (Philippe-Alfred), né à Chartres : 487. *Pommes et Oranges.*

Duvanel (Jules-Jean-Aristide), né à Nantes : 596. *La vieille fonderie de Chartres.*

Galerne (Prosper), né à Patay : 688. *Le soir à Chauvigny (Vienne).*

Lelong (René), né à Arrou : 1006. *Portrait de M. Edmond Clément, de l'Opéra-Comique.*

Leroy-Dionet (Albert-Edmond-Laurent), né à Chartres : 1035. *Le Docteur Paul Cornet dans son laboratoire de l'Hôpital international.*

DESSINS, CARTONS, AQUARELLES, PASTELS, VITRAUX, ÉMAUX, PORCELAINES, FAÏENCES

Knigt (Gaston-Louis), né à Paris : 2214. *Vieille teinturie de Chartres* (aquarelle) ; 2215. *Vue de Chartres* (aquarelle).

Le Sueur (Mlle Gabrielle), née a Janville : 2275. *Trois miniatures.*

Louvet (Victor), né à Lille : 2297. *Un hameau dans la Beauce à la brune* (pastel).

SCULPTURE

Chatrousse (feu Emile) né a Paris : 2,808. *Source endormie* (statue, plâtre).

Cirasse (Joseph), né à Chartres : 2,819. *Esquisse d'un projet de monument funéraire à la mémoire des enfants de... morts pour la patrie*

Gâté (Camille-Léon), né à Nogent-le-Rotrou : 2,971, *Rémy Belleau* (statue, bronze) ; 2,992. *Portrait de M. Emile Labiche, sénateur d'Eure-et-Loir* (buste, plâtre).

Pluchet (Alphonse), né à Chartres : 3.302. Trois médaillons, bronze et plâtre : *Portrait de M. et Mme P.* et de *M. C...*

Richer (Paul), né à Chartres : 3,334. *Départ pour les champs* (bas-relief, plâtre) ; 3,335. *Cancalaise* (statuette, plâtre).

ARCHITECTURE

Mayeux (Louis-Albert) né à Paris : 3,784. *Vues de Chartres* (aquarelles).

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Berthelot (Léon-Joseph), né à Chartres : 3,876. Une gravure sur bois : *Ruines du château des évêques, à Chauvigny* (*Vienne*), d'après M. P. Galerne.

Truphème (Théodore), né à Paris : 4,298. Une lithographie : *La charité au moyen-âge ; Transept nord de la Cathédrale de Chartres* (M. Truphème est professeur de dessin au lycée de Chartres).

Dreux. — Plan de la ville de Dreux à l'échelle de 1/4000, gravé par Jérôme. Imprim. Monrocq. Paris. — Bonin-Audiger, Dreux.

6° NÉCROLOGIE

Le Marquis de la Rochejacquelein (Julien-Marie-Gaston du Vergier). — Vers le milieu de ce siècle, la ville de Chartres comptait parmi ses habitants le frère de Henri de la Rochejacquelein, de celui qu'on appelle encore le *héros de la Vendée*. Le 27 mars 1833, naissait dans cette même ville un rejeton de cette illustre famille. Cet enfant hérita du nom et des vertus de ses nobles ancêtres, mais il n'eut point

comme la plupart d'entre eux l'occasion de s'illustrer dans la carrière des armes. Il devint assez populaire dans sa province pour être élu député du département des Deux-Sèvres. Il est mort le 30 juillet, au château de Clisson. — Ce fut un gentilhomme dans toute l'acception de ce terme; les principaux organes de la presse française ont signalé sa mort en l'accompagnant d'une note élogieuse. Déjà même une notice biographique a retracé cette vie si bien remplie, sous ce titre a effet : *Le dernier des La Rochejacquelein*, par Edmond Béraud, ancien rédacteur de la *Gazette de France*, avec préface par le Général de Charette (in-8°. H. Oudin, Paris).

Marquis de Gontault-Biron de Saint-Blancard. — Le marquis de Gontault n'appartenait point à notre pays par sa naissance. Le dernier duc de Montmorency laissa en mourant le château de Courtalain à sa nièce, la marquise de Gontault, qui depuis fit de cette vieille demeure son séjour pendant la belle saison.

Le marquis de Gontault, plus connu à Courtalain et dans le voisinage sous le nom de M. de Saint-Blancard, s'efforça toujours de faire revivre les traditions de charité laissées par ceux qui aimaient à s'appeller les *premiers Barons chrétiens*. En 1895 il a édité les *Lettres inédites de la duchesse de Gontault*, sa mère; nous ne croyons pas qu'il ait à son acquit d'autres productions littéraires. Il est mort à Paris, le 31 août 1897, à l'âge de 82 ans; il a été inhumé dans le caveau de sa famille, à Saint-Blancard (Gers).

Billaut de Gérainville (Alexandre-Ernest). — M. Billaut, économiste et historien, professeur de rhétorique et d'histoire, puis employé aux archives nationales, à Paris, est mort le 15 octobre 1897, en plein jour, dans une rue de la capitale.

Né à Châteaudun, en 1825, d'une honorable famille du pays, il commença dans cette ville ses études qu'il acheva au Lycée Louis-le-Grand. Il ne s'est guère fait connaître dans notre contrée que par les tentatives qu'il a faites inutilement pour parvenir à la députation. Ses circulaires électorales sont restées légendaires, et elles méritaient d'être conservées comme curiosités. On n'a point perdu à Chartres le souvenir d'un procès qu'il intenta avec grand tapage au séminaire de cette ville, pour obtenir l'annulation de dispositions testamentaires d'une parente. Il n'était pas dépourvu d'un certain talent littéraire, et il a publié plusieurs volumes dont aucun n'a fait sensation. Il est notamment l'auteur des ouvrages suivantes :

Histoire de Louis-Philippe. 3 vol. in-8°, 1870-1875.

Seconde partie du choc décisif de la France et de l'Allemagne, au sentiment et d'après les pronostics les plus autorisés des étrangers.

Résultats fantastiques de l'application de la loi sur les loyers, in-8°, 1871.

Cuisine gouvernementale, 1872.

Ces deux dernières œuvres sont des brochures satyriques.

Il collabora à la *Biographie* de Michaud, traduisit la *Vie des Philosophes* de Diogène Laërce, le *Câble* de Plaute, réédita l'*Eloge des*

Perruques de Guerle, etc. Malheureusement la qualité de ses productions n'en égala pas la quantité. Il fut du moins un bon français, et pendant le siège de Paris il se battit à Buzenval.

Mlle Hautières (Louise-Aglaé), morte à Chartres, le 11 décembre 1897, avait été institutrice. Avec l'âge, elle avait dû prendre sa retraite, mais elle voulut que ses loisirss eux-mêmes fussent utiles à l'enfance qui avait été la grande préoccupation de sa vie. Elle a écrit plusieurs romans qui ne sont pas inférieurs à ceux que produit chaque jour la littérature parisienne, et un connaisseur m'assurait récemment qu'ils méritaient d'être mieux appréciés dans le pays de leur auteur. Voici les titres de quelques-uns de ces ouvrages :

Les Vengeances de l'oncle Jacques, in-8°, 1890.

La petite Tzigane ou l'enfant perdue et retrouvée, in-8°.

Les deux cousines.

Belle-mère et belle-fille, comédie en trois actes.

L'Epreuve, comédie en trois actes.

De Leusse. — Vers la fin de cette année 1897 est mort au château d'Anet où il était en villégiature, M. le comte de Leusse. Il habitait l'Alsace, mais il appartenait à une famille beauceronne et il est même né au château de Montboissier, propriété de sa mère qui était née de Colbert. Il s'occupait beaucoup d'agriculture, et il a consigné le résultat de quelques-unes de ses expériences en cette matière dans un ouvrage intitulé : *Distillation agricole de la pomme de terre, des topinambours et des grains*, 1863. A ceux qui désireraient connaître le passé de cette famille, je signalerai l'ouvrage suivant qui vient d'être imprimé pour la famille seulement : *Histoire généologique de la famille de Leusse. Souvenirs de famille.* Armoiries et carte généalogique. Gr. in-8°. Impr. Pitrat. Lyon.

7° BIBLIOGRAPHIE

Almanach annuaire de l'Eure-et-Loir pour 1897, in-32. Sancerre.

André, procureur de la République, à Chartres. — *Notice historique sur la Maison de travail du Haut-Saint-Jean.*

Anonyme. — *La Croix d'Eure-et-Loir* (Journal). Rapport annuel 1895-1896, 10 p. in-12. Impr. Notre-Dame, Chartres, 1897.

Anonyme. — *Notice sur le nouvel orgue de tribune de l'église Saint-Aignan de Chartres*, 28 mars 1897, 12 p. in-12. Impr. Mersch. Paris.

Anonyme. — *Recueil choisi des cantiques par un prêtre du diocèse de Chartres*, 320 p. in-18. Impr. Notre-Dame, Chartres.

Anonyme. — *Notice biographique sur Louis-Charles Léonce, marquis de Tarragon*, 1813-1897, in-8°. Châteaudun, 1897.

Arsonville (abbé Florent d'), curé de Marboué. *Notice sur l'église de Marboué*, in-8° (Extrait des Annales diocésaines de Chartres par M. l'abbé Métais).

Astrologue (L') Almanach pour 1897. — *Un poète beauceron : Mathurin Régnier*, par M. Georges Meunier).

Baron, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort. — Conférence prononcée a Chartres, le 6 juin 1897, 27 p. in-8°. Impr. de l'*Union Agricole*. Chartres.

Baudet (L.), maire de Châteaudun. *La question de l'eau.*

Brou (R. P.), S. J. — *Saint Augustin de Cantorbéry et ses compagnons*, in-12. Victor Lecoffre, Paris.

Chauveau (Adolphe). — *Commission théâtrale de Chartres* (17e année), 48 p. in-12. Impr. de l'*Union agricole*, Chartres.

Constant (R. P.). — *Les Juifs devant l'Eglise et devant l'histoire*, 371 p. in-8°. Gaume, Paris.

— *Saint François et saint Dominique* ou les Ordres religieux dans l'Église. Discours prononcé dans la chapelle des Capucins de Paris, le 4 octobre 1897. Œuvre de saint François d'Assise. Paris, 11, rue d'Assas.

Deschanel (Paul), député d'Eure-et-Loir. — *L'Agriculture et le Socialisme*. Discours prononcé à la Chambre des Députés, le 10 juillet 1897, 32 p. in-8°. Impr. Pigelet, Sancerre.

Dugué (Ferdinand). — *Mes petits souvenirs de 1870*. Impr. industrielle et commerciale, Chartres.

Foucault (Mgr), évêque de Saint-Dié. — Lettre pastorale sur la prochaine canonisation du Bienheureux Pierre Fourier, et Mandement de carême pour l'année 1897, 20 p. in-8°. Typ. Humbert, Saint-Dié.

Garola (C.-V.), professeur départemenlal d'agriculture. — Rapport sur les champs d'expériences et de démonstration (1893-1895), 2 vol. in-8°, 1895-1896.

— *Dix années d'expériences agricoles à Cloches*, in-8°. Durand, Chartres.

Gillard (docteur Gabriel). — *Jean-François Collette de Champseru*, chirugien et oculiste, et sa famille (16...-1822), 64 p. in-8°, 6 gravures hors texte. Impr. Garnier, Chartres 1896. (Extrait des *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*).

Gillard (Paul). — *Notes historiques et archéologiques sur l'église de Nogent-le-Roi*, suivies de sa description en vers par M. Laurent Bouchet, curé de Nogent-le-Roi (1670-1673), avec trois belles eaux-fortes, in-8°. 1897.

Hermeline (Abbé). — *A travers l'Europe*, in-8° jésus, 48 illustr. Sanard et Dérangeon, Paris.

Lagrange (Mgr). — *Oraison funèbre de Bossuet.*

Lamérie (Ludovic de). — *Les Sapeurs-Pompiers*, chez l'auteur, à Châteaudun, 1897.

Léger (Camille). — *Fleurs de piété*, 40 p. in-8°, Lefebvre-Marnay. Dreux (15 novembre).

Lehr (Henri). — Société Archéologique d'Eure-et-Loir. *Excursion*

au Breuil-Benoist, le 27 octobre 1897. (Extrait des *Mémoires de la Société*), 10 p. in-8°. Chartres, Garnier 1898.

GILLARD (Paul). — *Notes historiques et archéologiques de Nogent-le-Roi*, suivies de sa description en vers par M. Laurent Bouchet, curé de Nogent-le-Roi (1670-1673) avec 3 belles eaux-fortes, in-8°, 1897.

JANSSENS (G. de). — *Destruction à Cloyes d'une bande de brigands en 1411*, in-8°. Impr. de la Société Typographique, Châteaudun.

— *Une peinture murale du XIVe siècle à Boursay* (Loir-et-Cher) (in-8°. Impr. de la Société Typographique, Châteaudun).

LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre). — *Quelques populations du nord de l'Indo-Chine*, in-8°, Leroux. Paris.

LEGRAND (Emile), notaire à Frazé. *Le ressort des notaires.*

LUMIÈRE (Henri). — *Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire.* in-8°.

MÉLY (de). — *Le De Monstris chinois et les Bestiaires occidentaux*, 21 p. in-8° avec fig. Imp. Burdin. Angers.

MERLET (René). — *Réponses à quelques objections* relatives à l'origine franque de Robert-le-Fort (in-8°. Jacquin. Besançon).

MESSAGER de la Beauce et du Perche (Le). *Almanach pour l'année 1897.* (Curiosités et particularités de la cathédrale de Chartres).

MÉTAIS (Abbé). — *Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou* (1031 - 1789), CXXIV-345 p. in-8°, 8 planches, nombreuses gravures. Impr. Lafolye, Vannes, 1895.

— Églises et chapelles du diocèse de Chartres. 1re série (112 gravures). Pas de pagination, in-8°. Ch. Métais. éditeur, Chartres.

MEUNIER (Georges). — *Histoire de la littérature française.* 192 p. in-32. Alcan. Paris, 1897.

— *Pages choisies des auteurs contemporains.* Em. Zola, 407 p. in-18., Colin et Cie. Paris, 1897.

— *Le Bilan littéraire du XIXe siècle*, in-12.

NOAILLES (Vicomte de). — *Monseigneur Makaire, patriarche copte.* 15 p. in-8° De Soye. Paris. (Extrait du *Correspondant*).

PARDOS (Abbé), curé de La Bazoche-Gouet. — Notice sur le chemin de Croix, bénit et posé dans l'église de La Bazoche-Gouet, le 16 mai 1897. 5 p. in-8°. Impr. Lecomte, Nogent le-Rotrou.

PROUST (docteur Adrien). — *La défense de l'Europe contre la peste et la conférence de Venise en 1897*, XI-452 p. in-8° figures et cartes, Masson. Paris.

TISSIER (Abbé). — *Soyons Apôtres.* Discours prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 13 février 1897, en faveur de l'œuvre des cathéchistes volontaires (23 p. in-8°. Herluison. Orléans, 1897).

REY (baron E.). — *Les grandes Ecoles syriennes du IVe au XIIe siècles*, par le baron Rey, membre résident de la Société des Antiquaires de France, 36 p. in-8°, Leroux. Paris. Impr. Durand. Chartres.

M. le Trésorier donne lecture de l'exposé suivant des comptes de l'année 1897 et du projet de budget de 1898.

Compte de l'année 1897.

Recettes supposées

En caisse au 1er janvier 1897	478 fr.	05
Rente sur l'État, 3 % (intérêts)	211	»
Obligations Ouest (intérêts)	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
60 cotisations à 5 francs	300	»
Vente de publications de la Société	100	»
Total	3.586 fr.	85

Recettes opérées

En caisse au 1er janvier 1897	478 fr.	05
Rente sur l'État 3 % (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	9	60
220 cotisations à 10 francs	2.200	»
93 id. à 5 francs	465	»
Vente de publications	71	75
Total	3.723 fr.	20

Dépenses proposées

Frais de recouvrement et d'affranchissement d'envoi des publications	170 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	2.200	»
Frais de gravure.	250	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliure	50	»
Achats de livres et abonnements	120	»
Loyer	10	»
Total	3.500 fr.	»

Dépenses effectuées

Frais d'envoi et de recouvrement	80 fr. 25
Traitement de l'appariteur	300 »
Frais d'impression	2.612 »
Frais de gravure	227 30
Fouilles et dépenses imprévues	135 30
Reliure	48 10
Achat de livres et abonnements	86 »
Loyer.	10 »
Total.	3.498 fr. 95

Les recettes se sont élevées à la somme de. .	3.723 fr. 20
Les dépenses ont été de	3.498 95
Solde en caisse au 1er janvier 1898 . . .	224 fr. 25

M. le Trésorier donne ensuite connaissance du projet de budget pour l'année 1898.

Projet de budget présenté pour 1898

Recettes

En caisse au 1er janvier 1898	224 fr. 25
Intérêts de la rente 3 %	211 »
— des Obligations Ouest.	287 80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10 »
210 cotisations à 10 francs	2.100 »
80 cotisations à 5 francs	400 »
Vente de publications de la Société	100 »
Subventions du Ministère.	*(mémoire)*
Total	3.333 fr. 05

Dépenses

Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	100 fr. »
Traitement de l'appariteur	300 »
Frais d'impression	2.200 »
A reporter . . .	2.600 »

Report	2.600	»
Frais de gravure	150	»
Reliure	25	»
Achat de livres et abonnements	80	»
Loyer	10	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Total	3.265 fr.	»

BALANCE :

Les recettes sont évaluées à	3.333 fr. 05
Les dépenses à	3.265 »
Excédent de recettes . . .	68 fr. 05

Les comptes sont approuvés et des remerciements sont votés à M. le Trésorier pour sa bonne gestion.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1898

Président : M. Bellier de la Chavignerie

La séance est ouverte à trois heures et demie.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Brosseron, Chamberland, Champagne, R. Durand, Escoffier, Mauger, Petrot-Garnier, abbés Clerval, Hermeline, Langlois, Sainsot.

En l'absence de M. le Secrétaire, M. l'abbé Langlois, invité par M. le Président, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Le procès-verbal est adopté.

A propos de la communication précédente de M. Raoul Bonnet sur la fiancée de Marceau, M. le Président et M. Roger Durand font observer qu'il y aurait lieu de faire des recherches au Musée de Chartres pour savoir si le portrait de Mlle de Châteaugiron ne serait pas parmi les miniatures non attribuées qui sont désignées sous la rubrique « portrait de femme ».

M. Albert Chamberland, au nom de M. Perroud, recteur de l'Université de Toulouse, demande à la Société des renseignements biographiques sur un nommé Blot. Ce fut, dit-on, un chartrain, ami d'enfance de Brissot; à l'époque de la Révolution, il quitta Lyon où il était receveur des douanes, et il revint à Chartres où il joua un rôle assez important.

M. le Président indique les ouvrages reçus par la Société depuis un mois.

Il donne ensuite lecture d'un travail de M. Lucien Merlet sur les Redevances aux XIe et XIIIe siècles.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages reçus dans le mois de Juin 1898.

Société historique de l'Orléanais, *Bulletin,* t. XI, n° 161.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1897, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, tome XXI.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, t. XLVII.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture d'Angers, année 1897.

Archéologie, procédés de reproduction, par Jules Devillard.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, 1898.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XII, n° 162.

Bulletin de la Société dunoise, n° 114.

Archives historiques du diocèse de Chartres, n° 41 et 42.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome IX, 4e trimestre 1897.

Revue historique et archéologique du Maine, tome 42.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LIX. 1re et 2e liv. 1898.

Revue des Études grecques, t. XI, n° 41.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, tome XVII, bulletin 2.

Revue des questions historiques, 127e livraison.

Comité des travaux historiques et scientifiques, bulletin historique et philosophique, 1897, nos 1 et 2.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1897, 2e livraison.

Annuaire de la Société philotechnique, 1897.

Bibliographie d'Eure-et-Loir, nos 1 à 6. — 2e édit. nos 1 à 6.

SÉANCE DU 4 AOUT 1898.

Présidence de M. Bellier de la Chavignerie ; — M. Amblard, Secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Appay, Corrard, Denos, Deroy, Roger Durand, Gabriel, Gérondeau, Maugars, Ch. Petrot, Renou-Barillet, Tachot, abbés Langlois, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce la grande perte qu'a faite la Société depuis la dernière séance en la personne de son ancien président, M. Lucien Merlet. M. Merlet, un des membres fondateurs de la Société et son premier secrétaire, y laissera certainement un vide considérable. Il n'a pas pour l'instant l'intention de faire la notice nécrologique de M. Merlet, mais il espère qu'un des membres voudra bien se charger de ce soin pour la prochaine séance.

La Société s'associe aux regrets exprimés par M. le Président, et lui demande de vouloir bien se charger de relater la vie si bien remplie de M. Merlet, principalement dans ses rapports avec la Société archéologique.

Communication d'une lettre de notre confrère, M. Besnard, de Saint-Denis, proposant l'édition d'un portrait en photogravure de M. L. Merlet qui serait joint à la notice nécrologique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et une somme de cent francs est votée à cet effet.

Lecture de la liste des ouvrages reçus ou offerts depuis la dernière séance.

M. Amblard fait savoir qu'il a vu dernièrement M. le comte de Marsy à Bourges où il s'était rendu lui-même pour assister comme délégué de la Société au congrès de la Société française d'archéologie. Il lui a demandé de nouveau s'il était toujours dans l'intention de choisir Chartres comme lieu de réunion de ce Congrès pour l'année 1900.

M. de Marsy n'a encore rien décidé et ne peut plus faire de projets à l'avance. Ceux qu'il avait formés pour l'année prochaine se trouvent renversés. Il devait tenir son Congrès à Albi et Auch. Il est obligé de modifier ses plans par suite de la tenue du Congrès des Sociétés savantes, cette même année à Toulouse, c'est-à-dire dans la même région.

Il n'abandonne pourtant pas l'idée de venir à Chartres en 1900, mais il ne pourra rien décider d'ici quelque temps.

Il sera bon en tout cas d'insister encore auprès de M. de Marsy en temps utile. M. le Président pourrait lui adresser une demande officielle.

M. Amblard n'a pas cru devoir faire de rapport écrit sur le Congrès de Bourges. Le temps dont il pouvait disposer ne lui a pas permis de le suivre pendant toute sa durée. Les deux journées qu'il a passées à Bourges ont été consacrées à la visite et à l'étude des monuments de la ville, visite et étude du plus haut intérêt, car peu de villes abondent autant que Bourges en monuments remarquables de toutes les époques, depuis la belle époque romaine, dont il reste de merveilleux vestiges jusqu'à celle de la Renaissance, en passant par les époques gallo-romaine, romane, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, mais tous ces monuments ont été tellement décrits dans tous les guides, revues ou monographies locales que ce qu'il pourrait en dire ne serait que la répétition de ces descriptions.

Il se bornera à constater que plus heureuse que Chartres la ville de Bourges a conservé la trace et les souvenirs de toutes ces époques passées.

Des débris d'architecture romaine de l'époque des Antonins (chapiteaux, frises, etc.), découverts dans des fouilles ré-

centes, attestent l'existence de grandioses monuments dont aucun n'est resté debout et qui ont fourni les premières assises de l'enceinte construite à la fin de l'Empire.

Les restes du mur d'enceinte gallo-romain subsistent encore dans presque tout son périmètre. Une de ses parties flanquée de deux tours a servi de soubassement au palais de Jacques-Cœur.

Il ne parlera pas des monuments religieux ou civils (hôtel Jacques Cœur, hôtel Lallemand, hôtel Cujas, ancien hôtel de ville, lycée actuel) dont la description se trouve partout, et que la gravure ou la photographie ont reproduits à l'infini.

A la cathédrale Saint-Étienne, si connue et si justement célèbre par les cinq portails de sa façade principale ornés des plus merveilleuses sculptures et la longue et prodigieuse perspective de son intérieur, deux points ont particulièrement attiré son attention en ce qu'il y avait sur ces deux points un rapprochement à établir entre elle et la cathédrale de Chartres.

La cathédrale de Bourges est toujours citée comme venant après Chartres pour le nombre et l'éclat de ses vitraux. On y trouve la collection complète de l'art du verrier depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle. A Chartres, en dehors de ceux de la chapelle de Vendôme qui sont du XVIe siècle, et des trois magnifiques verrières de la porte royale qui sont du XIIe, tout le reste est du XIIIe siècle. Ses observations ne porteront que sur cette dernière époque.

Les vitraux des chapelles du pourtour et de l'abside, qui sont du XIIIe siècle, dons comme à Chartres de différentes corporations, représentent également des scènes tirées de la Bible et de l'Évangile, des légendes de la vie des Saints. Ils n'ont pas paru à M. Amblard différer sensiblement comme facture de ceux de notre cathédrale ; seulement les panneaux sont de structure à peu près uniforme. Les armatures de fer n'y figurent pas comme à Chartres ces dessins variés qui produisent un si heureux effet.

Pour les vitraux des grandes lancettes des étages supérieurs représentant les figures colossales de prophètes ou de saints, ils lui ont paru d'une exécution certainement inférieure à ceux de même ordre de la cathédrale de Chartres.

Dans une des fenêtres de l'église souterraine ont été placés

deux petits panneaux provenant d'un vitrail d'une cathédrale antérieure, représentant l'Annonciation et l'Adoration des Mages qu'on fait remonter à la fin du XIe siècle. Ce spécimen de verrerie de cette époque mérite d'être cité.

La seconde observation se rapporte aux portails latéraux, restes d'une église antérieure qui accusent par leur style l'époque du XIIe siècle

On entre par un porche à jour, ouvert par des baies et des rosaces à trois et six lobes qui rappellent l'architecture arabe. De chaque côté du portail méridional se trouvent trois statues aux formes étroites dont celles de Chartres (porte royale), semblent avoir, comme au Mans, comme à Saint-Denis, etc., fourni le modèle. Là encore, l'exécution est inférieure : moins d'expression dans les figures, moins de soin dans les détails, moins d'âme dans l'ensemble.

M. Amblard n'a pu assister qu'à une des séances du Congrès. Dans cette séance, M. de Goy, secrétaire-adjoint de la Société des Antiquaires du Centre, a fait à propos de l'âge de bronze et de l'âge de fer une communication intéressante tant au point de vue archéologique qu'au point de vue historique.

On avait critiqué les récits de Tite-Live sur les migrations gauloises en Italie, se basant sur l'absence au pays des Bituriges des armes et des objets qui se rencontrent sur la vallée du Pô et du Danube, mais une longue série de fouilles opérées depuis plus de trente ans a donné raison à Tite-Live. On a découvert, et principalement dans des tumulus, des objets usuels, des poignards, des épées en fer.

En somme, une foule de documents de l'âge de bronze permettent de déclarer que le pays des Bituriges était en commerce avec l'Italie.

M. R. Durand donne ensuite lecture d'un article paru dans la revue *l'Intermédiaire* du 30 juillet dernier, où il est signalé l'existence à Chartres d'une maison située rue des Vieux-Capucins, n° 7, appartenant à M. le Dr Rocque, et qui fut habitée par Brissot. « Cette maison se trouve encore dans le » même état qu'à la fin du siècle dernier. La salle à manger » est décorée de quatre panneaux peints à l'huile représen- » tant des scènes populaires de l'époque de la Révolution :

» 1° La prise de la Bastille, mesurant 2 m. 75 sur 1 m. 80.

» 2° Arrivée en carosse du roi, de la reine et du dauphin, » dans la soirée du 6 octobre 1789, sur la place de l'Hôtel- » de-Ville de Paris, mesurant 1 m. 90 sur 1 m. 80.

» 3° Scène de la Révolution représentant la queue des » femmes du peuple à la porte d'une boulangerie, mesurant » 0 m. 77 sur 1 m. 80.

» 4° Autre scène de la Révolution représentant un convoi » de blé escorté par les gardes françaises ou la garde natio- » nale.

» Ces peintures sont des plus intéressantes, non à cause » de leur valeur artistique, mais surtout par l'exactitude et » la vérité des détails.

» Brissot avait acheté cette maison vers la fin du règne de » Louis XVI, et pendant la Révolution il aimait à venir s'y » reposer de temps en temps et y vivait *procul negotiis* au » milieu de sa famille, dans la retraite la plus absolue.

» Un de ses neveux, qu'il affectionnait beaucoup, nommé » Brissot de Thivars, avait décoré vers la fin de 1789 la » salle à manger des quatre panneaux décrits ci-dessus. »

M. l'abbé Sainsot lit la notice d'une pierre tombale de Gervais Vivien, abbé de Josaphat.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages reçus dans le mois de Juillet 1898.

Revista da Museu Nacional da Rio Janeiro.

Journal des Savants, mai et juin 1898.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, 1897.

Bibliographie d'Eure-et-Loir, n° 7, 1898.

Documents sur la Province du Perche, n° 32.

Bulletin de la Société Scientifique et Historique de la Corrèze, t. XX, liv. 2.

Archives historiques du diocèse de Chartres, n° 43.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XX.

Bulletin de la Société historique de Langres, t. IV.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVI.

Excursion dans le Morvan, par A. Béthouart.

Catalogue du Musée de Chartres.

Le Marché aux grains et la place des Halles, par Francis Vovelle (Extrait), don de l'auteur.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1898

Président : M. Bellier de la Chavignerie. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures.

Membres présents : MM. Bellier de la Chavignerie, Amblard, Balandra, Barrois, Béalé, Begué, G. Besnard, Bineau, Brosseron, Champagne, Chevallier-Letartre, Couronnet, Dauzat, Delacroix, Denisart, Denos, Deroy, Duchon, R. Durand, Fouju, Germond, Gérondeau, Hornung, Lehr, Lorin, de Marcy, Maugars, R. Merlet, de Mianville, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, du Temple de Rougemont, Tachot, abbés Clerval, François, Gauthier, Haye, Hermeline, Langlois, Métais, Sainsot, Sontag, Tessier, Vaurabourg.

Lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société.

M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts annonçant que se référant à la résolution prise par son prédécesseur, le 37e Congrès des Sociétés savantes aura lieu en 1899 à Toulouse durant la semaine de Pâques. Une communication ultérieure renseignera sur les dates et l'ordre des séances.

A cette circulaire se trouve joint, en dix exemplaires, le programme de ce Congrès.

Puis il donne lecture de la lettre suivante de M. Lehr :

« Monsieur le Président,

A la séance du 2 juin, à laquelle j'assistais, M. l'abbé Sainsot a donné lecture de la Revue de l'année 1897. Or il s'est permis d'y ajouter après coup quelques passages me concernant, qui ont paru dans la livraison d'octobre des Procès-Verbaux, et qui sont conçus dans les termes les plus déplacés. Nos publications ne sont pas destinées à de sem-

blables polémiques. Je ne relèverai donc, ni le résumé fantaisiste que M. Sainsot donne de mes brochures, ni les réflexions diverses qu'il a cru devoir ajouter à son exposé (entre autres l'expression désobligeante « les intellectuels du parti protestant » que vous pouvez lire vers le bas de la page 61). Pour le bon renom de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, je me borne à protester énergiquement contre de pareils procédés.

Veuillez, etc. »

M. le Président donne acte de sa lettre à M. Lehr et, rappelant que les questions personnelles ne peuvent pas trouver place dans nos séances, passe à l'ordre du jour.

Il est ensuite procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau.

Le président devra être élu à la majorité absolue, les autres membres du bureau à la majorité relative.

Président. Votants : 45 présents, 115 par correspondance. Total : 160. Majorité absolue, 81.

Ont obtenu : M. Roger Durand. 83 voix ; M. R. Merlet, 66 ; M. l'abbé Clerval, 8 ; divers, 3.

M. Roger Durand est proclamé président.

Vice-Présidents. — Votants : 45 présents ; 115 par correspondance.

Ont obtenu : M. Bellier de la Chavignerie, 156 voix ; M. l'abbé Clerval, 148 ; M. l'abbé Sainsot, 76 ; M. Amblard, 67 ; M. R. Merlet, 14 ; M. l'abbé Pouclée, 12 ; M. Lehr, 7 ; M. l'abbé Métais, 2 ; MM. Barois, Champagne, Gaullier, abbé Langlois, chacun une.

MM. Bellier de la Chavignerie, abbés Clerval et Sainsot sont proclamés vice-présidents.

L'heure avancée ne permettant plus de procéder au scrutin par vote individuel pour l'élection des autres membres du bureau, M. Amblard, sur la demande qui lui en est faite par un certain nombre de membres, consent à continuer jusqu'à nouvel ordre à remplir les fonctions de secrétaire.

MM. Denisart et Champagne sont acclamés vice-secrétaires ; — M. Chamberland, archiviste-bibliothécaire ; — M. Bouthemart, conservateur du Musée.

Au cours de cette séance, M. Bellier de la Chavignerie lit la notice suivante sur M. Lucien Merlet :

« Le 20 juillet dernier, mourait à Chartres, M. Lucien Merlet, un de ses habitants les plus distingués, un lettré dont l'existence simple et modeste ne faisait pas grand bruit dans la ville, comme celle de tous les vrais savants, mais qui avait su conquérir tout de suite l'estime générale, et dont la mort laissera dans Chartres un grand vide qui se fera sentir même en dehors de la vieille cité. Son nom ne périra pas, car ses travaux si considérables et si divers sont connus et recherchés de tous les travailleurs sérieux, même des étrangers, toujours sûrs d'y trouver d'abord des sujets intéressants présentés et écrits avec cette facilité, cet esprit et cette intelligence qui le distinguaient, puis des documents, des renseignements consciencieux et indiscutables, fruits de ses patientes investigations.

M. Merlet n'était notre compatriote que d'occasion. Né à Vannes, le 4 juin 1827, d'une ancienne famille originaire de la Vendée, il conserva toujours de cette Bretagne qui fut son berceau et qu'il aimait tant, cette foi sincère et robuste qui le soutint toute sa vie, ce caractère franc, ferme, énergique et persévérant, qui lui fit entreprendre et soutenir jusqu'au bout les travaux les plus longs et les plus ardus. Il fit ses études à Paris au collège Stanislas où il sut toujours se maintenir à la tête de ses condisciples, où il puisa cet amour de l'histoire qui ne le quitta plus. Bientôt il se faisait recevoir licencié en droit et admissible à la fois à l'École normale Supérieure et à l'École des Chartes, il opta pour cette dernière qui répondait le mieux à ses goûts et y entra en 1848. En même temps, il concourait avec succès pour l'École d'Administration, créée en 1848, où il resta jusqu'à la suppression de cette école, en 1849, suivant assidûment les deux cours à la fois. Il sortit de l'École des Chartes en 1850, avec le titre d'archiviste-paléographe, et en 1852 il était nommé, par arrêté préfectoral du 17 octobre, archiviste du département d'Eure-et-Loir, poste qui n'existait pour ainsi dire pas avant lui. Il eut donc tout d'abord à créer, à organiser ce service, travail considérable auquel il était si bien préparé par ses études antérieures. Il lui fallut réunir,

classer et inventorier l'innombrable collection de dossiers, de documents de toute espèce, épars dans les greniers du Tribunal civil, et les transporter dans les nouveaux locaux de la préfecture, aménagés pour les recevoir. Les sept volumes d'inventaire qu'il a publiés, ceux que son fils a mis au jour après lui, et il en reste encore à paraître, sont le témoignage sensible de l'immense labeur qu'il a dû fournir, et qui justifia la bonne opinion qu'avait de lui le directeur de l'École des Chartes, lorsqu'il disait au préfet d'Eure-et-Loir en lui recommandant le jeune archiviste, au moment de sa nomination à Chartres : « M. Merlet est un homme qu'on prête mais qu'on ne donne pas. »

Mais lui ne se prêtait pas, il se donnait tout entier. Très attaché à ses archives, dont il était fier, qu'il considérait comme ses enfants, à juste titre du reste, il ne voulut jamais les quitter, et repoussant les propositions les plus brillantes et les plus flatteuses qui lui furent faites à plusieurs reprises, il préféra rester à son poste jusqu'à ce que l'âge de la retraite ait sonné pour lui.

Les archives du département d'Eure-et-Loir ne sont pas les seules auxquelles il ait apporté tous ses soins, il classa aussi et inventoria celles de Chartres et de Châteaudun, ainsi que celles des hôpitaux de Chartres, de Châteaudun et de Dreux qui en sont le complément naturel, les registres et minutes des notaires du comté de Dunois. C'était pour ainsi dire l'histoire entière, non seulement du département d'Eure-et-Loir, mais aussi du diocèse de Chartres, de celui qu'à cause de son étendue, on appelait le Grand-Diocèse, qu'il créait ainsi, forçant tous les érudits qui voulaient se consacrer à l'étude de cet important territoire à se reporter aux bases solides et indiscutables qu'il avait établies. Tout le premier d'ailleurs il dut y avoir recours, car son activité prodigieuse ne se contentait pas de ces travaux et en même temps qu'il se livrait à la classification de ses archives, il présentait au concours des antiquités nationales, en collaboration avec M. Moutié de Rambouillet, en 1858 et en 1859, les deux volumes du *Cartulaire de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay,* qui lui valurent en 1858, une mention très honorable et, en 1859, une seconde médaille. En 1867, au même concours, il apportait, en collaboration avec M. de Lépinois, le *Cartulaire de*

Notre-Dame de Chartres, qui fut récompensé d'une première médaille. Plus tard, il donna encore, le *Cartulaire de l'Abbaye de Thiron,* et en 1895, en collaboration avec M. Jarry, celui de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, ouvrages si précieux pour qui veut aborder l'étude des premiers temps de notre histoire.

Au concours des sociétés savantes organisé par le Ministre de l'Instruction publique, M. Merlet remporta, en 1861, le premier prix pour son *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir,* un des premiers parus de cette importante série qui se continue encore aujourd'hui dans les autres départements de la France, et en 1865, le 2e prix pour sa *Notice historique sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais.*

Travailleur infatigable, M. Merlet ne cessait ses recherches et ses publications concernant son pays d'adoption, et déjà en 1856, quatre ans après son arrivée aux Archives, son bagage historique et archéologique était suffisant pour le désigner tout naturellement à M. de Caumont, venu à Chartres pour y fonder la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. M. de Caumont sut l'apprécier, et il le donna comme secrétaire à la société naissante. Dévoué à ses nouvelles fonctions comme il l'était à ses archives, M. Merlet contribua puissamment au développement et aux succès de la jeune société qui prit bientôt, tant par ses publications que par ses expositions rétrospectives, une place des plus honorables parmi les sociétés savantes de province.

Au milieu de tous ses travaux qui nécessitèrent des investigations nombreuses, il trouvait moyen de publier des ouvrages intéressants toujours, quoique moins sérieux, et qui étaient pour lui un délassement, comme l'*Histoire des relations des Hurons et des Abnaquis du Canada avec Notre-Dame de Chartres*, suivie de documents inédits sur la Sainte-Chemise; la nouvelle édition de l'*Histoire de l'auguste et vénérable Église de Chartres,* revue et augmentée; l'*Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Coulombs,* rédigée d'après les titres originaux; *Le journal de dom Geslain*, souvenirs historiques chartrains; *L'Agriculture dans la Beauce en l'an II,* correspondance du citoyen Villeneuve avec l'administration du département d'Eure-et-Loir; *Le Catalogue des reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres; Des Assemblées de com-*

munautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois; Les Cérémonies publiques à Chartres pendant le XVIIIe siècle; tous ces ouvrages font partie de la bibliothèque chartraine, imprimée chez Garnier, à Chartres; — *Les Poètes Beaucerons antérieurs au XIXe siècle,* Chartres, Durand, 1894.

Ce n'est pas seulement le pays chartrain qui l'occupait, il faisait aussi des incursions au dehors, c'est ainsi qu'il a publié chez Aubry le récit des *Funérailles d'Anne d'Autriche*, et chez Garnier, la relation du *Siège de Prague par les Autrichiens en 1742; Le Dictionnaire des noms vulgaires des habitants des diverses localités de France.*

Grand amateur de livres, et surtout de livres rares, il a réimprimé différentes plaquettes intéressantes, mais devenues introuvables, telles que l'*Entrée de la Royne de France dans la ville et cité de Chartres; Les Magnificences préparées en l'église Notre-Dame de Chartres pour les dévotes actions de grâce du Roy et de la Royne, sa mère, de leur heureuse entrevue et amiable réconciliation, 1619;* enfin *Les premières Œuvres du sieur Pedoue,* dédiées à Doris.

On eût dit que les presses chartraines ne pouvaient suffire à son activité, et il leur fut quelquefois infidèle. C'est ainsi qu'il donna au *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques,* cinq articles, dont un sur les orgues de Chartres et un sur le compte de l'œuvre de la Cathédrale.

A l'École des Chartes il devait un témoignage de reconnaissance, il ne l'oublia pas, et il publia dans son Bulletin sept Mémoires sur différents sujets dont quelques-uns concernent notre pays, tels que le *Catalogue de l'Abbaye de Saint-Père, au XIe siècle; Les Chartes fausses de l'Abbaye de Tiron; Lettres d'Yves de Chartres et d'autres personnages de son temps, 1087-1130; Les Registres de l'Officialité de Chartres.*

Aux *Archives de l'Art français* il réserva: *Documents sur les travaux exécutés à Notre-Dame de Chartres pendant le XVIIe siècle,* en collaboration avec Emile Bellier de la Chavignerie; *Denis Groguet, peintre,* et *Nicolas Bigot, orfèvre, 1595;* enfin, *Thomas Boudin, marchés et quittances de bas-reliefs pour le tour du chœur de Notre-Dame de Chartres, 1610, 1611.*

Mais c'est envers la Société Archéologique d'Eure-et-Loir

qu'il fut le plus généreux et qu'il se prodigua le plus, et la *Bibliographie des ouvrages de M. Lucien Merlet,* publiée à l'imprimerie Garnier, ne mentionne pas moins de 34 mémoires ou notes publiés dans ses *Mémoires,* parmi lesquels se trouve la *Traduction en français des lettres de saint Yves,* qui forme un volume entier, trois notices sur les hôpitaux de Courville, de Janville et d'Illiers, et 21 dans les *Procès-Verbaux,* en ce non compris 33 notices accompagnant les gravures de la publication des *Pierres tombales.*

Là ne s'arrête pas encore sa prodigieuse activité, et son extrême facilité à produire le fit s'adresser à la publicité d'autres sociétés et de quelques revues : je ne compte pas encore moins de 32 ouvrages mentionnés dans la bibliographie précitée, parmi lesquels on remarquera sa *Bibliothèque chartraine, antérieure au XIXe siècle,* pour continuer et compléter celle de D. Liron. Au moment de sa mort, il avait sous presse dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir,* un article sur les redevances au pays chartrain durant le Moyen-Age, et dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres, Les Dignitaires de Notre-Dame de Chartres,* travail de longue haleine qui jette un jour nouveau sur l'histoire du Chapitre de Notre-Dame et sur les anciennes familles du pays.

Tant de travaux ne pouvaient pas rester inaperçus et méritaient des récompenses. Elles ne se firent pas attendre, en 1867, M. Merlet fut fait chevalier de la Légion d'Honneur et, en 1870, officier de l'Instruction publique. Depuis plus de vingt ans, la Société Archéologique d'Eure-et-Loir le renommait son président toutes les fois qu'il était rééligible et en 1878, à l'occasion de l'Exposition universelle, il reçut une médaille d'or. L'Institut lui ouvrit aussi ses portes : en 1882, il fut élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et en 1883, il était nommé membre non résidant du Comité des Travaux historiques. C'était là le couronnement tant mérité d'une carrière si bien remplie.

Pour parvenir à une production pareille, il fallait à M. Merlet une activité infatigable et incessante, un travail ininterrompu ; pour lui, les journées étaient toujours trop courtes, quoique commencées de bonne heure, et sa santé s'en

ressentait. Elle eut été beaucoup plus tôt compromise, s'il n'eut cherché dans l'étude de la botanique, qui le forçait à des sorties répétées, un délassement à ses fatigues intellectuelles. Bientôt ces courses l'amenèrent au jardin de la Société d'Horticulture auquel il s'intéressa, et il s'occupa de l'administration de cette société, surtout de son jardin. Ses confrères ne tardèrent pas à comprendre tout le parti qu'ils pouvaient tirer d'un homme aussi bien doué, si instruit, et, à la mort de M. Courtois, en 1888, ils le nommèrent président de la société, poste qu'il occupa avec autorité jusqu'à sa mort, et dans lequel il rendit de grands services. Le Bulletin de cette société renferme aussi des articles de lui.

D'un caractère enjoué, causeur charmant, sa conversation était toujours intéressante et instructive; avec lui les relations étaient faciles, et il trouvait dans son intérieur intelligent et instruit, qui savait le comprendre, l'aimait et l'appréciait, l'encouragement et le soulagement dont il avait besoin dans les moments de défaillance.

M. Merlet prit sa retraite en même temps qu'il était nommé archiviste honoraire, laissant à son fils, lui aussi, brillamment sorti de l'École des Chartes, qui lui succédait aux Archives d'Eure-et-Loir, et qui, déjà, s'était fait un nom dans le monde savant, le soin de continuer son œuvre.

Mais il était déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, et sans cesser de travailler jusqu'au dernier moment, il n'apportait plus à ses travaux la même ardeur et la même énergie : il s'affaiblissait chaque jour et le mal triomphant de sa robuste constitution et de son courage, malgré les soins empressés de sa famille, il s'éteignit doucement, à 71 ans, en bon chrétien, comme il avait toujours vécu. »

Pour clore cette notice, nous croyons bon de reproduire ici les discours prononcés sur la tombe de M. L. Merlet.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET

« Messieurs,

Le regretté M. Merlet, archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, a droit à l'hommage ému de l'Administration Préfectorale à l'heure où il entre dans l'éternel repos.

Pendant plus de quarante ans, — que dis-je ! pendant

près d'un demi-siècle, — puisqu'après sa retraite même il nous a conservé son précieux concours, — il a mis au service du département, avec l'intelligence la plus lucide et la science la plus sûre, l'incomparable activité dont il donnait encore l'exemple il y a peu de jours.

« M. Merlet est un homme qu'on prête mais qu'on ne donne pas », disait le directeur de l'Ecole des Chartes en recommandant le débutant archiviste au Préfet d'Eure-et-Loir. Plus généreux que le maître qui songeait à le reprendre un jour pour quelque tâche plus éclatante mais non pas plus méritoire, M. Merlet, lui, entendait se donner tout entier, sans réserve, — comme il convient qu'on se donne — et, dès son arrivée, ce pays devenait sien pour toujours !

A son tour, ce pays ne le distingue plus de ceux qu'il a vus naître et, le comptant au nombre de ses enfants les meilleurs, garde pour s'en faire honneur le souvenir d'une vie toute de labeur, toute de dévouement au devoir professionnel, toute de production féconde et d'initiative heureuse. L'Administration locale, enfin, fière d'un si fidèle attachement, veut apporter la première à cette tombe le tribut de sa reconnaissance et de ses regrets !

C'est la Bretagne, Messieurs, qui avait donné à Chartres ce bon chartrain.

Né à Vannes, le 4 juin 1827, M. Merlet fit de brillantes études au collège Stanislas, à Paris.

Licencié ès-lettres et licencié en droit, élève de l'Ecole d'Administration en même temps que de l'Ecole des Chartes, il obtenait en 1850 le diplôme d'Archiviste-Paléographe et devenait bientôt Archiviste d'Eure-et-Loir. L'arrêté qui le nomma est du 17 octobre 1852.

Désormais il restera fidèle à son cher dépôt, insensible aux offres flatteuses qui plus d'une fois lui seront adressées de Paris.

Ce dépôt, dont il a découvert en partie, classé et illustré les richesses, est son œuvre, il est vrai, et il avait le droit de l'aimer, si je puis ainsi parler, de toute la tendresse d'un père.

De l'effrayant et confus amas de documents qu'il avait trouvé dans une des salles du Palais de Justice, M. Merlet sut tirer, en effet, la belle collection aujourd'hui aménagée à

la Préfecture; il en avait dépouillé presque tous les titres antérieurs à la Révolution; il en avait publié, enfin, les sept premiers volumes d'inventaires, cités comme des modèles maintenant encore.

Chartres et Châteaudun lui devaient aussi le classement de leurs archives municipales et hospitalières.

Cet écrasant travail ne pouvant encore lui suffire, M. Merlet multipliait, cependant, publications et travaux historiques. En épuisant pour notre inlassable archiviste les récompenses dont il disposa, l'Institut reconnaissait tout le prix de telles œuvres: — en 1858, mention très honorable, — en 1859, deuxième médaille, — en 1867, première médaille! — Même succès au concours des Sociétés savantes des départements, succès attestés encore par les mentions et les prix!

Les honneurs, qu'il ne cherchait pas, venaient d'eux-mêmes à ce modeste et jamais ils ne furent mieux justifiés. Chevalier de la Légion d'honneur en 1867, officier de l'Instruction publique en 1870, titulaire d'une médaille d'or à l'exposition de 1878, M. Merlet devenait membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1883. — L'année suivante, enfin, il était nommé membre non résident du comité des travaux historiques.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, d'insister sur l'œuvre en quelque sorte personnelle de M. Merlet ni de la suivre dans toutes les manifestations d'une activité véritablement admirable, à la Société Archéologique dont il a été l'âme pendant plus de trente ans et jusque dans notre florissante Société d'horticulture qu'il présidait avec tant d'autorité.... Aussi bien, ce n'est pas ici et en un semblable moment que se peut retracer une carrière si longue et si bien remplie. Puissé-je seulement, en rappelant quelques-uns des traits de l'attachante figure qui fut celle de M. Merlet, l'avoir, pour un instant encore, évoquée devant nous.

C'est un noble exemple, Messieurs, que celui de ces hommes qui, dans le silence ami de quelque retraite studieuse et tranquille, dédaigneux des réclames et des vaines notoriétés, ne se veulent révéler que par leurs œuvres, — libres en même temps que volontairement astreints aux plus étroites disciplines, — modestes en même temps que jaloux

du bon renom de leur science, — utiles enfin, sans accabler le monde du soin de leurs personnes et du poids de leurs services ! — Ils se font moins nombreux, dit-on, en un temps qui confond parfois l'agitation et le travail, la gloire et le scandale... M. Merlet, du moins, aura été l'un de ceux-là et il convient de lui en rendre grâces ! — Il faut le remercier aussi d'avoir laissé une tradition qu'un fils a su recueillir, sans en rien laisser perdre !

Que sa famille, aujourd'hui désolée, accueille l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie, cependant que nous adressons un dernier adieu au cher et inoubliable collaborateur qui n'est plus ! »

DISCOURS DE M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE

« Messieurs,

Avant de voir fermer cette tombe, permettez-moi d'exprimer, au nom de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, toute sa reconnaissance pour celui qui a tant fait pour elle.

Natif de Bretagne, M. Lucien Merlet avait puisé dans son pays natal cette foi profonde et sincère qui fait les hommes forts, cette énergie, cette ténacité qui forment les érudits. Passionné pour les études historiques, il trouva à l'Ecole des Chartes, dont il fut un des brillants élèves, la science et la méthode qui lui permirent de mener à bien ses nombreuses productions.

Il sortit de l'Ecole Archiviste du département d'Eure-et-Loir et, pendant 40 ans qu'il exerça ses modestes et honorables fonctions, travailleur infatigable, il ne cessa de se consacrer à son pays d'adoption, et quand M. de Caumont vint, en 1856, fonder à Chartres la Société archéologique d'Eure-et-Loir, il trouva dans M. Merlet, jeune alors, dont le bagage littéraire était déjà considérable, un secrétaire dévoué et instruit qui contribua puissamment au développement de la société naissante. M. Merlet avait publié en collaboration avec M. de Lépinois, l'*Histoire de Chartres,* la plus complète qui ait paru, le *Cartulaire de Notre-Dame,* de nombreux articles dans les mémoires de la Société, tous appuyés de documents authentiques qu'il trouvait dans les archives confiées à sa garde.

Bientôt, paraissaient encore l'impression du manuscrit de *Souchet,* le *Cartulaire de Thiron,* la traduction des *Lettres de Saint-Yves,* pour ne citer que les plus importants, et quand la reconnaissance et la confiance de ses confrères l'appelèrent à la présidence de la Société, il avait conquis parmi eux une autorité incontestable et incontestée qui avait franchi les portes de notre cité et lui avait ouvert celles du Palais de la Légion d'honneur et de l'Institut dont il devint le correspondant écouté.

Au milieu de cet énorme labeur, de ce travail incessant, il avait conservé un caractère enjoué, sa conversation était toujours animée et instructive. Sa vie simple et tranquille s'écoulait doucement dans son intérieur intelligent et instruit qui savait le comprendre, l'encourageait, le soutenait au besoin, et, quand l'âge de la retraite a sonné pour lui, il a eu la grande consolation de voir son fils marcher sur ses traces, lui succéder aux Archives, s'étant déjà fait dans la Société archéologique une place distinguée par des travaux importants.

Depuis quelques années, la santé de M. Merlet, délabrée par sa vie trop sédentaire, s'était altérée ; mais il ne s'arrêta pas pour cela ; il combattit jusqu'au bout, et il y avait à peine quelques jours qu'il avait cessé tout travail quand la mort est venue frapper à sa porte. Elle le trouva prêt et résigné à la volonté divine et sa famille et ses amis trouveront dans une fin aussi chrétienne un adoucissement à leur douleur.

Au revoir, cher Président, au revoir. »

DISCOURS DE M. DE MARCY

« Messieurs,

C'est au nom de la Société d'Horticulture que je viens adresser à notre regretté Président le dernier hommage de notre profond respect et de nos souvenirs émus et reconnaissants.

M. Merlet, depuis bientôt douze ans, avait accepté la direction de notre Société, lui consacrant les moments de liberté que pouvaient lui laisser ses nombreuses occupations. Devenu notre Président bien malgré lui, il s'était vite complu dans ses nouvelles fonctions et le savant trouvait un plaisir

tout particulier à diriger les travaux et les expériences de nos jardiniers. Il allait depuis quelques années tous les jours à son cher jardin, étudiant avec soin toutes les améliorations compatibles avec nos ressources. Grâce à son zèle et à sa haute intelligence, notre Société, déjà si prospère, n'a cessé sous sa présidence de s'étendre dans notre département et d'y rendre de nombreux services. Elle lui doit d'être restée ce qu'elle avait été et devait être, une école de progrès pour les horticulteurs.

En vous disant adieu et merci, cher Président, nous exprimons le vœu que le Dieu qui a frappé soit désormais celui qui soutienne en inspirant à la fidèle compagne de votre vie et à vos enfants, le courage et la résignation. »

Ouvrages reçus dans le mois d'Août 1898.

Journal des Savants, nos de juillet à octobre.
Revue de l'Art chrétien, t. IX, 4e et 5e livr.
Congrès des Sociétés Savantes, Discours de MM. Darlu et Rambaud.
Archives historiques du Diocèse de Chartres, nos 44, 45, 46.
Bibliographie d'Eure-et-Loir, nos 8, 9, 10.
Bulletin de la Société historique de l'Orne, t. XVII, bull. 3.
Bulletin de la Société dunoise, n° 117.
Comité des travaux historiques. Liste des membres.
Revue des travaux historiques, 128e livraison.
Revue des Études grecques, n° 42.
Documents sur la Province du Perche, 33e fascicule.
Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze, t. XX.
Bibliothèque de l'École des Chartes, n° 59.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XXVI.
Affaire de la Vipère noire, don de M. Couronet.
Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. XI, 1re livraison.
Bulletin de la Société d'Études scientifiques d'Angers, 1898.
Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne, 1897.
Mémoires de l'Académie de Stanislas, CXLVIIIe année.
Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 1897.

Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1898, n° 1.

La Manorière et la Bourbonnaise, par M. Devaux, don de l'auteur.

Le Cardinal de Loménie de Brienne, par M. J. Perrin, don de l'auteur.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XVIII.

Société de Secours des Amis des Sciences, 38e exercice.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.

Souvenirs d'Eure-et-Loir, eaux-fortes, par Gillard, 3e série, don de l'auteur.

Le général Marceau et Mademoiselle de Châteaugiron, par Raoul Bonnet, don de l'auteur.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1898

Président : M. R. Durand. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. R. Durand, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Amblard, Brosseron, Chamberland, Champagne, Corard, Denisart, Denos, Duchon, Gérondeau, Lehr, de Marcy, Maugars, Merlet, Ch. Petrot, Petrot-Garnier, abbés François, Haye, Hermeline, Langlois, Le Bel, Métais, Vaurabourg.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de M. l'abbé Clerval qui exprime le regret que le cours qu'il professe chaque jeudi à Paris l'empêche d'assister aux séances de la Société.

Il annonce ensuite que le bureau a nommé Vice-Présidents honoraires : MM. l'abbé Pouclée et Barois; Archiviste honoraire : M. Buisson, en raison de leur âge et en récompense des services qu'ils ont rendus à la Société.

M. Gérondeau a également été nommé trésorier par le bureau, fonction que ce dernier déclare accepter.

Il annonce ensuite le décès de M. L. Jarry, d'Orléans, membre de la Société Archéologique et Historique de

l'Orléanais, qui s'était fait connaître par différents ouvrages d'histoire locale et avait collaboré dernièrement avec M. L. Merlet au Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers confrères,

Permettez au Président que vous avez élu malgré ses faibles titres, de vous remercier de l'honneur que vous lui avez fait.

Mon entière bonne volonté est acquise à notre Société, mais comme je ne puis me recommander de l'expérience de mon vénérable prédécesseur, ni du savoir de notre regretté et éminent ancien président, M. Lucien Merlet, je demanderai à mes collègues du Bureau l'appui de leur autorité.

Je désire assurer à notre chère Société une organisation qui donne satisfaction à tous les membres; et, si le fonctionnement normal des rouages du Comité de publication ne tend pas à ce résultat, je vous demanderai alors, Messieurs, d'apporter à notre règlement les modifications nécessaires.

En terminant, je fais appel au zèle de tous, le champ d'études est vaste. Au point de vue historique, chaque pays, chaque hameau, un pont, parfois une simple pierre évoque le souvenir d'une ancienne seigneurie dont l'histoire reste à faire. Dans nos villes mêmes, à Chartres par exemple, l'étude des titres de propriété de la moindre vieille demeure offre un attrait réel et peut donner lieu à une notice intéressante. En ce qui concerne l'archéologie notre superbe basilique peut, à elle seule, servir d'aliment au plus passionné d'entre nous.

Pour prêcher d'exemple je vous apporte une notice sur les premiers seigneurs de Courville et je pense vous offrir bientôt un travail local relatif à la maison de la Faux, rue des Vieux-Rapporteurs. »

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission de publication et M. le Président donne la parole à M. Amblard, qui a différentes observations à présenter, au sujet de la nomination de cette commission.

M. Amblard trouve antiréglementaire et inopportune la nomination de la Commission dans la séance de ce jour. D'après le règlement, la Commission de publication est nommée pour trois ans. Celle qui fonctionne actuellement a été nommée en février 1896, c'est donc en février 1899, qu'expire son mandat. Il était également d'habitude — et le procès-verbal de la dernière nomination en fait foi — de prévenir à la séance d'avant que la nomination de la Commission serait inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante.

Il fait en quelques mots l'historique du fonctionnement de cette Commission depuis l'origine de la Société, fonctionnement — il est le premier à le reconnaître — qui n'a pas toujours été uniforme et parfaitement régulier, et c'est encore pour lui un motif de plus de différer l'élection pour établir auparavant d'une manière bien précise quel sera pour l'avenir ce mode de fonctionnement.

Un membre demande qu'il y ait en tout cas suspension de séance avant l'élection pour laisser à chacun la possibilité de se concerter, une liste imprimée ayant été déjà distribuée au commencement de la séance.

Ces observations appuyées par quelques membres sont combattues par plusieurs qui trouvent que la Commission de publication doit être nommée en même temps que le Bureau, qu'il n'y a pas à tenir compte des précédents invoqués, qu'il n'y a pas dans le cas à s'occuper du passé.

La discussion étant close, M. le Président met aux voix la proposition de M. Amblard de surseoir à la nomination de la Commission.

Six mains se lèvent en faveur de cette proposition.

La proposition de procéder immédiatement au vote réunit dix suffrages.

Il est alors procédé à la nomination de la Commission par vote au scrutin secret.

Ont obtenu :

MM. R. Merlet, 26 voix; Denisart, 24; Gérondeau, 23; l'abbé Métais, 21; l'abbé Langlois, 20; Champagne, 16; Dr Robin, 14; l'abbé Sainsot, 13; Bellier de la Chavignerie, 10; Chamberland, 8.

M. l'abbé Clerval, 5, MM. Chevallier-Letartre et Lehr,

chacun 4 ; MM. les abbés Renard et Haye, chacun 3 ; M. l'abbé Le Bel, 2 ; MM. de Marcy et Maugars, chacun 1.

En conséquence,

MM. R. Merlet, Denisart, Gérondeau, l'abbé Métais, l'abbé Langlois, Champagne, Dr Robin et l'abbé Sainsot, sont nommés membres de la Commission de publication

M. le Président lit la description suivante d'un jeton de Pierre Maissat, seigneur de Levéville et de Dame Elisabeth Petau sa femme, offert à la Société par M. l'abbé Langlois.

Jeton chartrain du XVIIe siècle, 5 armoiries.

Côté de l'effigie : « M. Pierre Maissat Sr de Leveville S. du Con. » de... à l'arbre touffu de....., au chef de... chargé de 3 étoiles de.... à 5 pointes (sommé d'un heaume de marquis, taré de front à 7 grilles avec lambrequins.)

Revers : « Dame Elisabeth Petau sa femme. » écartelé : — au 1er et au 4e contre-écartelés, au 1er et au 4e coupés, au 1er de.... à l'aigle hissante de..., et au 2e de... à 3 besants de.... (2, 1), au 2e et au 3e de... à la croix pattée de..., au 2e de... à l'étoile de... à 5 pointes au chef chargé de 3 trèfles, au 3e de.... au chevron de.... accompagné de trois têtes de cerf de..... —

(Inventaire des Archives, E. suppl., III, 76).

Don de M. l'abbé Langlois.

Lecture de la liste des ouvrages offerts ou envoyés à la Société depuis la dernière séance.

M. le Secrétaire donne connaissance d'une demande du *Polybiblion,* en vue de l'envoi du dernier volume des Mémoires de la Société pour qu'il en soit rendu compte dans une des prochaines livraisons de cette revue.

Il est décidé qu'on fera l'envoi du volume demandé et qu'on s'informera en même temps dans quelles conditions pourrait se faire l'échange de publications entre cette revue et la Société.

Communication d'une lettre du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts exprimant le désir de voir les Sociétés savantes de Paris et des départements prendre part, sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique et

des Beaux-Arts, à l'Exposition Universelle de 1900 et les invitant à adresser à une Commission des travaux historiques réponse à un questionnaire rédigé par lui et détaillé dans la circulaire.

M. le Président donne ensuite lecture de la proposition suivante qui lui a été adressée au nom de M. l'abbé Clerval.

« M. l'abbé Clerval, vice-président de la Société Archéologique, a l'honneur de proposer à la Société de vouloir bien souscrire pour un nombre d'exemplaires au moins égal à celui de ses membres, à l'ouvrage qu'il va publier dans quelques jours sur l'*Ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*.

» Cet ouvrage, dont le sujet est tout chartrain, compte 32 pages d'introduction, 288 pages de texte, près de 100 pages d'appendices et documents, in-8°, imprimées chez Garnier, dans le format des Mémoires.

» L'*Introduction*, d'intérêt général, roule sur l'emploi des enfants dans l'office divin durant les premiers siècles, sujet qui n'a pas encore été traité aussi profondément ailleurs. Elle est suivie de la *Bibliographie*.

» L'*Histoire de l'Ancienne Maîtrise* se divise en deux époques : la première allant du ve au xive siècle, la 2e, du xive siècle à la Révolution. La première époque divisée en 3 Chapitres montre les différentes phases de la Maîtrise, d'abord très mêlée à l'école Capitulaire, puis à l'école épiscopale, enfin se détachant absolument et s'organisant à part peu à peu selon le type qu'elle devra conserver jusqu'à la fin. On y parle de la musique si en vogue à Chartres sous Fulbert et saint Yve.

» La 2e époque, plus développée, puisqu'elle est éclairée par un plus grand nombre de documents, décrit, en 10 Chapitres, tous les aspects de la Maîtrise pendant les 5 derniers siècles. D'abord son gouvernement : on voit qu'elle était dirigée par le Chapitre et sous lui par des maîtres de musique et de grammaire, dont les noms et l'histoire sont presque complètement remis en lumière. — Puis on passe en revue les petits maîtrisiens eux-mêmes, et leurs conditions d'admission, quant à l'âge, au pays, à la famille, à la voix, et quant aux formalités d'examen, de réception, et d'installation : ces pages sont semées de traits curieux. — Des chapitres

spéciaux et développés sont consacrés aux Etudes Musicales, aux Chants liturgiques, aux Cérémonies sacrées auxquels les enfants prenaient une part quelquefois bizarre. Il y a là des contributions utiles à l'histoire de la musique et de la liturgie en notre pays : Alleluia fouetté, le pigeon, fête des SS. Innocents. — Enfin l'on décrit avec mille traits à l'appui la discipline et les réjouissances parfois singulières des enfants : par exemple la chevauchée, ce qui jette un certain jour sur les mœurs d'alors.

» Le Chapitre IX donne tous les renseignements possibles sur le Temporel de la Maîtrise, c'est-à-dire sur les revenus, les salaires, les casuels des maitres et des enfants, ainsi que sur les fondations et institutions, canonicats, de saint Piat, de saint Nicolas, chapellenies, etc., qui furent créés pour leur subsistance. Il est intéressant de voir quelle était alors la valeur de l'argent, et à quel prix l'on pouvait entretenir une petite communauté comme celle des enfants de chœur.

» Le dernier chapitre est consacré aux derniers jours de la Maîtrise, de 1789 à 1794.

» Il y a là 250 pages et plus, toutes pleines de traits inédits et composées exclusivement d'après les Archives de l'Eglise de Chartres. Les archives ont été toutes explorées, et l'on peut dire que des trois Maîtrises qui ont une histoire un peu développée, celles de Rouen, de Lyon et de Paris, aucune n'est aussi documentée que celle de Chartres. Le nombre des références au bas des pages et surtout le nombre des Appendices le prouve. Il y en a plus de 30, contenant soit la liste bibliographique des enfants de chœur connus, soit des ordonnances capitulaires concernant les maîtres, les élèves, le costume, etc., etc. Le dernier appendice est un chant du XIII[e] siècle très original : l'*Épître farcie des SS. Innocents* avec les commentaires de Dom Pothier, abbé de Saint Wandrille.

» Ajoutez à cela, en tête du volume, une chromolithographie représentant un médaillon d'un vitrail du chœur de notre cathédrale.

» Tel sera le volume que M. Clerval présente à la Société, suivant l'exemple donné jadis par M[gr] Foucault, évêque de Saint-Dié, qui sollicita et obtint la souscription de la Société pour son essai *sur les Lettres de Saint Yve.* »

La proposition de M. l'abbé Clerval est prise en considération et il est décidé que la Société souscrira pour un nombre d'exemplaires égal à celui de ses membres à l'ouvrage qu'il va publier sur l'*Ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres.*

Il est décidé de plus que les membres qui ne paient qu'une cotisation de cinq francs auront à verser à la Société, pour le recevoir, la moitié du prix de l'ouvrage qui pourra être fixé à 3 fr. 50 environ.

M. l'abbé Clerval a fait savoir en même temps qu'il est disposé à terminer la *Monographie de la Cathédrale*, mais il désirerait adopter pour ce travail un plan autre que celui qui a été suivi depuis le commencement de la publication du 3e volume.

L'offre de M. l'abbé Clerval est acceptée avec empressement et il sera laissé libre de diriger son travail comme il le jugera convenable.

M. l'abbé Gauthier a envoyé un travail sur l'abbaye de Grandchamp qu'il avait déjà soumis à la Société en 1894, et à la publication duquel il avait été fait à cette époque différentes objections.

Ce travail sera renvoyé à la Commission de Publication.

M. Chamberland donne lecture de la lettre suivante de Judel, maire de Chartres, au citoyen Pache, maire de Paris, et de la note jointe par ce dernier à la lettre.

Chartres le 11 ventose de L'an sécond de la république française une et indivisible.

LIBERTÉ A N° 2484 ÉGALITÉ

CITOYEN MAIRE,

La Société populaire de Chartres a fait parvenir au Conseil général de cette commune, une petition trés préssante, pour l'engager à arrêter lenvoi, (à la vérité trés considérable) de pâtés à paris. L'administration municipale de chartres, qui attache une Extrême importance a son union avec celle de paris, a voulu sonder les dispositions de cette derniere, avant de statuer sur la petition de la Société populaire ; les motifs qui se trouvent, dans la réclamation des sans culottes de chartres, contre l'exportation des pâtés, sont 1° que cette espèce

D'aliment n'est qu'a l'usage des riches, 2° que les Malveillants peuvent se servir de ce moyen pour correspondre entre Eux, ou faire parvenir de largent ou ils veulent, on est ici dans la persuasion (bien ou mal fondée) que les pâtés ont servis à ce double usage.

je tinvite, citoyen maire, a communiquer ces observations au conseil municipal et de *(sic)* me faire part des réfléxions quelles y auront fait naitre, tout ce qui a trait aux subsistances, surtout de la commune imposante *(sic)* qui a Eté Le Berceau de la Liberté, doit être traitté avec une extrême circonspection; je pense que la question que je te soumets n'est pas audessous de ton attention.

Salut et fraternité de la part
de ton concitoyen
JUDEL, maire de chartres,
qui te fait des rémerciments
des honnêtétés, que tu as fait, il y a
environ six mois, au meme judel,
alors president du dép[t].

P. S. les pâtés nous enlêvent notre meilleure farine, et en assez grande quantité, — cette derniere observation est encore consignée dans la petition de la Societé populaire.

(*De la main de Pache*)

Aux subsistances avec invitation de faire une prompte réponse. Je penserais qu'il ne faudrait point priver Paris de la ressource de ces patés; mais leur demander quils soient faits de farine ordinaire conformement à la loi.

Répondu le 18. (*autre main*).

Regtré le 17 ventose. (*encore autre main*).
n° 3144.

M. Chamberland ajoute qu'il a été amené à l'occasion de cette lettre à rechercher dans les archives de la Mairie les documents se rapportant aux approvisionnements de la ville de Chartres à cette époque, il donnera communication du résultat de ses recherches à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. Jarry (Eugène), rue du Bourdon-Blanc, 46, à Orléans; présenté par MM. R. Merlet et Roger Durand.

Lefebvre-Marnay, imprimeur, rue Saint-Pierre, à Dreux; présenté par MM. Roger Durand et Champagne.

Mercier (Albert), manufacturier, Grande Rue à Dreux; présenté par MM. H. Tellot et G. Champagne.

l'abbé Le Bel, professeur à l'Institution Notre-Dame, à Chartres; présenté par MM. les abbés Haye et Tissier.

l'abbé Pasquier (Victor), professeur à l'Institution Notre-Dame; présenté par les mêmes.

l'abbé Lethiers (Joseph), professeur à l'Institution Notre-Dame; présenté par les mêmes.

Ouvrages reçus dans le mois de novembre 1898.

I. — OBJETS ET OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

Jeton chartrain du XVIIe siècle, don de M. l'abbé Langlois.

Senonches (église, château, forêt), offert par l'auteur, M. l'abbé Langlois.

Montuel (son manoir, ses seigneurs), offert par l'auteur.

Chartres, offert par MM. Benoit, Gaudubois et Selleret.

II. — ENVOIS DU MINISTÈRE.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1897, 3e livr.

Bibliographie des publications du Comité des Travaux historiques.

Revue des Études grecques.

III. — ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, 1893-1896.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1897.

Mémoires — — — 1896.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, 1896.

Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais.

Mémoires de la Société du Cher.

IV. — OUVRAGES REÇUS PAR SOUSCRIPTION.

Archives historiques du Diocèse, n° 47.

Bibliographie d'Eure-et-Loir, n° 11, en feuilles et en fiches.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1899

Président : M. R. Durand. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. R. Durand, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Amblard, Chamberland, Denisart, Denos, Gabriel, Gérondeau, Lehr, Petrot-Garnier, Docteur Robin, abbés François, Haye, Métais.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

A l'occasion du procès-verbal, M. le Dr Robin demande à la Société de revenir sur le vote qu'elle a émis à la séance précédente, décidant que les membres souscripteurs à 5 fr. auraient à payer moitié de son prix pour recevoir l'ouvrage de M. l'abbé Clerval sur *l'Ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*. Les droits de tous les membres doivent être les mêmes, dit-il, quel que soit le montant de la cotisation, et il n'y a d'exception à établir pour aucun.

La proposition de M. le Dr Robin est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal est ensuite adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Buisson, Champagne et abbé Langlois, empêchés d'assister à la séance, en même temps que les remerciements de M. l'abbé Pouclée pour sa nomination de vice-président honoraire

Admission de membres nouveaux.

M. le Président donne lecture d'un rapport au Ministre de M. Roujon, Directeur des Beaux-Arts, inséré dans le Bulletin n° 8 du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, relatif à la 23e session de ces Sociétés en 1899.

M. le Directeur des Beaux-Arts expose que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts, réuni le 19 et le 26 novembre, a pensé qu'il y aurait inconvénient à déplacer le lieu des congrès annuels qui se tiennent à Paris depuis 22 ans et à se joindre à Toulouse au Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra cette année dans cette ville la semaine de Pâques.

Il a donc demandé au Ministre que le congrès des Beaux-Arts continue à se tenir à Paris. Mais pour ne pas empêcher ceux de ses correspondants qui auraient l'intention de se rendre à Toulouse pendant la semaine de Pâques, il lui a demandé le transfert à la semaine de la Pentecôte du congrès des Sociétés des Beaux-Arts qui se tiendrait à Paris.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, faisant droit à la demande de M. Roujon, a arrêté que la 23e réunion de la Société des Beaux-Arts des départements se tiendra à Paris pendant la semaine de la Pentecôte.

Les séances ouvriront à l'École des Beaux-Arts, le mardi 23 mai 1899.

Suit la circulaire en date du 27 décembre 1898 indiquant les conditions d'admission à ce Congrès. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, avant le 15 mars 1899, terme de rigueur.

Cette circulaire restera aux archives de la Société, à la disposition des membres qui désireraient en prendre connaissance.

Lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société.

M. le Secrétaire donne lecture d'une réponse qu'il a reçue de l'administration du Polybiblion l'informant que cette Revue, qui paraît mensuellement en deux fascicules, ne fait pas d'échange avec les sociétés savantes, qui ne publient annuellement qu'un ou deux volumes.

M. l'abbé Sainsot lit le rapport suivant sur un travail de M. Herluison, d'Orléans, ayant pour titre *Notice sur Sergent-Marceau, peintre et graveur,* offert par l'auteur à la Société :

M. Herluison, le libraire d'Orléans bien connu des archéologues, et lui-même archéologue distingué, fait hommage à notre Société d'une *Notice sur Sergent-Marceau*, dont il est l'auteur, en collaboration avec M. Paul Leroy, membre comme lui de la Société des amis des Arts d'Orléans. Cette Notice a été lue, à titre de Mémoire, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris, le 14 avril 1898. Le nom qui figure en tête de ce mémoire est bien connu à Chartres, mais on n'y sait peut-être pas apprécier à sa juste valeur le personnage qui l'a porté, puisque l'hommage qui vient d'être rendu au talent de celui-ci émane d'auteurs qui ne sont pas Chartrains.

Deux Orléanais en effet, deux amis des personnes et des choses artistiques, ont voulu étudier notre compatriote Sergent-Marceau et le faire connaître comme peintre et surtout comme graveur. Afin d'établir la genèse de son œuvre qui fut considérable, ils ont suivi les différentes phases de son existence si tourmentée, ils l'ont montré travaillant toujours, au faite des honneurs comme au sein de l'adversité; ils ont apprécié en passant les plus remarquables de ses dessins et de ses gravures, signalé les essais dans des genres bien différents auxquels il s'est livré, mis en relief son culte presque idolâtrique pour Emira, son « Epouse adorée, » et pour Marceau, son héroïque beau-frère, et ils sont arrivés à cette conclusion : La mémoire de Sergent-Marceau est digne d'indulgence, « parce qu'il aimait deux choses sacrées : l'art qui lui apparaissait comme une des belles parures de sa patrie, et sa famille qui était, en effet, par l'héroïsme, la tendresse et la délicatesse des sentiments, digne du culte qu'il lui voua jusqu'au dernier jour. » (Pages 26 et 27). Il est encore une autre chose qu'il a toujours aimée; (on pardonne à des Orléanais de n'en avoir pas fait la remarque, mais il nous appartient, à nous Chartrains, de le faire ressortir); c'est son pays natal, c'est cette ville de Chartres qu'il a toujours affectionnée, comme s'il avait toujours vécu à l'ombre de sa

cathédrale. Né dans l'ancienne rue des Trois-Maillets, ses premières œuvres sont exclusivement chartraines; il habita Chartres pendant la majeure partie de sa jeunesse; il épousa une chartraine; ses fonctions à la Convention ne l'empêchaient pas de faire de fréquentes apparitions parmi ses concitoyens qui l'avaient en haute estime; pendant ses pérégrinations, forcées ou volontaires, il resta en correspondance suivie avec plusieurs membres de la société chartraine, et ce fut à la ville de Chartres qu'il légua les reliques chères à son cœur, le sabre et les cendres de Marceau, ainsi que la miniature d'Agathe de Maugiron.

Comme s'ils avaient voulu faire *chorus* aux sentiments de notre compatriote, les auteurs ont illustré leur brochure en reproduisant trois gravures qui ont quelque intérêt pour Chartres. En tête, ils nous donnent la reproduction de la belle gravure à l'eau-forte qui ornait l'ancien missel de Chartres [1]; à la fin, nous trouvons un portrait de Sergent-Marceau d'après le médaillon de David d'Angers, et un dessin à la plume de Marceau fait par Sergent.

En appendice sont reproduites 44 lettres de Sergent-Marceau qui nous prouvent que s'il était littérateur, dessinateur, peintre et graveur, notre compatriote savait aussi compter, sans être avare cependant, car nous croyons qu'il avait droit de dire: « Mon esprit a toujours été beaucoup plus tourné vers la gloire que vers l'argent. » (Lettre n° 10).

Pour résumer en deux mots l'impression que nous a laissée la lecture de cette Notice, nous dirons que, si elle offre de l'intérêt pour quiconque aime les beaux-arts, elle doit intéresser doublement ceux qui sont Chartrains par le cœur.

Les amis des arts sauront gré aux auteurs d'avoir mis en relief un artiste qui n'est pas sans valeur; et les amis de Chartres les remercieront de leur avoir fait mieux connaître un compatriote qui leur fait quelque honneur.

[1] Cette gravure est célèbre par la controverse à laquelle elle a donné lieu. Au plus fort de la guerre qu'il avait déclarée à la liturgie gallicane, Dom Guéranger se permit de critiquer l'œuvre de Sergent et de trouver inconvenante l'attitude donnée à la Sainte Vierge. Monseigneur de Montals prit sa bonne plume et lança au redoutable agresseur une vigoureuse réponse. La gravure incriminée est reproduite dans la brochure qui contient cette réponse.

Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Sainsot en même temps qu'à M. Herluison.

M. Chamberland donne communication du commencement d'une étude qu'il a entreprise sur *les Approvisionnements à Chartres à l'époque de la Révolution :*

A la date où est écrite la lettre du maire Judel, l'approvisionnement de Chartres est vraiment difficile. En effet la région voisine doit fournir des vivres à Paris, et les réquisitions viennent d'être sextuplées. C'est le canton de Chartres qui approvisionne la commune de Chartres : aussi est-il décidé qu'à partir du 21 ventôse, des cartes indiquant la quantité de pain à fournir à chaque ménage seront délivrées aux chefs de famille.

Le 24 germinal, un fabricant de pain d'épices, « chargé d'une femme et de trois enfants... et d'une pension alimentaire pour sa mère », se plaint de ne plus travailler depuis six mois : on lui permet de se faire délivrer par décade une mine de seigle ou de méteil.

Le 26 floréal, il n'est plus accordé aux pâtissiers que 15 sacs de farine par mois, au lieu de 27. On veut bien leur donner « les moyens de subsister, de continuer leur commerce » ; mais les autres citoyens « ont également le droit d'être approvisionnés » et la pénurie est grande ; d'ailleurs « les pâtissiers ne sont pas en grand nombre ».

La pénurie est grande en effet. Le 7 prairial, il ne reste que 1.900 quintaux de blé et 474 sacs de farine, c'est-à-dire 18 à 20 jours de vivres ; or l'approvisionnement devrait être fait pour 60 jours : il y a donc 40 jours de déficit. En outre il y a passage de troupes. La Municipalité s'adresse au District : 1° pour forcer les communes en retard à fournir leurs blés réquisitionnés (ainsi deux communes sont en retard de 1064 quintaux 74 livres, ce qui représente pour Chartres 5 jours de vivres) ; 2° pour indiquer les communes des autres cantons qui ont un excédent : car on peut le savoir, un recensement des grains ayant été fait le 1er ventôse. Des mesures graves sont prises : en particulier un recensement des grains qui se trouvent chez les particuliers est ordonné.

Le 5 messidor, les pâtissiers demandent de la farine « pour continuer leur état. On ne peut leur en accorder, car il ne

reste plus que 10 (dix) sacs de farine blanche « extrêmement nécessaire soit pour faire de la bouillie aux enfants, soit pour faire des remèdes aux personnes incommodées » ; il faudra donc « distribuer cette farine livre par livre aux citoyens qui en auront besoin en rapportant un certificat du besoin réel qu'ils en auront. »

Le 11 messidor, tous les habitants de la ville sont invités à verser dans les magasins de la commune leurs farines et leurs grains, « *à peine d'être regardés indifférents à la chose publique* ». Le recensement a fait savoir qu'il y a 14.571 habitants et assez de blé pour faire 344.060 livres de farine. Or chaque habitant devrait être assuré de 40 livres : il y a donc déficit de 238.780 livres de farine, c'est-à-dire de 2849 quintaux 81 livres de blé. En conséquence, la Municipalité invite le District à faire verser cette quantité de blé dans les magasins de la Commune.

Le 19 messidor, un citoyen est inquiété pour avoir coupé du blé avant maturité (son cas est très compliqué).

Le 2 thermidor, la *Société populaire* invite la Municipalité « à prendre des mesures pour faire vendre à un prix honnête toutes les denrées et notamment les petites fèves à la livre. » La Municipalité répond qu'elle n'a pas ce droit, que d'ailleurs les vues de la Société sont « essentiellement bonnes », et elle renvoie l'affaire au District.

Le 21 thermidor, on exprime l'espoir que les marchés seront libres à partir du 1er fructidor. Les cultivateurs devront faire la déclaration des espèces et quantités de grains qu'ils ont recueillies, car la moisson est fort avancée.

Un peu plus tard, on fait dire que les porcs ne seront pas réquisitionnés : raison de plus pour continuer à en élever et ne pas en tuer sans faire une déclaration.

Le 16 vendémiaire an III, on constate qu'il y a beaucoup de blé et d'avoine, mais qu'ils sont mal logés (dans le « *Temple de l'Eternel* », la cathédrale, où la pluie pénètre). On y donne ordre.

On délivre alors 8 sacs de farine par mois aux pâtissiers. Mais, comme les réquisitions de grains sont arriérées, on suspend la distribution le 8 brumaire. D'ailleurs le 16 brumaire, il y a 1800 habitants de moins et on distribue par jour aux boulangers 7 sacs de farine de plus.

M. Lehr donne lecture du compte-rendu suivant de *Chartres*, par François Benoît, avec la collaboration de M. Gaudubois, ouvrage offert récemment à la Société :

Chartres au dehors, c'est une splendide cathédrale et... de savoureux pâtés. Muni de son Joanne, de son Bædeker ou de son Murray, le touriste court à la cathédrale entre deux trains ; il est trop sérieux et trop pressé pour songer aux pâtés ; et il s'en retourne satisfait, dans la douce conviction que la cité des Carnutes, dont il a pu, de son wagon, admirer la vue d'ensemble, n'a plus pour lui de mystères. Voilà le fait brutal dont nous sommes les témoins attristés ; et ce fait, on peut le constater ailleurs qu'à Chartres : s'il est, dans le monde, peu de pays aussi riches en monuments que la France, il en est également peu d'aussi mal connus.

Après tout, à qui la faute ? Certes, on aime et on apprécie sa petite patrie ; mais se donne-t-on toujours la peine de lui faire une réclame intelligente et pratique ? Sait-on y attirer et y retenir les étrangers ? Sait-on exciter leur curiosité lorsqu'elle n'est pas spontanée ? Je suis d'autant moins embarrassé de le demander que les érudits de Chartres ont, à cet égard, fait depuis longtemps leur devoir. A côté des ouvrages savants, que le vulgaire ne va pas chercher, guides et monographies, dûs aux plumes les plus autorisées, ont vulgarisé les beautés de notre ville.

Mais un guide, si bien fait qu'il soit, ne prêche que des convertis ; et puis, c'est un livre de poche, trop petit pour solliciter les regards, et rédigé en vue de renseigner plutôt que de faire rêver. — La monographie, pittoresque, amusante à lire, il faut la chercher dans la collection d'un périodique où l'on sait la trouver : elle ne s'impose pas non plus à l'attention. Il y avait donc place pour une publication d'un autre genre ; et il faut louer la municipalité de Chartres de l'avoir compris.

La tâche de MM. Benoît et Gaudubois était certes délicate : ce qu'on leur demandait, c'était un « beau livre », destiné à la table du salon ; grand, bien vêtu, bien imprimé, pas trop lourd, plein d'images, et, de plus, bon marché. Grâce au concours de « l'Œuvre d'Art », ce résultat a été atteint.

Quant au texte, il n'était pas facile à faire. Evidemment,

il fallait se borner à une compilation, mais une compilation bien faite et agréablement écrite, est-ce donc si aisé à produire? D'ailleurs, il ne s'agissait pas d'écrire un livre savant, mais un ouvrage de vulgarisation. — Le plan devait être clair, logique, suggestif; l'exposition, solide, substantielle, sans être rébarbative; précise et complète, sans sécheresse et sans prolixité; savante, sans termes techniques; littéraire sans verser dans l'écriture artiste. Faire revivre le passé en décrivant le présent : tel était le programme. MM. Benoît et Gaudubois s'en sont tirés à leur honneur.

L'ouvrage se divise en deux parties, d'une inégalité significative : Chartres laïque et Chartres religieux. Dans la première, qui est de beaucoup la plus courte, on passe en revue successivement le Chartres militaire, le Chartres seigneurial et le Chartres bourgeois.

Voici d'abord, clairement tracées, les enceintes successives de la ville, dont on suit ainsi la croissance ; on voit les faubourgs se grouper autour de quelque édifice, le long de quelque grand chemin, se rejoindre, se fondre dans la cité agrandie. Inutile de dire que la Porte-Guillaume n'est point oubliée.

Vient ensuite le Chartres seigneurial, dont la description tient en quelques lignes.

Puis le Chartres bourgeois. « A côté du comte, de l'évêque et des abbés, dit M. Benoît, le bourgeois chartrain faisait petite figure ; aussi n'a-t-il guère imprimé sa marque à la cité. » L'auteur fait observer avec raison que la division entre la haute et la basse ville n'est pas seulement topographique mais sociale. Au bord de l'Eure « se pressent les « *Métiers de la rivière* », s'agite la foule grouillante, retentit le « bourdonnement de la ruche ouvrière ». Ou du moins retentissait. Toutefois, « la rivière, glissant le long des murailles rugueuses et moussues, dans le fouillis pittoresque d'appentis pavoisés de loques, sous l'arche timide de vieux ponts en dos d'âne, autour d'îlots couronnés de moulins, à l'ombre des grands arbres, garde un peu de son aspect d'antan et favorise l'évocation des siècles révolus. » Puisse notre siècle utilitaire ne pas troubler cette évocation !

M. Benoît promène ensuite ses lecteurs dans la ville haute. Il leur en montre les monuments. Il leur explique comment,

jusqu'à la Révolution, l'administration municipale de Chartres a pu se contenter de logis de hasard, « sans destination ni caractère appropriés. » Aujourd'hui, cependant, il n'en est plus ainsi : l'ancien hôtel de Montescot est tout à fait digne de sa destination nouvelle. Il renferme d'ailleurs des trésors, qui seraient peut-être mieux connus, s'ils étaient plus largement installés.

Nous voici arrivés au seuil du « Chartres religieux », et tout d'abord du « Chartres de Notre-Dame », car si Chartres a conquis quelque renom, elle le doit moins à son histoire laïque, d'ailleurs intimement liée à celle des Capétiens, qu'au culte dont elle fut le centre privilégié. »

Ce Chartres de Notre-Dame, petite ville dans la grande, M. Benoît en décrit avec une précision colorée les limites, la topographie, les édifices, les dépendances, entre autres ces grandioses celliers de Loëns, qui sont, de la part des touristes, l'objet d'un dédain immérité. C'est à Duparc (1568) que sont empruntés les renseignements sur le Chartres de Notre-Dame. Nous nous permettrons de demander s'il est bien vrai que de cette époque il ne subsiste que la maison canoniale du XIII[e] siècle occupée par la poste? Bien des vestiges nous paraissent antérieurs à Duparc. Ils sont cachés, il est vrai, sous le crépi neuf des façades, dissimulés dans l'ombre des vieilles cours, où il est peut-être indiscret d'aller les chercher, mais enfin, ils existent. Et puis M. Benoît n'est-il pas bien sévère pour l'évêché? Peut-on lui reprocher de manquer absolument de caractère? Est-il tout entier du XVIII[e] siècle? Remarque-t-on assez les curieuses vermiculures de sa façade?

Mais ce sont là des bagatelles. Il est temps d'en venir à l'essentiel, car « entre tous les temples placés sous l'invocation de Notre-Dame, la cathédrale de Chartres se place au premier rang. » Après en avoir cité la relique insigne, la légende et l'histoire, M. Benoît la décrit dans toutes ses parties. Tâche particulièrement difficile : d'abord parce que, sur ce sujet, tout a été dit ; ensuite parce qu'en présence d'un ensemble aussi colossal et aussi complexe de constructions, il était malaisé d'être à la fois clair, complet et intéressant. Notre auteur y a cependant réussi ; il est un guide précis, méthodique ; il donne des chiffres exacts, des énumérations

fidèles; il sait être discret, il vous laisse de vous-même admirer le monument, et on lui en sait gré.

Nous ne suivrons pas M. Benoît dans sa description. Disons seulement qu'il reconnaît aux auteurs anonymes du portail royal « le rôle de modèles » et « la gloire des initiateurs. »

Du Chartres de Notre-Dame, nous passons au Chartres monastique. Quatre des anciens monastères sont mentionnés : Saint-Père, Saint-Martin-au-Val, les Cordeliers et Saint-Jean-en-Vallée. Saint-Père a la description développée qu'il mérite à si haut point. Quant à Saint-Martin-au-Val, il faut rendre grâces à M. Benoît d'en avoir signalé le réel intérêt; c'est un des nombreux coins du Chartres inconnu et méconnu. De Saint-Jean, on ne pouvait guère s'attendre à trouver ici autre chose que le nom. Et quant aux Cordeliers, transportés, après l'incendie de 1568, du Grand-Faubourg à la rue Saint-Michel, M. Benoît ne pouvait en mentionner que la porte, avec ses inscriptions grecque et hébraïque, et le cloître, où, par parenthèse, on observe une si curieuse survivance de l'ogive en pleine seconde moitié du XVIe siècle.

Reste le Chartres ecclésiastique : Saint-André, cette ruine mélancolique autour de laquelle se pressent encore des maisons de chanoines; Notre-Dame de la Brèche, Saint-Aignan, Sainte-Foy, vestiges des onze églises de la « Ville aux Pierres »

« Pierres singulièrement précieuses, ajoute M. Benoît, car de tout âge, de toute destination, de toute forme, elles évoquent, pour qui sait les interroger et les comprendre, dix-huit siècles d'histoire. »

MM. Benoît et Gaudubois savent interroger et comprendre les vieilles pierres; ils savent aussi les expliquer et les faire aimer. A la prose s'ajoute l'image, avec toutes les garanties d'exactitude que lui donnent les procédés modernes. Plusieurs des gravures sont de petits chefs-d'œuvre, toutes sont intéressantes, bien qu'elles soient de valeur assez différente; car si l'Assomption du fond du chœur de la cathédrale, isolée de son entourage d'un autre style, fait meilleur effet dans le livre que dans l'église, on peut regretter que dans telle autre vue, la lentille de l'objectif ait eu de fâcheuses — quoiqu'inévitables — défaillances.

Nous souhaitons à ce livre le plus grand succès; certes,

il le mérite. Il est discrètement suggestif. Il est complet sans l'être trop, ne vous induit jamais gravement en erreur, ne vous impose pas des jugements tout faits ou des admirations de commande. Il laisse de menues découvertes à faire : c'est quelque vestige de sculpture, quelque vieille enseigne — comme le sauvage de la rue du Cheval-Blanc [1], — c'est la rue du Cheval-Blanc elle-même, avec ses maisons en encorbellement ; c'est, au-dessus des toits de la basse-ville, quelque échappée sur les calmes horizons de la Beauce, c'est quelque sombre ruelle, aux maisons ventrues, avec tout au bout, resplendissant en plein soleil, un coin de la cathédrale. Quel plaisir que de se perdre dans de vieilles rues tortueuses, aux noms pittoresques ?

Le plan lui-même, qui accompagne l'ouvrage, conserve un ton discret ; fixé sur la couverture, il ne saurait être employé sur le terrain, et telle n'est d'ailleurs pas son ambition, car il est d'un dessin un peu lâché. On a mauvaise grâce de terminer sur une critique : qu'il me soit permis, cependant, de poser une petite question, au risque de passer pour un grincheux : C'est fort bien d'avoir placé les armes de la ville sous le titre de l'ouvrage ; mais pourquoi n'a-t-on pas pris franchement le parti, soit d'indiquer intégralement les émaux de l'écu, soit de ne pas les indiquer du tout ? Quelques hachures horizontales dans le champ, quelques points dans les fleurs de lys, n'auraient pas fait mal sous la couronne murale.

Mais c'est là une vétille. Souhaitons en terminant que l'exemple de Chartres, publiant sous ses auspices une description de la ville, soit partout suivi.

M. le Président donne lecture de la première partie de sa *Notice chronologique sur les Seigneurs de Courville.*

La séance est levée à quatre heures et demie.

[1] Qui donc nous donnera une étude sur les vieilles enseignes de Chartres ?

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. Hardouin (Henri), négociant, rue de la Pie, à Chartres; présenté par MM. Roger Durand et Bouthemard.

Pelé (Armand), Maire de Courville; présenté par MM. Roger Durand et Albert Lelong.

Bourgeois-Gaucheron, agent d'assurances à Terminiers; présenté par MM. les abbés Hermeline et Sainsot.

Buisson (Gabriel), route d'Ablis; présenté par M. l'abbé Clerval et M. Gérondeau.

Durand (Georges); présenté par M. Roger Durand et M. l'abbé Métais.

Schœl, professeur au Lycée; présenté par MM. Chamberland et Lehr.

Lelong (Paul); présenté par MM. Chamberland et Lehr.

Ouvrages reçus dans le mois de Janvier 1899.

I. — ENVOIS DU MINISTÈRE

Catalogue général des Manuscrits, Paris. Sainte-Geneviève. Introduction.

Id. Départements, t. XXXI.

Académie des Inscriptions. Compte-rendu 1898, sep.-octob.

Bibliothèque de l'École des Chartes, sept.-octob. 1898.

II. — DONS

Conseil général d'Eure-et-Loir (2e session 1898).

Les nominations épiscopales, du XIIIe au XVe siècle, par M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Notice sur Sergent-Marceau.

L'Orage de 1788, L'Église d'Arrou, par M. l'abbé Sainsot.

III. — ÉCHANGES

Société Archéologique de l'Orléanais, *Bulletin* n° 163, 2ᵉ trim. 1898.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, t. XXX. (1897-1898).

Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Fasc. 1, 2, 3 et 4 de 1898.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. XX.

IV. — ABONNEMENTS

Archives du Diocèse de Chartres, n° 48, décembre.

Bibliographie d'Eure-et-Loir, nᵒˢ 12 et 13, décemb. et janv.

Documents sur le Perche, fasc. 34, octobre.

Revue des Questions historiques, 129ᵉ liv., janvier 1899.

Revue de l'Art Chrétien.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XX.

Analecta Bollandiana, tomus XVII. Fasc. IV.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, nᵒˢ 7 et 8.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1899

Président : M. Roger Durand. — M. Amblard, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. R. Durand, Bellier de la Chavignerie, Amblard, Buisson, Chamberland, Corrard, Denisart, Denos, Duchon, Gabriel, Lehr, P. Lelong, Lestrade, Ch. Petrot, Dʳ Robin, abbés Crancée, François, Langlois, Métais.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de MM. Champagne et Gérondeau empêchés d'assister à la séance.

Il annonce ensuite la perte que la Société vient de faire en la personne de M. l'abbé Levassor, chanoine honoraire, membre fondateur de la Société, de M. l'abbé Viviers et de M. Francis Brault.

Communication d'une circulaire émanant du Ministère du Commerce, annonçant que la 1re section du comité d'admission de la classe 112, de l'Exposition universelle de 1900, prépare l'organisation d'une *Exposition rétrospective* destinée à faire connaître l'histoire et les progrès de l'assistance publique et privée en France.

La commission invite les différents comités ou Sociétés départementaux et régionaux, entre autres les sociétés historiques et archéologiques, à lui confier, pendant la durée de l'Exposition, les objets de toute nature pouvant se trouver en leur possession qui peuvent contribuer à faire connaître des usages charitables anciens, des modes d'assistance, des souvenirs ou commémorations de faits, se rattachant aux idées de bienfaisance, de relèvement et d'assistance.

M. Chamberland signale que la lettre de Judel, maire de Chartres, dont il a donné lecture à une dernière séance, avait été communiquée par son intermédiaire à la Société, par notre confrère M. Raoul Bonnet, ce dont le procès-verbal de la séance n'a pas fait mention.

M. l'abbé Langlois dépose sur le bureau une demande de modifications au Règlement de la Société, signée de dix membres.

La Société décide que cette proposition sera renvoyée à l'étude d'une commission de cinq membres.

Sont nommés pour faire partie de cette commission : MM. l'abbé Langlois, G. Besnard, Gabriel, Dr Gillard et Amblard, sous la présidence de M. R. Durand.

Lecture de la liste des ouvrages offerts à la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. E. Lefebvre, notaire à Chartres, lui annonçant que notre ancien confrère, M. Ch. Martin, décédé le 30 mai 1898, a légué à la Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir une somme de mille francs.

La Société accepte ce legs avec reconnaissance et décide que les mille francs, montant de ce legs, seront employés en publications.

Communication suivante du Trésorier sur le compte de l'année 1898 et du projet de budget pour l'année 1899.

Compte de l'année 1898.

Recettes supposées

En caisse au 1er janvier 1898	224 fr.	25
Rente sur l'État, 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest (intérêts)	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
210 cotisations à 10 francs	2.100	»
80 cotisations à 5 francs	400	»
Vente de publications de la Société	100	»
Total	3.333 fr.	05

Dépenses proposées

Frais de recouvrement et d'affranchissement d'envoi des publications	100 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	2.200	»
Frais de gravure.	150	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Reliure	25	»
Achats de livres et abonnements	80	»
Loyer	10	»
Total	3.265 fr.	»

Recettes opérées

En caisse au 1er janvier 1898	224 fr.	25
Rente sur l'État 3 °/₀ (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
215 cotisations à 10 francs	2.150	»
92 id. à 5 francs	460	»
Vente de publications	66	10
Soulte provenant d'un remboursement d'obligation Ouest.	12	»
Total	3.421 fr.	15

Dépenses effectuées

Frais d'envoi et de recouvrement	79 fr.	80
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.381	65
Frais de gravure	»	»
Fouilles et dépenses imprévues	230	15
Reliure	»	»
Achat de livres et abonnements	49	80
Loyer.	10	»
Total.	3.051 fr.	40

Les recettes se sont élevées à la somme de. .	3.421 fr.	15
Les dépenses ont été de	3.051	40
Solde en caisse au 1er janvier 1899 . . .	369 fr.	75

M. le Trésorier donne ensuite connaissance du projet de budget pour l'année 1899.

PROJET DE BUDGET PRÉSENTÉ POUR 1899

Recettes

En caisse au 1er janvier 1899	369 fr.	75
Intérêts de la rente 3 %	211	»
— des Obligations Ouest.	287	80
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
210 cotisations à 10 francs	2.100	»
80 cotisations à 5 francs	400	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subventions du Ministère.	*(mémoire)*	
Legs Charles-François Martin.	1.000	»
Total	4.478 fr.	55

Dépenses

Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	100 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
A reporter . . .	400	»



Hélios Dujardin

Frais d'impression	2.200	»
Frais de gravure	150	»
Reliure	25	»
Achat de livres et abonnements.	80	»
Loyer	10	»
Frais d'aménagement du rez-de-chaussée de la Porte-Guillaume.	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Total	4.465 fr.	»

BALANCE :

Les recettes sont évaluées à	4.478 fr. 55
Les dépenses à	4.465 »
Excédent de recettes . . .	13 fr. 55

M. le Président donne ensuite lecture de la fin de son travail « *Notice chronologique sur les seigneurs de Courville.* »

Ce travail est renvoyé à la commission de publication.

A propos de Brissot.

M. Chamberland demande à présenter quelques observations relatives à la maison de la rue des Vieux-Capucins signalée dans une séance précédente comme ayant appartenu à Brissot.

Depuis cette séance ont paru, dans le *Journal de Chartres,* deux articles : l'un du 30 septembre, l'autre du 30 décembre 1899, émanant, sous les initiales A.-H. G.., de M. Gibon, ancien greffier à Chartres.

M. Chamberland donne lecture de ces deux articles qu'il est bon de reproduire ici en leur entier, en raison des renseignements y consignés sur l'état civil et la parenté de Brissot.

PREMIER ARTICLE

La notice insérée dans le *Journal de Chartres* du 5 août 1898 au sujet d'une maison située rue des Vieux-Capucins, 7, renferme plusieurs inexactitudes.

Il est facile de le démontrer.

Jacques-Pierre Brissot est né à Chartres le 15 janvier 1754, comme le constate un acte inscrit à cette date sur le registre des baptêmes et mariages de la paroisse de Saint-Saturnin.

Cet acte est ainsi libellé :

« L'an mil sept cent cinquante-quatre, le quinze janvier, a été baptisé par moi prêtre vicaire de cette paroisse, soussigné, un fils né ce jour du légitime mariage de Guillaume Brissot, maître traiteur et de Marie-Louise Legrand *de cette paroisse* le *pàrain* qui a nommés Jacques-Pierre a été Jacques-Pierre Brissot, cousin paternel, la marraine a été *Anriette*-Françoise Besnard, de Saint-Luperce, qui ont signé avec le père et nous ce présent acte.

» (Signé) : Brissot. — Henriette-Françoise Besnard. — Brissot. — Brulard, vicaire. »

Il s'ensuit que Jacques-Pierre Brissot n'est pas né dans la maison de la rue des Vieux-Capucins située extra-muros et dépendant de la paroisse de Saint-Brice, mais bien dans la maison habitée par son père rue de la Boucherie numéros 16, aujourd'hui rue du Cygne, n° 6 (au premier étage du bâtiment sis au fond de la cour).

M. Guillaume Brissot était propriétaire de cette maison tant comme héritier de Mme. Geneviève Vabois, sa mère, femme de M. Jacques Brissot, maître cuisinier, que par suite de la donation qui lui en avait été faite par son père suivant son contrat de mariage passé devant Me Leroy, notaire à Chartres, le 8 février 1740.

Il mourut le 24 décembre 1779 après avoir fait en faveur de sa femme Marie-Louise Legrand, devant Me Chevard, notaire à Chartres, le 14 décembre 1777, un testament dont l'exécution fut consentie suivant acte reçu par le même notaire le 30 mai 1780, et la maison de la rue de la Boucherie fut abandonnée à Mme veuve Brissot lors du partage de la succession de son mari, suivant acte passé devant Me Chevard le 24 août de la même année.

Mme veuve Brissot qui avait eu *16 enfants* est décédée à Chartres le 5 thermidor an 8 (24 juillet 1800) laissant pour seuls héritiers : Mme Marie-Françoise Brissot, l'une de ses filles; Mme Marie-Louise-Adelaïde Brissot, son autre fille, femme de M. Jacques Bonnet, épicier à Chartres, près la porte Châtelet ; M. Pierre-Louis Brissot, son fils, alors payeur de la guerre de la 22e division, première subdivision de la résidence de Bourges, payeur général d'Eure-et-Loir en 1792;

Pierre-Augustin-Félix Brissot, Edme-Augustin-Sylvain Brissot et Jacques-Jérôme-Anacharsis Brissot, ses trois petits-fils mineurs sous la tutelle de Marie-Catherine-Félicité-Françoise Dupont, demeurant à Paris, rue de Sorbonne, division des Thermes, veuve de Jacques-Pierre Brissot, représentant du peuple, mort le 31 octobre 1793.

La maison de la rue de la Boucherie fut vendue par les héritiers de Mme veuve Brissot à M. Charles Girard, pâtissier-traiteur; et à Mme Marie-Madeleine Chevard, sa femme, suivant acte passé devant Me Lion, notaire à Chartres, le 22 août 1800.

Elle appartient aujourd'hui à Mme veuve Bezard.

Les dépenses occasionnées à Jacques-Pierre Brissot par ses études de droit à Paris et par ses relations avec plusieurs littérateurs et jurisconsultes, la publication peu fructueuse de ses travaux juridiques et politiques, ses fréquents appels à la bourse de ses amis, son incarcération à la Bastille, son mariage avec Mlle Dupont, attachée à la maison de la duchesse d'Orléans, ses voyages à Londres et aux États-Unis à la recherche de la fortune, tout porte à croire qu'il ne fut jamais en état d'acquérir aucun immeuble pas même la petite propriété de la rue des Vieux-Capucins [1].

Cette maison qui appartient aujourd'hui à M. Rocque, appartenait précédemment à M. Damars et très antérieurement à M. Foreau-Trizay ou à sa femme.

SECOND ARTICLE

Il a été dit, dans le *Journal de Chartres* du 30 septembre dernier, que le conventionnel Brissot est né à Chartres, au premier étage d'un bâtiment, sis au fond de la cour d'une maison de la rue du Cygne, n° 6.

Des lecteurs auraient été, paraît-il, surpris de cette précision; leur étonnement cessera sûrement dès qu'ils auront pris connaissance des explications suivantes :

« Indépendamment de la maison qui vient d'être citée, Guillaume Brissot a possédé la maison voisine, située au fond d'une cour à laquelle on accède par une allée portant le

[1] Dans les *Hommes illustres de l'Orléanais*, (tome Ier, page 298), M. André-Saturnin Morin s'exprime ainsi sur Brissot :
« Il ne laissait aucune fortune à sa veuve et à ses enfants. »

numéro 8 de la rue du Cygne, et qui appartient à Mme veuve Barruzier; mais il n'a acquis cette dernière, du Bureau des Pauvres de Chartres, aux termes d'un acte passé devant Me Defonteneau, notaire à Chartres, que le 3 février 1764, c'est à dire dix ans après la naissance de son fils, Jacques-Pierre Brissot, dit de Warville, qui fut conventionnel; et cette acquisition fut suivie d'un partage entre lui et le sieur Antoine Loiseau, devant le même notaire, le 10 du même mois. Il avait habilement profité d'une occasion de mettre plus à l'aise sa nombreuse famille.

Guillaume Brissot ne possédait, en 1754, que la maison numéro 6 de la rue du Cygne. Il ne faut pas oublier qu'il y exerçait sa profession de cuisinier-traiteur. En examinant dans les titres de cette époque la désignation de cette maison et sa distribution, on remarque que la cuisine et ses dépendances occupaient tout le rez-de-chaussée du bâtiment sur la rue et qu'au premier étage se trouvait la salle à manger, réservée à la clientèle. Quant au bâtiment du fond de la cour, il comprenait au rez-de-chaussée une grande salle destinée aux repas de noces. Il ne restait donc pour le logement de la famille que les deux chambres et le cabinet du premier étage au-dessus de cette salle, dont les parois intérieures de droite et de gauche étaient encore, en 1840, recouvertes de tapisseries fines [1], datant alors de plus de cent trente ans, puisque leur existence est constatée dans une vente faite par Jean Roulleau et Marie-Geneviève Bauquin, à Jacques Brissot et à Geneviève Vabois, sa femme, devant Me Jacques Foreau, notaire à Chartres, le 26 mai 1708.

La maison appartenant aujourd'hui à Mme veuve Barruzier a dû être abandonnée, lors du partage du 24 août 1780, à Pierre-Louis Brissot, dit de Thivars, frère de Jacques-Pierre Brissot, dit de Warville.

Quant aux peintures de la maison de la rue des Vieux-Capucins n° 7, que la notice insérée dans le *Journal de Chartres* du 5 août 1898, attribue à Brissot, dit de Thivars, il y aurait peut-être lieu de rechercher si elles ne sont pas plutôt l'œuvre

[1] Reffen (pour *Reffin, id est* — laine doublement fine — par synecdoque, tapisserie fine). Ces tapisseries ont été vendues, en 1859, à M. Lemarié, commissaire-priseur à Chartres.

de Félix-Saturnin Brissot, dit de Warville, car ce petit-fils du girondin, qui est né à Sens (Yonne), en 1818, était paysagiste ! A.-H. G***. »

Il résulterait de ces deux articles, conclut M. Chamberland, que Brissot n'aurait jamais eu, — ce qui paraît admissible — ni les loisirs ni les ressources nécessaires pour se rendre acquéreur de la maison dont « *l'Intermédiaire des chercheurs* » le présente comme propriétaire. Malheureusement aucun acte authentique n'a pu établir quel pouvait être ce propriétaire à l'époque qui nous occupe. Ne pourrait-on cependant, dans le cas où cet immeuble aurait été vendu comme bien national, retrouver aux Archives le nom de son acquéreur.

Cette maison aurait encore pu être achetée par un des frères de Brissot.

Quant aux peintures qui tapissaient la chambre, rien ne prouve qu'elles soient, ainsi que le dit l'*Intermédiaire,* de Brissot de Thivars, pas plus que du petit-fils de Brissot de Warville, comme cela paraît possible au correspondant du *Journal de Chartres.*

Ce sont deux questions intéressantes à résoudre qui méritent de fixer l'attention des chercheurs.

M. le Président remercie M. Chamberland de sa communication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Ouvrages reçus dans le mois de Février 1899.

I. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Journal des Savants, livraisons de novembre et de décembre 1898.

Bulletin du Comité des travaux historiques, année 1898 (122).

II. — DONS

Atlas du *Voyage autour du Monde,* par M. de Freycinet.

Mélusine, n° de novembre-décembre 1898.

III. — ÉCHANGES

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, tome XVII, 4e Bulletin.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, tom. XX, 4e liv.

IV. — ABONNEMENTS

Archives historiques du Diocèse de Chartres, n° 49.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 2 MARS 1899

Président : M. R. DURAND. — M. DENISART, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, abbé Sainsot, Bourgeois-Gaucheron, Brosseron, Buisson, Chamberland, Champagne, Corrard, Dauzat, Denisart, Denos, Duchon, Georges Durand, Gabriel, Germond, Gérondeau, Glin, docteur Gillard, Lehr, de Lubriat, Maugars, Mauger, Ouellard, Petrot-Garnier, docteur Robin, Rousseau-Renvoizé, Tachot, abbés Bellanger, Boulmert, Crancée, Hermeline, Langlois, Métais, Thevert, Vaurabourg. Excusé : M. Haudié.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de nouveaux membres.

Lecture de la liste des ouvrages reçus par la Société pendant le mois de février.

M. le Président communique une circulaire de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres de l'Eure, annonçant l'ouverture d'un concours littéraire (prix Lucien Fouché).

M. Chamberland donne lecture d'une lettre inédite de Marceau, dont notre confrère, M. R. Bonnet, a bien voulu réserver la primeur à la Société. M. Bonnet a joint à la lettre de Marceau un commentaire intéressant. Voici, dans son entier, la communication de M. Bonnet :

Une lettre inédite de Marceau.

La lettre inédite que nous publions ci-dessous est seulement connue par les quelques lignes, d'ailleurs tronquées, que Sergent a insérées dans ses *Notices historiques sur le général Marceau* et que MM. Parfait et Maze ont reproduites dans leurs ouvrages.

Plus heureux que ces consciencieux érudits, j'ai eu la bonne fortune d'avoir entre les mains l'original de la lettre où Sergent avait pris les lignes citées dans son ouvrage. Cet autographe était venu, je ne sais trop comment, dans la collection formée, sous le second Empire, par M. Danton, un haut fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique et qui se trouvait être le neveu du fameux conventionnel.

Cette lettre de Marceau, datée du 11 fructidor an IV (28 août 1796) est une des dernières qu'il ait adressées à son beau-frère, alors à Bâle. Le jeune général demande qu'on lui prépare un grabat où il se reposera des fatigues de la guerre. C'était un catafalque qui s'apprêtait. Le 21 septembre suivant, Marceau n'était plus.

La lettre contient des considérations philosophiques sur la guerre que l'on est surpris de lire sous la plume d'un général. On se les explique plus facilement si l'on songe que l'on a devant soi la lettre d'un héros des guerres de la République, qui a donné maintes preuves de sa magnanimité. Le plus surprenant, c'est que Sergent, si empressé à servir la gloire de son parent, les ait passées sous silence.

Nous espérons que les futurs éditeurs de la *Correspondance de Marceau* trouveront de l'intérêt à cette lettre, une des plus belles que l'on connaisse de Marceau. En attendant cette publication, qui serait certainement très intéressante, le Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir nous a paru la place indiquée pour recueillir ce souvenir d'un des plus illustres enfants de Chartres.

Wiesbaden, le 11 fructidor an 4e,
année républicaine (28 août 1796).

A son frère et ami Sergent

Marceau, général

Si la renommée à cent bouches ne vous a point encore parlé de mes grands exploits, c'est que modestement je ne parle pas

non plus de ce que j'ai fait et de ce que je fais tous les jours. Sans cesse occupé de mon métier et de ce qui peut procurer à mon pays une paix prompte et durable j'ai peu de temps à donner à autre chose. Je laisse aux autres à vanter leurs exploits. Je me contente de remplir mes devoirs et je ne vise point du tout à la réputation. Tant de gens sont à cet égard montés sur des échasses qu'il suffit de les voir de près pour les trouver, malgré des subterfuges, que de la hauteur des autres, et il sera toujours temps pour moi de me faire voir. Je ne sais quand j'aurai fini avec ces diables de places. Je viens de donner des ordres pour le siège d'Ehrenbreitstein [1] et j'espère qu'une fois en train nous aurons bientôt fait. Après cela, à Mayence, mais il faut que nos armes se soutiennent dans le pays. Si elles étaient commandées par un Bonaparte, je ne douterais de rien, mais aussi combien peu de généraux lui ressemblent.

Je ne puis rien vous promettre pour votre M. du Mall (?); il sera, comme les autres, grillé si le commandant du fort ne s'empresse de se rendre. J'en serai fâché, tant pour lui que pour les autres, mais c'est une nécessité de la guerre. Il faut en gémir. Puisque tout ce qu'elle enfante est horrible et que ce n'est qu'au prix du sang humain que l'on élève des trophées aux bourreaux sanguinaires que l'on nomme des héros.

Comptez sur votre jambon si je m'empare de la fameuse ville [2]. Je compte aussi, moi, en aller manger avec vous. Préparez-moi un petit grabat, que les mains de l'amitié en préparent les ornements. J'en apporterai une assez bonne part pour vous y faire gouter quelque plaisir.

Vous [3] aurez appris que ma mère a été entièrement dépouillée. Des voleurs se sont introduits chez elle et lui ont tout enlevé. J'ai fait l'impossible et suis parvenu à rassembler 25 louis que je lui ai envoyés. Je ne sais si elle m'en tiendra jamais compte mais comme je ne l'ai fait que pour ma propre satisfaction,

[1] Ehrenbreitstein, petite ville sur la rive droite du Rhin, en face de Mayence. Les Français n'y entrèrent qu'en février. 1799.

Marceau avait été laissé devant Mayence depuis le mois de juin 1796 avec une armée de 30.000 hommes. Il abandonna le siège de cette ville vers le 10 septembre, sur les ordres de Jourdan et aida puissamment à couvrir la retraite de son général en chef.

[2] On sait que les Français ne rentrèrent à Mayence qu'en 1798 après le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797).

[3] Ici commence la citation de Sergent; elle se termine avec le paragraphe.

quelle que soit son opinion à cet égard, vous sentez que je suis toujours satisfait.

Que ma sœur partage cette lettre et mes sentiments d'amitié qui me lient à tous deux. Je n'ai que le temps de l'embrasser pour qu'elle vous le rende. J'espère que vous m'aurez une certaine obligation de ce moyen de nous rendre tous trois heureux et satisfaits.

MARCEAU.

A Monsieur
Monsieur Sergent, artiste
maison de M. Mieg,
faubourg Saint-Jean
à Basle en Suisse

De vifs remerciements sont adressés à M. Bonnet. M. le Président exprime le désir de voir les autres documents de ce genre réunis et publiés dans nos Mémoires.

Après la correspondance, l'ordre du jour appelle la discussion du Projet de revision des Statuts [1]. Les modifications, proposées dans une pétition présentée dans la séance du 2 février par M. l'abbé Langlois, avec la signature de dix membres titulaires, ont été examinées par une Commission.

Le projet, adopté par cette Commission, est soumis à l'appréciation de la Société ; il a été envoyé à chacun des 300 membres actuels, spécialement convoqués à cet effet en assemblée générale, en vertu de l'article XXXI du règlement. Après pointage, on reconnaît que le nombre des présents s'élève à 35, et dépasse, par conséquent, le dixième requis. La discussion est ouverte.

Article par article, M. le Président donne lecture des Statuts de 1868 et du nouveau projet qui est adopté avec quelques modifications.

La Société vote, sur la proposition de M. Maugars, que « tout Sociétaire peut devenir *membre perpétuel* en versant une somme de *trois cents francs.* », — sur la proposition de M. l'abbé Métais que « le Secrétaire convoque à chaque séance *tous* les membres. » — De légères corrections de

[1] Adoptés le 6 décembre 1866 (*P.-V.*, III, 252, 256, 274 à 285), approuvés par le Conseil d'Etat, le 4 juillet 1868 (*P.-V.*, IV, 124 à 129).

détail sont apportées d'un commun accord, sur la demande de divers membres, particulièrement de MM. G. Durand, Dauzat, Lestrade, Denos, Tachot, Gabriel. On insère les mots « membres *perpétuels* », « *présidents et membres d'honneur* », « le Président *élu* », « onze membres, dont font partie de droit *M. l'Inspecteur d'Académie. . .* », « *en fin d'examen* », « dont les travaux *peuvent l'intéresser*, » « une séance publique *en dehors de Chartres*, » etc...

Le nouveau Projet est repris dans son ensemble et, après une seconde lecture, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Voici la rédaction définitive de ces Statuts qui deviennent dès maintenant exécutoires et seront incessamment soumis à l'approbation du gouvernement :

STATUTS

Article Ier. — La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, fondée en 1856, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 4 juillet 1868, est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but la recherche, l'étude et la conservation des monuments et documents historiques existant dans le département.

Elle étend ses travaux aux sciences, à la littérature et aux beaux-arts.

Elle s'interdit toute discussion politique et religieuse.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Art. II. — Le siège de la Société est fixé à Chartres, à la Porte-Guillaume.

Art. III. — La Société se compose de membres honoraires, de membres perpétuels, de membres titulaires, et de membres correspondants.

Art. IV. — Le nombre des membres est illimité.

Art. V. — Pour être admis membre titulaire ou membre correspondant, le candidat doit être présenté au Bureau par deux Sociétaires : le Bureau décide l'admission au scrutin secret.

Art. VI. — La cotisation annuelle est de 10 francs.

Les membres correspondants n'y sont point assujettis.

Cette cotisation est réduite à 5 francs pour les Desservants et les Instituteurs.

Tout sociétaire peut devenir membre perpétuel en versant une somme de trois cents francs.

Art. VII. — Tout membre de la Société qui sera plus de deux ans sans verser la cotisation pourra être déclaré démissionnaire. La décision sera prise par le Bureau, à la majorité absolue de ses membres.

Art. VIII. — Sont de droit présidents d'honneur : M. le Préfet d'Eure-et-Loir, Mgr l'Évêque de Chartres et M. le Maire de la Ville de Chartres.

Sont également de droit membres d'honneur : M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris et M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

Art. IX. — Les membres titulaires que leur âge empêcherait de prendre une part active aux travaux de la Société, ou qui lui auront rendu des services éminents, pourront, par délibération spéciale du Bureau, être nommés membres honoraires.

Art. X. — Les membres correspondants prennent part aux délibérations, mais ne peuvent voter sur les questions de finances.

Art. XI. — Les délibérations de la Société sont prises à la majorité des membres présents. Celles qui sont relatives à l'acquisition, l'aliénation ou l'échange d'immeubles, et à l'acceptation des dons et legs, sont subordonnées à l'autorisation préalable du Gouvernement.

Art. XII. — La Société est administrée par un Bureau composé de dix membres.

Un Président nommé pour trois ans et qui n'est pas immédiatement rééligible à cette fonction ;

Trois Vice-Présidents, un Secrétaire, deux Vice-Secrétaires, un Bibliothécaire-Archiviste, un Conservateur du Musée et un Trésorier, nommés également pour trois ans, mais toujours rééligibles.

ÉLECTIONS

Art. XIII. — Les membres du Bureau et de la Commission de publication sont élus au scrutin secret. Les absents ont le droit de prendre part au vote en envoyant leur bulletin dans une enveloppe contresignée et cachetée. Le Président ouvre cette enveloppe en présence de l'Assemblée, constate la signature et dépose le bulletin dans l'urne après pointage nominal du votant.

Les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité relative et autant que possible à la séance de novembre.

La qualification de Président est seule spécifiée sur le bulletin de vote.

Les neuf membres qui, en dehors du Président élu, obtiennent le plus grand nombre de voix, constituent le Bureau.

Le Bureau élit au scrutin secret les titulaires de ses différentes fonctions.

La Commission de publication est nommée pour trois ans à la séance qui suit l'élection du Bureau.

Art. XIV. — En cas de vacance, par suite de décès ou démission, d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, par la Société, en séance ordinaire.

ATTRIBUTIONS

Art. XV. — Le Président reçoit la correspondance, ordonnance les dépenses, signe les bons à tirer, règle l'ordre du jour et autorise les lectures : il renvoie à la Commission de publication celles de ces lectures qui lui paraissent de nature à motiver l'intervention de celle-ci.

Art. XVI. — Le Secrétaire rédige le procès-verbal de

chaque séance, surveille l'impression des publications et leur distribution.

Il convoque à chaque séance tous les membres de la Société.

ART. XVII. — Le Bibliothécaire-Archiviste, qui a la garde de la Bibliothèque et des Archives conservées au siège de la Société, communique sur place aux membres de la Société les manuscrits qu'ils désirent consulter; il leur délivre, contre récépissé, les livres dont ils demandent communication, pour un temps qui ne pourra excéder trois mois.

Il tient au courant l'inventaire et le catalogue méthodique et alphabétique des livres, papiers et ouvrages formant les archives de la Société.

ART. XVIII. — Le Conservateur du Musée a la garde des objets qui le composent. Il communique, sur place, aux membres de la Société, les objets que ceux-ci désirent consulter.

Il tient au courant l'inventaire et un catalogue méthodique et alphabétique.

ART. XIX. — Dans les trois premiers mois de l'année le Trésorier présente à l'approbation de la Société les comptes de l'exercice écoulé, établit le budget des recettes et dépenses et arrête la liste définitive des membres titulaires.

Le Trésorier est dépositaire des titres de rentes ainsi que des médailles remportées par la Société.

Il contrôle les registres de réserve des volumes et fascicules publiés par la Société, vérifie les sorties ainsi que les rentrées correspondantes.

COMMISSION DE PUBLICATION

ART. XX. — Une Commission de publication, composée de onze membres, dont font partie de droit M. l'Inspecteur d'Académie, le Président et le Secrétaire de la Société, est chargée d'examiner les manuscrits déposés. Aucune publication ne sera faite sans son autorisation.

En cas de vacance de l'un de ses membres, il est pourvu à son remplacement par le Bureau.

Elle est responsable de l'exécution matérielle de tout ce qui est publié sous le sceau de la Société : éditions de manuscrits, réimpressions, etc.

Elle est juge de la forme à donner aux publications et de leur opportunité, dans les limites prévues par le Budget.

Elle est appelée à statuer, pour chaque travail d'impression, en dehors des *Procès-Verbaux* et des *Mémoires,* sur le chiffre de tirage et le marché à intervenir avec l'imprimeur.

Elle surveille la mise en vente des ouvrages de la Société.

La Commission choisit son Secrétaire parmi les huit membres élus.

Celui-ci enregistre les entrées et sorties des manuscrits et des épreuves et consigne sur un registre les décisions de la Commission. Il est chargé des convocations.

Les décisions sont prises au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.

La Commission se réunit avant et après chacune des séances de la Société et toutes les fois qu'il y a utilité.

Le Rapporteur, nommé au scrutin secret, doit, autant que possible dans le mois, produire par écrit ses conclusions et rendre le manuscrit coté et paraphé.

La Commission procède alors au vote pour décider : *le manuscrit sera publié tel qu'il est ;* ou : *le manuscrit sera, après les modifications signalées à l'auteur, examiné à nouveau.* Si le vote, en fin d'examen, est favorable, le Secrétaire de la Commission transmet le manuscrit au Secrétaire de la Société avec la mention : *bon à composer ;* s'il est défavorable, le manuscrit est déposé aux Archives de la Société.

PUBLICATIONS

ART. XXI. — La Société publie les Procès-Verbaux de ses séances.

Elle publie en outre des Mémoires dans lesquels sont insérés les travaux acceptés par la Commission de publication.

Nul travail précédemment imprimé ne doit être inséré dans les Mémoires.

ART. XXII. — La Société peut également éditer d'anciens manuscrits ou même réimprimer d'anciens ouvrages.

Ces publications, en raison de leur importance, ne pourront se faire qu'en vertu d'une autorisation spéciale donnée par la Société en assemblée générale.

Tous les ouvrages déposés dans les Archives de la Société pourront être publiés par elle quand l'auteur n'aura pas consigné son opposition sur le manuscrit.

ART. XXIII. — Tout manuscrit remis à la Société devient sa propriété. L'auteur toutefois peut le publier à ses frais, si la Société n'entreprend pas cette publication.

ART. XXIV. — Les membres titulaires reçoivent chacun un exemplaire de toutes les publications de la Société.

Les membres correspondants reçoivent seulement les procès-verbaux. Ils n'ont part aux autres distributions qu'autant qu'ils acquittent le prix fixé par la Société pour chacune de ses publications.

ART. XXV. — Cependant tout membre correspondant aura droit à un exemplaire du volume où aura été imprimé un mémoire fourni par lui.

ART. XXVI. — L'auteur d'un travail inséré dans les publications de la Société a droit, aux frais de celle-ci, à un tirage à part de 20 exemplaires avec couverture qui ne pourront être mis en vente.

ART. XXVII. — Aucun tirage à part exécuté aux frais de l'auteur ne pourra être vendu avant la mise en vente des volumes de la Société.

ART. XXVIII. — La Société correspond avec les autres Sociétés françaises et étrangères dont les travaux peuvent l'intéresser et fait avec elles des échanges de publications.

RÉUNIONS

ART. XXIX. — La Société tient, autant que possible, ses séances ordinaires le premier jeudi de chaque mois à trois heures.

ART. XXX. — L'Assemblée générale publique se réunit

chaque année, dans le courant de mai, sur convocation spéciale.

Art. XXXI. — Indépendamment de cette assemblée générale, la Société tient des séances publiques en dehors de Chartres.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. XXXII. — Dans le cas où la Société cesserait d'exister, les registres, titres, papiers, mémoires, livres, objets d'art et fonds restant en caisse, seraient remis entre les mains de l'administration municipale de la ville de Chartres, pour être répartis entre la Bibliothèque et le Musée de cette ville.

Art. XXXIII. — Aucun changement au règlement ne peut avoir lieu, si la proposition n'en est faite par tous les membres du Bureau ou signée par dix membres titulaires. La discussion aura lieu dans une assemblée générale, sur convocation spéciale.

Dans cette question, comme dans toutes celles entraînant des dépenses importantes et non prévues au budget, la décision ne sera valable qu'autant que le dixième au moins des membres titulaires de la Société seront présents à la séance.

A une seconde convocation, s'il y a lieu, la décision pourra être prise, quel que soit le nombre des membres présents.

Tous changements faits aux Statuts seront soumis à l'approbation du Gouvernement.

Chartres, le 2 mars 1899.

M. le Dr Gillard signale l'existence de tirages des publications de la Société faits sur papier de luxe par notre imprimeur en dehors de la Société. Il demande que le Bureau examine la suite à donner à cette affaire. Il exprime le vœu qu'aucun tirage sur papier de choix ou de luxe ne soit autorisé qu'après un avis de l'Assemblée générale; — que le fonds de réserve des exemplaires des publications de la Société soit reconstitué; — que les auteurs puissent au moins surveiller la correction des épreuves de leurs travaux. Il rappelle les réserves qu'il

a faites sur la destination future d'un clavecin déposé par lui en 1893 au Musée de la Société, réserves consignées dans nos Procès-Verbaux, t. IX, p. 122-128. M. le Président donne acte à M. le Dr Gillard de sa communication et de ses *desiderata.*

La séance est levée à cinq heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. OUELLARD-GILBERT ; présenté par MM. Roger Durand et l'abbé Langlois.

l'abbé BELLANGER, curé de Fontenay-sur-Conie ; présenté par MM. Bourgeois-Gaucheron et l'abbé Sainsot.

Ouvrages reçus dans le mois de février.

I. — ENVOIS DU MINISTÈRE.

Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 4e série, tome XXVI, nov.-déc.

Bulletin historique du Comité des Travaux historiques, 1897, nos 3 et 4.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1898, 1re livraison.

Revue des Études grecques, tome XI, no 44, oct-déc., 1898.

II. — ÉCHANGES.

Bulletin de la Société du Vendômois, tome XXXVII, 1898.
— — *du Maine,* tome XLIII, 1898, 1er sem.
— — *de Touraine,* t. XI, 1898, 3e et 4e trim.
— — *de l'Oise,* tome XVII, 1898, 1re partie.
— — *de Dunkerque,* 1898, 2e fascicule.
— — *de Stockholm,* 1895.

III. — ABONNEMENTS.

Archives historiques du Diocèse de Chartres, no 50.
Bibliographie d'Eure-et-Loir, no 14, février.

IV. — ACHATS.

Die Bamberger domsculpturen, par le Dr Veese.

Catalogue général des Manuscrits français de la Bibliothèque Nationale, 4 vol.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1899

Président : M. R. DURAND. — M. DENISART, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. R. Durand, abbé Sainsot, Amblard, Balandra, Chamberland, Denisart, Denos, Escoffier, Gérondeau, Gouin, Lestrade, Maugars, Mauger, Ouellard, Ch. Petrot, Dr Robin, Dr Taillefer, abbés Crancée, Haye, Langlois, Métais, Peschot.

Excusés : MM. Champagne et Petrot-Garnier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président annonce que M. Amblard a donné sa démission de secrétaire de la Société et que le Bureau a nommé à sa place M. Chamberland, Agrégé de l'Université, précédemment archiviste-bibliothécaire. Puis, à l'unanimité, M. l'abbé Langlois, secrétaire de la Commission de publication, est élu membre du Bureau.

M. le Président annonce le décès de M. Georges Duplessis. « La Société archéologique a perdu, dit-il, le 26 mars, un de ses membres les plus éminents en la personne de M. Georges Duplessis, membre de l'Institut (section des Beaux-Arts) et directeur du département des Estampes à la Bibliothèque Nationale. M. Duplessis a publié de remarquables travaux sur la gravure et les costumes historiques. Il est de plus l'auteur de l'*Inventaire de la Collection des Estampes.* »

Lecture de la liste des ouvrages reçus pendant le mois de mars.

M. le Président fait observer qu'il est deux fois question, dans la *Revue de la Société des Etudes historiques,* de notre distingué confrère, M. l'abbé Langlois, au sujet de la *Chanson du Voltigeur du Premier Empire* et de la *Bibliographie d'Eure-et-Loir ;* il fait savoir que le *Bulletin de la Société de la Charente* contient un important travail de Mgr Barbier de Montault, relatif au *Trésor de Cherves.* L'auteur y décrit par analogie le *Triptyque de N.-D. de Chartres.*

M. le Président propose d'organiser une séance publique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il expose les raisons pour lesquelles le théâtre lui semble le lieu de réunion préférable. — Adopté.

La question de l'heure est agitée. M. le Président fait valoir les arguments qui militent en faveur de la soirée. Après une discussion à laquelle prennent part M. le Dr Robin et M. l'abbé Métais, l'Assemblée se prononce pour l'après-midi.

M. le Président parle ensuite de l'excursion archéologique annuelle. Aller à Bonneval et à Alluyes, fort intéressantes localités de ce département, serait très facile grâce au tramway Lèves-Bonneval, récemment inauguré. Mais il pense qu'il serait peut-être préférable de visiter cette année Chantilly. Chantilly offre un intérêt hors ligne avec son château, ses collections d'art, sa bibliothèque, son parc, ses écuries monumentales. Il espère que nous aurions, cette année, des facilités exceptionnelles et des guides hors de pair. Après un court échange d'observations, la proposition est adoptée.

M. Paul Balandra, fils de notre confrère, communique à la Société une photographie de la pierre tombale de Jean-Armand de la Voye de Tourouvre (v. 1672-1733), mort évêque de Rhodez, et issu d'une vieille famille du Pays Chartrain « *gentem apud Carnutenses perantiqua nobilitate et militari gloria conspicuam.* »

Cette pierre tombale se trouve dans l'église de Salles-

Curan (Aveyron). Les évêques de Rhodez avaient une résidence dans ce bourg.

M. Paul Balandra se tient à la disposition de la Société pour plus amples renseignements.

M. le Président prie M. Balandra de transmettre à son fils les remerciements de la Société, il lui semble que cette inscription funéraire pourrait prendre place dans notre ouvrage sur les *Pierres tombales*.

M. l'abbé Langlois donne lecture des passages essentiels d'un article de M. Maurice Dumoulin, paru dans la *Revue des Études historiques* (avril-mai 1899). L'auteur y préconise le groupement des Sociétés savantes en vue de travaux communs, notamment de recherches bibliographiques. L'Assemblée se déclare favorable en principe au projet de M. Dumoulin.

M. l'abbé Métais fait observer que malgré la lettre formelle des nouveaux Statuts, plusieurs sociétaires n'ont pas reçu de lettres de convocation à la séance. M. le Président déclare que le soin le plus scrupuleux sera apporté à la révision de la liste des membres de la Société et à l'envoi des lettres de convocation.

M. l'abbé Métais dit que les sociétaires étrangers à Chartres qui viennent retirer les publications auxquelles ils ont droit, ne trouvent pas toujours l'appariteur de la Société, qui est presque toujours absent de son bureau l'après-midi. Il demande que toutes les publications de la Société leur soient envoyées régulièrement par la poste : il pense que nos confrères éloignés s'intéresseraient davantage à nos travaux et seraient plus attachés à la Société. Il voudrait, d'ailleurs, que toutes nos publications fussent périodiques, particulièrement les *Pierres tombales* et le *Cartulaire de Notre-Dame-de-Josaphat*, ce qui nous permettrait de bénéficier des tarifs réduits. Il estime la dépense à trois cents francs au maximum, et ne la juge pas excessive pour une Société aussi riche que la nôtre. Après une courte discussion, la proposition de M. l'abbé Métais est prise en considération et renvoyée à l'examen de la Commission de publication.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. Guillen (Auguste), place des Halles, à Chartres; présenté par MM. Roger Durand et Gérondeau.

Quintart (Martial), à la Villette-Saint-Prest; présenté par MM. Ouellard-Gilbert et l'abbé Langlois.

Dr Taillefer, à Châteauneuf; présenté par MM. Roger Durand et le Dr Robin-Massé.

Toussaint (Edouard), conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue Muret, à Chartres; présenté par MM. Denos et Chamberland.

Ouvrages reçus dans le mois de mars.

I. — ENVOIS DU MINISTÈRE

Mettensia II, fondation Post.

Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LIX, 6e livr.

Journal des Savants, cahiers de janvier et février.

II. — DONS

Documents manuscrits relatifs aux Templiers à Chartres et en Eure-et-Loir (domaines de la Commanderie de Sours, maison des Hospitaliers à Chartres, etc.), don de M. Lestrade.

Visite à l'abbaye du Breuil-Benoît, don de M. le comte de Reiset.

Le masque de fer et le livre de M. Frantz Funck-Brentano, Légendes et archives de la Bastille, Mattioli. — Don de l'auteur, M. Loquin.

Note sur les Crânes humains quaternaires, Bréchamps. — *Formation de la Nation française,* don de M. Fouju, au nom de M. de Mortillet.

III. — ÉCHANGES

Revue historique et archéologique du Maine, t. XLIV.

Bulletin de la Touraine, 1er trim. 1898.

Mémoires de la Société archéologique lorraine, t. 48 (3e sér.)

Id. Compte rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société.

Bulletin-Revue du Bourbonnais.

Revue de la Société des Études historiques.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente (1897), avec album.

L'inventaire du Musée national de Costa-Rica.

IV. — ABONNEMENTS

Bibliographie d'Eure-et-Loir, n[os] de mars et avril.

Archives historiques du diocèse de Chartres (mars).

Revue des questions historiques, 130[e] livraison.

Revue de l'Art chrétien, t. x, 1[re] liv.

SÉANCE DU 4 MAI 1899

Président : M. Roger Durand. — M. Denisart, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Dauzat, Bernier, Brosseron, Buisson, Gabriel Buisson, Champagne, Choppard, Denisart, Denos, Doré, Duchon, Escoffier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Goupillon, Haudié, Lehr, Maugars, Mauger, Ouellard, Charles Petrot, D[r] Robin, D[r] Taillefer, abbés François, Haye, Langlois, Métais, Vaurabourg.

M. Chamberland excusé.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président donne lecture — du programme du Congrès archéologique de France, qui se tiendra cette année à Mâcon, — d'une lettre de M. Fouju, relative à une excursion archéologique à Châteaudun et à Saint-Denis-les-Ponts, proposée par M. de Mortillet, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Liste des ouvrages reçus et des dons divers faits à la Société en avril dernier.

Communication de M. le Président, au sujet d'une découverte de deux sarcophages mérovingiens à Dreux.

Don par M. l'abbé Guillaumin, de l'estampage d'une pierre tombale d'un professeur de Thiron. Cette pièce est intéressante ; elle n'existe qu'à l'état fragmentaire. La Société vote des remerciements au donateur.

M. l'abbé Sainsot lit un compte rendu relatif aux travaux de la Société archéologique et fait l'historique de cette Société depuis sa création jusqu'à nos jours.

M. Bernier, ancien notaire à Châteauneuf-en-Thimerais, donne lecture d'une notice relative à une ancienne chapelle située rue Saint-Thomas, à Châteauneuf. Cette chapelle, qui n'offre que peu d'intérêt au point de vue architectural, renferme plusieurs inscriptions intéressantes gravées sur pierre. L'une de ces inscriptions est relative à Edouard Grin, clerc et porte-croix de Saint-Thomas de Cantorbéry (Thomas Becket). Edouard Grin assistait au meurtre de l'évêque de Cantorbéry et le protégea contre ses meurtriers. (29 décembre 1170). L'auteur communique les dessins des inscriptions, blasons, etc., relatifs à son sujet. Pour remettre en mémoire dans quelles circonstances le saint prélat fut mis à mort, aux pieds même du maître-autel de sa cathédrale, par quatre gentilshommes de la cour de Henri II Plantagenet, duc de Normandie et roi d'Angleterre, il lit une notice extraite d'un livre déjà ancien. Ce récit, d'un style fort naïf, s'étend longuement sur les miracles qui s'opéraient autour du tombeau de saint Thomas et sur la dévotion des paysans Normands. M. l'abbé Métais proteste en disant que des légendes semblables, empruntées à des sources sans valeur et qui ne font nullement autorité en matière d'histoire et d'archéologie, ne sauraient être imprimées dans nos Mémoires. M. le Président fait observer, ainsi que l'auteur lui-même, qu'il ne s'agit point là d'opinions personnelles, mais d'une simple citation empruntée à une chronique. Le travail de M. Bernier est renvoyé à la Commission de publication.

On propose de nommer une Commission chargée de tenir la Société au courant des travaux de restauration de la

Cathédrale. Sont nommés membres de cette Commission : MM. Bellier de la Chavignerie, Lehr et Denisart.

La séance est levée à cinq heures un quart.

LA CHAPELLE DE SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY A CHATEAUNEUF

« La petite ville de Châteauneuf, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir), ancienne capitale du pays connu sous le nom de *Thimerais*, plus tard siège d'une baronnie-pairie, et, à une époque plus rapprochée, chef-lieu du district du *Puits-de-la-Montagne*, est aussi pauvre en monuments qu'elle est riche en souvenirs historiques. De son château-fort et des trois enceintes élevées successivement pour la protéger contre les incursions ennemies, il ne reste rien, sinon des fossés fangeux. Cependant, elle possède, dans l'un de ses faubourgs, dans une rue allant de la route de Chartres à celle de Nogent-le-Roi, et appelée *rue Saint-Thomas*, une chapelle susceptible de fixer l'attention de l'historien. Masquée par des maisons et des murs qui la dérobent aux yeux des passants, ce n'est guère que de la route de Chartres qu'on peut l'apercevoir.

Construite en maçonnerie de pierres de silex et couverte en tuiles, cette chapelle ne diffère guère des autres bâtiments qui l'entourent que par quelques piliers et contreforts, plus ou moins anciens, les uns en grison, les autres en moellon, et n'offre rien de remarquable au point de vue architectural. Mais si, poussé par un sentiment de curiosité, on veut se donner la peine de franchir l'unique porte pratiquée dans le mur situé au midi (la porte principale ayant été bouchée par un mur en maçonnerie), et entrer dans cette chapelle, on est tout d'abord surpris de se trouver au milieu d'une vaste nef de 21 mètres 35 centimètres de long sur 7 mètres de large, éclairée jadis par quatorze fenêtres, dont six dans le mur du côté nord, six dans le mur au midi, une au-dessus de ce qui fut la porte d'entrée principale, et une dans le mur de la pointe où devait se trouver l'autel. Aujourd'hui, il n'en existe plus, au midi, que quatre sur six, et encore, dans l'une d'elles, celle du milieu, a été pratiquée la porte

d'entrée actuelle. Les deux autres ont été bouchées par un mur plein, qui laisse apercevoir une partie de leur entourage en pierres de taille. Les onze fenêtres encore existantes sont bien conservées, sauf les vitraux qui ont été remplacés par un mur en maçonnerie blanchi à la chaux. Ces fenêtres du style *roman*, mesurent environ trois mètres de haut sur un mètre cinquante centimètres de large, et sont entourées d'une moulure ronde, sculptée dans la pierre. La voûte, qui n'existe plus, devait avoir une hauteur de dix mètres environ. Elle était supportée par une superbe charpente en bois de chêne et de châtaignier que l'on voit encore et qui est dans un parfait état de conservation [1].

Après cet examen d'ensemble, si l'on se tourne du côté du chœur, on aperçoit dans le mur où elles sont encastrées, sept pierres dans lesquelles sont sculptés et gravés des dessins et des inscriptions renfermant des documents très curieux sur l'origine de cette chapelle. Six de ces pierres sont rangées symétriquement de chaque côté de la fenêtre, deux par deux, de manière à se faire pendant l'une à l'autre. La septième est placée au-dessus du cintre.

La première de ces pierres, la plus intéressante, est une pierre carrée d'environ trente centimètres de côté, située à gauche et portant l'inscription suivante : « *Cette chapelle a* » *été bâtie en l'an 1189 par Edouard Grin, celui qui a reçu sur* » *le bras le premier coup d'épée porté sur la tête de saint* » *Thomas, archevêque de Cantorbéry, le 29 décembre 1170.* »

Il est facile de reconnaître qu'il s'agit là de Thomas Becket. Quant à Edouard Grin, on verra plus loin quel était cet homme qui avait eu la pensée de venir élever une chapelle en cet endroit. Mais avant de continuer la description des autres pierres, il est peut-être bon de rappeler en quelques mots la fin tragique de Thomas Becket, auquel le roi d'Angleterre, Henri II, dans un moment de colère, était allé précédemment jusqu'à enlever l'archevêché :

« L'archevêque, dit la chronique, se débattit contre les

[1] Malheureusement on ne peut plus juger de l'effet produit par la hauteur de cette voûte. La nef a été coupée dans le sens de sa hauteur par un immense plancher, qui, d'en bas, empêche d'apercevoir et la charpente qui la soutenait et les parties de la chapelle les plus intéressantes à étudier. Il faut pour les voir monter sur le plancher.

» quatre satellites qui étaient venus sans nul doute avec
» l'intention de le tuer, et déclara formellement qu'il ne
» sortirait point de son église, et les contraindrait d'exécuter
» sur la place même leurs intentions ou leurs ordres. Alors
» Reginald-Fitz-Urse leva son épée ; ce que voyant Edouard
» Grin, clerc et porte-croix de l'archevêque, qui l'assistait
» comme d'habitude, tendit le bras et reçut le coup qui lui
» détacha presque le poignet. Saisi de trouble et d'effroi,
» l'assassin recula un instant ; mais entendant ses trois
» complices qui lui criaient : « *Frappez! Frappez!* » il s'élança
» de nouveau sur l'archevêque et lui fendit la tête, dont la
» cervelle jaillit sur les piliers et sur les dalles. »

Edouard Grin, qui était *normand* et non pas *saxon*, comme le veulent certains chroniqueurs, revint en France en 1189, fit élever la chapelle dont il s'agit et la dédia à saint Thomas de Cantorbéry, qui avait été canonisé comme martyr, deux ans après sa mort.

On lit ces mots, gravés dans l'embrasure d'une fenêtre placée à gauche de la nef, la deuxième en partant du chœur : « EX DONO D. NI ».

Il y a tout lieu de croire aussi qu'Edouard Grin déposa dans cette chapelle, comme une relique précieuse, la parcelle de la cervelle du saint prélat qu'il avait rapportée avec lui d'outre-mer, comme le constate l'inscription suivante gravée dans l'encadrement de la pierre placée au-dessus du cintre de la fenêtre du chœur :

« *Baty sous les règnes de Philïppe et Richard, roïs de* » *France et d'Angleterre, sous le nom de Saint Thomas, par* » *Edouard Grin, qui a apporté de la cervelle du saint martyr* [1].

[1] De son côté, Jean de Salisbury, autre fidèle compagnon de Thomas Becket et son secrétaire, avait recueilli du sang du saint Prélat, qu'il donna à l'église cathédrale de Chartres lorsqu'il devint évêque (1177). Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, éd. 1865, page 20 :

« Johannes fuit sexagesimus (episcopus)... Hic Johannes fuerat socius Sancti Thome. Cantariensis archiepiscopi ; Vir magnæ religionis... dua vasa preciosa, *unum cum sanguine beati Thome adhuc stillante*... dedit. »

Ce sang, conservé dans des fibules ou ampoules, « *en semblance de vin et d'eau*, c'est-à-dire *miraculeusement liquide*, » dit Garnier de Pont-Sainte-Maxence, contemporain de l'archevêque, dans son poëme sur la *Vie et mort de Thomas Becket*, était donné aux rois, princes, ducs, barons et gens de lignage et de toute langue, qui venaient *le requérir en dreit pèlerinage.* »

Quant au milieu de l'encadrement dont on vient de parler, il est rempli par une pierre tendre dans laquelle l'ouvrier sculpteur, peu habile, a tracé :

1° Dans la partie supérieure, les armes du roi de France (3 fleurs de lis posées deux en chef et une en pointe, et l'écu surmonté d'une couronne ouverte, rehaussée elle-même de fleurs de lis) ;

2° Au-dessous de ces armes, un triangle dont les deux pointes de la base sont terminées par deux panaches produisant un effet grotesque ;

3° Entre ces deux panaches, un petit vase à pied dans l'intérieur duquel est figuré à sa partie supérieure, un cercle, et au-dessus de ce vase les trois lettres I H S, le tout ayant probablement pour but de représenter le Saint Sacrement : un calice et une hostie ;

4° Au-dessous du triangle et autour du calice, des lettres en partie séparées les unes des autres. En rassemblant ces lettres, on peut arriver à recomposer l'invocation suivante :

« O MARIA M. R. (mater) DE (I), PA(R)CE REDEMTIS FRATRIBUS. »

Ou bien :

« O MARIA M. R. (mater) DE(i),
(sous-entendu ORA PRO) FRATRIBUS PACE REDEMPTIS »[1].

Il est fort probable que la chapelle de Saint-Thomas, placée comme elle l'était, près et en dehors des fortifications, eut à subir par suite des sièges que la ville de Châteauneuf fut appelée à soutenir à diverses reprises, des dégradations très sérieuses ayant nécessité des réparations et même une restauration complète. Nous en trouvons la preuve dans une pierre fixée à droite de la fenêtre et faisant le pendant de la première décrite plus haut. Cette inscription est ainsi conçue :

« DU RÈGNE DE LOUIS XV CETTE CHAPELLE RÈTABLIE, EN » 1741, PAR DOM DESCORCHES, PRETRE TITULAIRE, ET PAR DOM

[1] La Commission regrette que cette lecture ne soit pas accompagnée d'un estampage.

» DUBOSC, PRÊTRE ET CHANOINE P. DE LABBAYE DE BONNEVAL
» ET PAR LES SOINS DE P. CH. GUILLE GARDE MARTEAU [1].

Pour terminer l'étude descriptive des sept pierres entourant la fenêtre du chœur, il reste à examiner les quatre se trouvant de chaque côté et au milieu.

Les deux du haut, exactement semblables et placées toutes les deux dans un encadrement en pierres, représentent également les armes de France et offrent cette particularité que, sauf dans sa partie supérieure, où il est surmonté de la couronne fleurdelisée, l'écusson est entouré par un collier rappelant assez celui de l'ordre de *Saint-Michel*, formé de coquilles réunies par une chaînette d'où pendait une médaille représentant saint Michel terrassant le dragon. Dans le médaillon de la pierre l'image est complètement effacée. Aussi se demande-t-on si c'est bien le collier de cet ordre qu'on a voulu représenter sur cette pierre? La raison principale de douter est la suivante : Dans la partie supérieure de l'écusson se trouve gravée l'année 1189, date de la construction de la chapelle et ce n'est que le 1er août 1469, que l'ordre en question fût institué par Louis XI, à Amboise, en l'honneur de saint Michel, patron de France. A gauche et à droite de la fleur de lis *en pointe*, sont tracées les lettres E G (probablement *Edouard Grin*).

Enfin les deux dernières pierres, également pareilles et placées aussi dans un encadrement en pierres, représentent une seule fleur de lis, sculptée au milieu d'un entourage par-

[1] *Marteau*, fer avec lequel les officiers des Eaux-et-Forêts marquent les arbres qu'il faut couper lors des ventes et adjudications de bois. En vertu de l'ordonnance de 1669, le marteau était déposé dans un coffre à trois clefs, dont l'une était entre les mains du *garde-marteau*. Il y avait alors à Châteauneuf une *maîtrise* des Eaux-et-Forêts.

En ce qui concerne dom Des Corches, on trouve, dans un acte passé en 1752, devant Jacques Gouget, principal tabellion royal de la ville, baronnie, bailliage et siège royal de Châteauneuf-en-Thymerais, paroisse de Thymer, y demeurant, un aveu de foy et hommage rendu à très haut et très puissant seigneur Jean-Baptiste-François Desmaretz, marquis de Maillebois et Blévy, maréchal de France, grand d'Espagne de première classe, seigneur chastelain de Favières, seigneur, baron, capitaine et gouverneur de Châteauneuf et autres lieux, par dom *Robert Des Corches*, prestre et religieux de l'ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, prieur titulaire du prieuré de Saint-Thomas-lès-Châteauneuf, membre de l'abbaye de Bonneval, diocèse de Chartres, *relevant et mourant en fief* de la dite baronnie de Châteauneuf.

ticulier semblant remplacer l'écusson. A droite et à gauche, sont placées, comme en chef, deux coquilles, et dans chacun des angles du bas, figurent deux bourdons, en *sautoir*. De chaque côté de ces bourdons sont gravées encore les deux initiales E G.

Une remarque importante à faire, relativement à l'origine de ces pierres, est la suivante : c'est que toutes paraissent appartenir à une époque postérieure à celle de la construction primitive de la chapelle. La forme des lettres employées dans les inscriptions, celle surtout des chiffres, le collier de l'ordre de Saint Michel qui figure sur deux d'entre elles, tout semble l'indiquer. Il est à peu près certain que ces pierres sont contemporaines du *rétablissement*, effectué sous le règne de Louis XV, époque à laquelle elles ont dû être fixées dans la muraille.

La chapelle, dont on vient de passer en revue les parties principales, ne paraît pas présenter d'autres particularités dignes d'appeler l'attention des archéologues ou des historiens. Mais il n'est peut-être pas inutile de dire en terminant que cet édifice fut fermé à l'exercice du culte en 1789, et vendu à cette époque, comme bien national. »

E. Bernier.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ADMIS

Membres honoraires

MM. Doré-Bonvallet, ancien entrepreneur, rue des Bouchers ; présenté par MM. Ouellard-Gilbert et l'abbé Langlois.

Goupillon (Arthur), ingénieur civil, ancien sous-directeur de la Cie de l'*Est-Algérien* ; présenté par MM. Roger Durand et Ouellard-Gilbert.

Guérineau (Victor), instituteur à Dammarie ; présenté par MM. Denos et le Dr Robin-Massé.

Hervé, directeur de la succursale de la Société Générale à Chartres ; présenté par MM. Roger Durand et Chevallier-Letartre.

Huet (Albert), à Voise, par Auneau ; présenté par MM. le Dr Bouchard et Chamberland.

M. Lelong (Diogène), négociant à Chartres, place Marceau; présenté par MM. Chamberland et l'abbé Langlois.

Membre correspondant

M. Lanore (Maurice), licencié ès-lettres, archiviste-paléographe à Bordeaux ; présenté par MM. Roger Durand et l'abbé Langlois.

Ouvrages reçus dans le mois d'avril

I. — ENVOIS DU MINISTÈRE

Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, janvier-février 1899.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1898, 2e livr.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives.

II. — DONS

E. Piette et Delaporterie : *Etudes d'ethnographie préhistorique.*

L. Guignard de Butteville, *Blois et son état civil.*

M. Besnard, de Saint-Denis : portrait sur vélin de M. Merlet.

M. Goupillon, 2 vues photographiques : Timgad et Lambèse.

Estampage d'une pierre tombale. — Don de M. l'abbé Guillaumin.

III. — ÉCHANGES

Annuaire de la Société philotechnique, t. 57, 1898.

Bulletin de la Société de la Corrèze, janvier-mars 1899.

Bulletin de la Société de Langres, n° 58, janvier 1899.

Mémoires de la Société académique de l'Aube, 1898.

IV. — ABONNEMENTS

Archives du Diocèse de Chartres, n° du 25 avril.

SÉANCE DU 8 JUIN 1899

Président : M. Roger Durand. — Secrétaire : M. Chamberland.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, abbé Sainsot, Amblard, Appay, Bernier, Bourgeois-Gaucheron, Brosseron, Buisson, Chamberland, Chevallier-Letartre, Denisart, Denos, Doré, Duchon, Escoffier, Gabriel, Gérondeau, Goupillon, Dr Gillard, Maugars, Armand Mouton, Ouellard-Gilbert, Ch. Petrot, Dr Robin, Tachot, Dr Taillefer, abbés François, Haye, Langlois, Métais, Thevert.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une observation de M. Armand Mouton. M. A. Mouton fait remarquer que les membres de la Société chargés de suivre les travaux de la Cathédrale, devront, pour entrer dans les chantiers, obtenir l'autorisation de M. l'Inspecteur des travaux et être accompagnés. Il y a tout lieu d'espérer que cette autorisation sera accordée ; et M. Mouton lui-même, à qui reviendra sans doute la mission d'accompagner nos confrères, se met à leur entière disposition. De vifs remerciements sont adressés à M. Mouton.

Admission de membres nouveaux.

Sur la proposition de M. l'abbé Sainsot, l'Assemblée vote des remerciements à M. le Président, pour le zèle avec lequel il s'emploie à recruter de nouveaux adhérents à la Société.

Lecture de la liste des ouvrages reçus pendant le mois de mai.

Après échange d'observations entre M. l'abbé Sainsot, M. l'abbé Métais et le Dr Robin, M. l'abbé Sainsot exprime le désir de voir un membre de la Société faire une étude comparative rigoureuse entre les divers ouvrages consacrés aux *Miracles de la Vierge*, en vue de résoudre la question de priorité, de mettre en lumière des ressemblances et des différences. L'Assemblée s'associe au vœu de M. l'abbé Sainsot.

M. le Président adresse des remerciements à M. l'abbé Langlois, archiviste-bibliothécaire, pour le zèle avec lequel il s'est employé à réorganiser et à classer la Bibliothèque de la Société. L'Assemblée joint ses remerciements à ceux de M. le Président.

Dans la correspondance, M. le Président signale — une demande de souscription à un ouvrage consacré aux fouilles du mont Beuvray (ancienne Bibracte); — une lettre de M. le Président de la Société du Vendômois, relative à un échange de publications, — une lettre de M. Lanore, très reconnaissant à la Société de l'avoir nommé membre correspondant, — une lettre de M. Louis Jarry, qui exprime l'espoir de « prendre part à nos travaux ».

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fessard, maire de Chartres, l'informant qu'il est heureux de mettre le théâtre à la disposition de la Société pour sa séance publique, il faudra nécessairement remettre la réunion à la soirée, en raison des travaux du personnel. Des remerciements sont adressés à M. le Maire, et la séance est fixée au jeudi 17 juin, à 8 heures du soir.

Lecture d'un extrait du registre de la Commission de publications. (Séance du jeudi 4 mai) :

« La Commission est consultée sur l'opportunité de l'envoi par la poste des publications *de tout format* à tous les membres. Après discussion, il est décidé qu'on fera au besoin cet envoi tous les ans, en fin d'année (décembre); l'appariteur tiendra une liste de ceux qui en feront la demande et il enverra les publications de cette façon seulement à ceux qui l'auront réclamé; l'expédition sera faite en port dû, mais sans frais d'emballage. Les Bulletins seront toujours envoyés à tous comme par le passé ».

L'Assemblée adopte l'avis de la Commission de publication.

M. le Président donne lecture de deux lettres de M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, agissant au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique. Dans la première, en date du 26 mai, M. le Ministre demande l'envoi de trente exemplaires de nos nouveaux statuts. De la seconde, en

date du 3 juin, il est nécessaire de reproduire les passages essentiels :

« J'ai remarqué, écrit M. Liard, que vos statuts sont loin d'être en harmonie avec le modèle-type des statuts, adopté par le Conseil d'Etat, et dont vous trouverez ci-joint un exemplaire. Il est indispensable que vos statuts mentionnent, notamment, l'établissement d'un fonds de réserve de la Société, ainsi que les garanties exigées au sujet des acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, de l'acceptation des dons et legs, etc.... Le Conseil d'Etat se montre très rigoureux sur les points cités plus haut ».

M. le Président ajoute que, conformément à l'article du modèle-type ministériel, une assemblée générale sera convoquée à l'effet d'élire deux délégués, ayant tout pouvoir de consentir les modifications aux statuts demandées par le Gouvernement.

M. Bernier donne lecture de deux extraits des registres du Conseil de la commune de Châteauneuf concernant : le premier, la fête de la Fédération à Châteauneuf, en 1790 ; le second, l'évasion ou l'enlèvement de Louis XVI, en 1791. M. le Président remercie M. Bernier de son intéressante communication qui donne lieu à quelques commentaires de M. le Dr Robin et de M. l'abbé Sainsot.

Le premier de ces documents est renvoyé à la Commission de publication. Le voici, précédé du rapport de M. le Dr Robin :

« Nous devons remercier notre aimable collègue, M. Bernier, ancien notaire à Châteauneuf, de nous avoir procuré ce document, car jusqu'ici on ne sait pas comment la Fête de la Fédération de 1790, si bien connue pour Paris, s'est passée dans les départements. Il serait à désirer que de nombreuses pièces, pareilles à celle-ci, nous donnassent des renseignements à ce sujet. Pour Eure-et-Loir, je ne connais jusqu'ici qu'une pièce publiée en 1790, à Chartres, de l'imprimerie de Fr. Le Tellier, imprimeur du roi et de la municipalité, et qui parle bien d'une grande Fédération de gardes nationales qui eut lieu à Chartres le 9 juin 1790, mais ce n'est plus là la grande fête du 14 juillet.

Je voudrais à ce sujet ajouter quelques observations.

Cette délibération nous montre combien quelquefois il faut se défier des pièces les plus officielles de cette époque. Ainsi je trouve cette phrase : « MM. les administrateurs composant le directoire du district, accompagnés du sieur Léopold de Stabenrath, secrétaire, etc. » or le sieur Léopold n'était pas secrétaire du district de Châteauneuf comme l'énoncé pourrait le faire croire, il était alors vice-président du directoire du département, il fut depuis député à l'Assemblée législative (élection d'août 1791).

Ce procès-verbal montre encore qu'à cette époque un certain nombre de prêtres du département acceptaient de se joindre à ceux qui fêtaient le nouvel état de choses (pourtant les biens du clergé avaient déjà été mis dans les mains de l'Etat) puisque plusieurs de ces Messieurs, autres que le curé et les vicaires de Châteauneuf, étaient venus assister à la cérémonie.

Il y a encore une partie de l'un des discours prononcés qui doit nous arrêter, pour montrer quel était alors l'état des esprits, c'est cette phrase du procureur de la commune ; « Jurons donc, MM... d'exécuter et de faire exécuter les » décrets de l'assemblée nationale acceptés et sanctionnés » par Sa Majesté, de payer sans murmurer les impôts aux- » quels nous aurons été légalement assujettis. » On ne verrait pas bien ce que ces derniers mots viennent faire ici, si l'on ne savait pas qu'elle était alors une des grandes préoccupations des administrateurs du département. Les biens des églises et des communautés religieuses avaient été nationalisés, pour employer un euphémisme du temps, les revenus de ces biens devaient servir à procurer des ressources au trésor public, toujours à court d'argent en ce temps-là. Les dîmes et les champarts étaient conservés jusqu'à nouvel ordre et devaient rentrer dans les caisses de l'Etat. Mais déjà de grands désordres s'étaient produits, les habitants des campagnes se refusaient souvent à payer ces droits qu'ils prétendaient n'être plus dus, ou bien, ce qui est plus curieux, les municipalités avaient la prétention de s'emparer de ces revenus au détriment de l'Etat. Les droits d'aides étaient aussi très difficilement perçus. C'est à cela que font allusion les paroles du procureur de la commune de Châteauneuf. Cela se comprend alors d'autant mieux que ces

prétentions s'étaient surtout fait jour dans les districts de Dreux et de Châteauneuf. Certains maires se mettaient en état de rébellion contre les arrêtés du Directoire du département ainsi que le prouve un certain nombre de délibérations de ce Directoire [1].

Pardon d'avoir ajouté mes commentaires à un rapport qui eût dû être fait en quelques mots. J'aurais dû me contenter de dire que cette pièce, copiée avec un très grand soin, conservant scrupuleusement l'orthographe fantaisiste du secrétaire qui l'a écrite, mérite certainement d'être reproduite dans nos publications. »

Délibération de l'Assemblée municipale de la Ville de Châteauneuf-en-Thimerais, contenant le compte rendu de la fête de la Fédération, célébrée sur la place du Calvaire [2], le 14 juillet 1790.

L'an 1790, le mercredy quatorze juillet, en la salle de l'hôtel de ville de Châteauneuf-en-Thimerais, où s'étaient rendus sur les dix heures du matin, en exécution de l'arrêté pris par délibération du jour d'hier, MM. Villette maire, Moisy, Loiseau, Roger, curé de cette ville, Douïs et Fradin, officiers municipaux, Herbault Peur [3] de la commune, assistés du sr Bauquin secrétaire et du sr Bourgoin trésorier,

Se sont présentés devant MM. les députés envoyés par les Municipalités des psses de Digny, Marville-les-Bois, Blévy, Ardelles, St-Sauveur, St-Germain, Chesne, Gastelles, Ecublay, St-Jean, Hauterive, Villette, Theuvy, Favières, lesquels après avoir dit qu'ils venaient pour prendre part à la fête qui devait se célébrer aujourd'hui, sur l'invitation qui leur avait été faite au nom de MM. par une circulaire que leur avait *écritte* le Peur de la Commune, ont présenté les pouvoirs qui *leurs avaient été données*, en conséquence vérification faite desdits pouvoirs, après avoir été *trouvé* en forme, ils ont été invités

[1] Registre du Directoire du département. *Archives d'Eure-et-Loir*, série L, T. I. — fol. 14-24, 26, Chuisnes et Billancelles (24 juillet) — f° 27, dîmes de Vert, 31 juillet — fol. 28, Rouvres, 31 juillet.

[2] Aujourd'hui emplacement de la gare du tramway de Châteauneuf à Saint-Sauveur.

[3] Procureur.

de nouveau de se joindre à la garde na[le] de cette ville pour se préparer à se rendre sur la place où devait se célébrer la Fédération.

Ensuite sont entrés MM. Debeaussencourt major, Auzoux aide-major, Loiseau de la Grange capitaine et autres officiers de la garde na[le] de cette ville, lesquels ont dit à MM. que l'on avait détaché un piquet de gardes na[les] pour inviter MM. du district pour se rendre sur la place où était actuellement assemblée la troupe, à la suite de laquelle marchaient MM. les *cavalliers* composant la brigade de la maréchaussée de cette ville ayant à leur tête M. Dupreuil leur commandant tous à cheval en uniforme et sous les armes, et de suite mesdits sieurs de la garde na[le] ont invité MM. de venir prendre leur place au centre de toutes les gardes *nationalles* qui les attendaient sous les armes.

MM. les administrateurs composant la direction du district, accompagnés du sieur Léopold de Stabenrath secrétaire, conduits depuis leur hôtel par un détachement des gardes na[les] qui avaient été les y prendre jusqu'à l'hôtel de ville, étant aussitôt entrés dans la salle, M. Dreux P[eur] du Roy du *bailliage*, ancien maire de cette ville, administrateur au département d'Eure-et-Loir, s'étant également présenté à la salle sur l'invitation qui lui avait été faite, MM. après avoir témoigné leur satisfaction et leur joye sont descendus ensuite avec MM. du district, M. Dreux et plusieurs notables citoyens qui voulaient prendre part à la fête sur la place d'armes au bas de l'escalier et après s'être placés au centre sans aucune distinction de rang, à l'exception de M. le maire qui était à la tête et qui était précédé par le sieur Pipereau huissier de la Municipalité et par le sieur Lecomte premier huissier audiencier de la maîtrise des Eaux et forêts de cette ville, les citoyennes de cette ville et de la campagne en très grand nombre, la *pluspart* vêtues en blanc avec des rubans à la nation, pour répondre à l'invitation qui leur avait été faite, après avoir pris place au centre à la suite des différents corps et la troupe s'étant *mis* en marche à travers la principale place de cette ville aux acclamations d'une Multitude *infinies* de personnes que la curiosité et la foire qui se tenait en ce moment, avait *attirés* à la ville, arrivés vis-à-vis la rue des Bouchers, MM. Lemaitre ancien curé d'Orrouer, Baudet ancien curé de Louvillier et MM. Dufour et Lecomte

vicaires de la p^sse tous revêtus de leur surplis, se sont réunis avec tous les citoyens et ayant été invités de se placer au centre, tout le cortège rendu sur la place du calvaire où avait été construit un autel, les gardes n^les se sont *mis* en rang autour de l'autel, MM. les administrateurs du District ainsy que MM. placés du côté de l'autel, et les citoyens rangés sur plusieurs lignes derrière l'autel la messe a été dite par M. Roger curé de cette p^sse, l'un de MM., ensuite on a chanté au bruit des *boettes*: *Dominé salvum fac gentem*, *Dominé salvam fac legem*, *Dominé salvum fac Regem*. MM. étant ensuite *montés* sur l'estrade où était placé l'autel *accompagné* de MM. du district, de M. Dreux administrateur du département d'Eure-et-Loir et de MM. les *ecclésiastiques*, MM. les Commandants et officiers de la garde na^le et des différents détachements se sont approchés de l'autel, Monsieur le maire a dit :

« La fête que nous célébrons en ce jour rappelle, Messieurs, l'époque heureuse d'une nation qui après avoir gémi pendant plusieurs siècles sous le joug du despotisme le plus affreux, a enfin reconquis sa liberté. Nous en sommes redevables aux augustes représentants de la nation, ce sont eux qui par leurs travaux incroyables l'ont établie sur des bases fermes et inébranlables, la Constitution s'élève, ce vaste édifice fait l'admiration générale, et nous commençons dis-je à jouir du bonheur qu'elle doit procurer à la France. Nous sommes encore redevables, Messieurs, de cette liberté si *prétieuse* à nos frères de Paris, ce sont eux qui par leur bravoure et leur intrépidité à affronter les plus grands périls en ont véritablement fait la conquête, ce sont eux qui ont détruit ce monument terrible qui faisait la honte de la nation, et ce sont eux enfin qui en ce moment nous invitent de s'unir a eux par les liens indissolubles d'une sainte fraternité.

» Au moment donc où nos frères de Paris, où une multitude inombrable de confédérés assemblés sous les murs de la capitale s'empressent de témoigner leur joye et leur allégresse, au moment où ils jouissent de la douce satisfaction de se voir tous réunis dans un même lieu, au moment où ils goutent le bonheur inestimable de voir au milieu d'eux un Roy citoyen, le père de son peuple et d'y contempler les représentants de la nation, ces généreux défenseurs de nos

» droits, si nous ne pouvons jouir d'un spectacle aussy imposant, joignons-nous à eux par la pensée, unissons nos vœux aux leurs, que ces lieux entendent retentir les cris multipliés de *Vive la Nation, la Loy et le Roy*, nous jouissons de la liberté. Jurons donc tous dans notre enthousiasme de la conserver et de nous porter mutuellement secours pour empêcher qu'elle ne nous soit ravie, qu'un même esprit ne cesse jamais de nous animer, soyons donc unis à jamais, que tous les français soient nos frères et nous verrons alors régner la paix et la tranquillité dans ce vaste empire, et c'est à la liberté, mais à cette liberté qui a pour base le respect et l'obéissance aux lois et qui ne peut dégénérer en licence, à qui nous serons redevables d'un aussi grand bienfait. C'est donc pour cimenter une union si désirable que tous les citoyens sont invités de se présenter à cet autel pour y prèter le serment patriotique; que ce serment qui se repete en ce moment ci par des milliers de citoyens reste profondément gravé dans nos cœurs, nous avons droit de l'attendre de vous, d'après les exemples du patriotisme que vous nous avez donnés! Approchez-vous donc MM. de l'autel de la patrie, avec cette confiance qui convient à un peuple libre, répétez avec transport et avec joye ces mots *Je le jure*, après que nous vous aurons prononcé la formule de ce serment auguste et solennel et qui doit être la base et le mobile de toutes nos actions. »

Le P[eur] de la Commune a prononcé ensuite un discours analogue aux circonstances, ainsi qu'il suit :

« Messieurs, douze mois se sont écoulés depuis que nous avons reconquis notre liberté avec les murs de la Bastille, ce monument affreux élevé par la *tirannie ;* les remparts immenses qui nous séparaient des prétendus grands se sont écroulés ; nous n'avons plus de maîtres ; ces dignités humiliantes pour nous, parcequ'elles semblaient faire de nos pareils des êtres d'une nature plus élevée que la nôtre, sont *oubliés* pour toujours. Ces corps puissants qui nous asservissaient sous un joug de fer, et devant lesquels nous n'osions paraître qu'à genoux, grace aux efforts courageux de nos représentants sont à la fin détruits. D'une extrémité de cet Empire à l'autre nous sommes tous égaux, mais MM. en

» nous *applaudissants* de notre nouvelle dignité, gardons-nous
» que cette liberté si longtems désirée dégénère en licence ;
» cessant d'être esclaves, gardons-nous de devenir des tirans.
» La patrie notre mère commune renferme encore dans son
» sein des fils ingrats ; aveuglés en naissant par des principes
» séducteurs, ils ont avec regret vu l'édifice de notre constitu-
» tion se lever méprisons leurs vains murmures, et ne les pu-
» nissons que lorsqu'ils essayeront de l'ebranler. C'est en leur
» donnant l'exemple de la modération, de l'humanité que re-
» venus de leurs erreurs ils se jetteront dans nos bras ; mais
» si nous rougissions nos mains de leur sang, nous serions
» des frères dénaturés et plus coupables qu'eux.

» Jurons donc, MM., de ne former entre tous les français
» qu'une seule famille dont notre auguste Roy sera le père et
» la constitution le lien qui nous unira. Jurons de soutenir
» jusqu'à notre dernier souffle cette constitution qui nous a
» rendu le titre précieux d'hommes libres, d'exécuter et faire
» exécuter les décrets de Lassemblée nationale acceptés ou
» sanctionnés par sa majesté, de payer sans murmure les im-
» pôts auxquels nous aurons été *legallement* assujettis. Quel-
» ques-uns d'entre nous peut-être voyent avec douleur que ce
» fardeau loin d'être allégé sappesantit de nouveau sur nos
» têtes ; prenons courage, MM., redoublons d'efforts pour ac-
» celerer la restauration des finances et nos maux vont finir, la
» surveillance de nos représentants nous met a couvert de
» l'insatiable voracité des Ministres, leur zèle infatigable, leurs
» travaux soutenus nous assurent une félicité d'autant plus du-
» rable qu'elle deviendra notre propre ouvrage. »

Son discours fini M. *Le maire* a repris la parole et a prononcé la formule du serment en ces termes :

« Nous jurons de rester a jamais fideles a la nation, a la loi
» et au Roy ;

» De maintenir de tout notre pouvoir la constitution decre-
» tée par Lassemblée na[le] et acceptée par Le roy ;

» De protéger conformément aux lois la sureté des person-
» nes et des propriétés, la libre circulation des grains et sub-
» sistances dans l'intérieur du royaume et la perception des
» contributions publiques sous quelques formes quelles exis-
» tent ;

» De demeurer unis à tous les français par les liens indisso-
» lubles de la fraternité.

» Et Moy, MM. s'est aussitôt écrié M. Le maire en posant la » main droite sur l'autel et Moy, MM., c'est avec transport et » avec enthousiasme qu'en présence de tous les citoyens et ci- » toyennes ici rassemblés, je prononce sur l'autel de la patrie » ces mots *Je le jure;* ils resteront gravés en caractères inefa- » cables dans mon cœur, ils ont toujours fait et ne cesseront » jamais de faire la base de ma conduite. »

Ce fait MM. du district et de la Municipalité, M. Dreux administrateur du département d'Eure-et-Loir et MM. les ecclésiastiques se sont approchés de L'autel et ont dit *Je le jure,* ensuite M. de Bossancourt major s'est approché à la tête de toutes les compagnies des gardes *nationalles* Lepée nue à la main a dit *Je le jure,* s'étant ensuite placé sur lastrade a coté de MM. et tenant lépée nue elevée en l'air au bout de laquelle était attaché la formule du serment, chaque compagnie de garde n^le^ de la ville ayant à leur tête leur capitaine lieutenants sous-lieutenants et bas officiers et chaque détachement des gardes na^les^ des p^sses^ du canton assistant à cette cérémonie ayant aussi à leur tête leurs commandants et officiers, au nombre desquelles se sont trouvés la plus grande partie des curés et un grand nombre d'officiers municipaux des p^sses^ ci-dessus nommées et MM. les cavaliers de *Maréchaussés* ayant a leur tête M. Dupreuil leur commandant ont défilé devant l'autel et mettant la main sur leurs armes ont tous dit *Je le jure;* ensuite des citoyennes qui assistaient à la fête ayant à leur tête M. Leprince officier de la garde n^le^ de cette ville, défilant deux à deux devant l'autel et levant la main droite ont toutes également fait le serment patriotique.

La cérémonie du serment achevée toutes les gardes na^les^ *rassemblés* ayant leurs chapeaux au bout de leurs armes et une multitude de personnes *assemblés* sur la place ont tous dans l'effusion de la joye la plus vive crié de toutes leurs forces Vive la nation, la loi et Leroy. Les cris cessés le *Tedeum* ayant été entonné en action de graces a été chanté sur la place, ensuite les compagnies de la garde na^le^ de cette ville et les détachements des gardes nationales de la campagne qui n'avaient pu garder leur rang à cause d'une pluie abondante accompa-

gnée d'une foudre violente survenue dans le moment où l'on chantoit le *Tedeum*, ayant repris leurs rang, le corps administratif et le corps municipal, ainsi que les citoyennes et autres qui avaient assisté à la fête ont été reconduits avec le même appareil jusqu'au pied du grand escalier de l'hôtel de ville, et la MM. après avoir fait leurs remerciements à MM. du District à M. Dreux et à MM. les ecclésiastiques, particulièrement aux dames citoyennes qui venaient de donner une preuve éclatante de leur patriotisme, à MM. les gardes *nationales* et aux détachements qui avaient été envoyés par les p^sses^ ci-dessus désignées et les avoir félicités sur leurs dévouement à la chose publique dont ils venaient de donner une preuve authentique, par l'allégresse et la joye qu'ils avaient *manifestés* en ce jour, en pretant le serment patriotique qui n'avait d'autre objet que de *resserrer* de plus en plus les liens qui unissaient dès-ja les français entre eux, en nous les faisant tous regarder comme frères MM. se sont retirés en la salle ou se tiennent ordinairement leurs assemblées et la y ont rédigé le présent procès-verbal lequel a été signé par eux par le P^eur^ de la Commune le trésorier et le secrétaire.

(*Signé*) MOISY, DOUYS, FRADIN, ROGER curé de Chat^f^, LOISEAU, HERBAULT P^eur^ de la C^ne^, BAUQUIN, et VILLETTE maire.

M. l'abbé Sainsot donne lecture de la première partie de sa *Revue de l'année 1898*.

M. Chamberland donne lecture de deux *lettres* inédites de M. Hippolyte de Châteaugiron, adressées à M. Agathophile Sergent-Marceau, quelque temps après la mort de Sergent-Marceau, le conventionnel.

Il communique — une photographie de l'*urne* qui a contenu la portion des cendres de Marceau déposée dans le socle de statue de la place des Epars — et une photographie d'un *pastel* de Sergent-Marceau, malheureusement très effacé, représentant *Emira Marceau lisant une lettre à la lumière d'un flambeau*.

Il rappelle l'attention sur deux articles relatifs à la question des *Cendres de Marceau*, parus dans le journal le *Progrès d'Eure-et-Loir* et qui sont l'œuvre de deux de nos

confrères : le premier, de M. Henri Bourgeois, est du 2 avril 1891 ; le second, de M. Emmanuel Maunier, du 18 mai 1899.

Enfin, il donne lecture d'une étude critique sur la question de savoir si Bernadotte a réellement fait, en l'an VII, une distribution de cendres de Marceau. M. le Président invite M. Chamberland à continuer ses recherches.

M. le Dr Robin fait savoir que M. Charles Comte, professeur au Lycée de Versailles, possède des documents importants sur le général Marceau et qu'il priera volontiers M. Comte d'en donner communication à la Société.

M. Appay donne, sur quelques parents de Marceau, des renseignements généalogiques très précis, qu'il y aura lieu de reproduire plus tard en bonne place dans l'ensemble des études relatives au général et à sa famille.

M. Denos donne lecture d'une étude sur la maison n° 7 (ou mieux, depuis le samedi 1er juillet courant, n° 11) de la rue des Vieux-Capucins.

MM. Ouellard, Roger Durand et Maugars donnent d'intéressantes indications sur la maison, les peintures, le jardin, les locataires qui ont occupé cette habitation. M. le Président prie M. Denos de rechercher si un membre de la famille Brissot n'aurait pas possédé ou occupé une maison voisine de celle qui nous intéresse, et si la légende qu'il vient de détruire ne s'expliquerait pas par une simple confusion. Il le prie également de continuer ses recherches sur les peintures.

Sur la proposition de M. Maugars, il est décidé que le travail de M. Denos ne sera publié qu'avec l'agrément de Madame Rocque.

La séance est levée à six heures moins un quart.

A propos de Brissot.

« Le procès-verbal de notre séance du 4 août 1898 signale[1] un article de la revue l'*Intermédiaire des Chercheurs,* du 30 juillet 1898, où il est dit qu'une maison située à Chartres, rue des Vieux-Capucins, n° 7, et appartenant à M. le docteur Rocque, a été achetée par Brissot, vers la fin du règne de Louis XVI; — que Brissot aimait à venir s'y reposer de temps en temps et y vivait *procul negotiis,* au milieu de sa famille, dans la retraite la plus absolue, — et que l'une des pièces qui la composent a été décorée des quatre panneaux peints à l'huile, que l'on y voit encore, par Brissot de Thivars, neveu du conventionnel, vers la fin de 1789.

Un autre procès-verbal, celui du 3 février 1899, reproduit à ce sujet[2], deux entrefilets du *Journal de Chartres*, des 30 septembre et 30 décembre 1898, signés A.-H. G., initiales de M. Adolphe-Henri Gibon, ancien greffier du tribunal de commerce de Chartres.

M. Gibon, dont les recherches tendent à démontrer que les assertions de l'*Intermédiaire des Chercheurs* sont erronées, s'est plus particulièrement attaché à faire ressortir l'inexactitude de la première de ces assertions. Sous sa plume, les renseignements, puisés dans des titres authentiques de famille et de propriété de la famille Brissot et diverses circonstances de la vie même du conventionnel, représentent ce dernier comme n'ayant jamais possédé les ressources nécessaires pour acquérir aucun immeuble.

Est-ce à dire que Brissot n'a jamais acheté la maison dont il s'agit? Pour entraîner complètement notre conviction à cet égard, il manque aux conclusions de M. Gibon, ainsi que l'ont judicieusement fait observer nos collègues, MM. Amblard et Chamberland, l'appui de documents authentiques établissant à qui appartenait la maison, à l'époque où, contre toute vraisemblance, Brissot eût pu s'en rendre acquéreur.

Or ces documents existent. Les indications qu'ils ren-

[1] Tome X, p. 81.

[2] *Ibid.* p. 121.

ferment étant de nature à éclairer également d'une façon suffisante l'objet de la seconde assertion, nous examinerons donc ces deux premiers points de la question soulevée par l'*Intermédiaire des Chercheurs :*

1° Brissot a-t-il acheté la maison de la rue des Vieux-Capucins, qui vient d'être désignée ?

2° Sa famille et lui-même l'ont-ils habitée ?

Disons d'abord que cette maison, qui porte le numéro 11, au lieu du numéro 7, depuis quelques jours, a été et est encore, ainsi qu'on le verra plus loin, la propriété personnelle, non de M. le docteur Rocque, mais bien de Mme Rocque, aujourd'hui sa veuve.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle — et peut-être plus tôt — elle appartenait à Mme Marie Maubuisson, veuve de Me Jacques Gilles, « en son vivant marchand bourgeois de Chartres. »

Mme Gilles avait une fille, Mlle Marie Poullin (issue sans doute d'un précédent mariage), qui épousa M. Claude Grenet, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Chartres. Par acte devant Guillaume Masson, notaire à Chartres, elle fit don à ces deux derniers, le 4 mars 1675, pour récompenser « les bons et agréables services qui luy » ont esté rendus par Mre Claude Grenet, conseiller et pro- » cureur du roy en la prevosté de Chartres, son gendre, et » par damoiselle Marie Poullin, sa fille, femme dudict sieur » Grenet en la conduite de touttes ses affaires et qu'elle » espere en recevoir a ladvenir », de la maison dont il s'agit. — Circonstance qui n'est pas banale et méritait, ne fût-ce qu'à ce titre, d'être relevée, pour l'honneur des belles-mères et des gendres d'autrefois.

Plusieurs actes ci-après énoncés, notamment ceux des ventes des 30 août 1765 et 1er décembre 1813, établissent [1] que la propriété de la maison a subi, depuis le don fait aux époux Grenet jusqu'au 3 août 1765, les mutations suivantes :

Mme Claude Grenet, alors veuve, l'a donnée à Me Jean-Baptiste Maubuisson [2], prêtre et chanoine de Chartres ;

[1] Sans indication de dates.

[2] Nom qui semblerait indiquer une parenté avec Mme Gilles et, par suite, avec Mme Claude Grenet.

Me Maubuisson l'a transmise, en mourant, à Me Claude Le Vassor, son cousin et son héritier ;

Me Claude Le Vassor l'a laissée en héritage à Jean Le Vassor, bailli de Bonneval, et à Marie Le Vassor, femme de Antoine Belet, ses frère et sœur ;

Demeurée indivise entre ces derniers, elle a été recueillie dans leur succession par Marguerite-Thérèze-Françoise Le Vassor, fille de Jean Le Vassor, et Marie-Anne-Marguerite Belet, petite-fille des époux Belet-Le Vassor, entre lesquels a continué son indivision.

Le 3 août 1765, suivant acte devant Abraham-Joseph Barré et Charles Montéage, notaires à Chartres, sieur Thomas-Pierre Guérineau, écuyer, conseiller du roi, ancien receveur des tailles de Châteaudun, demeurant à Châteaudun, place de la Madeleine, et dame Marguerite-Thérèze-Françoise Le Vassor, son épouse, — d'une part, — et messire Michel Ragoulleau, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des Finances de la généralité de Poitiers, demeurant à Chartres, paroisse Sainte-Foy, et dame Marie-Anne-Marguerite Belet, son épouse, — d'autre part, — la vendent au sieur Jacques Ollivier, ancien directeur des hôpitaux de la Guerre.

Au décès de celui-ci, le sieur Louis Ollivier ou Olivier, ancien caissier de la recette des tailles du Beaujolais demeurant à Lyon, place Grenouille, paroisse Saint-Nizier, son frère « du double lien » et seul héritier, aux termes de son testament olographe du 5 mai 1772, déposé le 20 du même mois à Me Champion, notaire à Chartres, en devint propriétaire ;

Et le 17 juin 1775, par acte devant le même Me Champion, il la vendit au sieur Claude Marie Dufresne ou Dufrêne (il signait « Marie Dufrêne »), bourgeois, demeurant à Chartres, rue des Epars, paroisse Saint-Saturnin, en la personne de Me Lin-Loup-Lô-Luc Barré, procureur aux bailliage et siège présidial de Chartres, demeurant en cette ville, rue de la Tonnellerie, paroisse Saint-Saturnin, fondé de procuration de M. Claude-Marie Dufrêne, qui était alors époux de Mme Madeleine-Françoise Lesavouray ou Le Savourey.

Ce dernier en a pris possession le 20 du même mois, aux termes de l'acte qu'en a dressé Me Champion le même jour ;

et sa femme l'ayant institué son légataire universel, aux termes de son testament reçu par Me Peluche, notaire à Chartres, le 28 pluviôse an VI (16 février 1798), il en fut, au décès de celle-ci ci-après indiqué, seul propriétaire, ainsi que du jardin dont il sera parlé plus loin.

Le 1er décembre 1813, il la vendit à M. Philippe-Pierre Levassort, appelé aussi Levassort-Olivier, avocat, demeurant à Chartres, rue des Bouchers, alors conseiller de la préfecture d'Eure-et-Loir, par acte sous signatures privées déposé par l'héritier et par le légataire universel de l'acquéreur, en présence et du consentement du vendeur, à Me Le Vassor, notaire à Chartres, le 28 mars 1814.

Il importe de noter en cet endroit qu'il résulte de l'acte de prise de possession du 20 juin 1775 et de l'acte de dépôt du 28 mars 1814 que Claude-Marie Dufrêne a occupé la maison de Mme Rocque durant les trente-huit années et neuf mois qui ont séparé ces deux dates. Mme Dufrène, son épouse, y est décédée le 28 ventôse an VIII (19 mars 1800). Après le 28 mars 1814, il est allé demeurer rue des Côtes, où il est décédé le 1er mars 1828, à l'âge de 86 ans.

Par testament olographe du 14 décembre 1813, déposé le même jour à Me Le Vassor, notaire, déjà nommé, M. Levassort-Olivier institua son légataire universel, M. Philippe-Saturnin Garnier, son neveu, négociant à Chartres, rue des Côtes, no 110 [1]. Décédé le 24 du même mois (vingt-trois jours après avoir acquis la maison dont il s'agit), il laissait pour héritier Félix-Ange-Philippe-Pierre Fournier, enfant mineur de Marie-Lydie Levassort-Olivier, sa fille, décédée chez lui le 20 août 1812, et de Pierre-François Fournier, propriétaire à Luisant, puis à Paris, rue Neuve-Saint-Martin, 28.

Au partage de sa succession, qui a eu lieu devant Me Le Vassor, le 5 novembre 1815, entre son petit-fils et son légataire universel, la maison devint la propriété de ce dernier, qui la vendit, le 30 mars 1816, par acte devant Me Soissons, notaire à Chartres, à Mme Thérèze-Pulchérie Coubré,

[1] Ce numéro ne doit pas être considéré comme propre à la rue des Côtes, dont le nombre des habitations était loin d'atteindre un tel chiffre : il se rapporte à la section, dont dépendait alors la rue des Côtes.

demeurant rue des Côtes, veuve de M. Jacques Foreau de Trizay, ancien magistrat.

Le 28 mai 1839, Mme Foreau de Trizay, alors propriétaire à Paris, rue de Tournon, 16, la vendit à son tour, suivant acte en l'étude de Me Boy, notaire à Chartres, à M. Etienne-Marie Damars, maire de la commune de Couloutre (Nièvre), et à Mme Gabrielle Lenormand, sa femme, demeurant en leur château de Couloutre [1], représentés, à cet effet, par un mandataire, M. Louis-Paul Damars, architecte, à Chartres, boulevard Saint-Michel.

Mme Damars étant venue à mourir, la maison acquise au cours de son mariage fut licitée entre ses héritiers et son mari, qui s'en rendit acquéreur, aux termes du jugement prononcé par le Tribunal civil de Chartres le 22 janvier 1859.

M. Damars-Lenormand fit, le 18 mars de l'année suivante, un testament olographe qu'il déposa à Me Poucin, notaire à Chartres, le 21 du même mois, par lequel il instituait pour légataires son frère et des neveux et nièces. Au nombre de ces dernières était Mme Elisabeth Maréchal, épouse de M. Alban Jean, entrepreneur de constructions à Chartres, rue des Petits-Blés, qui, avec l'assistance de son mari, concourut, le 4 mai 1861, à l'adjudication de la maison, prononcée, à titre de licitation, entre les légataires de M. Damars, par Me Poucin, à son profit.

Et c'est par suite de son mariage, à Chartres, du 23 mai 1859, avec Mlle Marie-Elisabeth Jean, fille des époux Jean-Maréchal, que M. le docteur Henry-Eugène Rocque, décédé le 24 février dernier, en put prendre possession, après le décès de M. Jean, qui a suivi, le 28 février 1872, celui de Mme Jean, survenu le 13 juillet 1869.

Si nous revenons à l'acte de vente, passé entre MM. Dufrêne et Levassort-Olivier le 1er décembre 1813, nous remarquons qu'il comprend, outre la maison même qui fait l'objet de la présente discussion, le jardin ci-après désigné.

Nous y trouvons, de plus, une description des biens vendus que l'on ne rencontre nulle part aussi minutieuse ni aussi complète. La question qui nous occupe réclamant une cer-

[1] M. et Mme Damars-Lenormand ont passé leur contrat de mariage devant Me Patrucio, notaire à Turin, département du Pô, le 27 février 1810.

taine connaissance de la maison dont il s'agit, les passages suivants de cette description ont leur place toute marquée ici :

A. — « Une maison bourgeoise située à Chartres, faubourg
» Saint-Brice, près la porte Saint-Michel, occupée par le dit
» sieur Marie Dufrêne, composée d'une porte bâtarde sur la
» rue qui va aux Vieux-Capucins ; d'une cour dans laquelle
» se trouvent, d'un côté, un cabinet ayant croisée sur la dite
» rue, et, à la suite, d'un petit bûcher ; d'autre côté, une
» remise, four et fournil ; parterre en face de la dite maison ;
» vestibule ayant son entrée par le parterre ; à droite, salon
» de compagnie, orné de boiseries et de deux glaces, l'une
» sur la cheminée avec son parquet et baguettes, l'autre, en
» face, au milieu de deux armoires, *tenture à l'huile repré-*
» *sentant un sujet historique* (ces mots que nous soulignons
» sont soulignés dans la copie authentique que nous avons
» sous les yeux), plafond, deux croisées et portes vitrées au
» milieu, à grands carreaux, ouvrant sur le jardin potager ;
» salle à manger plafonnée, boisée avec lambris et armoires,
» poêle de fayence en niche, avec table de marbre et tuyau de
» fayence, éclairée par une croisée sur le jardin et par une
» porte vitrée sur un autre jardin ci-après énoncé ; cuisine à
» côté de la dite salle à manger, avec ses fourneaux et
» tourne-broche ; laverie et autres commodités y tenant ;
» cave et ses chamtiers ; basse-cour, dans laquelle se trouvent
» des poulaillers et volière en treillage ; à gauche du dit
» vestibule, autre salon de compagnie lambrissé et boisé par
» deux armoires des deux côtés de la cheminée, glace sur
» cette cheminée, paysage peint au-dessus de la dite glace,
» dessus de portes en camayeux, autre glace entre deux
» croisées à grands carreaux sur le parterre, garnies de
» contrevents et de volets, cabinets y tenant : ce salon est
» tendu en papier velouté colé sur toile ; escalier ayant sa
» première marche sur le vestibule et conduisant au pre-
» mier. »

Nous passons le premier étage, qui n'offre aucune particularité, et nous retiendrons seulement du jardin potager qu'il était « planté d'arbres fruitiers à haute tige, en éven-
» tail et en espalier, et orné d'une belle allée de charmille » ;

qu'il renfermait une serre couverte en tuiles et un puits. Cette propriété était close de murs en bauge.

« Le bâtiment construit en aile », est-il dit dans l'acte en question, « a été ajouté à la maison de Maître par M. Du-» frêne ».

B. — « Un jardin situé sur le pavé de Saint-Brice ou de » Saint-Martin-au-Val ». Ce jardin avait deux entrées « sur » le pavé de Saint-Brice ». Il renfermait « un pavillon dans un » angle » et deux bâtiments non décrits, ceux-ci « donnant » sur le pavé de Saint-Brice » édifiés par M. Dufrène. Il aboutissait à la propriété qui précède, avec laquelle il était « en communication au bout d'un mur d'appui et par la porte » vitrée de la salle à manger ». Une partie en était louée, ainsi que les « deux bâtiments », à un sieur Vangeon.

Ces biens réunis s'étendaient en longueur du « chemin des » Vieux-Capucins ou de Saint-Lubin » au « pavé de Saint-» Brice ou de Saint-Martin-au-Val », et tenaient par leurs côtés, à la succession Leroy, tuilier, à la dame veuve Barraut et ses enfants « au lieu du sieur Baudier » et à la veuve Marais.

Le jardin avait été acquis, par M. Dufrène, de M. Bonnafos de Bellinay, prêtre chanoine de Chartres, suivant acte devant Me Peluche, déjà nommé, le 6 août 1790. M. de Bellinay l'avait lui-même acquis, par acte devant Me Champion, également déjà nommé, le 16 février 1788, de Me Crochard, à qui l'avaient vendu les enfants et héritiers de Mme de la Bachellerie, par acte devant Me Leroy, prédécesseur de Me Peluche, le 16 août 1768.

Voilà les faits, sans interruption ni lacune.

Authentiques et indiscutables, ils prouvent que le conventionnel Brissot — pas plus qu'aucun autre membre de sa famille — n'a jamais possédé ni occupé, à aucun titre, la maison que lui attribue l'*Intermédiaire des Chercheurs*. »

G. Denos.

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 1899

Président : M. Roger DURAND. — M. CHAMBERLAND, secrétaire.

La séance publique annuelle de la Société Archéologique a eu lieu au théâtre de Chartres, le jeudi 15 juin, à 8 heures du soir. L'auditoire, très restreint, était très choisi.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

« La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, reprenant une ancienne tradition, tombée en désuétude, par suite, paraît-il, du peu d'empressement de MM. les conférenciers à se faire entendre en province, vous convie aujourd'hui, en conformité de ses Statuts, à sa séance publique annuelle.

» Depuis dix ans, notre dernière séance publique remontant au 16 mai 1889, la Société a eu le tort grave de se laisser oublier : aussi, malgré notre aversion pour la réclame, nous décidons-nous à faire appel à la bonne volonté de tous dans l'espoir de grossir nos rangs, d'augmenter l'importance de nos publications et d'élargir le champ de nos recherches.

» Je n'ai pas à vous entretenir de nos travaux, qui sont consignés dans l'*Historique* de la Société, rédigé par M. l'abbé Sainsot, en réponse au questionnaire que nous a adressé M. le Ministre de l'Instruction publique, en vue de l'Exposition de 1900 ; M. Chamberland, notre dévoué secrétaire, va vous en donner lecture.

» Je vous signalerai seulement, en quelques mots, une découverte qui ne manque pas d'actualité, bien que se rattachant à la période gallo-romaine.

» Ainsi que vous le savez, sous la domination romaine qui s'est fait sentir en notre ville pendant environ cinq cents ans, Chartres, ou plus exactement Autricum, était, chose peu facile à concevoir aujourd'hui, abondamment approvisionné d'eau de source par deux canaux souterrains : l'un destiné à alimenter la ville haute ; l'autre la ville basse. M. de Boisvilette a consigné, dans sa *Statistique archéologique*, les points où ces aqueducs ont été reconnus, et relevé leur parcours : pour le premier, de Landelles au Grand-

Faubourg, et, pour le second, depuis la fontaine de Houdouenne jusqu'au faubourg La Grappe, où on a eu la bonne fortune de mettre au jour le réservoir ou château d'eau d'où les eaux étaient réparties en ville au moyen de conduites de plomb semblables à celles de Lutèce, que nous pouvons voir au musée Carnavalet.

» En 1897, la Société Archéologique, prévenue par M. Guillaume Leloup, entrepreneur du pays, de la découverte d'une nouvelle amorce d'aqueduc, près la fontaine de Houdouenne, vota le crédit nécessaire à de nouveaux sondages, et la trace de ce canal a été relevée pendant plusieurs centaines de mètres. Il côtoie la rive gauche du ruisseau de Houdouenne, dans la direction de Ver, presque parallèlement à celui qui était déjà connu et dans lequel il devait déverser les eaux des sources qu'il captait dans son parcours.

» Fait à noter qui, pour nous, n'est pas dénué d'importance, nous avons constaté à la tête de ce canal, près de son raccordement à la fontaine, l'existence d'une source qui a été comblée avec de la terre glaise, maintenue par d'énormes pieux et dont le débit paraît considérable.

» Le récit de nos chroniqueurs chartrains, celui du moine Paul entre autres, nous faisant connaître que ces aqueducs fonctionnaient librement avant les invasions des Normands, au VIII[e] siècle, et que ces barbares n'ont pas laissé dans notre ville une seule pierre debout, nous pouvons conjecturer qu'avant de mettre Chartres à feu et à sang, ils avaient commencé par affamer ses habitants et les priver d'eau potable.

» Nous croyons avoir démontré que le gigantesque travail des Romains n'est pas devenu caduc, mais qu'il a été volontairement anéanti, puis oublié.

» Paris a vengé Lutèce en enlevant aux Normands, aujourd'hui nos frères, leur rivière la plus limpide, l'Avre ; nous espérons que Chartres saura doter ses habitants des bassins et des piscines épuratoires qui faisaient les délices des Gallo-Romains d'Autricum ».

Le secrétaire donne lecture du rapport de M. l'abbé Sainsot, vice-président, consacré à l'*Historique de la Société*. Ce travail, très substantiel, sera publié dans nos *Mémoires*.

M. le Président présente alors à l'Assemblée M. André Beaunier, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université. Il fait savoir que le jeune conférencier est un descendant du médecin Claude Huvé, qui bâtit la célèbre maison de la rue du Grand-Cerf.

M. André Beaunier prononce alors une improvisation que nous désirerions reproduire *in extenso*. Cette causerie a été fréquemment interrompue par les applaudissements d'un public littéralement tenu sous le charme. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire les appréciations parues dans deux journaux chartrains, dont les Directeurs ont bien voulu appeler l'attention de leurs lecteurs sur la remarquable conférence de M. Beaunier : le *Progrès* (n° du 20 juin), et la *Croix* (n° du 25 juin).

Le brillant conférencier, lit-on dans l'un, « a de l'à-propos, du trait, de la malice ; il conte à merveille l'apologie et l'anecdote, et il rencontre souvent la poésie, l'ampleur et l'émotion voilée, mais communicative ».

On ne saurait trop louer, dit l'autre, « cette causerie athénienne, étincelante de verve et d'esprit si français ; .... cette logique souriante et cet accent persuasif, nuancé d'ironie, qui caractérisent son beau talent d'improvisation. Servi par un organe d'une délicate sonorité, avec une physionomie éclairée de vie, où l'ironie se joue avec l'enthousiasme juvénile, doué d'une intelligence très avertie d'art et de littérature, M. Beaunier devait plaire ; et de fait, il a été brillant ».

La séance est levée à dix heures moins un quart.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 6 JUILLET 1899

Président : M. Roger Durand. — M. Chamberland, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, Dauzat, abbé Clerval, abbé Sainsot, Bernier, Bourdel, Brosseron, Buisson, Chamberland, Champagne, Couronnet, Denisart, Denos, Doré, Duchon, Georges Durand, Escoffier, Germond, Gérondeau, Goupillon, Mauger, Ouellard, Charles Petrot, docteur Robin, Tachot; abbés Crancée, Gautier, Haye, Hecquart, Langlois.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin et le procès-verbal de la séance du 15 juin sont lus et adoptés.

Admission de membres nouveaux.

M. le Président donne lecture de l'Adresse suivante :

Les Membres de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, réunis le 6 juillet 1899 en Assemblée générale,

Reconnaissants du très gracieux accueil qui leur a été fait au Musée Condé, dans la journée du 21 juin,

Adressent leurs unanimes remerciements à M. Macon, conservateur-adjoint du Musée, ainsi qu'à M. Duplaquet, inspecteur du Domaine, qui, avec tant de bonne grâce, leur ont fait les honneurs des riches collections si intelligemment réunies dans ce palais par le vaillant soldat, l'éminent Français, l'artiste que fut leur ancien confrère, Monseigneur le duc d'Aumale.

Le texte de cette Adresse est adopté à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le commandeur Henry Le Court, qui exprime l'espoir de collaborer à nos travaux. Il signale — une demande de souscription au compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Toulouse, du 4 au 8 avril ; — l'organisation d'une excursion à Argenteuil, par M. de Mortillet, et d'une excursion en Bre-

tagne, par la Société Bibliographique. Il appelle d'une façon toute particulière l'attention de l'Assemblée sur la Revue mensuelle publiée par la société *Les Amis de la Beauce*, et intitulée *Le Beauceron de Paris.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Langlois, qui propose la publication de la *Bibliographie d'Eure-et-Loir* par la Société. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Roger Durand, Dr Robin, abbé Sainsot, Brosseron, Chamberland, l'Assemblée adopte en principe, par un vote unanime, la proposition, et renvoie à la Commission de publication l'étude de la question de savoir quand et comment il sera donné suite à cette délibération.

Lecture de la liste des ouvrages reçus pendant le mois de juin.

M. le Président fait observer que le dernier volume des *Mémoires de la Société Archéologique de Rambouillet* est presque entièrement consacré à la Révolution. On y trouve, en particulier, la liste des membres de la Société populaire de Rambouillet. Cet exemple, donné par une Société dont le président est un personnage aussi autorisé que M. le comte de Dion, contribue à faire la preuve que l'époque révolutionnaire est entrée dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire locale, et mérite d'être imité.

M. le Président donne lecture de quelques pages du même ouvrage qui renferment de fort curieux renseignements sur Chartres et la Beauce en 1807. A propos de l'inconvenante exhibition de cadavres, dont l'extraordinaire conservation faisait un objet de curiosité, M. le Dr Robin et M. l'abbé Sainsot échangent quelques observations sur une étude de M. Lecocq, intitulée *Le Tombeau des Challine.*

M. le Président présente deux notes de M. le docteur Gillard sur *Guérin de Gallardon* et sur le chartrain *Gilles Desjardins*. La lecture de ces notes est renvoyée à la prochaine séance.

M. Georges Champagne présente à l'Assemblée l'*Inventaire des titres et papiers de l'Hôtel de Ville de Dreux*. Il donne

lecture de son intéressant *Avant-propos* et fait observer que l'original de l'*Inventaire*, qui existait à la mairie de Dreux en 1877, a disparu !

M. le Président adresse des remerciements à M. Champagne, dont le travail est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé Sainsot présente la fin de sa *Revue de l'année 1898*.

1° ARCHÉOLOGIE.

Au cours de l'année 1898, on a mis à jour à Péronville un certain nombre de monnaies anciennes.

A Aunay-sous-Crécy, cette petite localité qui a déjà tant fourni à l'archéologie, on a découvert, dans les derniers jours du mois de décembre, deux squelettes humains. Le crâne de l'un était de grosseur à peu près normale, plutôt petit que gros ; l'autre au contraire était énorme et mal conformé. La mâchoire en partie brisée par la pioche du terrassier était très proéminente, et avait conservé presque toutes ses dents qui étaient blanches et bien rangées. Les molaires étaient petites et semblaient avoir appartenu à un sujet d'une vingtaine d'années. Les squelettes étaient côte à côte mais presque superposés, l'un couché sur la face, l'autre sur le dos. — Un peu plus loin, on trouva une dizaine de pierres taillées, entre deux gros silex qui pourraient être des *nucleus*. On peut en conclure que ces traces du séjour de l'homme remontent aux temps préhistoriques. (Voir le *Journal de Chartres* du 8 janvier 1899).

Cathédrale. — Pour ne pas scinder ce qui se rapporte à la cathédrale de Chartres, au lieu de renvoyer chacun des renseignements qui la concernent aux différentes rubriques auxquelles ils semblent se rapporter plus directement (archéologie, beaux-arts, histoire), je les consignerai ici tous ensemble, de manière qu'ils forment un tout dont les parties soient reliées par l'objet commun auquel elles se rapportent.

Il y a plusieurs années déjà que la curiosité intellectuelle se porte avec une certaine intensité vers l'admirable monument gothique qui fait la gloire de notre ville. C'est avec plaisir que je le constate ; ce mouvement ne s'est pas ralenti pendant l'année qui vient de se terminer. Il pourrait fournir à la chronique spéciale a ce sujet, non pas quelques lignes seulement, mais des pages bien remplies. Aussi je crois que si quelqu'un de nos confrères, ayant des loisirs, voulait se charger de cette partie, et nous donner par exemple l'année prochaine *La cathédrale de Chartres pendant l'année 1899*, il ferait œuvre utile et il aurait droit à tous nos remerciements.

— « Un jour, les journaux publièrent une nouvelle qui fut peu remarquée. C'était une pauvre nouvelle de deux lignes :

« M. Félix Faure a visité aujourd'hui *incognito* la cathédrale de Chartres. »

Cet événement n'a pas révolutionné le monde. Il ne méritait aucunement de déranger les reporters. Que le président aille voir une cathédrale entre deux hôpitaux, cela n'a rien qui puisse émouvoir le populaire.

Moi, cependant, j'ai goûté une joie profonde a lire ces deux lignes, et j'y ai trouvé une heure de rêverie très douce. J'ai revu par la pensée les deux clochers de Chartres : « celui du midi tout écaillé jusqu'à sa croix, comme un monstre de pierre ; celui du nord, tout ajouré dans le ciel, comme un cône de dentelle grise. »

Ces réflexions ne sont pas miennes, elles appartiennent à Jean Rameau, un des auteurs *selects* du monde littéraire parisien. Je les emprunte à un vulgaire almanach (*Le Pèlerin* pour 1899, p. 74), et quoique les archéologues s'avisent rarement de chercher des documents dans ces sortes d'ouvrages, je conseille a nos confrères chartrains de lire tout l'article qui débute ainsi ; ceux qui suivront ce conseil s'en applaudiront, comme chartrains et comme archéologues.

On me permettra bien de faire aussi quelques réflexions sur le même sujet, car l'énoncé de ce simple *fait-divers* est suggestif, comme on dit aujourd'hui; il évoque des souvenirs de plus d'une sorte dans l'esprit de celui qui connaît notre histoire locale. Au temps passé, des rois, des reines, des *pasteurs de peuples*, selon l'expression antique, ont été vus souvent aux pieds de Notre-Dame de Chartres ; mais, au lieu de laisser dans leurs palais le luxe de la cour royale, ils aimaient à s'entourer de tout ce qui pouvait donner plus d'éclat à leur visite. Ainsi faisait saint Louis, ainsi les Valois qui étaient comme les hôtes attitrés de Notre-Dame, ainsi nos rois des deux derniers siècles qui faisaient dans notre cathédrale des entrées solennelles dont leur royale majesté n'avait point à souffrir. Dans la seconde moitié de ce siècle qui finit, on a pu voir Monseigneur l'Evêque de Chartres (Mgr Regnault) recevant, avec toute la pompe religieuse possible, un impérial visiteur à la porte de sa cathédrale, et c'était un spectacle qui ne manquait pas de grandeur. Aujourd'hui, le successeur de nos rois accomplit ce même acte sans cortège, bourgeoisement, comme un vulgaire touriste. Devant ce contraste, beaucoup qui se piquent de philosophie se contentent de conclure : « C'est un signe des temps ». On n'en disconvient pas ; mais il serait bon de dire si ce signe est ou n'est pas en faveur du temps qui est le nôtre. Je me prononce pour la négative.

A ceux qui, dociles à mon conseil, auront lu l'article que je leur ai signalé, je me permettrai de donner encore le conseil suivant. Qu'ils ouvrent le même volume (*Le Pèlerin*) à la page 98, ils y trouveront sous le titre *Cathédrale et municipalité* quelques couplets de poésie qui les consoleront des railleries et épigrammes dont certains esprits sont prodigues envers l'archéologie.

D'ailleurs s'ils sont quelque peu connaisseurs, ils devront trouver a ces vers un petit goût de terroir, car l'auteur qui abrite son talent

poétique sous le pseudonyme de *Jacques* est un compatriote [1] dont plus d'une fois les boutades agréablement rimées ont fait le tour des journaux de France. Le sujet lui-même les intéressera ; il a été emprunté à une délibération de la municipalité chartraine de 1793, délibération qui vise la cathédrale dont nous sommes si fiers. Après lecture, ils diront, comme je le dis moi-même : « Si l'auteur de ces vers n'est pas archéologue, il mérite de l'être ». J'ajouterai que si j'avais l'autorité suffisante je décréterais qu'il a bien mérité de l'archéologie.

— Le portail de la Cathédrale de Chartres qu'on a entrepris de rajeunir ne préoccupe pas seulement les architectes et les ouvriers qui travaillent la pierre ; les hommes de plume l'honorent de leur attention et on travaille activement à son histoire. Déjà une grande Revue qui s'intitule *Revue du Moyen Age* (avril 1898) lui a consacré un article intitulé *Le Portail occidental de N.-D. de Chartres*. Cet article a été tiré à part (13 p. in-8° Librairie Bouillon, Paris. 1898) et M. l'abbé Clerval en a rendu compte dans la *Voix-de-Notre-Dame* (suppl. 1897, p. 546). L'auteur, M. A. Marignan, un des rédacteurs de la Revue en question, n'admet pas les dires des historiens chartrains sur l'époque de la construction de ce portail. Ce travail ne fait guère qu'énoncer les idées de l'auteur : il doit les développer dans un ouvrage plus complet. Avec M. l'abbé Clerval, nous attendrons pour juger quelle peut être la valeur de cette opinion nouvelle.

Dans les *Archives du diocèse*, M. l'abbé Métais, notre confrère, a donné une analyse du passage des *Grandes Cathédrales du monde catholique* par M. L. Cloquet, consacré à la Cathédrale de Chartres (1 page avec trois gravures).

Dans un opuscule qui a pour titre : Les vitraux de Notre-Dame de Dijon (55 p., in-12, 2 lithogr., impr. Jobard, Dijon). Nous trouvons le renseignement suivant : De 1874 à 1897 les vitraux de Notre-Dame de Dijon ont été refaits d'après d'anciennes verrières des cathédrales françaises. *Celle de Chartres surtout* a été mise à contribution.

Au cours d'un travail sur les *Origines des villes françaises* qu'il a publié dans le Journal de la Jeunesse, année 1898 (Hachette, Paris), M. Anthyme-Saint-Paul dont tout le monde connaît l'admiration pour la cathédrale de Chartres a donné de celle-ci une admirable description. Il ne nous était pas permis de laisser passer inaperçu ce nouvel hommage rendu par l'éminent archéologue au monument dont il aime à vanter les splendeurs architecturales.

La *Revue du clergé français* (15 mai 1898) a donné un article intitulé : *Le Clocher vieux de Chartres* par M. l'abbé Martin, professeur au Petit-Séminaire de la Chapelle Saint-Mesmin près Orléans. L'auteur y parle en archéologue, et plus encore en admirateur passionné, de la vieille

[1] On me permet de révéler le vrai nom dissimulé par cet humble prénom. Jacques n'est autre que M. l'abbé Bonsergent, curé près de Vendôme, qui appartient à une famille dunoise.

flèche chartraine. *La Voix de Notre-Dame* (1898 suppl., p. 237) a donné les passages les plus saillants de cet article.

On ne me pardonnerait pas de terminer ce qui concerne la cathédrale de Chartres, sans dire un mot d'un ouvrage qui ne contribuera pas peu à sa gloire dans les âges futurs. *L'Ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*, du Ve siècle à la Révolution, par M. l'abbé Clerval, Supérieur de la Maîtrise, est un de ces ouvrages d'histoire locale que nous voyons apparaître beaucoup trop rarement à notre gré. Celui-ci a été accueilli à son apparition par les éloges unanimes du monde savant et du monde religieux, et ceux qui en ont rendu compte semblaient regretter de ne pouvoir faire assez ressortir l'érudition de l'auteur et la patience avec laquelle il a recueilli les matériaux, souvent bien peu importants, cailloux minuscules et grains de sable, avec lesquels il a élevé un solide monument à la gloire des enfants de chœur de Notre-Dame de Chartres. C'est en effet aux plus petits des serviteurs de l'insigne basilique qu'est consacré cet ouvrage remarquable, et on se demande comment un sujet si peu fécond en apparence a pu fournir la matière d'un bel in-8° de 360 pages. Et pourtant ces pages sont bien pleines de noms, de faits et de documents ; elles font pour un instant revivre sous nos yeux, avec ses costumes qui varient selon les temps, tout ce petit peuple des *enfants d'aubes ;* elles nous les montrent au chœur où ils chantent en musiciens consommés, à l'étude où ils apprennent l'art qu'ils pratiquent si bien en même temps que les belles-lettres, dans les récréations où ils retrouvent toute l'espièglerie de leur âge. Pour peu qu'on ait parcouru ce livre avec quelque attention, on est amené à conclure que le Chapitre de Notre-Dame de Chartres était vraiment à la hauteur de sa mission, puisqu'il savait obtenir des plus humbles officiers de leur église qu'ils fissent honneur à leurs fonctions.

Merci à l'auteur, notre éminent confrère, d'avoir mis au jour une œuvre aussi méritante ; merci à notre Société d'en avoir accordé gratuitement un exemplaire à chacun de ses membres.

2° HISTOIRE.

Apostolicité des Églises de France. — Cette question, au point de vue exclusivement chartrain, n'a pas fait, que nous sachions, un seul pas en avant cette année. On trouve cependant, dans les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, une petite note qui mérite d'être reproduite ici. « Nous recommandons à ceux qui voudraient se faire une idée assez complète de cette question le beau livre de M. l'abbé Hénault : *Origines chrétiennes de la Gaule celtique.* » C'est le directeur de cette publication qui parle ainsi, et il fait autorité en pareille matière.

Considérée à un point de vue plus général, l'opinion favorable à l'apostolicité des Églises de France regagne chaque jour une partie du terrain que quelques savants contemporains avaient cherché à lui faire perdre. C'est une évolution que je constate avec un sensible

plaisir, et comme je la suis avec une intention toute particulière, je crois pouvoir affirmer que cette année elle s'est accentuée plus sensiblement encore qu'elle ne l'avait fait les années précédentes. J'en donnerai volontiers des preuves, mais, pour en mieux saisir l'importance, on me permettra de présenter brièvement l'historique d'une question qui intéresse au plus haut point les origines de notre Église chartraine.

Il y a quelques trente ans, surgit, non pas de dessous terre, mais, je pense, de quelque chaire d'enseignement officiel, une école qui dès le premier jour s'arrogea le titre *d'école historique*, sous prétexte qu'elle n'admettait que ce qui était prouvé historiquement, que ce qui remplissait certaines conditions qu'elle avait elle-même fixées. Elle fit passer toute l'histoire au crible d'une critique sévère, elle rejeta en les qualifiant erreurs, mensonges ou légendes, des faits, des assertions, des paroles célèbres que les historiens avaient jusqu'alors acceptées sans contester. Comme ses verdicts furent accueillis avec une faveur marquée, ou du moins avec une déférence un peu trop facile, elle s'enhardit jusqu'à battre en brèche un fait capital de notre histoire nationale. Elle supprima d'un trait de plume les cinq premiers siècles du christianisme dans notre pays, et prétendit que la Religion chrétienne n'y avait pas été prêchée avant le Ve ou le VIe siècle. Tous les savants du monde officiel embrassèrent avec ardeur la nouvelle opinion ; l'École des Chartes en fit un des dogmes fondamentaux de son enseignement, et, ce qui aurait dû la rendre suspecte aux catholiques qu'elle avait séduits, les Voltairiens, les déistes, tous les ennemis du catholicisme firent chorus avec les tenants d'un système qui privait l'Église Gallicane d'un des plus beaux fleurons de sa couronne.

D'un autre côté, les défenseurs-nés de la Religion, les évêques et autres dignitaires ecclésiastiques, surpris ainsi par cette négation d'une croyance qu'ils regardaient comme inattaquable, ne protestèrent point ou protestèrent un peu trop platoniquement. Quelques braves pourtant se jetèrent résolument dans la lutte et relevèrent le gant. Peu habitués à la polémique, et peut-être aussi insuffisamment préparés, ils ne surent pas faire triompher la bonne cause. Leurs adversaires, d'ailleurs, se servaient d'armes contre lesquelles il était difficile de se défendre ; car ceux-ci, dans une question aussi grave, se permettaient de recourir aux épigrammes, aux attaques personnelles, et ils prenaient une attitude souverainement dédaigneuse vis-à-vis d'une opinion qu'ils avaient condamnée. Notre confrère, M. l'abbé Hénault s'est vu en butte à de semblables procédés; mais sa thèse n'a point été renversée par des arguments péremptoires.

Avec le temps la vérité s'est fait jour peu à peu. Revenus de la surprise du premier moment, les soldats de la bonne cause et leurs chefs attaquerent à leur tour ces ennemis qui paraissaient insaisissables. Devant les bonnes raisons, et surtout devant les faits positifs qu'on leur opposa, ils se montrèrent moins intransigeants dans leurs affirmations, ils reculèrent insensiblement et ils furent amenés à concéder que la foi chrétienne avait pu être prêchée au IVe siècle et même au IIIe siècle. De concessions en concessions,

de reculades en reculades, ils en sont arrivés à tolérer qu'on parle du IIe siècle, et s'ils ne reconnaissent pas avec nous que l'Église de France a été établie, sinon par les Apôtres, au moins par leurs disciples immédiats, c'est purement pour la forme et pour se maintenir en opposition avec l'école traditionnelle.

J'ai parlé de témoignages nouveaux en faveur de celle-ci : en voici qui me semblent bien avoir leur valeur.

Son Éminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient de rééditer un livre qu'il publia autrefois : *Les Saints de l'Eglise de Nantes.* (347 p. in-12 Lanné-Mazeau, Nantes, 1898). « Il y soutient l'antique tradition qui fixait l'arrivée de Saint-Clair, apôtre des Nantais, à la fin du 1er siècle ou au commencement du second, et rattachait son apostolat à la prédication primitive dans les Gaules, suivant la tradition conservée invariablement par nos pères et qui n'avait été abandonnée momentanément qu'à la fin du XVIIIe siècle, sous l'influence de la critique trop souvent incrédule de cette époque. Sur ce point d'importance, Son Éminence est d'accord avec le témoignage des monuments les plus anciens de l'histoire religieuse nantaise et les suffrages des hommes les plus versés dans les écoles historiques et hagiographiques, notamment avec Mgr Bellet, l'auteur de l'ouvrage remarquable : *Les origines de nos Eglises et les fastes épiscopaux.* (420 p. in-8º Picard, Paris, 1898). Cette appréciation de l'ouvrage du vénérable cardinal ne m'appartient pas ; je l'emprunte au *Polybiblion* qui fait autorité en matière historique et bibliographique, et je trouve ainsi dans ces lignes un double témoignage favorable à l'apostolicité (Polybiblion, mars 1899. p. 243). Celui qui émane du *Polybiblion* a d'autant plus de prix qu'il est une preuve évidente de cette évolution dont j'ai parlé. Depuis que cette question occupe le monde savant, c'est la première fois que cette Revue émet une opinion bienveillante pour l'école traditionnelle ; toutes ses préférences avaient été jusque-là pour la prétendue école historique et elle a même rompu quelques lances en sa faveur. Ce changement de front n'est pas fait pour nous déplaire.

Un autre témoignage encore, et celui-ci nous intéresse directement, nous est fourni par un des plus éloquents de nos évêques français. Dans sa Lettre circulaire annonçant le Couronnement de Notre-Dame de Ferrières, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, écrit : « En ce temps-là, onze années après l'Ascension du Christ, Savinien, le fondateur martyr de l'illustre Église de Sens, Potentien son frère d'armes, et Altin, le premier évêque d'Orléans, priaient dans l'oratoire étroit qu'ils avaient construit sur les bords de la Clairie à Ferrières. Envoyés par Pierre pour évangéliser ces régions Sénonaises et Carnutes, qui avaient donné récemment plus d'un souci aux légions de César, les missionnaires ne rencontraient que dureté de cœur. » Une note accentue la force probante de ces quelques lignes : « Nous n'hésitons pas, est-il dit, à adopter l'opinion traditionnelle quant à l'apostolicité de nos Églises. Quelque estime que nous professions pour les connaissances de ceux qui ont attaqué cette apostolicité, nous devons dire que leurs arguments nous paraissent faibles devant les raisons de ceux qui défendent la Thèse ancienne. (Annales religieuses du diocèse d'Orléans. *(Loc.*

cit.) [1]. Je disais en commençant ce paragraphe que je n'avais rien à signaler concernant nos origines chartraines ; j'ai eu tort, car ce texte convient aussi bien à l'Église de Chartres qu'à celle d'Orléans.

Hagiographie. — Dans la vie des Saints publiée chaque semaine par la Maison de la Bonne Presse, relevons les Nos suivants qui ont quelque intérêt pour l'église de Chartres :

N° 982. S. Savinien, 1er évêque de Sens, et ses compagnons martyrs.

N° 986. S. Julien, évêque du Mans, patron d'un certain nombre de paroisses du diocèse.

N° 987. S. Piat, apôtre de Tournay, martyr.

A signaler aussi le *Liber miraculorum Sanctæ Fidis*, édité par M. l'abbé Bouillet. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une mention honorable au savant éditeur de cet antique manuscrit (1094). Les dévôts à Sainte-Foi, la vierge agennaise depuis si longtemps honorée à Chartres, ne peuvent que s'en réjouir.

S. Yves. — M. Paul Fournier qui s'est attaché d'une manière particulière à étudier notre grand évêque chartrain, vient de lui consacrer dans la *Revue des questions historiques* (1898) un nouveau mémoire qu'il a intitulé : *L'œuvre canonique d'Yves de Chartres et son influence.* Les savantes dissertations de M. Chamberland, résumées dans nos Procès-Verbaux, montrent d'autre part de quelle valeur est l'autorité de S. Yves dans les questions canoniques.

Josse Clicthoue. — La Voix de Notre-Dame (juillet, août, septembre 1898) a consacré à l'illustre docteur et chanoine chartrain une notice composée en grande partie avec la thèse latine de M. l'abbé Clerval. J. Clicthoue est une de nos gloires que nous commencions à oublier : sa mémoire mérite d'être remise en honneur.

Florent d'Illiers. — Un petit opuscule vient d'être consacré au vaillant capitaine de ce nom, sous le titre suivant : *Un gentilhomme percheron, compagnon de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Desvaux, curé de Verrières ; 2e édition, 30 p. in-18, imp. Levayer, Bellême, 1898. Voici comment l'auteur explique le but qu'il s'est proposé :

« Nous voulons remettre en lumière la part qui revient dans l'œuvre de la délivrance à Florent d'Illiers, le brave compagnon de Jeanne d'Arc, puis revendiquer pour notre pays un peu de la gloire dont il a illustré une famille éminemment percheronne par les fiefs qu'elle possédait, les charges qu'elle a remplies, les faits répandus par elle pendant *plusieurs* siècles au centre de notre Perche. » Nous n'inten-

[1] Mgr Touchet dans un de ses discours raille aussi très agréablement la manie de nos réformateurs contemporains de l'histoire du moyen-âge qui veulent voir partout des dates fausses, des chartes fausses, etc. Cela suppose bien des faussaires, dit Sa Grandeur, en faisant bonne justice de ces critiques outrecuidantes qui n'admettent pas un document quand il contredit leur manière de voir.

terons pas un procès à l'auteur pour cette phrase : mais s'il nous permettait de remplacer les mots *une famille percheronne* par ceux-ci *une famille beauceronne*, et les mots, *centre de notre Perche*, par ces autres : *centre de notre Beauce*, cette phrase n'aurait rien perdu au point de vue de la vérité ; car si un certain nombre de membres de la famille d'Illiers ont rayonné dans le Perche, les d'Illiers par leur origine et par le séjour des principaux d'entre eux et notamment de Florent d'Illiers sont des enfants de la Beauce chartraine et de la Beauce dunoise.

Robertet (Florimond). — Une conférence a été faite au Salon de la Société Bibliographique sur ce personnage par M. Dacier. qui a étudié en lui l'homme d'État et non pas le seigneur d'Alluyes et de Brou.

Dreux. — M. Ch. Lemenestrel a publié, dans le *Journal de Dreux*, une notice sur l'église S. Jean, le Couvent des Capucins et la collégiale Saint-Etienne sous ce titre *Un souvenir du vieux Dreux.*

Général Marceau. — Notre confrère M. Raoul Bonnet a publié dans la revue *La Révolution Française* (août 1898) un article intitulé : *Le Général Marceau et Mlle de Châteaugiron* ; il y donne deux lettres inédites adressées à Emira, sœur du général.

Loigny. — Dans une conférence faite à Orléans sur *l'Église et la défense nationale depuis son origine*, M. le comte Couret a chaleureusement montré la charge des zouaves pontificaux à Loigny, comme une preuve de ce que la Religion sait faire pour la patrie.

Ceux qui cherchent des renseignements sur ce fait d'armes et sur les autres évènements de la guerre franco-prussienne en trouveront dans l'ouvrage publié en grec moderne sous ce titre : *Ιστορία του Γαλλο-γερμανίκου Πολεμου*, par X. Néoclès. (Phexi. Athènes, 1898).

De Sonis à Loigny, pièce en 3 actes par Paul Croiset, 66 p. in-12, Haton, Paris.

Cardinal Pie. — Une notice sur l'illustre évêque de Poitiers a été insérée dans un ouvrage intitulé *Par la plume. Les défenseurs de la foi.* par J. Laur (Paillart, Abbeville in-4° avec portrait). — On trouvera aussi sur le cardinal Pie d'intéressants détails dans la *Correspondance de Mgr Gay, évêque d'Anthédon*, 2 vol. in-8°, Oudin, Paris.

Nogent-le-Roi. — Un enfant de Nogent-le-Roi a donné quelques pages intéressantes sur son pays natal sous le titre modeste : *Notes historiques et archéologiques sur l'église de Nogent-le-Roi*, suivies de sa description en vers par M. Laurent Bouchet, curé de Nogent-le-Roi, 1670-1673, avec 3 belles eaux-fortes par M. Paul Gillard, in-8° 1897.

Senonches. — Notre zélé confrère, M. l'abbé Langlois, a publié dans les Archives historiques du diocèse de Chartres une monographie sur Senonches qu'il en a extraite et nous présente sous ce titre : *Senonches :*

église, château, forêt. (56 p. in-8° 1898). La petite cité percheronne ne pourra plus se plaindre de n'avoir pas d'histoire ; elle n'a rien a envier maintenant à ses sœurs plus grandes et plus importantes.

Courtalain. — M. l'abbé Chapron, curé de Courtalain, a entrepris de faire revivre tout le passé de sa paroisse. Après plusieurs pages qu'il a présentées déjà sur ce sujet intéressant, il nous donne un résumé des délibérations de la municipalité de Courtalain pendant la période révolutionnaire. Ce travail a été lu à la Réunion des Sociétés savantes des départements (14 avril 1898).

Vert-en-Drouais. — La *Croix d'Eure-et-Loir* a parlé des Notes tirées d'un *Papier des baptêmes, mariages et mortuaires* de la paroisse de Vert-en-Drouais par M. J. Caillé, né à Vert où il fut curé et où il est mort en 1630, lesquelles notes ont été extraites par M. Veuclin. correspondant du Comité des sociétés des Beaux-Arts. En signalant ce travail le journal chartrain émettait le désir de voir la Société Archéologique donner dans ses procès-verbaux un résumé des notes les plus curieuses. Cette proposition me semble digne d'être prise en considération par notre Société, puisqu'il y a profit à en espérer pour l'histoire locale.

Monographies Paroissiales. — Ne terminons pas ce qui concerne la partie historique sans signaler à l'attention des jeunes confrères qui cherchent leur voie, un excellent article des Annales religieuses d'Orléans (1899, p. 195) sur l'utilité des monographies de nos paroisses rurales. Nous empruntons à cet article, cette citation qu'il fait à ce sujet : « Dans les annales de la plus petite église il y a de quoi occuper la vie d'un savant.... Montrer l'action de Dieu sur un petit coin de terre, c'est faire une grande œuvre. » C'est Léon Gautier qui donne cet encouragement aux modestes historiens de nos campagnes ; cette parole d'un maître est de nature à amener de nouveaux travailleurs sur le champ un peu ingrat de notre histoire beauceronne.

Broué. — On se plaint que ces travailleurs ont été trop clairsemés jusqu'à ce jour ; c'est une raison pour encourager ceux qui se présentent de temps à autre. Faisons donc bon accueil à l'annonce de l'*Histoire de la commune de Broué*, par L. Moreau, instituteur (400 p. in-8°, Lefebvre-Marnay, éditeur a Dreux. Gravures et plans). [1] Une table des matières très détaillée permet de penser que l'auteur a embrassé son sujet sur toutes ses faces ; si le cadre qu'il s'est tracé est bien rempli, il aura fait une œuvre complète capable de donner satisfaction aux plus exigeants en pareille matière.

Clerval (Abbé). — Dans le cours d'histoire qu'il professe a l'Institut Catholique de Paris, notre docte confrère traite de la *Vie intellectuelle et littéraire de la Société ecclésiastique au moyen-âge.*

[1] En souscription à 5 fr. et à 20 fr. chez l'auteur à Broué (Eure-et-Loir).

3° LITTÉRATURE.

Régnier (Mathurin). — L'œuvre de M. Joseph Vianey sur notre poète chartrain, intitulée *Mathurin Régnier*, a été récompensée d'un prix de 500 francs par l'Académie Française (novembre 1898).

Du Lorens (Jacques). — Un nouveau travail a été consacré au savant jurisconsulte que fut notre compatriote, par M. Henry Lecourt, sous ce titre : *Mre Jacques Du Lorens (1580-1665) poète, jurisconsulte et collectionneur. Sa famille, sa postérité, sa galerie de tableaux.* Étude biographique. Impr. Ch. Valin, Caen, 1897.

Le Beauceron de Paris. — Tel est le titre d'un journal qui vient de pousser dans le champ si fécond de la presse périodique. Il sert de lien à une association de fraîche date qui dès son début donne des signes d'une vitalité pleine d'espérance. — En 1897, je crois, se fondait à Paris une association amicale de tous les enfants de la Beauce résidant à Paris. Elle se proposait uniquement d'abord de réunir ses membres dans un banquet annuel ; mais dès le 15 octobre 1898, elle fondait une Revue mensuelle à laquelle elle donnait son nom *Les Amis de la Beauce* et qui devait être simplement autographiée. Mais elle ne tarda pas à se convaincre qu'elle pouvait faire mieux encore, et elle voulut avoir une véritable Revue à laquelle elle put donner tous les perfectionnements que comporte le goût du jour. C'est fait depuis quelques mois, et *Le Beauceron de Paris* est en bonne voie de se faire une place honorable au soleil de la littérature française. Saluons cordialement son entrée en ce monde, et, en guise d'horoscope, envoyons-lui une parole bien connue en la modifiant légèrement à son intention : Il grandira, car il est Beauceron.

Comme renseignements complémentaires, disons que toute la rédaction de ce journal est beauceronne et appartient en grande partie à la Beauce chartraine. Le rédacteur en chef est M. Léon Guyon, (de Baigneaux, Eure-et-Loir) le directeur M. Emile Dejoie. Si quelques-uns de nos confrères aspiraient à l'honneur de collaborer à cette publication, qui est locale sans l'être, ils adresseraient leurs communications a M. Paul Vion, gérant, à Melun, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13.

Deschanel (Paul). — C'est au département d'Eure-et-Loir, à l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, qui l'a envoyé a la Chambre des Députés, que la France doit un homme d'État éminent, que la Chambre des Députés doit le président qui la dirige avec tant de distinction. Si le département d'Eure-et-Loir n'est pas le pays d'origine de M. Paul Deschanel, il est son pays d'adoption ; on peut même dire qu'il y a adoption de part et d'autre, et que désormais, entre cet homme de grande valeur et notre pays, les liens sont aussi étroits qu'ils peuvent l'être.

Notre Société Archéologique, étant un corps savant d'Eure-et-Loir,

ne trouvera donc pas étrange qu'on lui propose de s'associer aux félicitations qui ont été adressées à M. P. Deschanel à l'occasion de son élection à l'Académie, par les associations politiques, sociales, commerciales, etc., et par de nombreuses individualités de notre département. Ce ne sera point à l'homme politique que ces félicitations s'adresseront ; par ce côté il nous échappe complètement ; mais elles s'adresseront à l'orateur d'élite, à l'écrivain, à l'économiste, au littérateur, car à tous ces titres il nous appartient. Consignons donc ici, avec l'expression de notre admiration pour son talent si varié, pour la correction toute française qu'il a su ramener dans les sphères parlementaires, l'expression non moins vive de notre joie pour la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

Comme c'est le député et surtout le Président de la Chambre qui est en relief dans M. Paul Deschanel, on pourrait croire qu'il doit cet honneur à sa dignité de Président, et que l'Académie, faisant acte de flatterie, l'a admis dans son sein sans exiger de lui de titres véritablement *académiques*. On me permettra de prouver le contraire, en donnant la liste des ouvrages publiés jusqu'à ce jour par M. Paul Deschanel. Bien qu'elle puisse n'être pas complète, elle prouve clairement que, si le nouvel académicien est un maître dans l'art de bien dire, il n'ignore pas non plus l'art de penser et d'écrire :

La question du Tonkin, 1883.
La politique française en Océanie.
A propos du canal de Panama, 1884.
Les intérêts français dans l'Océan Pacifique, 1887.
Orateurs et hommes d'Etat, 1888.
Figures de femmes, 1889, in-12, C. Lévy, Paris (il y a une 2e édition).
Figures contemporaines.
Essais de philosophie politique.
Discours parlementaires.
La question sociale, 1898.
La République nouvelle, 1898.
La décentralisation.

4° BEAUX-ARTS.

DE MÉLY (Fernand). — Comme notre savant et infatigable confrère oublie de nous faire part des articles et mémoires qu'il ne cesse de produire, je suis réduit à ne signaler cette année qu'une seule de ses œuvres : *Les Lapidaires de l'antiquité et du moyen-âge*, ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et de l'Académie des Sciences, T. II., 1er fascicule *Les Lapidaires grecs.* Texte avec la collaboration de M. Ch. Em. Ruelle. XVII-226 p., in-4°[1]. Leroux. Paris. 1898.

[1] Le 15 juillet 1898 il a présenté, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'estampage d'un camée byzantin du XIe siècle, conservé dans le trésor de Sainte-Croix, à Vienne.

Benoit (François) et Gaudubois. — *Chartres*, par F. Benoît, agrégé d'Histoire, Docteur ès-lettres, avec la collaboration de M. Gaudubois, professeur au lycée de Chartres, publié sous les auspices de la municipalité de la ville de Chartres. (Édition de *L'Œuvre d'art*). Librairie des publications artistiques, Paris. Selleret, Chartres, 32 p. in-folio, 8 héliogr., 48 similigravures.

On a pensé qu'après l'étude si consciencieuse de M. René Merlet sur notre ville de Chartres, il y avait place sur le même sujet pour une nouvelle publication, faite surtout en vue du touriste et du curieux qui ne cherche pas à approfondir. Ces deux professeurs ont entrepris ce travail et nous ont donné un splendide fascicule en tête duquel figure pour titre ce seul mot : chartres. Cette publication ayant été faite surtout pour les yeux, on doit dire qu'elle a parfaitement atteint son but. Les photogravures y sont prodiguées ; les sujets en sont généralement bien choisis et assez bien exécutés. Bien qu'il ne soit ici que secondaire, le texte est digne de l'ouvrage. Il est divisé en deux parties principales : Chartres laïque (qui est lui-même subdivisé en Chartres militaire, Chartres seigneurial, Chartres bourgeois) et Chartres religieux. Cette dernière partie est plus longuement traitée, et c'est justice, car Chartres est surtout une ville religieuse, dans l'antiquité au temps des Druides, au moyen-âge avec ses églises et monastères, au temps présent avec les vestiges de son passé et son pèlerinage rajeuni. Les auteurs l'ont compris et ils ont réservé à la cathédrale les meilleures pages et les plus belles illustrations. — On a parlé de quelques erreurs de détails ; j'ai parcouru trop rapidement cet ouvrage pour les saisir. Je signalerai seulement celle qui concerne la Porte-Morard qui fut détruite seulement en 1847, et non pas en 1768 (page 2).

Général Marceau. — Le salon des Champs-Élysées renfermait une toile du peintre Boutigny, représentant *La mort de Marceau.*

Le peintre L. Chifflet. — A la liste des artistes chartrains, nous pouvons ajouter un nouveau nom, qui figurera au dernier rang par la date mais non par le mérite. Louis Chifflet, né à Chartres en 1853, élève de MM. Leblanc et Marcille, après des commencements difficiles, parvint par un travail opiniâtre à prouver qu'il avait une âme d'artiste et qu'il pourrait devenir un maître. Sa réputation, commencée en Normandie, allait grandissant chaque jour, lorsque la mort est venue faire tomber le pinceau d'une main qui le maniait si heureusement. Il n'avait que 43 ans. Il laisse plusieurs œuvres qui font honneur autant à son bon goût qu'à sa science de l'art pictural. Il a travaillé surtout à la décoration des églises. Ceux qui veulent connaître l'homme et l'œuvre liront la petite et intéressante notice que lui a consacrée un ami, M. l'abbé Lefrançois, curé de Saint-Loup, en la ville de Bayeux. Ils ne termineront point cette lecture sans avoir acquis la conviction que notre jeune compatriote avait une belle âme et un beau talent.

5° MÉLANGES.

Beauce. — Un intrépide voyageur, doublé d'un écrivain, a entrepris de parcourir la France pour pouvoir la décrire. Plusieurs fois déjà dans le récit de ses pérégrinations, il a touché des contrées qui nous intéressent. Aujourd'hui, dans la 16e série de son *Voyage en France*, il va *de Vendée en Beauce*. (388 p., in-16. 30 cartes et croquis. Berger-Levrault, Paris et Nancy, 1898). Il y décrit la Beauce dunoise, les champs de bataille de la Beauce, la Beauce chartraine, le Perche-Gouët, le Thimerais et le Drouais. C'est presque un voyage en Eure-et-Loir.

Merlet (René). — Notre savant confrère a publié dans *le Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. XII, p. 66, un article intitulé : *Texte des coutumes de Lorris*. C'est aux Archives d'Eure-et-Loir qu'il a trouvé cet ancien texte qui lui a fourni la matière de quelques pages pleines d'érudition.

Personnages parlementaires. — Ceux qui aiment à vivre dans le monde politique trouveront des renseignements sur les personnages qui représentent notre contrée à la Chambre, dans un livre intitulé : *Nos Députés* (1898-1902), portraits et biographies, par A. S. Grenier (628 p. couverture tricolore, Berger-Levrault, Paris et Nancy).

Prix et Récompenses honorifiques. — Ont été l'objet de diverses récompenses les auteurs ou travailleurs dont les noms suivent : Lefèvre-Pontalis (Eugène). — *L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècles* a reçu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix Fould (25 novembre 1898). — Merlet (René). — 3e médaille avec 500 fr. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour la *Chronique de Nantes*. — Tardiveau (abbé), curé de Bérou-la-Mulotière, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Médaille d'argent pour envois ininterrompus depuis 20 ans d'observations météorologiques (septembre 1898).

Bibliographie d'Eure-et-Loir. — La publication bibliographique de notre confrère M. l'abbé Langlois a été accueillie par le monde qui étudie, avec curiosité d'abord, avec sympathie ensuite. Au lieu de se montrer dédaigneuse comme elle le fait assez souvent pour les innovations, la critique s'est montrée bienveillante pour celle-ci et l'a recommandée à l'attention de ceux qui aiment les livres. On peut citer notamment les appréciations flatteuses de M. Fr. Funck-Brentano *(Revue de la Société des Etudes Historiques)*, et *(Revue critique)*, de M. Aulard, *(La Révolution française)*, du *Journal de Chartres* (27 avril 1898). On peut donc promettre longue vie à la *Bibliographie d'Eure-et-Loir ;* si elle ne s'éteint que lorsqu'elle aura absorbé tout le stock de matériaux qu'elle a devant elle, il n'est personne de nous, pas même son jeune fondateur, qui puisse se pro-

mettre d'en voir la fin, à moins qu'elle ne trouve quelque moyen de faire plus vite tout en faisant aussi bien. Tous ceux qui s'intéressent à elle le lui souhaitent cordialement.

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES. — Ceux de nos confrères qui voudraient utiliser leurs vacances en travaillant à développer leurs connaissances archéologiques pourront s'adresser à la *Société française des Voyages* qui, sous la direction de la *Société Bibliographique*, va faire pendant la première quinzaine d'août une intéressante excursion en Bretagne. Le programme en est bien conçu, aussi est-il particulièrement alléchant pour ceux qui ont le goût des choses antiques et des loisirs qui leur permettent de satisfaire ce noble sentiment. (S'adresser à la *Société Bibliographique*, 5, rue Saint-Simon, Paris).

6° NÉCROLOGIE.

ARNOUVILLE (Marie-Anne Chopin d') comtesse de Cosnac, d'une famille qui depuis longtemps appartient à la Beauce chartraine, a été inhumée au mois de septembre à Baudreville.

ASSIER (Alexandre). — M. Al. Assier, ancien chef d'institution, est mort au mois de septembre 1898. Il n'a été chartrain que pendant un temps assez court ; il séjourna cependant assez longtemps parmi nous pour devenir un admirateur passionné de notre cathédrale. Il a traduit cette admiration dans deux volumes dont l'un a pour titre : *Notre-Dame de Chartres*. (VIII-240 p. in-8°. Pétrot-Garnier, Chartres, 1866), et l'autre : *Construction de Notre-Dame de Chartres au XIIIe siècle*. (60 p. in-12. Aug. Aubry, Paris, 1858). Il me semble qu'une édition de ce dernier ouvrage est intitulée seulement : *Construction d'une Notre-Dame*, suivie des comptes de l'œuvre de l'église de Troyes, au XIIIe siècle, in-12, Paris, 1876.

Il est regrettable que M. Assier n'ait pas fixé sa demeure à Chartres, car c'était un curieux et un érudit de bonne marque. Il aurait fait sans doute pour le pays chartrain, ce qu'il a fait pour la Champagne, son pays d'origine. Quoi qu'habitant dans les environs de Paris, où il était maître de pension, il entreprit la *Bibliothèque d'un curieux Champenois*.

Il a publié pour cette bibliothèque de nombreux et intéressants volumes dans lesquels il a consigné le résultat de ses recherches sur les antiquités et les curiosités de la Champagne.

CHERVILLE (Marquis G. de). — Cette année a vu disparaître dans la personne du Marquis de Cherville, un grand chasseur devant l'Éternel qui fut devant les hommes un écrivain de mérite. Issu d'une famille qui avait emprunté son nom à un petit fief seigneurial de la paroisse de Villemeux, il est né dans notre ville de Chartres ; ce qui nous permet de le regarder comme un compatriote, quoiqu'il n'ait pas vécu parmi nous. Il s'est toujours livré à la chasse avec une ardeur de grand

seigneur, et il se reposait de ses exploits cynégétiques en les racontant avec le talent d'un écrivain de race. Il écrivait et parlait des animaux *con amore*, et sur leur chapitre sa verve était intarissable. On a inventé le mot *animalier* pour désigner les peintres qui ont pour spécialité de reproduire les bêtes de tout genre et de toute nature ; si on ne réservait pas absolument à ces artistes en peinture le monopole de cette expression, on appliquerait très justement celle-ci au littérateur que fut le marquis de Cherville. On en pourra juger par la liste fort incomplète de ses ouvrages que l'on trouvera ici !

Pauvres bêtes et bauvres gens, in-12, F. Didot, Paris, 1869.

La vie à la campagne, in-12 carré, Dreyfous, Paris.

L'histoire naturelle en actions, contes, récits, aventures. Grav. sur bois, F. Didot, Paris.

Contes d'un buveur de cidre, Dentu, Paris.

Les chiens et les chats, d'Eugène Lambert, avec une lettre-préface d'Alexandre Dumas de l'Académie Française, et notes bibliographiques par Paul Lacroix. 6 eaux-fortes, 145 dessins par Eug. Lambert, in-4° 1888.

Les bêtes en robe de chambre. Nombreuses gravures sur bois, 8 pl. en couleurs, in-4° 1/2, F. Didot, Paris 1890.

Muguette, suivie de trois autres nouvelles, in-4° illust. Lecène et Oudin, Paris, 1892.

Les oiseaux chanteurs, 248 p. in-8°, gravures, F. Didot, Paris, 1891, 1892.

Le gibier à plume. — Les oiseaux de chasse, description, mœurs, acclimatation, chasse. Petit in-4°, 34 chromolith., 64 illustr. Rothschild, Paris.

Le gibier à poil. — Les quadrupèdes de la chasse ; description, mœurs, acclimatation, chasse. Petit in-4°, vignettes et 34 chromolith. Rothschild, Paris.

Les contes de ma campagne, 328 p. in-4°. Impr. F. Didot. Mesnil (Eure).

Récits de terroir, 311 p. in-8° illustr. F. Didot. Paris, 1893.

Gouverneur (A.) — Le 9 janvier 1898, s'est éteint à Nogent-le-Rotrou, un homme qui a bien marque sa place parmi les littérateurs et les imprimeurs de province. Né à Dreux, c'est là qu'il a passé toute sa vie dans un travail tout à la fois manuel et intellectuel. Par ses soins assidus, par son empressement à mettre à profit tous les progrès de l'art typographique, il transforma sa modeste imprimerie nogentaise en une vaste et belle typographie qui est bien connue des éditeurs parisiens. Plusieurs Revues étaient imprimées par ses presses, et de nombreux ouvrages de science portent la mention : Imprimerie Gouverneur, Nogent-le-Rotrou. Il ne se contentait pas de fournir aux autres des instruments d'étude ; il les mettait lui-même à profit et il a plus d'une fois fait gémir ses presses pour son propre compte. On peut citer de lui : *Un coin du vieux Nogent*. — *L'Hôtel-Dieu de Nogent-le-Rotrou*. — *Histoire des Comtes du Perche*. L'édition définitive des *Œuvres complètes de Rémy Belleau*. Il fonda et dirigea lui-même le journal

Le Nogentais. Ses concitoyens surent apprécier l'honneur qu'il leur faisait ; ils l'appelèrent aux fonctions de Maire de Nogent-le-Rotrou et de Conseiller général (1877-1892). Ils n'eurent pas lieu de regretter leur confiance en ses capacités administratives, car il a doté leur ville de bâtiments scolaires, de gaz d'éclairage, d'eau de source ; il a réorganisé le collège, etc. On peut dire sans exagération que la petite capitale de notre Perche a produit en ce siècle peu de personnages qui lui aient fait autant d'honneur que M. Gouverneur.

JARRY (Louis). — Quoiqu'il ait toujours été exclusivement Orléanais, M. L. Jarry a un droit incontestable à figurer parmi ceux dont nous consignons le souvenir dans nos annales, d'abord parce qu'il était un de nos plus anciens confrères, (il faisait partie de la Société depuis l'année 1858), et aussi parce qu'on doit le considérer comme un des historiens de notre Beauce. — L'érudition est traditionnelle dans la famille Jarry ; aussi ne faut-il pas s'étonner si de bonne heure il s'est appliqué à étudier le passé d'Orleans et de l'Orléanais. Il collectionnait avec ardeur les manuscrits et les livres d'histoire locale, et il puisait, dans les trésors qu'il amassait ainsi, la matière de savants mémoires qui l'ont placé à un rang distingué parmi les érudits de province.

Au moyen-âge l'histoire de la Beauce chartraine est presque toujours intimement mêlée à l'histoire d'Orléans ; il ne faut donc pas s'étonner, si, dans plusieurs de ses ouvrages, M. Jarry a eu à s'occuper de faits qui nous intéressent directement. C'est ce qu'on remarque notamment dans *Les suites de la Fronde* ; *la guerre des sabotiers de Sologne et les assemblées de la noblesse* (*Mémoires* de la Société Archéologique de l'Orléanais, XVII pp. 368-536). Dans le consciencieux résumé que notre confrère M. l'abbé Haye nous en a donné, (*Procès-Verbaux*, VII, pp. 222-236) on peut voir quelle importance a ce travail pour les pays dunois et chartrains. Dans ses dernières années, M. Jarry avait dirigé ses recherches du côté du bâtard d'Orléans, le vaillant capitaine qui seconda si puissamment Jeanne d'Arc. Dunois est nôtre par le comté dont il portait le nom ; aussi le curieux mémoire de M. Jarry sur le testament et la sépulture de Dunois et de sa famille a pour nous un intérêt tout particulier. (Voir les *Mémoires* de la Société Archéologique de l'Orléanais, XXII, p.203 et l'ouvrage qui en est tiré : *Église de Notre-Dame de Cléry :* les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils et de François II et de Louis I[ers], ducs de Longueville, leurs petits-fils ; testament inédit de Dunois et autres documents (in-8°, Orléans, 1888). Enfin un de ses derniers travaux nous appartient en propre ; c'est celui qu'il a publié pour notre sœur la Société Dunoise, le *Cartulaire de l'Abbaye de la Madeleine de Châteaudun* en collaboration avec M. L. Merlet, (in-8°, Châteaudun, 1897).

Disons aussi que M. Jarry faisait le plus gracieux accueil aux travailleurs chartrains qui recouraient à son érudition. M. Eugène Jarry, brillant élève de l'École des Chartes, a hérité des goûts de son père ; en tenant à honneur de remplacer celui-ci comme membre de notre

Société, il nous permet de compter sur son concours le plus bienveillant. Qu'il en reçoive tous nos remerciements.

Montigny (Anselme-Guy-Gaston Crignon de). — M. de Montigny, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine de génie, représentant d'une famille dunoise, est mort à Paris le 10 octobre 1898; il a été inhumé à Thiville le 25 avril 1899. Il était âgé de 51 ans.

Merlet (Lucien), voir *P-V.*, X, p. 85-95.

Meunier (Georges), [1] officier d'Académie, professeur au lycée Marceau, né le 9 octobre 1865 à Guingamp, et mort à Chartres le 9 janvier 1899. Il avait été élevé à Pierres ; son enfance et son adolescence se passèrent dans ce gracieux coin de la vallée de l'Eure, où il reparaissait si volontiers. Après de brillantes études au collège de Chartres, puis au lycée Henri IV à Paris, il conquit les diplômes universitaires, jusqu'à l'agrégation inclusivement ; son amour pour l'histoire le conduisit ensuite à l'École des Chartes, où il entra et d'où il sortit du premier coup en très bon rang, là il fut l'ami et le secrétaire de Léon Gautier, qui le désigna à l'attention de Jules Ferry. Le député des Vosges trouva en M. Meunier un précieux collaborateur et se l'attacha, pendant quelque temps aussi, en qualité de secrétaire.

Il y avait déjà dans ce jeune homme non seulement un érudit, mais un lettré délicat. Il lui fut donné à cette époque de jouir d'impressions esthétiques d'un ordre supérieur; il fut chargé par le gouvernement d'une mission scientifique en Grèce. Là-bas il vécut des heures délicieuses, abîmé dans la contemplation des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il devint successivement professeur de lettres au collège d'Étampes et aux lycées de Vesoul, de Bar-le-Duc, de Sens et de Chartres. Il nous revenait « précédé d'une excellente réputation professionnelle, tout heureux..... d'être à proximité des instruments de travail, des richesses intellectuelles que Paris seul peut offrir aux laborieux avides de recherches et de plus de savoir. Laborieux, il l'était, en effet, lui qui laisse, à 33 ans, plusieurs œuvres d'une érudition solide, de multiples études littéraires très finement pensées, ainsi que des pages nombreuses d'une pédagogie originale et vivante [2]. » Sur sa tombe, M. le Proviseur disait : « de maître plus dévoué à ses élèves, plus décidé à leur donner le meilleur de soi-même. je n'en ai pas connu [3] » ; et un de ses collègues ajoutait : « quelques jours ont sufli pour nous révéler dans toute leur étendue l'élévation et la largeur des idées de Georges Meunier, la profondeur de ses sentiments et de ses convictions.... Car nous le connaissions déjà : quelques-uns avaient été ses maîtres et l'appelaient leur ami ; nul n'ignorait ses travaux, nombreux et variés. Nous savions que l'art et l'histoire l'avaient attiré, que la science générale l'avait retenu ; que les lettres étaient l'objet de sa

[1] Ces notes nous ont été communiquées par un ami.

[2] Discours de M. Dauzat, inspecteur d'Académie.

[3] Discours de M. Roy.

prédilection. Nous savions que son esprit, souple et délié, toujours en éveil, se plaisait à passer de nos contemporains, — qu'ils fussent écrivains, historiens ou critiques — aux poètes de la Renaissance et aux hommes du Moyen-Age ; qu'il aimait à contempler les radieuses manifestations de l'idéal humain après avoir sondé les mystérieuses ténèbres des époques de la nature. Et ces hautes et vastes préoccupations ne lui faisaient pas oublier les hommes et les choses de ce pays, de cette petite patrie qu'il aimait tant : n'étudiait-il pas les origines de ce collège, qu'il nommait sa vieille maison maternelle, quand il a été si soudainement frappé ?[1] »

Il s'est défini lui-même, inconsciemment peut-être, dans sa notice sur Collin d'Harleville, où il caractérise si bien le tempérament de l'habitant des « alentours boisés et virgiliens de Maintenon » : riche et féconde nature, aux aspects variés, amis des contrastes, éclectique et souriante. Il n'échappa pas à l'influence des différents milieux qu'il traversa : il y avait en lui un poète exquis et un observateur sagace, un érudit, un sceptique indulgent, un artiste et un penseur qui remuait des idées. De plus, à côté de cet esprit, se trouvait un cœur loyal, d'une générosité rare, incomparable en amitié. Il est mort en croyant.

Nous avons déjà cité plusieurs de ses ouvrages dans nos revues bibliographiques annuelles, rappelons ici les principaux :

Histoire de l'Europe, manuel.

Les Epoques de la Nature, de Buffon, édition critique avec introduction littéraire, commentaire et lexiques des termes scientifiques, Paris, Delalain, in-12.

La Poésie de la Renaissance : Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné et Régnier. Études et extraits avec glossaire de la langue du XVIe siècle. Paris, Delalain, in-12, 1896.

La littérature française au XIXe siècle, appendice à l'Histoire des littératures grecque, latine et française de M. Gerusez, professeur de la Faculté des Lettres de Paris. — Deuxième partie du Cours de littérature de M. Gerusez. Paris, Delalain, in-12.

Les critiques littéraires du XIXe siècle, études et extraits, en collaboration avec M. Hatzfeld. Paris, Delalain et Delagrave, in-12, 1894.

Les grands historiens du XIXe siècle, études et extraits. Paris, Delagrave, in-12, 1894.

Le bilan littéraire du XIXe siècle, romantisme et naturalisme. Paris, bibliothèque Charpentier, in-12, 1898.

Histoire de l'Art ancien et moderne, manuel, Paris, Alcan, in-16. (Bibliothèque utile, CXX), s. d.— 192 p., in-32, 47 grav.

Pages choisies d'Émile Zola, avec introduction littéraire et commentaire. Paris, Colin, in-12, 1897.

Pages choisies d'Hector Malot, avec introduction littéraire et commentaire. Paris, Colin, in-12.

[1] Discours de M. Chamberland.

Collin d'Harleville (Les poètes oubliés). Chartres, Garnier, in-8°. — Extrait de l'*Astrologue.*

Mathurin Régnier (Un poète beauceron). Chartres, Garnier, in-8°. — Extrait de l'*Astrologue.*

Le centenaire de Michelet, étude (dans la *Revue Encyclopédique* du 9 juillet 1898).

A cette liste incomplète il faudrait joindre plusieurs articles très remarqués, dans les périodiques de Paris et de la province, publiés sous un pseudonyme ; des poésies, des notes, des travaux en préparation.

Il a donné des pages d'une émotion discrète et communicative. C'était un talent très personnel, qui s'était développé à peu près seul, malgré de nombreux obstacles, par une existence toute de volonté et d'intelligence.

Péan (Docteur, Jules-Emile, *alias* Léon). — Grâce à un savant Mémoire de notre confrère M. le Dr Gillard, nous savons maintenant qu'au siècle dernier notre pays a donne à la France, dans la personne de Collette de Champseru, un des princes de la science médicale. En ce siècle, il lui en a donné un second, qui ne le cède en rien au premier, dans la personne du docteur Péan, mort à Paris, le 30 janvier 1898.

Il était né à Marboué le 29 novembre 1830, d'une honorable famille de meuniers. Il fit ses premières études au collège de Châteaudun, et se rendit à Paris pour faire ses études médicales. Il y reçut des leçons de Nélaton et de Denonvilliers, et conquit le grade de docteur en 1860. Il fut successivement chirurgien de l'Hôpital des Enfants-Assistés, de l'Hôpital de Lourcine et des Augustines de la rue de la Santé (1867), de Saint-Antoine (1872) et enfin de Saint-Louis. Les élèves suivaient avec empressement les leçons de clinique qu'il donna pendant de longues années à Saint-Louis. Il avait toutes les qualités qui font le vrai chirurgien : sang-froid, sûreté de main, habileté prodigieuse ; aussi ne faut-il pas s'étonner s'il fut un véritable créateur dans l'art chirurgical. Le premier, il osa tenter les opérations abdominales, et il obtint les résultats les plus extraordinaires. Il inventa de précieux instruments de chirurgie, entre autres les pinces hémostatiques pour remplacer la ligature des vaisseaux ouverts. Sa réputation d'opérateur était universelle et de toutes les parties du monde on accourait a ses leçons de clinique. Celles-ci lui survivront pour le plus grand bien de l'humanité, car il les a recueillies et éditées avec soin. La science de son art s'alliait dans le Dr Péan à d'autres qualités. Esprit sûr et droit, homme de caractère, il ne faisait point mystère de ses sentiments religieux. Il avait ainsi un point de ressemblance avec l'illustre Pasteur, et ces deux savants de haute valeur offraient la preuve la plus péremptoire qu'il n'y a point incompatibilité entre la Religion et la science. Lorsqu'il dut quitter son service officiel, le docteur Péan ouvrit un établissement particulier où, plus que jamais, il se montra praticien et opérateur de génie. Les honneurs les plus appréciés

vinrent récompenser le mérite de ce prince de la science chirurgicale. Il était membre de l'Académie de Médecine et Commandeur de la Légion d'Honneur. Sa supériorité était d'ailleurs universellement reconnue, et dans les congrès internationaux on lui réservait la première place.

Sa main si experte à manier le scalpel savait aussi employer la plume. Il serait difficile d'établir la liste complète des articles qu'il a publiés dans les Revues spéciales et des brochures qu'il a écrites sur ses nombreuses expériences. Nous donnerons cependant quelques titres dans le but d'être utile à ceux qui pratiquent la science favorite du Dr Péan.

De la Scapulalgie et de la résection scapulo-humérale envisagée au point de vue du traitement de la scapulalgie, Thèse inaugurale (Paris, 1860, in-8); — *L'Ovariotomie peut-elle être faite à Paris avec des chances favorables de succès? Observations pour servir à la solution de cette question, présentées à l'Académie des sciences le 7 janvier 1867* (Paris, 1867, in-8); — *Splénotomie; observation d'ablation complète de la rate pratiquée avec succès. Considérations pathologiques, chirurgicales et physiologiques suivies d'un historique de la splénotomie fait par M. Magdelain* (Paris, 1868, in-8); — *Ovariotomie et splénotomie* (Paris, 1869, in-8o); — *Nélaton. Éléments de pathologie chirurgicale. Tome II, III, IV, V,* (Paris, 1869-1880, in-8); — *Tumeurs des lombes. Opération pratiquée avec succès pour l'extraction d'une énorme tumeur fibrograisseuse de la région lombaire à forme éléphantiasique* (Paris, 1869, in-8); — *Etude clinique sur les ulcérations anales.* Avec M. Malassez (Paris, 1872, in-8); — *Hystérotomie. Ablation partielle ou totale de l'utérus par la gastrotomie, étude sur les tumeurs qui peuvent nécessiter cette opération.* Avec M. L. Urdy (Paris, 1873, in-8); — *Clinique chirurgicale. De la Forcipressure, ou de l'Application des pinces à l'hémostasie chirurgicale, par G. Deny et Exchaquet, d'après les leçons professées pendant l'année 1874 par le Dr Péan* (Paris, 1875, in-8); — *Du pincement des vaisseaux comme moyen d'hémostase. Leçons extraites du second volume des cliniques chirurgicales du Dr Péan. Suivies de la monographie sur la forcipressure de MM. les docteurs Deny et Exchaquet* (Paris, 1878, in-8); — *Leçons de clinique chirurgicale, professées à l'hôpital Saint-Louis pendant les années 1874-1890* (Paris, 1879-1893, 9 vol. in-8); — Même ouvrage, *années 1889 et 1890, Tome IX, suivi des observations recueillies dans le service de l'auteur du premier janvier 1889 au premier janvier 1891, dans la statistique des opérations de gastrotomie et hystérectomie abdominales et vaginales pratiquées par lui du premier janvier 1889 au 31 décembre 1891* (Paris, 1895, in-8); — *Diagnostic et traitement des tumeurs de l'abdomen et du bassin* (Paris, 1880-1895, 3 volumes in-8.) Parmi les articles de revue nous noterons : *Étude anatomique et physiologique sur un cas de luxation ischiatique du fémur.* (*Gazette des hôpitaux*, 1858, no 5 14 janvier et no 7, 19 janvier); — *Du Kératocème ou variété peu connue de tumeur de la cornée (leçon clinique de Nélaton)* (*Gazette des hôpitaux*, 1859, no 53); — *De la Cataracte, analyse de la thèse de Dubarry* (Ibid., 1860 no 44, le 12 avril); — *Présentation d'une tumeur de la clavicule provenant du service de M. Gosselin* (*Société de chirurgie*, 1861); — *De l'Endoscope* (*Archives de médecine*, 1862); — *Observation de rhinoplastie* (*Gazette des hôpitaux*, 1862, 15 mars); — *Hydrocèles de la cloison recto-vaginale communiquant avec la cavité abdominale* (*Société de chirurgie*, 11 février 1863); — *Mal perforant du pied. Arthrite chronique* (Ibid.,

2 mars 1863); — *Tumeurs ovariques et utérines, (Clinique de la ville)* (*Gazette des hôpitaux*, 1866, 15 mars); — *Observations d'ovariotomie et de splénotomie* (*Union médicale*, 1868); — *Autoplastie du cou* (Ibid., 1868); — *Gastrotomie appliquée aux kystes de l'ovaire, aux tumeurs fibreuses et fibro-plastiques de l'utérus* (*Gazette des hôpitaux. Revue clinique* du 25 novembre 1871, nos 139 et 142); — *Nélaton et son œuvre* (Ibid., 1873); — *Hypertrophie de la rate* (Ibid., 1863); — *Ganglion suppuré au voisinage de la parotide, fistule salivaire* (Ibid., 1877); — *Deux cas d'extrophie de la vessie* (Ibid., 1879, 18 mars); — *Traitement chirurgical de l'ostéite diffuse* (Ibid., 3 mai 1879); *Pointe de couteau dans l'apophyse mastoïde* (Ibid., 19 juillet 1879); — *Ovariotomie et hystérotomie* (Ibid., 20 novembre 1879).

La mort de notre illustre compatriote a provoqué un concert unanime d'éloges et de regrets. La ville de Châteaudun a donné son nom à une de ses rues. Quelques jours seulement après sa mort paraissait un petit opuscule intitulé : *A la mémoire du docteur Péan*, de l'Académie de Médecine (1830-1898). Discours prononcés à ses obsèques, (36 p. in-8° et portrait. Impr. Levé, Paris. Mars 1898).

L'illustre docteur parisien était très attaché à sa famille et à son pays natal. Il était président de l'Union amicale d'Eure-et-Loir. « Il gardait amoureusement son accent beauceron. » [1] dit le Dr Fleury dans un article du *Figaro illustré*. Il est mort à Paris, mais il a voulu reposer au milieu des siens, dans ce petit pays de Marboué qui gardera précieusement sa mémoire.

RUBLE (baron de). — M. le baron de Ruble, mort à Paris le 15 janvier 1898, mérite d'être mentionné comme l'éditeur des Mémoires de Michel de la Huguerie pour la Société de l'Histoire de France (1877-1880). C'est grâce à lui que nous connaissons ce chroniqueur français qui naquit à Chartres en 1545. (Voir la Bibliothèque chartraine de M. L. Merlet).

VIVIER (Abbé). — Le 13 décembre 1898, est mort à Boissy-sous-Saint-Yon (Seine-et-Oise), M. l'abbé Vivier, prêtre d'une grande distinction, qui appartenait depuis longtemps à notre Société. Il était né à Allaines en 1822 et, parvenu au sacerdoce, il avait d'abord été professeur au Petit-Séminaire de Saint-Cheron. Il fut ensuite curé de Baigneaux et vicaire de Dreux. Autorisé à quitter le diocèse, il fut

[1] Il y a donc un accent beauceron, comme il y a un accent marseillais et un accent auvergnat, et sur ce point nous pouvons rivaliser avec les enfants de la Cannebière et les indigènes de Saint-Flour. Nous ne nous en doutions pas, nous qui sommes *favorisés* ou *affligés* de cet accent, selon qu'on le trouve harmonieux ou désagréable ; mais l'oreille fine d'un Parisien n'a pas pu s'y tromper et une preuve infaillible de ce qu'il avance c'est qu'il a reconnu cet accent chez le Dr Péan. Il paraît même que cet accent du terroir natal avait pour celui-ci un charme particulier, car il *le gardait amoureusement*. Il faut malgré tout que le dit accent soit terriblement indélébile pour avoir résisté à quarante ans d'enseignement public, à cinquante ans de vie parisienne. Quelques-uns pourront penser que Marboué est assez loin du centre de la Beauce ; on y est cependant Beauceron comme à Chartres ou à Auneau puisqu'on y a l'accent *sui generis*.

nommé curé à Guerny, diocèse d'Evreux, poste qu'il échangea bientôt contre celui de chapelain de la chapelle Saint-Ferdinand, à Neuilly. Il fut ainsi en relation avec la famille d'Orléans, qui sut apprécier en lui le prêtre savant et modeste. M. l'abbé Vivier avait des aptitudes particulières pour la philosophie, et il était jeune encore quand il publia *L'Ermite de Sombreval*, opuscule où il montrait qu'il y avait en lui l'étoffe d'un penseur. Il y a quelques années, il annonçait la publication d'un nouveau Commentaire de la Bible en 10 volumes. Nous ne savons si cette promesse s'est réalisée.

C'est aux bons offices de M. l'abbé Vivier, que la Société Archéologique doit les précieux volumes qu'elle a reçus autrefois des princes de la famille d'Orléans.

7° BIBLIOGRAPHIE.

AMBLARD (P.). — Cérémonie du cinquantenaire de la Société Archéologique de l'Orléanais. (Extrait des Procès-Verbaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir), 8 p. in-8°, imp. Garnier, Chartres, 1898.

ANONYME. — *A la mémoire du docteur Péan*, de l'Académie de Médecine. Discours prononcés à ses obsèques. 36 p. in-8°. Portrait. Impr. Levé, Paris, 1898.

ANONYME. — *Bulletin de la Société de médecine vétérinaire d'Eure-et-Loir.* 17e année. Impr. Durand, Chartres, 1898.

ANONYME. — *Le miracle perpétuel de Notre-Dame* ou l'Œuvre des clercs de Notre-Dame de Chartres pour les vocations pauvres. 183 p. in-16. Gravures. Paillard, Abbeville, et Maison des Clercs de N.-D. de Chartres, 1898.

ANONYME. — *Réflexions et méditations chrétiennes*, par une femme du monde. 232 p. in-12, Imprim. de la Société Typographique, Châteaudun, 1898.

Astrologue de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1898. (Souvenirs chartrains : Le marché aux grains et la place des Halles, par Francis Vovelle). Impr. Garnier, Chartres.

AUDIGIER (Georges), sous-préfet à Nogent-le-Rotrou. — *Vers la victoire* (Poésies). P. Ollendorf, Paris, 1898.

BEILLARD (Alfred), directeur fondateur de l'Ecole d'Horlogerie d'Anet. — *Recherches sur l'Horlogerie*, ses inventions et ses célébrités. 207 p. in-8°. E. Bernard et Cie, Paris, Impr. Achard, Dreux, 1898.

BENOIT (François), agrégé d'histoire, et GAUDUBOIS, professeurs au Lycée de Chartres. — *Chartres*, publié sous les auspices de la municipalité de la ville de Chartres. Edition de l'*Œuvre d'Art*. 32 p. in-folio. Gravures, carte. Selleret, Chartres, 1898.

BÉGUIN (abbé), curé de Saint-Avit-les-Guépières. — *Nos malades, nos mourants et nos morts.* 45 p. in-18, chez l'auteur, Impr. Notre-Dame de Montligeon (Orne).

BERTHOLON (Adrien). — *Colère et repentir.* Poésie en faveur des incendiés du Puits-Drouet. Selleret, Chartres, 1898.

BETHOUART (A). — *Excursion dans le Morvan.* 45 p. petit in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1898.

BONNET. — Le Général Marceau et Mlle de Chateaugiron.

CLERVAL (abbé), supérieur de la Maîtrise Notre-Dame. — *L'ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres*, du Ve siècle à la Révolution. 366 p. in-8°, chromolith. Selleret, Chartres, 1899.

DENIS (Pierre-Augustin). — A propos de la *biographie* de l'abbé Denis, son parent et notre compatriote, publiée dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres* (1899) par H. de G., M. le Dr Gillard nous communique la *bibliographie* suivante :

1865. — *Œuvre nationale.* — *Armorial de l'Episcopat Français* ou Recueil des armoiries et des archevêques et évêques de France par Taupin d'Auge, accompagné de notices géographiques sur chacun de ces prélats par un comité d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres sous la présidence de M. l'abbé A. Denys, curé de Saint-Eloi à Paris et publié sous la direction de Georges Bertrand. — Ouvrage inachevé : onze séries avec convertures de 76 à 80 p. ont paru seulement. *Les 5 premières seules portent la mention* : *Publié sous la direction de Georges Bertrand.*

1re SÉRIE (s. d.). — J. B. de Belloy, cardinal, archevêque de Paris. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 1 (2 livr.) 8 p. titre-frontispice avec blason. — Victor Sarlit, 25, rue Saint-Sulpice, à Paris. Bessuejouls de Roquelaure, archevêque de Malines. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 2 (2 livr., 30 cent.) 8 p. titre frontispice avec blason. — Victor Sarlit, 25, rue Saint-Sulpice, à Paris. Claude Le Coz, archevêque de Besançon. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 3 (1 livr.) 4 p. titre frontispice avec blason. — Victor Sarlit, 25, rue Saint-Sulpice, à Paris. Champion de Cicé, archevêque d'Aix. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 9 (1 livr.) 4 p. titre frontispice avec blason. — Victor Sarlit, 25, rue Saint-Sulpice, à Paris. M. J.-M. de Broglie, évêque d'Acqui, puis de Gand. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 72 (2 liv.) 8 p. titre frontispice avec blason. — Victor Sarlit, 25, rue Saint-Sulpice, à Paris. — Administration, route d'Asnières, 125, à Clichy-la-Garenne, banlieue de Paris. — Clichy, imprimerie de Maurice Loignon.

2e SÉRIE (1 nov. 1865). — Joseph Fesch, cardinal, archevêque de Lyon. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 59, 60 p. titre frontispice avec blason. E.-A. de Boulogne, archevêque-évêque de Troyes. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 87, 15 p. titre frontispice avec blason. — L. Charrier de la Roche, évêque de Versailles. — Le consulat et l'empire. Biographie n° 12, 8 p. titre frontispice avec blason. — I. P. Saurine, évêque de Strasbourg. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 16, 8 p. titre frontispice avec blason. — Paris, Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 25, au coin de la rue de Grammont-Clichy. Imprimerie de Maurice Loignon.

3e SÉRIE (30 nov. 1865). — Jean Siffrein Maury, cardinal, archevêque nommé de Paris. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 99, 20 p. titre frontispice avec blason. — C.-F. Daviau du Bois de Sauzay, archevêque de Bordeaux. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 5, titre frontispice avec blason. — G.-B

Cousin de Crainville, évêque de Cahors. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 48, 10 p. titre frontispice avec blason. — Joseph-Louis Colmar, évêque de Mayence. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 49, 6 p. titre frontispice avec blason. — Paris, bureaux et administration, rue de l'Ouest, 96 bis, près de l'avenue de l'Observatoire. — Paris, imp. Wiesener et Cie, rue Delaborde, 12.

4e SÉRIE (30 déc. 1865). — A.-E.-L. Leclerc de Juigné, archevêque de Paris. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 80, 12 p. titre frontispice avec blason. J.-C. de Villaret, évêque d'Amiens. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 10, 8 p. titre frontispice avec blason. — P.-N. Dombideau de Crousseilhes, évêque de Quimper. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 75, 4 p. titre frontispice avec blason. — C.-F.-M. Bienvenu de Miollis, évêque de Digne. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 78, 12 p. titre frontispice avec blason.

5e SÉRIE (s. d.). — Georges Darboy, archevêque de Paris. — La présidence et l'empire. — Biographie n° 7, 24 p. titre frontispice avec blason. — Jean-Baptiste Duvoisin, évêque de Nantes. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 50, 18 p. titre frontispice avec blason. — François Becherel, évêque de Valence. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 51, 4 p. titre frontispice avec blason. — Paris, bureaux et administration, rue de l'Ouest, 96 bis, près l'avenue de l'Observatoire. — Paris, imp. Wiesener et Cie, rue Delaborde, 12.

6e SÉRIE (s. d.) F. A. F. Donnet, cardinal, archevêque de Bordeaux. — Le gouvernement de juillet. — Biographie n° 16, 32 p. titre frontispice avec blason.

7e, 8e et 9e SÉRIES (s. d.). — *7e série.* — J. P. F. F. M. Lyonnet, archevêque d'Alby. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 18, 28 p. titre frontispice avec blason. — *8e série.* — Marc Antoine de Noë, évêque de Troyes. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 36, 16 p. titre frontispice avec blason. — *9e série.* — Jean Baptiste de Chabot, évêque de Mende. — Le consulat et l'empire. — Biographie n° 34, 8 p. titre frontispice avec blason. — F. G. M. F. de Marguerge, évêque de Saint Flour, près d'Autun. — Le gouvernement de juillet. — Biographie n° 29, 32 p. titre frontispice avec blason.

10e et 11e SÉRIES (s. d.), — *10e série.* — Paul Nando, archevêque d'Avignon. — Le gouvernement de juillet. — Biographie n° 14, 16 p. titre frontispice avec blason. — *11e série.* — Hyacinthe Louis de Quelen, archevêque de Paris. — La Restauration. — Biographie n° 19. 52 p. titre frontispice avec blason.

1844. — *Mémoires de M. l'abbé Liautard*, fondateur du Collège Stanislas, mort archiprêtre, curé de Fontainebleau, ou fragments inédits politiques et religieux, traitant de l'autel et du trône, du clergé et de son influence sur l'esprit public; de l'instruction publique en France, considérée dans ses révolutions et en particulier de l'Université, etc., etc., etc., précédés d'un essai biographique sur l'auteur, recueillis et mis en ordre par M. l'abbé A. Denys (du clergé de Paris), chanoine honoraire de Montpellier, élève et ancien premier vicaire de M. l'abbé Liautard — (Epigraphe) : Il avait compris la parole de notre divin maître, qui nous ordonne d'être humbles et simples dans le cœur et dans l'esprit; et à la mesure des imperfections humaines, comme le fils de l'homme, il a mérité que l'on proclame à sa louange : Il marchait dans la vie en répandant des bienfaits! (Essai biographique). A Paris, chez Léautey, éditeur, rue Saint Guillaume, 21, F.-S.-G. 1844. — Imprimerie de Léautey, rue Saint-Guillaume, 21; in 8°; T. 1er, IX-3, p., 1 grav. (Claude-Rosalie Liautard..., lith. Paul Petit et Cie) avant-propos, essai

biographique, œuvres inédites de M. Liautard. — T. 2e, IV-348 p., avertissement, œuvres inédites de M. Liautard (suite), pièces justificatives.

1871. — *Discours funèbre* en l'honneur des RR. PP. de Picpus, fusillés à Belleville le 26 mai 1871, prononcé le 23 juin à la chapelle de la communauté par M. l'abbé A. Denys, curé de Saint-Eloi, otage de la Commune. Paris, Adolphe Josse, éditeur, 31, rue de Sèvres. 1871. — Paris, imp. Adrien Le Clerc, rue Cassette, 29, petit in-12, 52 p. (Avant-propos p. 3-20, discours p. 21-51.)

1856. — *La nouvelle église du Faubourg Saint-Antoine* par R. de Lasalle — (Epigraphe) : Les prédications qui se fixent le mieux dans la mémoire des hommes sont celles qui arrivent à leur esprit par le cœur. (Fénelon). Prix : 25 cent. Paris, à la librairie, 4, rue Croix-des-Petits-Champs. — 1856. Paris, imp. de Pommer et Moreau, 17, Quai des Augustins, in 8°, 16 p.

1869. — *Le palais des Tuileries en 1848*, épisode de la Révolution de février, par M. l'abbé A. Denis, curé de Saint-Éloi, chanoine honoraire de Montpellier, membre de l'Institut historique, de la Société des Gens de Lettres, de la Société d'Emulation de Cambrai, etc. Paris, Joseph Albanel, libraire, 15, rue de Tournon. — 1869. — Paris, E. de Soye, imprimeur, place du Panthéon. 2, in 12°, XI-215 p. (XII-216 p.) (avertissement, Le palais etc... notes et pièces à l'appui, table des matières.)

1872. — *Le clergé sur les champs de bataille.* — Un otage ignoré de la Commune, par L. de Chazeuil. — *Le Sauveteur.* — Moniteur du courage et des belles actions (Gazette des Sociétés humanitaires de Belgique) paraissant tous les mois (fondé en 1866), rédacteur en chef propriétaire Adolphe Huard. — Bureaux rue Saint-André des Arts, 45, à Paris; 6 fr. par an, 0 fr. 50 le numéro. — Argenteuil, imprimerie P. Worms, N° 9, nouvelle série, juin 1872, in-8° à 3 colonnes p. 156-158.

1860. — *Vies des Saints*, écrites par Mgr Darboy, vicaire général de Paris, protonotaire apostolique, aujourd'hui évêque de Nancy; MM. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine; l'abbé Denys, curé de Saint-Eloi; l'abbé Dufriche Desgnettes, curé des Petits-Pères, le vicomte Alfred de Falloux; le R. P. Lacordaire; l'abbé Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis d'Antin ; Louis de Maslatrie; le comte Albert de Ressegmer ; Charles de Riancey ; Eugène Veuillot, etc., etc. Ouvrage publié sous les auspices de NN. SS. les archevêques et évêques et orné de 952 vignettes dessinées et gravées par les premiers artistes. Paris, Henri Plon, éditeur, 8, rue Garancière. 1860. — La vie des Saints se publie par cahiers comprenant les notices des Saints de la Semaine suivante. Prix du cahier : 50 centimes. (L'ouvrage complet formera 52 cahiers.) Et afin de donner à cette publication tout son intérêt d'actualité le premier cahier comprenant les Saints de la première semaine de janvier paraît le jeudi 21 décembre 1859. Les cahiers suivants paraîtront tous les jeudis de manière à donner la fin de l'ouvrage en décembre 1860. — Paris, typographie de Henri Plon, imprimeur de l'Empereur, rue Garancière, 8.

L'Œuf de Pâques, *Les Veillées de la Famille*, par Alphonse Baleydier.

Echos de l'âme, méditations religieuses traduites du portugais, 1 vol in-12°.

Nouvelle Encyclopédie de la jeunesse, partie morale et religieuse, 1 vol. in-12°.

Légendes Biographiques, Sainte Aure, Saint Eloi.

Biographie : *Sainte Rose de Lima...*

Sermons publiés dans la Tribune Sacrée : 1° Consolation de la Pénitence, T. I,

p. 37 ; — 2° Fête-Dieu sur l'Eucharistie, T. XIX, p. 425 ; — 3° Fête de la Toussaint, T. XIX, p. 987.

L'abbé Denis a publié en outre divers articles de morale, de religion ou d'éducation dans diverses Revues, sous la signature L. C. D. R.

DESCHANEL (Paul), de l'Académie Française. — *La question sociale*, discours politiques. Calmann-Lévy, Paris. Mars 1898.

La République nouvelle. 292 p. in-18 jésus. Calmann-Lévy, Paris, 1898.

La décentralisation, in-12. Berger-Levrault, Paris.

DROUIN (abbé), curé de Beaumont-les-Autels. — *Petit catéchisme liturgique*. L'enfant chrétien à l'église et dans la pratique des principales dévotions. VIII. 129 p. in-12. Impr. Notre-Dame de Montligeon (Orne), chez l'auteur, 1898.

DEUZET (abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Cheron-lès-Chartres. — *Ce que doit être un Petit-Séminaire*. Ce qu'est le Petit-Séminaire de Saint-Cheron. Discours prononcé le 1er août 1898. 9 p. in-8°. Impr. Notre-Dame, Chartres.

FOUCAULT (Mgr), évêque de Saint-Dié. — *Mandement* pour le saint temps du Carême 1898 et Lettre pastorale sur l'Espérance. Imprim. Humbert, Saint-Dié, 1898.

GENET (abbé), supérieur du Grand-Séminaire de Chartres. — *Catéchisme du diocèse de Chartres*. 1898 p. in-8° 64 grav. Paillard, Abbeville, 1898.

GENTY DE BONQUEVAL (abbé), curé de Theuvy-Achères. — *Le chemin de la Croix image de la vie*. 61 p. in-32. Paillard, Abbeville, 1898.

GILLARD (Paul). — *Notes historiques et archéologiques sur l'église de Nogent-le-Roi*, suivies de sa description en vers par Me Laurent Boucher, curé de Nogent-le-Roi (1690-1693).

HERLUISON. — *Notice sur Sergent-Marceau, peintre et graveur*, par P. Leroy et Herluison. (Extrait du compte-rendu de la Société des Beaux-Arts, 1898.

HONORÉ (Vénérable Père) de Paris. — *Académie évangélique* ou école théorique et pratique de la perfection évangélique. Nouvelle édition par le R. P. Flavien de Blois. in-12.

HULST (Mgr). — *Recueil de souvenirs*, à la mémoire de Mgr Le Sage d'Hauteroche d'Hulst, in-8°, 25 gravures. Institut catholique, Paris. — Gavaète, Paris.

JOSEPH (R. P.) de Dreux, capucin. *Retraite séraphique* ou exercices spirituels selon le véritable esprit de S. François, 482 p. in-12.

LABORDE (Jean), maître répétiteur à Chartres. — *L'incendie* (Poésie au profit des incendiés du Puits-Drouet). Chez Bouvier, marchand de journaux, Chartres, 1898.

Lamérie (Ludovic de). — *Questions importantes* (Election au Conseil général). Juillet 1898.

Langlois (abbé M.). — *Senonches.* Eglise, château, forêt. (Extrait des Archives du diocèse de Chartres) 56 p. in-8°, gravures. 1898.

Bibliographie d'Eure-et-Loir. Revue paraissant chaque mois. in-8° et par 24 fiches. Impr. Garnier, Chartres. 1898. (1re année).

Laur (Jean). — *Un homme de caractère :* le Commandant Marceau. 238 p. in-8° illustr. Paillard, Abbeville. 1898.

Lecourt (Henry). *Mire Jacques du Lorens*, poète, jurisconsulte et collectionneur. Sa famille, sa postérité, sa galerie de tableaux. Impr. Ch. Valin, Caen. 1897.

Lefrançois, curé de Saint-Loup, Bayeux. — *Louis Chifflet*, artiste-peintre, 1853-1897, 111 p. in-16, impr. Ve Domin, Caen, 1898.

Lehr (Henri). — *Le Siège de Chartres par Condé.* 1898.

Marquis et Cuissard (abbés). — *Saint-Denys-les-Ponts*, ses monuments religieux, autrefois et aujourd'hui. (Extrait des Archives du diocèse de Chartres) 36 p. in-8°. 1898.

Merlet (René). — *L'Émancipation de l'Église de Bretagne et le concile de Tours* (848-851). (Extrait du *Moyen-Age*, année 1898) 30 p. in-8°, Bouillon, Paris. Impr. Marceau, Châlon-sur-Saône.

Le poète chartrain Jehan Lemarchant, chanoine de Péronne. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.* Année 1897. p. 887) 5 p. in-8°.

Mély (Fernand de). — *Les Lapidaires de l'Antiquité et du moyen-âge*, ouvrage publié sous les auspices du Ministère et de l'Académie des Sciences. Mémoires T. II, 1er fascicule. Les Lapidaires grecs. En collaboration avec M. Émile Ruelle, XVII-226 p. in-4°, Leroux, Paris, 1898.

Messager de la Beauce et du Perche. — Almanach pour 1898. — Le roi Jean à Chartres, au Gué-de-Longroi, au Tremblay. — Deux cérémonies funèbres à Dreux.

Mollien (Mgr), évêque de Chartres. — *Lettre pastorale* de Monseigneur l'Évêque de Chartres sur la Foi, et Mandement pour le temps du Carême 1898, 18 p. in-8°. Impr. Durand, Chartres, 1898.

Monlaur (R). — *La duchesse de Montmorency* (1660-1666) in-8°, 2 portraits, Plon, Paris.

Durand (Roger).— *Montuel, son manoir, ses seigneurs*, (Extrait des Archives du Diocèse de Chartres, 1898).

Morellet. — Lettres de l'abbé Morellet de l'Académie Française à lord Shelbourne depuis marquis de Lansdowne, avec introduction et notes par lord Edmond Fitzmaurice, 3 vol. in-12, Plon-Nourrit, Paris, 1898.

Noailles (Vicomte de). — *Les Anglais en Égypte*, aperçu de la situation, 50 p. in-8°. A. Charles, Paris, 1898

Parmentier, ancien magistrat. — *Rapport sur les travaux de l'Œuvre des Écoles libres* du diocèse de Chartres. Assemblée générale du 10 mars 1898, 19 p. in-12, Impr. Notre-Dame, Chartres 1898.

Petit-Mangin. — *Une mauvaise connaissance*, opérette en un acte. (Musique de L. C. Desormes), 19 p. in-8° à 2 coll. Joubert, Paris. (Représentée pour la 1re fois, concert de l'Eldorado).

Sauvé (Abbé), licencié ès-lettres, curé de Verdes, (Loir-et-Cher). — *Notre-Dame de la Brèche*. Discours prononcé à la fête patronale de l'Institution Notre-Dame, le 15 mars 1898, 10 p. in-8°. Impr. Notre-Dame, Chartres, 1898.

Tissier (Abbé), Directeur de l'Institution Notre-Dame. — *Les grands jours du collège.*

— *La richesse et la pauvreté*, leur rôle social et le devoir chrétien. Discours prononcé le 30 mars 1898, dans l'église Saint-Aignan de Chartres, 16 p. in-8°, Impr. Garnier, Chartres, 1898.

Verret (Abbé), supérieur du Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou. — *Liberté, Égalité, Fraternité. Catholiques et citoyens.* Discours prononcé le dimanche 20 novembre 1898, dans l'église Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou, à l'occasion de la bénédiction des travaux de restauration, 12 p. in-12. Impr. Garnier, Chartres, 1898.

Vovelle (Francis). — *Le Marché aux grains et la Place des Halles à Chartres.* (Extrait de l'*Astrologue de la Beauce et du Perche* pour l'année 1898). Impr. Garnier, Chartres, 1898.

M. le Président rappelle que l'objet spécial de la présente Assemblée générale est l'élection de deux délégués « ayant tout pouvoir de consentir les modifications aux Statuts demandées par le Gouvernement ».

M. Roger Durand, Président de la Société, et M. Dauzat, Inspecteur d'Académie, sont élus et déclarent accepter la mission qui leur est offerte.

M. Chamberland donne lecture d'un essai sur la *Maison n° 1 de la Place Marceau*, qui appartient aujourd'hui à M. Delmance-Alexandre Lebreton. Les éléments essentiels de ce travail, fait avec la collaboration de M. Denos, ont été fournis par M. Gibon, qui les a mis à la disposition de la Société. Il s'agit surtout de démontrer que Pierre Nicole — baptisé à l'église Saint-Martin le lundi 13 octobre 1625 — est né dans cette maison qui, le 4 mars 1634, faisait bien partie de la paroisse Saint-Martin, mais qui, à la date du

28 juin 1603, appartenait à la paroisse Saint-Saturnin. M. Escoffier croit pouvoir affirmer que Nicole est né dans une des maisons voisines de celle de M. Lebreton. M. l'abbé Haye fait observer qu'il y a des exemples de maisons changeant de paroisse périodiquement et même annuellement. De vifs remerciements sont adressés à M. Gibon, et MM. Denos et Chamberland sont invités à continuer leur étude.

La séance est levée à cinq heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. COURAGE, rue de la Tonnellerie, à Chartres ; présenté par MM. Gérondeau et Roger Durand.

MARCHON-GOUGIS, rue des Ecuyers, à Chartres; par M. Maintrieu et M. l'abbé Langlois.

PIERRE, conseiller général, notaire à Châteauneuf ; par MM. Bernier et Roger Durand.

TÉTON (Emile), propriétaire, rue Doguereau, à Dreux ; par MM. Georges Champagne et Dehors.

VILLETTE, receveur municipal, rue Chanzy, à Chartres ; par MM. Denisart et Bineau.

GROSSIER (Gaston), clerc de notaire, secrétaire de la Société « Les Amis de la Beauce », 19, rue Monsieur, Paris ; par MM. Fouju et Champagne.

Ouvrages reçus dans le mois de mai.

I. — ENVOIS DU MINISTÈRE

Bibliothèque de l'École des Chartes, janvier-février, 1899 : Étienne de Gallardon, chanoine de Bourges, clerc de la chancellerie de Philippe-Auguste, par M. Delisle.

II. — DONS

Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir, t. IV, V, VI, VII, VIII.

Conseil général, 17 volumes.

Annuaire d'Eure-et-Loir, 14 volumes.

M. René Merlet : *Nécrologie de M. Lucien Merlet.*

M. Gillard : *Gallardon, son église paroissiale, ses chapelles.*

M. Langlois : *Méthode de Bibliographie locale.*

III. — ÉCHANGES

Société de l'Orne : Tomes I à V et tome XVIII, 1er bulletin.

Société du Vendômois : ann. 1880, 1888, 1895 des Bulletins.

— *Miracles de la Vierge.*

— *Cartulaire de Marmoutiers pour le Vendômois.*

Société nationale d'Angers, 5e série, tome Ier, 1898.

Société Dunoise : n° d'octobre.

IV. — ABONNEMENTS

Archives historiques du diocèse de Chartres, n° 53.

Ouvrages reçus dans le mois de juin.

I. — ENVOIS DU MINISTÈRE

Journal des Savants, cahiers de mars, avril, mai, juin.

Revue des Études grecques, XI, 45.

Compte rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mars-avril.

II. — DONS

Conseil général, 1re session ordinaire 1899.

Les Missions françaises catholiques.

The French Magasine, nos 2 et 4.

Étienne Pasquier et l'intolérance religieuse au XVIe siècle, par Albert Chamberland.

III. — ÉCHANGES

Société archéologique de l'Orléanais : Bulletin n° 164, 3e et 4e trimestre 1898.

Revue de l'Histoire de Versailles, nos 1 et 2.

Mémoires de la Société de Rambouillet.

Société archéologique de Touraine : avril-juillet 1899.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XX, 4e tr.

Mémoires de la Société Éduenne, t. 26e.

IV. — ABONNEMENTS

Archives du diocèse de Chartres, n° 44.

Bibliographie d'Eure-et-Loir, fasc. 17 et 18, en feuilles et en fiches.

SÉANCE DU 10 AOUT 1899

Présidence de M. Roger DURAND. — M. Georges CHAMPAGNE, secrétaire.

La séance est ouverte à 3 heures un quart.

Étaient présents : MM. Roger Durand, abbé Sainsot, André Beaunier, Bernier, Bourgeois-Gaucheron, Brosseron, Gabriel Buisson, Champagne, Denos, Doré-Bonvallet, Gérondeau, Goupillon, Laigneau Joseph, Pétrot Charles et abbé Langlois.

M. le Président fait part du décès de M. Petrot-Garnier, notre imprimeur, qui fut toujours très assidu à nos séances et joint les regrets de la Société à ceux exprimés par toute la presse locale.

La parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est lu et adopté sans discussion.

M. le Président donne connaissance :

1° D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant l'envoi du programme du 38e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture

est fixée au 5 juin 1900. — Ce programme est à la disposition des membres de la Société.

2° D'une lettre-circulaire de la « Caisse du Secours immédiat de la Presse Chartraine » demandant la souscription de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir comme membre honoraire. A l'unanimité, moins une voix, la somme de 5 fr., montant de la cotisation annuelle, est votée.

3° D'une lettre de M. l'abbé Gautier, relative au cartulaire de Grandchamp.

4° De la liste des ouvrages reçus pendant le mois de juillet. — M. le Président signale dans la Revue de l'*Art chrétien* un article de M. de Mély sur la *Sainte-Couronne*.

La société vote des remerciements à MM. Fouju et Lucien Devaux pour le gracieux envoi du tirage à part de leur publication.

M. le Président donne ensuite communication de la note suivante :

« La Commission de publication a décidé, dans sa séance » du 6 juillet 1899, que la société éditerait la « Bibliographie » d'Eure-et-Loir, » de M. l'abbé Langlois, à partir de janvier » 1900 et suivant le plan adopté par l'auteur. — L'édition » sur fascicules sera envoyée d'office à tous les membres, » l'édition sur fiches séparées sera adressée, au lieu de la » précédente, à tous ceux qui auront exprimé leur préférence » avant cette époque. »

Lecture est donnée de deux notices de M. le docteur Gillard, de Suresnes, sur Guérin de Gallardon, archevêque de Bourges, et Gilles Desjardins, (chartrain), professeur à la Faculté de Droit de Bourges. La Société remercie M. le docteur Gillard de ses deux communications qui sont renvoyées à la commission de publication.

M. l'abbé Sainsot a la parole. Il présente d'abord la fin de sa « Revue de l'année 1898 ». Puis il demande que la Monographie de la Cathédrale, de M. l'abbé Bulteau, soit terminée. Il donne ensuite lecture d'une lettre-prospectus qui pourrait être adressée au public d'Eure-et-Loir, afin, dit-il, de mieux

faire connaître notre Société et de recruter plus facilement de nouveaux membres. Cette motion est renvoyée à la commission de publication.

M. Laigneau demande que la bibliographie de M. l'abbé Sainsot, sur la Cathédrale de Chartres, soit complétée et publiée. Plusieurs membres en effet craignent que cette publication ne fasse désormais double emploi avec la « Bibliographie d'Eure-et-Loir » que la Société a décidé de continuer. Cette proposition est renvoyée à la commission de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures trois quarts.

GUÉRIN DE GALLARDON

ARCHEVÊQUE DE BOURGES

En déposant sur le bureau, lors de notre dernière réunion, les ouvrages reçus par la Société depuis sa précédente séance, M. le Président signalait, comme particulièrement intéressant pour notre histoire locale, un mémoire récemment publié dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* par M. Léopold Delisle sur Etienne de Gallardon, clerc de la chancellerie de Philippe-Auguste et chanoine de Bourges.

Préparant actuellement pour la *Revue des Archives historiques du diocèse de Chartres* une notice sur le château de Gallardon et ses seigneurs, je m'empressai de parcourir ce mémoire où je pensais trouver quelques indications nouvelles : mon espoir n'a point été déçu.

Etienne de Gallardon, dont M. L. Delisle a fort judicieusement établi l'identité dans le savant travail accompagné de plusieurs reproductions de chartes du commencement du XIIIe siècle qu'il lui a consacré, appartient en effet à l'antique et notable maison qui posséda, à l'époque féodale, la terre et seigneurie de Gallardon en Beauce, sous le nom de laquelle elle est connue.

De plus, à côté de lui, M. L. Delisle mentionne parmi les clercs du diocèse de Bourges, au XIIIe siècle, deux autres membres de la même famille qu'il suppose avoir été attirés

en cette ville par Etienne de Gallardon ; mais par contre il ne nous dit point à quelles circonstances Etienne de Gallardon dut lui-même son entrée dans le Chapitre de Bourges.

Mes recherches antérieures sur la famille de Gallardon me permettent d'apporter sur ce point une opinion et de vous faire connaître en même temps, à côté de ces trois personnages dont tout à l'heure encore j'ignorais l'existence, un autre membre de la même famille sur lequel le hasard m'a permis de recueillir dans l'*Histoire du Berry*, par M. L. Raynal, de précieux renseignements, et dont jusqu'à présent aucun des historiens de Gallardon n'a fait mention, quoique pourtant il ait occupé, à la vérité, loin du diocèse auquel il appartenait par sa famille, d'importantes fonctions ; je veux parler de Garin ou Guérin de Gallardon, qui de 1173 à 1181 occupa le siège épiscopal de Bourges et porta le titre de Primat d'Aquitaine.

Faute de documents précis, il est difficile d'établir les liens de parenté qui unissaient à Guérin de Gallardon [1] les trois personnages dont M. L. Delisle vient, dans son intéressant mémoire, de nous révéler l'existence. Cependant il est permis de croire que ce fut à cette parenté et surtout aux bons souvenirs qu'avait laissés après sa mort ce prélat dans le diocèse qu'il avait administré, qu'Etienne de Gallardon dut, en dehors de son mérite personnel, l'honneur de faire partie du Chapitre métropolitain de Bourges.

Si les documents généalogiques nous font défaut sur ces différents membres de la famille de Gallardon, heureusement il n'en est pas de même pour les principaux évènements de la vie de Guérin, le plus ancien, sinon le plus important d'entre eux, que je suis heureux d'être le premier à vous signaler et à vous faire connaître, grâce aux renseignements que j'ai puisés dans l'excellent ouvrage de M. Raynal et aux bienveillantes communications de M. le Vicomte de Laugardière, président de la Société des Antiquaires du Centre.

[1] Guérin de Gallardon, que nous voyons en 1159 figurer dans une charte de N.-D. de Chartres, était, d'après une charte de 1162 du cartulaire de Josaphat, fils d'Hervé, Sr de Gallardon de c. 1127 à 1162. D'autre part, nous pensons qu'Étienne, que nous voyons en 1182 signer comme témoin une charte de Saint-Jean, était le neveu de Guérin.

Elu en 1173 archevêque de Bourges [1] en remplacement d'Etienne de la Chapelle, décédé le 13 février de la même année chez les moines de Saint-Victor, à Paris, Guérin de Gallardon avait été choisi dans l'ordre auquel avait appartenu saint Bernard. Au moment de son élection il était abbé de Pontigny, au diocèse de Sens.

C'était dans cette abbaye, la seconde fille de Citeaux, que Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, avait trouvé pendant deux ans une retraite calme et sûre et peut-être ce fut l'attachement de Guérin pour le saint martyr qui recommanda son nom aux clercs de saint Etienne de Bourges [2].

Guérin de Gallardon fit en 1178 partie de la mission nombreuse envoyée au diocèse de Toulouse pour convertir les hérétiques par la force autant que par la parole. C'est pendant cette expédition que, suivant un chroniqueur contemporain, l'archevêque de Bourges recueillit de la bouche d'une femme du pays, de noble origine, qui avait abandonné le château de son mari pour vivre au milieu des hérétiques, les plus scandaleux détails. Elle avoua publiquement à Guérin que pendant une seule nuit elle avait été connue charnellement par cinquante de ses coreligionnaires les plus pieux, disait-elle, de toute la secte [3].

Sous l'épiscopat de Guérin, les juifs, protégés par le roi Louis VII qui aimait bien la religion, mais qui aimait mieux encore l'argent, et qui avait osé leur permettre, tolérance inouie à cette époque, de posséder des serfs chrétiens, s'efforcèrent de construire dans le Berry de nouvelles syna-

[1] Ce prélat, dont la *Gallia Christiana* ne donne point le nom de famille, est désigné dans le *Catalogus Reverendissimorum Antistium insignis ecclesiæ Bituricensis* (manuscrit de la Bibliothèque de Bourges) sous le nom de Garinus de Girardo, par La Thaumassière en son histoire du Berry (Paris 1689), et par Dom Beaunier dans son *Recueil hist. chronol. et topog. des Archevêchez, Evêchez, etc. de France* (Paris, 1726) sous celui de Guérin de Gelardun.

[2] Pendant qu'il était à la tête de l'abbaye de Pontigny, Guérin eut l'honneur de revêtir de l'habit de Citeaux le jeune novice qui plus tard, après être devenu prieur claustral de Pontigny, puis abbé de Fontaine-Jean, au diocèse de Sens, et enfin abbé de Châlis, fut désigné après la mort d'Henry de Sully, le successeur direct de Guérin, comme archevêque de Bourges et canonisé en 1218 par le pape Honorius III, sous le nom de Saint Guillaume de Châlis.

[3] Palàm confessa est a quinquagenta religiosioribus ejusdem sectæ nocte quâdam fuisse strupratam, cum ipsa eisdem, vitæ causâ sanctioris, thoro viri spreto, se conjunxisset. *Gauf. Vos. Chr. Fr. XIII, 449.*

gogues. En 1179, le pape Alexandre III écrivit à Guérin de Gallardon qui lui avait demandé conseil à ce sujet, de ne tenir aucun compte de la protection qu'accordait le roi aux juifs et de veiller à ce qu'aucune synagogue ne fut élevée en des lieux où jusque-là il n'en avait pas existé : tout au plus pouvait-on laisser les juifs réparer ou reconstruire celles qui tombaient en ruines, mais sans les faire plus élevées, plus spacieuses et plus belles [1].

Après avoir assisté en 1179 au sacre de Philippe-Auguste, puis au concile de Latran, Guérin de Gallardon mourut le 20 mars 1181 [2].

Il venait d'expirer quand les clercs de Limoges arrivèrent à Bourges pour implorer sa justice. Ils avaient osé élire un évêque, Sebrand-Chabot, contre la volonté d'Henri II et de Richard son fils ; aussi les deux princes, dans leur colère, les avaient exilés, avaient brûlé leurs maisons et coupé leurs vignes. Sebrand avait été cependant consacré à Rome par l'archevêque de Bourges en 1179, et le pape Alexandre avait donné mission à ce prélat de faire droit et de terminer la querelle.

Trompés dans leur espérance, les clercs de Limoges vinrent prier auprès du corps et l'un d'eux, l'archiprêtre de Brioude, s'en approchant, plaça dans la main du défunt la lettre du pape encore fermée, en disant : « Ce que vivant il n'a pu faire, que mort il l'accomplisse. » Bientôt Sebrand se réconcilia avec ses deux persécuteurs et ce fut à la miraculeuse intercession de l'archevêque de Bourges qu'on attribua généralement la gloire d'avoir changé les cœurs et ramené la paix [3].

[1] Consuluit nos tua fraternitas an sit appellationibus deferendum a carissimo in Christo filio nostro L. illustri Francorum rege pro judœis interpositis ut christiana mancipia detineant, et utrum sustinere debeas quod de novo construant synagogas ubi eas nullatenus habuerunt. Scripsimus itaque memorato regi... *Labbe*, *Conc. X*, *col. 1724*. — *Scr. Fr. XV*, *968*.

[2] Et non en 1180, comme le dit la *Gallia Christiana*. Geoffroy de Vigeois (*Scr. Fr. XII*, *447*) fixe sa mort au carême de 1180, par conséquent en 1181, avant Pâques.

[3] Ne laborasse viderentur in vanum, archipresbyter Brivatensis domini papæ litteras adhuc clausas inseruit manui defuncti, dicens : « Quod non potuit vivus, expleat vel defunctus. » Cujus et meritis et intercessione, sicut dicitur, pacem regis et ducis episcopus Lemovicensis emeruit. *Rad. de Dicet.* — *Scr. Fr. XIII*, *204*. — *V. Gauf. Vos. Chr.*, *cap. 70*.

Le corps de Guérin de Gallardon fut transporté dans l'église de Pontigny où il fut inhumé. Sur sa tombe fut gravée l'épitaphe suivante que nous a conservée la *Gallia Christiana* :

Hic jacet dominus Garinus, archiepiscopus Bituricensis, tertius abbas hujus monasterii...

La tombe de Guérin de Gallardon existe-t-elle encore ? Le temps jusqu'à présent m'a fait défaut pour m'en informer [1] et pour rechercher, au cas où elle aurait disparu, s'il en est conservé soit dans les portefeuilles de Gaignières, soit dans les recueils topographiques de la Bibliothèque nationale ou des départements du Cher et de l'Yonne une représentation qu'il serait intéressant de reproduire dans la publication qu'a entreprise notre Société des Pierres tombales du département d'Eure-et-Loir.

G. G.

GILLES DESJARDINS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE BOURGES

Parmi les professeurs de la Faculté de Droit de Bourges qui eurent la mauvaise fortune de succéder à des maîtres trop grands pour qu'il fût possible de les remplacer, mais dont les noms néanmoins ont mérité d'être conservés à côté de ceux de Baron, de Duaren, d'Hotman et de Cujas. M. L. Raynal, dans son *Histoire du Berry*, à laquelle déjà nous avons fait de nombreux emprunts au sujet de Guérin de Gallardon, fait mention d'un chartrain dont M. Merlet, comme Dom Liron, semble avoir ignoré l'existence, et que pour cette raison nous croyons devoir vous signaler.

Quelques années après la mort de Cujas, décédé en 1590,

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, nous avons acquis la certitude que la tombe de Guérin a été détruite, comme le prouve l'extrait suivant que nous a communiqué M. H. Monceaux, bibliothécaire de la ville d'Auxerre, tiré d'une histoire inédite de l'abbaye de Pontigny par Dom Robinet : « Guérin mourut dans sa ville épiscopale en 1181, après avoir ordonné qu'on l'inhumât à Pontigny avec les autres abbés, ses prédécesseurs. Son tombeau se voyait à côté du grand autel en la partie de l'évangile. Mais on fut obligé de l'ôter pour relever le sanctuaire et faire un autre autel. »

deux chaires de la faculté de droit de Bourges furent données, dit M. Raynal, en 1593, à la suite d'épreuves publiques, l'une à Antoine Bengy, élève de Cujas, né à Bourges en 1564 d'une famille originaire de Dun-le-Roi et déjà fort estimé au barreau, et l'autre à Gilles Desjardins, des environs de Chartres, qui prenait en latin le nom d'Ægidius Hortensius, et dont quelques ouvrages furent publiés par ses écoliers allemands.

Malgré le zèle et le savoir de ces professeurs, la faculté de droit vit de jour en jour diminuer l'affluence des élèves : aussi à la mort de François Ragueau en 1605, les magistrats de la ville, désireux d'appeler dans leurs murs quelque docteur assez célèbre et assez habile pour rendre à l'université son ancien éclat, décidèrent qu'on enverrait à Toulouse des députés chargés de s'entendre avec deux professeurs qui jouissaient alors d'une grande réputation, MM. Cadan Cabot et Jean de la Coste, nommé en latin suivant l'usage du temps Janus à Costà, et l'un des meilleurs élèves de Cujas. Seulement il fallait obtenir d'Antoine Bengy et de Gilles Desjardins qu'ils renonceraient, en faveur du nouveau venu, le premier au titre de Doyen, le second à l'espérance de le devenir. Ils promirent d'abord, puis mirent des restrictions à leur consentement. Il en résulta des discussions qui ne tardèrent pas à devenir très vives. La ville alla jusqu'à décider que si les deux docteurs persistaient dans leur mauvais vouloir, leurs chaires seraient déclarées vacantes. Bengy courut se plaindre à Paris ; la ville envoya aussitôt le maire pour combattre ses démarches. Enfin tout fut concilié au moyen d'une augmentation annuelle de 200 livres qui fut accordée à Bengy pour prix de son titre de Doyen. Le traité signé à Toulouse avec Cadan éprouva d'ailleurs des difficultés et n'eut pas de suite.

Gilles Desjardins mourut en 1609.

A ces renseignements que nous fournit sur notre compatriote M. L. Raynal, dans son *Histoire du Berry*, nous espérons pouvoir d'ici peu, grâce à de nouvelles recherches, joindre la liste des ouvrages de cet estimable professeur, mis au jour par la reconnaissance de ses élèves.

G. G.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membre titulaire

M. Popot (Henry), directeur de l'imprimerie Garnier; présenté par M. Roger Durand et M. l'abbé Langlois.

Membre correspondant

M. Beaunier (André), présenté par MM. Georges et Roger Durand.

Liste des ouvrages reçus en Juillet

I. — DONS

G. Fouju : *Ossements humains d'Aunay-sous-Crécy.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris).*

Lucien Devaux : *L'église de Vichères.* (Extrait des *Archives historiques du diocèse de Chartres.*)

II. — ABONNEMENTS.

Bibliographie d'Eure-et-Loir, n° 19.

Archives du Diocèse, n° 55.

III. — ÉCHANGES.

Bulletin de la Société Dunoise, nos 117-118.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XI, 2e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XX, 1er trimestre 1899.

Bulletin de la Société de la Corrèze, tome XXI, 2e livraison.

Bulletin et Mémoires de la Société de la Charente, année 1898.

Revue des Questions historiques, 33e année, 1er juillet 1899.

Revue de l'Art chrétien, 5e série, tome X, 3e livraison.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1899

Président : M. R. DURAND. — M. CHAMBERLAND, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. R. Durand, Dauzat, Bellier, abbé Sainsot, Appay, Amblard, Balandra, Barois, Bouchard, Bourgeois-Gaucheron, Gabriel Buisson, Chamberland, Champagne, Choppard, Corrard, Denisart, Denos, Doré, Duchon, Georges Durand, Escoffier, Gabriel, Gérondeau, Dr Gillard, Goupillon, Lehr, Lorin, Mauger, Dr Maunoury, Charles Petrot, Popot, Dr Robin, Marcel Rousseau, abbés Peschot, de Sainte-Beuve.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de deux de nos confrères, M. l'abbé Seigné, curé d'Oysonville, et M. Héquet, ancien négociant, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

Il adresse des remerciements à plusieurs de nos confrères qui ont fait des dons à la Société.

Présentation de nouveaux membres.

Lecture de la liste des ouvrages reçus en août, septembre et octobre.

M. le Président signale : 1° dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (mars 1899) une biographie de M. Lucien Merlet, suivie de la liste de ses travaux ; — dans l'*Art chrétien* (1899, 4e livr.) un article de M. de Mély sur la Sainte-Couronne, et un article de M. Lanore sur le *Portail royal de N.-D. de Chartres*, dont il résume les idées essentielles. Diverses observations sont présentées par MM. Amblard, Appay, Bellier, Robin, Sainsot... Et toute l'Assemblée s'accorde à désirer que la *Monographie de la Cathédrale* soit continuée ou reprise, ou qu'au moins un Chartrain entreprenne un travail sur ce *Portail royal*, étudié avec tant de soin par tous les archéologues, même étrangers, comme le Dr Wöge.

M. le Président donne lecture des principaux passages du Compte de Jean de Dieu, auteur du groupe du Tour du chœur, appelé la *Femme adultère*. Ce document a été trouvé par M. l'abbé Clerval dans les Comptes du Chapitre, aux Archives départementales. Des remerciements sont adressés à l'auteur de cette importante découverte.

M. le Président appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur les reproductions phototypiques des dessins inédits de M. E. Petitgrand, architecte du Gouvernement, (salon de 1886; exposition universelle, 1889), relatifs à Gallardon et son église paroissiale et publiées par M. le Dr Gillard, de Suresnes.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Directeur de la *Dépêche d'Eure-et-Loir* assurant à la Société son concours le plus entier. M. l'abbé Sainsot lit un intéressant article du même journal, en date du 6 novembre, signé M. Reinals, exposant l'histoire, le but, les travaux de la Société. Au nom de l'Assemblée et de la Société tout entière, M. le Président adresse à M. le Directeur et à ses collaborateurs l'expression de ses vifs remerciements. Il convient de signaler ici la présence à la réunion de M. Adrien Bertholon, chef des informations à la *Dépêche*, et le compte-rendu qu'il a fait de la séance dans le numéro du 11 novembre sous le spirituel pseudonyme de *Cromlech*.

M. le Président communique une lettre de M. Fouju, qui se propose d'adresser à la Société une note sur le résultat des fouilles faites au *Camp Harrouard* (commune de Sorel), riche en « foyers et fonds de cabanes », par la Société normande d'Études préhistoriques et la Société d'Excursions scientifiques le 7 et le 8 octobre dernier.

M. le Dr Robin donne lecture d'une très intéressante communication relative à une de ces sépultures connues sous le nom de *trous en baratte*. Puis il présente à l'Assemblée deux crânes, des ossements, des silex, etc... Sur une question de M. Amblard, M. le Dr Robin précise que ces *trous* n'ont rien de commun avec les souterrains et les caves que l'on rencontre un peu partout dans notre sol beauceron. M. le Prési-

dent, interprète des sentiments unanimes de l'Assemblée, exprime à M. le Dr Robin la profonde reconnaissance que lui a la Société pour le *don magnifique* qu'il vient de faire.

Lecture : 1° de circulaires relatives à divers Congrès qui se tiendront à Paris en 1900 (Congrès de l'Art public, organisé par le Conseil municipal de Paris; Congrès de Numismatique); — 2° d'une note concernant l'Exposition rétrospective de la Charité; — 3° de la note suivante relative au prochain Congrès des Sociétés Savantes : « La question 23 posée par la Section d'Histoire et de Philologie est modifiée ainsi qu'il suit : « Tracer... l'histoire des fêtes nationales célébrées dans un *chef-lieu de canton* sous le Directoire; — 4° de lettres demandant des subventions. L'Assemblée regrette que l'objet propre et l'état financier de la Société ne lui permettent pas de prêter son concours pécuniaire à ces œuvres pourtant bien dignes d'intérêt.

M. l'abbé Sainsot saisit cette occasion pour rappeler qu'on a, faute d'argent, laissé tomber à la Folie une église du XIe siècle qui renfermait des choses uniques : campanile, piscine, chaire du prêtre, etc. Il ajoute qu'il est urgent de voter ou d'employer un crédit, si gros qu'il soit, destiné à rendre le Musée de la Société, qu'il qualifie d'un mot impitoyable, à peu près digne des illustres visiteurs que lui vaudra le Congrès national archéologique de 1900, si, dit-il, nos espérances ne sont pas trompées.

L'Assemblée se range à l'avis de M. l'abbé Sainsot.

M. Amblard donne alors communication des principaux passages d'une lettre à lui adressée par M. de Marsy, l'éminent Président de la Société française d'archéologie. Cette lettre confirme que le Congrès national sera tenu à Chartres et indique quelques questions à examiner.

En terminant sa communication, M. Amblard rappelle « qu'il y a cinq ans, à l'instigation de M. Merlet, il a fait les premières démarches pour obtenir qu'une session du Congrès national archéologique fût tenue à Chartres » : il ajoute qu'il est heureux que le but soit atteint et il dit que sa tâche est terminée. M. le Président, au nom de l'Assemblée, remercie M. Amblard de l'actif concours qu'il a déjà prêté à cette

œuvre et il le prie de le continuer. M. Amblard veut bien se mettre à la disposition de la Société.

M. le Président annonce qu'il doit lui-même incessamment se rencontrer à Paris avec M. de Marsy. M. l'abbé Sainsot propose un échange de vues sur l'organisation du futur Congrès : visites de monuments, de stations préhistoriques, etc.; mémoires à présenter.

M. Bellier dit qu'il n'y aura pas lieu d'aller à Saint-Prest : il croit les carrières éboulées; depuis longtemps il n'a guère eu connaissance que de la découverte d'un fémur de mastodonte qu'il regrette même de n'avoir pu acquérir. M. le Dr Robin, vivement sollicité de faire un travail d'anthropologie préhistorique, se retranche derrière les difficultés de semblables études. Mais l'Assemblée conserve l'espoir de triompher de la modestie et des scrupules de notre savant confrère. M. l'abbé Sainsot dit qu'une vue d'ensemble sur l'état de la science archéologique dans notre département serait bien intéressante. M. Amblard, rappelant ce qui s'est fait au Congrès de Bourges, expose qu'une étude détaillée des vitraux ou d'un portail, comme le *Portail royal*, obtiendrait sûrement le plus vif succès auprès de nos savants hôtes qui préfèrent, aux études générales, les études détaillées et rigoureusement précises. Le nom de M. l'abbé Clerval est alors prononcé : le savant médiéviste est tout désigné pour étudier le *Portail*. Quant aux vitraux, les congressistes trouveront dans M. Lorin un guide de la plus rare compétence. M. Lorin, sollicité, veut bien se mettre à la disposition de la Société. De vifs remeciements lui sont adressés.

Il est procédé ensuite à la formation d'une Commission provisoire. Cette Commission comprend, avec tous les membres du Conseil d'administration de la Société, plusieurs membres élus par l'Assemblée, dont les noms suivent : MM. Amblard, G. Besnard, Lorin, abbé Métais, Merlet.

La séance est levée à cinq heures.

SÉPULTURES PRÉHISTORIQUES ET TROUS EN BARATTE

Dans la séance du 6 juin 1872, le Dr Harreaux a lu à la Société une très intéressante notice sur les excavations préhistoriques que l'on a appelées *Trous en baratte,* excavations toutes rencontrées dans le Canton d'Auneau, à Montvilliers, Saint-Léger et Béville-le-Comte; il concluait de ses recherches que ces trous avaient servi d'habitation aux premiers hommes qui s'étaient fixés sur notre sol Beauceron; tous étaient situés sur des pentes douces exposées à l'est ou au sud-est, bien à l'abri des vents du nord. Le 6 novembre 1873 il vous présentait une nouvelle note sur quinze de ces trous placés près les uns des autres, qui venaient d'être découverts à Béville en creusant la tranchée du chemin de fer de Chartres à Auneau [1].

Je ne reviendrais pas aujourd'hui sur ces découvertes si je n'avais à les compléter et à vous demander de vouloir bien accepter pour notre musée divers objets qui furent trouvés alors, et y joindre divers ossements que j'ai recueillis en 1874 près de la station signalée à Béville, section B, dite du Pavillon, à la sortie du village, sur le chemin de Béville à Baronville; ces ossements sont intéressants, d'abord par leur antiquité extrêmement reculée, que démontrent l'épaisseur des cranes, leur forme et celle des os longs; ensuite parce qu'ils paraissent bien confirmer, par leur présence en ce lieu, l'opinion de Broca, du Dr Harreaux et autres, que les trous en baratte sont bien des habitations, puisque l'on a trouvé, à côté de l'un d'eux, les squelettes de ceux qui bien probablement l'avaient creusé ou habité.

Cette découverte d'ossements humains n'avait pas été connue alors du Dr Harreaux, ce n'est qu'en 1874 le 13 mai, que je fus appelé par le sieur Flaix, qui avait trouvé en 1872

[1] Procès-Verbaux — T. IV, p. 455 — T. V, p. 79.

le trou indiqué à la sortie de Béville, en creusant sa cour ; il avait trouvé alors à un mètre environ de cette excavation un squelette enterré à peu près à un mètre de profondeur, ce squelette avait, m'a-t-il dit, une pierre placée sous la tête et d'autres au dessus du corps dans une position qu'il n'a pu m'indiquer, les pieds étaient orientés vers le sud-est et se trouvaient à peu près à quatre mètres du chemin, le corps était dans une fosse creusée dans la terre végétale reposant sur le sol marneux dur.

Quand je fus appelé en 1874, c'était pour voir deux nouveaux squelettes que l'on venait de mettre au jour, en enlevant des terres en dehors du mur de la cour du Sieur Flaix. Ces deux squelettes paraissaient assez bien conservés, ils étaient placés, le premier à un mètre du mur, le second à un mètre du premier. Ils étaient orientés dans la même direction que celui qui avait été découvert en 1872. — Les pieds de tous les deux étaient placés à environ un mètre du chemin, tous les deux reposaient sur la marne dans des fosses creusées dans la terre végétale. Le plus rapproché du mur se trouvait dans une fosse de 80 centimètres de profondeur, sa longueur était de 1^{m} 65. — La tête tournée à gauche, les bras placés le long du corps, les mains ramenées sur le haut des cuisses. Le second était à 1^{m} 20 de la surface du sol, dans la même position que le précédent, mais beaucoup plus petit, je n'ai pu le mesurer exactement parce que les terres se sont éboulées. Ils n'avaient ni l'un ni l'autre de pierre sous la tête, mais avaient chacun quatre pierres posées deux à deux, appuyées l'une sur l'autre par leur extrémité supérieure et formant voûte, les deux premières au-dessus de la poitrine, les deux autres au-dessus de l'abdomen. Aucun instrunent, aucune poterie ne furent trouvés auprès de ces corps.

Le premier de ces corps était très bien conservé, j'ai pu en retirer la tête entière avec la mâchoire inférieure, la première vertèbre, les deux clavicules, les deux humérus, les os du bassin et les deux fémurs.

Le second était bien plus friable et je ne puis vous en présenter aujourd'hui que le crâne presque entier, des os du bassin brisés. J'avais recueilli bien d'autres parties de ces corps, mais un accident survenu en les transportant a fait perdre une partie de ces os et quelques autres ont été

mélangés de sorte que je ne puis les attribuer sûrement à l'un ou à l'autre.

J'ai joint d'autres ossements d'attribution incertaine, mais que l'on m'a assuré provenir du même lieu, sans que j'aie pu le vérifier [1].

Je vous présente aussi un marteau qui a été trouvé dans l'un des trous de la tranchée du chemin de fer de Chartres à Auneau, et des bois de cerf ou de renne qui proviennent de la station de la Queue de Collerette, dans un trou un peu distant des autres. — Ce dernier trou nous offre une particularité curieuse, qui permet de se rendre bien compte de ce que devaient être ces habitations de nos lointains aïeux, c'est que depuis sa découverte, il a été habité pendant plus de 20 ans par un troglodyte moderne, mort il y a quelques années. Il avait établi au centre un poteau sur lequel se rejoignaient des branchages partant de tout le pourtour du trou, tout cela bien attaché, recouvert de mousse, de terre et de chaume ; l'habitation n'avait qu'une ouverture creusée par cet homme dans le flanc du trou, ce qui lui avait été facile parce que le sol avait été remué pour en tirer de la pierre. Je n'ai vu ce logement qu'une seule fois, après le décès de son dernier habitant et je puis vous assurer qu'il était tout à fait à l'abri de l'humidité.

Je serais heureux si quelque chercheur, plus compétent que moi, pouvait étudier ces débris et nous dire à quelle période préhistorique ils appartiennent.

Docteur Robin-Massé.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

Mme Petrot-Garnier ; présentée par MM. Charles Petrot et Roger Durand.

[1] Une note informe et très incomplète, que je retrouve à l'instant, me ferait croire que ce sont les os du premier corps trouvé dans la cour même, mais je ne puis rien affirmer.

Mlle Lepoivre; présentée par MM. Duchon et Frédéric Maugars.

MM. l'abbé Augis, curé de La Ferté-Villeneuil; présenté par M. l'abbé de Sainte-Beuve et M. René Merlet.

Deslandres, propriétaire à Verneuil (Eure); présenté par MM. Fouju et G. Champagne.

l'abbé Faligan, vicaire à Dreux; présenté par M. l'abbé Clerval et M. G. Champagne.

l'abbé Gaulier, curé de La Chapelle-Montligeon; présenté par M. l'abbé Peschot et M. l'abbé Langlois.

Guérin, maire de Challet; présenté par M. l'abbé Langlois et M. Roger Durand.

Leloup-Fiévet, entrepreneur; présenté par M. l'abbé Clerval et M. Roger Durand.

Leroux, banquier, à Saint-André (Eure); présenté par MM. Fouju et G. Champagne.

l'abbé Massot, curé de Digny; présenté par M. l'abbé Chauveau et M. l'abbé Langlois.

Rotier, à Blois; présenté par M. Gérondeau et M. l'abbé Langlois.

Ouvrages reçus en août, septembre et octobre

I. — DONS

Jeton des notaires de l'arrondissement de Chartres, don de M. Bourgeois-Gaucheron.

Ossements préhistoriques, don de M. le Dr Robin.

Ossements humains découverts à Aunay-sous-Crécy, don de M. G. Fouju.

Histoire de Cléry, par M. Louis Jarry, don de M. Eugène Jarry.

Des Assemblées de Communautés d'habitants dans le comté de Dunois, don de M. René Merlet.

L'abbé P.-A. Denis, don de M. le Dr Gillard.

La Réforme à Chartres en 1562, don de M. Lehr.

II. — ENVOIS DU MINISTÈRE

Discours prononcé au Congrès des Sociétés Savantes à Toulouse.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 6e série, t. VIII, 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1898.

Mettensia — — — II.

Bulletin archéologique du Comité, 1898, 3e livr.

Bulletin de l'Académie des Inscriptions, mai-juin.

— — — juillet-août.

Bulletin du Comité des Travaux historiques, 1898, 3-4.

Revue des Études grecques, nos 46 et 47.

Bibliothèque de l'École des Chartes, LX, mai-juin 1899.

Journal des Savants, juillet et août 1899.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

III. — ÉCHANGES

Bulletin de la Société Dunoise, juillet et octobre.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1898.

Bulletin de la Société d'Études scientifiques d'Angers, 1898.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1897-98.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim., 1899.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, t. XXI, 3e livr.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1898-99.

Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne, 1898-99, 1er et 2e fasc.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, no 23.

Bulletin de la Société de l'Orléanais, no 165.

Bulletin de la Société de l'Orne, t. XVIII, 2e bulletin.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 3e trim.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon, 1896-97.

Musée des Antiquités nationales de Stockholm, catalogue-sommaire.

Commission des Antiquités des Arts (Seine-et-Oise), 17e vol.
Musée national de Costa-Rica.

IV. — ABONNEMENTS

Revue des Questions historiques, 132e liv.
Bibliographie d'Eure-et-Loir, août-septembre-octobre.
Archives du Diocèse, —
Le Beauceron de Paris, —
Revue de l'Art chrétien, 1899, 4e liv.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1899

Président : M. Roger DURAND. — Secrétaire : M. CHAMBERLAND.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Amblard, Appay, Balandra, Barois, Benoist, Bouchard, Brosseron, Buisson, Chamberland, Champagne, Corrard, Dauzat, Denisart, Denos, Doré, R Durand, Escoffier, Gérondeau, Lehr, Lorin, Maugars, Merlet, Morin, Ouellard, Popot, Dr Robin, Marcel Rousseau, Dr Taillefer, abbés Chauveau, Langlois, Sainsot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr Robin fait observer que la mensuration précise des restes préhistoriques est indispensable pour donner à une étude qui les concerne une véritable valeur scientifique et qu'elle ne peut se faire qu'avec des instruments spéciaux assez difficiles à se procurer.

M. l'abbé Sainsot exprime le vœu que la *Monographie de la Cathédrale* soit terminée le plus sommairement et le plus rapidement possible sous la forme où elle a été commencée et qu'elle soit continuée ou même reprise sur un plan nouveau. Après une discussion à laquelle prennent part M. le Président, M. l'Inspecteur d'Académie, M. Amblard, la proposition de M. l'abbé Sainsot est adoptée à l'unanimité. Il est

entendu que l'on demandera l'avis de M. l'abbé Clerval, qui s'est chargé de continuer la Monographie.

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Pol Maunoury, ancien magistrat et ancien député d'Eure-et-Loir, et se fait l'interprète des regrets de l'Assemblée.

Plusieurs membres expriment le vœu que des notices plus ou moins étendues soient consacrées à *tous* nos confrères décédés. M. l'abbé Sainsot se déclare tout disposé à leur donner satisfaction dans sa *Revue* annuelle : il s'adressera aux familles et aux amis des défunts, mais il prie instamment ses confrères de lui envoyer tous les renseignements qu'ils pourraient avoir ou recueillir de leur côté. Des remerciements sont adressés à M. l'abbé Sainsot.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciements de M. l'abbé Augis et de M. l'abbé Gaulier, membres admis à la dernière séance.

Admission de nouveaux membres.

Parmi les dons faits à la Société, M. le Président signale une magnifique photographie de la flèche du Clocher Vieux, obtenue par M. Arthus avec une lunette d'approche adaptée à l'objectif d'un appareil photographique. Il adresse au donateur des félicitations et des remerciements.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il s'est concerté avec M. de Marsy au sujet de l'organisation du Congrès archéologique et il en expose les grandes lignes. MM. Amblard, Ouellard, Robin, Sainsot expriment des vœux, donnent de très intéressantes indications. Les fonctions de Trésorier du Congrès sont acceptées par M. Lorin, à qui M. le Président adresse les plus vifs remerciements. Il est décidé que notre Musée sera mis en état et classé.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Président des *Amis de la Beauce* l'invitant au banquet annuel de la Société. Ce banquet aura lieu le 19 décembre, sous la présidence effective de M. Paul Deschanel, Président de la Chambre des Députés, Président d'honneur des *Amis de la Beauce*.

Lecture de la liste des ouvrages reçus en novembre.

M. le Président signale dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* un article de M. de Mély sur la date de la réception de la Sainte-Couronne à Paris (12 août 1229); — dans l'*Art chrétien* (t. X, 5e livr.), un compte-rendu de l'excursion faite à Chartres par la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc; — dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (p. 271) la descendance de Samuel de Tascher, seigneur de Pouvray et de la Grange, fils aîné de Samuel de Tascher et de Marie de Chartres.

M. Denos donne lecture d'une importante communication sur des sépultures qu'il a étudiées à Armenonville. M. le Président adresse des remerciements à M. Denos, dont le travail est renvoyé à la Commission de publication. Diverses observations sont présentées par MM. Amblard, Gabriel, René Merlet, Robin, Sainsot.

M. Lehr fait une très intéressante communication orale, dont il a bien voulu prendre la peine de faire le résumé suivant :

« A l'appui de l'intéressante communication de M. Denos, voici quelques détails sur la proportion des protestants dans les armées de l'ancien régime. Elle a été très forte, et cela jusqu'à la Révolution. Déjà, au moment du siège de La Rochelle, on avait levé dans les Cévennes un corps de protestants qui fut envoyé dans la République de Venise. On voulait, par ce moyen, empêcher le recrutement de l'armée du duc de Rohan.

« Ce qui n'avait été qu'une mesure accidentelle en 1627, devint un système à partir de 1648. On s'applique à épuiser, par de « douces saignées » (le mot est d'Élie Benoist), les provinces où les protestants étaient en nombre. Voici comment on procédait : on donnait des commissions de capitaine aux seigneurs huguenots, et ils recrutaient parmi leurs gens des compagnies que l'on incorporait dans les régiments en guerre contre l'Espagne. Ceux-ci étaient bien vite décimés, et il fallait de nouvelles levées pour les compléter. Un curieux passage du *Traité de la charge des Gouverneurs de places*, de Deville, montre à quel point ces levées

ont dû être fortes. Il paraît que nos régiments passaient, aux yeux des moines, pour être un ramassis d'hérétiques, opinion assurément très exagérée, mais significative.

« L'esprit militaire est contagieux ; les montagnards sont pauvres, braves, entreprenants ; ils font d'excellents soldats, de sorte que le système se perpétua. Sans entrer dans des détails dénués d'intérêt, on peut dire qu'il dura jusqu'en 1789 ; l'un des trois régiments qui acclamèrent le roi, le 14 octobre, était presque entièrement composé de Cévenols protestants.

« La Révocation de l'Édit de Nantes ne changea donc rien à ces habitudes. Sans doute elle provoqua l'exode de 600 officiers et de 10.000 soldats huguenots, mais il en restait encore beaucoup plus dans les rangs, puisque la France avait, en 1684, 158.000 hommes sous les armes et qu'un dixième de la population était protestant. C'est surtout par la qualité de ces transfuges, par l'influence qu'ils ont eue sur l'armée prussienne (qui n'existait pas avant eux) que ce départ en masse a été désastreux.

« Au moment où nous reporte le travail de M. Denos, il y avait donc un grand nombre de protestants dans quelques-uns de nos régiments. Lesquels, parmi ceux qui viennent d'être cités ? D'abord quatre régiments suisses : Gardes Suisses, Erlach (Arlach), Stuppa-l'Aîné et Salis, où les catholiques étaient certainement en minorité ; puis il y a quelques-uns de nos vieux régiments nationaux, qui se sont couverts de gloire en Flandres : ainsi Piémont, Normandie, Touraine, etc., et les fusiliers du Roi — qui devinrent plus tard « Royal Artillerie ».

« Ainsi les conclusions de M. Denos, qui étaient solidement appuyées sur des faits particuliers, sont encore conformes, autant qu'on peut en juger, aux circonstances d'ordre général que révèle une étude attentive des institutions militaires du temps. »

M. le Président adresse des remerciements à M. Lehr.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

UN CIMETIÈRE TEMPORAIRE A ARMENONVILLE

Le village d'Armenonville, chef-lieu de la commune d'Armenonville-les-Gâtineaux, qu'arrose la Voise et dont le territoire consiste, en majeure partie, en une plaine assez élevée, attenant à celles de Gas, Ecrosnes et Gallardon, est relié au village de Gas par deux voies de communication : au sud, la route de Chartres à Rambouillet; au nord, un chemin, dit *chemin de Gas*.

Sur les côtés de cette dernière voie se trouvent, au pied de la plaine, deux carrières à sable en exploitation : l'une, séparée du côté nord du chemin par un champ d'une largeur de quinze mètres, depuis six ans; l'autre, contiguë au côté sud, depuis une trentaine d'années. Un précédent propriétaire de celle-ci l'avait ouverte pour son usage personnel vers 1850.

La première de ces carrières, qui appartient à M. Abel Bouju, porte au cadastre les n°s 549 et 548 de la section B; la seconde, qui appartient à M. Denis Magdo, porte dans la même section le n° 583.

Une ligne qui joindrait leurs centres couperait, à angles droits, le chemin de Gas à 250 mètres de l'axe de celui qui limite Armenonville, à l'est, entre ce chemin et la route de Chartres à Rambouillet, soit, en suivant cet axe, à 595 mètres de la porte latérale de l'église.

Ces détails exposés, pour prévenir les erreurs ou confusions que pourraient engendrer, dans l'avenir, les transformations qu'auront apportées à l'état de ces lieux la pelle et la pioche du carrier, nous arrivons à l'objet de la présente communication.

Dans la seconde des carrières en question, c'est-à-dire celle qui est au sud du chemin de Gas, le sieur Magdo découvrait, il y a vingt ans, un squelette humain. Peu de temps après s'en présentaient un second, un troisième, un quatrième, puis tant d'autres, plus tard, que la centaine en était de beaucoup dépassée en ces temps derniers.

Pourquoi tous ces squelettes en cet endroit, complètement dépourvu de tout signe de sépulture? sous un sol où croissaient à peine quelques prunelliers mousseux et de chétifs cerisiers nains, ombrageant presque imperceptiblement une friche languissante, morte l'été? au sein de ce beau sable, si blanc et si pur, que les géologues appellent silice ou sable de Fontainebleau, et qui, sous le nom de sablon, est vendu aux ménagères chartraines [1], pour servir à fourbir des ustensiles de cuisine ou de ménage?

A qui? à quelles classes de personnes ont pu appartenir ces ossements, dont rien : tradition, souvenirs ni écrits d'aucune sorte, ne faisait soupçonner la présence, absolument ignorée?

Le sable, à l'endroit où ils gisaient, se rencontre à 45 centimètres de la surface du sol. Ensevelis à une profondeur de 1^{m} 10 à 1^{m} 15, ils se trouvaient donc bien en plein sable. Cependant, à part une tache légèrement grisâtre ou cendrée, se dessinant plus large que haute, dans la section transversale des fosses, produite par le creusement de la carrière, celui-ci n'en a pas moins conservé toute son éclatante blancheur. Tout au plus s'y est-il isolé quelques rares parcelles de la couche supérieure; et l'on peut se demander comment le comblement des fosses n'a pas opéré le mélange des couches mises en mouvement. Il semblerait qu'il y eût eu intention de la part du fossoyeur, qui a dû prendre d'infinies précautions pour l'éviter.

Les corps, disposés par rangées allant du sud-ouest au nord-est, se trouvaient à un mètre environ les uns des autres, dans des fosses de 65 à 70 centimètres de largeur. Le dos était en dessous, le tronc et les membres étaient allongés et les pieds orientés vers le sud-est.

Particularité dont le sens nous échappe et sur laquelle nous appellerons l'attention : des pierres, généralement

[1] Ce sable, qui est détaillé à Chartres, au prix de 0 fr. 05 le litre, se paie, à la carrière, 0 fr. 75 la quantité qu'en peut traîner un cheval. — Il est d'usage, dans le pays, le jour de la fête patronale et certains dimanches ou jours de réception, de l'épandre, après un lavage à fond, sur le carrelage de la maison qu'il entretient brillant et coloré, et où le balai ne fait que l'effleurer, afin qu'il y séjourne le plus longtemps possible.

plates[1], seuls objets qui les accompagnaient, étaient posées immédiatement sur les corps, qu'elles ne recouvraient que très partiellement, ou n'en étaient séparées que par une très petite quantité de sable. Ce fait, que nous avons pu observer encore le dimanche 19 novembre dernier, en extrayant d'une sépulture en partie disparue quelques côtes et les bras et les jambes d'un squelette dont la tête manquait, révèle sûrement, par son uniformité, une préoccupation ou une pensée spéciales, toutes de circonstance, se rattachant, par conséquent, à un court espace de temps.

Nous nous trouvons donc en présence de sépultures déjà anciennes, contemporaines les unes des autres; de sépultures pratiquées méthodiquement, une à une, ce qui exclut toute idée de guerre, de massacre ou tuerie quelconques, et plus encore d'ensevelissement accidentel : éboulement ou effondrement du sol.

On sait que c'est en mars 1685 que fut commencée la construction de l'aqueduc, qui devait servir à conduire les eaux de l'Eure de Pontgouin à Versailles, et que ce travail dura quatre ans.

« On y employa des troupes jusques au nombre de plus de » trente mille hommes », dit le *livre des choses notables de l'abbaye de Coulombs,* qui ajoute : « La maladie survint; les » maisons de Maintenon ne furent pas suffisantes pour loger » les malades qui estoient habituellement au nombre de » *deux mille.* Les religieux de Coulombs reçurent ordre, le » 8 mars 1686, de sortir de leur monastère pour en faire un » hôpital. Leurs bâtiments ne suffisant pas, on construisit » des baraques en bois dans les jardins. Les logements étant » encore insuffisants, on prit, au mois de juillet suivant, la » maison abbatiale, pour servir de supplément à l'hôpital. » Les « pertes en hommes » furent « immenses ».

Doyen, dans son *Histoire du pays chartrain*, rapporte à son tour, sur le même sujet, ce qui suit : « Le prétexte (de la » construction en question) étoit de tenir sur pied une » armée de soixante mille hommes. On croit que l'habitude

[1] Toutes brutes et de la nature de celles que la culture de la vigne, à peu près complètement abandonnée depuis une quarantaine d'années, fit expulser autrefois, en grande quantité, des terrains avoisinants.

» du travail est préférable à l'oisiveté; mais des hommes » continuellement enfouis dans des terres humides, devoient » nécessairement périr. Cette entreprise coûta plus de cin- » quante millions et la vie à *dix mille hommes.* » Plusieurs personnes qui y avaient travaillé lui ont, dit-il, assuré ce dernier fait.

Voilà pour la construction même de l'aqueduc, considéré dans sa relation avec les seules communes de Maintenon et de Coulombs, ou dans son ensemble.

Mais cette construction nécessita des travaux accessoires considérables. D'énormes quantités de sable arrivaient d'Armenonville. Là, tout près de l'extrémité nord de cette commune, se trouvaient des carrières appelées *carrières du Magasin*, parce qu'elles étaient proches de constructions établies à quelques mètres de la rivière, pour l'emmagasinage du matériel et de l'outillage [1]. Un peu plus loin, vers Maintenon, Moineaux [2], hameau de la commune de Gas, puis Houx, commune contiguë à Maintenon, contribuèrent aussi quelque peu à l'approvisionnement de l'entreprise. Gallardon, à l'autre extrémité, fournit la pierre et la chaux. Pour le transport de ces matériaux, extraits par les soldats et de nombreux ouvriers venus de toutes parts [3], sous la direction d'*entrepreneurs de bâtiments,* d'*entrepreneurs de carrières,* de *contrôleurs,* de *piqueurs* et de *commis des travaux* [4], il fallut creuser un canal qui, tantôt se confondait

[1] Les registres de la paroisse d'Armenonville, constatent, à la date du samedi 14 juin 1687, l'inhumation de Jean Renaud, « soldat au régiment d'Anjou, qui a esté accablé sous les carrières ». L'emplacement de ces carrières, aisément reconnaissable et fréquemment appelé *folies de Louis XIV*, est aujourd'hui planté de bois taillis, de guigniers et de cerisiers.

[2] Le 11 août 1688, a été inhumé François Roy, dit *Belle-Humeur*, natif de Saint-Jean-d'Angély, sergent de la compagnie de M. Tournoisin, du régiment de la Fère, « logé à Moineaux, lequel a été malheureusement assassiné de dix ou douze coups d'épée, en séparant des soldats qui se battoient ». (*Reg. de la par. de Gas*, qui mentionnent dans un acte d'inhumation du 9 du même mois, le « canal de Moineaux qui conduit à Maintenon ».)

Les piles d'un pont établi sur la Voise, à Moineaux, il y a quelques années, reposent sur les fondations des piliers d'une ancienne porte à bateau.

[3] Notamment des provinces de la Flandre et du Limousin et aussi de la Suisse *(Reg. des paroisses.)*

[4] Les reg. de Gallardon, d'Armenonville et de Houx nous ont transmis quelques noms: Jean Rué, *alias* Jean Roué; Manet; Alexandre Belquesme; Guillaume

avec la Voise, tantôt s'en séparait [1]; établir des écluses dont, ainsi que du canal, on voit encore des vestiges à Armenonville même.

Un manuscrit contemporain, dû à la plume du curé d'Armenonville, conservé à la mairie de cette commune et publié par M. l'abbé Métais, dans sa revue *Archives du Diocèse de Chartres*, parle en ces termes du canal, en ce qui concerne Armenonville : « Ce qu'on appelle icy canal du Roy » a été fait et achevé en mil six cent quatre-vingt-sept [2], » pour le transport des matériaux de Gallardon jusqu'à » l'acqueduc de Maintenon. Le remüement des terres causa » de *grandes maladies et mortalités en cette vallée.* »

D'autre part, les registres paroissiaux des années 1685-1688, en ce qui regarde la commune d'Armenonville-les-Gâtineaux et celles de Gallardon, Bailleau-sous-Gallardon, Yermenonville, Gas et Houx, également baignées par la Voise, constatent 8 mariages de soldats, 28 baptêmes d'enfants de soldats, 56 inhumations de soldats et 29 de femmes et enfants de soldats ou gens à la suite de l'armée.

Armenonville, à ce moment, venait en quelque sorte d'être érigée en paroisse, puisque son érection ne date que de 1671. Cette commune ne possédait auparavant qu'une chapelle; mais la chapelle existait déjà en 1206; et, des registres de la paroisse de Gas, qui remontent à 1593, et du manuscrit

Lair; Isaac Foucault; de la Fosse; Martin Boucher, entrepreneurs, à Gallardon; Jean Rondel, époux de Catherine Langlois, ingénieur du roy, à Armenonville; Des Roulleaux, contrôleur des travaux de la rivière; Tansé, piqueur de travaux, à Maintenon; Nicolas Mora, commis des travaux du roy; Pierre Le Maistre, entrepreneur des bâtiments du roy, au Parcq, paroisse de Maintenon.

[1] Un autre canal, encore visible en plusieurs endroits, et qui semblerait n'avoir pas été prévu dans le principe, car il ne figure pas dans la carte indicatrice des travaux *(Bibl. de Ch , 20,285)* devait, traversant les communes de Saint-Piat, Mévoisins, Yermenonville et Bailleau-sous-Gallardon, y amener un complément d'alimentation, aux moyen des eaux de l'Eure même, prises aux environs de Saint-Piat.

[2] Les reg. d'Armenonville-les-Gâtineaux portent que le 2 août 1685 « a esté baptisé Pierre Chilaudé, fils légitime de Jean Chilaudé, soldat des fusiliers du roy, de la Compagnie de M. de Vaugrenan, et de Marie Belain, *campés en cette paroisse d'Armenonville.* »

Le premier acte relatif à des soldats, dans la vallée de la Voise, est un acte de baptême dressé à Gallardon le 20 mai 1685; le dernier est un acte d'inhumation dressé au même lieu le 23 octobre 1688 : ces dates donnent une idée de la durée des travaux dont il s'agit dans cette vallée.

d'Armenonville déjà cité, il résulte qu'un cimetière était attenant à la chapelle, devenue l'église actuelle, par suite d'agrandissement. Le manuscrit d'Armenonville nous apprend, en outre, qu'après la transformation de la chapelle et la construction du clocher, en 1671, « il fallut aussy augmenter » le cœmetiere, et pour cela il (le seigneur du lieu) fist » abattre plusieurs espaces de logis, qu'il fist rebastir ailleurs » a ses propres frais, pour ne pas desloger ses habitant et » leur oster tout subjet de se plaindre ».

Les personnes dont les décès sont enregistrés ont été inhumées *dans le cimetière*[1], disent les actes d'inhumations. A Armenonville, c'est donc dans le cimetière actuel, et non ailleurs, qu'ont eu lieu ces inhumations.

Mais il ne s'agit là que des catholiques ayant reçu les sacrements; et leur nombre est loin de correspondre à l'impression que produisent les chroniques passées en revue tout à l'heure, lorsqu'elles parlent de l'intensité des maladies et de la mortalité, surtout si l'on se représente l'importance numérique des troupes qui s'y sont trouvées exposées.

Les registres du culte catholique révèlent les noms de 79 compagnies appartenant à 18 régiments, répartis dans la vallée de la Voise, entre les limites extrêmes de Gallardon et de Houx[2]. Et l'on est d'autant plus fondé à croire incom-

[1] A l'exception d'un lieutenant, inhumé dans l'église de Gallardon, (V. note 2 ci-après : *régiment d'Anjou*).

[2] Ordre dans lequel ces régiments et compagnies se présentent dans les registres, et dates extrêmes des actes qui les mentionnent (les noms sont reproduits avec l'orthographe que leur attribuent les actes) :

1° Régiment de la Ferté : 20 mai 1685-7 novembre 1685. — Compagnies des Capitaines : Chanselle et Pibey.

2° Rég. des Fusiliers du Roy (artilleurs) : 7 juillet 1685-17 avril 1686. — Cie de Grenadiers et Cies des Capit. : de Lanfré; de Bordet *alias* de Bourdes; de Vaugrenan; de la Brosse; de Saint-Martin; de Rabat; de Vezain; de Gauville *alias* de Goville; de Banville; du Cagnac (cette dernière, du 1er Bataillon). — Aumônier : Anthoine de la Lande, qui fut à Armenonville même.

3° Rég. de la Sarre : 6 août 1685-29 août 1687. — Cies de Grenad. des Capit. : Remy Villette (lieutenant en 1685, promu en 1686); de Fosses *alias* de Fossez; de Villard, et Cies des Capit. : de Dobaret; de Gauville *alias* de Goville; Lambany; de Ploteaux; de Néron.
— Lieutenant-colonel : Laubanie. — Prévôt : Pierre Grosset.

4° Rég. de Salis ou des Gardes suisses des Grisons : 20 août 1685 — 8 octobre 1688. — Cies des Capit. : de Salis; de Villard; Sallerbe.

5° Rég. de Madame la Dauphine : 10 octobre 1685. — Jacques Le Roux, officier, époux de Anne Bontemps.

plète la nomenclature que ces documents nous ont permis d'en établir dans la note ci-dessous, qu'à côté des régiments dont les noms ont été portés *occasionnellement* seulement

6° Rég. de Navarre : 29 octobre 1685. — Cie du Capit. de Touperal.

7° Rég. de Stoup le Naise (Stoppa ou Stuppa *. — Rég. suisse —) : 23 janvier 1686. — Cie du Capit. Richfrey.

8° Rég. de Crussol : 10 février 1686. – Cie du Capit. Bousquet.

9° Rég. de Fequières : 25 mars 1686. — Cie du Capit. de Pouzé.

10° Rég. d'Anjou : 27 avril 1686-23 septembre 1687. — Cie colonelle; Cies de Grenadiers des Capit. : de Palleville; de Picquet; du Havy, et Cies des Capit. : de Thieu; d'Emond *alias* d'Hémond *et* des Monts; de Hautmanoir *alias* de Aumanoir; de Hardy *alias* d'Hardy *et* d'Ardy; Tessier *alias* Texier; de Blaru; de Boisanquet; Rabutin; de Marquessac *alias* de Marquesac *et* de Marquezac; d'Estier *alias* d'Estières; de Hautventnoir; Durand; de Boutigaud; Des Marest *alias* des Mares; de Palingant; Bomanoire; de Failly, chevalier, seigneur de Houx. — Lieutenant colonel : de Blaru; — Major : Durand; — Chirurgiens : Anthoine Roche et Anthoine Demarque, de la Cie de de Marquessac; Anthoine La Salle, natif de Limoges, de la Cie de de Blaru, inhumé à Gallardon, à 40 ans, le 23 juin 1686; Anthoine Dupuy, natif de Tourtoirac en Périgueux, de la Cie de de Marquessac, inhumé au même lieu, à 23 ans, le 1er juillet 1686; Étienne de la Marre. — Lieutenant inhumé à Gallardon, dans l'église, en la chapelle du Rosaire, le 10 août 1687 : Gaultier de la Pallu, né à Apt en Provence, écuyer, de la Cie de des Mares. — Sergent présent à Gallardon le 9 août 1687 : Jean Robert, sieur de la Noye, de la Cie de Hautventnoir.

11° Rég. de la Reine : 30 juin 1686. — Cie du Capit. Hôte.

12° Rég. de Piémont : 21 juillet 1686. — Cie du Capit. d'Orthe.

13° Rég. Lyonnais : 24 mars 1687. — Cie du Capit. Rivery.

14° Rég. de Normandie : 8-31 octobre 1687. — Cie colonelle, Cie des Grenadiers et Cies des Capit. : d'Arnolin; de Polignac; de Troncoy. — Sergent de la Cie de Troncoy : Pierre Coulland, Sr de la Plante.

15° Rég. de Touraine : 13 novembre 1687 - 1er septembre 1688. — Cies des Capit. : de Praille; Dantrie; de Basenfrey; Duterraille; de la Rainterie; Charlet; d'Ecossais; de Ruellan; Fourjon; d'Amboise; d'Anchoisne; de Coussan; de Rouveaux; de Marconnet **. — Chirurgien : Henry des Roches, de la Cie de Dantrie. — Sergent de la Cie de de Rouveaux, en janvier 1688 : Louis Roch de la Ramée.

16° Rég. de Joceranne *alias* de Jocerainne : 14 janvier 1688-28 août 1688. — Cies des Capit. : de Romains; d'Ambroise.

17° Rég. de la Fère : 11 août 1688. — Cie colonelle et Cies des Capit. : Tournoisin; de Monpenty.

18° Rég. d'Arlac (d'Erlach — rég. suisse) : 11 septembre 1688-23 octobre 1688. — Cies des Capit. Renard; Chanson. — Chirurgien Major : François Pallinger, natif de Saint-Jean en Suisse, époux de Marie-Catherine Legrand, native de Mons en Hainaut, inhumée à Gallardon le 11 avril 1689 (après le départ des troupes et après avoir perdu, le 23 octobre 1688, une fille, appelée Marie, qu'elle avait mise au monde la veille).

* Il existait deux régiments suisses de ce nom, qui se distinguaient par les qualificatifs *l'aîné* et *le jeune*; l'indication *le Naise* rapportée ici pourrait bien être une corruption de la première de ces épithètes.

** Un bois très connu des chasseurs et plusieurs pièces de terre l'environnant, situés sur le territoire d'Ecrosnes et tout près de Gallardon, portent ce dernier nom.

dans les actes où ils figurent, il en est que ces actes mentionnent sans en indiquer les noms.

Il s'ensuit qu'en ce qui concerne les soldats et les ouvriers, ainsi que leurs femmes, leurs enfants et les autres personnes à la suite de l'armée, il faut rechercher ailleurs que dans les registres des inhumations le chiffre exact des morts, et ailleurs que dans les cimetières actuels la totalité des sépultures.

Cette population passagère comprenait, en effet, nombre de gens sinon sans foi ni religion, du moins sur l'état d'âme et sur l'état civil desquels le prêtre, appelé ou non à leur chevet, ne possédait aucun renseignement. Il suffit de savoir comment se recrutaient les troupes du roi, où se coudoyaient les sexagénaires et les adolescents; — les pères de famille, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, et les célibataires; — les nationaux et les étrangers, — et de songer à la diversité des origines de cette multitude de travailleurs inconnus qui leur ont été adjoints, en la circonstance, pour n'en être pas surpris.

Elle comprenait aussi des protestants. Il est vrai que la révocation de l'*Édit de Nantes* a déterminé chez ceux-ci, à partir du 22 octobre 1685, de nombreux exodes dans toutes les directions; mais tous n'ont pas quitté l'armée ou le pays : entre autres preuves, la présence de régiments suisses et de nombreux actes d'abjuration après cette date [1], et la déclaration du roi du 11 décembre 1685, enjoignant aux juges royaux de constater les décès des protestants en présence de deux témoins, l'établissent suffisamment; et, avant comme après la révocation de l'édit, la mort a fait également de nombreux vides dans leurs rangs. Seulement, ils n'avaient pas d'aumôniers, et Pont-Tranchefétu, Chartres ou Marsauceux étaient trop loin pour qu'un pasteur vînt les assister et tenir actes de leurs faits. D'un autre côté, le mode de constatation

[1] Abjuration de l'hérésie de Calvin et profession de la religion catholique, apostolique et romaine : par Jean Bariron, dit *Sans-Souci*, soldat du régim. de Crussol, Cie de Bousquet, le 10 février 1686 (*Registre de la paroisse de Bailleau-sous-Gallardon*); — par Philippe Maressal, natif de Saint-Valery de Somme, le 16 décembre 1688 (*Reg. de la par. de Houx*), et d'autres dans la vallée de l'Eure et dans les pays traversés par le canal de Pontgouin à Versailles.

inauguré en 1685 offrait trop d'inconvénients et de dangers pour qu'ils se fussent résignés à y recourir.

Enfin, il est parfaitement admissible qu'en présence d'une mortalité qui effrayait et de l'exiguïté du cimetière, les habitants ont dû s'opposer à l'enterrement des étrangers au milieu des leurs, afin de prévenir, soit la contagion, soit l'envahissement des places qu'il est de règle, dans les petites localités, d'attribuer dans le cimetière aux familles du pays. Ainsi ont pu être effectuées hors du cimetière des inhumations religieuses, non enregistrées.

D'ailleurs, il était expressément défendu, par ordre du roi, de « faire bruit » de la fréquence des maladies et des décès. On conçoit aisément qu'en de telles circonstances les ordonnances de 1539, 1579 et 1667, par lesquelles François Ier, Henri III et Louis XIV avaient prescrit de tenir registre des sépultures, de même que la déclaration de 1685, dont il vient d'être parlé, n'aient pas toujours été observées, et que, par suite, de nombreux décès soient demeurés inconnus.

Et ce qui est non moins certain, c'est que les non-catholiques et, d'une manière très générale, les catholiques décédés sans l'assistance du prêtre, ne pouvaient être déposés dans la terre bénite. Or, jusqu'à ce jour, on n'a encore reconnu nulle part ni le lieu ni aucun indice de leurs sépultures, pas plus que des sépultures religieuses faites hors du cimetière ; mais il est vraisemblable qu'en quelque endroit que les gens aient cessé de vivre, on a dû chercher à les réunir dans un même lieu le plus possible.

A ce point de vue, Armenonville, qui possédait un hôpital et qui fut véritablement un point central dans la partie de la vallée de la Voise occupée par les travailleurs du roi ; Armenonville, où se trouvaient un chantier très important (les carrières du Magasin) et un camp à 275 mètres de la carrière dont il s'agit, comptés à vol d'oiseau et de la rive la plus proche du champ qui fut le centre de ce camp, soit à 493 mètres, par le chemin, Armenonville était tout désigné.

Et si le souci de rencontrer un terrain dont l'occupation devait causer le moins de dommage, a pu entrer dans l'esprit de ceux qui ont choisi l'emplacement, ils ne pouvaient mieux tomber que sur le champ qui est devenu la sablière en question.

Tout porte donc à croire que ce champ a servi de cimetière à des catholiques qui ont reçu la sépulture religieuse hors du cimetière actuel ; à ceux dont la vie spirituelle était inconnue du prêtre, et aux protestants ayant, les uns et les autres, appartenu ou été attachés, à quelque titre que ce fût, à l'armée, qui a construit, sous Louis XIV, l'aqueduc de Maintenon.

Quant à leurs ossements, voici ce qu'ils sont devenus. Au fur et à mesure de l'extension de la carrière, le sieur Magdo a rejeté derrière lui, à l'encontre du chemin, la terre végétale déplacée. Cette terre forme comme un nouveau champ, le long du chemin et à peu près à son niveau, c'est-à-dire beaucoup plus bas que n'était l'ancien. C'est là, sous une plantation de pruniers et de cerisiers qui n'acquerront jamais de bien grandes dimensions, qu'ils gisent, pêle-mêle, à des profondeurs diverses, où les rencontrera peut-être encore, un jour ou l'autre, l'outil destiné à tirer de ce sol rebelle des produits pour lesquels il n'a point été fait.

G. Denos.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. l'abbé Belnoue, faubourg Saint-Maurice ; présenté par MM. les abbés Métais et Langlois.

Dudefoy, ancien notaire, 1, boulevard Chasles ; présenté par MM. Alfred Piébourg et Roger Durand.

Got (Clément), instituteur à Yermenonville ; présenté par MM. Denos et Bouchard.

Guittet (Henri), architecte, licencié en droit, 6, impasse Châtelet ; présenté par MM. les abbés Clerval et Langlois.

l'abbé Huet (Alcide), curé d'Umpeau ; présenté par MM. les abbés Sainsot et Langlois.

Seigneury (Aldéric), pharmacien à Dreux ; présenté par M. l'abbé Métais et M. Georges Champagne.

Ouvrages reçus en novembre

I. — DONS

Conseil général d'Eure-et-Loir, 2e session de 1899.
Journal des Savants, cahiers de septembre et octobre.
Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques.

II. — ÉCHANGES

Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 5e série, t. VI.
Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orne, t. XVIII, 3e bulletin.
Revue historique et archéologique du Maine.

III. — ABONNEMENTS

Archives du Diocèse de Chartres, n° 59.
Bibliographie d'Eure-et-Loir, n° 23.
Le Beauceron de Paris, n° 13.
Revue de l'Art chrétien, t. X, 5e livr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 1900

Président : M. Roger DURAND. — M. CHAMBERLAND, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, Dauzat, Bellier, abbé Sainsot, Amblard, Balandra, Bourgeois-Gaucheron, Brosseron, Chamberland, Champagne, Corrard, Denisart, Denos, Deroy, Doré, Escoffier, Gabriel, Gérondeau, Goupillon, Guérineau, Lehr, Lorin, Maugars, Mauger, Dr Robin, Marcel Rousseau, Selleret, abbés Crancée, Haye, Hermeline, Langlois, Métais, Vaurabourg.
Excusés : MM. Chapelain de Caubeyres, Fouju, Dr Taillefer.

M. le Président annonce le décès de MM. Billard, Chevrier, Lanctin et de M. l'abbé Buisson, curé de Sancheville, et il se fait l'interprète des regrets de l'Assemblée.

Présentation de nouveaux membres.

M. le Président donne lecture du rapport annuel :

« Une année s'étant écoulée depuis le jour où vous m'avez appelé à l'honneur de présider notre Société Archéologique, je tiens à vous adresser à tous, Messieurs, un mot de remerciement. C'est en effet grâce à votre précieuse collaboration qu'il m'a été possible de mener à bien une aussi lourde tâche.

» Nous devons au zèle de M. l'abbé Langlois et de M. Chamberland la mise en ordre de notre Bibliothèque dont le rangement a fait découvrir de nombreuses lacunes dans nos collections. Qu'il me soit permis à cette occasion de faire appel à la bonne volonté de nos Confrères et de les convier à faire de minutieuses recherches dans leurs bibliothèques où quelques-uns de ces volumes doivent, à leur insu, se trouver oubliés.

» MM. Gustave Fouju et Marcel Rousseau ont entrepris le classement de la riche collection préhistorique laborieusement réunie par M. Doré-Delente. Cette tâche était rendue pénible par l'âpreté de la température, notre musée ne possédant pas de moyen de chauffage. Malgré ces obstacles, M. Fouju n'a pas hésité à venir plusieurs fois tout exprès de Paris.

» Vous unirez votre voix à la mienne, mes chers Confrères, pour dire à ces Messieurs qu'ils ont bien mérité de la Société.

» La tentative de réunion publique que nous avons faite en 1899 n'a pas été encourageante, le public ne s'est pas montré curieux d'entendre une Conférence sur l'Archéologie. Pour développer en notre pays le goût de cette science, efforçons-nous de faire des prosélytes et ayons confiance en l'avenir.

» Mieux accueillie fut notre excursion à Chantilly, dont la réussite a dépassé nos prévisions, plus du quart de nos membres ayant répondu à notre appel.

» Au point de vue financier notre situation est prospère ; en effet, si nous ne pouvons régler tous les mémoires de 1899

avec les recettes de l'exercice, il convient de rappeler que nous avons fait face aux dépenses de notre Exposition rétrospective de 1896 ainsi qu'aux frais nécessités par notre installation dans ce local sans recourir à l'aliénation de capital prévue dans nos précédents exercices. Je dois ajouter que nous ne sommes pas encore en possession des mille francs légués à notre Société par M. Charles Martin, somme qui entrait dans les prévisions de recettes de notre Budget 1899 et dont vous aviez affecté le montant à l'aménagement de notre Musée.

» La Société comptait 301 membres en 1898 ; nous atteignons maintenant le chiffre de 341, soit 40 nouveaux Sociétaires.

» Il me faut en terminant, Messieurs, apporter une ombre au tableau, nous devons abandonner l'espoir d'installer convenablement notre Musée dans les dépendances de la Porte-Guillaume. L'espace dont nous disposons, sans parler du manque de clarté, est tellement restreint que les sommes dépensées en frais d'aménagement seraient perdues. Mieux vaut, nous contentant actuellement de ce que nous avons, chercher un local convenable qui nous permettra d'aménager nos collections avec toute la méthode voulue. Alors seulement nous pourrons faire œuvre vraiment utile en créant un Musée d'enseignement que la Ville, le Département et même l'État auront intérêt à faire progresser. »

Un échange d'observations a lieu entre M. l'abbé Métais, M. le Président et quelques membres. M. l'abbé Métais dit que les greniers de Loëns constitueraient un incomparable local. Ce monument archéologique par excellence, fort ignoré d'ailleurs même de beaucoup de Chartrains, nous fournirait pour nos pierres un magnifique musée, pour nos réunions une salle spacieuse ; il recevrait ainsi une destination digne de lui : il cesserait d'être une simple manutention militaire, et échapperait peut-être à des destinations plus humbles encore. L'Assemblée, ajoute M. l'abbé Métais, pourrait au moins exprimer un vœu qui « sauverait » peut-être les greniers de Loëns, comme nos instances ont sauvé la Porte-Guillaume. M. le Président reconnaît le bien-fondé des observations de M. l'abbé Métais, mais il pense que le moment n'est pas encore venu où satisfaction pourrait lui être

donnée ; il craint d'ailleurs que les salles de Loëns ne manquent de clarté et il préférerait pour la Société un autre local. Il demande que la question soit mise à l'étude et il invite les membres de l'Assemblée à faire des recherches. Cet avis est partagé par la majorité de l'Assemblée et l'incident est clos.

M. Dauzat, inspecteur d'Académie, a la parole. Il rappelle que nos Statuts ont dû être modifiés en conformité du modèle-type communiqué par le Gouvernement et qu'il a été, avec M. le Président, chargé de ce travail par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juillet dernier. M. l'Inspecteur a cru devoir refondre les Statuts, afin de placer les articles dans un ordre plus logique ; il a d'ailleurs, autant que possible, reproduit le texte ancien. En outre il a distrait des Statuts proprements dits le Règlement intérieur. Il ajoute que la rédaction qu'il va proposer à l'agrément de l'Assemblée a été acceptée par le Bureau à l'unanimité. M. l'Inspecteur donne alors lecture du projet de Statuts, en indiquant au passage les articles modifiés (art. 3, 5) et les articles nouveaux (10, 12, 15 à 19, 24, 25), ceux-ci empruntés pour la plupart et à peu près textuellement au modèle-type.

M. le Président exprime à M. l'Inspecteur d'Académie les remerciements de l'Assemblée pour le long et important travail qu'il a bien voulu accepter. Et après un rapide échange de vues entre M. le Président et MM. Amblard, Gabriel, abbé Métais, abbé Sainsot, Chamberland, les Statuts sont adoptés à l'unanimité.

M. l'abbé Langlois donne lecture de la notice qui sera jointe à la pierre tombale de *Mgr Armand-Jean de la Voye de Tourouvre,* évêque de Rodez.

M. Gérondeau, trésorier, donne lecture des comptes de l'année 1899, et du projet de budget pour l'année 1900.

Compte de l'année 1899.

Recettes supposées

En caisse au 1er janvier 1899	369 fr.	75
Intérêts de la rente 3 %	211	»
A reporter	580	75

Report	580	75
Intérêts des Obligations Ouest.	287	80
— des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
210 cotisations à 10 francs	2.100	»
80 cotisations à 5 francs	400	»
Vente de publications de la Société	100	»
Subventions du Ministère.	*(mémoire)*	
Legs Charles-François Martin.	1.000	»
Total	4.478 fr.	55

Dépenses proposées

Frais de recouvrement et d'envoi de publicat.	100 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression	2.200	»
Frais de gravure	150	»
Reliure	25	»
Achat de livres et abonnements.	80	»
Loyer	10	»
Frais d'aménagement du rez-de-chaussée de la Porte-Guillaume.	1.200	»
Fouilles et dépenses imprévues.	400	»
Total	4.465 fr.	»

BALANCE :

Les recettes sont évaluées à	4.478 fr.	55
Les dépenses à	4.465	»
Excédent de recettes . . .	13 fr.	55

Recettes opérées

En caisse au 1er janvier 1899	369 fr.	75
Rente sur l'État 3 % (intérêts)	211	»
Obligations Ouest id.	295	20
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
251 cotisations à 10 francs	2.510	»
97 id. à 5 francs	485	»
Timbres-poste reçus en paiement	2	»
Vente de publications	38	75
Total.	3.921 fr.	70

Dépenses effectuées

Frais de recouvrement et d'affranchissement d'envoi des publications	107 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Remboursement d'avances faites par lui . . .	14	50
Frais d'impression	1.067	60
Frais de gravure.	394	50
Reliure	4	»
Achat de livres et abonnements	94	95
Dépenses faites pour la Bibliothèque.	102	45
Conférence du 15 juin 1899. — Allocation au Conférencier et frais de location de salle. .	154	30
Remboursement d'avances faites par le Président.	20	»
Loyer de la Porte-Guillaume	10	»
Frais d'aménagement de la tourelle de droite.	1.073	88
Cotisation de la Société de Secours aux Amis des Sciences.	10	»
Notes de M. Esnault, (charbon)	18	40
Note Vinsot, lithographe	92	50
— Samson, tourneur	37	80
— Férino, fumiste	56	75
Total	3.558 fr.	63

BALANCE :

Les recettes se sont élevées à . . .	3.921 fr.	70
Les dépenses ont été de	3.558	63
Reste en caisse au 1er janvier 1900 .	363 fr.	07

Projet de budget présenté pour 1900

Recettes supposées

Solde en caisse au 1er janvier 1900.	363 fr.	07
Rente sur l'État, 3 % (intérêts)	211	»
Obligations Ouest (intérêts)	288	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	10	»
A reporter	872	07

Report	872	07
240 cotisations à 10 francs	2.400	»
90 cotisations à 5 francs	450	»
Vente de publications de la Société	100	»
Legs Charles-François Martin	1.000	»
Subventions du Ministère.	*(mémoire)*	
Total	4.822 fr.	07

Dépenses proposées

Frais d'envoi et de recouvrement	110 fr.	»
Traitement de l'appariteur	300	»
Frais d'impression.	3.100	»
Frais de gravure	250	»
Reliure	20	»
Achats de livres et abonnements	90	»
Loyer	10	»
Dépenses en vue du Congrès en 1900, de la Société française d'Archéologie, à Chartres.	500	»
Fouilles et dépenses imprévues	400	»
Total	4.780 fr.	»

BALANCE :

Les recettes supposées étant de. . .	4.822 fr. 07
Les dépenses proposées s'élevant à .	4.780 »
Il resterait	42 fr. 07

Les comptes et le budget sont votés à l'unanimité et M. le Président adresse des remerciements à M. le Trésorier.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'Appariteur demandant que son traitement soit porté à 400 francs. Cette demande est renvoyée à l'examen du Bureau.

M. le Président donne lecture du compte-rendu que M. Fouju a bien voulu lui adresser sur les *fouilles faites au Camp-Harrouard.*

Puis il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau en remplacement de M. Bouthemard, non acceptant. La

candidature de M. Marcel Rousseau, proposée par M. le Président, est accueillie par des acclamations et M. Rousseau, qui déclare accepter, est proclamé membre du Bureau.

Lecture de la liste des publications reçues en décembre.

M. le Président donne lecture de la notice qui doit accompagner la pierre tombale de *Louis de Billy et de Madeleine de Brichanteau-Nangis*. M. Denisart précise la différence entre le *bliau* et la *cotte d'armes*.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

FOUILLES AU CAMP-HARROUARD

La Société Normande d'Etudes préhistoriques et la Société des Excursions scientifiques, s'étaient donné rendez-vous les 7 et 8 octobre 1899 pour assister à des fouilles qui devaient être faites au Camp-Harrouard, commune de Sorel (E.-et-L.).

Une trentaine de personnes, parmi lesquelles plusieurs membres de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, ont suivi avec intérêt ces fouilles dirigées par M. Védie, archéologue à Evreux (Eure).

C'est sur le plateau du mamelon crayeux limité par la vallée de l'Eure et le petit vallon que suit la route de Marcilly sur-Eure à Abondant que se trouve, à 133 mètres d'altitude, le Camp-Harrouard. A l'ouest, au sud et au sud-est il est protégé naturellement par la pente très rapide du coteau, ce qui en rend l'accès difficile. Au nord, il est abrité par un talus légèrement cintré formé de terres extraites d'un large fossé extérieur. Ce talus a environ 300 mètres de longueur et ses extrémités viennent aboutir au point où commence la déclivité des coteaux.

Avec sa situation exceptionnelle au point de vue de la sécurité et de la défense, à proximité de la rivière et de la forêt, cet emplacement a été habité dès l'époque néolithique. Nous le savions déjà par les récoltes nombreuses en silex ouvrés qui y furent faites à la surface du sol.

A vrai dire, les fouilles auxquelles nous avons assisté n'ont été que des sondages. Ce n'est pas en deux jours que l'on pouvait faire des fouilles complètes et décisives et des récoltes abondantes, elles ont suffi, cependant, à nous montrer quelles richesses archéologiques renferme le sol du Camp-Harrouard. Les foyers et les vestiges d'habitations sont nombreux au point que n'importe où l'on jette la pioche, on ramène à la surface du sol des objets archéologiques allant du commencement de l'époque de la pierre polie au commencement de l'époque du bronze.

Une des tranchées nous a fait découvrir un foyer et un fond de cabane : le foyer, caractérisé par les cendres nombreuses dont il était formé et le fond de cabane par différents objets : fragments de meules et de broyeurs en grès ; plusieurs outils en silex ; de nombreux tessons de poteries ; des ossements d'animaux ; plusieurs blocs d'argile brûlée, sorte de torchis ayant recouvert des branchages, car l'empreinte de ces derniers se trouve conservée sur la terre durcie par le feu.

Dans une autre partie du camp, une tranchée faite au milieu d'un humus très noir a fait découvrir deux fragments de poterie rouge, mieux cuite, sans aucun ornement.

A la dernière réunion de la Société des Excursions scientifiques, qui eut lieu le 16 novembre 1899, une présentation collective des objets recueillis au courant des fouilles du Camp-Harrouard nous a permis d'en prendre plus amplement connaissance. Nous avons noté plusieurs fragments de haches polies, des grattoirs, des percuteurs, des broyeurs, un beau tranchet, deux lames retouchées, mais brisées, en silex de Pressigny, une pointe de flèche en silex, un fragment de bracelet en schiste, un poinçon en os, un petit peigne en os formé de quelques dents devant servir à orner la poterie de lignes parallèles, une fusaïole et des pesons en terre cuite, de nombreux tessons de poteries, un orné de lignes tracées au peigne, quelques autres ornés de dessins autour du col obtenus par l'empreinte de l'ongle du potier sur la terre avant sa cuisson. De grands fragments recueillis en tas ont permis de reconstituer deux vases, l'un en forme de pot à beurre, mesure 0 m 35 de diamètre sur 0 m 30 de hauteur, l'autre de dimensions à peu près semblables, à fond

très étroit, présente une panse beaucoup plus en relief, forme commune à l'époque du bronze.

Une constatation curieuse, c'est la présence au Camp-Harrouard de lames en silex de Pressigny (Indre-et-Loire). Outre les deux fragments recueillis au courant des fouilles, nous en avons vu récemment une douzaine, chez M. Ch. Blin, secrétaire de la Société des Excursions scientifiques, provenant de la surface du Camp-Harrouard. M. Doré-Delente en avait une dizaine que nous avons retrouvés dans sa collection et nul doute que les archéologues qui ont exploité et qui exploitent encore le Camp-Harrouard en aient dans leurs collections. Il faut supposer que c'est par une suite d'échanges que ce silex si reconnaissable et si recherché alors a pu s'éloigner ainsi de son lieu d'origine.

En résumé, les fouilles faites récemment au Camp-Harrouard par la Société Normande d'Etudes préhistoriques et la Société des Excursions scientifiques ont été intéressantes. Elles nous ont permis de constater d'une façon certaine que le sol de ce retranchement renfermait des vestiges nombreux de civilisations anciennes et que des fouilles méthodiques faites avec soin donneraient pour l'archéologie des résultats précieux.

G. Fouju.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. le vicomte d'Arjuzon, au château de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir); présenté par MM. le comte de Reiset et Georges Champagne.

l'abbé Curet, curé de Fains; présenté par MM. les abbés Roger et Langlois.

l'abbé Pedoux, licencié ès lettres, professeur au séminaire de Saint-Cheron; présenté par MM. les abbés Crancée et Langlois.

Perchellet (Henry), directeur du *Beauceron de Paris*; présenté par MM. G. Champagne et Gaston Grossier.

Ouvrages reçus dans le mois de décembre 1899.

877. — *Art chrétien (Revue de l')*, t. X, 6e liv.
894. — *Beauceron de Paris* (*Le*), n° 14, déc. 1899.
661. — *Chartres* (*Archives du diocèse de*), n° 60.
602. — *Chevalier* (*Ulysse*), *La renaissance des Études liturgiques*, in-12. (Don, Ulysse Chevalier).
720. — *École des Chartes* (*Bibliothèque de l'*), juil.-oct. 1899.
892. — *Études historiques* (*Revue des*), t. 65e, 1899.
663. — *Eure-et-Loir* (*Bibliographie d'*), fiches et fasc., n° 24.
868. — *Inscriptions et Belles-Lettres* (*Académie des*), Comptes rendus, sept.-oct., 1899.
782. — *Langres* (*Soc. hist. et archéol. de*), Mémoires, n° 140.
902. — *Mélusine*, revue, juil.-août 1899. (Don, imp. Garnier).
879. — *Questions historiques* (*Revue des*), janvier 1900.
876. — *Savants* (*Journal des*), nov. et déc. 1899.
732. — *Sciences* (*Soc. de secours des Amis des*), Comptes rendus, 1899.
769. — *Touraine* (*Soc. archéol. de*), Bulletin, oct.-déc. 1899.
820. — *Val d'Isère* (*Académie de*), Mémoires, 7e vol., 2e liv.
796. — *Valence.....* (*Bull. d'histoire ecclésiastique des diocèses de*), 19e année.

PÉRIODIQUES

donnés à et par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Situation au 1er Janvier 1900.

I. — ÉCHANGES

Aux Sociétés suivantes [1] qui lui envoient l'une de leurs publications régulièrement, la Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir donne, en échange, ses *Procès-Verbaux*, et le titre de membre correspondant :

[1] Liste établie en suivant l'ordre alphabétique du *titre choisi par chaque Société;* les chiffres indiquent le numéro que portent ces Périodiques dans le classement de la Bibliothèque de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

868. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* Paris; (Comptes rendus). — *Journal des Savants.*

783. *Angers* (Mém. de la *Soc. nation. d'agr., sciences et arts d'*).

786. *Angers* (Bull. de la *Soc. des études scientifiques d'*).

Antiquaires du Centre, voir *Centre.*

Antiquaires de France, voir *France.*

Antiquaires de l'Ouest, voir *Ouest.*

875. *Archéologie* (Congrès annuels de la *Soc. française d'arch.* pour la conservation et la description des monuments), Caen.

779. *Aube* (Mém. de la *Soc. acad. d'agric., sciences, arts et belles-lettres* du département de l'), Troyes.

894. *Beauce* (*Le Beauceron de Paris*, revue mensuelle, exclusivement littéraire des Amis de la), Paris.

890. *Bollandiana* (*Analecta*), rev. hagiographique. Bruxelles.

790. *Bourbonnais* (Bull. trim. de la *Soc. d'émulation et des Beaux-Arts du*), Moulins.

775. *Centre* (Mém. de la *Soc. des Antiquaires du*), Bourges.

771. *Charente* (Bull. de la *Soc. arch. et hist. de la*), Angoulême.

774. *Cher* (Mém. de la *Soc. hist. litt. et scient. du*), Bourges.

768. *Corrèze* (Bull. de la *Soc. scient. hist. et archéol. de la*), Brive.

Digne, voir *Valence.*

777. *Dunkerquoise* (Mém. de la *S. D.* pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts).

662. *Dunoise* (Bull. de la *Soc. Dunoise arch., hist., sciences et arts*), Châteaudun.

776. *Eduenne* (Mém. de la *Société*), Autun.

753. *Eure* (Recueil des travaux de la *Société libre d'agr., sciences, arts et belles-lettres de l'*), Evreux.

873-874. *France* (Mém. et Bull. de la *Soc. des Antiquaires de*), Paris.

Gap, voir *Valence.*

Grenoble, voir *Valence.*

781-782. *Langres* (Bulletin et Mémoires de la *Société historique et archéologique de*).

792. *Lorraine* (Mém. de la *Soc. d'arch.*), Nancy.

797. *Lyon* (Mém. de la *Soc. littéraire hist. et arch. de*).

748. *Maine* (*Revue hist. et arch. du*), Le Mans.

II. — ABONNEMENTS.

Elle est abonnée aux périodiques suivants :

877. *Art chrétien* (*Revue de l'*), bimestrielle, 20 fr. par an; dir. : A. Hellig, Paris.
666. *Beauce et Perche* (*Astrologue de la Beauce et du Perche*), almanach : 40 cent., Chartres.
661. *Chartres* (*Arch. hist. du dioc. de*), mens., 8 fr. par an; dir. : abbé Ch. Métais, Chartres.
879. *Historiques* (*Revue des Questions*), trimestrielle, 20 fr. par an ; dir. : de Beaucourt, Paris.
664. *Perche* (*Documents sur la province du*), trimest., 10 fr. par an; dir. : O. de Romanet et H. Tournouër, Mortagne.

III. — DONS A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

Elle reçoit, du Ministère de l'Instruction publique, les périodiques suivants :

712. *Africaine* (*Biblioth. d'arch.*).
726. *Archéologique* (*Bull.*). Comité des travaux historiques.
747. *Bibliothèques et Archives* (*Annuaire des*).
720. *Ecole des Chartes* (*Bibliothèque de l'*), trimestrielle.
891. *Grecques* (*Revue des Etudes*), bimestrielle.
892. *Historiques* (*Revue des Etudes*), bimestrielle.
63-73. *Manuscrits* (Catalogue gén. des manuscrits des biblioth. publiques de France).
725. *Philologique* (*Bulletin hist. et*), Comité des travaux historiques.
732. *Sciences* (*Soc. de secours des amis des*), (L.-J. Thénard), Compte rendu annuel.
841. Sociétés savantes à la Sorbonne (Discours prononcé aux Congrès des).

Elle reçoit, de particuliers :

719. *Bibliographie* (Journal de l'imprimerie et de la librairie, tables alphab. et systém.), (don R. Durand).
665. *Eure-et-Loir* (*Annuaire* admin., statist. et comm. du département d'), (don imprimerie Garnier).

667. *Eure-et-Loir* (*Conseil général d'*, 1re et 2e session *d'*), (don Préfecture).

IV. — DONS PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR.

Elle envoie ses publications aux établissements suivants :

Chartres, *Bibliothèque municipale.*
Chartres, *Bibliothèque de l'Evêché.*
Châteaudun, *Bibliothèque municipale.*
Dreux, *Bibliothèque municipale.*
Nogent-le-Rotrou, *Bibliothèque municipale.*
Paris, *Bibliothèque de l'Université.*
Saint-Germain-en-Laye, *Musée national.*



SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1900

Président : M. Roger DURAND. — Secrétaire : M. CHAMBERLAND.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Bouchard, Bourgeois-Gaucheron, Brosseron, Buisson, Gabriel Buisson, Chamberland, Corrard, Escoffier, Gérondeau, Lehr, Mauger, Mayeux, Ouellard, Charles Petrot, Dr Robin, Rousseau-Renvoizé, Selleret, du Temple de Rougemont, abbés Crancée, Haye, Métais.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dit que nous avons encore trois deuils à déplorer : M. Fauveau, M. le colonel Piébourg et M. l'abbé Pouclée, vice-président honoraire de la Société, sont décédés.

M. le Président se fait l'interprète des regrets de l'Assemblée, puis il ajoute :

« M. l'abbé Pouclée, en particulier, laissera un grand vide dans la Société dont il fut, à une époque où sa santé le lui permettait, l'un des membres les plus assidus et les plus actifs ».

Présentation de nouveaux membres.

Lecture 1° de la liste des ouvrages reçus en janvier ;
2° d'une circulaire ministérielle annonçant pour le 5 juin, l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne ;
3° d'une lettre du Ministre demandant communication de quelques objets et de quelques documents appartenant à la Société archéologique.

M. le Président donne lecture d'un manuscrit adressé par M. J.-Ch. Traversier, homme de lettres, à Paris. C'est un extrait des *Mémoires de M. Partarrieu-Lafosse,* alors procureur du Roi à Paris, venu à Chartres en 1836. Cette communication, qui peut s'intituler *Onze jours à Chartres en 1836,* renferme plus d'un détail piquant et même méchant sur la Société chartraine. Elle est renvoyée à la Commission de publication. M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Traversier.

La question de l'installation du Musée est débattue. Cette importante discussion nécessite une assez longue analyse. On nous pardonnera de ne pas citer les noms de tous ceux qui ont donné leur avis.

M. le Président fait savoir qu'il a eu avec M. le Maire une entrevue dans laquelle il lui a demandé si la Ville pourrait mettre à la disposition de la Société un local assez vaste pour rendre possible un aménagement méthodique de toutes nos collections. M. le Maire a répondu qu'il portait à la Société le plus vif intérêt, mais qu'il fallait attendre l'extension de l'Hôtel-de-Ville, où l'on nous réservera volontiers une place. Ces bonnes paroles méritent notre reconnaissance ; mais de lointaines espérances ne sauraient nous donner une satisfaction qui pour être réelle devrait être prochaine sinon même immédiate. Dans sa séance de novembre dernier, la Société n'a-t-elle pas décidé de rendre coûte que coûte notre Musée « à peu près digne des illustres visiteurs que lui vaudra le Congrès national archéologique » ? Or, il a été constaté que « dans les dépendances de la Porte-Guillaume, l'espace dont nous disposons, sans parler du manque de clarté, est tellement restreint que les sommes dépensées en

frais d'aménagement seraient perdues. » Nous avons déjà beaucoup dépensé pour « sauver » la Porte-Guillaume, mais la postérité nous sera reconnaissante de lui avoir conservé ce beau spécimen d'architecture militaire et nous ne regrettons rien. Seulement, puisque la salle des séances est exiguë, que notre Bibliothèque sera bientôt insuffisante, que nous n'avons pas de dépôt pour notre stock de publications, ne faudrait-il pas dès maintenant chercher à aménager le Musée dans un local assez vaste pour suffire pendant plusieurs années à tous les besoins de la Société : nous éviterions ainsi des frais inutiles.

Sans doute cette installation serait une cause de dépenses ; mais il y a des dépenses productives : celles qui permettent de mettre en valeur des richesses jusqu'alors inutilisées ou de bénéficier de la générosité de ces bienfaiteurs qui désirent que leurs dons servent à l'instruction et à l'agrément des sociétaires, des érudits étrangers, et même du public. Or quelle est la situation actuelle ? Quelques faits récents vont nous le montrer sur le vif.

M. Fouju et M. Rousseau, conservateur du Musée, se sont donné beaucoup de peine pour classer notre *Musée préhistorique* enrichi par la magnifique collection que les héritiers de M. Doré-Delente nous ont généreusement donnée. Leur travail et leur dévouement n'auront été guère récompensés : les pièces sont entassées, difficiles à voir et à reconnaître : seuls des espacements calculés donneraient toute sa valeur pratique à un classement méthodique ; seuls ils permettraient de mettre en lumière l'intérêt spécial que présentent certaines pièces remarquables, uniques peut-être : l'étude en serait accessible à tous ; elle serait plus facile, plus rapide pour les initiés, dont les instants sont toujours comptés.

M. le Directeur du Louvre nous a fait l'honneur de pénétrer dans le réduit obscur et délabré que nous sommes convenus d'appeler notre *Musée du Moyen-Age*. Il voulait voir un tympan du XIIe siècle du plus haut intérêt : il n'a pas été possible de le retrouver. Il était sans doute dissimulé derrière quelque lourd morceau dont le déplacement eût été difficile, sinon même dangereux pour les objets voisins, vu l'encombrement du local. Ce *tympan introuvable* serait à dix lieues de Chartres qu'il serait plus facile à étudier ou même à voir

qu'au siège même de la Société Archéologique ! On le trouverait à Chartres moins facilement peut-être qu'à Mervilliers, par exemple.

Mervilliers possède en effet un monument d'une importance hors ligne. C'est encore un tympan, celui de l'ancienne église. Il n'y a aujourd'hui exactement que trente-neuf ans et demi que M. Adolphe Lecocq, l'infatigable archéologue, le signalait à l'attention de la Société (V. Mémoires, t. III, p. 141 ; le travail de M. Lecocq est daté du 24 août 1860). Dans la séance du 3 février 1898, M. Lucien Merlet, le savant érudit, qui pour la dernière fois présidait notre réunion, affirma que ce bas-relief, qui représente une cérémonie d'investiture *per thecam* (par la boîte) « *est une pièce peut-être unique en France* ». M. Merlet, lisons-nous au Procès-verbal, « ne sait dans quel état de conservation ce bas-relief peut être à l'heure présente, mais si la Société ne peut s'en rendre acquéreur, il serait bien désirable qu'on en conservât le souvenir, soit par le dessin, soit par la photographie. » M. Roger Durand voulut bien se charger de ce soin et les membres de la Société ont pu voir la belle épreuve photographique dont il nous donna connaissance à la séance de novembre 1898. Mais de l'avis unanime des connaisseurs, le morceau mérite encore davantage. Il est tellement précieux qu'on a pu craindre un moment qu'il n'allât à Orléans ou en Angleterre. Des Anglais, affirme-t-on, en ont offert plusieurs milliers de francs. Le propriétaire ne le vendra pas, nous pouvons être rassurés ; il accorderait à la Société archéologique toutes facilités pour en prendre un moulage ou un estampage. Il est vrai que l'opération entraînerait des frais assez considérables ; mais si quelque généreux donateur nous offrait gracieusement un moulage de ce précieux morceau, il est probable que nous ne saurions où le placer, car il est volumineux ; il est certain que nous aurions de la peine à lui trouver une place digne de lui. Un tel état de choses est tout à fait anormal : il ne peut durer.

M. Bourgeois-Gaucheron (de Terminiers) fait alors une importante communication dont il a bien voulu nous donner par écrit le résumé suivant :

« La Société archéologique d'Eure-et-Loir, faute de s'être fait connaître à temps et peut-être aussi à défaut de place pour déposer ses collections, n'a pu, à ma connaissance, s'assurer la possession d'objets, monnaies, poteries, etc., présentant le plus haut intérêt.

C'est ainsi qu'on a découvert à Villours, hameau de Terminiers :

1° Une fort belle mosaïque qui a été donnée au Musée de Châteaudun par mon grand-père, à la demande de M. Barbé, son ami;

2° Des vases et amphores dont plusieurs étaient entiers;

3° Plusieurs cercueils en pierre blanche, très bien conservés. Sur la pierre fermant l'un de ces cercueils était gravé une sorte d'écusson surmonté d'attributs guerriers;

4° Des monnaies gallo-romaines en argent et bronze en grande quantité.

Tous ces objets ont été dispersés par plusieurs brocanteurs qui étaient à l'affût auprès des terrassiers lorsque le maître n'était pas présent.

Je n'ai pas encore entrepris les fouilles que je me propose de faire faire dans la partie de la même propriété qui n'a pas encore été explorée, mais je vais m'y mettre d'ici peu.

Je surveille les fouilles de la carrière à sable de Lumeau et si on découvre des os de mastodonte, comme l'année dernière, j'en aviserai la Société.

J'ai prévenu les ouvriers et les ai intéressés, je suis donc rassuré sur ce point. »

Et M. Bourgeois-Gaucheron ajoute : « Je ne demande absolument rien à la Société qui m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses membres. » De vifs remerciements sont adressés à M. Bourgeois-Gaucheron pour son dévouement si désintéressé.

M. Selleret émet l'idée d'un recours à la presse chartraine. Les journaux pourraient appeler l'attention du public sur nos collections, nos travaux, et nous procurer ainsi de nouveaux adhérents et même des dons, des legs, comme celui que M. Martin nous a fait il y a deux ans. Peut-être faudrait-il oser faire appel à la générosité des propriétaires de notre ville : pourquoi ne se rencontrerait-il pas un ami

de la science et de la Société qui, pour un prix très réduit, un prix de faveur, sinon même gracieusement, mettrait à notre disposition le local qui nous est nécessaire?

M. le Président remercie vivement M. Selleret et, conformément à l'avis de l'Assemblée, déclare que nous ferons appel au dévouement des membres de la Presse, dont plusieurs, et non des moindres, sont nos confrères.

Quelques membres demandent ce qu'il y aurait à faire, au cas où nous n'aurions pas à bénéficier d'un acte de générosité? Les uns proposent un emprunt à un taux peu élevé, divisé en petites coupures, qui pourrait être souscrit par le public ou simplement par les membres de la Société qui en exprimeraient le désir, par ceux qui seraient le plus convaincus de l'utilité d'un tel emprunt. Il est permis d'espérer qu'un certain nombre d'actionnaires abandonneraient capital et intérêts, ce qui allégerait nos charges. D'autres pensent qu'on pourrait simplement employer tout ou partie de notre capital à l'achat d'un immeuble qui nous serait cédé à un prix avantageux, c'est-à-dire à un prix tel que si dans quelques années la Municipalité mettait à notre disposition un local suffisant ou même si le développement progressif des collections de la Société nécessitait de nouveaux agrandissements, nous pourrions revendre l'immeuble un prix sensiblement égal au prix d'achat : notre capital actuel ne serait pas aventuré: il serait tout au plus diminué. Encore fait-on observer que dans quelques années notre capital pourrait fort bien être augmenté. En effet, si nos collections étaient classées et faciles à visiter, si notre salle de séances permettait, à des heures plus commodes pour certains d'entre nous, des réunions un peu différentes de nos séances officielles, tous nous nous intéresserions vivement à la prospérité de la Société et aux travaux des sociétaires, tous nous provoquerions avec ardeur et conviction, sans hésitation, sans timidité, l'adhésion de nouveaux membres dont les cotisations ne tarderaient pas à couvrir les dépenses nouvelles. Sans doute, nos dépenses d'installation étant augmentées, nous n'aurions peut-être pas, pendant plusieurs années, de ressources plus considérables qu'aujourd'hui à affecter à des publications, à des fouilles, mais nous aurions la satisfaction d'être plus nombreux, d'être bien installés; il

nous serait possible de tirer parti des moyens d'instruction que nous avons à portée de la main. Et nous pourrions attendre avec patience le jour sans doute peu éloigné où, nos dettes amorties ou notre capital dégagé, notre revenu net, sensiblement supérieur à celui d'aujourd'hui, permettrait à la Société de prendre vraiment son essor.

M. le Président clôt la discussion en invitant les membres de l'Assemblée à méditer sur les voies et moyens d'installer nos collections, et il déclare que pour sa part il emploie tous ses loisirs — et même un peu plus — à l'étude pratique de la question.

M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur divers objets trouvés à Marchéville et confiés à la Société par M. Cintrat. Il est difficile de déterminer la nature de ces objets; mais la curiosité scientifique de tous est éveillée et il est décidé, suivant le désir exprimé par M. Cintrat, que la Société participera aux frais des fouilles, à la condition d'avoir sa part des trouvailles. M. le Président et M. le Conservateur du Musée sont délégués pour surveiller les fouilles et au besoin les diriger.

M. le Conservateur du Musée exprime le regret que la Bibliothèque de la Société ne soit pas ouverte plusieurs fois par mois à jours et heures fixes. On pourrait ainsi consulter plus facilement les recueils volumineux qu'il est difficile d'emporter; on pourrait en tout cas faire son choix plus à loisir que les jours de séance. Les personnes qui, comme M. Cintrat, voudraient s'éclairer sur la nature des objets qu'ils ont trouvés, pourraient les apporter ici avant le jour consacré à la séance mensuelle. Les membres compétents que le hasard ou l'habitude aurait amenés, mettraient en commun leurs lumières, s'aideraient au besoin de tous nos recueils qu'ils auraient sous la main : la question spéciale et soulevée à l'improviste serait généralement résolue; elle serait au moins débrouillée; des indications intéressantes pourraient sûrement être réunies. Sans doute le Bibliothécaire se fait un plaisir d'accompagner à la Bibliothèque tous les chercheurs en quête de renseignements immédiats, mais si son dévouement est infatigable, nous n'avons pas le droit

d'en abuser. Et d'ailleurs, malgré toute sa bonne volonté, le Bibliothécaire peut être retenu ou absent au moment précis où l'on aurait besoin de lui. Me le Président reconnaît que la question est des plus intéressantes et il promet de l'étudier.

M. le Président communique un extrait des minutes du notaire royal Jacques de Laval (9 février 1570) relatif aux dommages causés à Chartres et dans le pays chartrain par les guerres civiles, le siège, les troubles et les passages incessants des armées durant les années 1567 à 1570. C'est une attestation faite à la requête de Me Charles Pastey, tabellion royal fermier, par plusieurs notables chartrains (avocats, procureurs, marchands, échevins, etc.) que l'interruption totale ou partielle des affaires et des échanges, du commerce et de la « marchandise », aurait « beaucoup diminué le tabellionné et que par conséquence le tabellion fermier ne scaurait y avoir eu proffict, mais qu'il y a eu grande perte ». Outre des renseignements d'importance générale, la pièce contient les qualités des notables, qui portent des noms chartrains bien connus : Fresnot, Boutroue, Lambert, Le Beau, Plumé, Huvé, Halligre, etc. Elle nous donne aussi l'âge de ces personnages, indication précieuse puisque la série des registres des baptêmes est incomplète ou mutilée.

M. Chamberland communique une rapide analyse du Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, les 19 et 26 janvier 1900, par M. de Lasteyrie sur la date du *Portail royal* de Notre-Dame de Chartres. Cette analyse est extraite du *Journal des Débats* (numéros des 21 et 28 janvier 1900).

Numéro du 19 janvier. — M. de Lasteyrie commence la lecture d'un important Mémoire sur l'âge exact de la *façade occidentale de la cathédrale de Chartres*. Il réfute la thèse mise en avant depuis quelques années et aux termes de laquelle les architectes de nos grandes cathédrales du Nord auraient été inspirés par le style des édifices religieux du Midi — et, pour le cas spécial de Chartres, par Saint-Trophime d'Arles...

Numéro du 28 janvier. — M. de Lasteyrie achève la lecture de son Mémoire sur la date du portail royal... Il continue à

réfuter la thèse qui en ferait un édifice de l'époque gothique, et cela grâce à une étude rigoureuse des détails architectoniques, — figures d'angles, dais, etc., qui, à Chartres, ont un caractère éminemment roman. Le savant archéologue compare ensuite le portail de Chartres à des monuments du XIIe siècle à date certaine : le portail de Moissac, la cathédrale de Senlis, celle du Mans, Saint-Germain-des-Prés de Paris, les figures de rois et de reines provenant de N.-D. de Corbeil et aujourd'hui à Saint-Denis. Il conclut enfin en affirmant sa conviction que l'édifice étudié par lui appartient à une époque postérieure à 1144, antérieure à 1195, puisqu'il a été respecté par l'incendie qui détruisit la majeure partie de la cathédrale de Chartres en 1194.

D'après le *Journal officiel* (30 janvier, p. 620), M. de Lasteyrie aurait été plus précis encore, puisqu'il aurait placé la date « entre les années 1160 et 1175 ».

M. Mayeux signale dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* un article où M. Male compare le portail de Sainte-Anne, de Notre-Dame de Paris, au *Portail de la Vierge de la cathédrale de Chartres*. Il offre d'en faire une analyse. M. le Président accueille cette proposition avec reconnaissance.

La question de la *Monographie de la Cathédrale* est soulevée de nouveau par M. l'abbé Sainsot. Il est entendu que M. l'abbé Sainsot et M. l'abbé Clerval se concerteront pour achever le plus rapidement possible le travail de M. l'abbé Bulteau. M. l'abbé Sainsot demande quelle méthode sera suivie pour les études nouvelles sur la Cathédrale. Un seul érudit sera-t-il chargé de tout le travail? Le partagera-t-on? L'étude de la crypte, du tour du chœur, des vitraux, etc..., n'exige-t-elle pas des compétences diverses? Par exemple, les vitraux du Mans, de Bourges, etc., ont fait l'objet de publications spéciales. Plusieurs opinions sont exprimées. M. le Président reconnaît que la question doit être étudiée, que les travailleurs peuvent établir entre eux une entente amicale, mais il déclare qu'il désire avant tout qu'on lui apporte des travaux. « Peu nous importe aujourd'hui, dit-il, ce que l'on fera ou ce que l'on pourrait faire : l'essentiel, c'est que quelque chose soit fait et le plus tôt possible. Assez

de paroles ont été dites à ce sujet : il est temps de passer aux actes ». Et sur ces mots, dont l'opportunité est plus grande que jamais, la séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. Mayeux (Albert), architecte, 2, place Saint-Sulpice ; présenté par MM. René Merlet et Roger Durand.

Lavo (Alfred), Ingénieur, 1, rue du Bourgneuf ; par MM. Lorin et Gérondeau.

Viala (Amédée), commissaire de police, rue de Reverdy, 28 ; par MM. Denos et Chamberland.

Redaud, notaire à Denonville ; par MM. Selleret et Bourgeois-Gaucheron.

Ouvrages reçus dans le mois de janvier 1900.

877. — *Art chrétien* (*Revue de l'*), t. XI, 1re livr.
894. — *Beauceron de Paris* (*Le*), janvier et février 1900, nos 15 et 16.
661. — *Chartres* (*Archives hist. du diocèse de*), nos 61 et 62.
768. — *Corrèze* (*Soc. de la*), Bulletin, t. XXI, 4e livr.
662. — *Dunoise* (*Société*), Bulletin, no 121.
141. — *Eure-et-Loir* (*Bibliographie d'*), t. Ier (1898-1899), édition en fascicules. (Don, M. Langlois.)
711. — *Midi de la France* (*Soc. du*), Bulletin, no 24.
773. — *Oise* (*Soc d'archéologie de l'*), Mémoires, t. XVII, 2e partie, p. 257 à 517, 1899.

SÉANCE DU 15 MARS 1900

Président : M. Roger DURAND. — M. CHAMBERLAND, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures précises.

Membres présents : MM. Durand, Dauzat, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Balandra, Barois, Bernier, Bourgeois-Gaucheron, Brosseron, Chamberland, Champagne, Chevalier-Letartre, Corrard, Denisart, Denos, Doré, G. Durand, Escoffier, Gabriel, Germond, Gérondeau, Goupillon, Guérineau, Lehr, Leroy-Meignan, Lorin, Maugars, Ouellard, Charles Pétrot, Dr Robin, Rousseau-Renvoizé, Selleret, Tachot, abbés Crancée, Haye, Langlois, Métais.

Excusé : M. Amblard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président reprend immédiatement la question de l'installation. Il invite les membres de l'Assemblée à faire des propositions, à donner des renseignements. Personne ne demandant la parole, M. le Président dit qu'il a vu plusieurs immeubles : quelques-uns lui ont paru suffisants et les conditions faites par les propriétaires ont d'abord été des plus engageantes, mais à la fin leurs prétentions se sont élevées, et certaines pourraient sans injustice être taxées d'exagération. Il faut donc attendre et saisir une occasion. Comme le secret et la rapidité de la décision sont des éléments essentiels de succès, M. le Président demande à l'Assemblée si elle veut autoriser le Bureau à disposer du capital de la Société, soit 17.000 francs environ, et la discussion est ouverte.

M. Chevalier-Letartre demande la permission de présenter quelques objections et il tient, dit-il, à s'en excuser : ce qu'il fait de la meilleure grâce du monde. Il reconnaît la nécessité d'une installation ; il rend hommage aux efforts tentés par tous les sociétaires pour accroître la prospérité de la Société, et à la valeur des travaux présentés ou élaborés par quelques-uns de nos confrères, « dignes successeurs de nos illustres

devanciers ». Mais il ne peut s'empêcher de trouver un peu audacieuse une opération qui nous privera de la ressource permanente, de la réserve même de la Société. Il se demande si notre capital n'est pas précisément destiné à faire face à des dépenses comme la publication d'ouvrages étendus et coûteux que tel savant sociétaire peut d'un jour à l'autre soumettre à notre appréciation : dépenses qu'il ne serait guère possible de couvrir avec nos revenus annuels. Il se demande même si en employant notre réserve à l'acquisition d'un immeuble, nous n'allons pas à l'encontre de nos Statuts.

M. l'abbé Sainsot répond que plus d'une fois nous avons songé à attaquer notre capital : quand il s'est agi de publier la *Monographie*, d'acheter la Maison du Médecin, d'organiser l'Exposition rétrospective. Mais, ajoute-t-il, nous avons toujours hésité et finalement renoncé à le faire, car c'est précisément à nous installer que nous avons, à plusieurs reprises, résolu d'employer notre capital.

M. le Président fait observer que les ressources fournies annuellement par ce capital sont des plus modestes, puisqu'elles n'atteignent pas 500 francs : ce qui équivaut à 50 cotisations. Or, depuis moins de deux ans, le nombre des sociétaires s'est augmenté de plus d'un sixième, et la liste des membres nouveaux admis à la présente séance ne comprend pas moins de 16 noms. L'on peut donc sans présomption affirmer que la Société n'est pas au terme de ses progrès et c'est justement en nous installant, en nous faisant connaître, en faisant preuve de vitalité, que nous amènerons de nouveaux adhérents.

M. Rousseau-Renvoizé dit que nous pourrions peut-être demander une subvention à la ville. La ville de Châteaudun n'a-t-elle pas donné à la Société dunoise un vaste immeuble? M. le Président n'ose encourager des espérances de cette nature; il pense que, pour le moment du moins, nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Mais M. Tachot fait observer qu'il ne faut pas se décourager d'avance et que la chance doit être tentée : il est décidé qu'une démarche sera faite auprès de la Municipalité.

Plusieurs membres disent qu'il faut en effet employer tous les moyens pour en finir avec l'état de choses actuel le plus

tôt possible : il ne faudrait pas se condamner à attendre trop longtemps des occasions qui peuvent fort bien ne se présenter jamais; les subventions et les dons qui nous seraient si utiles, si nécessaires même pour nous installer d'une façon vraiment digne de la Société, nous arriveront peut-être seulement quand nous serons installés d'une façon à peu près convenable; autrement il est à craindre que d'ici longtemps nous ne soyons ni installés ni subventionnés. M. Bourgeois-Gaucheron insiste sur ce point et pour donner une idée de ce que, faute d'installation, d'espace et de notoriété, nous avons perdu, présente à la Société deux objets précieux trouvés à Terminiers : un fragment d'une mosaïque magnifique, aujourd'hui en partie détruite, et une charmante statuette en bronze représentant sans doute un *Mercure*. Il fait don à la Société du morceau de mosaïque, mais il ne peut offrir la statuette que le propriétaire tient beaucoup à conserver.

M. le Président adresse des remerciements à M. Bourgeois-Gaucheron et met aux voix la question de principe : l'acquisition d'un immeuble destiné à notre installation est votée à mains levées à l'unanimité.

M. le Président demande alors de quelle somme l'Assemblée veut autoriser le Bureau à disposer. MM. Bernier, Chevalier-Letartre, Gabriel et plusieurs autres membres disent que nous ne trouverons rien de convenable pour moins de 20.000 francs. M. le Président répond qu'il y a des maisons trop vastes pour être habitées par un seul locataire et cependant assez mal distribuées pour ne pouvoir, sans d'onéreux remaniements, être louées à plusieurs ; une maison de ce genre pourrait nous être vendue à un prix réellement avantageux; ce serait une véritable occasion. On pourrait citer des exemples dans le passé; même il y a quelques semaines, une occasion semblable avait paru s'offrir, mais les conditions étaient tellement inespérées qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elles n'aient pas été maintenues.

Quelques membres disent que les vieilles maisons ont souvent des vices cachés et qu'il faut se défier des occasions de cette nature, que souvent du moins elles nécessitent des réparations coûteuses. M. le Dr Robin ajoute que si nous nous installons, il faut nous installer dignement, largement,

à un endroit bien placé, facilement accessible. Il faut que nous forcions l'attention des indifférents : quand une Société a pignon sur rue, on la connaît, on l'apprécie et on demande à y entrer.

D'autres disent que nous avons bien le droit d'escompter l'avenir sans témérité, mais avec décision et sang-froid; qu'après tout il dépend de notre activité et de notre ardeur d'attirer de nouveaux adhérents, et qu'un emprunt fait à certaines conditions ne devrait pas nous effrayer. M. le Président et M. l'Inspecteur d'Académie déclarent qu'ils ne sont pas partisans d'un emprunt. Un membre affirme que, s'il suffit d'ajouter quelques milliers de francs à notre capital pour que la Société puisse bénéficier d'une avantageuse occasion, plusieurs sociétaires sont disposés à en faire l'avance. Mais M. le Président déclare qu'il ne propose aujourd'hui à l'Assemblée que d'autoriser le Bureau à disposer du capital de la Société. Il demande l'avis personnel du Trésorier, M. Gérondeau, qui se prononce pour l'affirmative de la façon la plus décidée. La proposition de M. le Président est mise aux voix et adoptée à mains levées; à la contre-épreuve, une seule main se lève.

En conséquence, le Bureau est autorisé à disposer du capital de la Société — soit 17.000 francs — pour l'acquisition d'un immeuble destiné à nous installer et à aménager nos collections.

M. le Président invite tous les sociétaires à faire des recherches. Puis, pour bien préciser la signification du vote qui vient d'avoir lieu, il ajoute que la question du *mode* d'installation reste toujours à l'étude : il accueillera donc avec reconnaissance les projets et les combinaisons de tous, même des sociétaires plus audacieux et plus enthousiastes qui ne se contenteraient pas de l'installation modeste dont les ressources actuelles permettent la réalisation prochaine. Ses opinions actuelles ne sont pas irréductibles. Il répète que lui aussi est convaincu que nos ressources s'accroîtront assez rapidement. Et comme preuve il donne lecture de la liste des membres nouveaux et des dons faits par Me Hubert, notaire à Chartres, et par M. l'abbé Langlois, auxquels il adresse au nom de la Société les plus vifs remerciements.

M. le Président avertit la Société que les dons d'ouvrages pour la Bibliothèque seront toujours reçus avec reconnaissance. On acceptera, avec un plaisir tout particulier, les ouvrages sur la Beauce, le Perche, le Pays chartrain et l'Orléanais, les monographies, les dictionnaires, les catalogues et les inventaires, les recueils d'histoire locale, les manuels généraux, les revues et journaux en séries ininterrompues et brochées, les livres anciens, les gravures, etc.; il prie seulement M. le Bibliothécaire d'écarter, autant que possible, l'offre de ceux qui feraient double emploi.

Il annonce d'ailleurs que l'on fait tout, actuellement, pour assurer la mise en ordre et le bon fonctionnement de la Bibliothèque. Prochainement, elle sera rangée d'une manière définitive. Les manuscrits et les imprimés ont été pourvus d'un numéro de placement, bien apparent, inscrit à l'intérieur sur le faux-titre et reproduit sur le dos en caractères d'imprimerie; ils vont être timbrés régulièrement, à l'encre grasse et à des endroits déterminés; les manuscrits seront foliotés; environ 150 volumes ont été envoyés au brochage. On n'a pas trouvé un seul périodique, sur 80 approximativement, dont la série ne fût interrompue à une époque donnée; il ne sera pas possible de remédier entièrement à cet état fâcheux. L'état de la *réserve* des publications de la Société sera annexé au présent procès-verbal.

Un catalogue alphabétique et méthodique est en préparation. On étudie les moyens de rendre la Bibliothèque facilement accessible.

M. le Président annonce le décès de trois de nos confrères.

« Depuis notre dernière séance, dit-il, nous avons eu la douleur de perdre trois de nos sociétaires : MM. Bourcier-Lefebvre, Choppard et Rossard de Mianville. Vous vous unirez certainement à nous, Messieurs, pour adresser aux familles de ces regrettés confrères l'expression de nos sympathiques condoléances. »

Communication du Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, d'une circulaire relative au Congrès international d'histoire comparée (Paris, 1900), etc.

M. le Président annonce que M. l'abbé Sainsot a commencé le travail relatif à la *Monographie de la Cathédrale*. Il lit une lettre de notre confrère M. de Mély, qui autorise la Société à reproduire le texte et les illustrations de ses articles sur le *Tour du Chœur* et il nous fait espérer que les bois nous seront prêtés par le Ministère de l'Instruction publique, auquel ils appartiennent. Au nom de la Société, M. le Président adresse à M. de Mély les plus vifs remerciements.

Lecture de l'intéressant travail de M. Mayeux relatif aux statues du *Portail de Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris* et du *Portail de la Vierge de Notre-Dame de Chartres*. M. le Président communique une photographie et les illustrations qui accompagnent le texte de l'article de M. Male publié dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*. M. l'abbé Sainsot, M. le Dr Robin et plusieurs membres déclarent ne pas accepter la théorie de M. Male et se ranger à l'avis de M. Mayeux.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Marsy contenant le programme sommaire du *Congrès national d'archéologie* qui sera tenu à Chartres en 1900 :

Ouverture, le 27 juin.
28 juin. — Excursions à Maintenon et Gallardon.
29 juin. — Chartres.
30 juin. — Excursion à Châteaudun.
1er juillet. — Banquet.
2 juillet. — Excursion à Etampes.
3 juillet. — Excursion à Villebon.

Lecture d'une lettre de notre confrère, M. l'abbé Jules Guillon, curé de Ver-lès-Chartres, contenant un rapport sur les *fouilles faites à l'Abbaye de l'Eau* et une demande de subvention de 150 francs. En voici les principaux passages :

« D'après les chartes émanant, en 1225, de Guy, abbé de Saint-Père, et d'Isabelle, comtesse de Chartres, en 1226, d'Edeline, veuve de Guillaume, seigneur de Ver, et suivantes, Isabelle de Chartres, épouse en 1220 de Jean de Montmirail,

seigneur d'Oisy, fonda en 1225, un couvent de religieuses de l'ordre de Citeaux, au lieu dit Pantoison ou de l'Eau, à une lieue et demie de Chartres, dans la paroisse de Saint-Victur-de-Ver, qui relevait des religieux de Saint-Père, lesquels amortirent le lieu précité.

Cette abbaye, à laquelle le *Gallia* attribue vingt abbesses depuis Marguerite (1250) jusqu'à Mme de Vauldrez (1791), fut prospère et célèbre : mais elle subit une double catastrophe : en 1360, lors de l'invasion des Anglais, et en 1568, lors des incursions des protestants. Les auteurs affirment qu'à ces deux époques l'église fut brûlée, mais comme les murailles étaient solides, on put après le double incendie reconstruire sur les mêmes murs.

Or, actuellement, grâce au concours de M. Chapron — de la Fonderie — propriétaire dudit immeuble, des fouilles intéressantes ont lieu juste sur l'emplacement de l'ancienne et grande église. Ces fouilles mettent à découvert les substructions imposantes par leur masse, les piliers intérieurs, le pavage encore intact en beaucoup d'endroits. On y trouve les traces nombreuses de l'incendie relaté par les historiens : dalles tumulaires, pierres de consécration, verres, fers, clous, pierres, etc., tout porte l'empreinte visible du feu. Jusqu'à présent, comme mobilier d'église, on est en possession d'un beau crucifix et d'un reliquaire fin du XIIIe siècle. On a relevé un cimetière dont les corps ont été traités avec le respect qui leur convient. L'abside et le chœur restent seuls à découvrir, puisque le chœur des religieuses avec sa grille a été trouvé.

Comme M. Rousseau se propose de faire également des fouilles sous les dolmens curieux existant dans cette propriété, la même équipe d'ouvriers locaux pourrait suffire au double travail, et je serais honoré d'en surveiller sur place les opérations et de tenir au courant ces Messieurs.

Le Cartulaire de l'Abbaye de l'Eau, déjà transcrit par M. L. Merlet, de regrettée mémoire, et qui doit être incessamment mis au jour, serait ainsi accompagné d'un plan complet du susdit couvent. »

L'Assemblée décide que la Société participera aux fouilles et que le Bureau prendra sur le crédit ordinaire inscrit au budget la somme qu'il jugera convenable.

M. le Président adresse aux représentants de la Presse présents à la réunion les plus vifs remerciements[1].

La séance est levée à quatre heures et demie.

LE PORTAIL DIT DE SAINTE-ANNE DE PARIS
ET LE
PORTAIL DE LA VIERGE DE CHARTRES

Il est aisé de se rendre compte à première vue, lorsqu'on étudie la façade de Notre-Dame de Paris, que le portail de droite, dit de Sainte-Anne, est antérieur à la construction de la façade et semble y avoir été rattaché ?

Un allemand, le docteur Wilhelm Vöge[2] a, le premier, en 1894, émis l'opinion que ce tympan et celui de Chartres devaient être du même maître sculpteur ; opinion partagée par M. Male[3].

Voici sur quoi reposent ces observations :

Les deux tympans sont tous deux ornés, au centre, de compositions analogues : de la statue de la Vierge, assise, présentant l'Enfant Jésus à la vénération des fidèles.

« Si l'on compare attentivement ces deux œuvres, dit » M. Male, on reconnaît qu'elles sont de la même main. La » Vierge de Paris et la Vierge de Chartres sont assises exac- » tement de face, avec la même gravité. L'Enfant repose sur

[1] Voir les compte rendus dans la *Dépêche* (17 mars) le *Progrès* (18), le *Journal de Chartres* (21). Quelques extraits prouvent que nous avons le droit de compter sur le concours sympathique et dévoué de la Presse chartraine :

« Nous espérons qu'il se trouvera une personne généreuse qui, aimant les arts et s'intéressant à l'archéologie mettra un immeuble dans de bonnes conditions à la disposition de la Société. » (*Journal de Chartres*).

« La Société archéologique mérite encouragement... elle a le droit d'exiger un endroit convenable où elle pourra placer toutes ses chères reliques. » (*Dépêche*).

« La Société Archéologique est la gardienne fidèle et éclairée des plus précieux souvenirs du passé artistique de notre région, et, à ce titre, elle a droit à tous les encouragements : les nôtres ne lui feront pas défaut. » (*Progrès*).

[2] *Die Anfänge des monumentales Stiles in Mittelalter*, Strasbourg.

[3] *Revue de l'Art ancien et moderne*, 10 octobre 1897.

» leurs genoux comme sur un trône. Elles le soutiennent » toutes les deux de la main droite, et cette main, à Paris » comme à Chartres, est ornée d'une bague au doigt du » milieu. Elles sont vêtues d'une étoffe, qu'on sent fine comme » de la soie, et qui fait en tombant sur les pieds des faisceaux » de plis, dont l'agencement est absolument identique. Le » même voile couvre les cheveux et descend symétriquement » le long des joues.

» Mais il y a de plus curieuses ressemblances. M. Vöge a » établi que l'auteur de ces deux Vierges, qu'il appelle *le* » *Maître aux deux Madones*, avait également sculpté de sa » main les charmantes figurines qui ornent les archivoltes » des trois portails de la façade de Chartres. Or, une de ces » statuettes, qui représente un des Vieillards de l'Apocalypse, » offre les plus singulières analogies de détail avec la Vierge » et l'Enfant de la porte Sainte-Anne. La couronne du » *Vieillard* est une couronne d'or, où sont sertis des cabo- » chons ovales ou carrés, séparés par des pierres plus » petites : telle est exactement la couronne que porte la » Vierge de Notre-Dame de Paris.

» Le vieillard de Chartres est peigné avec une recherche » curieuse : quatre petites touffes de cheveux nettement » séparées retombent sur son front. L'Enfant Jésus de Paris a » sur le front les mêmes petits tire-bouchons symétriques. » Le vieillard a ramené à sa droite, sur son trône, un pan de » son manteau, pour l'empêcher de trainer jusqu'à terre : la » Vierge de la porte Sainte-Anne en fait autant.

» Ajoutons que les physionomies ont des traits communs : » le nez accusé, le globe des yeux un peu saillant, le coin de » l'œil légèrement relevé sur les tempes. »

Le docteur Vöge assigne au portail de Chartres la date de 1145. Maurice de Sully, qui fit construire Notre-Dame de Paris, monta sur le trône épiscopal en 1160, et commença aussitôt la construction de l'abside. A sa mort, en 1196, la cathédrale était inachevée et toute la façade restait encore à édifier ainsi que les deux dernières travées ; les portails ne furent terminés qu'un peu avant l'an 1208.

Or, le tympan de Sainte-Anne représente, de chaque côté de la Vierge, un roi et un évêque en offrande : il semble tout probable que ce sont les portraits de Louis VII et de Maurice

de Sully. Ce tympan sculpté du vivant de l'Evêque aurait été enchâssé dans la nouvelle façade par respect pour les fondateurs de l'Eglise. Mais la disposition adoptée par le nouveau maître-d'œuvre, étant de proportions plus vastes, aurait nécessité les différentes adjonctions très visibles encore aujourd'hui et le linteau, également déjà sculpté, aurait été prolongé par les figures et les arcatures des extrémités ; lesquelles semblent, avec assez de certitude, avoir été taillées après coup.

Ce qui peut donner assez de vraisemblance à cette version d'une façade sculptée et non employée, lors de l'achèvement de l'édifice, c'est la découverte faite par Viollet-le-Duc, lors des travaux de terrassement pour la restauration, d'un grand tympan du XIIe siècle représentant le Christ en gloire entouré des quatre animaux évangéliques. Ce bas-relief, absolument intact ne portait aucune trace des intempéries et paraissait n'avoir jamais été mis en place [1].

On peut donc supposer que les trois tympans représentaient, comme à Chartres, la vie de la Vierge, le Christ en gloire, et l'Ascension. Le premier, seul, fut mis en place, à cause des portraits des deux fondateurs de la Cathédrale, et les deux autres abandonnés, étant trop petits pour les nouvelles proportions de l'édifice.

Telles sont, d'après MM. Vöge et Male, les raisons de ressemblance et de date qui font attribuer au même sculpteur les deux tympans de Chartres et de Paris. Celui de Paris ne serait qu'une copie de celui de Chartres, faite avec plus d'audace et d'ampleur, par le même maître, à quelques années de différence.

Tout en admirant l'ingéniosité et la vraisemblance d'une opinion présentée par des personnes d'une érudition aussi compétente, nous nous garderons bien d'y ajouter notre opinion personnelle, qui est loin d'être conforme en tout point à celle exposée ci-dessus et nous laissons aux archéologues chartrains, si compétents en tout ce qui touche leur admirable portail royal, le soin de discerner, si possible, ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette opinion.

A. Mayeux.

[1] Ce bas-relief est, paraît-il, introuvable.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. Baulant, notaire ; présenté par MM. René Merlet et Roger Durand.

Blondel (André), avocat ; par MM. Denos et Chamberland.

Chapron, ingénieur ; par MM. Rousseau-Renvoizé et Roger Durand.

Choinet (Henri), chevalier de la Légion d'Honneur, directeur du *Didot-Bottin ;* par MM. Appay et Roger Durand.

Courtial, directeur d'assurances ; par MM. Albert Lelong et Roger Durand.

Duhoux, négociant ; par MM. Diogène Lelong et Roger Durand.

Foiret (André), notaire ; par MM. Chevalier-Letartre et Roger Durand.

Leloup (Anatole), secrétaire de l'Inspection académique ; par MM. Dauzat et Roger Durand.

Mianville (Maurice de), conservateur de la Bibliothèque municipale ; par MM. Bellier de la Chavignerie et l'abbé Langlois.

Nervé (l'abbé), curé d'Orrouer ; par MM. l'abbé Langlois et Rousseau-Renvoizé.

Réal (Maurice), directeur de la *Dépêche d'Eure-et-Loir ;* par MM. Georges Champagne et Diogène Lelong.

Renouf (Maurice), bijoutier ; par MM. Diogène Lelong et Chamberland.

Roy, proviseur du Lycée Marceau ; par MM. Dauzat et Chamberland.

Samson (l'abbé), curé de Luigny ; par MM. Rousseau-Renvoizé et l'abbé Langlois.

Vidon (Maurice), entrepreneur de serrurerie, par MM. Diogène Lelong et Chamberland.

Ouvrages reçus dans le mois de février 1900.

868. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (*Bull. de l'*), comptes rendus nov.-déc. 1899.
783. — *Angers* (*Mémoires de la Soc. départ. d'Agriculture, Sciences et Arts*), tome II, 5e série, 1899.
774. — *Cher* (*Mémoires de la Société historique et scientifique du*), 4e série, t. 14, 1899.
940. — *Durand* (*Roger*). — *Chronologie des premiers Seigneurs de Courville*, 1899, in-8°, 55 p. — (*Don*).
937. — *Fisquet.* — *La France Pontificale, Chartres*, in-8°, 600 p. (*Échange*).
938. — *Fisquet.* — *La France Pontificale, Paris*, 2 in-8°, 753 et 868 p. (*Échange*).
939. — *Fisquet.* — *La France Pontificale, Sens*, 1 in-8°, 472 p. (*Échange*).
772. — *Ouest* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'*), t. XX, 3e trim., 1899.
876. — *Savants* (*Journal des*), janvier et février 1900.
757. — *Vendômois* (*Bulletin de la Société du*), t. 38, 1899.

Objets et Ouvrages reçus au commencement du mois de mars.

Fragment d'une mosaïque trouvée à Villours, commune de Terminiers (*Don de M. Bourgeois-Gaucheron*).

Plan de la ville de Chartres pour servir au terrier de la ville et banlieue, en ce qui relève de la censive du chapitre de Chartres. ..... Par I.-M. Breton, ingénieur et géographe, 1740. (*Copie*). (*Don de M. Hubert, notaire à Chartres*).

DON DE M. L'ABBÉ LANGLOIS

931. — *Alard.* — *Selectæ similitudines... per Alardum Aemstelredamum...*, 1538, 1 petit in-4°, 304 ff.

1298. — *Cassini.* — *Atlas*, 1758, 1 in-f°, 29 planches.

932. — *Cintrat (Léon-J.).* — *Les Trois Marie, notice sur... Mignières*, 1895, 1 in-16, XXIII-207 p.

930. — *Choisy (de).* — *La Vie de Salomon*, 1687, 1 in-8°, III ff.-192 p.

934. — *Collin d'Harleville.* — *Les querelles des deux frères ou la famille bretonne*, comédie..., 1808, 1 in-8°, XVI-102 p.

921. — *Correspondance historique et archéologique (La)*, revue, années 1898 et 1899, 2 in-8°, 392 et 423 p.

928. — *Du Boccage (Mme).* — *Le Paradis terrestre... La Colombiade*, poèmes, 1755 et 1756, 1 in-8°, IV ff.-122 p. et VIII-184 p., 2 portraits, grav.

920. — *Duval (Louis).* — *Senonches*, in-4°, 12 p., 1 grav. (*Revue Normande et Percheronne*, 1899, janvier-février).

920 *bis*. — *Godet (H.).* — *Le refuge ou l'Oppidum gaulois de la Ferrière au Val Germond*, in-4°, 6 p., 1 grav. (*Revue Normande et Percheronne*, 1893, octobre).

927. — *Fontanelle.* — *Nouvelle traduction des Métamorphoses d'Ovide*, 1767, 2 in-8°, XVI-296 et 340 p., grav.

922. — *La Quintinye (de).* — *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers...* 1697, 2 in-4°, 523 et 568 p., portraits, plans.

1299. — *Merlet (L.).* — *Inventaire-sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1790, — hospices de Chartres*, in-4°, XIX-224 p.

924. — *Mély (F. de).* — *Du rôle des pierres gravées au moyen âge*, 1893, in-4°, 33 p.

926. — *Mollet (C.).* — *Théâtre des plans et jardinages...*, 1652, 1 in-4°, VIII ff.-411 p., plans.

AUTRES PROVENANCES

666. — *Beauce et du Perche (Almanach de la)*, années 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1864, 1865, 1879, 1882, 1885, 1886, 1888, 1889, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900. (*Acquisition*).

662. — *Dunoise* (*Société*), Bulletin, tome VI, feuilles 31 et 32; tome VII, feuilles 28, 29, 30 et 31. (*Acquisition*).

665. — *Eure-et-Loir* (*Annuaire du départ.*), années 1899 et 1900. (*Don Selleret*). — Année 1870. (*Acquisition*).

667. — *Eure-et-Loir* (*Conseil général d'*), 2e session 1899. (*Don Selleret*).

913. — *Gillard* (*Dr A.-G.*). — *Gallardon, son église paroissiale:* reproduction phototypique des dessins inédits de E. Petitgrand; 1900, VIII planches. (*Acquisition*).

782. — *Langres* (*Société hist. et archéolog. de*), Mémoires, t. III. (*Échange*).

935. — *Livre d'Or de Rémy Belleau*; Nogent-le-Rotrou, 1900, 1 in-8°, 317-25-35-70 p., grav. (*Acquisition*).

936. — *Rousset* (*lieutenant-colonel*). — *Histoire de la guerre Franco-allemande* (1870-71), tome IV, *Les Armées de Province* (*La guerre dans la Beauce*); Paris, 1900, 1 in-12, 432 p. (*Acquisition*).

Réserve des Publications de la Société

La RÉSERVE des publications de la Société se composait, au 1er janvier 1900, de :

Mémoires, 11 vol. : t. I, 5 exemplaires; t. II, 10 ex.; t. III, *aucun ex.*; t. IV, 2 ex.; t. V, 10 ex.; t. VI, 7 ex.; t VII, 9 ex.; t. VIII, (Merlet L., *Lettres de Saint Ives*), 10 ex.; t. IX, 5 ex.; t. X, 10 ex.; t. XI (Clerval, *Ecoles de Chartres*), 10 ex.

Procès-verbaux, 8 vol. : t. I, 8 ex.; t. II, 10 ex.; t. III, 7 ex.; t. IV, 7 ex.; t. V, 6 ex.; t. VI, 7 ex.; t. VII, *aucun ex.*; t. VIII, 10 ex.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, *Indépendance Gauloise* (de BOISVILLETTE), 1 vol. : 8 ex.

Statistique scientifique d'Eure-et-Loir, 4 vol. : Botanique, 9 ex.; Lépidoptères, 10 ex.; Zoologie, 8 ex.; Météorologie, 10 ex.

SOUCHET. — *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres,* 4 vol. : t. I, II, III, IV, 10 ex.

De LÉPINOIS et MERLET (L.) — *Cartulaire de N.-D. de Chartres,* 3 vol. : t. I, 10 ex. ; t. II complet, 9 ex., 2e partie seule, 1 ex. ; t. III complet, 6 ex., 2e partie seule, 4 ex.

MERLET (L.).— *Cartulaire de la Sainte-Trinité de Tiron,* 2 vol.: t. I et II, 10 ex.

BULTEAU et BROU. — *Monographie de la cathédrale de Chartres,* 3 vol., en cours de publication : t. I et II, 10 ex.; t. III, livraisons 11, 12, 13, 14, 15, carton de la feuille 11, 10 ex.

BUISSON et BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. — *Tableau de la ville de Chartres en 1750* (*Rues*), 1 vol. : 10 ex.

Plan de Chartres en 1750, 1 carte : 10 ex.

Plan de Dreux en 1750, 1 carte : 10 ex.

MERLET (R.) et CLERVAL. — *Un manuscrit chartrain du XIe siècle,* 1 vol. : 10 ex.

Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir, tome Ier : 1 vol., 10 ex.

FOUCAULT (abbé). — *Essai sur Ives de Chartres,* 1 vol. : 10 ex.

CLERVAL (abbé). — *L'ancienne Maîtrise de N.-D. de Chartres,* 1 vol. : 10 ex.

Catalogues des Expositions archéologiques et d'objets d'art organisées par la Société, 3 vol. : 1858, 10 ex., 2e édition ; 1858, 9 ex., 3e édition ; 1896, 10 ex.

Catalogues des Expositions départementales, 3 vol. : 1869, archéologique et artistique, 10 ex. ; 1869, industrielle, 7 ex. ; 1893, des Beaux-Arts, 2e édition, 10 ex.

MERLET (L.). — *Invasion prussienne de 1870-1871,* Rapports des maires, 1 vol. : 9 ex.

Armoiries de la ville de Chartres *(civitatis Carnotensis insignia),* avec légende et dédicace, 11 ex.; sans lég. ni déd., 10 ex.

Tous ces exemplaires ont été empaquetés, étiquetés, et mis à part.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1900

Président : M. Roger DURAND. — Secrétaire : M. CHAMBERLAND.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, abbé Sainsot, Amblard, Béalé, Brosseron, Gabriel Buisson, Chamberland, Corrard, Georges Champagne, Delacroix, Denisart, Denos, Doré-Bonvallet, Georges Durand, Gabriel, Gérondeau, Goupillon, Guérineau, Lehr, Diogène Lelong, Armand Mouton, de Marcy, Ouellard, Charles Petrot, Renouf, Docteur Robin, Rousseau-Renvoizé ; abbés Crancée, Guillon, Haye, Langlois, Métais.

Excusés : MM. Dauzat et Maugars.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentation de nouveaux membres.

M. le Bibliothécaire donne communication de la note suivante :

« Depuis mars 1900, suivant une décision de la Commission de publication, la Société envoie ses Procès-Verbaux et ses Mémoires, — *à titre de publicité :* au Lycée Marceau, à l'Institution Notre-Dame, au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, au Collège de jeunes filles, à l'Ecole normale d'instituteurs ; au Cercle des Officiers ; au Collège et au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou ; à la Bibliothèque Mazarine de Paris ; — *à titre d'échange :* à la Société d'émulation et d'agriculture de l'*Ain,* à la Société historique et archéologique de Corbeil, d'*Etampes* et du Hurepoix, à la Société historique et archéologique du *Gâtinais,* à la Société philomatique *Vosgienne :* à l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'*Amiens ;* au *Journal de Chartres,* au *Progrès d'Eure-et-Loir,* à la *Croix d'Eure-et-Loir ;* à la *Dépêche d'Eure-et-Loir ;* à l'*Amateur d'Autographes,* revue (Paris) ; au *Carnet historique et littéraire,* revue (Paris) ; à la *Revue bénédictine de Maredsous* (Belgique) ; au *Répertoire bibliographique annuel des Revues françaises,* par D. Jordell (Paris).

La Société d'Apiculture d'Eure-et-Loir et l'Association

commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir ont promis d'offrir leur Bulletin à la Bibliothèque de la Société.

Plusieurs établissements, sociétés et revues, n'ont pas encore répondu à la proposition qui leur a été faite. »

M. le Président ajoute que nos offres ont été acceptées avec le plus vif empressement : les nombreuses lettres qu'il a reçues en font foi, elles contiennent des remerciements qu'il a le plaisir de transmettre à la Société.

M. le Président reprend la question de l'achat d'un immeuble. Il ne peut apporter encore de proposition ferme ; mais il a une maison en vue et les pourparlers continuent. M. Armand Mouton pose discrètement quelques questions, présente diverses observations pratiques, met en garde contre certains dangers ou surprises possibles, mais il ne veut pas insister pour ne pas gêner les négociations en cours.

M. le Président donne lecture d'un projet proposé par MM. Diogène Lelong et Armand Mouton. En voici la substance :

« Il n'y a pas à Chartres une maison qui puisse nous convenir. Il faut acheter un terrain et bâtir : c'est le seul moyen de faire bien et à notre convenance : c'est le seul digne de la Société. Le prix de la construction serait de 35,000 à 40,000 fr., si l'on en juge par le magasin *A la colonne Marceau,* hall avec galerie, parfaitement éclairé, très bien aéré et relativement vaste, puisqu'il a 20 mètres de long, 12 de large et 14 de hauteur. Il est difficile d'évaluer le prix d'achat du terrain ; supposons qu'il s'élève à une dizaine de mille francs, la dépense totale de notre installation nous reviendra à 45,000 ou 50,000 francs. Comme nous possédons 17,000 francs, il nous manquerait environ 30,000 francs.

» Le Crédit foncier peut nous les prêter à 5 0/0 environ, soit une annuité de 1,500 francs. Pouvons-nous les fournir avec nos cotisations annuelles ? Nous serions propriétaires au bout de 45 ans. Nous pourrions d'ailleurs nous libérer auparavant, si nos ressources nous le permettaient, si nous obtenions des subventions, des dons : ce qui n'a rien d'impossible. Une combinaison excellente consisterait encore à émettre des actions à 3 ou 4 0/0 que nous prendrions, nous et nos amis ; ces actions seraient remboursables par tirages, selon les ressources de la Société.

» Deux terrains pourraient dès maintenant être achetés : l'un est situé à une légère distance de la Porte-Guillaume ; l'autre, en haut du boulevard de la Courtille ».

M. le Dr Robin dit que le quartier de la Porte-Guillaume est trop excentrique. Si nous nous installons d'une façon définitive, il faut choisir un quartier central. Le terrain coûtera plus cher ; mais la facilité d'accès et l'économie de temps sont des avantages inappréciables pour tous les sociétaires, chartrains ou non. A cette condition, le projet de construction rallierait beaucoup de sympathies hésitantes, pourrait susciter de nombreux petits sacrifices et même provoquer de véritables actes de générosité : la question de l'emplacement a donc une importance capitale. L'Assemblée toute entière approuve l'avis de M. le Dr Robin.

M. le Président dit que les ressources de la Société ne permettent guère d'immobiliser qu'une somme de 750 à 800 francs : soit les 500 francs de revenu fournis par notre capital et 250 à 300 francs qui seraient prélevés sur les cotisations. Il trouve du reste fort intéressant le projet de MM. Lelong et Mouton et il les prie d'établir un devis détaillé en cherchant les combinaisons les plus économiques.

M. Mayeux déclare alors que les circonstances paraissent l'obliger à révéler à l'Assemblée qu'une personne de sa connaissance a fait don à la Société d'un local historique, vaste, facile à aménager, et qu'elle désire restaurer. Il n'est pas immédiatement disponible, mais la Société peut compter qu'elle en deviendra propriétaire.

M. le Président remercie vivement M. Mayeux de cette importante communication, Il conclut qu'il n'y a pas lieu de nous presser et qu'il faut nous contenter pour le moment d'une installation provisoire. Tel qu'il est, ajoute-t-il, le Musée préhistorique peut être visité, et d'ailleurs le déplacement des vitrines serait difficile et coûteux. Reste le Musée du Moyen Age. — M. de Marcy dit que nous pourrions peut-être obtenir le local occupé autrefois par les Postes, en face de la cathédrale : l'emplacement est excellent; il faudrait voir si la lumière est suffisante. — M. le Président dit que la Ville mettrait sans doute à notre disposition deux salles vacantes de l'école de la rue Saint-Pierre : ces salles sont bien éclairées.

Il est décidé qu'une demande sera adressée à la Municipalité. La discussion est close. M. le Président déclare que la question de l'installation définitive reste à l'ordre du jour et il prie les Membres de la Société de lui apporter des renseignements, des propositions et surtout des devis détaillés, la question financière primant en ce moment toutes les autres.

M. le Dr Robin voudrait que la Bibliothèque de la Société fût ouverte plus souvent : les sociétaires pourraient s'y rencontrer pour échanger des idées et des renseignements ; l'on apprendrait ainsi beaucoup de choses en peu de temps. Cette motion est approuvée à l'unanimité. M. le Président déclare que l'étude de cette question est en bonne voie et qu'elle nous préoccupe beaucoup dans notre projet d'installation.

M. le Président adresse de vifs remerciements à M. Delacroix, adjoint, qui fait don à la Société d'une collection de nos publications, et à M. Desandre qui nous offre un volumineux fragment d'amphore.

Cette amphore, dit M. Mayeux, n'a pas de caractère spécial. Elle a été trouvée entière en 1886 lors des fouilles faites par M. Mouton pour la construction de la maison de M. Desandre, rue de Bonneval, en face de la Banque de France. On a trouvé plusieurs puits, plusieurs débris d'amphores de la même dimension.

MM. Robin, Rousseau-Renvoizé, Sainsot, disent qu'il faudrait bien établir une carte indiquant tous les endroits où l'on a trouvé des objets romains ou autres. Les études de MM. l'abbé Hénault, de Boisvillette, Dr Haraux, Lefebvre, les indications de la carte de l'Etat-Major, faciliteraient ce travail nécessaire décidé depuis longtemps par la Société. M. le Dr Robin et M. l'abbé Sainsot ajoutent qu'ils pourraient donner beaucoup de renseignements sur les régions où ils habitent. Il est décidé que les spécialistes se concerteront pour trouver le mode le plus pratique d'établissement de cette carte.

Communication : 1° d'une circulaire relative au Congrès de la propriété foncière (Paris 1900) ;

2° D'une lettre de M. le Directeur de la Compagnie de l'Ouest annonçant qu'une réduction de 50 0/0 sur les prix du

tarif général (prix plein à l'aller; gratuité au retour) est accordée aux membres de la Société Archéologique se rendant aux séances générales de leur Société. M. le Président rappelle que l'Etat accorde depuis longtemps 40 0/0;

3° D'une lettre de M. le Ministre accusant réception des publications de notre Société parues depuis 1889 qui ont été envoyées pour l'Exposition de 1900.

M. Denisart donne lecture de son rapport sur les peintures murales de l'église de Bérou-la-Mulotière. — Il est écouté avec le plus vif intérêt et renvoyé à la Commission de publication. M. l'abbé Sainsot, qui a vu ces peintures et essayé de les déchiffrer, fait observer qu'il a fallu toute la science, toute la pénétration, toute la dextérité de l'artiste érudit qu'est M. Denisart pour découvrir et deviner tant de choses intéressantes. L'Assemblée s'associe à ces éloges si mérités et M. le Président adresse à M. Denisart des félicitations et des remerciements.

M. Denisart dit que les peintures continuent à se dégrader; qu'il y a dans le mur de larges fissures, que la toiture est en très mauvais état, que des réparations sont urgentes. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Tardiveau, curé de Bérou, informant la Société qu'il a l'intention de demander une subvention au Département et à l'Etat. M. Mouton dit que l'argent manque. Quelques membres ajoutent que la commune et la fabrique devraient faire au moins les réparations d'entretien. M. Tachot ajoute que la Société pourrait peut-être appeler l'attention de la Municipalité de Bérou sur la valeur des peintures et qu'un avis aussi autorisé la déciderait peut-être à faire immédiatement quelques sacrifices.

Un article de M. Perchellet est signalé dans le *Beauceron de Paris* du 15 mars. C'est un très agréable compte rendu de l'intéressant ouvrage de MM. Legrand, Marquis et Ravault sur *Etampes pittoresque*.

Vu l'heure avancée, la communication relative aux *Origines de la Cathédrale* est renvoyée à la prochaine séance.

M. Chamberland demande la permission d'appeler dès aujourd'hui l'attention de l'Assemblée sur le *Catalogue des auto-*

graphes et documents historiques composant la collection de feu Et. Charavay (112 pages ; 344 séries). Ce catalogue intéressant à feuilleter, est un véritable instrument de travail. Il a été dressé par notre érudit confrère, M. Raoul Bonnet, dont M. Tourneux a fait, dans une substantielle introduction, un éloge aussi juste qu'autorisé. Autographes et documents se rapportent à la Révolution. Ils sont accompagnés de renseignements difficiles à trouver ailleurs, d'analyses détaillées, de fac simile précieux, comme la *caputulation* (sic) de la Bastille signée *de L'Aunay* et *Elie*. Beaucoup de pièces concernant la Bastille (s. 145 à 165 ; 312) ; Valmy (s. 191) : les réquisitions faites dans la Beauce pour l'approvisionnement de de Paris (s. 49) ; le massacre des prisonniers d'Orléans à Versailles (s. 190) ; la proscription des Brissotins (s. 212). Les noms de Brissot, Sergent, Dusaulx reviennent souvent. Les documents relatifs à Petion contribueront à préciser son rôle pendant les journées révolutionnaires : les séries 13 et 190, 18 et 178 sont à noter. La série 179, consacrée à « l'envahissement des Tuileries par le peuple le 20 juin 1792 » est particulièrement instructive. La pièce n° 15 de cette série est le rapport *original* de Rœderer sur les événements du 20 juin et sur la question de savoir s'il y a lieu de suspendre le Maire de Paris. Cette pièce, en partie inédite, est capitale, car, dit M. Bonnet, elle est « infiniment plus véridique que la *Chronique des cinquante jours*, publiée par Rœderer en 1832 ».

M. le Président exprime le vœu que notre confrère veuille bien, si faire se peut, nous donner au moins les adresses des heureux acquéreurs de ces documents précieux qui intéressent non seulement l'histoire générale, mais aussi l'histoire des Chartrains célèbres.

La séance est levée à quatre heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

M. Eugène Biet, instituteur à Senainville, commune de Coltainville ; présenté par MM. Tachot et Guérineau.

Henri BONVALLET, commis-greffier au Tribunal civil, rue Régnier; par MM. Denos et Chamberland.

BRIAULT, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Marceau, rue de Varize; par MM. Roy et R. Durand.

DENIS, professeur à l'École Normale d'Instituteurs, rue d'Illiers; par MM. Dauzat et Chamberland.

Alcide HERVÉ, entrepreneur, rue au Lait; par MM. Denos et Rousseau-Renvoizé.

Emile LABICHE, président du Tribunal civil, rue d'Aligre; par MM. Gérondeau et R. Durand.

Gaston LÉGER, négociant, rue des Changes; par MM. Denos et Chamberland.

Léon PINTARD, propriétaire à Mainvilliers; par MM. Duhoux et Diogène Lelong.

Charles ROBINET, agrégé de l'Université, professeur de sciences au Lycée Marceau, rue Nicole; par MM. Dauzat et Roger Durand.

Albert ROUSSEAU, receveur de rentes, rue Sainte-Même; par MM. Rousseau et R. Durand.

Georges SAVIGNY, négociant, place Châtelet; par MM. Denos et R. Durand.

Ouvrages reçus à la fin du mois de Mars 1900.

818. — *Alliance Française* (Bulletin de l'), nos 75 et 76; in-12 (*Don Roger Durand*).

950. — *Apiculture* d'Eure-et-Loir (Bull. de la Soc. d'), t. I, II, III; — in-8°, 1847 à 1899 (*Don de la Société d'Apiculture d'Eure-et-Loir*).

726. — *Archéologique* (Bull.) du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1899, 2e livr. (*Don du Ministre de l'I. P.*).

877. — *Art chrétien* (Revue de l'), 4e sér., t. X, 2e et 3e liv., mars et mai 1900 (*Abonnement*).

941. — *Autographes* (L'amateur d'), revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, fondée en 1862; Paris, Charavay;

in-8°, 33e année. n°s 1, 2, 3 ; 15 janv., 15 févr., 15 mars 1900 (*Echange*).

952. — *Autographes* (Catalogue des) de la collection Etienne Charavay, vente 5 et 6 avril 1900. Paris, in-8°, VIII-112 p. (*Don Raoul Bonnet*).

894. — *Beauceron de Paris* (Le), revue, 3e an., n° 17 ; 15 mars 1900 (*Echange*).

719. — *Bibliographie* de la France, année 1899 (journal général de l'Imprimerie et de la Librairie), table systématique et table alphabétique (*Don Roger Durand*).

890. — *Bollandiana* (Analecta), revue hagiographique ; tome XVII, fasc. III ; t. XVIII, fasc. II, III, IV ; in-8° (*Echange*).

948. — *Bonvallet* (Henri). — *A cœur ouvert*, poésies. — Chartres, 1900 ; in-8°, X-219 p. (*Don Henri Bonvallet*).

661. — *Chartres* (Archives historiques du diocèse de), n° 63, 6e an., 25 mars 1900 (*Abonnement*).

946. — *Deniker* (J.). — *Bibliographie* des travaux *scientifiques* (sc. math., phys et nat.) publiés par les *Sociétés* Savantes de la France, t. I, (1re et 2e livraison) ; in-4° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

720. — *Ecole des Chartes* (Bibliothèque de l'), revue d'érudition spécialement consacrée au Moyen Age, LX, 6e livr., nov. déc. 1899.

945. — *Géographie historique* et descriptive (Bull. de), Comité des travaux historiques et sc. ; années 1886 à 1898 inclus. — in-8°, complet (*Don du Ministre de l'I. P.*).

943. — *Historique et littéraire* (Le Carnet), revue mensuelle, rétrospective et contemporaine ; dir. : comte Fleury : année 1899 complète (2e an.) ; année 1900, 15 janv. ; 15 févr. ; 15 mars ; Paris, in-8°. — Extraits : Journal d'un volontaire du 10e bataillon en 1792, 1 in-8°, 27 p., 1898. — Guillois (Antoine), Le duc d'Aumale, 2 exempl. in-8°, 24 p., 1898 (*Echange*).

951. — *Hospice* mixte (Un) avant la Révolution. — L'Hôtel-Dieu de *Châteaudun*, — par A. Lamoureux, médecin aide-major au 1er rég^{t} de chasseurs à cheval. Paris, 1900 ; in-8°, 31 p. (*Don A. Lamoureux*).

947. — *Jordell* (D.). — *Répertoire* bibliographique des principales *Revues* françaises pour l'année *1898* ; 2e an. ; Paris, 1900 ; in-8°, XI — 272 — VI p. (*Echange*).

134. — *Lasteyrie* (R. de). — *Bibliographie* des travaux *historiques*

et scientifiques publiés par les Sociétés Savantes de la France, t. III, 2me livraison, in-4° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

942. — *Lyon* (Bull. hist. du diocèse de); dir. : abbé J.-B. Martin, 1re an., n° 2; mars et avril 1900; in-8°, 56 p. (*Don J.-B. Martin*).

64. — *Manuscrits* des Bibliothèques publiques de France (Catalogue général). — Paris. — Bibliothèque de l'*Arsenal*; t. VIII. Histoire de la Bibliothèque, — in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

73. — *Manuscrits* des Bibliothèques publiques de France (Catalogue général des — Départements — t. XXX (*Lyon*, 2 in-8°); t. XXXIII (*Besançon*), t. II, 1re partie, in-8°); t. XXXV (*Carpentras*), t. II, 1 in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

751. — *Orléanais* (Société archéologique et historique de l'), Bulletin; t. XII, n° 166, 2e trim de 1899, in-8° (*Echange*).

772. — *Ouest* (Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'), Poitiers, 4e trim. de 1899; 2e série, t. XX; in-8° (*Echange*).

949. — *Progrès d'Eure-et-Loir*, journal : nos 1733 à 1736, mars 1900 (*Echange*).

727. — Revue des *Sociétés* Savantes des *Départements*; — 4e série, t. III (mai, juin 1866), t. VIII (août, septembre 1868), t. X (nov. déc. 1869); — 5e série, t. I (juin 1870), t. II (oct., nov., déc. 1870), t. IV (sept., oct. 1872), t. VII (janv., févr., mai, juin 1874), t. VIII (sept., oct., nov., déc. 1874); — 6e série, t. I (janv., févr. 1875), t. III (mai, juin 1876); — 7e série, t. I (1re, 2e, 3e livr. 1879), t. V — in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

728. — Revue des *Sociétés* Savantes — *Sciences mathématiques, physiques* et *naturelles*; — 2e série, t. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI; — 3e série, t. I, II, III; — table générale — in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

944. — *Sociales* (Bull. du Comité des travaux hist. et scient. — Section des Sciences Economiques et) — Séances, rapports, mémoires aux Congrès des Sociétés Savantes, années 1893 à 1898 — in-8°; complet (*Don du Ministre de l'I. P.*).

769. — *Touraine* (Bulletin de la Soc. archéologique de la), t. XII, 2e partie, 1er trim. de 1900, — et fascicule supplémentaire (Mémoires, t. 39), in-8° (*Echange*).

795. — *Vitry-le-François* (Soc. des sc. et arts de), t. XX, 1900, in-8° (*Echange*).

SÉANCE DU 10 MAI 1900

Président : M. Roger DURAND. — M. CHAMBERLAND, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, abbé Sainsot, Appay, Balandra, Bernier, Bonvallet, Bourdel, Buisson, Buisson Gabriel, Brosseron, Chamberland, Champagne, Denis, Denisart, Denos, Doré-Bonvallet, Escoffier, Gabriel, Gérondeau, Germond, Lehr, Lorin, Maugars, Mayeux, de Mianville, Charles Petrot, Piébourg, Dr Robin, Robinet, Truphème, abbés Guillon, Langlois, Métais, Vaurabourg.
Excusés : MM. Dauzat, Diogène Lelong, Mouton.

Présentation de nouveaux membres.

M. le Président donne lecture d'une longue liste de dons faits par M. l'abbé Crancée et le remercie de sa générosité. Il remercie également plusieurs autres donateurs.

M. le Président annonce que les nouveaux statuts ont été approuvés par le Gouvernement sans modification aucune et il donne lecture de la lettre de M. le Ministre.

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
et des
BEAUX-ARTS
—
Cabinet
—
N°

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DÉCRET

—

Le Président de la République Française, sur le Rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;
Vu la délibération de l'Assemblée générale de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, en date du 2 mars 1899 ;
Vu le projet de statuts nouveaux ;

Vu le décret du 4 juillet 1868 qui a reconnu d'utilité publique la Société et approuvé les Statuts y annexés ;

Vu l'avis de M. le Préfet d'Eure-et-Loir, en date du 24 mai 1899 ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts entendue ;

Décrète :

Article Ier. — Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent décret, les Statuts nouveaux de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

Art. II. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 25 avril 1900.

Signé : Emile LOUBET.

Pour le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Signé : G. LEYGUES.

Pour ampliation :
Le Chef de bureau adjoint au Cabinet,
A. MALLET.

(Sceau)

M. le Bibliothécaire annonce que la Société a reçu une centaine d'ouvrages nouveaux, parmi lesquels il signale les *Affiches chartraines,* les *Catalogues des Archives nationales,* les publications du *Musée Guimet*, la *Cathédrale* de Huysmans, le tirage à part des articles sur le *Portail royal,* etc.

M. Mayeux donne lecture d'un savant travail sur le *portail et les clochers* de la façade occidentale de la Cathédrale de Chartres et il communique des plans et des photographies. M. l'abbé Métais pose des objections ; MM. Piébourg, Lehr, Sainsot, présentent diverses observations. M. Mayeux dit qu'il espère trouver de nouveaux arguments en faveur de ses conclusions et porter la conviction dans tous les esprits. M. le Président lui adresse les plus vifs remerciements.

M. Frédéric Maugars lit une communication sur les *fouilles de Chartainvilliers* ; M. l'abbé Guillon, un rapport sur les fouilles faites à l'*Abbaye-de-l'Eau* ; M. le Président donne lecture du rapport de M. Rousseau-Renvoizé sur les fouilles faites à *Marchéville*. Des remerciements sont adressés aux auteurs de ces travaux intéressants qui sont renvoyés à la Commission de publication.

M. le Président rappelle qu'un de nos confrères, M. Toussaint, a été victime de l'accident de chemin de fer arrivé à Chaville. Il se fait l'interprète des regrets de la Société et il adresse à M[me] Toussaint et à M. Emmanuel Toussaint les condoléances de tous les membres de l'Assemblée.

M. le Président communique la lettre de M. le D[r] Gillard (de Suresnes), qui appelle l'attention de la Société sur l'*église Saint-André*. M. Gillard développe les raisons pour lesquelles, à son sens, nous devrions nous y installer. Plusieurs membres font observer que des dépenses énormes seraient nécessaires et que le quartier est encore moins favorable que celui de la Porte-Guillaume. Tout le monde du reste s'accorde à dire que l'église Saint-André est un précieux monument historique à la conservation duquel la Société continue à porter le plus vif intérêt.

M. l'abbé Métais reprend en la développant une proposition qu'il a déjà présentée à la séance de janvier. Il dit que la Société ne trouvera jamais une installation préférable à celle que fourniraient les *Greniers de Loëns*. Cette proposition, motivée avec une force et une conviction communicatives, est prise immédiatement en considération, et une Commission d'études est formée. Elle comprend : MM. Roger Durand, Dauzat, abbé Métais, Denisart, Lorin, Mayeux, Armand Mouton, Rousseau-Renvoizé, Chamberland.

Le Secrétaire donne lecture d'une note de notre confrère M. Renouf sur les *horloges de la Cathédrale* : la compétence technique de l'auteur donne à cette communication un intérêt tout particulier.

M. Denos communique le renseignement suivant, à propos de la note 1 de la page 231 du t. X de nos *Procès-*

Verbaux : « Le canal dont il s'agit avait son origine aux Moulins-Neufs, communes de Saint-Prest et de Jouy, et son embouchure aux Gâtineaux, commune d'Armenonville-les-Gâtineaux. Dans son parcours, toujours assez rapproché de l'Eure, puis de la Voise, et dont le tracé affecte la forme d'un V renversé, il traversait ou longeait Jouy, Le Breuil, Dionval, Saint-Piat, Mévoisins, Chimay, L'Orme-Hâlé, qu'il ne dépassait guère, puis, changeant de direction, Yermenonville, Boigneville, Coudray et Bailleau-sous-Gallardon. Ces nouvelles indications sont tirées d'une carte des environs de Maintenon « dédiée au Roy », dépendant des remarquables collections de notre obligeant collègue, M. Georges Champagne ».

M. le Président signale les innombrables Circulaires provoquées par les Congrès de l'Exposition. Il appelle l'attention sur l'*École internationale de l'Exposition*, qui rendra des services, malheureusement payés un peu cher.

M. l'abbé Sainsot demande où en est l'organisation du *Congrès national archéologique*. M. le Président apporte des renseignements qui donnent à l'Assemblée la satisfaction la plus complète. M. l'abbé Métais demande si les membres de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir doivent payer la cotisation de 10 francs pour être membres du Congrès national. M. le Président dit qu'il prendra des informations auprès de M. de Marsy.

Lecture d'une lettre de M. Raoul Bonnet qui déclare se « faire un plaisir et un devoir » de donner à la Société tous les renseignements désirables sur les *autographes et documents* susceptibles de nous intéresser. M. le Président adresse à M. Bonnet les plus vifs remerciements.

La séance est levée à cinq heures.

STATUTS

1. — BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article Ier. — La Société Archéologique d'Eure-et-Loir, fondée en 1856, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret en date du 4 juillet 1868, est placée sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique.

Elle a pour but la recherche, l'étude et la conservation des monuments et documents historiques existant dans le département.

Elle étend ses travaux aux sciences, à la littérature et aux beaux-arts.

Elle s'interdit toute discussion politique et religieuse.

Son siège est fixé à Chartres.

Art. II. — Les moyens d'action de la Société sont la publication des Procès-Verbaux de ses séances et celle des Mémoires dans lesquels sont insérés les travaux acceptés par sa Commission de publication.

La Société peut également éditer d'anciens manuscrits.

Nul travail précédemment imprimé ne doit être inséré dans les Mémoires.

Toutefois, dans certains cas, elle peut réimprimer d'anciens ouvrages.

Ces publications de manuscrits et d'anciens ouvrages, en raison de leur importance, ne peuvent se faire qu'en vertu d'une autorisation spéciale donnée par la Société en assemblée générale.

Tous les ouvrages déposés dans les Archives de la Société pourront être publiés par elle quand l'auteur n'aura pas consigné son opposition sur le manuscrit.

Art. III. — La Société se compose de membres d'honneur,

de membres honoraires, de membres perpétuels, de membres titulaires et de membres correspondants.

Pour être admis membre titulaire ou membre correspondant, le candidat doit être présenté au Bureau par deux Sociétaires : le Bureau décide l'admission au scrutin secret.

Les membres titulaires paient une cotisation annuelle de 10 francs.

Cette cotisation est réduite à 5 francs pour les Desservants et les Instituteurs.

Les membres correspondants ne sont point assujettis à cette cotisation.

Tout sociétaire peut devenir membre perpétuel en versant une somme de trois cents francs.

Art. IV. — Tout membre de la Société qui sera plus de deux ans sans verser la cotisation pourra être déclaré démissionnaire. La décision sera prise par le Bureau, à la majorité absolue de ses membres.

Art. V. — Sont de droit présidents d'honneur, s'ils font partie de la Société : M. le Préfet d'Eure-et-Loir, Mgr l'Évêque de Chartres et M. le Maire de la Ville de Chartres.

Sont également de droit membres d'honneur sous la même réserve : M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris et M. l'Inspecteur d'Académie en résidence à Chartres.

Art. VI. — Les membres titulaires que leur âge empêcherait de prendre une part active aux travaux de la Société, ou qui lui auront rendu des services éminents, pourront, par délibération spéciale du Bureau, être nommés membres honoraires.

2. – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. VII. — La Société est administrée par un Bureau composé de dix membres élus par l'Assemblée générale :

Un Président élu pour trois ans et qui n'est pas immédiatement rééligible à cette fonction ;

Trois Vice-Présidents, un Secrétaire, deux Vice-Secrétaires, un Bibliothécaire-Archiviste, un Conservateur du

Musée et un Trésorier, élus également pour trois ans, mais toujours rééligibles.

Le Bureau est assisté d'une Commission de publication élue pour trois ans par la Société dans la séance ordinaire qui suit l'élection du Bureau.

ART. VIII. — Les élections du Bureau et de la Commission de publication sont faites au scrutin secret. Les membres absents ont le droit de prendre part au vote en envoyant leur bulletin dans une enveloppe contresignée et cachetée. Le Président ouvre cette enveloppe en présence de l'Assemblée, constate la signature et dépose le bulletin dans l'urne après pointage nominal du votant.

Les élections ont lieu au scrutin de liste, à la majorité relative.

La qualification de Président est seule spécifiée sur le bulletin de vote.

Les neuf membres qui, en dehors du Président élu, obtiennent le plus grand nombre de voix constituent le Bureau.

Le Bureau élit au scrutin secret les titulaires de ses différentes fonctions en dehors de celles de Président.

ART. IX. — En cas de vacance, par suite de décès ou démission d'un membre du Bureau, il est pourvu à son remplacement, par la Société, en séance ordinaire. Les pouvoirs du membre ainsi élu expirent avec ceux du Bureau.

ART. X. — Toutes les fonctions de membre du Bureau et de la Commission de publication sont gratuites.

ART. XI. — La Société tient, autant que possible, ses séances ordinaires le premier jeudi de chaque mois, à trois heures.

Ses délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

Il est tenu de chaque séance un procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire.

Les membres correspondants prennent part aux délibérations, mais ne peuvent voter sur les questions de finances.

ART. XII. — L'Assemblée générale se réunit chaque année, dans le courant de janvier, sur convocation spéciale.

Elle entend les rapports sur la gestion du Bureau, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et approuve la liste définitive des membres titulaires de l'année, arrêtée avant la réunion.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet du département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

ART. XIII. — Indépendamment de l'Assemblée générale et de ses réunions ordinaires, la Société tient des séances publiques à Chartres et en dehors de Chartres.

ART. XIV. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. XV. — Les délibérations ordinaires de la Société, relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux excédant neuf années ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

ART. XVI. — Les délibérations ordinaires de la Société, relatives à l'acceptation des dons et legs, les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

3. — RESSOURCES ANNUELLES ET FONDS DE RÉSERVE

ART. XVII. — Les ressources annuelles de la Société se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Enfin du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Art. XVIII. — Le fonds de réserve comprend :

1° Une première dotation de neuf mille francs ;

2° Le dixième du revenu net des biens meubles et immeubles de la Société ;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Le produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

Art. XIX. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'État ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

4. — MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Art. XX. — Aucun changement aux statuts ne peut avoir lieu, si la proposition n'en est faite par tous les membres du Bureau ou signée par le dixième des membres titulaires. La discussion aura lieu dans une Assemblée générale, sur convocation spéciale, et les modifications devront être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents.

Dans cette question, comme dans toutes celles qui peuvent entraîner des dépenses importantes et non prévues au budget, notamment celles prévues à l'article XVI, la décision ne sera valable qu'autant que le dixième au moins des membres titulaires de la Société seront présents à la séance.

A une seconde convocation, s'il y a lieu, la décision pourra être prise, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. XXI. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement

à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. XXII. — En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Sa délibération est adressée sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Si la Société cessait d'exister, les registres, titres, papiers, mémoires, livres, objets d'art et biens de toute nature seraient remis entre les mains de l'administration municipale de la ville de Chartres, pour être répartis entre la Bibliothèque et le Musée de cette ville.

Dans le cas où, l'Assemblée générale n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pouvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à l'Association s'en dessaisiront valablement entre les mains du commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

Art. XXIII. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles XX, XXI et XXII ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

5. — RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SURVEILLANCE

Art. XXIV — Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Art. XXV. — Le Ministre de l'Instruction publique aura

le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Vu à la Section de l'Intérieur, le 28 mars 1900.
Le Rapporteur,
Signé: F. Chapsal.

Vus et approuvés pour être annexés au décret du 25 avril 1900.
Paris le 25 avril 1900.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.
Signé : G. Leygues.

Pour ampliation :
Le Chef de Bureau adjoint au Cabinet,
(*Sceau*) A. Mallet.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SURVEILLANCE

1.— ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU BUREAU

Article Ier. — Le Président reçoit la correspondance, signe les bons à tirer, règle l'ordre du jour des séances et autorise les lectures : il renvoie à la Commission de publication celles de ces lectures qui lui paraissent de nature à motiver l'intervention de celle-ci.

Art. II. — Le Secrétaire rédige le procès-verbal de chaque séance, surveille l'impression des publications et leur distribution.

Au nom du Président, il convoque à chaque séance tous les membres de la Société.

Art. III. — Le Bibliothécaire-Archiviste, qui a la garde de la Bibliothèque et des Archives conservées au siège de la Société, communique sur place aux membres de la Société les manuscrits qu'ils désirent consulter ; il leur délivre,

contre récépissé, les livres dont ils demandent communication, pour un temps qui ne pourra excéder trois mois.

Il tient au courant l'inventaire et le catalogue méthodique et alphabétique des livres, papiers et ouvrages formant les archives de la Société.

Art. IV. — Le Conservateur du Musée a la garde des objets qui le composent. Il communique sur place, aux membres de la Société, les objets que ceux-ci désirent consulter.

Il tient au courant l'inventaire et un catalogue méthodique et alphabétique.

Art. V. — Le Trésorier est dépositaire des titres de rentes ainsi que des medailles obtenues par la Société.

Il contrôle les registres de réserve des volumes et fascicules publiés par la Société, vérifie les sorties ainsi que les rentrées correspondantes.

2. — COMMISSION DE PUBLICATION

Art. VI. — Une Commission de publication, composée de onze membres, dont font partie de droit M. l'Inspecteur d'Académie, le Président et le Secrétaire de la Société, est chargée d'examiner les manuscrits déposés. Aucune publication n'est faite sans son autorisation.

Elle choisit son Secrétaire parmi les huit membres élus.

Celui-ci enregistre les entrées et sorties des manuscrits et des épreuves et consigne sur un registre les décisions de la Commission. Il est chargé des convocations.

En cas de vacance de l'un des membres de la Commission de publication, il est pourvu à son remplacement par le Bureau.

Art. VII. — La Commission de publication est responsable de l'exécution matérielle de tout ce qui est publié sous le sceau de la Société : éditions de manuscrits, réimpressions, etc.

Elle est juge de la forme à donner aux publications et de leur opportunité, dans les limites prévues par le budget.

Elle est appelée à statuer, pour chaque travail d'impression,

en dehors des Procès-Verbaux et des Mémoires, sur le chiffre de tirage et le marché à intervenir avec l'imprimeur.

Elle surveille la mise en vente des ouvrages de la Société.

Art. VIII. — La Commission se réunit avant et après chacune des séances de la Société et toutes les fois qu'il y a utilité.

Ses décisions relatives à l'examen des manuscrits sont prises au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.

Le Rapporteur, nommé au scrutin secret, doit, autant que possible dans le mois, produire par écrit ses conclusions et rendre le manuscrit coté et paraphé.

La Commission procède alors au vote pour décider : *le manuscrit sera publié tel qu'il est ;* ou : *le manuscrit sera, après les modifications signalées à l'auteur, examiné à nouveau.* Si le vote, en fin d'examen, est favorable, le Secrétaire de la Commission transmet le manuscrit au Secrétaire de la Société avec la mention : *bon à composer ;* s'il est défavorable, le manuscrit est déposé aux Archives de la Société.

3. — PUBLICATIONS

Art. IX. — Tout manuscrit remis à la Société devient sa propriété. L'auteur toutefois peut le publier à ses frais, si la Société n'entreprend pas cette publication.

Art. X. — Les membres titulaires reçoivent chacun un exemplaire de toutes les publications de la Société.

Les membres correspondants reçoivent seulement les Procès-Verbaux. Ils n'ont part aux autres distributions qu'autant qu'ils acquittent le prix fixé par la Société pour chacune de ses publications.

Art. XI. — Cependant tout membre correspondant aura droit à un exemplaire du volume où aura été imprimé un mémoire fourni par lui.

Art. XII. — L'auteur d'un travail inséré dans les publications de la Société a droit, aux frais de celle-ci, sur sa

demande, à un tirage à part de 20 exemplaires avec couverture qui ne pourront être mis en vente.

Art. XIII. — Aucun tirage à part exécuté aux frais de l'auteur ne pourra être vendu avant la mise en vente des volumes de la Société.

Art. XIV. — La Société correspond avec les autres Sociétés françaises et étrangères dont les travaux peuvent l'intéresser et fait avec elles des échanges de publications.

FOUILLES DE MARCHÉVILLE

Guidés par M. Cintrat, propriétaire à Marchéville, M. Heurtault et moi, nous avons visité les fouilles qui ont amené la découverte des objets présentés à la Société à la séance du 8 février dernier.

C'est en face du hameau de Moque-Souris, commune de Marchéville, et sur la pente douce d'une vallée, que nous trouvons la carrière ouverte par M. Cintrat pour l'extraction des pierres. C'était, à n'en pas douter, l'emplacement d'une habitation romaine, à proximité de la voie romaine se terminant à Magny (IVe statistique de M. de Boisvillette) : l'emplacement était bien choisi, abrité des grands vents, avec un cours d'eau qui devait être alimenté par les étangs de Villebon et dont le lit desséché se trouve à deux cents mètres de là environ.

Malheureusement les résultats obtenus sont bien minimes : tout d'abord les fouilles n'ont été faites que pour l'extraction du moellon et nous ne voyons que des amorces de fondations de murs sans y trouver au-dessus un appareil qui distingue facilement les maçonneries romaines.

Nous avons vu, dans une tranchée un peu plus ouverte, une aire de quelques mètres carrés formée de béton de 8 à 10 centimètres d'épaisseur, mais aucune mosaïque ni aucun débris de marbre par petits cubes dont elle aurait dû être faite.

Poursuivant nos recherches, nous avons démoli deux

petits massifs de maçonnerie dans lesquels, à notre grand étonnement, nous avons trouvé des débris de tuiles romaines, des tuiles entières même, noyées dans le mortier et formant le massif, qui était ainsi composé de lits irréguliers alternés de moellons et tuiles romaines entières ou brisées.

Nous n'avons pu ajouter à ces documents que la récolte de débris de poterie, tellement réduits, qu'il est difficile de leur assigner une forme première.

Pour résumer nos impressions, nous pourrions dire qu'il semble probable qu'on se trouve en face de vestiges d'habitation romaine détruite et dont les matériaux ont été utilisés postérieurement.

Les tranchées, comme nous venons de le dire, ont été faites dans le but d'extraire du moellon : elles ne permettent pas d'étendre bien loin les investigations. Aussi émettons-nous le vœu que si M. Cintrat, dans l'avenir, trouvait quelques nouveaux fragments pouvant modifier notre impression première, la Société alloue, comme elle le fait en pareil cas, une somme pour découvrir un plus grand emplacement.

Elle aura en M. Cintrat un correspondant plein d'initiative et que, dès à présent, on ne saurait trop remercier pour les efforts qu'il a faits et sa participation aux découvertes qui nous intéressent tant.

ROUSSEAU-RENVOIZÉ.

DÉCOUVERTE D'UN SARCOPHAGE EN PIERRE A LÉTHUIN

Au mois de février dernier, un propriétaire de Léthuin, croyant débarrasser son champ d'une pierre qui le gênait pour labourer trouvait un sarcophage.

Dans le sarcophage, fait de pierre calcaire, probablement locale, était un squelette dont la tête manquait et il semblerait que la sépulture n'avait pas été violée, car le sarcophage n'avait que $1^{m}60$ de longueur, et les ossements indiquaient un homme de première force. Avec les ossements étaient un anneau et une pièce de monnaie.

Le propriétaire du champ était absent lors de mon passage

à Léthuin. Je n'ai pu voir ces objets et, d'ailleurs, comme il n'attachait aucune importance à sa trouvaille, il avait réduit en fragments le sarcophage et il a été impossible de le reconstituer depuis.

Mon but, en faisant cette communication, est d'attirer l'attention de la Société sur cette localité déjà signalée par M. Lefèvre (Annuaires 1848-1849).

Il y a eu certainement un camp romain bordant la voie romaine n° XXV d'Ablis à Allaines indiquée par M. de Boisvillette et utilisée en partie à notre époque pour la traversée de Léthuin à Sainville.

On trouvait, il y a quelques années, dans l'emplacement avoisinant le champ où a eu lieu cette dernière découverte, de nombreux lits de terre noire que l'on extrayait comme engrais. En faisant ces déblaiements, on a recueilli des pièces de monnaies romaines et débris de toute nature.

Nous sommes là à quelques kilomètres de Mérouville où les vestiges de l'occupation romaine ont été signalés depuis longtemps.

ROUSSEAU-RENVOIZÉ.

FOUILLES A L'ABBAYE DE L'EAU

(Février-Mars 1900).

La comtesse Isabelle de Chartres avait posé en mars 1225 la première pierre de l'église abbatiale de l'Abbaye royale de l'Eau, consacrée à la Sainte Vierge, selon les statuts de l'ordre : et en 1226, une charte nous parle de cette église comme déjà construite. Elle fut si solide qu'après les incendies de 1360 et 1568, les moniales de l'Eau purent bâtir à nouveau sur les anciennes murailles. En 1791, elle fut démolie : les matériaux (bois de charpente, pierres de taille, moellon, tuiles, boiseries même) vendus aux enchères furent dispersés aux environs, et bientôt Nicolas Gosset, propriétaire, pouvait édifier une grange sur une partie de l'emplacement de la susdite église; toute trace allait en être perdue, car les anciens avaient négligé de nous en laissser le plan. Chaque nouvel acquéreur, et ils ont été nombreux, faisait subir à

l'enclos monacal des modifications variées et bizarres, de sorte que, sauf quelques vieillards, personne ne s'occupait plus de l'antique monument qui pourtant avait servi de paroissse pour les hameaux voisins, La Varenne, Tachainville, Montmureau, Gouabille. Il y a quelques années, M. Baïonna nous avait manifesté l'intention de rétablir l'ancien couvent ! Mais un krack épouvantable étant survenu dans sa fortune au Brésil, les choses en restèrent là. Or cette année 1900, le nouveau propriétaire, l'honorable M. Chapron, ayant remarqué l'absence de végétation soit pour les arbres soit pour le gazon dans la partie avoisinant le mur de sépation entre les deux propriétés, enjoignit à son jardinier de labourer le terrain. M. Julien ne fut pas longtemps à reconnaître que la bêche et la fourche, continuellement arrêtées par du moellon ou de fortes pierres, étaient impuissantes à défoncer le terrain : c'est alors que les fouilles devinrent nécessaires, et qu'elles amenèrent l'heureux résultat que l'on sait : la découverte des substructions de l'église abbatiale, fait assez intéressant pour que les feuilles publiques l'aient relaté. Les premières recherches avaient mis à découvert la nef avec ses fondations, ses murs de clôture de plus d'un mètre d'épaisseur, ses piliers placés de 5 mètres en 4 mètres, et dont la maçonnerie à toute épreuve avait défié les meilleurs outils des ouvriers ; déjà nous avions rencontré, intact en plusieurs parties, effondré, affaissé, brûlé ou disparu en certaines autres, le dallage formé de pavés rouges de 0,11 × 0,11 et 0,025 d'épaisseur. Les archives de Thivars mentionnaient qu'un seigneur de Tachainville avait été inhumé dans l'église extérieure, proche et vis à vis de la grille ; à l'endroit précis nous avons trouvé un corps à 1 m. 50 sous le dallage, mais le caveau ou sépulture a dû être violé, car nous n'avons vu ni cercueil, ni objet curieux. Sa pierre tombale fut retrouvée gisante, mais hélas, brisée et incomplète ; une autre pierre tombale, également mutilée, représente une abbesse avec son très riche costume. C'est dans ces circonstances que la Société eut la générosité de nous accorder un secours de cinquante francs pour pouvoir continuer les recherches. Ces dernières furent assez heureuses. En dépit de l'inclémence du temps, et de la nécessité où ils étaient de respecter de malheureux sapins, les ouvriers poussèrent vigoureusement le travail.

L'orientation des pavés et le symbolisme chrétien nous firent opérer le sondage dans la partie avoisinant à l'est le mur de clôture. Bientôt un nouveau pilier et le mur de clôture nous donnèrent la certitude que nous étions encore dans l'église. D'ailleurs nous retrouvions toujours les débris innombrables de tuiles, d'ardoises, de pierres, de fer, brûlés et calcinés d'une façon intense; on eût dit la cendre encore chaude, à côté de pailles brûlées! Les pavés (0,105 × 0,105 et 0,02 épaisseur) étaient blancs et plus durs; un petit mur de séparation qui supportait un couloir permettant aux serviteurs et personnes de l'abbaye de pénétrer dans l'enceinte, et qui en même temps isolait les religieux nous fit penser que nous étions dans le chœur; quatre cadavres en furent exhumés; des plaques commémoratives d'abbesses, y furent relevées, elles étaient sans nul doute appliquées au mur. La tradition était que 12 marches servaient d'escalier pour pénétrer du dehors dans l'intérieur; nous les avons découvertes dans le remblai qui entoure les cloitres.

Poussant plus à l'est, l'on fut arrêté par un mur assez épais, probablement de l'époque primitive, puisqu'il supporte le dallage récent (depuis 1568) qui en cette partie extrême est soulevé de 0 m 25; nous sommes dans le sanctuaire. Il est à noter qu'il ne forme pas abside ou rond-point, mais un pan coupé ou trapèze avec pierres chaînées à l'encoignure. Appuyée au mur du fond était une piscine, dont les pierres avaient été enlevées; nous n'avons plus trouvé que l'ouvrage de maçonnerie construit avec du moellon déjà incendié et formant un conduit ayant 1 mètre de profondeur, 1 m 10 de circuit latéral et 0 m 30 de largeur.

Voici les dimensions de l'église monacale telles que les fouilles actuelles nous ont permis de les établir, de concert avec M. Leloup, maître maçon, qui dirigeait les travaux. Largeur générale, 20 mètres. Longueur dans la nef, 35 m 50; dans le chœur, 6 m 50; dans le sanctuaire, 4 m 80; longueur totale : 46 m 80. Nous ne parlerons que pour mémoire des dix autres cadavres que nous avons trouvés en dehors de l'église, car les fouilles ne se sont pas continuées de ce côté : tous étaient tournés vers l'est, pour la plupart privés de cercueil ; ils ont été recueillis avec respect et inhumés dans le cimetière de Ver, le 15 mars dernier, jour

si glorieux pour Chartres et si funeste pour la banlieue sud.

Comme objets curieux, mentionnons un superbe Christ en cuivre du commencement du XIIIe siècle, une croix d'abbesse, un anneau, des morceaux en quantité extraordinaire de verres peints des anciens vitraux, de fer, de clous, etc., un débris de la cloche, des poteries vertes fort nombreuses. Cette église ayant été saccagée en 1791, que pouvait-il nous rester après un tel vandalisme?

Jules GUILLON, *Curé de Ver.*

25 Mars 1900.

NOUVEAUX MEMBRES

MM. BACHELET, directeur de la sucrerie de Béville ; présenté par MM. le docteur Robin-Massé et R. Durand.

COUTANCEAU (Louis), ingénieur civil, rue de la Porte-Morard, 28; par MM. Diogène Lelong et Denos.

PETIT, notaire à Voves ; par MM. Rousseau-Renvoizé et Yvon.

ROUSSEAU (Eugène), rue du Cygne, 6 ; par MM. Denos et Rousseau, graveur.

TRUPHÈME (Théodore), professeur de dessin au lycée, boulevard de la Courtille, 32 ; par MM. Denisart et Chamberland.

Objets offerts à la Société :

Don de M. l'abbé Crancée :

1. — Cliché de la préparation du trône (Paul Durand ; église de Champhol). Voir MÉMOIRES, tome IV, p. 135, fig. 19.

2. — Jeton de François de Raisse, seigneur de la Hargerie, avec ses armoiries : *Beat. qui intelligit sup. egenū et pauperē,* avec un Saint Jean-Baptiste tenant une brebis dans la main gauche, accolé des deux lettres L. D.

3. — Jeton de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nèvers et de Rethel, plus tard duc de Mantoue et Montferrat.

L'avers porte Car. Gonz. D. Nev. et Reth. 1600, avec le buste du duc.

Le revers, ses armoiries avec « sup. princeps archensis ».

Clèves, village sur la Meuse, dans le Rethelois, appartenait en effet à Charles de Gonzague, qui fit bâtir une ville importante sur son emplacement et lui donna le nom de Charleville, dérivé du sien.

4. — Sceau du couvent de Bouche-d'Aigre : « S. Coventi de Buca Ugrie (plomb).

5. — Sceau du couvent des Frères mineurs de Chartres : « S. conventus fr. minorum carnotensium (plâtre).

6. — Sceau de l'abbesse de l'Eau (xve siècle). — Jehanne de la Praslière. 1460-1500.

7. — Sceau du prieur de la Trinité de Tyron.

8 et 9. — Bague et pièce.

Ouvrages reçus en Avril 1900.

868. — *Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Paris* (Comptes rendus) 1900, janv.-févr., in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

818. — *Alliance française* (Bulletin de l') pour la propagation de la langue... n° 79, 17e ann.; 15 avril 1900 (*Don R. Durand*).

970. — *Archives nationales.* — Répertoires numériques des Archives du Parlement de Paris (série X), du Châtelet de Paris (série Y), de la Chambre des Comptes de Paris (série P), 3 in-4° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

779. — *Aube* (Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l') t. XXXVI, (tome LXIII de la collection). — 3e série ; 1899 ; Troyes ; in-8° (*Echange*).

894. — *Beauceron de Paris* (Le), revue mensuelle ; 31, rue de Rivoli, in-8°, n°s 1 bis, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 16,

17, 18 (*Don et échange de la Société Les Amis de la Beauce*).

956. — *Bénédictine* (Mélanges d'histoire), 1re et 2e série par dom Berlière ; publication de la Revue Bénédictine, 2 in-8° (*Echange*).

957. — *Bénédictine* (Revue), de Maredsous (Belgique) ; XVIIe année, 1899, et 1900 (janvier et avril), in-8° (*Echange*).

747. — *Bibliothèques et des Archives pour* 1900 (Annuaire des), in-12 (*Don du Ministre de l'I. P.*).

890. — *Bollandiana* (Analecta), t. XIX, fasc. I ; Bruxelles, 1900 ; paru le 31 mars ; in-8° (*Echange*).

969. — *Catalogues de libraires* ; Daragon, n° 4, avril 1900 ; Leroux, avril 1900 ; Sacquet, n° 3, février 1900, Georges Rapilly, n° 36, mai 1900. — Joseph Baër et Co, Frankfurt am Main, Lagerkatalog, 412 (*dons*).

775. — *Centre* (Mém. de la Société des Antiquaires du), Bourges ; t. XXIIIe, 1899, in-8° (*Echange*).

661. — *Chartres* (Archives Historiques du diocèse de). — Revue mensuelle, direct. : abbé Métais, 6e année ; n° 64 ; 25 avril 1900 ; in-8° (*Abonnement*).

966. — *Chartres* (Journal de), 63e année, nos 42 à 49, in-f° (*Echange*).

964. — *Commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir* (Bulletin de l'Association) trimestriel, t. IV, nos 60 et 61, janvier et avril 1900 ; in-8° (*Don de l'Association*).

768. — *Corrèze* (Bull. de la Soc. sc. h. a. de la), Brive, tome XXIIe, 1re livr., janvier-mars 1900 ; in-8° (*Echange*).

662. — *Dunoise* (Bull. de la Soc.), n° 122, avril 1900 ; in-8° (*Echange*).

955. — *Ecclésiastique de Belgique* (Documents inédits pour servir à l'Histoire), publiés par dom Berlière, t. I, 1 in-8° ; publication de la Revue Bénédictine (*Echange*).

949. — *Eure-et-Loir* (Le Progrès d'), journal, 15e année ; nos 1737, 1740 à 1747, 1749 ; in-f° (*Echange*).

965. — *Eure-et-Loir* (La Croix d'), journal 15e année, nos 226, 227, 230, avec suppléments, in-f° (*Echange*).

973. — *Goussard* (A.-F.). — M. l'abbé Ychard..., biographie ; Chartres, 1896 ; in-8°, VIII-143 p. (*Don abbé Crancée*).

891. — *Grecques* (Revue des Etudes), trimestrielle ; t. XII ; n° 48-50, juil., déc. 1899 ; Paris ; in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

959. — *Guimet* (Annales du Musée), 1880 à 1899, série in-4° ; t. I à IX, XXIII, XXV à XXIX ; les tomes XXVIII et XXIX contiennent le magistral travail de E. Amélineau : *Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne*

Egypte, avec nombreuses vignettes et 112 planches hors texte, 2 in-4°, XXII-236 p., 680 p. (*Don du Ministre de l'I. P.*).

960. — *Guimet* (Annales du Musée) 1892 à 1899, série in-8°, bibliothèque d'études ; t. I (Regnaud P. — le Rig-Véda), t. III, Milloué (L. de) — Coffre à trésor attribué au Shogoun iyé-yoski (1838-1853), t. V et VI (Aymonier E. — Voyage dans le Laos), t. VII (Menant D. — Les Parsis), t. VIII (Milloué (L. de). — Si-Do-in-Dzou), 6 vol. (*Don du Ministre de l'I. P.*).

951. — *Guimet* (Annales du Musée), Bibliothèque de vulgarisation, série in-18 ; t. I (Amélineau E. — Les moines égyptiens), t. III (Menant J. — Les Hétéens), t. IV (Dumontier G. — Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites), t. V (Menant J. — Les Yézidis), t. VI (Bournais et Paulus — Le culte des morts), t. VII (Amélineau E. — Résumé de l'Histoire de l'Egypte), t. VIII (Le bois sec refleuri ; roman coréen), t. IX (Dareste R. — La Saga de Nial), t, X (Senart E. — Les castes dans l'Inde ; les faits et le système), t. XI (Muller M. — Introduction à la philosophie Védanta) (*Don du Ministre de l'I. P.*).

962. — *Guimet* (Catalogue du Musée), 3 in-18 ; par L. de Milloué ; — Introduction... histoire des religions des anciens peuples civilisés ; Catalogue, 1re partie ; Petit guide illustré 1897 (*Don du Ministre de l'I. P.*).

879. — *Historiques* (Revue des Questions), 34e an., 134e livr., 1er avril 1900, in-8° (*Abonnement*).

945. — *Historique et descriptive* (Bulletin de Géographie) ; 1899, nos 1 et 2 ; Paris ; in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

967. — *Horticulture* et viticulture d'Eure-et-Loir (Bulletin de la Société), t. XXI, n° 15, mars 1900, in-8° (*Don de la Société*).

972. — *Huysmans* (J.-K.) — La Cathédrale ; Paris, Stock ; 1898 ; in-12, 488 p. (*Don A. Gérondeau*).

968. — *La Lande* (de). — Connaissance des temps pour l'année commune 1775, publiée par l'ordre de l'Académie des sciences. Paris, 1774, in-12, reliure armoriée (*Don abbé Crancée*).

781. — *Langres* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de) ; t. IV, n° 59, 1er mars 1900 ; in-8° (*Echange*).

971. — *Larousse* (*Revue* encyclopédique) n° 277, 8e année, 24 déc. 1898 [contient un article de Huysmans sur *Ligugé* et

un autre de Roger Marx sur la *Cathédrale* de Huysmans), p. 1195 à 1112 (*Don A. Gérondeau*).

975. — *Legué* (Emile). — Coup d'œil général sur l'état des Missions de la Communauté de S[t] Paul pendant les années 1889, 1890, 1891. — Chartres, Garnier; 1896; 2 p. in-8°, XV-56 et 57-116 p. (*Don abbé E. Legué*).

792. — *Lorraine* (Mém. de la Soc. d'Archéologie L. et du musée historique Lorrain), Nancy, 1 in-8°; 1899, t. XLIX (3e sér., XXVIIe vol.) (*Echange*).

748. — *Maine* (Revue historique et archéologique du), in-8°, t. XLVI, 1899; second semestre (*Echange*).

954. — *Maredsolana* (Analecta), seu Monumenta ecclesiasticæ antiquitatis ex mss. codicibus nunc primum edita aut denuo illustrata; publication de la Revue Bénédictine; vol. I. Liber comicus sive lectionnarius missæ quo Toletana ecclesia ante annos mille et ducentos utebatur; vol. II, Sancti Clementis romani ad Corinthios epistulæ versio latina antiquissima; vol. III, Sancti Hieronymi presbyteri Commentarioli in Psalmos, Tractatus seu Homiliœ in Psalmos... 4 in-8° (*Echange*).

963. — *Milloué* (L. de). — Le bouddhisme dans le monde; origine, dogmes, histoire. Paris, Leroux, 1893; id-12, IX-257 p. (*Don du Ministre de l'I. P.*).

953. — *Monasticon belge* par dom Berlière, t. I (Namur, Hainaut), in-4°; publication de la Revue Bénédictine (*Echange*).

908. — *Monumental* Bulletin), Société française d'archéologie; direct. : comte de Marsy; 7e série., t. 2e (62e de la coll.), in-8° (*Echange*).

958. — *Orientalistes* (Congrès provincial des); compte rendu de la 3e session, Lyon, 1878, 2 in-4°; de la 1re, Saint-Etienne, 1875; 1 in-8°; — Egyptologie, 1er bulletin, 2e vol., 1880, 1 in-8° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

751. — *Orléanais* (Bulletin de la Société archéologique et historique de l'), t. XII; n° 167; 3e et 4e trimestres de 1899; in-8° (*Echange*).

767. — *Orne* (Bulletin de la Société historique et archéologique de l'), t. XVIII (4e bulletin) 1899, Alençon; in-8° (*Echange*).

664. — *Perche* (Documents sur la province du), publiés par MM. de Romanet et Tournouër, 39e fasc., janvier 1900, in-8° (*Abonnement*).

974. — *Reinach* (Salomon). — Antiquités nationales, description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye; 1

époque des alluvions et des cavernes. Paris, Didot (1889); 1 in-8°, XVI-322 p. (*Acquisition*).

756. — *Seine-et-Oise* (Commission des Antiquités et Arts de) Versailles, in-8°; t. VII à XIX (1887-1899) et *table* des X premiers vol. par Perrier du Carne (*Echange*).

717. — *Senlis* (Comité archéologique de), in-8°; 3e série, t. II à X: 4e série, t. I et II (1887-1898) (*Echange*).

SÉANCE DU JEUDI 7 JUIN 1900

Président : M. Roger DURAND. — M. GÉRONDEAU, secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Etaient présents : MM. Amblard, Appay, Bellier de la Chavignerie, Besnard, notaire, Augustin Bouchard, Brosseron, Chamberland, Denis, Denisart, Delaunay-Huart, Denos, Doré-Bonvallet, Gustave Fouju, Gabriel, Gérondeau, Arthur Goupillon, Lehr, Edgar Lucas, Frédéric Maugars, Mauger, Mayeux, Pétrot-Lemarié, Baron de Ponton d'Amécourt, Maurice Réal, Renouf, Docteur Robin, Rousseau-Renvoizé, Tachot, Truphème, Abbés Crancée. Gouju, Guillon, Haye, Hermeline, Métais.

Excusé : M. Roy.

M. le Commandeur Henri Le Court, président de la Société de Lisieux, présenté par notre collègue M. Besnard, notaire à Chartres, est invité par M. le Président à prendre place au bureau. On remarque également dans l'assistance le R. P. Chesnel, bénédictin, frère de notre savant collègue, M. le Dr Chesnel, de Chartres.

En l'absence de M. Chamberland, notre secrétaire, M. le Président invite M. Gérondeau à prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Président annonce le décès de deux de nos confrères, MM. Bourgeois-Gaucheron, ancien notaire à Terminiers, et Machelard, ancien Directeur de l'Enregistrement, et il se fait l'interprète des regrets de la Société.

En notifiant à l'assemblée la nouvelle de la mort inopinée de M. le comte Arthur de Marsy, président de la Société Française d'Archéologie, M. le Président prévient que le Congrès, dont l'organisation est entièrement préparée, tiendra néanmoins ses assises à Chartres du 27 juin au 3 juillet prochain.

M. le pasteur Lehr donne lecture d'une longue et fort intéressante notice concernant les recherches faites par lui aux archives du Ministère de la Guerre, relativement à la *composition des troupes employées à la construction de l'ancien aqueduc de Maintenon.* Cette lecture est écoutée avec un très vif intérêt et des remerciements sont adressés à M. Lehr.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bourdel, ancien inspecteur de l'enregistrement, contenant une pièce de vers sur Maintenon en 1849 et une autre du même auteur, composée à l'occasion du Congrès prochain.

M. l'abbé Langlois donne connaissance de la liste des ouvrages reçus, donnés ou échangés depuis la dernière réunion. Il appelle l'attention sur les deux importants travaux offerts par M. Alfred Besnard, notaire honoraire à Saint-Denis :

Généalogie de Chalo-Saint-Mard, et famille de Sainctes.

M. Georges Durand, imprimeur, fait don à la Société du *Tableau des imprimeurs chartrains depuis le XVe siècle.*

De bien vifs remerciements sont adressés à ces généreux donateurs.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. A. de Trémault, qui signale l'existence à Brétigny, commune de Sours, d'une galerie couverte encore inconnue. L'entrée a été mise au jour l'année dernière ; on peut y pénétrer sur une longueur de 30 à 35 mètres ; à cette distance, elle est obstruée par des éboulements. Elle est dans le voisinage très prochain des anciennes galeries et a pu être autrefois en communication avec elles... Quant au travail exécuté pour la creuser il a des dimensions assez variables (environ 1 m. 20 à 1 m. 30 de largeur et 1 m. 80 de hauteur), elle est de

tout point semblable à celles anciennement connues. On n'y a rien trouvé que quelques ossements d'animaux, peut-être débris ou résidus de cuisine ».

Il donne également lecture du résumé d'un travail fait par M. Lanore, concernant la construction de la Cathédrale de Chartres de 1140 à 1143 et inséré dans l'*Art chrétien*.

Cette lecture amène M. Mayeux à reprendre et à continuer le développement de la théorie sur le même sujet dont il a commencé à nous donner connaissance à la dernière réunion. Il invoque à l'appui de ses observations l'exemple encore existant du clocher séparé de l'église de Vendôme et autrefois réuni à cette même église par un cloître aujourd'hui disparu complètement.

Il fait passer dans l'assemblée quatre plans par terre restitués par lui et venant à l'appui de la théorie qu'il a entrepris de développer. Ces plans représentent les différents états supposés de la façade de la cathédrale avant son entier achèvement : plan sans le clocher neuf, plan avec le clocher de Fulbert, plan sans la rose et plan avec un porche.

M. l'abbé Métais entre dans le débat et fait quelques objections. M. Mayeux répond en présentant un croquis qu'il a relevé de l'état actuel de l'église et du clocher de Vendôme, dont il fait le rapprochement avec la cathédrale de Chartres.

Cette discussion close, M. le Président achève la lecture commencée. Elle suscite diverses observations présentées par MM. Truphème, le docteur Robin, M. Mayeux, Amblard et Merlet.

M. Chamberland, de retour à la séance, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté sans observation ni discussion.

A une demande posée par un membre sur la question des bâtiments de Loëns, M. le Président annonce que la commission nommée à l'effet d'étudier les propositions de M. l'abbé Métais, a été d'un avis unanime pour l'adoption de ce projet ; il y a lieu maintenant de poursuivre auprès de l'administration municipale les négociations en vue de la cession dudit immeuble à la Société.

M. le Président informe l'Assemblée que les membres de la Société pourront assister gratuitement à la séance d'ouverture du Congrès, mais qu'ils devront préalablement verser entre les mains du trésorier, M. Lorin, un droit de 10 francs s'ils désirent assister aux autres réunions ou faire partie des excursions.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS :

MM. Antoine, répétiteur au lycée Marceau, présenté par MM. Chamberland et André Foiret.

Bourgine (l'Abbé), premier vicaire à Dreux ; par MM. Georges Champagne et l'abbé Langlois.

Delaunay ; par MM. Maugars et Durand.

Doré ; par M. Vincent.

Lajoie ; par MM. Lorin et Maugars.

Lemenestrel, ancien imprimeur à Dreux ; par MM. Georges et Roger Durand.

Rousselot, maître répétiteur au lycée Marceau ; par MM. Roy et Chamberland.

Thomas-Gaubert, rue du Cygne ; par MM. Doré et Diogène Lelong.

AQUEDUC DE MAINTENON

TROUPES EMPLOYÉES A SA CONSTRUCTION

De Pontgouin à Maintenon et au delà, les « travaux du roy » forment une ruine immense : terrassements souvent gigantesques, arcades aux allures romaines, canaux abandonnés. Le génie d'un Vauban a déployé là toutes les ressources du grand siècle ; et nous les découvrons nous-mêmes, — procédés et organisation du travail — soit sur le terrain, soit dans les rapports administratifs qui ont renseigné ou inspiré Louvois, et qui nous revèlent par surplus les errements de la bureaucratie d'alors.

Enfin, cette entreprise a des dessous curieux ; on lui trouve, avec les événements contemporains, les plus bizarres et les plus inattendues des corrélations. C'est l'étude de l'emploi de la main d'œuvre militaire qui va nous les révéler.

Les travaux ont commencé avec le printemps de 1685 et ont duré jusqu'à la fin de 1690 ; mais pendant les deux dernières années, seuls, les maçons étaient encore à l'ouvrage, ils travaillaient à la 36me pile de l'aqueduc (1). Dès les commencements, la besogne avait été très nettement répartie entre les divers personnels dont on disposait. Tous les ouvriers d'état, chaufourniers, maçons, fendeurs de grès, etc., étaient étrangers au pays ; il venaient de tous les points de la France et même des pays voisins, et travaillaient sous divers entrepreneurs. Etrangers aussi à la contrée, les entrepreneurs de transport. Les matériaux encombrants, comme le charbon, venaient par eau quand on ne les trouvait pas sur place. Le cours de l'Eure avait été l'objet, à cet effet, d'une étude attentive dont les résultats ne manquent pas d'intérêt. Quand aux vivres, ils étaient amenés par voie de terre. Bien qu'on ait des états détaillés des denrées fournies, et que la calligraphie de ces mémoires fasse un heureux contraste avec le griffonnage des minutes ambiantes, il est impossible d'en tirer aucun renseignement précis sur l'effectif des travailleurs. Il faut s'en rapporter à d'autres moyens d'évaluation.

Quant aux gens du pays, inutile de dire qu'on n'a pas oublié leur qualité de corvéables. On les a employés à l'extraction des matériaux (pierre, sable, etc.), à la coupe des bois, et c'est eux aussi qui les charriaient à pied d'œuvre.

Le reste, c'est-à-dire les travaux de terrassement, tant de l'aqueduc que des canaux de la Voise et de l'Eure, a été exécuté par la main-d'œuvre militaire. Nous possédons, sur cet emploi de l'armée, deux sources d'information : les archives historiques de la guerre, qui fournissent à vrai dire fort peu de documents, mais des documents précieux si on les rapproche de ceux de l'autre source, les registres de l'état-civil des paroisses ou des établissements hospitaliers.

[1] Archives hist. de la guerre, vol. 957, pièces 8, 40, 68, 138, et vol. 743 et 744 passim.

Les renseignements fournis par ces registres n'ont, il faut le dire, pas toute la précision désirable. Ils sont quelque peu confus, car la répartition des cantonnements, si tant est même qu'elle ait été rigoureuse (ce dont je doute), ne permet pas toujours de suivre la marche des travaux. Ensuite, l'énumération des compagnies — travail fort ingrat — ne peut amener à aucun résultat pratique : bien que la mortalité ait été énorme, le hasard a pu épargner telle ou telle compagnie, la même a pu changer de capitaine, sans parler des autres causes d'erreur : le nom est souvent estropié, l'indication du corps, fautive, parfois même absente ; enfin, il y a des officiers en congé dans les environs, des détachements de passage qui laissent leurs malades en route, etc. Il nous a paru préférable, dans ces conditions, de n'être précis qu'à bon escient.

On peut l'être sans danger pour les premiers débuts de l'entreprise. Ici, en effet, nous nous trouvons en présence de deux points d'attaque bien distincts, l'un à Pontgouin, l'autre aux alentours de Maintenon ; de deux petits corps d'armée qui ont leur tâche bien définie et leur organisation bien nette. Le premier fera les terrassements de l'aqueduc, jusqu'aux arches, pendant que le second s'attaquera aux canaux de la Voise et de l'Eure. C'est quand ils ont fini par opérer leur jonction que la confusion commence.

Dès le mois d'octobre 1684, on remarque à Chartres et dans le voisinage des mouvements de troupes inusités. Jusqu'à la fin de l'année, l'Hôtel-Dieu recevra quarante soldats, appartenant aux régiments de *Champagne*, de *Navarre*, de *Piémont*, de *Picardie*, des *Vaisseaux*, de *Bretagne*, de *Toulouse*, de *Dauphin-infanterie*, et à un régiment de cavalerie qui était simplement de passage.

En mars 1685, on organise le service de santé des six bataillons qui travailleront à Pontgouin. On traite avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Chartres, l'hôpital temporaire de St-Piat, dont nous parlerons dans la suite, étant trop éloigné pour que les malades puissent y être transportés. On s'efforcera d'obtenir des conditions pécuniaires favorables, et il faut croire que l'on n'a pas tenu à Louvois la dragée trop haute, car les envois de malades commencent immédiatement et se poursuivent tant qu'on n'est pas arrivé à

Maintenon[1]. On ne relève pas un décès de soldat dans les villages traversés par l'aqueduc, et où les troupes ont séjourné.

Cette affluence de malades nous donne les noms des régiments et les numéros des bataillons employés, détail que les archives de la guerre ont négligé de transmettre à la postérité. C'est :

Le 1er et le 2me bataillon de canonniers des *Fusiliers du Roi*. Ce corps est, comme on sait, l'ancêtre de nos troupes de l'artillerie et du génie. Ces troupes, qui avaient été employées aux dragonnades, venaient de La Rochelle par Blois et Orléans. Comme on le verra, le régiment a fourni en outre un détachement de mineurs.

Le 1er bataillon du régiment de *Feuquières*.

Le 1er du régiment de *Crussol*. L'un et l'autre ont eu, dès le commencement de 1686, des détachements dans la vallée de la Voise et près de Maintenon[2], en compagnie de canonniers des *Fusiliers du Roi*, je ne me charge pas d'expliquer pourquoi.

Enfin le 1er et le 2me bataillon de *Languedoc*. Ce dernier bataillon est à Épernon en décembre 1685. Par parenthèse, il était peuplé de protestants. Peut-être a-t-il travaillé aux terrasses encore visibles à Orphin.

Il est possible que l'aqueduc, dont le canal en zig-zag, tantôt court à fleur de terre, tantôt est soutenu par d'énormes remblais, ait été attaqué sur plusieurs points, divisé en plusieurs sections, et les travailleurs cantonnés dans celle des localités voisines qui offrait le plus de ressources. Il y avait sur ces chantiers 5.000 paires de bras : le procédé s'imposait à vrai dire.

L'agglomération autour de Maintenon des ouvriers militaires et civils avec les femmes, les marmailles, les mercantis qu'ils traînaient à leur suite, était en effet la source de sérieuses difficultés, dont on n'a peut-être pas su parfaitement triompher.

Les soldats logeaient en général chez l'habitant, qui recevait

[1] C'est-à-dire jusqu'au milieu de 1687.

[2] Dès juin 1685, il y avait un détachement de *Crussol* à Maintenon ; ce n'est à coup sûr pas le même.

à cet effet une indemnité convenable, à une exception près, sur laquelle nous reviendrons : il s'agit des grenadiers envoyés à Gallardon en mars 1685, et pour lesquels ordre est donné de ne rien payer [1].

Des magasins de vivres sont installés à Maintenon (30 mars) : ils sont en état de contenir 2.800 setiers de blé. Enfin, c'est à St-Piat qu'est placé l'hôpital. Cet établissement, composé de mauvaises baraques, a été dès le début de la plus notoire insuffisance. A voir le soin que les officiers ont d'envoyer leurs domestiques à l'Hôtel-Dieu de Chartres, on devine toute l'horreur de cet asile temporaire de St-Piat, dernier mot de l'incurie barbare du temps. Non seulement on y manquait de tout confort, mais on y manquait de place. Il n'y en a jamais eu assez, soit qu'on n'ait rien su prévoir, soit que les épidémies causées par l'entassement de tout ces êtres humains et par l'insalubrité des travaux aient dépassé toutes les prévisions. A Mévoisins, à Changé, à Épernon, dans toute la vallée de la Voise jusqu'à Gallardon, et surtout à Maintenon, les décès sont innombrables. Encore ne figurent-ils pas tous dans les registres, car il faut tenir compte des inhumations enregistrées par les seuls aumôniers des régiments, et des pertes, impossibles à évaluer, mais certainement considérables, de l'élément non catholique, particulièrement nombreux dans les corps employés aux travaux.

Combien y a-t-il eu de soldats massés dans la région ? C'est également fort difficile à dire : peut-être 7.000, sans le corps de Pontgouin. Les régiments ont fourni des détachements de force et de composition très variable, qui n'ont pas toujours travaillé en même temps. Souvent, il est malaisé de faire concorder les indications des registres paroissiaux avec celles des archives de la guerre.

Les travaux exécutés aux environs de Maintenon se répartissent entre deux chantiers principaux ; l'un pour le canal de l'Eure à la Voise et pour la canalisation de tronçons de l'Eure, l'autre pour le canal de la Voise, rendue naviguable jusqu'à Gallardon. Les travaux de la Voise ont eux mêmes

[1] Arch. Guerre, 743. Lettre du 21 mars 1685.

été divisés en deux ou trois sections [1] : c'est à ce détail un peu vague que se bornent nos renseignements.

Même après l'étude si consciencieuse de M. Denos, il est difficile de se rendre un compte exact de la composition des détachements qui ont creusé le lit de la Voise ; nous en avons déjà fait connaître la raison. Et c'est ici précisément que les divergences s'accentuent entre des sources d'informations également sûres, par définition. Le 18 octobre 1685, Louvois prescrit à La Coudraie de faire préparer « un logement de 1.500 lits dans Galardon et Espernon, puisqu'il y aura 10 bataillons fournissant 270 ou 80 hommes chacun, joints aux sergents, feront à peu près le nombre nécessaire pour les remplir ». En effet, on mettait deux hommes dans chaque lit. Les compagnies étaient alors de 50 hommes dans les régiments français, 100 dans les régiments allemands (dans celui d'*Alsace* notamment), plus fortes encore dans les régiments suisses. Nous devrions donc retrouver à partir de cette date, à Épernon et Gallardon, dix détachements de six, trois ou deux compagnies, suivant les corps : eh bien, on n'y arrive pas.

D'ailleurs, à cette date du 18 octobre 1685, où Louvois avait d'autres soucis que de faire dresser des lits militaires, il y avait déjà depuis longtemps des troupes à Gallardon : le 15 mars [2], Louvois écrivait que « si M. de Montigny devoit avoir besoin de quelques compagnies d'infanterie à Galardon », il n'avait qu'à les demander. Effectivement, du printemps à l'automne 1685, il y eut là au moins deux compagnies de *La Ferté*. Le 21 avril, arrivaient en outre, par Nogent-le-Roi, quatre compagnies de mineurs des *Fusiliers du Roi*, auxquels se sont ajoutés plus tard (c'est M. Denos qui nous l'apprend), des canonniers du 1er bataillon.

Quant au régiment de *la Sarre*, il a fourni un détachement qui a pris part à toute la durée des travaux : d'abord des grenadiers, sans doute ceux qui ont été gratuitement hébergés à Gallardon, puis quelques autres compagnies, cantonnées soit dans la vallée de la Voise, soit dans celle de l'Eure.

[1] Mémoire du 5 avril 1685. Arch. Guerre, 744.

[2] Arch. Guerre, 743.

M. Denos cite ensuite le régiment de *Salis*, qui se recrutait dans les Grisons. En 1791, il s'appelait *Diesbach* et portait le n° 85. La mention de *Garde Suisse*, que l'on trouve ici, doit être une erreur : les Gardes Suisses, qui avaient alors quatre compagnies (le tiers de leur effectif) occupées à des travaux de canalisation à Chambord, n'ont certainement pas été employés à Maintenon. Mais après tout, il n'est pas impossible que le fameux Pierre Stuppa (dont nous reparlerons), qui cumulait avec les fonctions de colonel de son régiment, celles de colonel des Gardes Suisses et la dignité de colonel général des Suisses, soit venu se promener dans le pays, avec une escorte qui aurait perdu un ou deux hommes. M. Denos énumère trois compagnies de *Salis* ; il y en avait une quatrième à Épernon.

Le régiment de *Mr le Dauphin*, nommé ensuite, n'a dû fournir qu'un très petit détachement. *Navarre* (encore un régiment où les protestants étaient nombreux) était dans la région dès la fin de 1684 et y est demeuré jusqu'à l'automne de 1687. Le détachement était cantonné, partie dans la vallée de la Voise, partie à Épernon.

Voici, ensuite, le nom de *Stuppa l'Aîné*. Combien a-t-il envoyé de compagnies aux travaux du Roy, en 1686 et 1687 ? Au moins deux, peut être davantage, car lui aussi était recruté en pays protestant, et par conséquent, il est possible que certaines de ses compagnies ne soient pas mentionnées dans les registres paroissiaux.

Les frères Stuppa — Pierre, l'aîné, et Jean-Baptiste, le cadet — étaient des condottieri originaires de la vallée de Chiavenna, sur le versant italien des Grisons. L'aîné était, comme on l'a vu, un gros personnage, qui avait mérité par des services signalés les nombreuses dignités dont il était revêtu. Avant lui, la France avait eu constamment des régiments suisses à sa solde, mais c'étaient des corps temporaires, qui ne survivaient pas à leurs colonels ou aux circonstances qui en avaient provoqué la formation. A partir de 1671, cette instabilité prend fin : les régiments suisses, après autant d'avatars qu'ils auront de colonels, subsisteront jusqu'à la Révolution. Or cette fixité est l'œuvre de Stuppa.

Louis XIV méditait l'invasion de la Hollande ; il fallait des soldats : on s'adressa aux cantons suisses. Les plus

peuplés et les plus riches étaient les cantons protestants : or les gens instruits et sensés voyaient de fort mauvais œil ces levées destinées à combattre des coreligionnaires. Stuppa, chargé des négociations, s'avisa d'écrire six *Lettres d'un officier du roi à un pasteur et docteur en théologie de Berne* ; il s'efforçait d'y démontrer : 1° que la guerre projetée n'avait aucun rapport avec la religion : 2° que les Hollandais étaient de mauvais protestants. L'ouvrage parut simultanément en deux éditions, à Cologne et à Paris. Prompte, vive et longue riposte, écrite de Hollande par un pasteur, nommé Brun. Mais cette joûte intellectuelle eut le sort de toutes les polémiques : elle réjouit les lettrés, mais ne convertit personne. Selon leur vieille habitude, les braves confédérés qui aimaient les aventures, soit pour elles-mêmes, soit pour le bénéfice qu'ils en tiraient, affluèrent sous les drapeaux de la France. On forma notamment des régiments réguliers, dont l'un est celui qui nous occupe.

Le régiment de *Stuppa l'Aîné* s'appelait en 1791, *Salis-Samade*, et portait alors un uniforme rouge à revers jaunes qui a souvent tenté les peintres. Mais pourquoi a-t-il fourni des terrassiers à Vauban ?

Au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes, il se trouvait en Languedoc, principalement aux environs de Pont-Saint-Esprit. Sa consigne était d'empêcher l'émigration des religionnaires, ce qui n'était pas trop conforme aux capitulations : on ne devait pas employer les Suisses à molester les protestants français. Le régiment accepta le rôle qu'on lui imposait, mais avec un tranquille sans gêne, le joua fort mal : on s'ingéniait à procurer aux huguenots des moyens d'évasion. Pour se mettre à couvert, Stuppa interdit platoniquement ces manœuvres, après quoi il les ignora. Il se savait d'ailleurs assez important, assez indispensable même, pour pouvoir tout se permettre.

Cependant Basville eut vent de la chose. Le 5 août 1686, il écrivait à Louvois une lettre sévère : il citait des faits précis et des noms : il donnait à entendre que pour un cas de flagrant délit, il y en avait depuis longtemps bien d'autres qu'on n'avait pu surprendre. Je n'ai pas retrouvé, et pour cause, la réponse de Louvois. Il y avait déjà une compagnie du *Stuppa l'Aîné* à Gallardon au commencement de 1686.

Les registres de l'Hôtel-Dieu de Chartres en mentionnent, un an plus tard, un autre dont le capitaine est notoirement protestant. Je ne veux rien en conclure, mais il est, parfois, des hasards bien curieux.

Arrivé au printemps de 1686, le régiment d'*Anjou* est resté dans le pays jusqu'en octobre 1687 ; il semble avoir été employé presqu'en entier aux travaux. *La Reine-infanterie* a fourni au moins trois ou quatre compagnies, dont la colonelle ; *Piémont*, un contingent à peu près égal, cantonné entre Maintenon et Gallardon en 1686 et 1687. Ces deux régiments renfermaient beaucoup de protestants.

D'autres régiments, qui n'ont pas logé dans la vallée de la Voise, ont encore laissé des traces de leur passage. Peut-être ont-ils travaillé quand même à la rivière de Gallardon, mais il est plus probable qu'ils étaient chargés de creuser le canal de l'Eure.

Une lettre de Louvois du 4 avril 1685 [1], annonce l'envoi d'un bataillon du régiment d'*Alsace*, et prescrit de ne pas y incorporer de recrues originaires de Francfort. Ce bataillon était le 2me. La date de son arrivée est incertaine, c'est à partir du 21 septembre 1685 que sa présence est constatée. Le 8, *Alsace*, avait un bataillon en Saintonge ; le 16 novembre, deux à Angers, dont probablement celui de Saintonge. Ils avaient pris part aux dragonnades, et n'ont pas été employés aux travaux. Le 2me bataillon avait ses 8 compagnies réparties entre Épernon, Maintenon, Pierres, St-Piat et Mévoisins. Formé en 1653 (et non en 1635 comme on l'imprime souvent), le régiment d'*Alsace* portait, en 1791, le no 53. Le fond paraît avoir été composé d'Alsaciens et de Lorrains, auxquels s'ajoutaient des Allemands de tous les pays, des Hollandais, des Scandinaves, des Suisses. La proportion des protestants y était très forte.

A côté d'*Alsace*, on trouve encore *Normandie*, *Picardie*, *Bourbonnais*, *Auvergne*, *Les Vaisseaux*, *Vermandois*, *Resseaux*, le 1er bataillon de *Lyonnais*. Au moment où Louvois travaillait de toutes ses forces à la conversion des militaires protestants [2], à coups de faveurs, d'argent, de menaces et de

[1] Archives de la Guerre, 744.

[2] Cf. H. Lehr. *Les Protestants d'autrefois, vie et institutions militaires*, passim.

châtiments, il est assez curieux de constater que presque tous les régiments que nous venons de nommer étaient pleins de huguenots. Le bataillon de *Languedoc* dont nous avons mentionné la présence à Épernon, n'a pas eu moins de 28 abjurations en trois mois, dont 14 dans une seule compagnie (le tiers de l'effectif !)

En 1687, plusieurs de ces régiments ont pris le parti d'envoyer leurs malades à l'Hôtel-Dieu de Chartres, soit parce que l'avancement des travaux les rapprochait de la ville, soit à cause de l'insuffisance notoire de l'hôpital de St-Piat.

L'automne de cette même année fut signalé par de grands mouvements de troupes. En octobre, on releva presque tous les détachements qui avaient été employés jusque là aux travaux, et on les remplaça par un corps d'un effectif moindre (peut-être 5.000 hommes), mais tout aussi bariolé. Ce branle-bas est attesté, soit par la présence de nouveaux noms de régiments dans les registres et par la disparition des noms anciens, soit par la mention : « délaissé après le départ des troupes », qu'on lit à la suite d'un acte de décès du 9 octobre 1687, à Saint-Piat.

Mineurs et canonniers des *Fusiliers du Roi* sont remplacés par des *Bombardiers*. *Alsace* et *La Sarre* sont restés. Mais avec eux, voici des compagnies de *Joceranne*, de *La Fère*, de *Béarn*, d'*Artois*, de *Lorraine*, de *Touraine*, de *Forez*, du régiment suisse d'*Erlach*[1], de *Guiche*, de la *Marine* (une seule compagnie, le fait est spécifié), de *Royal Roussillon*, du *Maine* (un bataillon peut-être) et un peu plus tard, de *Champagne* et du régiment suisse *Pfyffer*, que les documents du temps ne manquent jamais d'écrire « Fifre »[2].

Artois, *Touraine*, *Champagne* et *La Fère* ont pris part aux dragonnades. Plusieurs de ces régiments venus en 1688, *Béarn* notamment, avaient des soldats protestants. Ceux de *Maine* s'étaient même fortement compromis. Le régiment du *Maine* avait appartenu à Turenne, et avait porté son nom jusqu'à la mort du héros[3]. Protestant, ce régiment l'était

[1] *Ernest* en 1791.

[2] *Castella* en 1791.

[3] V. dans l'*Histoire de la Milice françoise* du P. Daniel, quelques particularités curieuses sur ce régiment.

dès l'origine, protestant il demeura dans la suite. Lors de la Révocation de l'Édit de Nantes, il était en garnison à Metz. Il était sous les ordres du lieutenant-colonel de Varennes [1]. Or, le 6 décembre 1685, Varennes, un certain nombre de ses officiers, très probablement beaucoup de leurs hommes et un fort contingent de religionnaires messins, se réunissaient dans un bois à deux lieues de la ville, et passaient la frontière les armes à la main, bousculant un détachement de dragons accouru à toute bride pour les arrêter. Les dragons firent quatre prisonniers (au moins parmi les officiers) ; on les emprisonna, on confisqua leurs biens. Deux de ces officiers abjurèrent dans la suite.

L'histoire fit un beau tapage. Louvois distribua l'éloge et le blâme, se plaignit de l'imprévoyance de ses subordonnés, comme si l'entreprise avait pu être prévue, ordonna, un peu tard, des mesures de surveillance qui ne mirent pas un terme aux désertions en masse, et pendant ce temps, Varennes et sa troupe gagnèrent la Prusse. Ils y furent bien accueillis ; les officiers eurent de l'avancement, selon l'usage, et l'on forma un régiment de Varennes, entièrement composé de protestants français et organisé à la française. C'est ce dernier détail qui nous a fait supposer, malgré le silence des documents français, qu'une bonne partie du régiment du Maine avait suivi ses officiers ; non seulement Erman et Reclam, dans leur *Histoire du Refuge en Prusse*, l'affirment positivement, mais il faut remarquer que les autres régiments français à la solde de la Prusse avaient l'organisation prussienne. Si l'on fait une exception pour le régiment de Varennes, c'est que probablement on se trouvait en présence de compagnies à peu près complètes, ou tout au moins, assez fortement encadrées.

Et d'autre part, on comprend également dès lors qu'un régiment aussi mal noté que celui du *Maine* n'ait été envoyé qu'aussi tard aux travaux. Il avait sans doute besoin d'être réorganisé après l'émigration de ses chefs et d'une grosse partie de son personnel.

[1] D'après des documents d'origine prussienne, Varennes n'aurait commandé qu'un bataillon ; étant donnée l'organisation militaire du temps, ces deux renseignements ne sont pas en contradiction.

Depuis l'abandon des travaux de terrassement, à la fin de 1688, il n'y a plus dans les hôpitaux que de rares décès de militaires; on peut les attribuer à des mouvements de troupes étrangers à l'entreprise. C'est à dessein que nous n'avons parlé, ni des grenadiers du régiment de la *Sarre,* en garnison à Gallardon, ni des *Dragons de la Reine,* qui ont hanté les alentours de Maintenon de 1685 à l'automne 1687 [1], ni des *Dragons du Colonel Général* qui leur ont succédé. La présence de ces troupes n'est en effet pas motivée par les travaux; elle s'explique par l'existence de nombreux protestants dans la région. *A priori* déjà on ne comprend guère l'emploi des troupes montées dans les travaux de terrassement, et il ne faut pas songer à leur prêter le rôle dévolu à la prévôté. Or, tout s'éclaire, si l'on veut bien considérer que tout ce pays a été un foyer du protestantisme. Gallardon, Écrosnes, les villages de la Voise ont longtemps fourni le noyau de l'Église réformée de Chartres. Le logement gratuit — ou plutôt onéreux pour l'habitant — des grenadiers n'est donc pas enveloppé de mystère; on choisissait de préférence, comme garnisaires, les troupes montées ou les troupes d'élite, parce que l'entretien en était plus coûteux.

Les *dragons de la Reine* étaient à Orange en octobre 1685, à Meaux en décembre. On ne saurait préciser la date de leur arrivée en Beauce. Comme il ne menaient pas une vie bien pénible, ils ont perdu peu de monde, et il en résulte que les registres de l'état civil ne nous apprennent pas grand chose à leur sujet. Toujours est-il que le 5 novembre 1685, le marquis d'Huxelles recevait l'ordre de loger des sergents et des soldats chez les religionnaires, même nobles, du diocèse de Chartres. Le 13 décembre, ordre d'envoyer une compagnie de dragons à Illiers [2], et de là, dans le Perche. Le 19, on en expédie une autre dans l'élection de Châteaudun. Le 28 janvier 1686, on enjoint à M. de Bregis d'emprisonner les gens de la R. P. R. de Chartres qui s'obstineront à ne pas changer de religion, y compris deux veuves qu'il avait particulièrement signalées.

[1] Le régiment y a peut-être été tout entier.

[2] Les Scalberge, père et fils, derniers pasteurs de Chartres au XVIIe siècle, avaient près d'Illiers une ferme qui porte encore leur nom.

Il y avait à Chartainvilliers une Église de fief dans le château du marquis du Péray. Il est certain qu'il avait des dragons chez lui, car le 29 janvier 1686, on lui accordait, sur sa demande, quinze jours pour se faire instruire ; c'était une des formules usuelles pour être délivré des garnisaires. Il se fit instruire, non des doctrines exposées dans le catéchisme, mais des moyens de gagner les Provinces-Unies. Il y parvint, comme beaucoup d'autres protestants de notre région y sont parvenus. Il ne put emmener qu'une partie de sa famille. Sa femme, Catherine de Courcillon, mourut au couvent des Ursulines de Chartres en 1701.

Pour le dire en passant, dans les parties de notre département où les réformés étaient nombreux, ceux d'entre eux qui n'ont ni fui, ni abjuré, se sont en général concentrés en des points situés à la périphérie de ces régions : ainsi Marsauceux, Gaubert[1]. Les protestants d'Eure-et-Loir sont presque tous originaires du département même.

En résumé, l'opinion courante que 30.000 personnes, dont les deux tiers de soldats, ont été employées aux travaux de Maintenon, n'est vraie qu'approximativement et demeure plutôt au-dessus de la vérité : autant qu'on peut en juger, il n'y a pas eu plus d'une douzaine de milliers de soldats à la fois, et le total de ceux qu'on a envoyés ne paraît pas supérieur à 17.000. Quant au chiffre des pertes, s'il est impossible de l'évaluer exactement, il est incontestable que la tradition, d'après laquelle il aurait été très élevé, est l'expression même de la vérité.

Henry LEHR.

[1] A Églancourt, il ne reste de protestant qu'un cimetière délaissé, propriété du conseil presbytéral de Marsauceux.

L'ARCHÉOLOGIE CHARTRAINE
EN 1900

SES DÉBUTS. SES SUCCÈS. SON AVENIR

Antiqua venerari,
Progredi ad meliora.

(Devise de la Société.)

On est imprudent à tout âge :
A dit un vieil et sage adage.
Qu'on le dise aujourd'hui pour moi,
Quand j'ose provoquer la Muse,
Sans pouvoir donner pour excuse
Le talent qui brave le droit.

Pourtant, quand un passé s'éveille,
Il est bon de prêter l'oreille
Au vieux rimeur qui, plein de foi,
Un des premiers porta sa pierre
A l'œuvre, maintenant prospère,
Qui d'abord n'eut qu'un humble toit.

Mais dès le début, qu'elle est belle
Cette pléiade qui s'appelle
Durand, Boisvillette et *Merlet!...*
Que d'écrits, de savants mémoires,
Eloquents tableaux de nos gloires,
En gardent le vivant reflet.

Par le récit de notre histoire
Lépinois, cher à ma mémoire,
Conquérait le droit de cité ;
Lecocq qu'un noble zèle entraîne,
En fouillant la mine chartraine,
Y mettait l'ordre et la clarté.

Puis, dans une œuvre magistrale,
Bulteau, de notre cathédrale
Enchâssait les mille trésors,
Et dans leur sens symbolique
De la célèbre basilique
Expliquait les naïfs décors.

Crypte, portail, vitraux, statues,
Clochers géants portant aux nues
Les vœux et les cœurs des Chartrains :
Sublime hommage, élan mystique
Vers cette Vierge druidique
Que prophétisaient les païens.

Mais le Temps marche et la Science
Qui d'un œil jaloux le devance,
Vise aux plus vastes horizons.
Une élite, active et fervente,
Déjà se presse, impatiente
D'explorer de nouveaux sillons.

Voyez!... à cette heure féconde,
Toutes les richesses du monde
Se groupent pour nous éblouir...
Puisse l'Art, au progrès fidèle,
Y trouver la moisson nouvelle
Dont s'enrichira l'avenir.

Dans le domaine où chaque maître
Avec honneur s'est fait connaître,
Que le niveau soit dépassé ;
Qu'aux yeux du chercheur qui l'appelle,
Jaillisse encore une étincelle
Dans les ténèbres du Passé.

Et moi, dont la voix téméraire,
Pour fêter cet anniversaire,
Cherche en vain des mots éclatants...
Que n'ai-je ces accents lyriques
Qui, dans les luttes homériques,
Enflammaient tous les combattants.

E. Bourdel.

LE CHATEAU DE MAINTENON

JARDINS — AQUEDUC — VIADUC

> Moi, poète indulgent, je chante en ce séjour
> Les faiblesses d'un cœur illustré par l'amour.

I

Au sein de la vallée où l'Eure en serpentant
Promène de ses eaux le tranquille courant,
S'élève un beau manoir dont la masse imposante
Au milieu de grands bois noblement se présente.
Ses murs ont revêtu cet air d'antiquité
Qui des vieux monuments consacre la beauté.
L'art n'y fait point briller des sculptures magiques ;
Mais d'un noble écusson les chiffres symboliques,
Dès le seuil éveillant d'amoureux souvenirs,
Attirent le touriste et charment ses loisirs.

Autrefois sa défense, aujourd'hui sa parure,
Un fossé lui compose une verte ceinture.
Le pont qui chaque soir glissait sur des anneaux,
Tandis que le gardien, à travers les créneaux,
D'un regard inquiet interrogeait la plaine,
Maintenant s'ouvre à tous, confiant et sans chaîne.
Entrons : — Voici la salle où les hommes du guet
Assaisonnaient leurs nuits de vin et de piquet.
Là revit le passé : soit qu'aux récits du guide
Le château se ranime, ou que mon œil avide
Ressuscite les noms qu'en ces couloirs obscurs,
Un crayon malhabile a tracés sur les murs.
C'est qu'un charme inconnu s'attache aux moindres choses,
Quand le temps les revêt de formes grandioses,
Et l'homme, en vieillissant, aime à se souvenir
Qu'il vit dans le passé plus que dans l'avenir.
Mais quittons cette voûte, humide et froid passage
Où roula bien souvent un royal équipage,
Alors que, dans la cour, une garde d'honneur
Trahissait par son luxe un royal visiteur.
— D'un côté, c'est la tour où les heures fidèles
Enchaînent chaque siècle à des lois éternelles ;
De l'autre, c'est la chambre où la reine du lieu

Au culte de son roi mêlait celui de Dieu.
Là, maints objets gardés en pieuse mémoire,
De mœurs qui ne sont plus nous retracent l'histoire :
Le lit, avec son dais, qui semble chaque jour
D'une maîtresse absente attendre le retour ;
Le prie-Dieu, les rideaux, et jusqu'à la barrière,
Alors signe orgueilleux d'existence princière,
Où les grands, à distance épiant son réveil,
Venaient, nouveaux Incas, adorer le soleil.
Tout près, dans le boudoir, temple de la toilette,
Où d'un Roi conquérant se tramait la défaite,
On revoit le coffret de nacre, enrichi d'or,
Où longtemps une reine a gardé son trésor ;
La glace où se miraient ses épaules d'ivoire ;
Et sa chaise gothique, et dans son écritoire
La plume à qui peut-être, autant qu'à la beauté,
Le nom de Maintenon doit sa célébrité.
Plus loin, dans cent portraits appendus aux murailles
Louis-Quatorze apparait à côté des Noailles :
L'un dont le fol orgueil ébranla le pouvoir ;
L'autre en l'égalité qui vit un saint devoir....
Le pinceau les unit !... curieux assemblage
Qui d'un siècle orageux nous dévoile une page !..
Là, vous brillez aussi sous des traits gracieux,
O vous dont le regard charme toujours ces lieux.
— Au fond du corridor, enfin, c'est la chapelle
Où l'on vit d'Aubigné, dévote autant que belle,
Esprit ambitieux, veuve et vierge à la fois,
Par un lien secret s'unir au sang des rois.
Destin, voilà tes jeux !... Cet enfant que sa mère,
D'un époux prisonnier compagne volontaire,
Déposait, nouveau-né, sur d'humides carreaux,
Et qui ne vit le jour qu'à travers des barreaux ;
Qui plus tard, pour gagner le pain de l'indigence,
A d'infimes travaux résignant son enfance,
Une gaule à la main conduisait les dindons...!
Aujourd'hui près du trône est comblé de tes dons !
Ainsi s'accomplissait cette étrange promesse
Qu'avait faite, en exil, une vieille négresse
Qui la voyant rêver et de gloire et d'amour,
Avait dit : « Mon Enfant, vous serez reine un jour ! »

Toutefois si l'amour, aveugle en son ivresse,
Fit descendre Louis à l'indigne faiblesse

D'asseoir à ses côtés la veuve de Scarron.
Un reste de pudeur lui fit garder son nom ;
Du monarque amoureux la vieillesse indécise
Ne paya sa vertu que du nom de marquise.
Mais aujourd'hui qu'importe un écusson royal ;
Le tien, belle marquise, est resté sans égal !

Que si de cet hymen l'influence coupable
Rend la fin d'un beau règne à jamais regrettable ;
Si, pour faire expier de volages amours,
Il condamna Louis à de cruels retours,
Et dans son faible cœur soufflant l'intolérance,
A cent mille Français, martyrs de leur croyance,
S'il fit subir l'exil et porter au dehors
Avec la liberté, leurs bras et leurs trésors ;
Enfin, si l'amant-Roi s'abusa...., que l'histoire
D'un inflexible arrêt en charge sa mémoire.
Moi, poète indulgent, je chante en ce séjour
Les faiblesses d'un cœur illustré par l'amour !

II

La nuit tombait des monts : au ciel pur et sans voiles
S'avançait lentement, escorté des étoiles,
L'astre qui des amants reçoit les doux aveux.
D'un jour brûlant d'été calmant les derniers feux,
Une brise odorante errait dans la vallée
Et berçait les oiseaux dormant sous la feuillée.
Et moi, j'errais aussi dans ces vastes jardins,
Que Lenôtre a tracés de ses savantes mains.
J'en admirais le plan, la noble symétrie,
Et les mille canaux, trésors de la prairie,
Où l'onde en se jouant semble, par cent détours,
Sur ces bords enchanteurs vouloir fixer son cours.
Un pont ingénieux de moderne structure,
Passage aérien caché sous la verdure,
Du château dans le parc conduit le promeneur.
Tout respire en ces lieux le calme et la fraîcheur.
Le chêne élève au ciel ses palais de feuillage,
Et des bosquets en fleurs le poétique ombrage,
Quand vient le crépuscule aux regards languissants,
De mille voluptés inonde tous les sens.
Protégé par les eaux, un rocher solitaire
Conserve encor la grotte, asile de mystère,

Où, nouvelle Égérie, une femme autrefois
Au vieux Roi, son époux, venait dicter ses lois.
Que de fois on la vit, fuyant son opulence,
Dans ces bois écartés rechercher le silence,
Remonter de ses jours le cours prodigieux ;
Puis, donnant à sa gloire un but religieux,
Des vierges de Saint-Cyr fonder le noble asile
Et créer à son cœur une sainte famille.
Tout ce qu'avait d'illustre et la ville et la cour
Alors de Maintenon honorait le séjour.
Ici, dans une fable empruntée à la Grèce,
A son royal élève enseignant la sagesse,
Fénélon, sous les fleurs, cachait la vérité,
Et léguait un chef-d'œuvre à la postérité ;
Plus loin, l'aigle de Meaux, dans sa mâle éloquence,
Au néant des grandeurs immolait la Puissance,
Et, puisant dans la foi des accents solennels,
Jetait sur un tombeau des lauriers éternels.
Sur ce banc de gazon, le chantre d'Athalie
Épanchait de ses vers la divine harmonie,
Tandis que, près de lui, nageait silencieux
Un couple inspirateur de cygnes amoureux.
Ah! qu'ils sont loin ces jours où notre grand poète
Sous le faste des grands courbait sa noble tète,
Et de la vérité trop fidèle écrivain,
Encourait sa disgràce et mourait de chagrin ;
Où notre Juvénal, dont la rude férule
D'un stigmate sanglant marquait tout ridicule ;
Dont la muse inflexible et fatale au pédant
Se drapait dans l'orgueil d'un vers indépendant,
A son tour emporté dans le commun délire,
Pour flatter le grand Roi désarmait la satire ;
Où tous enfin, guerriers, artistes, orateurs,
Sur le trône jetaient d'immortelles splendeurs !...
Mais alors tout cédait aux lois de la naissance :
Héritage sacré, la royale puissance,
Invoquant Dieu lui-même à l'appui de ses droits,
Passait incontestée aux aînés de nos Rois.

III

Mais tandis que, suivant ma douce rêverie,
De brillants souvenirs j'évoquais la magie ;
Que, perdu dans le parc, loin du château, mes yeux

Sans sommeil et sans but erraient au sein des cieux,
La lune avait grandi sous la voûte étoilée,
Et de son demi-jour animait la vallée.
Alors tu m'apparus, pour la première fois,
Levant ton front superbe au-dessus des grands bois,
Gigantesque aqueduc, dont la noble façade
Déroule entre deux monts sa longue colonnade.
Tendu sur l'horizon, ton immense rideau
Complète de ces lieux le magique tableau.
Héritier d'un grand nom, en tes jours de détresse,
Tu caches dans tes flancs tes titres de noblesse.
De la chaîne des temps anneau mystérieux,
Tu transmets à notre âge un passé radieux,
Et si ton bras géant réunit deux collines,
Un grand siècle se dresse aussi dans tes ruines,
Et nous parle de gloire au milieu des débris.

L'aspect de ce colosse a troublé mes esprits!...
Un pouvoir enchanteur s'étend sur ma paupière
Et verse dans mon âme une étrange lumière...
Tout s'anime au vallon : des milliers de soldats
Pour de nouveaux lauriers oubliant les combats,
Echangent le mousquet contre l'humble truelle,
Et tandis qu'au travail leur chant joyeux se mêle,
L'immortel Vauban veille sur les remparts !...
Soudain d'autres tableaux ont charmé mes regards !...
Le lierre en traits profonds découpant la muraille
Me peint des cavaliers au sein d'une bataille....
Des escadrons poudreux les rapides tournois
Préludent par des jeux à de sanglants exploits !...

Longtemps l'illusion aux magiques promesses
Déroula devant moi ses menteuses richesses,
Et fascinant mes yeux par mille enchantements,
Dans un brillant mensonge enchaîna tous mes sens,
Comme on voit au désert un perfide mirage
Offrir au voyageur un fugitif ombrage;
Et quand, triste et rêveur, je quittai ce séjour,
L'horizon s'éveillait aux premiers feux du jour !
Adieu, noble aqueduc !... mais à l'heure pieuse
Où la reine des nuits brille silencieuse,
Souvent je reviendrai, sous ton ombre abrité,
Contempler de ton front l'auguste majesté...

Soyons juste pourtant : chaque siècle a sa gloire,
Et vient inscrire un nom au livre de l'histoire.
L'un, d'instinct féodal et qui naît grand seigneur,
Etale, avec orgueil, une vaine splendeur.
Fils de quatre-vingt-neuf, le nôtre est populaire.
Témoin, ce viaduc, à la taille légère,
Qui, joignant l'élégance à la solidité,
Met son premier mérite en son utilité.
Aux progrès de notre âge on dirait qu'une fée
A, d'un coup de baguette, élevé ce trophée ;
Tandis qu'à ses côtés le colosse endormi
Dans l'oubli du passé déjà plonge à demi.
Pour des destins divers chacun d'eux prit naissance,
Mais l'un finit son règne et l'autre le commence :
Pourtant un nœud secret les unit ; leur beauté
Trouve un éclat nouveau dans la diversité,
Et ce mélange heureux de moderne et d'antique
Forme dans la vallée un spectacle magique.
C'est ainsi qu'ici-bas une invisible main
Assigne à toute chose un utile destin ;
D'éléments opposés fait naître l'harmonie,
Et réglant l'univers dans sa marche infinie,
Trace à l'humanité son immuable sort.
La nuit succède au jour, et la vie à la mort.
Mais le temps frappe en vain : de notre âme immortelle
Brille au sein des débris la divine étincelle !

IV

Quel, des deux monuments, est le plus fortuné ?
Aux caprices d'un roi l'un était destiné ;
Mais le flot qu'à grands frais et dans un but futile
De sa rive natale on croyait détourné...
Refusa d'y rouler un trésor inutile,
Et le temps, flot vengeur, sur lui s'est déchaîné !...

Au Dieu de la vapeur l'autre livrant passage
Sera, pour nos neveux, l'éclatant témoignage
Des bienfaits de ce siècle, enfant de liberté ;
La Beauce lui devra sa nouvelle richesse,
Quand des vagons ailés la magique vitesse
Y sèmera la vie et la fécondité.

E. Bourdel.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1900

Président : M. Roger DURAND. — M. CHAMBERLAND, Secrétaire.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

Membres présents : MM. Roger Durand, Dauzat, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Buisson, Gabriel Buisson, Chamberland, Corrard, Denis, Denisart, Denos, Georges Durand, Gabriel, Gérondeau, Goupillon, Lorin, Maugars, Mauger, Mayeux, Réal, Dr Robin, Roy, Dr Taillefer ; abbés Bellanger, Crancée, Guillon, Haye, Langlois, Marquis et Métais.

Excusés : MM. Amblard, Georges Champagne, Diogène Lelong, Merlet, Renouf.

Présentation de nouveaux membres. La liste, où figurent les noms de M. le Préfet d'Eure-et-Loir et de Mgr l'Evêque de Chartres, est accueillie avec une satisfaction toute particulière.

M. le Président rend compte de l'entière réussite du Congrès archéologique de Chartres et invite les membres de la Société à prendre connaissance des Rapports très détaillés auxquels il a donné lieu jusqu'à ce jour, dans différentes Revues qu'ils trouveront à la bibliothèque de la Société.

M. le Président ajoute qu'il est urgent de demander à la Municipalité de mettre à la disposition de la Société les Greniers de Loëns. A l'unanimité, l'Assemblée décide qu'une requête sera adressée à la Municipalité dans le plus bref délai possible.

M. le Président donne lecture de la liste des membres de la Société auxquels le Congrès archéologique a décerné des récompenses.

1° *Médailles de Vermeil.*

MM. LORIN, à Chartres.
Henri TELLOT, à Dreux.

2° Médailles d'Argent.

MM. l'abbé Clerval, à Chartres.
l'abbé Langlois, à Chartres.
Henri Lecesne, président de la Société Dunoise, à Châteaudun.
René Merlet, à Chartres.
l'abbé Métais, à Chartres.
l'abbé Sainsot, à Terminiers.

3° Médailles de Bronze.

MM. Buisson, ancien conducteur des Ponts et Chaussées, à Chartres.
Gustave Fouju, de Paris.
l'abbé Guillon, curé de Ver.
Guillon, instituteur à Coudreceau.

En félicitant hautement ces Messieurs, il leur adresse de chaleureux remerciements. L'honneur qui leur échoit rejaillit sur notre compagnie tout entière dont ils relèvent le prestige par le mérite de leurs savants travaux. Il leur souhaite de redoubler d'efforts et les propose comme modèles à tous les travailleurs de notre vaillante société.

M. le Président fait savoir que le Congrès archéologique a eu du retentissement en France et que l'*Argus de la Presse* lui a adressé gracieusement une dizaine de coupures faites dans des journaux de Paris et de province.

M. le Président appelle l'attention de l'Assemblée sur le septième concours quinquennal organisé par la Société archéologique de l'Orléanais. Il donne lecture des passages du rapport de M. Maxime de Beaucorps qui concernent les travaux présentés par nos deux confrères, M. l'abbé Augis et M. l'abbé Bellanger. M. l'abbé Augis, auteur d'un *Essai historique sur la ville et la châtellenie de La Ferté-Villeneuil,* a mérité un premier prix. M. l'abbé Bellanger, pour son *Histoire de Fontenay-sur-Conie,* a mérité un second prix. M. le Président leur adresse les plus vives félicitations. M. l'abbé Bellanger fait hommage de son manuscrit à la Société archéologique d'Eure-et-Loir. M. le Président lui adresse des remerciements

et déclare que la Commission de publication statuera sur la question de l'impression.

M. l'abbé Bellanger est invité à lire le passage de son étude qui concerne les *intermittences de la Conie*. Une discussion animée à laquelle prennent part M. l'abbé Marquis, M. le Dr Robin, M. Gabriel est suivie avec un vif intérêt.

M. le Président donne lecture de l'envoi en possession du legs Martin.

Après un échange de vues entre M. le Président, M. Dauzat et M. l'abbé Sainsot, l'Assemblée décide que les séances auront lieu dorénavant à deux heures et demie précises.

M. le Président rappelle que les *Amis de la Beauce* ont fait une excursion à Chartres le dimanche 17 juin. Parmi les personnes qui leur ont souhaité la bienvenue et les ont accompagnés dans leur visite aux monuments de la ville, se trouvaient plusieurs membres de la Société et notamment le Secrétaire, remplaçant le Président empêché. De fort intéressants comptes rendus ont paru dans les journaux de Chartres (*Dépêche*, 18 juin ; *Progrès*, 19; *Journal de Chartres*, 20) et dans le *Beauceron de Paris* (nº de juillet 1900).

M. Mayeux donne lecture d'une note chronologique très substantielle sur le *château de Crécy-Couvé*. Il communique une reproduction très agrandie de deux gravures conservées à la Bibliothèque nationale. Il est heureux de faire bénéficier la Société de l'heureuse chance qu'il a eue et il donnerait avec le plus vif plaisir des épreuves à tous ceux qui en désireront. Il fait espérer une étude complète sur le château de Crécy, surtout si les membres de la Société veulent bien lui communiquer tous les renseignements qu'ils pourraient avoir sur cette fastueuse autant qu'éphémère construction.

M. Mauger signale immédiatement à M. Mayeux un travail de M. Langlois, instituteur à Fontaine-Simon, et M. l'abbé Métais donne de précieux renseignements sur un bas-relief placé dans l'église et qui a disparu pendant la vacance de la cure. M. le Président remercie M. Mauger et M. l'abbé Métais

et il adresse à M. Mayeux des félicitations et des remerciements.

M. Denisart croit devoir appeler l'attention des membres de la Société sur les erreurs commises dans le compte rendu qu'un journal local a consacré à son mémoire relatif à l'*Ancienne porte du couvent des Cordeliers,* mémoire lu à la séance de clôture du Congrès Archéologique. M. le Président sollicite l'indulgence de M. Denisart en faveur du reporter, obligé de faire avec une hâte fiévreuse un travail difficile et délicat. Il saisit cette occasion de rendre hommage à la sûreté et à l'étendue des connaissances de l'un de nos confrères les plus modestes, mais les plus savants, de l'un de ceux qui font le plus d'honneur à la Société.

La lecture du travail sur l'*horloge de la Cathédrale*, que M. Renouf a présenté au Congrès archéologique, est écoutée avec l'attention que mérite toute étude faite par un spécialiste compétent. Elle présente aussi l'intérêt particulier que suscite la réfutation d'une erreur commise par quiconque se plaît à relever sans ménagements académiques les erreurs des confrères. M. Renouf pense en effet prendre M. Lecocq (cf. *Mémoires*, t. III, p. 315, juin 1865) en flagrant délit d'inattention dans la lecture d'un texte capital et d'incompétence dans une appréciation de caractère technique [1].

Voici la substance de l'étude de M. Renouf :

« En 1359, il y a deux horloges à la Cathédrale : l'une, la grosse, extérieure, pour le public ; l'autre, la petite, intérieure, pour le culte. Elles sont usées : on les répare. La grosse horloge, la seule dont nous nous occuperons, est placée dans un bâtiment spécial située dans la partie méridionale du cloître. Elle n'est pas à sonnerie ; un homme en surveille la marche et sonne chaque heure sur une cloche.

Cette cloche est certainement placée dans le même bâtiment que l'horloge. En effet, en septembre 1392, Philippot Mauvoisin adapta une sonnerie automatique au mouvement

[1] Dans le marché du 9 juillet 1547, tiré par Lecocq des Contrats du Chapitre (Arch. d^{les} G. 211, page 255) il est facile de constater de nombreuses fautes de lecture et d'importantes omissions.

existant. Or, dans le marché qu'il passa avec le Chapitre, nous trouvons une indication précieuse : la longueur de la *chesne* servant à tirer le marteau. Comme cette longueur est un rapport direct entre le levier de l'horloge et la branche du marteau frappant sur la cloche, nous avons d'une façon très précise la distance de la cloche à l'horloge : elle est seulement de deux toises, soit six pieds ou 3 m 996.

En 1392, nous voyons que la cloche sur laquelle sonnera désormais l'horloge transformée est placée dans le clocher appelé la *Grue*, situé au-dessus de la clef de voûte de l'intertransept. Comme les rouages d'une horloge qui doit sonner à 4 m. de distance sont calculés à cet effet et seraient insuffisants pour une distance même de 25 mètres, l'horloge a dû être déplacée : on a dû la transporter du Cloître dans la Cathédrale, en l'installant, autant que possible, dans la perpendiculaire du timbre, à 4 m. environ de la cloche, c'est-à-dire à l'intertransept, vers le milieu de l'église. Et nos historiens locaux affirment bien qu'il y a eu au XVe siècle une horloge placée au milieu de la Cathédrale. Malheureusement les documents font défaut pour cette époque.

En 1519, le Chapitre décide : 1° la construction d'un édifice spécial destiné à l'horloge ; 2° la fonte d'un nouveau timbre. Cet édifice n'est autre que le célèbre Pavillon placé au pied du Clocher Neuf. L'horloge y fut installée en 1520. Ainsi, en 1520, la grosse Horloge a été transportée de l'intertransept dans le Pavillon. Bientôt de grosses réparations furent nécessaires, en raison du manque de force de la sonnerie, à laquelle on demande de soulever un marteau plus lourd (le timbre nouveau étant plus fort) à une hauteur plus que double de la précédente.

M. Ad. Lecocq, dans une étude très érudite (*Mémoires*, t. III, juin 1865), affirme qu'il n'y a jamais eu d'horloge au milieu de la cathédrale et que la Grosse horloge a été transportée en 1520 du Cloître dans le Pavillon. Mais on voit qu'il a contre lui : 1° des observations techniques fondées sur des connaissances professionnelles ; 2° le témoignage des historiens locaux ; 3e le passage capital du texte de 1392 invoqué plus haut (la longueur de la *chesne*). M. Lecocq, *qui cite le texte en entier*, n'a pas remarqué ce passage ou n'en a pas compris la valeur, car il n'était pas un homme du métier.

C'est pour la même raison, sans doute, qu'il a fait à Jean Mazure, un des derniers horlogers de la Cathédrale, un reproche immérité. Mazure a exécuté, en 1804, la roue d'échappement en cuivre qui existe encore, en se contentant de perfectionner l'échappement à roue de rencontre. Il eût dû, selon M. Lecocq, adapter à l'horloge l'échappement à chevilles qui est plus précis et donne une oscillation du pendule plus normale. Mais l'échappement à chevilles est trop fragile pour une semblable machine, car les chevilles se faussent ou se brisent : l'autre, moins régulier, est plus robuste, mieux fait pour résister aux acoups de tels rouages, par suite, plus durable. Et c'est pour cette raison que l'horloge a marché jusqu'en 1886. A cette date une pièce principale se rompit ; une restauration eût été trop coûteuse ; en outre, l'horloge électrique d'Albert Renouf commençait à fonctionner. La Municipalité abandonna l'ancienne horloge et pressa les essais de la nouvelle..... Et depuis treize ans, la foudre qui trop souvent détruisait l'antique *martel* vient, asservie par la science, nous rappeler, chaque demi-heure, que le temps va toujours vite ».

M. le Président signale l'ouvrage de M. Léon Marquis intitulé *Chalo-Saint-Mard*. C'est un curieux poème, suivi de l'histoire légendaire du pèlerin Eudes-le-Maire, dit Chalo-Saint-Mard, accompagné de notes historiques et généalogiques très précises sur son innombrable postérité. Une bonne bibliographie (39 numéros) termine cette œuvre intéressante.

M. le Dr Robin donne lecture du curieux procès-verbal de la remise des ouvrages envoyés par Pierre-François Palloy à la municipalité de Chartres, en même temps qu'une de ces « petites Bastilles » qu'il répandit dans la France entière, et qu'il disait formées de pierres de la vieille forteresse. M. le Dr Robin fait remarquer que la « Bastille » du Musée de Chartres est en plâtre, et il se demande si Palloy, qui se range au nombre de ceux qui ont attaqué la vraie Bastille, ne s'est pas contenté d'en « attaquer » la démolition. M. Roy dit que Palloy lui paraît un mystificateur ou du moins un faiseur. Il fait observer, en effet, que la petite Bastille envoyée à Saumur est en pierre, et il voudrait savoir si Palloy a fait véritablement

les frais de ces dons patriotiques fort onéreux, ou s'il a été payé directement ou indirectement.

M. le Dr Robin dit que le plan de la Bastille qui se trouve à Chartres vient de Pithiviers; il ne sait si l'exemplaire *imprimé* de la relation de la Prise de la Bastille annoncé par Palloy se trouve vraiment à la Bibliothèque de la Ville. M. Flammermont s'est en effet demandé si jamais cette relation avait eu les honneurs de l'impression. M. Bellier de la Chavignerie donne alors sur la formation de la Bibliothèque de précieux détails qui aideront à résoudre cette question bibliographique.

M. Chamberland dit qu'il a pu rencontrer il y a quelque temps déjà M. Charles Comte, aujourd'hui professeur au lycée Condorcet. M. Comte a bien voulu lui déclarer qu'il ne possédait aucun document sur le général Marceau — qu'il avait eu seulement entre les mains des documents appartenant à un propriétaire dont le nom ne peut encore être livré à la publicité. M. Comte a bien voulu faire hommage aux membres de la Société d'une vingtaine d'exemplaires du tirage à part de l'important article publié par lui en 1886 dans la *Révolution française* sous le titre « *Notes et documents sur Marceau* ». C'est la réfutation documentée d'une accusation posthume de concussion portée contre Marceau par un certain Alexandre, commissaire des guerres à l'armée de Sambre-et-Meuse. Si peu fondée qu'elle fût, cette grave imputation avait été relevée par M. Albert Duruy dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 juin 1884), où il reconnaît pourtant que Hoche, victime d'une accusation semblable, s'était justifié complètement en publiant les pièces de sa comptabilité. — M. Comte adresse également à la Société la copie du glorieux état des services, campagnes et blessures d'un frère de Marceau, Louis-Augustin Marceau (1778-1839), dont il est le petit-neveu et auquel il a consacré deux pages fort intéressantes à la fin de l'article cité. M. le Président adresse à M. Charles Comte, au nom de la Société, les plus vifs remerciements.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAUX MEMBRES

1° *Membres honoraires.*

M. Brelet, préfet d'Eure-et-Loir ; présenté par MM. Georges Fessard et Roger Durand.

Mgr Mollien, évêque de Chartres ; par MM. l'abbé Beauchet et Roger Durand.

2° *Membres titulaires.*

MM. Corby, ancien notaire, rue Gabriel-Lelong ; par MM. Georges Champagne et Lorin.

Louis Fritel, 28, boulevard Guillaume, présenté par MM. Armand Mouton et Roger Durand.

Le docteur Henri Gierzynski, à Ouarville, par MM. le Dr Robin-Massé et Frédéric Maugars.

Léger, ingénieur civil, 28, rue de la Porte-Morard, par MM. Doré et Diogène Lelong.

Le duc de Noailles, au château de Maintenon ; par MM. René Merlet et Roger Durand.

Ernest Thibault, 8, rue de la Tuilerie ; par MM. l'abbé de Sainte-Beuve et Denos.

NOTE CHRONOLOGIQUE

SUR LE CHATEAU DE CRÉCY-COUVÉ

Lorsqu'en 1875, M. le comte de Reiset publia l'intéressant travail sur le château de Crécy, lu à la séance publique de la Société française d'archéologie à Dreux, il s'écriait en terminant cette notice : « Que dirai-je, Messieurs, de ce qui reste du château de Crécy! Hélas, presque rien ! »

En effet, tout semble y avoir été détruit comme à plaisir, et rien ne signale plus au voyageur hâtif l'emplacement de cette magnifique demeure royale, la plus grande après Versailles et Vaux, par l'étendue de ses canaux.

En attendant de pouvoir vous présenter la reconstitution complète des jardins et des bâtiments qui la composaient, j'ai l'honneur de vous rapporter quelques documents qui compléteront, je l'espère, les archives historiques de ce monument trop oublié.

Le château de Crécy fut construit, de 1750 à 1754, par L'Assurance, contrôleur des bâtiments du roi, architecte de la partie monumentale de la machine de Marly (voyez Belidor).

Ce L'Assurance est le fils du célèbre L'Assurance, architecte du Roy, élève d'Hardouin Mansard, qui collabora au Palais-Bourbon et construisit les Hôtels de Rotelin, de Béthune, de Montbazon, de Roquelaure, de Noailles, etc.

Il ne semble pas que L'Assurance, le père, ait dirigé personnellement les travaux de Crécy, il est certain cependant que son influence s'y fit sentir d'une façon considérable, car les plans de Crécy offrent, avec ceux des constructions précitées, des rapports de dispositions indiscutables.

Nous réservant d'étudier plus tard, à fond, ces dispositions, nous nous contenterons de donner, cette fois, la liste complète des propriétaires de Crécy.

En 1757, trois ans après son achèvement, le château de Crécy fut déménagé (Journal de Duvaux) puis vendu, le 21 septembre de la même année, à Louis-Jean-Marie de

Bourbon, duc de Penthièvre, qui le transforma en rendez-vous de chasse.

Il semble, d'après les comptes conservés aux Archives d'Eure-et-Loir, que le seul but du duc fut d'y loger le plus de monde possible, aussi ne se fit-il aucun scrupule de le détériorer en divisant les plus grandes pièces par des cloisons. Une partie du parterre fut transformée en jardin anglais, à la mode du jour, une autre reçut des bâtiments pour la basse-cour et des annexes de cuisine. Les canaux furent abandonnés à cause de leur coûteux entretien ; de même l'ancien Vertugadin, qui décorait la colline du bois des Aises, fut livré à l'envahissement de la nature et ne tarda pas à disparaître. Le 2 décembre 1775, le Prince de Montmorency acheta Crécy, mais le laissa dans le plus complet abandon.

Mme Louise-Pauline-Françoise de Montmorency-Luxembourg, sa veuve, ayant émigré en 1791, le domaine fut pillé, puis confisqué, le 29 février 1792, et divisé en deux parts.

Il fut racheté le 6 messidor an V (25 juin 1796), par M. Parker, citoyen américain. De cette époque, croyons-nous, date le plan de Crécy conservé aux Archives d'Eure-et-Loir qui montre dans quel état de délabrement étaient déjà tombés les jardins et les bâtiments de Crécy. L'aile dite de la Rôtisserie existait seule comme aujourd'hui, toutes les rampes de la terrasse étaient devenues des sentiers, le chemin à voiture avait disparu par l'envahissement des riverains et des carrières s'étaient déjà creusées au bas de la terrasse.

Le domaine fut ensuite vendu à M. Moriarty, le 13 messidor an X (10 mars 1799); le bois des Aises fut acheté, le 2 ventôse an XIII (22 février 1805), par M. Joachim Rigault, ayant agi au nom de Mme de Montmorency. Puis par M. Nicolas Thariat, qui le revendit le 3 juin 1807 au duc de Septeuil. Il devint l'héritage, le 26 octobre 1812, de Jean-Louis-Hippolyte Tourteau, Comte de Septeuil.

Tel fut le sort de cette magnifique demeure qu'on peut estimer avoir coûté cinquante millions.

Les bâtiments couvraient 11,280 mètres superficiels, et les canaux plus de trois kilomètres de longueur.

A. Mayeux.

ÉTAT
DES
SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES
DE

Monsieur MARCEAU-DESGRAVIERS (Louis-Augustin)

Lieutenant-Colonel de Cavalerie (en non-activité)

DÉTAIL DES SERVICES

Né à Chartres (Eure-et-Loir),		le 26 novembre 1778.
Chasseur au 11e Régiment,	3 frimaire an III,	le 23 novembre 1794.
Brigadier,	6 ventose an IV,	le 25 février 1796.
Sous-lieutenant,	25 nivose an V,	le 14 janvier 1797.
Aide de camp du général Kléber,	20 pluviose an VI,	le 8 février 1798.
Employé à l'état-major de la 8e Division,	20 messidor an VII,	le 8 juillet 1798.
Jusqu'au 8 décembre 1798,	18 frimaire an VII,	
Lieutenant,	21 pluviose an VII,	le 9 février 1799.
Nommé secrétaire par le général Masséna,	17 prairial an VII,	le 5 juin 1799.
Passé adjoint à l'armée d'Italie par ordre du ministre de la Guerre.	26 frimaire an VIII,	le 17 décembre 1799.
Confirmé dans le grade de capitaine par arrêté du Premier Consul,	21 floréal an VIII,	le 11 mai 1800.
Chef d'escadron par le général Masséna,	12 prairial an VIII,	le 1er juin 1800.
Confirmé pour prendre rang à dater du jour de sa promotion par arrêté du Premier Consul,	3 brumaire an IX,	le 25 octobre 1800.
Passé avec ce grade au 25e Régiment de Chasseurs,	19 vendémiaire an X,	le 11 octobre 1801.

Emploi de nouvelle création.

Par arrêté du Premier Consul, nommé major du 10e de Chasseurs par décret du 7 avril 1809.

Compris dans l'organisation du nouveau 10e, le 1er septembre 1814.

En non activité, le 14 juin 1815.

Repris du service en 1830. Nommé Colonel au 12e Chasseurs le 17 janvier 1831.

Mis en retraite, le 5 juillet 1833.

CAMPAGNES, ACTIONS, BLESSURES

A fait celles des années 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 aux armées de Sambre-et-Meuse, d'Angleterre, du Danube et d'Italie.

Celles des années 14, 1806, 1807, 1808, 1809, aux armées d'Italie et de Naples, de 1810 à l'armée de la tête de Flandre où il a organisé et commandé le 1er Régiment de Chasseurs provisoires dont il avait été nommé Colonel par son Altesse le Prince de Ponte-Corvo.

Celles de 1811 et de 1812 à l'armée d'Espagne où il a commandé le 10e de Chasseurs à cheval.

A été blessé à la tête le 10 avril 1800 à l'affaire de Cogoletto (20 germinal an VIII) d'un coup de feu.

Au pied, le 30 avril même année, à l'affaire de Keezie (10 floréal an VIII) d'un coup de feu.

Au bras droit, d'un coup de feu, le 11 mai 1800, au Monte-Parizone (21 floréal an VIII),

Ces trois affaires ont eu lieu pendant le blocus de Gênes.

Eut un cheval tué sous lui à la bataille de Jacile, le 16 avril 1800, en chargeant sur un régiment Autrichien.

Eut un autre cheval tué sous lui, le 26 juillet 1812, à l'affaire de Ribera, en Estramadure, contre les Anglais.

Certifié le présent état conforme à l'original, par moi, Sous-Intendant militaire chargé de la police des officiers en non-activité.

Chevalier de la Légion d'Honneur en 1804. — Officier le 7 juin 1832.
Mort à Sainte-Ruffine (Moselle), le 10 juin 1839.

Ouvrages reçus en Mai, Juin, Juillet 1900.

980. — *Ain* (*Ann. de la Soc. d'émul. et d'agr., l. sc. et a. de l'*), 33e an., 1900, janv.-fév.-mars ; in-8° (*échange*).

726. — *Archéologique...* (*Bulletin*), 1899, 3e livr. (*Don du Ministre de l'I. P.*)

875. — *Archéologiques de France* (*Congrès*) ; Morlaix et Brest en 1896 ; Nîmes en 1897 ; Procès-verbaux et Mémoires ; 2 vol. Guides pour les excursions : Abbeville (1893), Saintes et La Rochelle (1895), Nîmes (1896) ; 3 fasc. Listes des membres du Congrès : Clermont-Ferrand (1895), Morlaix et Brest (1896), Chartres (1900), 3 fasc. (*Échange*).

877. — *Art Chrétien* (*Revue de l'*), 5e série, t. XI (49e), 3e et 4e livr., mai et juillet 1900 (*Abonnement*).

957. — *Bénédictine* (*Revue*), 17e ann., n° 3, juil. 1900 (*échange*),

890. — *Bollandiana* (*Analecta*), revue hagiographique ; t. XIX, fasc. 2 (*Échange*).

790. — *Bourbonnais (Soc. d'Emul. et des B.-A. du)*, bull.-rev., t. VII, 1899, Moulins, in-8° (*Échange*).

Brissot (*Œuvres diverses de*) :

981. — *Précis adressé à l'Assemblée générale des électeurs de Paris pour servir à la rédaction du Cahier des doléances de cette ville* ; mai 1789.

982. — *Observations* sur la nécessité d'établir dans les différents districts et dans l'assemblée générale des électeurs de Paris, des Comités de corespondance avec les députés de Paris aux États-Généraux ; suivies d'un récit de quelques faits arrivés dans l'élection du district des Filles-Saint-Thomas ; mai 1789, 16 p.

983. — *Rapport* dans l'affaire de MM. Dhésier et Petit-Jean ; août 1790, 47 p.

984. — *Discours* prononcé à la section de la Bibliothèque, dans son Assemblée générale du 26 octobre 1790, sur la question du renvoi des ministres ; 30 p.

985. — *Discours* sur la question de savoir si le Roi peut être jugé..., 10 juillet 1791 ; 27 p.

986. — *Discours* sur la nécessité de maintenir le décret rendu le 15 mai 1791, en faveur des hommes de couleur libres.... (septembre 1791), in-8°, 28 p.

987. — *Discours* sur l'utilité des sociétés patriotiques et populaires, sur la nécessité de les maintenir et de les multiplier partout.... (28 sept. 1791), in-8°, 23 p.

988. — *Second discours* sur la nécessité de faire la guerre aux Princes allemands... (30 déc. 1791), in-8°, 29 p.

989. — *Projet* de déclaration de l'Assemblée nationale aux puissances étrangères, in-8°, 7 p.

990 — *Rapport* sur les hostilités du Roi d'Angleterre et du Stathouder des Provinces-Unies et sur la nécessité de déclarer que la République française est en guerre avec eux ; in-8°, 12 p.

991. — *Discours* de MM. Brissot et Guadet, députés à l'Assemblée Nationale, prononcés à la séance des Amis de la Constitution, le 25 avril 1792, l'an V de la liberté, in-8°, 71 p.

992. — *Discours* sur le procès de Louis, prononcé à la Convention Nationale le 1er janvier 1793, l'an II de la République ; in-8°, 19 p. (*Don Albert Chamberland*).

771. — *Charente* (*Bull. et Mém. de la Soc. A. et S. de la*), 1889, 6e série, t. IX ; in-8°, XCVII, 399 p. (*Échange*).

720. — *Chartes* (*Biblioth. de l'École des*), revue d'érudition... du moyen-âge ; LXI, 1re livr., janv.-févr. 1900 (*Don du Ministre de l'I. P.*)

661. — *Chartres* (*Archiv. hist. du diocèse de*), revue mensuelle, direct. : abbé Ch. Métais ; 6e année, nos 65 et 66, 25 mai et 25 juin 1900 (*Abonnement*).

966. — *Chartres* (*Journal de*), 65e année, nos 50, 54 à 81 (*Échange*).

842. — *Congrès des Soc. Savantes à la Sorbonne en* 1900. Ordre du jour des séances de la section d'histoire et de philologie. Adresse de MM. les délégués à Paris ; Programme. — *Liste des Congrès interna-*

tionaux de l'Exposition de 1900, in-4° (*Don du Ministre de l'I. P.*).

777. — *Dunkerquoise* (*Mémoire de la Soc.*), 1899, 32e vol., in-8°, 406-LXXXVI p. (*Échange*).

776. — *Éduenne* (*Mémoires de la Soc.*), nouv. sér., t. XXVII, 1899; in-8°, XXX-444 p. (*Échange*).

965. — *Eure-et-Loir (La Croix d')*, n° 231 à 239 *(Échange)*.

949. — *Eure-et-Loir* (*Le Progrès d'*), journal, n°s 1748, 1750 (*Échange*).

979. — *H. Herluison et Paul Leroy.* — Notice sur *Sergent*-Marceau, peintre et graveur. Orléans, 1898, in-8°, 70 p. (*Don Herluison*).

879. — *Historiques* (*Revue des questions*), t. 68, 1er juil. 1900 (*Abonnement*).

921. — *Historique et Archéologique* (*La Correspondance*), revue mensuelle; Paris, in-8°, janv.-juill. 1900 *(Don M. Langlois)*.

943. — *Historique et littéraire* (*Le Carnet*), revue mensuelle rétrospective et contemporaine; direct. : comte Fleury, Paris; 3e an., n°s 6 et 7, 15 juin et 15 juillet 1900 (*Échange*).

725. — *Historique et philologique* (*Bulletin*), 1899, n°s 1 et 2 (*Don du Ministre de l'I. P.*).

967. — *Horticulture et viticulture d'Eure-et-Loir* (*Bull. de la Soc.*), t. XXI, n°s 16 et 17, avril et mai 1900 (*Don de la S. d'H. et de V. d'E.-et-L.*).

977. — *Gâtinais* (*S. L. et A. du*), 6e an.; Bulletin, 1891 (1er livr.), 1897 (2e livr.), 1898 (1er et 2e), 1899 (1er et 2e); Annales, 1900 (1er et 2e trim.); Mémoires et documents, t. II, 1900 (*Échange*).

891. — *Grecques* (*Revue des Études*), t. XIII, n° 51, janv.-avril 1900 (*Don du Ministre de l'I. P.*).

959. — *Guimet* (*Annales du Musée*), série in-4°, t. XXVI, 4e p.; Recueil de talismans béotiens publiés et décrits par Pierre Lefèvre-Pontalis; 1900 (*Don du Ministre de l'I. P.*).

969. — *Livres* d'occasion anciens et modernes, Catalogue

mensuel de la librairie Joseph Gibert, nos 100, 101, 103, 104, 106, 107, 108 (*Don J. Gibert*).

994. — *Loge maçonnique*. Règlement de la R ∴ de la Franchise, à l'O ∴ de Chartres, de l'imprimerie du F ∴ Labalte fils, an de la V ∴ L ∴ 5820; in-12, IV-32 p., avec 2 pages de notes manuscrites (*Acquisition*).

942. — *Lyon* (*Bull. hist. du diocèse de*), bimestriel; direct.: abbé J.-B. Martin; 1re an., nos 3 et 4, mai-août 1900, n° 5 (*Don J.-B. Martin*).

748. — *Maine* (*Revue hist. et arch. du*), 1885, t. XVIII, 1re livr., in-8, 128 p. (*Échange*).

978. — *Normande* (*La Revue*), mensuelle, 1re an., nos 1 et 2, mai et juin 1900 (*Échange*).

767. — *Orne* (*Bull. de la Soc. H. et A. de l'*), t. XIX, 1er bull. (*Échange*).

876. — *Savants* (*Journal des*), janv., fév., mars, avr. 1900 (*Don du Ministre de l'I. P.*).

944. — *Sociales* (*Congrès des Soc. savantes en* 1900 *à Toulouse, Sciences économiques et*) — (*Don du Ministre de l'I. P.*).

993. — *Tabourrier* (*Pierre-Nicolas*). *Défense de la constitution civile du clergé*, avec des réflexions sur l'excommunication dont nous sommes menacés... Chartres, 1791, in-8°, 48 p. (*Acquisition*).

769. — *Touraine* (*Bull. trim. de la Soc. Arch. de*), t. XII (2e p.), 2e trim., avril-juin 1900 (*Échange*).

976. — *Vosgienne* (*Bull. de la Soc. philomatique*), Saint-Dié; 25e an., 1899; in-8°, 444 p. (*Échange*).

SÉANCE DU 2 AOUT 1900

Président : M. Roger Durand. — M. Georges Champagne, secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Membres présents : MM. Antoine, Appay, Béalé, Buisson, Georges Champagne, Doré, Roger Durand, Escoffier, Grossier, Goupillon, Lehr, Mauger, Mayeux, abbé Métais, Charles Pétrot, Dr Robin-Massé, Rousseau-Renvoizé, Rousselot, abbé Sainsot, Tachot.

Excusés : MM. Chamberland, Dauzat, Denisart, Georges Durand, Louis Fritel, Gérondeau, abbé Langlois, Maugars, René Merlet, Piébourg.

Admission de membres nouveaux.

Lecture de la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. le Président, en excellents termes, fait part à la Société de la récente nomination d'officier d'Académie, de M. Chamberland, notre sympathique secrétaire. L'assemblée applaudit ses paroles et le charge de transmettre à M. Chamberland les bien vives félicitations de la Société.

M. l'abbé Sainsot demande la parole pour renouveler le vœu qu'il a déjà formulé à une séance précédente, d'envoyer aux maires et aux instituteurs du département une lettre prospectus afin, dit-il, de mieux faire connaître notre Société et d'y amener de nouveaux membres. Cette motion est renvoyée à la Commission de publication pour y être étudiée.

M. le Président rend compte ensuite de plusieurs démarches qu'il a faites :

1° Au sujet de la vente du rétable de Crécy-Couvé. Après une discussion à laquelle prennent part MM. les abbés Sainsot et Métais, il est décidé que M. le Président informera de cette vente la *Commission des Monuments Historiques ;*

2° Au sujet des « *Greniers de Loëns* » : les négociations commencées seront longues et M. le Président tiendra la Société au courant.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Béalé qui, avec M. l'abbé Sainsot, nous entretient de l'excursion projetée à Brou-Courtalain et Bois-Ruffin. Après discussion elle est fixée au jeudi 27 septembre et le programme suivant est élaboré : Départ de Chartres par chemin de fer pour Brou. Visite de l'Eglise et de la Maison de bois. Déjeuner à 11 heures. Départ en voitures vers midi pour Arrou. Visite de l'Eglise. La Tour de Bois-Ruffin et Courtalain. Visite de l'Eglise et du Château. M. l'abbé Sainsot veut bien, à la demande de M. le Président, faire l'historique de la Tour de Bois-Ruffin pour en donner lecture le jour de l'excursion.

Continuant l'ordre du jour, M. Mayeux prend la parole et complète sa très intéressante communication du Congrès Archéologique de France, sur « les Clochers et le Porche de la Cathédrale de Chartres ». Il remet son manuscrit qui est renvoyé à la Commission de publication et de l'avis unanime de l'assemblée, ce travail doit être publié sans retard.

M. l'abbé Sainsot donne communication de trois dessins de Mervilliers et demande qu'ils soient reproduits, ainsi que le bas-relief lui-même, parce que, selon lui, ils indiquent bien la fin du xe siècle ou le commencement du xie siècle.

La séance est levée à trois heures et demie.

NOUVEAUX MEMBRES

Membres titulaires

MM. Paul Godard, au château de Rigeard ; présenté par MM. Mayeux et Roger Durand.

Dr Marcel Lelong, 1, boulevard Chasles ; par MM. Albert Lelong et Roger Durand.

Le comte de MONTMARIN, lieutenant-colonel au 13e cuirassiers, rue de Beauvais; par MM. l'abbé Sainsot et Roger Durand.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1900

Président : M. Roger DURAND. — Secrétaire : M. Georges CHAMPAGNE.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Membres présents : MM. Roger Durand, Dauzat, abbé Sainsot, Georges Champagne, Appay, Balandra, Benoît, Brosseron, Buisson, Corby, Denos, Doré-Bonvallet, Escoffier, Fouju, Gabriel, Guérineau, abbés Guillon, Haye et Langlois, Lehr, Lorin, Maugars, Mayeux, Charles Pétrot, Rousseau-Renvoizé, Selleret, Tachot et Truphême.

Excusés : MM. Georges Durand, Mauger, René Merlet, Dr Robin et Seigneury.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres nouveaux.

Lecture des ouvrages et publications reçus en août et septembre.

M. le Président dit que notre Société a été gravement éprouvée depuis la dernière réunion par la perte de deux de ses membres :

L'un de nos doyens d'âge, M. Lefebvre, ancien notaire à Paris, est décédé dans son château d'Auneau, dont il nous avait fait si gracieusement les honneurs lors d'une excursion récente. Il ajoute que son nom est à jamais attaché à cette antique demeure dont il a écrit l'histoire.

M. Gérondeau, notre trésorier, dont tout le monde connaissait l'attachement à notre Société, a succombé au mal qui, depuis de longues années, le minait sans l'abattre. Chercheur et curieux, il avait formé une très importante

bibliothèque d'histoire locale ainsi qu'une collection d'estampes remarquable. Dessinateur à ses moments perdus, nous lui sommes redevables de plusieurs esquisses de notre publication des *Pierres Tombales*.

Madame Gérondeau, sa mère, dispose d'une partie de ses collections en faveur de la Société Archéologique. Sur la proposition de M. le Président une adresse de remerciements est votée à l'unanimité.

M. le Président dit ensuite que le départ de M. Chamberland pour Reims nous prive du zélé concours d'un secrétaire tout dévoué à la Société, que l'éloignement (il nous en a donné l'assurance) ne lui fera pas oublier. Tout en nous réjouissant de cette promotion au point de vue de l'avenir de notre ami, nous regrettons très vivement son départ et pour nous et pour la Société.

M. le Président nous donne lecture :

1° De l'inventaire des publications à vendre ou à distribuer que la Société possédait en magasin au 1er octobre 1900, dressé par M. l'abbé Langlois, Archiviste, qui l'a rédigé après les avoir fait soigneusement empaqueter.

On pourra donc désormais tenir une comptabilité en règle de l'entrée et de la sortie des publications ; un registre est ouvert à cet effet au siège de la Société.

Cet état montre les défauts du tirage : les lacunes et l'encombrement. Il ne comprend ni les ouvrages précédemment déposés chez les libraires ni les feuilles de défets (sauf pour Souchet et les Cartulaires de Notre-Dame et de Tiron.)

Des remerciements sont votés à M. l'abbé Langlois.

2° D'un exploit d'huissier relatif au legs de 1.000 francs, fait à la Société par M. Charles Martin, ledit exploit déposé aux archives.

3° De la lettre suivante de M. C. Houdard, instituteur à Saint-Loup, relative à la découverte d'un *polissoir aux Bordes*, commune de Boisvillette.

« Saint-Loup, le 30 septembre 1900.

» *A Monsieur le Président de la Société d'Archéologie, à Chartres.*

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous donner avis de l'existence d'un polissoir que je crois n'avoir pas encore été signalé.

» Informé il y a une huitaine de jours par M. Gallopin, facteur à Meslay-le-Vidame, qu'une pierre, portant un certain nombre de stries, se trouvait dans une propriété appartenant à Madame veuve Saucier, aux Bordes, commune de Boisvillette, je me rendis le jeudi 27 courant, en compagnie de M. Gouin, instituteur à Boisvillette, à l'endroit désigné, afin de reconnaître si la pierre qui m'avait été signalée pouvait avoir quelque valeur au point de vue archéologique.

» Arrivés près de ladite pierre, nous reconnûmes sans peine que c'était un polissoir, dont la longueur, suivant la direction nord-sud, est de 1 m 15 et la largeur de 0 m 85.

» Une fort belle cuvette se remarque à l'extrémité sud de la pierre. Contiguës à cette cuvette sept rainures, suivant la direction du grand axe, sont tracées assez profondément, et, au bord oriental de la pierre, une autre cavité, intermédiaire entre la cuvette et la rainure, se rapprochant toutefois davantage de la forme de la cuvette, mais plus allongée et parallèle aux sept rainures ci-dessus, s'y trouve pratiquée.

» Perpendiculairement aux sept rainures ci-dessus et parallèlement au petit axe de la pierre, deux autres rainures sont tracées aussi profondément que les premieres. A côté, vers le nord, une autre cuvette également bien visible, et à côté de celle-ci, une autre cavité moins large.

» Enfin, vers l'extrémité nord, et toujours au bord oriental, la pierre usée forme une sorte de chanfrein sur une petite longueur, et indique que là aussi on doit avoir travaillé au polissage.

» Ce polissoir a des dimensions plus modestes que celui de Houdouenne, mais les cavités sont plus nombreuses.

» Il paraît être en *ladère*, sorte de roche très dure dont on trouve de nombreux spécimens aux environs de Bonneval. Il est contigu et semble faire corps avec un massif dont nous

n'avons pas déterminé la substance, mais qui est, soit du conglomérat, soit simplement de la maçonnerie. Les dimensions de ce massif, y compris le polissoir, sont : longueur nord-sud, 3m25 ; largeur est-ouest, 1m80. Il servait en partie de fondations à un bâtiment qui vient d'être démoli. Le polissoir seul se trouvait en dehors de la construction.

» Nous n'avons rencontré, ni près de ce polissoir, ni aux alentours, aucun fragment de silex indiquant qu'à cet endroit il avait pu y avoir un atelier d'armes et outils de l'époque préhistorique. J'ai prié la propriétaire et son fils d'opérer quelques fouilles afin de rechercher si l'on ne rencontrerait pas quelques objets appartenant à l'âge de la pierre. Ils m'ont promis de le faire, et de plus, comme ils ont l'intention de faire éclater cette pierre à l'aide de la poudre, ils ont consenti à attendre, pour le cas où quelques amateurs auraient le désir d'aller voir cette pierre, dont je n'ai connu que fortuitement l'existence.

» Je joins à la présente note un plan, dressé par mon fils, présentant les différentes cavités remarquées sur la pierre. Seul, le chanfrein existant à l'extrémité nord n'est pas indiqué, le plan étant tracé à une trop grande échelle. Cette dernière marque n'a d'ailleurs qu'un intérêt très relatif.

Si je puis recueillir d'autres renseignements concernant ce polissoir, je m'empresserai de vous en donner connaissance, si cette communication peut vous intéresser.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» C. Houdard,

» *Membre de la Société Archéologique.* »

4° D'une communication du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts donnant le programme du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui se tiendra à Nancy, en 1901.

5° Du bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, n° 14, du 10 juin 1900, dans lequel on lit au chapitre « Mémoires et notices lus devant la section des Beaux-Arts en 1900, » classe VI, vitraux, M. Veuclin (V. E.) :

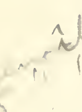
Un spécimen de la peinture sur verre ; peintres verriers de la ville de Dreux.

Enfin 6° de la demande faite par la Société archéologique du Finistère, dont le siège est à Quimper, d'échanger ses publications avec les nôtres, ce qui est adopté.

M. l'abbé Sainsot demande qu'il soit fait, pour nos *Mémoires*, un rapport détaillé sur le Congrès archéologique de France de 1900, à Chartres.

M. Mayeux a la parole pour sa très intéressante communication sur la peinture des voûtes en bardeau des églises des environs de Chartres, dont il a consciencieusement relevé les dessins. Ce n'est que le commencement d'un travail que notre érudit confrère veut aussi complet que possible, aussi fait-il appel à tous les membres de la Société pour qu'ils lui communiquent des renseignements et des indications.

Au sujet des clochers de la cathédrale de Chartres et de l'étude qu'il a faite de la façade de cet édifice M. Mayeux signale à la Société un article de M. François Benoit, paru dans la revue d'*Histoire moderne et contemporaine*, t. II, n° 1 de mai-juin 1900.



Il lit ensuite un article sur le même sujet paru dans l'annuaire d'Eure-et-Loir de 1845.

Et enfin il nous communique la lettre suivante de M. Maurice Lanore, archiviste paléographe, auteur de plusieurs articles parus dans la *Revue de l'Art Chrétien*, confirmant ses affirmations.

« Arcachon, 14 septembre 1900.

» Monsieur,

» J'apprends par un de mes amis qui assista aux séances du Congrès archéologique de Chartres en juin dernier, que vous avez proposé une théorie qui m'intéresse spécialement. J'ai fait à l'école des Chartes une thèse sur la cathédrale de Chartres, dont j'ai publié un chapitre, cette année et l'année dernière, dans la *Revue de l'Art Chrétien*. J'ai essayé d'y démontrer que le clocher neuf dans sa partie ancienne

est antérieur au clocher vieux, qu'il fut construit isolé en avant de la cathédrale de Fulbert entre 1131 et 1145 ; qu'en 1145 on reconstruisit la façade, tangente à l'arrière du clocher neuf, et d'un nouveau clocher, symétrique du clocher neuf, qui est le clocher vieux. Puis cessant d'être révolutionnaire je me rangeais à l'ancienne opinion d'après laquelle en 1194 on aurait déplacé les trois portails de façade épargnés par l'incendie, pour les remployer dans la façade qui subsiste aujourd'hui. Depuis, en étudiant la disposition des joints au point de raccord de la façade et des clochers je me suis demandé s'il était juste de soutenir que les portails furent déplacés en 1194, et s'il n'était pas plus naturel de les attribuer à un porche, saillant sur la façade de toute l'épaisseur des clochers. Dans cette hypothèse ils auraient toujours occupé la place où on les voit aujourd'hui. Ils resteraient de 1145, date qu'il me paraît difficile de ne pas leur attribuer.

. . . .

» Veuillez agréer, etc.

» Maurice Lanore. »

Au nom de la Société, M. le Président remercie M. Mayeux de ses communications pleines d'intérêt.

M. le Président nous informe que la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, faisant cette année son excursion à l'Exposition universelle, en a profité pour visiter les environs de Paris. Ses membres passèrent à Chartres le vendredi 31 août; ils ont admiré en compagnie de plusieurs membres de notre Société, nos monuments et nos richesses archéologiques, et sont repartis le lendemain pour Voves et Châteaudun.

M. le Président annonce à la Société que MM. Denisart, Fritel et Rousseau-Renvoizé, ont moulé avec succès le bas-relief de Mervilliers, ce qui permettra d'en déchiffrer plus facilement l'inscription. Des remerciements sont adressés à ces dévoués confrères.

L'excursion de Brou, Arron et Bois-Ruffin qui n'a pu avoir

lieu à la date primitivement indiquée, est remise à l'année prochaine.

Continuant l'ordre du jour on procède au vote pour le remplacement de deux membres du bureau : M. Gérondeau, décédé, et M. Chamberland, qui a quitté le département.

Membres présents : 28 ; vote par correspondance : 1 ; total des votants : 29 ; majorité absolue : 15.

Ont obtenu : MM.	Maugars.	24 voix.	Élu
	Lorin.	18 voix.	Élu
	Divers	14 voix.	

M. Maugars demande la parole et en termes émus remercie l'assemblée de la confiance qu'elle leur a accordée, à M. Lorin et à lui. Il assure la Société de leur tout dévoué concours.

La séance est levée à quatre heures un quart.

A l'issue de la réunion le bureau de la Société s'est réuni sous la présidence de M. Roger Durand et il a été décidé que M. Georges Champagne remplirait les fonctions de Secrétaire, M. Lorin celles de Vice-Secrétaire et M. Maugars, celles de Trésorier.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

MM. le Vicomte Dulong de Rosnay, au château de Frazé; présenté par MM. Maurice de Possesse et Raoul de Saint-Laumer.

Galopin (Gabriel), facteur à Meslay-la-Vidame ; par MM. Cl. Houdard et Roger Durand.

INVENTAIRE

des Publications de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir en magasin au 1er Octobre 1900

PROCÈS-VERBAUX

Tome I, 1 exemplaire.
— II, 14 —
— III, 1 —
— IV, 22 —
— V, 1 —
— VI, 1 —
— VII, 1 —
— VIII, 68 —
— IX, 107 —
—

MÉMOIRES

Tome I, 1 exemplaire.
— II, 2 —
— IV, 1 —
— V, 30 —
— VI, 1 —
— VII, 14 —
— VIII, (Merlet Lucien — *Lettres de S. Ives*) 124 exempl.
Tome IX, 8 exemplaires.
— X, 82 —
— XI, (Clerval A. — *Ecoles de Chartres*) 27 exempl. broch. 191 exempl. non brochés.

Foucault A. — *Essai sur Ives de Chartres d'après sa correspondance* : 57 exemplaires.

Clerval A. — *L'Ancienne Maitrise de N.-D. de Chartres* : 96 exemplaires.

Statistique scientifique d'Eure-et-Loir :

Lefèvre Ed. — *Botanique* : 28 exemplaires.

Guenée Ach. — *Lépidoptères* : 11 —

Marchand, Lamy, de Boisvillette. — *Zoologie, Ichthyologie, Ornithologie* : 9 exemplaires.

Marchand, Lamy, de Boisvillette. — *Météorologie* : 1 exempl.

Invasion Prussienne de 1870-1871. — Rapport des Maires d'Eure-et-Loir : 1 exemplaire.

Souchet J.-B. — *Histoire de la Ville et du Diocèse de Chartres* :

Tomes I, II, III, IV	19	exemplaires.
Tome I	1	—
— II	9	—
— III	1	—
Tome I, (2e partie seulement)	9	—
— II, — —	7	—
— III, 1re — —	10	—

BUISSON P. et BELLIER DE LA CHAVIGNERIE P. — *Tableau de la Ville de Chartres en 1750* : 69 exemplaires.

BULTEAU M. — *Monographie de la Cathédrale de Chartres* :

Tome I,	73 exemplaires.
— II,	108 —

MERLET René et CLERVAL. A. — *Un manuscrit chartrain du XIe siècle* : 222 exemplaires.

Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir. Tome I, 67 exemplaires.

LÉPINOIS (DE) et MERLET Lucien. — *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* :

Tome I,	1re partie	3 exemplaires.
— I,	2e —	1 —
— II,	2e —	16 —
— III,	2e —	29 —

MERLET Lucien. — *Cartulaire de Tiron* :

Tomes I et II, 125 exemplaires brochés, 27 en fascicules.
Introduction, 50 exemplaires.
Tome I, 2e livraison, 45 exemplaires.
Tome II, 2 exemplaires brochés, 4 en fascicules.
Tome II, 1re livraison, 29 exemplaires.
— II, 3e — 27 —

Catalogues d'Expositions :

1858 (10 au 31 mai). Exposition archéologique d'objets d'art, à Chartres, 2e édition, 24 exemplaires.
1858 (10 mai au 10 juin), 3e édition, 45 exemplaires.
1869 Exposition départementale (ind., ant., beaux-arts), à Chartres, 3e édition, 13 exemplaires.
1893, Exposition départementale des beaux-arts, à Chartres, 2e édition, 124 exempl., (corrections et additions) 62 exempl
1896 (31 mai au 21 juin), Exposition rétrospective d'objets d'art à Chartres, 130 exemplaires, (supplément) 24 exempl.

Plan de la Ville de Dreux en 1725 : en noir, 6 exemplaires, en bistre, 21 exemplaires.

Ouvrages reçus en août 1900.

1° ACQUISITIONS

1063. — *Anet* (Description du *château d'*), in-12, 109 p.; Paris, Desprez, 1789.

996. — *Annuaire d'Eure-et-Loir*, in-12, années 1806, 1807, 1808, 1812, 1819, 1820, 1827.

1049. — *Assier* (Alexandre). — Notre-Dame de Chartres; in-8°, 240 p.; Paris, Dumoulin, 1866 (*Acquisition*).

1068. — *Auneau* (Rapport de la Commission de visite de la culture industrielle de la *betterave* dans le canton d'), in-8°; 12 p.; Chartres, Garnier; 1877.

1062. — *Auneau* (Explication doctrinale des *peintures* de l'église de *Saint-Rémy-d'*), siège du pèlerinage de Saint Maur; 2e édition, in-12, 71 p.; 1872, Chartres, Garnier.

1096. — *Bailly* (Anatole). — Notice sur Emile Egger, sa vie et ses travaux; in-8°, 240 p.; Orléans, Herluison; 1886 (*Acquisition*).

1048. — *Beauceron* (*Le Moniteur*), journal gouvernemental d'Eure-et-Loir (Adolphe Méliot), prospectus-spécimen, 1 f. in-f°.

1086. — *Beauhaire* (Abbé Joseph). — *Chronologie* des évêques, des curés, des vicaires et des autres prêtres de ce diocèse depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; Châteaudun, Pigelet; in-8°, 710 p.; 1892.

1025. — *Bellier de la Chavignerie*. — Prospectus des Annales du Monastère de la *Visitation de Chartres*; Chartres, imp. Garnier, in-8°, 3 p.

1053. — *Bellier de la Chavignerie* (Emile). — *Fêtes* célébrées à Chartres les dimanche 28 octobre, mardi 14 et lundi 19 novembre 1781, à l'occasion de la naissance du dauphin, in-8°, 8 p. 1855.

1059. — *Bezard* (*E.*). — Agriculture du *Perche*. Conseils adressés aux habitants des campagnes, in-18, 36 p.; 1849. Vendôme.

1061. — *Blévy* (Statuts des frères de la noble *Charité* de Saint-Pierre de); in-12, 62 p.

1078. — *Boutet* (*D.*). — La culture de la *Beauce*, son passé, son état actuel, son avenir; in-8°, 72 p.; 1864. Orléans, imp. Émile Puget et Cie.

1082. — *Boutet* (*D.*). — Question des *laines*; la liberté et la protection ; in-12, 41 p. ; Chartres, Durand, 1870.

995. — *Bref* ou *Breve*, ou *Ordo* divini officii recitandi (*Annuaire ecclésiastique du diocèse de Chartres*), in-8°; années 1813, 1823, 1826, 1832 à 1835, 1837 à 1860, 1866 à 1870, 1873, 1874, 1877 à 1884, 1886 à 1889, 1891, 1893, 1894, 1895.

1011. — *Brière* (Abbé Louis-Jacques). — Panégyrique de *S. Vincent de Paul*; 96 p.; Chartres, imp. Garnier, 1855. — Notice Biographique sur Jacques-Louis *Brière*, suivie des pièces relatives à son arrestation, à son procès et à son exécution ; 61 p. ; Châteaudun, imp. Lecesne, 1866, in-8°.

1015. — *Brou* (Projet de reconstitution de l'*Hospice* de), in-4°, 8 p., 1847.

1045. — *Bulteau* (Abbé). — *Mois de Marie* de N.-D. de Chartres ou histoire abrégée de cette célèbre Madone ; in-12, IV-283 p, ; Cambrai, 1873.

1002. — *Caillot*. — Les *Prussiens* à Chartres, par Ernest Caillot, in-8° ; 119 p., 1871 ; Chartres, Petrot-Garnier.

1081. — *Charles*. — Mémoire sur les *maladies des bestiaux*; in-8°, 43 p. ; Chartres, Durand.

1077. — *Charles et Hogard*. — Notice sur la culture du *colza* rédigée par MM. Charles, secrétaire en chef du Comice, et Hogard, professeur d'agriculture ; Chartres, Durand, 8 p. in-8°.

1022. — *Chartres* (Notice historique sur les anciennes *fortifications* de la ville de), in-8°, 4 p. (signée *L.*), 1835.

1023. — *Chartres* (*Museum d'Histoire naturelle* de la ville de), in-8°, 8 p.

1026. — *Chartres* (Une fête à l'*Hospice des pauvres* de) en 1867; 12 p. in-12 ; 1868 ; imp. Garnier.

1029. — *Chartres* (Nouvel *Hôtel-Dieu* de la ville de), 29 août 1858, *affiche*.

1031. — *Chartres*, Monument à élever à la Mémoire de l'Abbé *Jumentier*; lettre de la Commission, in-12.

1034. — *Chartres* (*Église de*), par Doublet de Boisthibault ; imp. Richelet, Le Mans, 1839, 16 p.

1036. — *Chartres*, Église *Saint-Foy*, lettre du P. Choizin, in-8°, 4 p.

1039. — *Chartres* (*Nouvel Hôtel-Dieu* de). — Pose de la première

pierre, procès-verbal et discours; Chartres, imp. Garnier, 1859, in-8°, 24 p.

1042. — *Chartres* (Notice sur N.-D. de), in-12, 32 p.; Abbeville, Paillart.

1043. — *Chartres* (*Petit manuel du Pèlerin* à N.-D. de), indiquant les cérémonies, les cantiques et les prières en usage; brochure in-12, 32 p., Abbeville, Paillart.

1044. — *Chartres* (Une heure à N.-D. de), *guide* du touriste et du pèlerin, in-12, 72 p., 1860.

1046. — *Chartres* (Histoire de N.-D. de), par un des rédacteurs de la *Voix* de N.-D.; in-12, VIII-180 p.; 1864. — VIII-170 p., 2e édition; 1873, par la baronne de Chabannes.

1057. — *Chartres* illustré par des Chartrains; 1885, numéro unique; souvenir du concours régional de 1885, in-f°, 16 p.

1075. — *Chartres* (Le concours régional de 1863 de); in-8°, 16 p.; Chartres, Garnier, 1864.

1079. — *Chartres* (Concours régional de), du 6 au 14 juin 1885; in-8°, 51 p.; Chartres, Garnier.

1076. — *Chasles* (député). — Rapport sur les *établissements charitables*; in-8°, 13 p.; Paris, Brière.

1004. — *Châteaudun*. — Poésies, par Henri de Bornier (Châteaudun, Une petite bourgeoise, les Assiégées); Paris, Lachaud, 1870; in-8°, 8 p.

1005. - *Châteaudun* (Campagne de 1870-71), par Édouard Ledeuil, 2e édition; in-8°, 135 p., 1871; Paris, André Sagnier.

1012. — *Clausel de Montals* (Abbé). — La religion prouvée par la Révolution ou exposition des préjugés décisifs qui résultent en faveur du christianisme, de la Révolution, de ses causes et de ses effets; Paris, Egron, 1816; in-8°, 213 p.

1040. — *Clausel de Montals*. — Lettre de Mgr l'Évêque de Chartres, à son Excellence Mgr de Vatismenil, au sujet de la formation des *Comités cantonaux* du département d'Eure-et-Loir, 1828; in-8°, 16 p.

1019. — *Cointeraux*. — Perfectionnement de la manière expéditive de bâtir, dessins d'une machine propre à solidifier la terre, de l'invention du sieur Cointeraux; réparation à faire aux anciens *pressoirs*, construction de la machine à comprimer la terre lorsqu'on manque de pressoir; in-8°, 32 p.; modèle pour guider les ouvriers dans

la construction de la machine propre à solidifier la terre. 6 p.; dans la réparation qu'ils auront à faire aux anciens pressoirs à solidifier la terre, 6 p.

1065. — *Comice agricole de Chartres* (Bulletin du); années 1831, 1836 à 1838, 1840 à 1852, 1853, 1855 à 1862, 1864 à 1868, 1870, 1872 à 1876, 1878 à 1884, 1886 à 1896, in-8°.

1083. — Compte-rendu général du *Concours régional agricole* d'Eure-et-Loir; in-12, 166 p.; Chartres, Durand, 1869.

1056. — Condamnation à mort et *Exécution* de Henry et de sa femme (1836, *S. Eliph*), in-12, 12 p.

1021. — *Coudray-Maunier.* — Description du *théâtre* de Chartres; Chartres, 1861; in-8°, 24 p.; Petrot-Garnier.

1087. — *Chrétien* (L. T., père, de Dreux). — *Dreux* ancien et Dreux nouveau, Histoire de la ville et de ses sept cantons; in-8°, 546 p.; Clichy, Loignon et Cie, 1867.

1033. — *Delessert.* — Précis sur l'*incendie de la Cathédrale de Chartres*, in-8°, 12 p.

1035. — *Depping* (G.-B.). — Notice sur deux anciens *Cartulaires*, manuscrits de la Bibliothèque du Roi; 1831, in-8°, 40 p. Paris.

1032. — *Didron.* — Rapport sur la *monographie de la Cathédrale* de Chartres; in-8°, 16 p.; Paris, imp. Paul Dupont, 1839.

1020. — *Doyen.* — Prospectus d'une histoire de la ville de *Chartres*, du pays chartrain et de la Beauce, depuis son origine connue, jusqu'à nos jours, par M. Doyen; 4 p. in-8°; 2 volumes in-8° proposés par souscription.

1024. — *Dubois.* — Incendie de la *Cathédrale* de *Chartres*, par Élie *Dubois*; mars 1845, in-8°, 16 p.

1866. — *Dupanloup.* — Discours sur l'*agriculture* prononcé par Mgr l'Évèque d'Orléans, à l'occasion du concours régional agricole, 1861, 32 p., in-8°,

1058. — *Fret.* — Le Diseur de vérité, Almanach spécial du Perche, 5e année, 1842; in-12, 176 p.; Chartres, Ray-Garnier.

1071. — *Garola* (C.-V) — De l'emploi des *engrais*, 111 p., in-12, 1890; Amiens, Bibliothèque du Progrès agricole.

1084. — *Garola* (C.-V.). — Rapports sur les champs d'expériences et de démonstration; années 1886-87, 160 p.; 1888-89, 152 p.; 1889-90, 191 p.; Chartres, Durand.

1072. — *Garreau* (J.). — Disette des *fourrages*, moyens d'y suppléer; in-8°, 72 p., 1864; Chartres, Durand.

1000. — *Guillon* (M. G.). — Pèlerinage de *Dreux*, dédié à Sa Majesté le Roi des Français ; in-8°, 281 p. ; Paris, Didot, 1846.

1028. — *Hérisson*. — Notice sur l'*Aganon Vetus*, cartulaire du XIe siècle ; Chartres, imp. Garnier, 1836 ; in-8°, 8 p.

1050. — *Hérisson*. — Notice historique sur *S. Piat* ; in-8°, 86 p. ; Chartres, Hervé, 1816.

1073. — *Heuzé*. — Ouverture du cours d'*enseignement agricole*, 11 décembre 1862, 15 p., in-8°, Chartres, Garnier.

1047. — *Joly* (Abbé). — Notice historique sur Saint-Jacques-le-Majeur ; Chartres, 1862 ; in-12, 28 p.

1051. — *Jourdain* (André). — Échos de la vallée d'Eure, *Chansons* et poésies intimes ; in-12, 36 p., 1re livraison ; Paris, L. Labbé, 1887.

1067. — *Lefèvre* (E.). — Notice historique sur la *tulipe* ; in-8°, 4 p.

1037. — *Lejeune*. — Notice historique sur la fondation de la Maladrerie ou léproserie du *Grand-Beaulieu*, au diocèse de Chartres, en 1054 par Tibault III, comte de Chartres ; 20 p., in-8°, 1833, Orléans, Imp. Danicourt-Huet.

1014. — *Leroy*. — Notice statistique et historique sur *Pontgouin*, par Leroy, percepteur à Pontgouin ; Chartres, 1849, in-12, 24 p.

1038. — Lettre adressée au *Journal de Chartres* par un conseiller municipal à propos du vote qu'il a émis sur des dépenses à faire au *collège de jeunes filles* ; mai 1895 ; in-12, 19 p.

1001. — *Merlet* (Lucien). — *Robert de Gallardon*, Scènes de la vie féodale au XIIIe siècle ; in-8°, 230 p. ; 1860, Chartres, Garnier.

1030. — *Merlet*. — Inventaire des reliques et joyaux de l'église N.-D. de Chartres, en 1682, Garnier ; *prospectus*, in-8°. 4 p.

1085. — *Mély* (F. de). — Le *Trésor* de Chartres ; 1310-1793, in-8°, XLIX-134 p. ; Paris, Picard, 1886.

1088. — *Mély* (F. de). — François *Marchand* et le tombeau de François Ier ; in-4°, 16 p., Chartres, Selleret, 1887.

1003. — *R. P. Monsabré*. (Une ville héroïque, Discours pour l'anniversaire de *Châteaudun*, parl e), 1872, in-12, 65 p. ; Paris, Joseh Albanel.

1064. — *Mont-Carmel* (Instruction sur la *Confrérie* de N.-D. du), in-12, 91 p. ; Chartres, Félix Durand, 1836.

1006. — *Ozeray.* — Histoire générale civile et religieuse de la cité des *Carnutes et du Pays chartrain*, depuis la 1re migration des Gaulois jusqu'à l'année de Jésus-Christ 1697, époque de la dernière scission de notre territoire par l'établissement du diocèse de Blois ; 2 vol., t. I, 399 p., 1834 ; t. II, 480 p., 1836 ; in-8° ; Chartres, Garnier.

1007. — *Ozeray.* — Défense de l'histoire générale civile et religieuse de la cité des *Carnutes et du Pays chartrain* ; et de la discussion sur les critiques de cette histoire contre les assertions fausses du livre de M. de Santeuil sur le trésor de N.-D. de Chartres et l'article du *Journal de Chartres* du 7 février 1841 ; 1 vol. 1846, in-8°, Sedan.

1008. — *Ozeray.* — Précis sur l'Histoire de la ville de *Chartres.* N.-D. de Chartres depuis son origine jusqu'à nos jours suivi de l'appréciation de l'Histoire de Chartres, par M. de Lépinois, et d'un coup d'œil sur le régime féodal ; 35 p. in-8°, 1856.

1017. — *Paty.* — Histoire monumentale de *Dreux*, par Emmanuel Paty ; Paris, Derache ; 1850, in-8°, 62 p.

1060. — *Percheronnet* (Le), almanach religieux spécial pour le département d'Eure-et-Loir ; 1844, 144 p., in-12.

1009. — *Person* (Léonce). — *Person* (Jean-Baptiste-Édouard), Directeur des Écoles normales d'Albi (Tarn) et de Chartres (E.-et-L.) ; 1805-1877 ; 1 vol., IX-232 p. ; in-8 ; 1884 ; Paris, Léopold Cerf.

1018. — *Petit.* — Note pour servir à la description du Donjon de *Châteaudun*, par Victor Petit ; p. 401 à 412, in-8°, 1850.

1052. — *Pie.* — Notice historique sur N.-D. de la *Brèche*, suivie des prières de la procession et de la messe propre ; in-8°, 69 p., Chartres, Garnier, 1843.

1054. — *Piton* (L.-A.). — Prières au tombeau des *Bourbons* moissonnés par la Révolution ; in-12, 24 p., Paris, 1818.

1016. — *Préau.* — Méreau inédit du chapitre de la collégiale de *Dreux*, par Charles Préau ; Bruxelles, 1888, in-8°, 14 p.

1080. — Précis des expériences qui ont été faites par ordre du Roi à Trianon sur la cause de la corruption des *Bleds* et sur les moyens de la prévenir ; à la suite duquel

est une instruction propre à guider les laboureurs dans la manière dont ils doivent préparer le grain avant de le semer ; 34 p., in-12 ; 1756, Paris, Briasson.

1055. — *Progrès illustré* (Le). Supplément du *Progrès* ; n° 1, novembre 1886, in-f°, 2 f.

1019. — *Provost* (abbé). — Notice historique sur Mgr *Regnault* (Louis-Eugène), évêque de Chartres ; 1 vol., 127 p., in-8° ; 1889, Chartres, imp. Garnier.

1070. — *Robert* (Gustave). — La culture de la *betterave* à sucre ; 37 p., in-8°, 1878, Paris.

1069. — *Roussille* (Albert). — Les *polders* de la baie du Mont Saint-Michel, in-8°, 6 p.

1074. — *Roussille.* — De la culture et de l'emploi du *sorgho* sucré comme plante fouragère ; in-8°, 65 p. ; 1862, Chartres, Durand.

1013. — *Sablon* (J.-B.). — Histoire de... l'église de Chartres ; Chartres, in-12.

1013 A, édition de 1715, 148 p. — 1013 B, 1774, 119 p. — 1013 C, 1780, 134 p. — 1013 D, 1808, 183 p. — 1013 E, 1860, 211 p.

1027. — *Sainte-Beuve* (*de*). — Notice sur le *bureau des pauvres* et l'hospice *Saint-Brice* de la ville de Chartres, par E. de Sainte-Beuve ; in-8°, 68 p. ; Chartres, 1885, imp. Durand.

997. — *Statistique d'Eure-et-Loir*, in-12, 39 f. (manuscrit du commencement du XIXe siècle).

999. — *Vilbert.* — Abrégé historique des antiquités de la ville et du Comté de *Dreux*, par Eustache de Rotrou et l'abbé Vilbert, in-8°, 96 p. ; Dreux, Lacroix, 1864.

998. — *Vivier* (abbé). — Notice sur *Sainte Eve* ; Dreux ; Lacroix, 1863 ; in-8°, 59 p.

Ouvrages reçus en août et septembre 1900

2° DONS ET ÉCHANGES

868. — *Académie des inscriptions et belles lettres* Bull. de mai-juin, 1900; Paris, Picard (*Echange*).

980. — *Ain* (Ann. de la Soc. d'émul. et d'agr. de l'), 33e an., avril-mai-juin 1900; in-8° (*Echange*).

818. — *Alliance française* (Bull. de l'), n° 78, 15 janvier 1900; in-8°, 45 p. (*Don Roger Durand*).

1041. — *Annonces, affiches et avis divers du Pays Chartrain, 4e année*, 1785, feuilles 3, 8, 9, 13 à 19, 21 à 24, 26, 27, 31, 32, 35, 39 à 52; *9e année*, 1819, (complet) (*Don abbé Sainsot*).

941. — *Autographes* (L'amateur d'). Revue rétrospective et contemporaine; Noël Charavay; 33e année, nouvelle série, n° 8, 15 août 1900 (*Don M. Langlois*).

894. — *Beauce* (Le Beauceron de Paris), revue mensuelle exclusivement littéraire des Amis de la); Paris, n° 20, juillet; n° 22, août (*Echange*).

1091. — *Bernier* (*E.*). — La Chapelle de *S. Thomas de Cantorbéry* à Châteauneuf, in-8°, 8 p., 1 grav.; Chartres, Garnier, 1899 (*Don E. Bernier*).

1094. — *Besnard* (Alfred). — *Généalogie* de la famille des fondateurs du Collège de Boissy ou de la Lignée de Chalo-Saint-Mard; reproduction en fac-similé par photogravure des éditions originales précédée d'une Notice explicative par Alfred Besnard. Paris, Champion; 1899; in-f°, 18 planches (*Don Alfred Besnard*).

1098. — *Besnard* (Alfred). — La lignée de Chalo-Saint-Mard et la famille de Sainctes; in-4°, 48 p.; Vannes, imp. Lafolye, 1899 (*Don Alfred Besnard*).

719. — *Bibliographie* (Journal de l'imprimerie et de la librairie, IIe série, t. XLIII; année 1899; Paris (*Don R. Durand*).

747. — *Bibliothèques et Archives* (Annuaire des), in-8°, 283 p.; 15e année, 1908; Paris, Hachette (*Don Ministre de l'I. P.*).

969. — *Catalogue* (VII, 1900, juin), de Breslauer et Meyer, libraires à Berlin, in-8°, 152 p. (*Don Breslauer et Meyer*).

661. — *Chartres* (Arch. hist. du dioc. de), mens.; dir. Abbé Ch. Métais, juillet, août, septembre, 1900, Chartres (*Abonnement*).

966. — *Chartres* (Journal de), nos 82 à 111 (*Echange*).

977. — *Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix* (Bull. de la Soc. H. et A. de), 6e année, 1900, 1re livr. Paris, Alphonse Picard et fils (*Echange*).

768. — *Corrèze* (Bull. de la Soc. sc. h. et arch. de la), t. 22, 2e livraison; in-8° (*Echange*).

662. — *Dunoise* (Bull. de la Soc.), n° 123, juillet 1900; in-8° (*Echange*).

1097. — *Durand* (Georges). — Les imprimeurs-typographes de Chartres de 1482 à 1900, *tableau* (*Don Georges Durand*).

720. — *Ecole des Chartes* (Bibliothèque de l'), revue d'érudition, LXI, 2e livraison, mars-avril, 1900; in-8°; Paris, Picard et fils (*Don Ministre de l'I. P.*).

949. — *Eure-et-Loir* (Le Progrès d'), journal; 1900; nos 1777 à 1802; 1804 à 1807 (*Echange*).

964. — *Eure-et-Loir* (Association commerciale et industrielle d'); bull. trim., in-8°, n° 62, juillet, 1900; Chartres, Durand (*Don Association commerciale*).

965. — *Eure-et-Loir* (La Croix d'), journal, 1900; nos 240, 247, 249; (*Echange*).

967. — *Eure-et-Loir* (Bull. de la Société d'horticulture et de viticulture d'); n° 18; juin; n° 19, juillet 1900; Chartres, Garnier (*Don Société d'horticulture*).

1100. — *Fouju* (G.). — *Fouilles* au camp Harrouard (Extr. des P.-V. de la S. A. d'E.-et-L.); 1900; in-8°. 3 p. (*Dépôt*).

945. — *Géographie hist. et descriptive* (Bull. de; n° 3, 1896, Paris, 1900 (*Don Ministre de l'I. P.*).

969. — *Gibert* (Joseph). — Catalogue mensuel, n° 111: septembre 1900, Paris (*Don J. Gibert*).

1101. — *Gillard* (G.). — Guérin de Gallardon, Gilles Desjardins (Extr. des P.-V. de la S. A. d'E.-et-L.): 1900; in-8°, 8 p. (*Dépôt*).

1095. — *Histoire de France* (Annuaire-bulletin de la Société de l'), année 1899: Paris, Renouard: in-8°. 256-XVI p. (*Echange*).

943. — Historique et littéraire (Le Carnet), revue mensuelle rétrospective et contemporaine; 2e année; nos 6, 7, 8 et 9; 15 mai, juillet, août, septembre 1900 (*Echange*).

921. — *Historique et archéologique* (*La Correspondance*), revue

mensuelle, n° 79 et 80 ; juillet-août 1900 ; Paris, Fontemoing (*Don M. Langlois*).

868. — *Inscriptions et belles lettres* (Académie) ; Bull. de mars-avril 1900 ; in-8 ; Paris, Alphonse Picard. (*Echange*).

1099. — *Lanore* (Maurice). — Reconstruction de la façade de la Cathédrale de Chartres au XIIe siècle ; extrait de la revue de l'art chrétien ; t. XI, livr. de 1899-1900 ; in-4°, 23 p. (*Don Maurice Lanore*).

942. — *Lyon* (Bull. hist. du diocèse de) ; n° 5, septembre et octobre 1900 ; Lyon, impr. Emmanuel Vitte (*Don J.-B. Martin*).

1108. — *Massé* (H.-J.-L.-J.). — *Gloucester* the cathedral ; in-8°, 132 p., gravures ; London, Bell et Sons, 1898 (*Echange*).

1300. — *Merlet* (L.). — Inventaire sommaire des *Archives Hospitalières* antérieures à 1790 ; Hospices de *Châteaudun* ; in-4, Châteaudun, Lecesne, 1867 (*Don abbé Crancée*).

1102. — *Merlet* (René). — L'ancienne chapelle de Notre-Dame-Sous-Terre et le Puits des Saints-Forts dans les *Cryptes* de la Cathédrale de Chartres. Chartres, imp. Garnier (Biblioth. de l'amateur d'Eure-et-Loir) ; 1900 ; in-12, 31-IV p. (*Don René Merlet*).

794. — *Nîmes* (Mémoires de l'Académie de), VIIe série ; t. XXII ; année 1899 ; Nîmes, Chastanier (*Echange*).

978. — *Normande* (La revue) ; mensuelle ; littérature, sciences, arts ; in-8° ; n° 3, juillet ; n° 4, août 1900 ; Alençon, Herpin. (*Echange*).

772. — *Ouest* (Bull. de la Soc. des antiquaires de l') ; 1er trimestre 1900. Poitiers (*Echange*).

664. — *Perche* (Documents sur la province du), de Romanet et H. Tournouër ; 44e fasc. ; avril 1900 ; in-8° (*Abonnement*).

883. — *Philotechnique* (Annuaire de la Société) ; t. 58e ; 1900 ; Paris, Fontemoing (*Echange*).

876. — *Savants* (Journal des), mai, juin, juillet et août 1900 ; in-4° (*Echange*).

787. — *Seine-Inférieure* (Bull. de la Com. des antiquités de la) ; 3e livr., t. XI ; 1900, Rouen (*Echange*).

793. — *Stanislas* (Mémoires de l'Académie) ; in-8°, XCVIII-402 p. ; 1899-1900, 5e série ; t. XVII ; Nancy, Berger-Levrault et Cie ; 1900 (*Echange*).

SÉANCE DU JEUDI 15 NOVEMBRE 1900

Président : M. Roger DURAND. — M. Georges CHAMPAGNE, secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts.

Membres présents : MM. Roger Durand, abbé Sainsot, Georges Champagne, abbé Alberque, Amblard, Balandra, Brosseron, Buisson, Corby, Denisart, Denos, Gabriel, Goupillon, abbés Guillon, Haye et Langlois, Lehr, Lorin, Mauger, abbé Métais, Ouellard, Maurice Réal, Docteur Robin et Selleret.

Excusés : MM. Dauzat, Georges Durand, Lefebvre-Marnay, Maugars, Mayeux, Roy et Seigneury.

Le procès-verbal de la dernière Séance est lu et adopté.

Admission de quatre nouveaux membres.

M. le Président donne lecture des ouvrages envoyés ou offerts à la Société en octobre 1900 et communique à l'assemblée :

1° Une lettre de M. Fouju, relative au *polissoir des Bordes* dont la conclusion est de faire une démarche près M. le Maire de Boisvillette afin de conserver ce polissoir où il se trouve.

2° Une lettre de M. Bulteau, peintre-verrier, à Noyon (Oise), neveu de M. l'abbé Bulteau, demandant : 1° Si l'impression du travail de son oncle « *Monographie de la Cathédrale de Chartres* » est terminé ; 2° si la condition de don de l'ouvrage à chacun des membres de sa famille est bien exacte ; enfin 3° si la Société peut disposer en leur faveur de six exemplaires. D'après une convention faite avec M. l'abbé Bulteau, lors de la remise de son manuscrit, il sera envoyé les exemplaires promis.

3° Une lettre de M. Fernand de Mély au sujet de son étude sur le Tour du Chœur et sur les Vitraux de la Cathédrale de Chartres. Ce travail a été fait pour la monographie que le

Ministre de l'Instruction Publique avait demandée, mais le format du Bulletin du Comité ne permettant pas de donner aux gravures l'importance qu'elles comportent, le Ministère serait tout disposé à faire les frais des gravures si la Société Archéologique voulait bien prendre le texte à sa charge.

Après discussion et bien que cette proposition soit favorablement accueillie, il est décidé qu'avant de prendre une décision ferme, M. le Président demanderait à M. de Mély, communication de son manuscrit du Tour du Chœur, lequel serait examiné par la Commission de publication, qui en fera un rapport détaillé.

Quant à la Monographie des Vitraux de la Cathédrale, elle ne pourrait être entreprise qu'après. M. Lorin dit que le Ministère possède au moins trente calques de ces verrières, qu'il pourrait donner à notre savant confrère.

4° La curieuse note suivante de M. Chamberland :

PIERRE-FRANÇOIS PALLOY

Démolisseur de la Bastille

« M. le Dr Robin a fait à la séance de juillet dernier une communication des plus intéressantes sur Pierre-François Palloy. Au moment où nous avons mis au point — (bien tardivement, et nous nous en excusons de nouveau) — le compte rendu de cette séance, nous avons songé à consulter le *Catalogue de la Collection Charavay*, œuvre de notre confrère M. Raoul Bonnet, sur laquelle l'attention de la Société a été appelée à la réunion du mois de mai dernier. Cette mine précieuse nous a fourni .deux grandes pages, p. 106-107, de renseignements sur l'homme singulier dont le principal titre de gloire paraît avoir simplement consisté — selon le mot piquant du Dr Robin — à attaquer la démolition de la Bastille.

» Parmi les nombreux autographes et documents inventoriés et résumés par M. Bonnet, il convient de signaler : une copie de toutes les pièces qui concernent la démolition de la Bastille ; — des lettres de correspondants et des pièces imprimées relatives à des envois de *Souvenirs de la Bastille*. — En outre, le *Catalogue* mentionne : 1° une *cliquette* en fer et bois de la Bastille, à l'usage personnel du démo-

lisseur ; 2° un *tableau* formé des pierres de la Bastille et orné d'un glaive « fatal aux tyrans », souvenir offert par Palloy à la Convention qui l'accepta dans sa séance du 9 août 1793 ; — 3° une *médaille* du 9 thermidor faite avec les barreaux du cachot où il avait été jeté pendant la Terreur ; — 4° huit *vignettes*, à la gloire de Louis XVIII. Et ce n'est peut-être pas tout.

» Ce démolisseur avait en effet la manie, la rage des souvenirs patriotiques. « Tout ce qui me vient dans l'idée, écrit-il, est exécuté sur-le-champ. Je travaille jour et nuit, *et me prive de tout* pour terminé ce patriotisme d'époque si heureusement commencé (*sic*) ; ils valent bien les soixante mille et plus, tant vignettes que médailles, dont j'ai peuplé et mis au monde (*sic*) depuis 1789... » Style, langue, orthographe, tout est misérable et si notre entrepreneur avait recherché la gloire d'écrivain, on eût pu lui réciter avec un rare à propos le vers de Boileau : « Soyez plutôt maçon... » Mais Palloy n'a voulu être que « toujours patriote pour la vie ». « Tel a été, dit-il, ma première devise. Je suis *le premier* qui ait eu le courage d'ajouté ce *prénom* (*sic*), en face des cinq cent électeurs, le 12 juillet 1789, à la maison commune ». Une remarque en passant : si la langue de Palloy brillait par la propriété des termes, il faudrait l'appeler, non pas le patriote Palloy, mais bien *Patriote* Palloy.

» Palloy était *architecte* du Temple, au moment où la famille royale y fut enfermée, et il fit des travaux aux Tuileries. Accusé de concussion, il fut jeté en prison : ce qui refroidit ses sentiments républicains. Au reste, en 1789, il était royaliste constitutionnel ; il abandonna le Directoire, gouvernement « sans consistance », et il se rallia à l'Empire, parce qu'il avait ramené l'ordre et la victoire, puis aux Bourbons, parce qu'ils avaient ramené la paix. Ce n'est pas à un démolisseur de consumer son activité patriotique en regrets stériles sur les régimes tombés : il sait que le destin des choses est la destruction ; même il en vit.

» L'inconstance politique n'est sans doute un crime, aux yeux de Palloy, que pour ceux qui ont reçu les faveurs d'un gouvernement. Au moins exhale-t-il avec véhémence son indignation contre les renégats. Cette indignation lui donne,

pour une fois, un peu de style (d'emprunt, semble-t-il). Il « abhorre ces êtres, ingrats aux bienfaits de leur maître, hommes à double face, caméléons de tous les partis, singes en révolution, qui tourne à tous les vent comme des girouettes ». Or nous avons vu que lui, Palloy, avait des raisons de tourner, et il semble que ce n'est pas lui qui ait été ingrat, mais bien les gouvernements successifs qu'il a commémorés avec une fougue et une ténacité peu ordinaires. Son patriotisme, fécond en petites bastilles de pierre et de plâtre, en médailles et en vignettes, ne dut pas être un métier lucratif. En 1825, il a plus de 70 ans et sa femme, qui a partagé tous ses travaux patriotiques, vit encore : « ils comptent cinquante ans de mariage et ils vont renouveler leur nœud conjugal à la face des autels ». Et bien ! ce couple héroïque a pour vivre un revenu dérisoire : 600 francs, en viager ! La fille de Palloy, veuve d'un aide de camp de l'Empereur, mère d'un officier au 48e de ligne, a juste 800 francs de pension ! Enfin, toute « espérance » du côté de la famille s'est évanouie : un vieil oncle du Lyonnais qui devait laisser 800.000 francs à Palloy vient d'épouser sa cuisinière !

» Palloy avait peut-être dépensé 60.000 livres en souvenirs patriotiques, en escomptant l'héritage d'un oncle, qui dut s'obstiner à ne pas mourir et finit par déshériter son maniaque neveu. Palloy, donc, n'était peut-être ni un mystificateur ni un roué, mais simplement un brave homme d'entrepreneur à qui la démolition du symbole d'un « régime abhorré » avait tourné la tête. Frotté d'art; c'était peut-être un enthousiaste naïf et borné, « sensible », à la mode de 89 et désireux de voir son nom passer à la postérité. C'était peut-être — pour parler familièrement — un « gobeur » ou un « emballé ».

M. le Président donne avis aux membres de la Société que deux importants travaux restent à exécuter : la *Table générale des Procès-Verbaux et des Mémoires* depuis 1856 et le *Catalogue des* quelque deux cents *manuscrits* modernes de notre bibliothèque et de nos archives.

Ceux de nos confrères qui voudront s'en charger sont assurés de faire œuvre éminemment utile. Le Bureau et la

Commission de publication ne leur ménageront ni les encouragements ni les conseils et ils auront droit aux remerciements de tous. Un plan nettement arrêté leur serait fourni.

M. l'abbé Langlois, notre tout dévoué et très compétent Archiviste, communique à l'assemblée, les tables des manuscrits inscrits sous les nos 22. 1231 et 1232.

Au sujet du *Questionnaire Archéologique d'Eure-et-Loir* fait en 1859, par M. de Boisvillette — manuscrit no 1232 — M. le Président constate que nous n'avons les réponses de MM. les conducteurs des Ponts-et-Chaussées que pour 68 communes seulement sur 426. Après avis de M. Buisson, il est décidé que M. Roger Durand fera une démarche auprès de M. l'Ingénieur en chef du Département, pour le prier de faire rechercher dans ses archives le complément de ce travail intéressant.

Par suite de l'absence de M. Mayeux, M. le Président renvoie à la prochaine séance la suite de l'Étude sur les voûtes en bardeau des églises de la région et signale à la Société un article de notre érudit confrère, M. l'abbé Métais, sur un vitrail de l'Église de Courville, du XVIe siècle, paru dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques*.

Avant de lever la séance M. le Président propose de voter des remerciements à M. le Président de la Commission Impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, qui vient de nous envoyer toute une série de fascicules illustrés : les nos 3 et 13 à 23 des Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie et les livraisons 1 et 2, texte et atlas, du Recueil d'antiquités de la Scythie.

M. l'abbé Sainsot, demande la parole, pour présenter une observation à propos d'un mémoire lu à une séance du Congrès Archéologique de France, par M. Léon Toureaux. Après cette communication un membre du Congrès semblait affirmer que la Beauce aurait toujours été un pays de culture. Au contraire, tout le pays Chartrain était boisé; non seulement tous les historiens sont d'accord sur les Druides,

ces prêtres des Gaulois qui habitaient les forêts qui s'étendaient de Dreux à Chartres et couvraient tout le pays, mais encore tous les noms des villages d'Eure-et-Loir qui dérivent de bois ne sont-ils pas légion et n'en sont-ils pas la meilleure preuve. Il est d'ailleurs certain que les Gaulois ne défrichèrent point et que ce sont les Romains qui commencèrent à cultiver la terre de Beauce.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Membres titulaires

Mme FAUVEAU, place des Halles; par MM. Georges Delacroix et Maugars.

MM. BELAUE (l'abbé), curé de Lumeau; par MM. les abbés Métais et Sainsot.

COCHE-SPITZER, maire de Coulombs, à l'abbaye de Coulombs; par MM. le Comte d'Arjuzon et Georges Champagne.

GAUTRON (l'abbé), curé de Moutiers-en-Beauce; présenté par MM. Rousseau-Renvoizé et l'abbé Langlois.

Table du QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR

(ms. 22, 6 volumes)

Table des NOTES SUR PLUSIEURS ÉGLISES D'EURE-ET-LOIR

PAR M. PAUL DURAND

(*ms. 1231, 2 volumes*)

Table des RÉPONSES DES CONDUCTEURS DES PONTS-ET-CHAUSSÉES AU QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR DE L'INGÉNIEUR EN CHEF (1859).

(Eglises, pierres druidiques, camps romains)

(ms. 1232, 1 volume).

Ouvrages reçus en Octobre 1900.

868. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Comptes rendus), 1900. Bull. de juillet-août; Paris, Picard (*Echange*).

980. — *Ain* (Annales de la Soc. d'émulation et d'agriculture de l'); juillet-août-septembre 1900; Bourg, impr. du *Courrier de l'Ain* (*Echange*).

818. — *Alliance française* (Bull. de l'); nº 81, octobre 1900, Paris. (*Echange*).

79. — *Antiquités de la Scythie* (Recueil d'), publié par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, livraisons 1re et 2e; 2 fasc. de texte et 2 atlas: 1866 et 1873; in-4º et in-fº (*Echange*).

79. — *Archéologie de la Russie* (Matériaux pour servir à l'), publiés par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg; nos 3, 13 à 23; in-4º (*Echange*).

726. — *Archéologique* (Bulletin) du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1900; nº 1 (*Don Ministre de l'I. P.*).

1114. — *Architecture* (l'), journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français; 13e année; nos 37 et 38; 1900; Paris, Ch. Schmid; in-4º (*Don Alfred Besnard*).

877. — *Art chrétien* (Revue de l'), bimestrielle; dir. A. Hellig. 5e série, 5e livr., septembre 1900 (*Abonnement*).

841. — *Aulard* (M. A.). — Discours prononcé à la séance générale du congrès des Sociétés savantes, le 9 juin 1900, Paris; in-8º, 25 p. (*Don Ministre de l'I. P.*).

894. — *Beauce* (Le Beauceron de Paris, revue mensuelle, exclusivement littéraire des Amis de la); in-8º, Paris; nos 23 et 24, septembre-octobre 1900 (*Echange*).

1265. — *Bellier de la Chavignerie* (Emile). — La correspondance administrative sous le règne de Louis XIV envisagée au point de vue chartrain. — 10 lettres au sujet du Pentateuchus de Jacques Félibien, chanoine et archidiacre de N.-D. de Chartres; in-8º, 14 p. (*Don R. de Sainte-Beuve*).

1269. — *Bibliographie* (Bull. de l'Institut international de); 5e année; fasc. 1-2, 1900; Bruxelles, Institut (*Echange*).

957. — *Bénédictine* (Revue); nº 4, octobre 1900. Belgique, abbaye de Maredsous; in-8º (*Echange*).

890. — *Bollandiana* (Analecta), revue hagiographique ; t. XIX, fasc. III, 1900, 8 nov. ; in-8° (*Echange*).

1106. — *Bond* (Francis). — English cathedrals illustrated (Bristol, Canterbury, Carlisle, Chester, Chichester, Durham, Ely, Exeter, Gloucester, Hereford, Lichfield, Lincoln, London, Norwich, Oxford, Peterborough, Ripon, Rochester, Saint-Albans, Salisbury, Southwell, Wells, Winchester, Worcester, York, Liverpool, Manchester, Newcastle, Truro, Wakefield, Bangor, Llandaff, Saint-Asaph's, Saint-David's), in-8°, XX-316 p. ; 1900, London, George Newnes ; 2e édit. ; nombreuses photogravures (*Don George Bell et fils*).

1267. — *Bournisien* (M.-L.). — Rapport sur l'historique, le but et l'utilité des Bazoches, fait à la Basoche de Chartres, dans sa séance du 26 novembre 1839 ; in-8°, 31 p. ; 1840 ; Chartres, Garnier (*Don R. de Sainte-Beuve*).

1259. — *Brière* (abbé). — Notice biographique sur Mgr Claude-Hippolyte Clausel de Montals ; in-8°, 123-149 p. (*Don R. de Sainte-Beuve*).

969. — *Catalogue* de George Bell et fils, éditeurs à Londres ; in-8°, 56 p. (*Don George Bell et fils*).

1114. — *Clifton* (A.-B.). — Lichfield, 1900 ; in-8°, 138 p. ; London (*Don George Bell et fils*).

1109. — *Clutton-Brock* (A.). — York, 1889, in-8°, 158 p. ; London (*Don George Bell et fils*).

964. — *Commerciale et industrielle d'Eure-et-Loir* (Bull. de l'Association), trimestriel, n° 63 ; oct. 1900 (*Don Assoc.*).

768. — *Corrèze* (Bull. de la Soc. scient., hist. et archéol. de la), t. 22e, 3e livr., juillet-septembre 1900 (*Echange*).

901. — *Costa-Rica* (Museu nacional), informe de 1899 à 1900 ; in-4° (*Echange*).

1260. — *Dauvin* (A.). — Vie de Mgr Clausel de Montals ; in-8°, 16 p. ; Chartres, 1857 (*Don de Sainte-Beuve*).

667. — *Eure-et-Loir* (Conseil général d'), 1re session de 1900 ; Chartres, Garnier (*Don Préfecture d'Eure-et-Loir*).

891. — *Grecques* (Revue des études), bimestrielle ; n° 51 ; mai-juin 1900 ; Paris, Leroux (*Don Ministre de l'I. P.*).

1110. — *Hartley Withers* (B.-A.). — Canterbury, 1889, in-8°, 134 p. ; London (*Don George Bell et fils*).

1268. — *Haye* (abbé). — Martyrologe de l'église de Chartres, pré-

cédé d'une étude sur les Limites du diocèse; in-8°, 131 p., Chartres, impr. J. Langlois (*Don R. de Sainte-Beuve*).

129. — *Hénault* (A.-C.). — Supplément aux recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans. — Réponse aux objections des contradicteurs; in-8°, 40 p.; Chartres, Selleret; 1885 (*Don R. de Sainte-Beuve*).

921. — *Historique et archéologique* (La correspondance), revue mensuelle, n° 81, septembre 1900; Paris, A. Fontemoing (*Don M. Langlois*).

945. — *Historique et descriptive* (Bull. de *géographie*); n° 3, année 1899; Paris, Impr. Nationale (*Don Ministre de l'I. P.*).

943. — *Historique et littéraire* (Le Carnet), rev. mens.; n° 10, octobre 1900 (*Echange*).

879. — *Historiques* (Revue des questions), trimestrielle, 136e livr., 1er oct. 1900, Paris (*Abonnement*).

967. — *Horticulture et viticulture d'Eure-et-Loir* (Bull. de la Soc. d') nos 20-21, t. XXI, 1900; Chartres, Garnier (*Don Soc. d'H.*).

1270. — *Huet* (Em.). — Promenades pittoresques dans le Loiret (châteaux, monuments, paysages). — *Prospectus*, 1900; in-4°, 16 p. (*Don Paul Pigelet*).

1924. — *Institution Notre-Dame*, Chartres; prospectus, petite notice historique et règlement général; Chartres, 1900; in-8°, 49 p.; nombr. photographies (*Don Joseph Tissier*).

1266. — *Lagrange* (F.). — Lettre pastorale sur la pacification religieuse et quelques-unes des raisons qui éloignent aujourd'hui de la religion; 2e édit., in-12, 62 p.; 1892; Chartres, Garnier (*Don R. de Sainte-Beuve*).

134. — *Lasteyrie* (Robert de). — Bibliogr. des trav. hist. et arch. publiés par les Soc. savantes de la France, t. III, 3e livr.; in-4°, 1900 (*Don Ministre de l'I. P.*).

748. — *Maine* (Rev. hist. et arch. du); 1900, t. 47e: 1er semestre: in-8°, 320 p.; Le Mans (*Echange*).

73. — *Manuscrits* des Biblioth. publ. de France (Catalogue général des); départements, t. XXXVII; *Tours* (1re partie) (*Don Ministre de l'I. P.*).

1112. — *Massé* (H.-J.-L.-J.). — Chartres, 1900; in-8°, 120 p. (*Don George Bell et fils*).

1113. — *Massé* (H.-J.-L.-J.). — Chartres; 1900; in-8°, 120 p.; London (*Don George Bell et fils*).

1108. — *Massé* (H,-J.-L.-J.). — Gloucester; 1900; in-8°, 136 p.; London (*Don George Bell et fils*).

1107. — *Massé* (H.-J.-L.-J.). — Tewkesbury Abbey et Deerhurst priory; 1900; in-8°, XII, 132 p.; London (*Don George Bell et fils*).

1250. – *Mayeux* (Albert). — (La façade de la Cathédrale de Chartres du xe au xiiie siècle par); in-8°, 18 p.; Chartres, Garnier, 1900; tirage à part (*Don Albert Mayeux*).

1263. — *Mély* (F. *de*). — Le Trésor de la Cathédrale de Chartres, brochure in-16 (*Don R. de Sainte-Beuve*).

875. — *Merlet* (René). — Guide archéologique du Congrès de Chartres; 1900; in-8°, 42 p.; Paris, Picard (*Echange*).

962. — *Milloué* (de). — Musée Guimet (Petit guide illustré au); 4e recension; Paris, Leroux Ernest, 1900 (*Echange*).

978. — *Normande* (Revue), littérature, sciences, arts; mensuelle; 1re an., n° 6; directeur: Paul Blaizot; octobre 1900 (*Echange*).

767. — *Orne* (Bull. de la Soc. hist. et archéol. de l'), t. XIX, 2e bull. 1900; Alençon (*Echange*).

772. — *Ouest* (Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'), t. XX, 2e série; avril-mai-juin 1900; Poitiers (*Echange*).

751. — *Orléanais* (Bull. de la Soc. archéol. et hist. de l'), t. XII, n° 168; Orléans, H. Herluison (*Echange*).

1257. — *Pie* (Mgr). — Discours du six centième anniversaire de la consécration de l'Eglise de N.-D. de Chartres (17 octobre 1860); in-8°, 18 p.; Chartres, Garnier; 1860 (*Don R. de Sainte-Beuve*).

1258. — *Pie* (Mgr). — Homélie à l'occasion de la restauration de la *Crypte*, 1857 (*Don de R. Sainte-Beuve*).

1256. — *Pichot* (abbé). – Discours en faveur de l'Œuvre des jeunes apprentis ouvriers; in-8°, 16 p.; Chartres, Garnier; 1893 (*Don R. de Sainte-Beuve*).

1115. — *Rotier* (J.). — Etude historique sur le clocher et les cloches de la Cathédrale de Blois; 2e édition, in-8°, 41 p. 1899; Blois, C. Migault et Cie (*Don J. Rotier*).

1264. — *Sainte-Beuve* (Ernest de). — Expédition de Crimée, siège et prise de Sébastopol; Chartres, 1856; in-12, 57 p. (*Don R. de Sainte-Beuve*).

841. — *Sociétés savantes* (Programme du Congrès des) (in-8°), à la *Sorbonne* en ***1900***, 14 p.; et à *Nancy* en ***1901***, 18 p. (*Don Ministre de l'I. P.*).

769. — *Touraine* (Bull. trim. de la Soc. arch. de), t. XII (2e partie); 3e trim. de 1900; Tours, in-8° (*Echange*).

1255. — *Verret* (abbé). — L'Eglise et l'Ouvrier dans le passé, dans le présent (Discours); in-8°, 16 p.; Solesmes, imprim. Saint-Pierre; 1892 (*Don R. de Sainte-Beuve*).

Ouvrages reçus en novembre 1900

1271. — *Allec* (abbé). — Notice sur *Paray-Douaville* et description de son église; Paris, 1849, in-8°, 66 p. (*Don M. Langlois*).

1287. — *Anciens élèves* du Collège et du Lycée de *Chartres*; Chartres, Durand; 1900, in-8° (*Don Lycée*).

79. — *Antiquités de la Scythie* (Recueil d'), publié par la Commission impériale archéologique de la Russie; texte, 2 livraisons; atlas, 2 livraisons; — Saint-Pétersbourg, in-f° et format atlantique; — *en français*, nos 1 et 2 (*Echange*).

79. — *Archéologie de la Russie* (Matériaux pour servir à l'); *en russe*; publiés par la Commission impériale archéologique de la Russie; in-f°; nos 3, 13 à 23; Saint-Pétersbourg (*Echange*).

666. — *Beauce* et du *Perche* (Almanach de la), 1re année, 1854; Châteaudun, in-18 (*Acquisition*).

909. — *Beauce* et du *Perche* (Le Messager de la), almanach, in-18; années 1854, 1869, 1874, 1886, 1888, 1889, 1892, 1894 (*Acquisition*).

1286. — *Beauceron* (Le), almanach d'*Eure-et-Loir*; Chartres, Durand, in-18; années 1861 et 1862 (*Acquisition*).

969. — *Catalogue* de livres, mensuel, *J. Gibert*, n° 113, oct. 1900; n° 114, nov. 1900 (*Don J. Gibert*).

969. — *Catalogue* de livres; *E. Jorel*; n° 68, Paris; in-8° (*Don E. Jorel*).

969. — *Catalogue* de vente de livres; *Ed. Lortic* (déc. 1900); Paris, in-8° (*Don H. Leclerc*).

966. — *Chartres* (Le Journal de); nos 3 et 7 (1857; *don R. de Sainte-Beuve*); nos 112 à 141 (*Echange*).

1301. — *Châteaudun* (Ville de) ; Inventaire-sommaire des *archives communales* antérieures à 1790, par L. Merlet, archiviste ; Châteaudun, 1885, in-4° (*Don Municipalité de Châteaudun*).

1274. — *Chœur* de l'église *de Chartres* (Histoire du tour du) ; in-4°. 4 p. (*Don M. Langlois*).

1283. — *Critique* d'histoire et de littérature (Revue), hebdom. ; direct. : A. Chuquet ; 33e an. (*1899*), 1er sem., nouv. série, t. 47 ; Paris, 1899 ; in-8° (*Don Roger Durand*).

777. — *Dunkerquoise* (Mémoires de la Soc.) ; 33e volume, tome XXXIII, 1899-1900, Dunkerque ; in-8°, LXXIX-469 p. (*Echange*).

720. — *École des Chartes* (Bibliothèque de l'), trimestrielle ; LXI, 3e et 4e livr. ; mai-août 1900 ; Paris, Picard et fils (*Don du Ministre de l'I. P.*).

667. — *Eure-et-Loir* (Conseil général d'), 2e session, 1900 in-8° (*Don Préfecture d'Eure-et-Loir*).

949. — *Eure-et-Loir* (Le Progrès d'), journal ; nos 1808 à 1837 (*Echange*).

965. — *Eure-et-Loir* (La Croix d'), journal ; nos 250 à 260 (*Echange*).

1285. — *Glaneur* (Le), almanach d'*Eure-et-Loir*, in-18 ; années 1875, 1879, 1882, 1886 (*Acquisition*).

1276. — *Godet des Marais*. — Lettre pastorale... sur le livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints* ; Lyon, veuve d'Antoine Tomas, 1698 ; in-12, 197-2-26 p. (*Don M. Langlois*).

1273. — *Gouverneur* (A.). — Les armoiries de la ville de *Nogent-le-Rotrou* (extrait du Nogentais, 1879), in-8°, 4 p. (*Don M. Langlois*).

943. — *Historique et littéraire* (Le Carnet), revue mensuelle.... dir. : Comte A. Fleury ; 3e an., n° 11, in-8° ; 15 nov. 1900 (*Echange*).

967. — *Horticulture et viticulture* d'E.-et-L. (Bull. de la Soc. d'), in-8° ; t. III (1863-1864), t. IV (1865-1866), t. V (1867-1868), t. VI (1869-1870), t. VII (1871-1872) (*Don J. Brosseron*) ; t. VIII (1873-1874), t. XI, XII, XIII (1879-1884) (*Don M. Langlois*).

1282. — *Lalizel* (H.). — Notice sur l'abbaye royale d'*Arcisses* ;

(Revue des archives hist. du dioc. de Chartres ; 1900 ; Pièces détachées, II), in 8°, p. 127-184 (*Don H. Lalizel*).

1278. — *La Salle* (J.-B. de). — Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne. Chartres, chez Hervé ; 1826 ; in-8°, VIII-100 p. (caractères genre manuscrit) (*Don M. Langlois*).

1284. — *Leboucq*. — Recueil in-8° (*Acquisition*).

Exercice en forme de Plaidoyers..... Chartres, Et. Cormier, 1767.

La Harpe (de). — Eloge de *Voltaire* ; Paris, Pissot, 1780.

Mémoire — pour Me Ch. D. de *Vyssery de Bois-Valé*,... de St-Omer, — contre Valour, petit bailly de la même ville (au sujet d'un paratonnerre) ; Arras, 1782 ;

Discours sur le bonheur des gens de *Lettres* ; 1763 ; Bordeaux.

Suard. — Apologie de Mre J.-Ch.-P. *Le Noir*, 1789 ; Paris.

Jean-Jaques (*sic*) *Rousseau* vengé.

942. — *Lyon* (Bull. hist. du dioc. de), bimestriel ; in-8° ; 1re an., n° 6, nov.-déc. 1900 (*Don J.-B. Martin*).

1281. — *Maire* (A.). — Manuel pratique du *Bibliothécaire* ; Paris, Picard A. et fils, 1896 ; in-8°, 587 p. (*Acquisition*).

1279. — *Manuscrits* de la bibliothèque de la ville de *Chartres* (Catalogue des) ; Chartres, Garnier ; 1840 ; in-8°, XII-212 p. (*Don M. Langlois*).

978. — *Normande* (La Revue) ; mens., 1re année, n° 7, nov. 1900 Alençon, Herpin.

1277. — Office de la Réparation... (sur la permission de Mgr l'Evêque de Versailles) ; Chartres, veuve Deshayes ; in-8°, 35 p. (*Don M. Langlois*).

1272. — *Pitard* (P.). — Légendes et récits *percherons* ; 2e série ; Alençon, 1875, in-8°, 56 p. (*Don M. Langlois*).

1275. — *Prieuré* (Le) des deux Amants, *chronique normande*, par M. L... ; Chartres, Garnier, 1851 ; in-8°, 16 p. (*Don M. Langlois*).

1280. — *Prou* (Maurice). — Manuel de *paléographie* latine et française du VIe au XVIIe siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations avec 23 fac-similés en phototypie ; in-8°, 383 p. ; Paris, Picard A. ; 1890 (*Acquisition*).

863. — *Udden* (Johan-August). — An old *Indian* village (Augustana library publications, nomber 2) : suite de la *Smithsoniar Institution de Washington*. Rock Island. ill. ; 1900 ; in-4°, 80 p. (*Echange*).

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1900

Président : M. Roger Durand. — M. Georges Champagne, Secrétaire.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts.

Membres présents : MM. Roger Durand, Bellier de la Chavignerie, abbé Sainsot, Georges Champagne, Balandra, Brosseron, Buisson, Corby, Couronnet, Delacroix, Denizart, Denos, Duchesne, Dulong de Rosnay, Escoffier, Fouju, Gabriel, Goupillon, abbés Guillon, Haye et Langlois, Lehr, Lorin, abbé Marquis, Mauger, Mayeux, Merlet, abbé Métais, Ouellard, abbé Pardos, Docteur Robin, Robinet, Rousseau-Renvoizé, Truphème, abbé Vaurabourg.

Membres excusés : MM. Dauzat, Georges Durand, Maugars.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de nouveaux membres.

Liste des ouvrages reçus en novembre.

M. le Président donne communication à la Société :

1° D'une lettre de M. Émile Lefebvre, notaire à Chartres, l'informant que la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, légataire universelle de M. Martin, sera sous quelques jours en mesure de délivrer le legs fait à notre Société.

2° De la lettre suivante de M. Lefèvre-Pontalis, Président de la Société Française d'Archéologie :

« Après avoir entendu la lecture de l'intéressante étude » de M. Mayeux, publiée dernièrement par les soins de votre » Société, le Congrès de Chartres avait émis le vœu que des » fouilles soient exécutées entre les deux tours, pour détermi- » ner l'emplacement de la façade primitive de la Cathédrale » au XIIe siècle. Sur ma demande M. l'architecte Selmersheim » veut bien faire ouvrir une tranchée de recherches en » arrière de la façade actuelle, mais, pour éviter toute » difficulté administrative, j'ai dû prendre l'engagement per- » sonnel de supporter tous les frais de ce travail.

» La Société Française d'Archéologie, ayant voté une sub-
» vention de cinquante francs, je viens demander à la Société
» Archéologique d'Eure-et-Loir si elle serait disposée à
» suivre le même exemple pour résoudre une question qui
» doit intéresser tous les chartrains.

» Les fouilles commenceraient après les fêtes du jour de
» l'an et seraient conduites très rapidement pour ne pas
» gêner l'exercice du culte. »

Les cinquante francs demandés sont votés à l'unanimité et M. le Président se charge d'en informer M. Lefèvre-Pontalis.

Après discussion entre plusieurs membres et sur la proposition de M. l'abbé Métais, la société émet le vœu que des fouilles soient faites également dans la crypte pour retrouver le puits des *Saints-Forts*.

3° D'une lettre de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, demandant l'échange de nos publications. *Accordé.*

4° D'une lettre de M. Bulteau, faisant la même demande pour la Société de Noyon (Oise). *Accordé.*

M. Mayeux a la parole pour nous donner communication de la suite de son intéressante étude sur « les Peintures des voûtes en bardeau des Églises des environs de Chartres. »

De nouveaux remerciements lui sont adressés.

M. l'abbé Marquis, curé doyen d'Illiers, lit ensuite une notice très curieuse sous ce titre : « Chartres en 1588 : Henri III et la Cour avant les Etats de Blois » renvoyée à la Commission de publication.

Au nom de la Société M. le Président adresse des remerciements à M. l'abbé Marquis qui a puisé ses précieux renseignements dans les minutes d'un notaire de Chartres.

Avant de lever la séance M. le Président présente à l'assemblée le moulage du bas-relief de Mervilliers, si bien exécuté par MM. Denisart, Fritel et Rousseau-Renvoizé.

La Société vote des remerciements à nos trois confrères qui ont doté notre musée, non seulement d'un document exact de haute antiquité, mais encore d'une véritable œuvre d'art.

Revue des années 1899 et 1900, par M. l'abbé Sainsot.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

NOUVEAU MEMBRE ADMIS

Membre titulaire

M. Charles Duchesne, horloger, place Châtelet, 4; présenté par MM. G. Denos et R. Denisart.

HENRI III ET LA COUR A CHARTRES
(1588)

L'étude des minutes de maître Yves Cornu, tabellion royal, en la paroisse Saint-Martin-le-Viandier, à Chartres, m'a permis de recueillir quelques renseignements historiques, que je prends la liberté de soumettre à votre bienveillante attention.

Il s'agit de faits relatifs à 1588, avant la réunion des Etats de Blois.

Henri III fait une première apparition, en cette ville, au mois de mai, puis il va visiter quelques places de Normandie.

Les actes de maître Yves attestent, déjà, la présence de la cour dans nos murs, en ce même mois. Noble homme Jacques Faie, sieur d'Epaisses, avocat général au Parlement passe une procuration à sa belle-mère et à sa femme le 18 mai. C'est cet orateur courtisan qui, dans un discours, plaçait Henri III, au rang des saints.

Pierre Fougeu, sieur des Cures, maréchal des logis du Roi, fait dresser un acte, le 20 mai, en vertu duquel il appert qu'il a les droits cédés de dame Marie Raguier, femme de Messire Louis Guillard, sieur de l'Isle et de l'Epicellière. Ce dernier est parent de deux de nos Evêques.

Le 19, Jacques Griault, officier de cuisine du Roi, reçoit ses gages du dernier trimestre, c'est-à-dire 25 écus d'or, des mains du notaire, au nom de Claude de Montescot, trésorier receveur général de la maison de sa Majesté.

Le 27 mai, il s'agit d'un acte plus solennel. Les signataires ne sont rien moins que l'ex-chancelier du royaume et le capitaine de Chartres. René de la Ferrière, chevalier de l'ordre du Roi, bailly et capitaine de cette ville, sieur de Bullou, y demeurant, pays du Perche, est investi de la procuration de François de Resnard, chevalier, sieur de Rilly, capitaine et gouverneur de la ville et château d'Amboise. Lecture est donnée d'un contrat conclu entre messire Henri Hurault de Cheverny, sieur d'Esclimont et dame Philippe de Saint-Maurice, épouse du sieur de Rilly, et, par lui, fondée de pouvoir. Après cette lecture, ledit sieur de Bullou consent à la cession de la charge de gouverneur d'Amboise, au profit de Henri Hurault, sieur d'Esclimont.

Ce dernier est absent, ainsi que le sieur de Rilly, mais monsieur de Cheverny stipule pour lui, et la dame de Rilly représente son mari. Cette cession est faite à la condition que le sieur d'Esclimont verse, incontinent, à cette dame ou à ses héritiers, 4000 écus d'or. Réserve est faite de la survivance, par François de Resnard.

Témoins : Messire Raoul Halligre, sire de Chauvilliers, et noble homme Florent Chouayne, receveur des tailles, Marin de Roques, sire de Boisrouy, tous demeurant à Chartres : Hurault, de la Ferrière.

Noble homme Jean Nicot, conseiller du Roi et trésorier des menues affaires de sa chambre recourt lui-même au ministère de Me Yves.

Le 26 mai, c'est un homme de lettres, un poète, notre compatriote, qui vient se fixer à Chartres. Philippe des Portes, abbé commendataire de la Sainte-Trinité de Thiron, par l'entremise de Jean Poussin, marchand de Chartres et receveur de son abbaye, loue la cinquième partie d'une grande maison, *autrefois appelée les Angelots*, rue de Beauvais, moyennant six vingts écus sol. Cette maison était la propriété de dame Marie de la Vove, épouse de Jacques de Seurouer, sieur de Saint-Lubin de Cravant. Elle l'avait reçue en don de Jean de la Bruière, son ayeul.

La venue des troupes royales, dans la contrée, et la surexcitation des esprits en faveur de la Ligue, motivent les alarmes des habitants de la campagne. De Mignières et des environs on vient acheter force arquebuses à Chartres.

Quelques ecclésiastiques se munissent d'un poitrinal, moins apparent et plus portatif.

Chez maître Yves Cornu, les hauts fonctionnaires, les membres de la noblesse et les officiers de la maison du Roi viennent tour à tour passer des procurations, régler des affaires d'intérêts, toucher des gages.

Voici Jean Dallonville, sieur de Réclainville, Vierville et la Maisoneuve, lieutenant de la ville de Chartres, pour sa Majesté, en l'absence de M. de Sourdis, gouverneur. Il fait un règlement de fin de compte de tutèle, avec D^lle^ Yolande Dallonville, veuve de Mathurin de Cosne, sieur d'Andeville et du Belluet. Tous deux étaient héritiers de feu Jean de Réclainville, leur père, et de Claude Dallonville.

Voici Jean de Gauville, écuier, sieur de Manou, lieutenant criminel. Un personnage plus célèbre prend place au registre. C'est messire Nicolas de Harlay, chevalier, sieur de Sancy et de Grosbois. C'est lui qui fut ambassadeur à Constantinople, lui qui, pour subvenir aux finances épuisées de Henri IV, vendit aux Juifs de Metz, un diamant de grand prix. Passé aux mains du Régent, *le Sancy* a changé son nom, pour celui de Régent. Trouvant sur notre chemin le nom de dame Marguerite Plumé, veuve de noble homme Claude Accarie, sieur du Noisement, nous en profitons pour relever une erreur de l'excellent historien du Dunois, l'abbé Bordas. Il a confondu le mari de Madame Marguerite Plumé, nommé *Claude*, avec *Pierre* Acarie de Villemor, maître des comptes à Paris, d'un rang et d'une fortune supérieurs à ceux du Seigneur chartrain. Ce sire de Villemor, dont les propriétés étaient situées en Champagne, fut ardent ligueur, figura au nombre des Seize et vit, ensuite, tous ses biens confisqués. Nous n'avons pu trouver aucun lien de parenté entre les deux familles. Le Noisement, hameau de la commune de de Membrolles (Loir-et-Cher) a, depuis lors, changé son nom pour celui de Corbet. En suivant la série des minutes, on arrive à l'époque du retour de Henri III à Chartres. Cette fois, c'est l'acheminement vers Blois. Mais avant de signaler la présence de la Cour, dans nos murs, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil sur l'état de cette ville, en 1588. L'instruction n'y est pas négligée. On y trouve l'Ecole du chapitre, celle du chancelier, le collège Pocquet fondé l'année

précédente et alors florissant : l'enseignement y est assuré aux élèves indigents ; les écoles de Saint-Père, celle de la paroisse Saint-Michel, tenue par maître Le Texier, en face du presbytère, enfin une école de théologie, chez les Cordeliers.

Il y a aussi des écoles de filles : Marie de Glatigny devra y être envoyée pour apprendre les éléments de la science, le travail à l'aiguille, la tapisserie et la civilité. La cité, profondément chrétienne, pourvoit au soin des malades. Elle possède l'Hôtel-Dieu, près de la cathédrale, l'hospice de Saint-André, contigu à l'église, la maison de Saint-Julien, un petit hospice voisin de l'abbaye de Saint-Jean et qui lui survécut. Sans doute l'affluence et la multiplicité des pauvres ont épuisé les ressources de la charité, car René de Grenet, receveur des tailles, déclare par devant notaire, qu'il n'a plus rien en caisse.

Nous désirons surtout esquisser la physionomie du commerce, à cette époque. On promène par les rues, le chef-d'œuvre des épiciers-merciers. La corporation des tailleurs, elle-même, fait montre du savoir faire de l'un de ses membres, admis à la dignité de maître. Claude Cottereau est l'imprimeur de la ville. Chez lui viennent s'approvisionner de livres d'église, d'antiphoniers à 20 écus sol, les gagers des paroisses du diocèse. Son compagnon libraire, Lubin Peigné, épouse la fille de maître Cottereau, en cette même année. Près de la rivière, se débite le poisson d'eau douce. Mais un commerce beaucoup plus important, est celui du poisson de mer ou poisson salé.

Point de frais de publicité, point de luxe de magasin. De vieilles et honorables maisons, en possession de la confiance et auxquelles les clients gardent une fidélité traditionnelle. Il n'y a pas moins de sept maisons où se traitent des affaires dans cette branche. Les jours d'abstinence absorbent à cette époque, la moitié de l'année. Le Jubilé, dont maître Yves Cornu n'a point passé sous silence les solennités, n'a pu qu'ajouter encore aux jours de pénitence [1].

[1] Les marchands de la Beauce entière, depuis Méréville jusqu'à Vendôme et Illiers viennent s'approvisionner à Chartres. Le Perche sillonné d'étangs, ne figure pas dans cette clientèle.

Pierre Boutheroue, Jeanne Maubuisson, veuve Langlois, et surtout Catherine Maubuisson, veuve Boisset, tiennent le premier rang parmi ces commerçants. Cette dernière habite la belle maison du Saumon[1], l'une des plus curieuses de notre ville. Simple bourgeoise, aux allures très modestes, illettrée, elle possède une métairie près Sancheville, et quand elle va rendre foi et hommage au seigneur du Boulay-Thierry, elle n'oublie point ses droits. C'est alors *la dame de Borville*. Elle a le génie du commerce. Par la batellerie de la rivière d'Eure, elle tire ses denrées de la ville de Rouen. Mais, en personne intelligente, elle fait de l'exportation, en même temps que des achats. Au lieu de naviguer sur lest, son bateau emporte un chargement de tonneaux de prunes d'Orléans. Rendus à Rouen, pour la foire de la Chandeleur, à l'approche du Carême, ces fruits seront d'un facile débit. Elle a un commis sur le quai de Nogent-le-Roi. L'acte passé avec le batelier a tout stipulé, tout prévu. Le voiturier *par eau* s'engage à livrer la marchandise, au correspondant, que dame Maubuisson salarie, à Rouen, dans un délai fixé. A sa charge, tous les péages à payer en cours de voyage, les droits des ponts et la taxe, en arrivant à la tour du Vicomte. Les glaces de l'hiver et les débordements seuls pourront faire rompre le marché. Autrement le conducteur est responsable des avaries. Ce serait un sujet intéressant et digne des recherches de nos collègues chartrains que celui de la batellerie de l'Eure, du commerce de la rivière. Si la vente du poisson est prospère, il n'en est pas de même de toutes les branches de commerce. Il est une corporation que de sérieuses atteintes portées à ses droits rendent inconsolable : C'est celle des chapeliers. La raison ? Contrairement aux statuts, les merciers, sans scrupules, se sont emparés de la vente des chapeaux. On a bien fait contre eux quelques poursuites, saisi quelques chapeaux, c'est sans résultat : l'abus continue. Jean Pousteau, *mercier,* a fait à Verneuil, d'importantes commandes. Des douzaines de chapeaux d'hommes, de pages et d'enfants, voire même des chapeaux d'agnelin pour dames, arriveront de quinzaine en quinzaine.

[1] C'est cette grande maison XV[e] siècle, dont la façade est sculptée et porte en relief un saumon, que l'on admire au marché de la Poissonnerie.

Et cette déloyale concurrence se produit à une heure, qui la rend beaucoup plus préjudiciable, beaucoup plus pénible : à l'heure où l'horizon de la chapellerie était plein de sourires, à l'heure où elle allait s'honorer de coiffer les têtes les plus illustres de France ! Car la Cour arrive, elle est arrivée. Henri III est descendu à l'Evêché, chez Mgr de Thou [1]. Le duc de Guise a son logement marqué au cloître Saint-Martin, chez la veuve Olive. C'est dans le voisinage de l'*Ecritoire* de maître Yves Cornu.

La présence de tant de personnages de marque attire déjà certains commerçants étrangers. De Blois, on vient offrir des logements. Le maître de l'hôtel de la Corne-de-Cerf, en cette dernière ville, marchand de drap et de soie a bien en vue quelques affaires, mais il est surtout désireux de louer des appartements. Il traite, après discussion des conditions, avec deux personnages.

Il aura la spécialité des aumôniers royaux. Le premier de ses hôtes est messire Chalumeau, aumônier de la Reine. Le second, est messire François de Castelnau, aumônier du Roi. En son absence, c'est son frère Michel de Castelnau, sieur de la Mauvissière, chevalier, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat et privé, qui le représente. C'est un des hommes les plus instruits et les plus distingués de l'époque qui figure ici dans la modeste étude de maître Yves Cornu. Tour à tour capitaine de navire, ambassadeur, guerrier illustre, Michel de Castelnau a pris rang parmi les historiens de France, et c'est avec un vif intérêt qu'on lit ses *Mémoires*.

Le mois d'août amène encore, dans la même étude, Philippe Des Portes avec bon nombre de membres de sa famille. L'abbé de Thiron est beau-frère du père de Régnier, et par conséquent oncle du poète chartrain. Les succès littéraires de son oncle ont pu déterminer sa vocation. Parmi les signataires de cette pièce qui est un acte de partage, on trouve *Guilleaume Patu, dit Baïf*. Serait-ce le poète de ce nom ? un fils illégitime, surtout dans un acte notarié, n'a droit qu'au nom de sa mère et Baïf était dans ce cas.

[1] Mgr de Thou fut du nombre des évêques et ecclésiastiques distingués, qui, le 13 juillet 1593, dans une conférence tenue à Saint-Denis, donnèrent des réponses si satisfaisantes aux objections de Henri IV, que ce prince embrassa avec conviction le catholicisme.

C'est, pendant le séjour de la Cour, un défilé continuel de fonctionnaires ou d'officiers de la maison royale.

Nommons le personnel des postes : Jean Le Royer, chevaucher de l'écurie du Roi, Mathurin Pyvron, commis des postes à la suite de la cour, Tanquerel, courrier de messire Pinart, secrétaire du Roi, Jacques Hardouin, contrôleur de son domaine ; Jacques Menot, trésorier-payeur de la compagnie du sieur d'Entragues; Conrard de Bienvenu, écuier de panneterie ; Théodore de Thyard, sieur de Bissy, écuier de la grande écurie ; Vincent Boyer, sieur de Beaumarchais trésorier-payeur pour l'écurie. Et si la gravité de l'histoire me permet de le mentionner, Jacques du Buc, sieur de Saint-Aubin, préposé à la garde des épagneuls de sa Majesté. En général, les officiers viennent donner quittance d'un trimestre de leurs gages, qui est de 34 écus d'or 20 sols. Quelques-uns achètent des chevaux ou en échangent.

Parmi les comparants, Louis de l'Hopital, écuier, sieur de Vittry, demeurant à Conbier, en Brie, vend un cheval à Rouxel de Médary, pour 500 écus d'or : ce qui est un prix énorme pour l'époque. Mais le maître d'hôtel ordinaire et conseiller du Roi, François Foyal, chevalier, ne pourra suivre plus loin la Cour, ni assister aux États ni comparaître en un procès au Parlement. Malade et alité, il fait constater par le notaire « qu'il luy est impossible de soy desporter aux champs soit à pied, soit à cheval, en coche, lictière ou autrement ». Il trace une belle signature, d'une main très-ferme pour un malade. Quelques notes acquittées indiquent l'itinéraire des troupes. L'armée des Princes commandée par Pompadour est passée par Saint-Arnoul-des-Bois ; l'aubergiste vient se faire rembourser des dépenses faites en sa maison.

Messire Mathurin Baudouin, curé de Prunay-le-Gilon fait aussi un versement à un hôtellier de Chartres, pour vin offert à des Gens d'armes, passés en cette paroisse, et venus en cette ville. Il représente M. d'Imorville et Nicolas Le Charron, sans doute marguillers de Prunay. Cet ecclésiastique, était *délégué* aux États de Blois.

Il nous reste à parler de deux personnages autrement importants, autrement célèbres. En trouvant leurs noms si rapprochés dans le même volume des minutes, sous la plume

du même notaire, on éprouve une sorte de frisson. Au premier, un roi va proposer bientôt de poignarder le second. Ce dernier n'a plus que quelques mois à vivre, et cet acte, vulgaire en soi, revêt, aux yeux du lecteur, le caractère d'un testament suprême.

J'ai nommé le maréchal d'Aumont et le duc de Guise.

Si d'Aumont recourait à la même étude, c'est qu'il logeait dans le même quartier, et s'il était si voisin du Duc, il est à présumer qu'il avait été placé là, en observation.

Le Duc de Lorraine était l'idole des Chartrains, depuis qu'il les avait délivrés des Reîtres, vaincus et mis en déroute, à la bataille d'Auneau.

Aussi les vivats l'accueillaient-ils partout, quand il paraissait dans la ville. De plus, aux yeux de ses habitants, il était le champion de la foi catholique. Pendant son séjour, un de ses serviteurs, Louis Perron vient quelquefois dans l'étude de maître Yves et y sert de témoin. Nicolas Malfillastre est le pourvoyeur de sa maison. Il achète une certaine quantité de bœufs à un marchand de Tours, et s'engage à verser, à Paris, une somme de deux cents écus d'or. Voici la procuration du Maréchal :

« Le samedi 13 août haut et puissant Seigneur Jehan Daumont, Comte de Châteauroux, etc. Capitaine de 100 hommes d'armes, maréchal de France, baron de Chappes, près de Villemoyenne, de présent à Chartres constitue son procureur général Denitel, Sieur de Chaussepierre, avocat au Siège de Troyes et bailly de Chappes auquel il donne plein pouvoir d'élire Messire N. de Saultour, chevalier, député aux États de Blois, pour le baillage de Troyes. Daumont » (grande et belle signature).

Quant au Prince de Lorraine, maître Yves se transporte en son hôtel, pour rédiger l'expression de ses volontés,

C'est à Chartres, d'après l'historien Souchet, que Henri III lui fit délivrer le diplôme de *Lieutenant général de ses armées*. Sans doute pour mieux dissimuler ses intentions. L'Etoile donne la date du 4 août à la concession de ce titre d'honneur.

La mention qui va en être faite, sera probablement la *première*.

« Le lundi, 28 d'aoust, 1588, fut présent très-haut et puis-

» sant messire Henri de Lorraine, Duc de Guise, baron de
» Remigny, Paire et Grand Maître de France, Gouverneur et
» *Lieutenant général pour le Roi en ses armées*, lequel a fait,
» nommé et constitué son procureur général et certain mes-
» sager spécial Me Nicolas de Rostin, son procureur fiscal
» en sa baronnie de Rumigny et seigneurie d'Aubenton
» auquel ledit Seigneur constituant a donné et donne par ces
» présentes autorité et mandement spécial de comparoir
» pour lui en sa personne respective par devant tous juges
» en jugement, etc., soutenir ses biens et droits quelconques
» etc., et spécialement pouvoir audit commissaire spécial,
» pour et au nom dudit Seigneur constituant, comparoir par
» devant le bailly du Duché de Guise ou son Lieutenant
» général ès sièges de Rumigny et Aubenton, en certaine
» cause entre ledit Seigneur constituant demandeur en
» retrait féodal, contre Marin Roque, maître des forges,
» demeurant à Regniowez, pour cause et raison des deux-
» tiers des terres et seigneuries d'Antheny et Champlin,
» appartenances et dépendances, mouvant et tenus en foi et
» hommage dudit Seigneur constituant, à cause de sa dite
» baronnie de Rumigny [1], naguères acquis par ledit dessus-
» nommé, du Comte de Boussu, a avoué et avoue pour
» *agreigé*, comme de fait il avoue et a pour agréable, par ces
» présentes, la poursuite et action qui est, à sa requête,
» commencée, et tout ce qui a été fait jusqu'à présent, par
» ledit de Rostin, son procureur, et de poursuivre ladite
» cause jusque en définitive, et en tant que besoin est ou
» serait, affirmer pour au nom et en l'âme dudit Seigneur
» constituant « que le *retrait* qu'il poursuit est pour lui et en
» son nom, sans fraude... Les deniers déboursés par ledit
» défenseur pour les *deux tiers de ses Seigneuries* pourront
» lui être soldés avec les frais provenants de la recette de
» ses Terres de Château-Regnault, Larchant et autres lieux,
» lesquels il a ordonné et ordonne à son Receveur desdites
» terres, de les délivrer... Il avoue ce que son procureur
» fera dans cette cause, et que ce qui a été fait et poursuivi
» en ladite matière de retrait, est à droit, etc.

[1] Regniowe, Rumigny, Antheny et Champlin sont dans l'arrondissement de Rocroy : Aubenton, dans celui de Vervins

» Fait et passé audit Chartres, en l'hôtel dudit Seigneur » constituant, en présence de honnête homme M[e] Jacques » Allard, procureur au baillage de Chartres, M[e] J. Courtin, » Elu pour le Roi, notre Sire, en l'Election de Chartres. — » Ont signé, en la minute, avec ledit Seigneur constituant, » avant midi. »

Cet acte était rédigé la veille même du départ du roi : car il quitta la ville de Chartres, le 29 août, avec les reines et les princes, pour aller coucher à Bonneval. Les États de Blois, interrompus, par le tragique événement de l'assassinat du prince de Lorraine, n'eurent aucun résultat utile, et Henri III, décrié et affaibli, en revînt chargé d'un crime dont ni la conscience publique ni l'histoire n'ont pu l'absoudre.

L'année suivante, le 26 avril, Marin de Hanneval, roulier et voiturier par terre, d'Orléans à Rouen, se présentait à l'étude de maître Yves Cornu. Là, M[e] Jacques Allard, procureur au baillage, en vertu d'une lettre a lui adressée, par le sieur de *Pellicard*, serviteur du feu Duc de Guise, lui « *baille et délivre* quatre bahuts, couverts de cuir noir, à serrures fermant à clé... plus une petite malle de bois et une chaise couverte de velours, le tout appartenant au sieur de Pellicard, pour les conduire en la ville de Rouen ». — Sous la plume du notaire le nom du destinataire a été un peu altéré. Il s'agit de *Péricard*, secrétaire du duc de Guise, d'une famille parlementaire de Rouen, proche parent, peut-être frère des deux Péricard, qui se succédèrent, à cette époque, sur le siège épiscopal d'Avranches. Aussitôt après l'assassinat de son maître, il fut arrêté, avec les principaux personnages qui formaient la famille ou l'entourage du duc. Si l'on en croit Mézeray, il aurait racheté sa liberté et sa vie en livrant les secrets de son maître. Il nous est permis de repousser une aussi grave accusation.

Le roi, dit M. de la Saussaye, ordonna des informations contre le duc — c'était malheureusement trop tard, après l'avoir mis à mort.

Péricard, son secrétaire, et Bernardin de Codonic, son valet de chambre furent arrêtés et interrogés. Péricard avait eu le temps de brûler une partie des papiers de son maître. Cependant on sut, par ceux qu'on avait trouvés, et par les

dépositions mêmes des serviteurs de Guise, que le duc, en correspondance avec Philippe II et le duc de Savoie, avait reçu de l'Espagne, des sommes considérables, environ deux millions de ducats. On remarquera que Péricard, en la circonstance, n'avoue que ce qu'il ne peut pas nier. La note trouvée sur la personne de la victime, après sa mort, évaluait les frais d'une guerre à faire en France. Les papiers échappés à la vigilance de Péricard disaient le reste et précisaient. Ses réticences n'eussent pas sauvé la mémoire de son maître, et eussent causé sa propre perte.

S'il eut voulu faire sa cour au roi, il n'avait qu'à laisser prendre toutes les pièces accusatrices, au lieu de les brûler. On voit, au contraire, son zèle à faire disparaître ce qu'il y avait de compromettant, pour son maître. Il le sert même après sa mort.

C'est ce même Péricard, qui essaya, au dernier moment, de faire parvenir à Henri de Guise, un billet, caché dans un mouchoir, pour l'avertir du danger. Le billet fut arrêté dans l'antichambre.

On a peine à reconnaître un traître, dans un serviteur qui se dévoue, ainsi, jusqu'à la dernière heure. Remis en liberté, il n'abandonna point le parti de la maison de Lorraine. C'est à Chartres, ville au pouvoir de la Ligue et fidèle à la mémoire de Guise, qu'il adresse ses malles : c'est à Me Allard qu'il a connu à son passage, qu'il écrit. Et c'est vers Rouen, sa patrie, soulevée contre Henri III, qu'il dirige ses pas. Enfin dans Avranches, où le trône épiscopal est occupé par un Péricard, on va soutenir un siège, pour la défense de la Sainte Union. »

L'abbé Marquis,

doyen d'Illiers.

REVUE DES ANNÉES 1899 ET 1900

1° ARCHÉOLOGIE

Le 21 avril 1899, des terrassiers ont découvert à Dreux, dans un ancien parc, un sarcophage en pierre meulière (longueur 2 m 10, largeur 0 m 82, hauteur 0 m 60). Le couvercle fait de même substance (0 m 19 d'épaisseur) était brisé en plusieurs morceaux. Un second sarcophage plus petit et moins bien conservé, fut découvert un peu plus loin. On croit être sur l'emplacement d'un cimetière mérovingien.

Cathédrale. — Dans les travaux de restauration du portail sud de la Cathédrale de Chartres, on a trouvé une obole de Charles II, comte d'Anjou et du Maine (1285-1290).

Plus que jamais l'attention s'est portée sur notre insigne basilique au cours de ces deux années.

Les travaux de réfection du portail méridional ont été achevés au cours de l'année 1900 [1]. Commencés le 17 juillet 1897, ils ont donc été achevés en trois ans. Ils ont été exécutés sous la haute direction de M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, architecte diocésain, et surveillés par notre confrère M. Armand Mouton ; ce travail leur fait à tous deux le plus grand honneur [2].

Pour bien comprendre la difficulté qu'offrait cette entreprise, il faut savoir qu'on a démonté pierre par pierre ce portique tout entier, y compris les marches nombreuses qui le relient au sol du cloître. Une forêt d'échafaudages s'est dressée pendant tout ce temps au-dessus de la clôture en planches qui cachait au public le travail exécuté. C'est seulement au mois d'août 1900 que cette forêt a été enlevée, laissant voir dans toute sa beauté notre portail rajeuni, consolidé, on pourrait dire renouvelé, car même pour les Chartrains, il a désormais un aspect qu'on ne lui connaissait pas, puisqu'on l'avait toujours vu étayé.

Les pierres descendues une à une ont été remontées de même, mais seulement après avoir subi des retouches que leur état défectueux rendait nécessaires. Les cercles de fer qui consolidaient certaines statues ont disparu, des bas-reliefs ont été

[1] *Voix de Notre-Dame de Chartres*, août 1900, p. 202.

[2] Entrepreneur : M. Meunier, de Pierrefonds ; contre-maître : M. Venomère Dépense totale : 150.000 francs.

remis en état, des membres cassés ont été remplacés ; il y a eu, en un mot, un long et minutieux travail de restauration à opérer, et on peut dire qu'il l'a été dans des conditions qui devront satisfaire les plus difficiles.

La Cathédrale a gagné encore à cette restauration de voir s'ouvrir une des trois baies de ce portique, fermée au commencement de ce siècle pour y établir une chapelle. L'autel en marbre de cette chapelle provenait de l'église Saint-Saturnin, le tableau qui garnissait le fond du rétable avait été enlevé aux Récollets de Châteaudun ; l'un et l'autre viennent de disparaître, sans que les arts aient à le regretter, et la fenêtre que cachait le rétable a été rouverte. Le badigeon des murailles et de la voûte a été gratté dans ce bras du transept ; c'est le commencement de cette transformation que l'on souhaite depuis longtemps à l'intérieur tout entier de notre Cathédrale [1].

— La rose du portail royal qui, depuis si longtemps, n'offrait aux regards des visiteurs que des planches vulgaires et un échafaudage peu gracieux, là où on avait l'habitude d'admirer une incomparable verrière, cette rose, vient de nous réapparaître dans toute sa splendeur, restaurée elle aussi et pour ainsi dire remise à neuf. J'allais dire qu'elle est maintenant telle qu'elle dut sortir des mains de l'artiste verrier qui l'a mise au jour ; mais c'est un éloge qu'elle ne mérite pas entièrement. Il y a, en effet, une partie neuve qui, comme coloris, fait disparate avec le reste du vitrail ; c'est ce qu'en terme d'atelier on appelle *une pièce mal mise*.

Puisque nous avons abordé le chapitre des verrières, ne le quittons pas sans avoir signalé tout ce qui le concerne. Le 15 janvier 1899, un panneau de la grande rosace du portail nord a été détaché par le vent qui soufflait en tempête et s'est brisé sur le pavé. Le meneau contigu à ce panneau menaçait également de céder à la violence du vent, mais il a résisté.

En attendant que les négociations concernant la monographie complète des vitraux de la Cathédrale aient abouti au gré de nos désirs, on nous fait espérer la reproduction des vitraux de la chapelle Saint-Piat, qui offrent de l'intérêt comme spécimen de la vitrerie religieuse du XIVe siècle, vitrerie fort rare en France.

La fenêtre qu'on vient de rouvrir dans le transept méridional est garnie de simple verre blanc avec bordure de couleur (lis et couronnes entremêlés). La lumière y gagne, néanmoins l'œil n'est pas satisfait.

[1] Voir sur cette restauration un article de la *Dépêche d'Eure-et-Loir* du 30 novembre 1900.

— La date de la construction de la façade royale continue de préoccuper le monde archéologique. M. Marignan avait cru établir victorieusement que cette façade n'avait pu être construite qu'après 1194 [1]. Notre érudit confrère, M. l'abbé Clerval, en rendant compte de cette théorie, réservait son opinion [2]. M. Maurice Lanore, archiviste-paléographe est à son tour descendu dans la lice. Dans la thèse qu'il a soutenue à l'Ecole des Chartes, il établit que cette construction a eu lieu de 1145 à 1150, confirmant ainsi le récit de nos historiens chartrains (*Les premières cathédrales de Chartres*. Châlons-sur-Saône, 1899). Dans un nouveau travail (*Reconstruction de la façade de la Cathédrale de Chartres au* XIIe *siècle*, 23 p. in-4°, 2 col. Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1899-1900, t. XI), il croit pouvoir reculer la construction du clocher neuf, jusqu'aux années qui ont suivi l'incendie de 1134 ; le clocher vieux aurait été élevé de 1144 à 1194, ce qui tendrait à démontrer que nos clochers sont dénommés d'une manière erronée. L'erreur est facile à expliquer ; le plus élevé de nos clochers s'appelait primitivement le clocher de plomb, et on ne l'a appelé le clocher neuf qu'après la construction de sa nouvelle flèche.

Deux de nos confrères ont pensé que les étrangers ne devaient pas être seuls admis à dire leur mot dans la question. L'un, M. René Merlet, a fait appel à son érudition ; l'autre, M. Mayeux, à sa science technique, et ils nous ont donné de savantes dissertations qui ont été un des grands charmes de nos séances. Au moment où s'ouvrait le Congrès organisé par la Société française d'Archéologie, la question était encore trop brûlante pour être mise de côté. M. Mayeux y lut un mémoire qui fut écouté avec intérêt. Un des congressistes, aujourd'hui président de cette savante Société, M. E. Lefèvre-Pontalis a fait sur place une conférence que n'ont point oublié ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre. Les études se poursuivent avec ardeur, et il y a lieu d'espérer qu'elles amèneront la pleine lumière sur un point aussi important pour l'histoire de notre basilique chartraine.

Cette question a franchi l'enceinte de notre ville, car un maître, M. de Lasteyrie, l'a portée devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Dans un mémoire qu'il a lu à l'illustre et docte Compagnie [3], il cherche à établir que notre portail occidental est postérieur à 1144 et antérieur à 1195. Nous voyons

[1] Le *Moyen Age*, 1898, p. 341.

[2] *Voix de Notre-Dame*, 1898, p. 449, 556.

[3] Séances des 19 et 26 janvier 1900.

que malgré sa grande autorité, il n'a pas tranché la question, puisque le débat continue.

— Les annales religieuses du diocèse d'Orléans (année 1900, p. 700) signalent une *Pieta*, œuvre de Michel Bourdin, un des artistes qui ont le plus travaillé au tour du chœur de Chartres. Elle se trouve à Sainte-Croix d'Orléans, chapelle de Notre-Dame-la-Blanche et daté de 1622.

— Nous devons remercier M. René Merlet d'avoir bien voulu se consacrer à une question éminemment chartraine. Un mémoire sur l'*Ancienne Chapelle de Notre-Dame-sous-Terre* et le Puits des Saints-Forts dans les cryptes de la Cathédrale de Chartres a été lu par lui dans une séance du Congrès archéologique, tenu à Chartres, cette année (27 juin 1900). La nombreuse assistance a écouté cette lecture avec un visible intérêt. Dans ce mémoire, l'auteur rappelle tout ce qui établit l'existence du Puits des Saints-Forts, et comme il regrette sa disparition, il donne des indications qui doivent faciliter sa découverte.

Puisque je relève ici tout ce qui concerne la Cathédrale, on me permettra de signaler un article du journal *La Dépêche d'Eure-et-Loir* où M. Adrien Bertholon proteste énergiquement contre les malavisés qui gravent sur le tour du chœur des inscriptions où l'art et l'archéologie n'ont rien à voir. Il propose comme mesure préventive d'y apposer des écriteaux portant défense, sous les peines de droit, d'écrire quoi que ce soit sur les pierres de cette clôture monumentale. Cette mesure n'aurait peut-être pas toute l'efficacité désirable, mais elle serait préférable à l'indifférence avec laquelle on assiste depuis trop longtemps à la dégradation incessante d'une œuvre qui mériterait plus d'attention. Ne pourrait-on pas, dans une de nos séances, étudier les voies et moyens à employer pour mettre fin à des méfaits comme ceux-ci et comme le suivant qui me reste à signaler ?

Le 24 septembre 1900, un membre de la Société historique et archéologique du Vexin visitait notre belle église Saint-Pierre. Pendant qu'il admirait l'élégance et la légèreté de cette œuvre du XIVe siècle, il fut désagréablement surpris par la chute d'un panneau de vitraux qui vint se briser à ses pieds. Un caillou qui tomba en même temps lui en fit connaître la cause : c'étaient des enfants qui exerçaient leur adresse en lançant des pierres dans les fenêtres. Justement indigné, l'étranger sortit et trouva les coupables en flagrant délit ; il porta plainte à qui de droit et les jeunes casseurs de vitres comparurent en justice, mais l'admonition paternelle qui fut leur unique punition sera-t-elle suffisante pour empêcher le retour de pareils faits ? Il me

semble qu'il y aurait mieux à faire et qu'il nous appartient d'aviser.

Il y a un autre vandalisme plus dangereux encore, c'est celui qui modernise ou modifie sans raison les monuments anciens. Le Congrès des Sociétés savantes de Belgique, réuni à Enghien (Hainaut) du 7 au 11 août 1900 (3e section, archéologie et beaux-arts) a pris contre ce fléau des constructions antiques le vœu suivant qui serait opportun autre part qu'en Belgique : « Qu'il soit apporté une grande réserve dans les travaux qui, sous prétexte de ramener l'unité de style, causeraient la destruction de parties ayant une valeur artistique et historique. »

Le Congrès d'archéologie religieuse, tenu à Rome en 1899, a émis le vœu de voir l'archéologie sacrée enseignée dans les séminaires. Au cours de l'année dernière, plusieurs diocèses ont vu s'établir des cours spéciaux sur cette branche de la science ecclésiastique ou des comités diocésains d'archéologie. Les curés ont la charge de l'église matérielle aussi bien que de l'église spirituelle ; il est juste qu'ils soient également préparés à remplir l'un et l'autre de ces devoirs de leurs charges.

2° HISTOIRE

Hagiographie. — Les *Vies des Saints* publiées par la *Bonne Presse* ont donné des notices sur saint Tugdual (n° 1030), sainte Soline (n° 1020), qui intéressent à différents titres l'hagiographie chartraine.

Le *Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Toulouse* (juin 1899) a publié *La Passion de sainte Foy* et de saint Caprais, œuvre de la fin du vie siècle ou du commencement du viie, composée d'après un manuscrit du commencement du ve siècle.

Marceau. — Le *Beauceron de Paris* a publié (juin 1900) un article intitulé : « Une visite au monument de Marceau », par Emile Dubuisson. — Au sujet des cendres de Marceau, on peut consulter la Bibliographie d'Eure-et-Loir, couverture du fascicule de juin 1899 et fiche 427. — Un article du *Journal de Chartres* (17 mai 1899) parle de mémoires ou plutôt d'un journal de ce qu'il aurait fait chaque jour, laissé par Marceau et qui aurait disparu. On le suppose égaré dans quelque bibliothèque allemande. — Notre confrère, M. Raoul Bonnet, a publié dans l'*Amateur d'autographes* un compte rendu d'une notice sur Sergent-Marceau.

Sieyès. — Sieyès, d'après des documents inédits, par Albéric Neton, in-8° ; Perrin, Paris, 1900.

Noailles. — La nouvelle édition des Mémoires d'Outre-Tombe de Chateaubriand, par Edmond Biré (Garnier, Paris), contient de précieux éclaircissements sur la comtesse de Noailles (tome II).

Loigny. — Le dernier chapitre d'un beau livre, qui vient de paraître : *La Reine de France ; De Tolbiac à Lourdes*. Société Saint-Augustin, Paris et Lille, avec gravures, 1899) est intitulé : *Lourdes et Loigny* (299, in-8°), par le colonel H. de Ponchalon.

Une brochure qui contient des détails intéressants sur la bataille de Loigny et ses conséquences immédiates a paru naguère sous ce long titre : Relation historique et chirurgicale de la blessure de M. le général de Sonis, commandant en chef du 17e corps d'armée de la Loire et de l'amputation qu'elle a nécessitée, par M. le médecin-inspecteur Dujardin-Beaumetz, président du Comité technique de santé ; 26 p. in-8° ; veuve Rozier, Paris, 1900.

— Une collection qui s'intitule : « Portefeuille de l'Amateur percheron », annonce la publication d'un volume sur une légende bien connue sous ce titre : « La Dame de Margon ou Histoire véritable de la Bourbonnaise de Nogent (1832) » ; A. Filleul, éditeur, Nogent-le-Rotrou. C'est une reproduction d'articles publiés en 1832 par Filleul-Pétigny dans le *Glaneur d'Eure-et-Loir*.

3° LITTÉRATURE

La Ruche beauceronne. — Les journaux de Chartres et du département (août et septembre 1899) ont publié, sous la signature Yvan Camille, un *Appel aux Poètes beaucerons*, qui avait pour objectif la fondation d'une revue poétique locale. L'auteur de cet article ne semble pas soupçonner qu'on ait pu, avant lui, s'occuper des poètes de Beauce, et il doit avoir peu cultivé nos auteurs chartrains, car il cite seulement comme poètes : Mathurin Régnier et Panard ; englobant tous ceux qu'il oublie ou qu'il néglige dans cette mention d'un laconisme un peu sans gène « et tant d'autres qui n'osèrent pas se montrer bruyamment ». Contentons-nous de le renvoyer à l'ouvrage de M. L. Merlet sur les *Poètes beaucerons* et souhaitons un heureux succès à son entreprise, dont on n'a pas eu d'ailleurs d'autres nouvelles.

Morellet. — L'académicien-littérateur et philosophe Morellet, nous appartient en qualité de dernier prieur de Thimert où il résida un certain temps. On vient de publier : « Lettre de l'abbé Morellet, de l'Académie française à lord Shelburne (1792-1863), avec introduction et notes par lord Fitzmaurice ; in-8° ; Plon, Nourrit et C[ie], Paris, 1899.

Ange Pitou. — Depuis quelques années, notre compatriote, le chanteur royaliste Ange Pitou, bénéficie d'un regain de célébrité. L'Académie vient de couronner un ouvrage qui a pour titre : *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues* (in-8°, Leroux, Paris, 1899). *Les Contemporains*, série publiée par la « Bonne Presse », s'est inspirée de ce travail pour donner une intéressante notice sur le chanteur dunois (n° 433) qu'elle a intitulée : *Ange Pitou, chanteur des rues sous la Révolution* ; 16 p. in-8° avec gravure.

R. P. Poisson. — Au temps où Vendôme appartenait au diocèse de Chartres, il y eut dans cette ville, chez les oratoriens, un religieux qui eut assez de notoriété pour porter ombrage pendant de longues années au gouvernement pourtant peu pusillanime du roi Louis XIV. La raison en est que le Père Poisson était un partisan fanatique du cartésianisme et que le roi prétendait avoir de bonnes raisons pour empêcher qu'on enseignât la philosophie de Descartes. Le récit des ennuis qui en résultèrent pour ce savant, car le Père Poisson était non seulement un philosophe, mais un mathématicien, un canoniste et un érudit de grande distinction, — vient de nous être fait avec beaucoup de talent par M. l'abbé A. Clément, aumônier du lycée de Vendôme, sous ce titre : « Le Cartasianisme à Vendôme ; Le Père Nicolas-Joseph Poisson (1637-1710) supérieur du collège de l'Oratoire ». Extrait du Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 52 p. in-8°. Impr. F. Empaytaz. Vendôme, 1899.

Bibliographie d'Eure-et-Loir. — Un article très explicatif et en même temps très laudatif, sur la Bibliographie d'Eure-et-Loir, a paru dans le Polybillion (juillet 1899). L'auteur, M. Louis Robert, conseille aux amateurs de bibliographie d'adopter la méthode qui y est employée. Il regrette aussi qu'il n'y ait pas un signe conventionnel à l'aide duquel on puisse reconnaître les ouvrages de premier ordre, dans le but d'éviter aux chercheurs une perte de temps plus ou moins considérable, avec les ouvrages de peu d'autorité ou de peu d'importance.

Rotrou. — Notre poète drouais a été l'objet de l'attention des

magistrats de la Cour d'appel d'Orléans, grâce au discours très littéraire prononcé à l'audience de rentrée en 1899 par M. l'avocat général Peysonnié, qui avait pris pour thème : Rotrou, magistrat et auteur dramatique.

Carnet historique et littéraire (Le). — Revue mensuelle, rétrospective et contemporaine. Paris (*Bibliothèque de la S. A. d'E.-et-L., n° 943*).

Nous tenons à signaler aux membres de la Société cette intéressante publication qui est à leur disposition depuis deux ans à la bibliothèque de la Société.

Elle contient un grand nombre de documents et de mémoires du xviii[e] et du xix[e] siècle, extraits des archives privées ; elle est riche en renseignements biographiques sur les hommes de la période napoléonienne et sur les artistes français.

Parmi les principaux collaborateurs, on remarque MM. Albert Vandal, A. Tuetey, G. Monval, Paul Marmottan, F. Chambon, Foulon des Vaux, et, à leur tête, l'infatigable directeur : M. le Comte Fleury.

Voici quelques-uns des articles parus en 1899 et en 1900 : comte Fleury, *Les Femmes à l'armée* pendant la Révolution et sous l'Empire ; Lettres de *Femmes politiques* ; Lettres de *Marie-Louise* ; Berthier, Mariage de *Marie-Louise ;* Souvenirs d'une actrice pendant l'*Emigration* ; Guillois (Antoine), Correspondance d'*Helvétius* avec sa femme ; Lettres inédites de *soldats, poètes, savants, philosophes* français ; Journal de *Gourgaud* à Saint-Hélène ; Journal de *Bellot de Hergarre* ; Carnet de campagnes du *duc de S. Simon ;* Souvenirs et campagnes de *Volfe* dans l'armée française ; *Bourbaki* ; Souvenirs sur *Villebois-Mareuil* ; Lumbroso (A.), *Humbert* I[er] intime ; Bertin G., Souvenirs militaires de *Doisy de Villargennes* ; le *duc de Bassano* pendant les cent jours ; Campagne de *Murat* en 1815 ; — Bataille de *Villaviciosa* (1710) ; comte Fleury, Les journées de *Brumaire ;* Souvenirs de Jouslin de la Salle sur le *Théâtre-Français* ; C[nel] Biot, *Moscou* ; Garson (J.), Le duc de Reichstadt et les poètes, L'Evolution napoléonienne de *Victor Hugo* ; Denormandie, *Gounod*, intime ; R. Vallery-Radot, La jeunesse de *Pasteur* [1].

4° BEAUX-ARTS

De Mély. — Dans les séances du 9 et du 16 février 1900 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. de Mély a lu

[1] Communiqué par M. l'abbé Langlois.

une note sur un coffret d'argent déposé en 383 par saint Ambroise dans un tombeau de Saint-Nazaire à Milan.

CHIFFLET. — Les *Annales religieuses des Prémontrés de France*, dans leur numéro de janvier 1900 contiennent un article très élogieux sur notre peintre chartrain, Louis Chifflet.

5° MÉLANGES

TOUR DE BABEL. — M. de Mély a fait une communication sur la description de la tour de Babel, trouvée dans un manuscrit grec non exploré jusqu'à ce jour (*Voix de Notre-Dame* de Chartres, 1900, p. 286).

SAINTE COURONNE D'ÉPINES. — Au mois de mars 1899, M. de Mély a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le résultat des recherches qu'il a faites sur la distribution des épines de la sainte couronne. Il compte 60 de ces épines authentiquement offertes par les rois de France ; Saint-Louis, pour sa part, en distribua 23.

ARCHÉOLOGIE BEAUCERONNE. — Sous ce titre, la revue *Le Beauceron de Paris*, dont nous avons sympathiquement salué la naissance en 1898, a donné un tracé des Limites de la Beauce, par Gaston Grossier (2e année, juin 1899, p. 15).

JEANNE D'ARC. — Une précieuse collection d'ouvrages sur Jeanne d'Arc formée avec intelligence par notre compatriote dunois, M. Crignon de Montigny, a été par lui léguée à la Société archéologique de l'Orléanais (Bulletin T. XII, p. 462). Nous ne pouvons que nous réjouir d'une disposition testamentaire si judicieuse qui va permettre à Orléans d'ajouter encore aux précieux matériaux qu'elle amasse sur la Pucelle.

FRANCS-MAÇONS. — Le journal *La Croix d'Eure-et-Loir* du 22 avril 1900 a donné un historique très succinct de la Loge *La Franchise*, établie à Chartres, rue du Petit-Beauvais, le 11 septembre 1788, entrée en sommeil le 28 janvier 1891.

FLEURY. — L'Amateur d'Autographes du 15 mars 1899 contient une Note de M. Raoul Bonnet sur Abraham-Joseph Benard, acteur chartrain sociétaire du Théâtre-Français, connu dans le monde dramatique sous le nom de Fleury (1750-1822).

MARTIN (de Gallardon). — Le mystérieux personnage qui joua un rôle si singulier dans la première partie du siècle dernier, occupe encore parfois l'attention. Le journal *La Plume* ayant consacré exceptionnellement un numéro à Louis XVII, a rappelé

le souvenir de Martin de Gallardon (fascicules V et VI, p. 637-639) dans un article de M. Romaney. Un supplément à cet article suit immédiatement (p. 639-641) ; il a pour auteur M. Otto Friedrichs (Librairie 31, rue Bonaparte, Paris).

MAINTENON. — *En flânant,* par André Hallays (416 p. in-8. Société d'éditions artistiques. Paris, s. d.). L'auteur, qui est un artiste et un érudit, a promené sa flânerie dans Maintenon, dont il parle d'une manière intéressante.

CHATEAUDUN. — C'est Châteaudun et lieux circonvoisins que la *Société des Excursions scientifiques* a pris pour but d'excursion en l'année 1899 (22 mai). L'*Echo Dunois* du 8 juin en a donné un compte rendu. — Le Bulletin trimestriel de la Société archéologique de la Touraine (juillet-septembre 1900, p. 170) a publié sans nom d'auteur un article intitulé : Le Mystère de la Passion à Amboise et à Châteaudun.

DE LAMOLÈRE. — Cette famille beauceronne et surtout dunoise a trouvé des historiens dans M. Le Comte, conseiller général de la Sarthe, et le général Demimuid Treuille de Beaulieu, qui, de concert, ont rédigé et fait autographier une notice sur la famille de Lamolère, 40 p. in-12, s. l. 1899.

PROTESTANTISME. — Notre confrère, M. Henry Lehr, a publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme* (1900, p. 50), un article ayant pour titre : Arpentigny, lieu d'exercice.

PERCHE. -- Après les *Amis de la Beauce*, association amicale des Beaucerons que renferme Paris, voici qu'une association similaire se fonde pour les enfants du Perche qui se trouvent dans les mêmes conditions de séjour dans la capitale. Les *Percherons de Paris*, c'est le nom de la nouvelle Société, ont célébré leur fête d'inauguration le 20 janvier 1901, sous la présidence de M. Paul Deschanel, président de la Chambre et membre de l'Académie. Souhaitons la bienvenue à la nouvelle Société dans laquelle nous comptons plusieurs de nos confrères.

DE MÉLY. — Le 6 janvier 1899, M. de Mély a donné lecture à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une note relative à la pancarte du cierge pascal de la Sainte-Chapelle de Paris.

CONIE. — M. Louis Vallée, ingénieur des Arts et Manufactures, propriétaire à Fontenay-sur-Conie, a publié une petite brochure intitulée : La Conie en 1900, son assainissement (15 p. in-8° ; impr. A. Schiffer, Paris, 1900). Après avoir reproduit une partie de la notice que son père, M. E. Vallée, ingénieur des Ponts et Chaussées, en retraite, publia, en 1874, sur *Les Eaux de la Beauce*,

il conclut à la nécessité pour les riverains de la Conie de se syndiquer s'ils veulent arriver à un résultat que, depuis si longtemps, on poursuit sans atteindre.

6° NÉCROLOGIE

CHARNACÉ. — M. d'Ecurolles, baron de Charnacé, épousait, au mois de février 1899, M[lle] Marie de Grandmaison, et, au mois d'avril suivant, il mourait à Tunis au cours d'un voyage. Sa famille est sortie d'Ecurolles, commune de Charonville.

DE MENOU. — Comtesse Amaury de Becdelièvre, née Mathilde de Menou, est morte au château de Boursay, le 20 juin 1899, à 59 ans.

ROULLIER. — M. Roullier (Valentin-Stanislas), juge honoraire, ancien membre du Conseil général d'Eure-et-Loir, est décédé à Chartres, le 13 février 1899, dans sa 97[e] année. Il était né auprès d'Artenay (Loiret), et il fit ses études au séminaire de Terminiers, qui recevait alors tous les jeunes étudiants de cette partie de la Beauce. Sa vie de magistrat s'est écoulée à Nogent-le-Rotrou et à Chartres. Il eut toujours du goût pour l'histoire locale. Pendant son séjour à Nogent-le-Rotrou, il publia dans un journal quelques articles sur le Perche. C'était surtout la Révolution qui attirait son attention. Dans toutes les communes où il passait, il allait consulter les registres de la mairie sur la période révolutionnaire. Ce fut ainsi qu'il découvrit dans les registres de Saint-Avit-les-Guépières, l'acte d'inhumation de l'abbé Bordas, l'historien du Dunois. Il consignait ses notes sur des feuilles volantes qu'il négligeait de classer, en sorte qu'il retirait peu de profit de ses recherches. Il put pourtant rédiger quelques notices sur un certain nombre de prêtres déportés et de personnages de la période révolutionnaire. Les principales de ces notices parurent dans l'almanach *Le Messager de la Beauce et du Perche*, d'une manière un peu intermittente. Il a donné aussi plusieurs articles à l'*Union Agricole*. Son travail le plus important est un opuscule intitulé : « Nicolas Bonnet ». Il a donné de son vivant, à la bibliothèque de la ville de Chartres, la majeure partie de ses livres et de ses notes. Espérons que celles-ci ne tarderont plus beaucoup à être classées et mises à la disposition du public [1].

[1] Dans ses dernières années, il m'engagea vivement et à différentes reprises à faire un article sur un fait dont il avait été témoin et qui n'avait jamais, à sa connaissance, été consigné dans l'histoire locale. Il avait une douzaine d'années,

SIMON (Dr Jules-Fénélon). — L'année 1899 a vu s'éteindre à Paris une célébrité médicale dont notre département peut s'honorer à bon droit. C'est seulement par son article nécrologique que j'ai appris son origine chartraine et je pense que beaucoup partageaient sur ce point mon ignorance. Le Dr Simon nous appartient pourtant bien par sa naissance et nous pouvons lui donner place auprès des Collette de Champseru, des Péan et autres praticiens qui ont illustré notre pays. — N'ayant sur lui aucun renseignement particulier, je me contente de reproduire les lignes élogieuses que lui a consacrées le *Polybiblion* dans son numéro d'octobre 1899.

— La mort de M. le Dr Jules-Fénélon Simon, survenue le 12 septembre 1899, ne plongera pas seulement dans le deuil le corps médical tout entier, mais encore une grande partie du public. Nombreux sont en effet les parents redevables de la vie de leurs enfants à ce praticien émérite qui fut pendant près de vingt ans le maître renommé à qui l'on s'adressait dans les cas inspirant de cruelles inquiétudes. Né en 1831, à Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir), lauréat au concours des internes en 1860, il obtint la même année une médaille de bronze des hôpitaux. Il devint docteur en 1861 et se fit recevoir agrégé en 1866. Nommé bientôt médecin de l'Hôpital des Enfants malades, établissement où il passa son existence hospitalière presque tout entière, il y entreprit une série de conférences sur la thérapeutique infantile qui, presque toutes pieusement recueillies par ses élèves dans le *Bulletin médical*, *la Gazette des hôpitaux*, *l'Union médicale* et surtout le *Progrès médical*, resteront comme un modèle du genre. Son enseignement fut très goûté de ses auditeurs, ses leçons étaient variées, les unes traitant de la clinique des maladies aiguës, les autres de la thérapeutique infantile. Il fut moins un savant de laboratoire qu'un clinicien de premier ordre, et c'est probablement à ses trop nombreuses occupations de praticien qu'il dut de ne pas entrer à l'Académie de médecine, faveur dont son

et son occupation était de veiller sur les champs de son père où les pigeons faisaient de grands dégâts. Il fut plusieurs fois réquisitionné pour conduire des soldats dans des localités du voisinage. C'était quelques jours avant l'abdication de Fontainebleau, et Davout, avec une forte armée, gardait les bords de la Loire pour arrêter les armées alliées. Il put voir ainsi les préparatifs d'une grande bataille, que l'on croyait devoir être livrée dans le voisinage. Dans cette prévision, les commandants des troupes françaises avaient fait évacuer les habitations sur une assez grande étendue. Tous ces préparatifs furent faits en pure perte ; les alliés ne vinrent pas de ce côté et, après huit jours d'attente, Davout se retirait sans avoir tiré un coup de canon. — Ce souvenir d'enfance était encore bien vivant dans l'esprit du bon vieillard ; mais il m'a semblé qu'il n'aurait pas pour les autres l'intérêt qu'il avait pour lui.

talent et ses capacités l'avaient cependant rendu bien digne. C'est grâce à lui et à son école, que les méthodes de Trousseau, qu'il avait faites siennes tout en les rajeunissant, doivent d'être toujours en honneur, encore que la clinique semble à l'avenir devoir suivre une orientation quelque peu différente. Après avoir quitté l'Hôpital des Enfants malades, il devint médecin consultant des maisons de la Légion d'honneur. Il sera profondément regretté de tous ceux qui l'ont approché et surtout de ses anciens internes qu'il continuait à recevoir dans sa propriété de Conflans Sainte-Honorine où il vient de succomber. Membre de la Société de botanique de France, de la Société médicale des hôpitaux, etc., collaborateur de la *Revue mensuelle des maladies de l'enfance* dès sa fondation en 1883, du *Progrès médical*, et de nombreux autres périodiques, il a donné au *Nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, publié sous la direction du Dr Jaccoud, les articles : *Contracture*, *Crampes*, *Ictère*, *Muguet* et surtout *Croup* et *Foie*. Sans énumérer la liste de ses nombreuses conférences publiées dans diverses revues, ce qui serait oiseux puisque la plupart ont été réunies dans les 2 vol. parus en 1887 et 1889, nous indiquerons quelques-unes de celles qui furent imprimées postérieurement à cette dernière date. Quant aux tirages à part, nous les signalerons tous, car parfois notre auteur a été confondu avec deux autres médecins, ses homonymes : *De la Leucocythémie*. Thèse de doctorat (Paris, 1861, in-4°) ; — *Des maladies puerpérales*. Thèse d'agrégation (Paris, 1866, in-8) ; — *De la Dyspepsie des nouveau-nés* (Paris, 1877, in-8 ; extrait de l'*Union médicale*, 3e série, 1876) ; — *Conférences de thérapeutique infantile recueillies par M. Chambard* (Paris, 1876, in-8. Publications du *Progrès médical*) ; — *Conférences thérapeutiques et cliniques sur les maladies des enfants* (Paris, 1880, in-8 ; 3e éd. Paris, 1889, in-8) ; tome II (Paris, 1884, in-8 ; 2e éd. Paris, 1887, in-8) ; — *Contribution à l'emploi du sulfate de quinine chez les enfants* (*Rev. mens. des maladies de l'enfance*, t. I, février 1883, p. 87-88) ; — *De la Sclérose cérébrale chez les enfants* (Ibid., t. I, déc. 1883, p. 555-572, t. II, janv. 1884, p. 1-16, mars 1884, p. 99-103, tirage à part. Paris, 1884, in-8) ; — *Symptômes d'intoxication par le sulfure de carbone chez un enfant de 5 mois, consécutifs à l'enveloppement avec la toile caoutchouquée* (*Ibid.*, t. 2, nov. 1884, p. 507-510) ; — *Contribution à l'étude du diabète sucré chez les enfants* (*Ibid.*, t. 5, oct. 1887, p. 450-8 ; tirage à part. Paris, 1887, in-8) ; — *Empoisonnement aigu par le coton phéniqué chez une petite fille de 22 mois* (*Gazette des hôpitaux*, t. 5, mars, 1887, p. 119-22) ; — *De la Bronchopneumonie chez les enfants* (*Ibid.*, nos 97 et 99, 11 et 18 août 1887) ; — *Diagnostic différentiel de la méningite tuberculeuse* (*Ibid.*, no 132, 3 nov. 1887) ; — *Du*

Pronostic chez les enfants (*Ibid.*, nos 110, 114, 117, 120, des 25 sept., 4, 11, 18 oct. 1888) ; — *De la Nature de la diphtérie d'après les nouveaux progrès de la science.* Conférence recueillie et rédigée par Pierre J. Mercier (Paris, 1889, in-8) ; — *Nouvelles études sur la diphtérie* (Paris, 1889, in-8) ; — *Un cas de paralysie infantile à symptômes anormaux. Traitement de la paralysie infantile* (*Gaz. des hôp.* n° 139, 4 déc. 1890) ; — *De l'Insomnie chez les enfants envisagée au double point de vue de l'étiologie et du traitement* (*Rev. mens. des maladies de l'enf.*, t. 8, n° de mars 1900, p. 97-106, avril 1890, p. 156-160, mai 1890, p. 206-221. Tiré à part. Le Havre, 1890, in-8) ; — *Les Céphalées dans l'enfance* (*Gaz. des hôp.*, mars 1891, nos 36 et 37) ; — *Un cas de croup d'emblée* (*Ibid.*, 15 déc. 1891, n° 146) ; — *Les Pleurésies dans l'enfance et leur traitement* (*Progrès médical*, 1891, n° 5, p. 89-92) ; — *Des Accidents prémonitoires des typhlites, pérityphlites et appendicites* (*Bull. méd.*, sept. 1891, p. 849) ; — *Formes et causes des broncho-pneumonies chez l'enfant* (*Gaz. des hôp.*, n° 25, 28 fév. 1893) ; — *Les Affections organiques du cœur chez l'enfant* (*Ibid.*, n° 140, 7 déc. 1893) ; — *Des fausses Paraplégies chez les garçons hystériques* (*Bull. méd.*, n° 100, 17 déc. 1893, p. 1131) ; — *Sur un signe constant de la méningite au début* (*Gaz. des hôp.*, n° 26, 28 fév. 1895) ; — *Programme des cours d'hygiène à l'usage des maisons de la Légion d'honneur* (Paris, 1898, in-8).

MILNE-EDWARDS (Alphonse). — Nous pouvons revendiquer aussi comme nôtre, non pas par droit de naissance, mais parce qu'il avait élu domicile à Nogent-le-Rotrou depuis un certain nombre d'années, un personnage dont les sciences et surtout l'histoire naturelle déplorent la perte récente. M. Milne-Edwards, né à Paris en 1835, d'un savant naturaliste français, se fit recevoir docteur en médecine, fut professeur en plusieurs chaires de facultés et devint directeur du Muséum d'histoire naturelle. Les honneurs récompensèrent son mérite et son érudition : il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1879, membre de l'Académie de médecine en 1885, commandeur de la Légion d'honneur. Il a déployé une science hors de pair dans des ouvrages très remarqués sur l'histoire. Il est mort à Paris le 21 avril 1900. — Voici ce qu'a dit de lui dans le discours qu'il a prononcé à la séance annuelle de l'Académie des sciences, M. Maurice Lévy, président :

« Alphonse Milne-Edwards, qui nous a été enlevé le 23 avril, était zoologiste, anatomiste, paléontologue, agronome, géographe, voyageur intrépide, administrateur de grande initiative et, par-dessus tout, passionné pour la science, passionné pour ce Jardin des Plantes et ce Muséum où il est né et où il est mort,

après l'avoir administré depuis 1894 avec une activité sans mesure qui l'a conduit au tombeau, mais aussi avec la joie d'y laisser des collections plus complètes et mieux classées que celles qu'il avait trouvées, d'avoir mérité la confiante affection de ses collègues et, ce qui est la plus haute récompense en ce monde, la satisfaction d'avoir fait un peu de bien.

« Ses principaux travaux portent d'une part sur la paléontologie des oiseaux, où il est un créateur, et d'autre part sur la zoologie sous-marine. Tout le monde a entendu parler de ses explorations scientifiques sous-marines sur le *Travailleur* et le *Talisman*.

« Ces deux genres de recherches, et celles plus particulières qu'il a faites sur la zoologie, l'anatomie de mammifères imparfaitement connus et nouveaux dans la science, ou des vertébrés et des crustacés, tendent vers un but philosophique commun et très haut : la connaissance de la distribution géographique actuelle et les migrations à diverses époques des animaux à la surface de notre globe.

« Son œuvre aura ajouté une nouvelle auréole à un nom qu'il avait reçu déjà glorieux ».

GATÉ (Camille). — M. Camille Gâté, officier d'Académie, est mort subitement à Nogent-le-Rotrou, sa patrie, le 20 août 1899, à l'âge de 43 ans. Littérateur distingué, on cite de lui des romans qui ne sont pas sans valeur et aussi des *Etudes et Contes*. C'était surtout comme sculpteur qu'il s'était fait un nom. Il a exposé à plusieurs Salons et a obtenu une médaille à l'Exposition de 1889. Il est l'auteur de la statue de Remy Belleau, qui orne les promenades de Nogent-le-Rotrou, œuvre qui a été très diversement appréciée.

DUPLESSIS (Georges). — Il nous faut accorder une place d'honneur dans cette galerie mortuaire à un compatriote qui avait acquis un nom glorieux dans le monde des beaux-arts. M. Georges Duplessis, né à Chartres, le 19 mars 1834, y a fait ses premières études et y a toujours conservé quelques relations. Il était d'ailleurs de famille beauceronne. Son père, M. Gratet-Duplessis, avait été maître de pension à Janville[1]. Vers la fin de

[1] La famille Gratet-Duplessis devait être originaire de Janville ; on y trouve en effet Pierre-Etienne Gratet, greffier de justice de paix en 1791. M. Gratet-Duplessis ne manquait pas d'érudition. C'est lui qui a édité *le Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres* par Jehan Le Marchand, in-8°, Garnier, Chartres, 1855. Il a écrit parfois sous le pseudonyme de Hilaire le Gai : c'est de ce nom qu'il a signé le *Petit trésor de Poésies récréatives*, in-32, Paris, 1848. — Il est aussi l'auteur de *La fleur des Proverbes français*, recueillis et

sa carrière, M. Georges Duplessis a cherché le repos dans le pays chartrain qu'un long séjour à Paris ne lui avait point fait oublier. Il passait la belle saison dans une propriété dont il avait fait l'acquisition dans la commune de Landelles. Il est mort à Paris le 26 mars 1899. — M. Georges Duplessis était, paraît-il, naturellement timide, cherchant plutôt à éviter qu'à attirer l'attention du monde. Cependant il y a fait brillamment son chemin, grâce à un travail opiniâtre que favorisait un goût artistique peu ordinaire. La gravure et tout ce qui s'y rapporte n'avaient aucun mystère pour lui et son opinion en cette matière faisait loi absolue. Le nombre des ouvrages d'art qu'il a composés ou auxquels il a collaboré est considérable et je ne sais pas si on a pu dresser la liste complète de ses œuvres. Sa carrière officielle s'est passée toute entière à la Bibliothèque Nationale; attaché en 1855 au cabinet des estampes, il en devint avec le temps directeur (1885). En 1891, il fut élu membre libre de l'Institut (section des Beaux-Arts). La nouvelle de sa mort a provoqué dans le monde savant des éloges nombreux et d'unanimes regrets. Voici ce que dit à son sujet le *Polybiblion* (avril 1899) : « Son zèle pour le dépôt où il consacra plus de quarante ans de sa vie et dont il devint plus tard lors de la retraite du comte de Laborde (1885) le conservateur, ne se démentit jamais. Il s'est acquis des titres durables à la gratitude des travailleurs et par le soin qu'il a pris de leur faciliter la connaissance du Cabinet des estampes et par le courage qu'il a eu d'entreprendre des travaux bibliographiques assez ardus, comme sa bibliographie générale des beaux-arts.

Voici les titres des ouvrages qu'il a donnés au public savant :

1855. — *La Gravure française au salon de 1855*, (in-12, Paris).

1855. — *Le Livre des peintres et graveurs* de Michel Marolles, nouvelle édition, in-12, Paris.

1858. – *La vie et les travaux de Gérard Audran*, (in-8°, Lyon, 1858).

1860. — *De la gravure et du portrait en France*, (in-8°, Rapilly, Paris).

1860. — *Le Département des estampes à la Bibliothèque Impériale* (gr. in-8°, Paris, 1875, 20 p. gr. in-8°).

1861. — *Histoire de la gravure en France* (in-8°, Paris).

1861. — *Jehan de Paris, valet de chambre et peintre ordinaire des rois Charles VIII et Louis XII* par Jules Renouvier (in-8°, Lyon).

annotés par M. G. Duplessis, in-18, Paris, 1851. — *Fables en vers* du XIIIe siècle publiées pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de Chartres, 63 p. in-8°, Chartres 1834 (tiré à 48 exemplaires).

1861. — *Mémoires et Journal de J.-G. Wille* (2 in-8°, Paris).

1862. — *Essai de bibliographie contenant la liste des ouvrages relatifs à l'histoire de la gravure et des graveurs* (in-8°, Paris).

1864-1873. — *Costumes historiques des* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (2 in-4°, Paris).

1865. — *Le Peintre-graveur français*, de Robert Dumesnil, t. IX (in-8°, Paris).

1869 et 1871. — *Les Merveilles de la gravure* (in-12, Hachette, Paris).

1866. — *Essai d'une bibliographie générale des beaux-arts* (in-8°, Paris).

1869. — *Michel de Marolles, abbé de Villeloin, amateur d'estampes* (in-8°, Paris).

1869. — *Le Cabinet du Roi* (in-8°, Paris).

1870. — *Roger de Gaignières et ses collections iconographiques* (in-4°, Paris).

1874. — *Les ventes de tableaux, dessins, estampes, d'objets d'art aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles (1611-1800). Essai de bibliographie* (in-8°, Paris).

1874. — *Un curieux du* XVIIe *siècle, Michel Bégon, intendant de la Rochelle. Correspondance et documents inédits recueillis et annotés* (in-8°, Aubry, Paris).

1875. — *De la gravure du portrait en France* (in-8°, Paris).

1876. — *Le Livre de bijouterie* de René Boyvin, nouvelle édition (in-8°, Paris).

1876. — *Gavarni-Etude* (in-8°, Paris).

1877. — *Œuvre d'Albert Durer* (in-fol., Paris).

1879. — *Essai sur la gravure dans les livres en tête des Catalogues illustrés des livres précieux etc., faisant partie de la Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot* (in-4°, Paris).

1879. — *Histoire de la gravure en Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en France*, suivie d'indications pour former une collection d'estampes (in-4°, Paris, 1879, in-8° 110 grav., 1880).

1881-1885. — Inventaire de la collection d'estampes relatives à l'histoire de France, léguées en 1863 à la Bibliothèque Nationale par M. Michel Hennin (5 vol. in-8°).

1881. — Catalogue de la collection de pièces sur les beaux-arts, imprimées et manuscrites, recueillies par Pierre-Jean Mariette, Charles-Nicolas Cochin et A. Deloynes, auditeurs des Comptes, et acquises récemment par le département des estampes de la Bibliothèque Nationale (in-8°, Paris).

1883. — *Œuvre de Lucas de Leydes* (in-fol., Paris).
1884. — Les livres à figures du XVI[e] siècle : *Les Emblêmes d'Alciat* (in-8°, Paris).
1885. — Catalogue des dessins, aquarelles et estampes de Gustave Doré, avec une notice biographique (in-16, Paris).
1885. — *Iconographie de la reine Marie-Antoinette* (in-4°, Paris).
1886-1887. — *Dictionnaire des marques et monogrammes des graveurs*, (avec M. Henri Bouchot) (3 in-16, Paris).
1889. — *Essai bibliographique* avec les différentes éditions des œuvres d'Ovide, ornées de planches, publiées aux XV[e] et aux XVI[e] siècles (in-8°, Paris).
1892. — *Les Audran* (in-8°, Paris).
1893. — *Notice sur la vie et les œuvres de Henriquet-Dupont* (in-8°, Paris).
1894. — *Le château de Villebon*, (T. V. de *La France artistique et monumentale*).
1896 et suiv. — Catalogue de la collection de portraits conservés au Département des estampes de la Bibliothèque nationale (2 vol. in-8°, un 3[e] sous presse, Paris).
Coup d'œil sur l'histoire de la gravure (nombreuses gravures) (in-4°, Paris).

NÉCROLOGIE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A différentes reprises on a demandé, pour nos confrères décédés, une mention un peu moins succincte que celle dont on s'est contenté jusqu'à présent et qui consiste à annoncer leur décès au procès-verbal. Cette demande était trop juste pour n'être pas accueillie favorablement, aussi il a été décidé qu'on leur consacrerait quelques lignes dans la partie nécrologique de la Revue de l'année. Pour que cette décision obtienne l'effet qu'on s'est proposé d'atteindre, il est nécessaire que chacun se fasse un devoir de communiquer au secrétaire les détails biographiques qu'il possède sur les confrères défunts dont plusieurs sont peu ou point connus du chroniqueur. C'est ce que notre zélé confrère M. Denos vient de faire pour nos confrères décédés à Chartres. Il y a lieu de l'en remercier, car ce sont ses notes qui vont faire les frais de cette nécrologie. Je me permettrai seulement d'ajouter quelques détails sur trois ou quatre de ces défunts qui ont mieux marqué leur passage comme membres de notre société, ou qui à d'autres titres ont semblé avoir droit à une mention spéciale.

« CHEVRIER (Louis-Alexandre), né à Chartres le 3 mars 1816 de

parents épiciers, rue de la Porte-Morard (en la maison où il est né). Fut lui-même épicier, rue de la Pie, en l'immeuble où il est décédé le 4 janvier 1901 et qui porte aujourd'hui le n° 12. »

M. Chevrier a, pendant bien des années, assisté à nos réunions avec une exactitude qui avait ses intermittences. Si pour être archéologue, il suffisait d'avoir la passion des vieilles choses, il aurait mérité ce titre plus que qui que ce soit ; mais je ne le lui donnerai pas, parce que pour être un archéologue digne de ce nom, il faut au moins quelques notions précises de la science archéologique et M. Chevrier n'en avait que des notions très confuses. Pourrait-on au moins l'appeler un antiquaire ? Oui, pourvu qu'on n'attache pas à ce nom le sens de connaisseur et de maître irréfragable en tous genres d'antiquités.

Il avait d'abord été à la tête d'un magasin de mercerie ; ce ne fut certainement pas en aunant la ganse et la passementerie qu'il contracta le goût des vieilles choses, et pourtant à peine eut-il renoncé aux affaires qu'il se livra avec une incomparable ardeur à la recherche des objets anciens. Vieilles pierres, vieux livres, vieilles monnaies, vieilleries de toute nature et de toute provenance, tout lui sembla digne d'attention ; il suffisait qu'un objet eût une apparence de vétusté pour qu'il fût tenté d'en faire son profit, réalisant ainsi à la lettre le type du collectionneur maniaque contre lequel nos littérateurs de haut et bas étage aiment à lancer quelques plaisanteries. A force de collectionner il se forma une sorte de musée qui tenait du bazar et du magasin de bric-à-brac, où des épaves du passé de toute provenance et de toute nature s'entassaient dans un désordre qui n'était point un effet de l'art. Tout n'était pas à dédaigner pourtant dans ce ramassis d'objets hétéroclites, et il y avait sans doute quelques paillettes précieuses dans ce sable limoneux, puisque, lors de sa vente, un certain nombre d'amateurs se sont disputé ces singulières antiquailles. Il s'était laissé vieillir au milieu de ces vieilles choses, mais comme l'âge ne lui avait rien fait perdre de son ardeur, il a pu jusqu'à la fin fureter, fouiller, butiner, racoler, augmentant toujours les nombreuses collections qu'il formait avec un éclectisme peu scrupuleux. Il s'était formé seul à la science archéologique, il la pratiquait seul, et seul aussi il profitait de ses conquêtes dont il se plaisait à jouir jalousement. Quoi qu'il en soit, dans la personne de M. Chevrier disparaît un type chartrain qui ne manquait pas d'originalité.

« Pouclée (abbé Pierre-Charles), âgé de 86 ans, natif de Montsecret (Orne), chanoine titulaire, décédé le 7 février 1900, en sa demeure, rue de Fresnay, 17. »

M. l'abbé Pouclée a été aussi en d'autres temps un assistant assez assidu de nos séances ; il avait cessé en partie depuis que l'âge lui avait apporté une surdité assez accentuée. Ce qui chez lui ne s'est jamais ralenti, c'est l'intérêt qu'il portait à notre Société et à ses travaux. Souventes fois il avait pris part aux discussions qui donnent de la vie à nos séances et comme on avait remarqué que ses observations étaient toujours marquées au coin du bon sens, on aimait à le nommer membre des commissions et à lui confier des rapports à rédiger. On crut devoir récompenser ses bons offices par le titre de vice-président qui lui a été maintenu jusqu'aux dernières élections. — Il est juste pourtant de le reconnaître, pour M. l'abbé Pouclée, l'archéologie n'était qu'une science secondaire, c'était en quelque sorte la distraction qui le reposait de travaux plus graves. Il donnait en effet le meilleur de son temps à la science théologique qu'il a enseignée pendant vingt-six ans au Grand-Séminaire de Chartres et à d'autres fonctions ecclésiastiques qui pouvaient se concilier avec son professorat. Successivement ou simultanément vicaire, curé, professeur, aumônier de l'Ecole normale, chapelain puis supérieur de Bon-Secours, chanoine titulaire, il s'est montré partout à la hauteur de ses fonctions ; homme de bon conseil et rempli d'aménité, il avait su se concilier l'estime et la confiance de tous ceux qui l'approchaient. Aussi ses confrères en archéologie, aussi bien que ses confrères dans le sacerdoce conserveront de M. l'abbé Pouclée le plus agréable souvenir [1].

« CHOPARD (Pierre-Toussaint), né à Epoisses, canton de Semur (Côte-d'Or), le 26 avril 1817. — S'établit confiseur à Chartres, rue de la Pie, nº actuel : 15, en août 1842. — Avait épousé à Chartres, le 26 mars 1843, Victoire-Léon Ossude, de famille chartraine. — Mort le 16 février, en sa demeure, boulevard de la Courtille, 50, où il vivait retiré des affaires.

BOURCIER (Victor-Joseph-Marie), né à Vitré (Ille-et-Vilaine), le 21 mai 1837. Epousa, à Chartres, le 15 avril 1873, Mme Lefebvre Marie-Hortense, de famille beauceronne, veuve de M. Bricon Ernest, marchand de nouveautés, à la « Maison Verte », *rue Marceau, nos actuels : 12, 14 et 16*, maison à la tête de laquelle l'avait placée la mort de M. Bricon, et dont M. Bourcier est devenu propriétaire et directeur, par son mariage. Retiré des

[1] Les honneurs ne pouvaient manquer de récompenser le mérite de M. l'abbé Pouclée. Il fut nommé chanoine honoraire en 1845, vicaire-général honoraire en 1850, official en 1860, chanoine titulaire en 1869, grand pénitencier en 1878, pour la deuxième fois vicaire-général honoraire en 1882, il fut membre du Conseil épiscopal sous quatre évêques.

affaires, M. Bourcier est mort le 24 février, en son domicile, rue d'Amilly, 72.

Rossard de Mianville (Edmond), né à Chartres, place de l'Etape-au-Vin, n° actuel : 10, en la maison qu'il habitait et où il est décédé le 26 février. Date de sa naissance : 3 juin 1830. Fils des époux Augustin-Pierre-Henry Rossard de Mianville, juge au tribunal de 1re instance de Chartres (lors de la naissance — en 1830) —, et Marie-Anne Vallou de Boisroger ; conservateur à la Bibliothèque municipale de Chartres.

Toussaint (Edouard-Paul-Adolphe), conducteur principal des Ponts et chaussées en retraite, né à Chartres, le 6 mai 1845 et y demeurant, rue Muret, 41.

M. Toussaint était entré dans l'administration des Ponts et chaussées le 1er mars 1863. Il fut nommé conducteur le 1er septembre 1872 et, en cette qualité, chargé de la subdivision de Janville le 1er octobre suivant ; de celle d'Illiers, où il exerça la fonction de lieutenant de la Compagnie de sapeurs-pompiers, le 1er septembre 1877 ; de celle de Chartres-nord, du 1er février 1887 à avril 1899.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1er janvier 1900, il était conducteur principal depuis le 1er mai 1896.

Il est décédé le 6 mai 1900, à Sèvres, où il avait été transporté victime de la catastrophe de Chaville (tamponnement de trains sur la ligne de l'Ouest).

Gérondeau (Charles-Jérôme-Armand), né à Villeneuve-Saint-Nicolas (Eure-et-Loir), le 9 septembre 1845, décédé le 3 septembre 1900 en sa demeure, à Chartres, rue Muret, 54. — Il était parent de M. l'abbé Juteau, curé de Saint-Jean, à Châteaudun, secrétaire de la Société dunoise.

Au lendemain de la mort de notre regretté confrère, M. Chamberland qui, à Reims, n'oublie pas notre société chartraine, m'écrivait pour me prier de rendre, dans la Revue de fin d'année, un juste hommage à un confrère si zélé et si sympathique. Pour répondre à ce désir de notre ancien secrétaire et au mien, il faudrait tout un article spécial ;or comme la place m'est limitée je me contenterai de faire ressortir en quelques lignes le dévouement que M. Gérondeau n'a cessé de mettre au service de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Il était trop chartrain de cœur pour ne pas s'intéresser à une société qui a pour but de glorifier Chartres dans son passé et

qui contribue autant qu'elle le peut à lui faire honneur dans le présent. Il s'empressa d'en faire partie dès qu'il la connut, et si au début il ne manifesta pas son désir de lui être utile, il faut l'attribuer à une certaine timidité qui paralysait sa bonne volonté. Souvent alors j'ai été le confident de ses pensées à ce sujet, et je puis bien le dire aujourd'hui, un certain nombre des observations que j'ai présentées en séance m'ont été suggérées par ce jeune confrère qui tenait à rester dans l'ombre. Peu à peu on a compris qu'il nous était tout dévoué ; on a fait appel à son concours pour des Commissions, on a utilisé son activité pour l'organisation de notre dernière Exposition rétrospective, et quand pour récompenser son zèle on lui offrit de remplacer, comme Trésorier, M. Roger Durand devenu Président, il accepta avec empressement cette nouvelle occasion de se dépenser pour la Société Archéologique. Malgré sa faible santé qui déclinait toujours, il a rempli cette fonction à la satisfaction de tous, et je dois dire qu'il avait une qualité qu'on ne rencontre pas toujours chez les trésoriers, c'est que quand il reconnaissait qu'une dépense devait être utile à la Société il était le premier à en faire la proposition. — La Société Archéologique d'Eure-et-Loir conservera un souvenir reconnaissant à M. Gérondeau qui lui a toujours témoigné un si sincère dévouement [1].

BIBLIOGRAPHIE

Amblard (P.). — *Cérémonie du Cinquantenaire de la Société archéologique de l'Orléanais* (Extrait des Mémoires de la Société archéol. d'Eure-et-Loir), 8 p. in-8. Impr. Garnier, Chartres. *Annuaires* 1899 et 1900.

Anonymes. — *Méli-Mélo*, chanson-scie locale, créée le 9 avril 1900 au banquet anniversaire de la Basse-Ville. 3 p. in-4°, 2 colonnes. Impr. Industrielle et Commerciale, Chartres, 1900.

— *Compte rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Chartres pendant l'année 1898*. 131 p. in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1899.

— *Souvenirs d'une Bisaïeule*, poésies d'hiver. 71 p. in-8°. Impr. Prud'homme, Châteaudun.

[1] Il était le principal promoteur du vœu « que des notices plus ou moins étendues soient consacrées à *tous* nos confrères décédés », vœu qui a été approuvé dans la séance du 7 décembre 1899 (X, p. 224). Il était bien juste qu'on lui accordât à lui-même un honneur qu'il avait revendiqué pour les autres.

— *Rapport sur les Champs d'expérience et de démonstration en 1898 et 1899* (Commission météorologique d'Eure-et-Loir).

Béthouart (A.). — *Beaulieu, Cap Ferrat, Monaco, Eze, Puget-Théniers, Arles, Orange. Séjour d'hiver, excursions, tourisme, alpinisme*, 72 p. in-8° jésus, gravures. Impr. Garnier, Chartres. Chez l'auteur, 5, rue Chanzy, Chartres.

Beauchet (Abbé). — *Discours* prononcé à la bénédiction de la cloche de la chapelle des Sœurs de Bon-Secours, à Chartres, le mercredi 7 juin 1899. 14 p. in-8°. Impr. Durand, Chartres, 1899.

Bordier (Commandant), né à Epernon. — *La Tunisie en 1900.*

Brou (R. P. A.) de la Société de Jésus. — *Art et Foi*, poésies. Retaux, Paris, 1900.

Bronzin (Guy) [1]. — *Les Gouttelettes*, poésies. Librairie Selleret, Chartres, 1899.

Buisson, instituteur à Sours. — *Monographie agricole de la commune de Sours* (présentée à l'Exposition universelle).

Camuset (Docteur). — *Notice sur l'Asile départemental d'aliénés de Bonneval* (Eure-et-Loir), 24 p. in-8°. Impr. Hérissey, Evreux.

Cantenot (Abbé J.). — *Controverses religieuses du temps présent* (Américanisme, religieuses enseignantes, démocratie chrétienne, résistance des catholiques), J. Victorion, Paris.

Champagne (Georges). — *Inventaire* des registres, titres et papiers de l'Hôtel de Ville de Dreux, fait en l'année 1765 par Laurent Desjardins, greffier dudit Hôtel de Ville..... Documents collectionnés et annotés par G. Champagne (Extrait de la Société archéol.), 103 p. in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1900.

Clerval (Abbé), et Tannery (Paul). — *Une Correspondance d'écolâtres du* XIe *siècle*. 61 p. in-4°. Impr. Nationale ; librairie Klincksiech, Paris, 1900.

Dauzat, inspecteur d'Académie. — *Notice sur l'organisation et le fonctionnement de la Société des Secours mutuels des Instituteurs d'Eure-et-Loir*, par M. Dauzat, son président.

Denos (G.). — *Un Cimetière temporaire à Armenonville* (Extrait de la Société archéologique d'Eure-et-Loir), 10 p. in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1900.

Durand (Georges). — *Les Imprimeurs-typographes de Chartres, depuis 1482*. In-plano à col. 1 page. Impr. Durand, Chartres.

Durand (Roger), président de la Société archéologique. —

[1] M. Viala, commissaire de police à Chartres (*Note de M. l'abbé Langlois*).

Chronologie des premiers Seigneurs de Courville, notice généalogique (Extrait des Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir), 53 p. in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1899.

FOUCAULT (Mgr), évêque de Saint-Dié. — *Lettre pastorale sur les péchés opposés à l'espérance, et mandement pour le saint temps du Carême 1899.* 20 p. in-8°. Impr. Humbert, Saint-Dié, 1899.

— *Lettre pastorale sur les reproches dont l'espérance chrétienne est l'objet, et mandement pour le saint temps du Carême 1900.* 21 p. in-8°. Impr. Cuny, Saint-Dié, 1900.

— *Lettre pastorale ordonnant des prières publiques pour le repos de l'âme de M. Félix Faure.* 4 p. in-12. Typogr. Humbert, Saint-Dié, 1899.

GENTY (Abbé) de Bonqueval, curé de Theuvy-Achères. — *Mère aimable (mater amabilis)*, 48 p. in-16. Paillart, Abbeville, 1899.

— *Mère toujours Vierge (mater inviolata)*, 77 p. in-16. *Ibid.*

— *Sainte Marie (sancta Maria)*, 124 p. in-16. *Ibid.*

GILLARD (Docteur G.). — *Gallardon, son église paroissiale, ses chapelles.* Notice illustrée de 22 gravures et de 32 vignettes dans le texte. 250 exempl. numérotés, paraphés, timbrés (Extrait des archives du diocèse de Chartres), IV-116 p. in-8°. Librairie historique des Provinces. Emile Lechevallier, Paris, 1899.

— *Eglise de Gallardon.* Reproduction phototypique des dessins inédits de E. Petitgrand, architecte du gouvernement. 7 planches, grand in-8°. Docteur Gillard, Suresnes (Seine).

— *L'Abbé P.-A. Denis, 1803-1879* (Extrait de la *Voix de Notre-Dame*, 1899), 26 p. in-12, plus 4 p. de bibliographie. Impr. Garnier, Chartres, 1899).

GROMARD (Abbé). — *Etincelles philosophiques et religieuses.* Impr. Firmin-Didot, 1899.

HULST (Mgr d'). — *Nouveaux mélanges oratoires* (Panégyriques et oraisons funèbres, discours et allocutions de circonstance), III-392 p. in-8°, 1900. (Le discours prononcé à Loigny se trouve dans ce volume), IV-in-8°, 1901. Poussielgue, Paris.

LALIZEL (Abbé H.). — *Abbaye royale d'Arcisses.* Notice (Extrait des Archives du diocèse de Chartres), 60 p. in-8°. L'abbé Métais, éditeur, Chartres.

LANGLOIS (Abbé M.). — *Méthode de Bibliographie locale* (Extrait de la Revue des Etudes historiques, I, 1899), 6 p. in-8°. Fontemoing, Paris.

— *Bibliographie d'Eure-et-Loir.* Année 1899, année 1900.

— A publié, en 1899 et en 1900, de différents côtés, des comptes

rendus de : *Clio,* d'Anatole France ; *Pages catholiques,* de Huysmans ; *Les Dupont-Leterrier,* d'André Beaunier ; *Suédois et Norvégiens chez eux,* de Quillardet ; *Pensées d'automne,* de Tournier ; *du Répertoire des Revues pour 1898,* de Jordell ; — Une lettre inédite de M. de Caumont : *A propos du Congrès archéologique de Chartres.*

Lamouroux (Docteur A.). — *Un hospice mixte avant la Révolution. L'Hôtel-Dieu de Châteaudun.*

Lanore (Maurice), archiviste-paléographe. — *Reconstruction de la Cathédrale de Chartres au* XIIe *siècle* (Extrait de la Revue de l'Art chrétien, XI, année 1899-1900), 23 p. in-4° à colonnes.

Lefèvre-Pontalis (Germain). — *Une fausse Jeanne d'Arc.* Gr. in-8°. Emile Barrillon, Paris.

Legrand (Emile), notaire à Frazé. — *La Réforme du Notariat et l'unification du ressort des notaires* (Revue politique et parlementaire ; mai 1899).

Ligneul (R. P.), missionnaire au Japon, né à Châtillon. — *Les Dames-Noires ou Dames de Saint-Maur.*

— *Abrégé de Philosophie.*

— *Les Trappistes de Notre-Dame de Phare dans le Yedo* (Tous ces ouvrages sont en langue japonaise). Extrait du compte rendu de la Société des Missions étrangères de Paris 1898).

Lunière (H.). — *La Dame aux Camélias* : une lettre inédite de Marie Duplessis, in-8°, 1850.

Masse M. A. (H. L. J.). — *The rity of Chartres its cathedrall et churchs with Forty-Leven.* Illustrations George Bell et Sons. London, 1900.

Merlet (René). — *Les Comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois aux* IXe *et* Xe *siècles* (Extrait des Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir), 88 p. in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1900.

Merlet (René). — *L'ancienne chapelle de Notre-Dame-sous-Terre et le Puits des Saints-Forts,* dans la Crypte de la Cathédrale de Chartres. (Mémoire lu au Congrès de la Société Française d'Archéologie à Chartres), IV-32 p., in-8°. Impr. Garnier, 1900.

— *Guide archéologique de Chartres et ses environs, Châteaudun et Etampes.* 42 p., in-8° (Extrait du *Bulletin Monumental*), 1901.

Métais (Abbé). — *Un vitrail du* XVIe *siècle à Courville* (Eure-et-Loir). (Extrait du *Bulletin Archéologique*) 12 p. in-8°. Impr. Nationale, Paris, 1900.

Mollien (Mgr), évêque de Chartres. — *Lettre pastorale sur l'Espérance et Mandement pour le Carême 1899.* 23 p. in-8°. Impr. Durand, Chartres, 1899.

— *Lettre* pour demander des prières à l'occasion de la mort de M. Félix Faure, président de la République, 2 p. in-8°.

— *Lettre pastorale* de Mgr l'Évêque de Chartres sur l'amour de Dieu et Mandement pour le Carême 1900, 22 p. in-8°. Impr. Durand, Chartres, 1900.

Pedoux (Abbé). — *De l'enthousiasme.* Discours prononcé le 31 juillet 1899 à la distribution des prix du Petit-Séminaire de Saint-Cheron, 12 p. in-16. Impr. Notre-Dame, Chartres, 1899.

Popot (Chanoine). — *Ensemble de la religion catholique en cantiques populaires pour les principales fêtes, etc.* 164 p., petit in-8°. Librairie Salésienne, Paris, 1899.

Provendier, médecin-major au 48e régiment d'infanterie à Guingamp. — *Quelques considérations sur les conditions climato-hygiéniques de la ville de Chartres* (Ouvrage récompensé d'une médaille de bronze. Voir le *Journal de Chartres*, 28 déc. 1899).

Roussille (Pierre). — *Monographie agricole du département d Eure-et-Loir. Perche et Beauce.*

Quarré-Reybourbon (L.). — *Congrès archéologique de Chartres du 28 juin au 3 juillet 1900* (Extrait du Bulletin de la Société géographique de Lille), 46 p. in-8°. Impr. Quarré, Lille, 1900.

Saint-Pol (vicomte de), agriculteur à Pézy. — *La Volaille à la ferme.* (2e prix au Concours agronomique des agriculteurs de France). Chez l'auteur à la ferme de Pézy, 1899.

Tiercelin (François-Joseph). — *Synthèses de pharmacie* présentées et soutenues à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, 8 p., in-8° carré. Librairie Pichon, Paris.

Tissier (Abbé). — *Les grands jours du collège*, 417 p. in-18 jésus, Victor Retaux, Paris, 1899.

— *Institution Notre-Dame.* Petite notice historique et règlement général. Gravures d'après les photographies de M. l'abbé Talforeau, 48 p. in-8°. Impr. Garnier, Chartres, 1900.

— *Le Prêtre, homme de Dieu, homme de son temps.* Discours prononcé à la fête de saint Charles, le 5 novembre 1900, au Grand-séminaire de Chartres. (Extrait de la *Revue du Clergé*, 1er janvier 1901), 16 p. in-8°. Letouzey et Ané, Paris, 1900.

Vallée (Louis), ingénieur des Arts et Manufactures, propriétaire à Fontenay-sur-Conie. — *La Conie en 1900, son assainissement*, 15 p. in-8°. Impr. A Schiffer, Paris, 1900.

VIRON (Emile). — *Causerie sur la situation actuelle du blé, de la farine et du pain.* Echelle mobile, loi du cadenas, droit fixe, in-8°.

VÉRY (Jules)[1]. — *Cantiques choisis.* Impr. Marcel Laffray, Chartres, 1900. Se vendent chez l'auteur au presbytère de Vérigny.

TURQUAN (Joseph). — Les favorites de Louis XVIII, avec portrait de Mme du Cayla. Librairie Mongredien.....

WATRIN (H.), Docteur en droit, avoué honoraire. — *Code rural* (texte et commentaire) *et droit rural*, 650 p. in-8°. G. Saint-Pierre, Chartres, 1899.

Ouvrages reçus en décembre 1900

868. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Comptes-rendus des séances de l'année 1900, Bull. de septembre-octobre 1900 ; Paris, A. Picard (*Echange*).

818. — *Alliance Française* (L'). — Bulletin n° 82, 15 nov. 1900 (*Don Roger Durand*).

786. — *Angers* (Bull. de la Soc. d'Études scientifiques d'). — 29e année, 1899, in-8°, XLVII-265 p. ; Angers, Germain et G. Grassin, 1900 (*Échange*).

726. — *Archéologique* (Bull.). — Comité des travaux historiques et scientifiques, 1900, 2e livr. (*Don Ministre de l'I. P.*)

1303. — *Archives départementales* (Inventaire sommaire des) antérieures à 1790 — *Orne* — ;

Série H, rédigée par Louis Duval; Archives Ecclésiastiques, tome I, nos 1-1920 (Abbayes d'hommes), in-4°, XXVI-378 p. ; 1891 ; — tome II, nos 1921-3351 (Prieurés d'hommes), in-4°, XCII-265 p. ; 1894 ; — tome III, nos 3352-4738 (Abbayes de femmes), in-4°, LXVIII-329 p. ; 1899. — E. Renaut de Broise.

Séries C et D, rédigées par Gravelle Désulis; Archives Civiles, t. II, 426 p. ; 1877 ; Paris, imprimerie de Paul Dupont (*Echange*).

1304. — *Archives Départementales* (Inventaire-Sommaire des) *antérieures à 1790 — Sarthe* — ;

T. I, Archives civiles, séries A à E et supplément, rédigé par MM. *Bellée* et *Moulard* ; in-4°, 1870. Le Mans, Monnoyer.

[1] M. l'abbé Thouvay.

T. II, Archives ecclésiastiques, série G, rédigé par Armand *Bellée*; in-4°, 379 p.; 1876.

T. III, Archives ecclésiastiques, série H (1re partie) nos 1-1000, rédigé par *Bellée* et *V. Duchemin*; in-4°, 420 p.; 1881.

T. IV (1re partie), Archives ecclésiastiques, suite et fin de la série H, nos 1001 à 1975, rédigé par *V. Duchemin*; in-4°, 244 p.; 1883.

T. V. Archives judiciaires, supplément à la série B, rédigé par *V. Duchemin* et *Du Noyer de Segonzac*; in-4°, 372 p.; 1890.

Postérieures à 1789, 1 vol., série L, Documents de la période Révolutionnaire (1789 an VIII), rédigé par *J. Du Noyer de Segonzac* et *J. Chavanon*; in-4°, 292 p.; 1898 (*Échange*).

1302. — *Archives des Hospices de Nogent-le-Rotrou* (Inventaire-Sommaire des) depuis leur fondation jusqu'à 1790, rédigé par M. *Stanislas Proust*; in-4°, 226 p.; 1869, Nogent-le-Rotrou, imp. Gouverneur (*Échange*).

877. — *Art chrétien* (Revue de l'), 5e série, 1900, t. XI, 6e livr.; 1901, t. XII, 1re livr.; Paris, dir. A. Hellig (*Abonnement*).

894. — *Beauce* (Le Beauceron de Paris, revue mens., exclusivement littéraire des amis de la); 3e année, no 26, décembre 1900 (*Échange*).

969. — *Biologique* (L'Année), prospectus in-8°, 56 p. Comptes rendus annuels des travaux de biologie générale publiés sous la direction de Yves Delage. Paris, Schleider frères, 1898 (*Don Schleider*).

890. — *Bollandiana* (Analecta), T. XIX, fasc. IV, Bruxelles, 1900 (*Échange*).

969. — *Catalogue* de livres anciens, librairie Henri *Leclerc*, Paris; VI, 1900; in-12 (*Don H. Leclerc*).

969. — *Catalogue* de livres anciens et modernes, librairie Paul *Cornuau*. Paris, in-8° (*Don P. Cornuau*).

969. — *Catalogue* de livres anciens et modernes, librairie *Lebodo* frères. Tours; no 31, décembre 1900, in-8° (*Don Lebodo*).

969. — *Catalogue* de livres d'occasion anciens et modernes, librairie Joseph *Gibert*. Paris, no 115, 25 décembre 1900, in-8° (*Don J. Gibert*).

969. — *Catalogue de livres*. Le bouquiniste normand, décembre 1900, in-8, 60 p.; *Jouan* (L.), Caen (*Don L. Jouan*).

969. — *Catalogue de livres*. Archives du bibliophile. Paris, *Claudin* (A.) (*Don A. Claudin*).

661. — *Chartres* (Arch. hist. du dioc. de), revue mensuelle, 6e année. nº 71, novembre 1900; nº 72, décembre 1900 (*Abonnement*).

966. — *Chartres* (Journal de). Nos 142-153, 1900; — 1-5, 1901 (*Echange*).

1289. — *Chartres-souvenir*, carnet offert par le Café de l'Ouest et de l'Etat, Gonin-Lepicard; 1900, imprimerie L'Anglois, à Chartres (*Don Fr. Maugars*).

1294. — *Comte* (Charles). — Notes et documents sur *Marceau*, extrait de *La Révolution française*, in-8º, 12 p. Paris, Charavay frères, 1886 (*Don Chamberland*).

1290. — *Confrérie* de Saint-Gorgon à *Fontaine-la-Guyon* (Bulle et statuts de la). Chartres, Garnier, 1837, in-12 (*Don M. Langlois*).

875. — *Congrès archéologique de Chartres*, 1900; compte rendu par L. Quarré-Reybourdon. Lille, 1900, in-8º, 46 p., 1 gravure (*Don L. Quarré-Reybourbon*).

943. — *Diesbach* (publication de M. le comte A. de). — Récit de mes souvenirs et campagnes dans l'armée française, par William Théobald-Wolfe Tone; 1899. Paris, Paul. — Extrait du *Carnet historique* (*Echange*).

758. — *Eure* (Recueil des travaux de la Société libre d'agr., sciences, arts et belles-lettres de l'); t. VII, 5e série; année 1899; Evreux, Charles Hérissey (*Echange*).

949. — *Eure-et-Loir* (Le Progrès d'), nos 1838-1855 (*Echange*).

965. — *Eure-et-Loir* (La Croix d'). Journal, nos 262-266 (*Echange*).

943. — *Garsou* (Jules). — L'évolution napoléonienne de Victor Hugo sous la Restauration; in-8º, 24 p.; 1900. Paris, Paul, Extrait du *Carnet historique* (*Echange*).

1956. — *Gatinais* (Annales de la Soc. Hist. et Arch. du); XV, 1897; in-8º, de 277-356. Fontainebleau, Maurice Bourges, 3e et 4e trimestres de 1900; 176-364 (*Echange*).

875. — *Germain de Maidy* (*Léon*). — Le comte de *Marsy* (Extrait du Journal de la Soc. Archéol. lorraine); in-8º, 4 p. (*Don Germain de Maidy* (*Léon*).

879. — *Historiques* (Revue des Questions) trimestrielle, 35e année, 137e liv.; janvier 1901. Paris (*Abonnement*).

943. — *Historique et Littéraire* (Le Carnet), revue; 3e ann., nº 12, 15 décembre 1900 (*Echange*).

725. — *Historique et philologique* (Bull.), Comité des trav. hist., année 1899, nos 3 et 4. (*Don Ministre de l'I. P.*).

967. — *Horticulture et Viticulture d'E.-et-L.*, in-8º, t. XXI, nº 22, octobre 1900; nº 23, novembre 1900 (*Echange*).

1291. — *Le Mans*. — Catalogue de la *Bibliothèque* municipale, par

M. Fénélon Guérin, 10 in-8°. Le Mans, impr. Albert Drouin,

I. Théologie, 1879, 1 vol.
II. Sciences et arts, 1879, 1 vol.
III. Belles-Lettres, 1880, 1 vol.
IV. Jurisprudence, 1881, 1 vol.
V. Histoire, 1re partie, 1883, 1 vol.
VI. — 2e partie, 1884, 1 vol.
VII. Maine (Ouvrages relatifs à la province du), Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, 1891, 1 vol.
VIII. Maine (Ouvrages relatifs à la province du), Belles-Lettres, Histoire, 1892, 1 vol.
IX. 1er supplément (Théologie, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Jurisprudence, Histoire; province du Maine). — Incunables, Géologie, Ouvrages imprimés au Mans et à La Flèche, à partir du XVIe siècle, 1892, 1 vol.
X. 2e supplément (id.), suivi du Catalogue de la Bibliothèque du Dr Etoc-Demazy, 1895, 1 vol. *(Echange)*.

943. — *Marmottan* (Paul). — (Documents sur le Royaume d'Etrurie (1801-1807); in-8°, 78 p., 1900. Paris, Paul. Extrait du *Carnet historique (Echange)*.

875. — *Marsy* (Obsèques du comte de), 2 juin 1900; in 8°, 16 p. Compiègne, impr. E. Levéziel *(Echange)*.

108. — *Métais* (Abbé Ch.). — Cartulaire de la Trinité de Vendôme, tome IV (Bullaire, Chartes supplémentaires, Statuts et Règlements, Coutumes et Cérémonies, Nécrologie et Calendrier, Chronique). Chartres (Vannes), 1900, in-8°, VIII-505 p. *(Acquisition)*.

661. — *Métais* (Abbé Ch.). — Défaite de Condé et des protestants devant Chartres en *1568* (Réponse à M. Lher, pasteur protestant). Chartres, in-8°, 50 p. *(Don Ch. Métais)*.

661. — *Métais* (Abbé). — Un vitrail du XVIe siècle à Courville (E.-et-L.), in-8°, 12 p. Paris, impr. Nationale *(Don Ch. Métais)*.

915. — *Midi de la France* (Bull. de la Soc. Arch. du), série in-8°, nos 25 et 26. Toulouse, 1900 *(Echange)*.

1292. — *Nantes* (Bull. de la Soc. Arch. de), 1900, tome XLIe; 1er fasc.; in 8°, XXXI-101 p. Nantes *(Echange)*.

978. — *Normande* (La Revue); mensuelle, n° 8, décembre 1900. Alençon, Herpin *(Echange)*.

943. — *Pélissier* (L.-G.). — La jeunesse du marquis d'Antonelle; in-8°, 27 p.; 1900. Paris, Emile Paul. Extrait du *Carnet historique (Echange)*.

664. — *Perche* (Documents sur la province du), trimest.; dir. O. de Romanet et H. Tournoüer; 41e fascicule; juillet 1900. Mortagne, Vve Georges Meaux (*Abonnement*).

1288. — *Roussille* (M.-P.). — Perche et Beauce. Monographie agricole du département d'E.-et-L.; in-8°, 24 p. Chartres, Durand, 1900 (*Don P. Roussille*).

788. — *Sens* (Bull. de la Soc. Arch. de); t. XIX, in-8°, 300 p.; 1900. Sens, Paul Duchemin (*Échange*).

944. — *Sociales* (Section des sciences écon. et), Comité des trav. hist. et scientifiques, année 1899. (*Don Ministre de l'I. P.*).

796. — *Valence*, Gap, Grenoble et Viviers (Bull. d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de), 20e année, 1900; 1er, 2e, 3e, 4e trimestres (*Échange*).

755. — *Versailles* (Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise), 1re année, 1899, nos 3 et 4; 2e année, nos 1 à 4 (*Echange*).

795. — *Vitry-le-François* (Soc. des Sciences et arts de), 1896 à 1899; in-8°, 648 p. Vitry-le-François, 1899 (*Échange*).

N. B. — Désormais, l'inventaire des périodiques, *Bulletins*, *Mémoires*, *Revues*, *Journaux*, *Annuaires*, *Ouvrages en cours de publication*, reçus par la Société, ne sera communiqué qu'une fois l'an, à la séance de janvier; il sera annexé au procès-verbal.

TABLE DES SÉANCES

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES

(*Procès-Verbaux*, tome X)

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

Y

FIN DE LA TABLE

